3 0510 1102890 U

The University of North Carolina
at Greensboro

JACKSON LIBRARY

ff
DP
170
S6
v.2

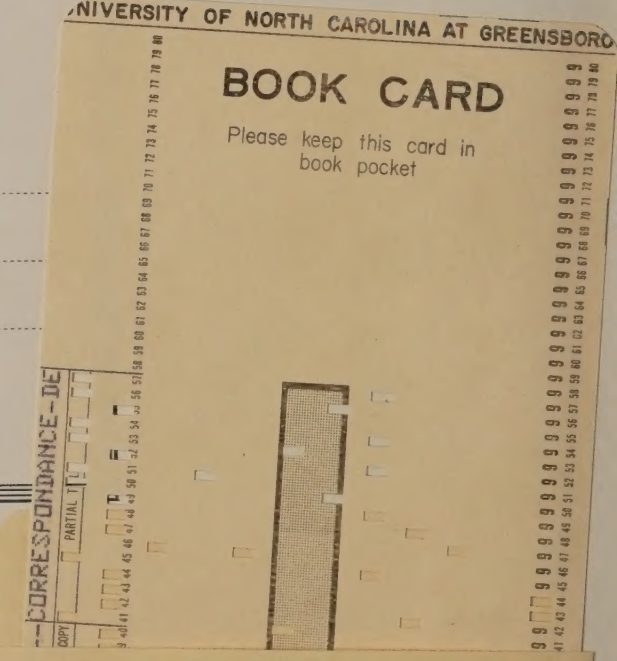

University of North Carolina at
Greensboro, North Carolina 27412

Walter Clinton Jackson Library

DATE DUE

Interlibrary Loan
Montreal, Canada
NOV 1 1988 C

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

Dom. Ursmer Berlière, Président.

MM. Henri Pirenne, Secrétaire.

Eugène Hubert, Membre.

Édouard Poncelet, id.

Joseph Cuvelier, id.

Charles Terlinden, id.

Alfred De Ridder, id.

Guillaume Des Marez, Membre suppléant.

Herman Vander Linden, id.

Léon Van der Essen, id.

CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^{E} SIÈCLE

TOME II

Précis de la Correspondance de Philippe IV avec l'infante Isabelle

(1621-1633)

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII[E] SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (†)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFÈVRE

TOME II

Précis de la Correspondance de Philippe IV avec l'infante Isabelle

(1621-1633)

BRUXELLES

LIBRAIRIE KIESSLING ET Cie, P. IMBREGHTS, SUCCESSEUR

44, rue Coudenberg, 44

1927

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112, Bruxelles.

PRÉFACE

Dans l'introduction au tome premier de cette publication, nous avons expliqué à la fois sa genèse et les principes qui avaient présidé au choix des documents. M. Lonchay, nous l'avons fait remarquer, s'était borné, en général, à la correspondance secrète de la Cour d'Espagne et, dans celle-ci, presque exclusivement aux documents conservés à Simancas.

Au moment où nous avons repris son travail, il était trop tard pour revenir sur ce plan et force nous fut de continuer la publication du tome premier, c'est-à-dire du précis de la correspondance de Philippe III, en nous en tenant au manuscrit de notre regretté confrère.

Pressentant certaines critiques, qui n'ont d'ailleurs pas tardé à se produire (1), nous nous sommes fait un devoir, avant même que l'impression du tome premier ne fût achevée, de procéder à un consciencieux dépouillement des précieuses archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre, conservées aux Archives générales du Royaume et qui, constituant en quelque sorte la contre-partie des archives de la Secrétairerie d'État à Madrid, contiennent des lettres secrètes au moins aussi nombreuses et aussi importantes que celles qui sont actuellement conservées en Espagne.

(1) Nous les avons prévenues nous-même. (Voir préface du tome premier, p. XIV, note 2.)

360892

Pour convaincre le lecteur, il suffira de dire que les pièces recueillies par M. Lonchay à Simancas figurent dans le présent volume dans la proportion d'à peine une sur dix. Encore y en avait-il dans le nombre dont les analyses étaient tellement laconiques que nous avons été obligé de demander copie des pièces à Simancas pour compléter les résumés (1), ce que M. Lonchay aurait certainement fait aussi s'il avait pu lui-même mener sa tâche à bonne fin.

Pour éviter toute équivoque, il ne sera pas inutile de rappeler encore une fois quelles sont les lettres que l'on trouvera dans ce volume.

Il contient la correspondance secrète de Philippe IV avec l'archiduc Albert — elle ne comporte que quelques lettres, l'Archiduc ayant suivi Philippe III de près dans la tombe — et avec l'infante Isabelle. Cette correspondance est toujours rédigée en espagnol, par quoi elle se distingue de la correspondance administrative rédigée en français et dont il n'est tenu aucun compte dans cette publication. Théoriquement, elle existe en partie double, les lettres originales de Philippe IV étant conservées à Bruxelles dans le fonds de la Secrétairerie d'État et de Guerre, les minutes étant restées dans la Secrétairerie du Conseil d'État (Estado) à Simancas ; par contre, les lettres originales de l'Infante se trouvent aujourd'hui en Espagne, tandis que les minutes de ces lettres sont conservées à Bruxelles.

Il s'en faut évidemment de beaucoup que la pratique soit conforme à la théorie. Plus d'une lettre originale n'est jamais parvenue à destination, alors même qu'elle avait été expédiée à deux, voire à trois exemplaires, confiés à des courriers différents. Plus d'une minute s'est égarée dans les

(1) Ces copies ont été déposées aux Archives générales du Royaume dans la collection des *Manuscrits divers*.

nombreux bouleversements auxquels nos archives ont été exposées, tant en Belgique qu'en Espagne, depuis trois siècles.

Mais, telles qu'elles existent, les deux séries se complètent et nous croyons qu'il doit y avoir peu de lettres secrètes d'une certaine importance adressées par Philippe IV à l'infante Isabelle et vice versa dont nous n'ayons retrouvé ni l'original, ni la minute, ni tout au moins une copie. Car, ainsi qu'on le constatera, en dehors des originaux et des minutes, il nous est parvenu un certain nombre de copies de l'ancien régime auxquelles nous avons pu également avoir recours. Nous avons utilisé, en effet, un certain nombre de traductions françaises faites, au XVIII[e] siècle, par ordre du gouvernement autrichien, par un certain avocat Ficquart dont la connaissance de l'espagnol était plutôt limitée (1). Ces traductions nous ont été conservées dans les volumes n[os] 210 et suivants des *Manuscrits divers* aux Archives générales du Royaume.

Indépendamment des lettres écrites par le Roi à sa tante, la publication comprend un certain nombre de missives adressées par lui à quelques grands personnages du gouvernement de Bruxelles, tels Ambroise Spinola, le cardinal de la Cueva, le marquis d'Aytona, des généraux, etc. Nous avons continué, dans le tome II, à publier les analyses des consultes du Conseil d'État à Madrid, les procès-verbaux des délibérations à la suite desquelles ont été prises les plus importantes décisions relatives à la direction des affaires politiques et militaires.

La série des analyses, qui s'ouvre à la date du 1[er] avril 1621, par l'annonce à l'archiduc Albert de la mort de Philippe III, se termine au 18 décembre 1633, où se place la dernière lettre de Philippe IV avant

(1) Voir un exemple curieux dans notre article : *La correspondance secrète de l'infante Isabelle.* (Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, fasc. VI, 1926, p. 114.)

qu'il n'eût appris la mort de l'infante Isabelle. Cette série forme un ensemble de 2,187 analyses auxquelles il y a lieu d'ajouter 2 numéros *bis* publiés en annexe.

L'avènement de Philippe IV (1er avril 1621), suivi à trois mois de distance de la mort de l'archiduc Albert (13 juillet 1621), coïncidait avec la fin de la Trêve de douze ans et mettait l'Infante aux prises avec des difficultés inextricables.

A la veille de sa mort, l'Archiduc avait défini la situation dans des termes qui ne laissaient place à aucune ambiguïté. La reprise de la lutte contre les Provinces-Unies n'était possible que si le roi d'Espagne était décidé à fournir régulièrement 300,000 ducats par mois. A défaut de quoi, il fallait renoncer aux hostilités ou s'exposer aux pires désastres.

Philippe IV promit les subsides, la guerre recommença. Le Roi ne tint pas ses promesses. Suivant les prédictions de l'Archiduc, l'Espagne n'enregistra que des défaites. A certains moments, la détresse de l'Infante fut terrible.

Impuissante à reconquérir les provinces perdues par les armes, Isabelle eut recours à la diplomatie. Mais les mêmes conseillers du souverain espagnol, qui furent cause de l'insuffisance des subsides militaires, contrecarrèrent les efforts de la Gouvernante dans les voies de la conciliation.

L'immense majorité des lettres de Philippe IV sont inspirées par son homme de confiance Gaspar de Guzman, comte-duc d'Olivarès, son ancien gentilhomme de chambre. C'est contre ce ministre aussi puissant que suffisant qu'Isabelle eut à lutter et cela au moment même où la mort de son mari la privait de ses droits de souveraineté et la réduisait au rôle de simple gouvernante.

Il n'empêche qu'à la Cour de cette simple gouvernante aboutissaient

les fils de la politique européenne. De Bruxelles, ainsi qu'on pourra le constater en parcourant ce volume, partaient de nombreuses instructions pour les agents diplomatiques à Vienne, à Munich, à Londres, à Paris. C'est à la Cour de l'Infante que les diplomates de ces divers pays nouaient les intrigues et décidaient de la paix ou de la guerre. L'Escurial intervenait, évidemment, mais souvent maladroitement et toujours trop tard.

C'est que, au XVII^e siècle aussi, les questions belges préoccupaient vivement les grandes puissances. Ce n'était pas seulement l'Espagne qui était intéressée au règlement du conflit entre les Provinces-Unies et les nôtres.

L'Angleterre, sous Élisabeth, avait soutenu de toutes ses forces les Hollandais, tant pour motifs de religion que pour faire pièce à l'Espagne. Jacques I^er, au début de son règne, avait continué (1), encore que tièdement, cette politique; mais après lui, la puissance maritime et coloniale grandissante de la Hollande n'avait pas laissé d'inquiéter les Anglais et on ne tarda pas, à Londres, à prêter une oreille bienveillante aux propositions de Pierre-Paul Rubens qui allait, désormais, se révéler comme un diplomate de la bonne école.

Le Cabinet de Londres était d'ailleurs intéressé aux affaires continentales par la question du Palatinat. Frédéric, l'électeur palatin, qui avait été chassé de ses États, était le gendre du roi d'Angleterre. Le pays était convoité par le duc Maximilien de Bavière, mais occupé par les troupes espagnoles. Pour obtenir la paix avec l'Angleterre, l'Infante aurait volontiers rappelé ces troupes de Heidelberg mais, en agissant ainsi, elle aurait mécontenté l'Empereur et la Ligue catholique que l'Espagne n'avait

(1) Voir J. Cuvelier, *Les préliminaires de la paix de Londres (29 août 1604)*. (Revue belge de Philologie et d'Histoire, avril-juillet 1923.)

cessé de secourir. L'Empereur lui-même n'était guère sur un lit de roses, dans sa lutte contre les protestants et les Suédois. Sans doute, à certain moment, Ferdinand II est vainqueur sur toute la ligne. Il aurait pu alors porter un coup décisif à la puissance des Provinces-Unies, qui ne l'ignoraient pas et qui, en présence de cette éventualité, se montrèrent conciliantes au delà de toute espérance. Mais l'Espagne, qui avait rendu tant de services aux princes catholiques allemands, ne fut guère payée de retour. Lorsque l'Empereur se décida, enfin, à intervenir dans la lutte, l'archevêque de Cologne, les électeurs de Trèves et de Mayence, le duc de Neubourg n'eurent qu'une seule préoccupation, écarter la guerre de leur territoire. Les forces allemandes destinées à envahir les Provinces du Nord furent, au demeurant, manifestement insuffisantes.

Faut-il dire encore que la correspondance secrète contient de nombreux détails sur le séjour de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans à Bruxelles, sur la politique de l'Espagne à l'égard de la France, sur les questions de Lorraine, de la Savoie, du Milanais, de Mantoue, de Montferrat?...

Ainsi, du fond du couvent qu'était devenu le palais de Bruxelles depuis la mort de l'Archiduc, Isabelle eut à diriger en quelque sorte le mouvement général contre le protestantisme et à faire face aux plus formidables complications politiques dont l'histoire fasse mention, et cela au milieu de cupidités, de tromperies, de trahisons dont on peut difficilement se faire une idée.

De cette atmosphère délétère, de ce contact avec des princes sans foi et des hommes d'État d'une duplicité indiscutable, la figure de l'infante Isabelle sort grandie.

Comme on pouvait s'y attendre, de la part de la fille de Philippe II,

elle n'a négligé aucun effort pour ramener les Provinces-Unies à la foi catholique et pour reconstituer les Pays-Bas dans leur ensemble tels que son père les avait reçus de Charles-Quint. Mais, après dix années de luttes stériles, elle avait été heureuse de signer la Trêve de douze ans et, à l'expiration de celle-ci, elle était décidée à consacrer tous ses efforts à son renouvellement, sinon à la conclusion d'un traité définitif qui rendrait le bonheur aux provinces restées fidèles et y ramènerait la prospérité. Du vivant même d'Albert, des négociations avaient été entamées par le greffier De Bie et Bertholde van Swieten, veuve de Florimond de 't Serclaes, sur lesquelles les lettres de l'Infante apportent des détails intéressants. Mais ce sont surtout les négociations de Roosendael, conduites par Jean de Kesseler, seigneur de la Marquette et conseiller des finances, qui sont éclairées d'un jour nouveau par les documents publiés ici. Nous les avons rapportées ailleurs avec quelques détails (1). Rappelons seulement ici que commencées en 1626, elles ne prirent fin qu'en 1630, et qu'à certain moment, en 1628, nous fûmes à deux doigts de la paix, d'une paix qui aurait été autrement avantageuse pour la Belgique que le désastreux traité de Munster.

L'obstination coupable d'Olivarès et la faiblesse de Philippe IV furent cause de l'échec des négociations. De toutes les désillusions de la pauvre Infante, la disparition de cette dernière branche de salut lui alla sans doute le plus au cœur. La capture de la flotte d'argent, la prise de Wesel, suivie bientôt de celle de Bois-le-Duc, la détresse financière de plus en plus navrante finirent par avoir raison de son courage. Les dernières années de sa vie furent assombries par l'âge, la maladie et plus encore par la ruine de ses plus chères espérances.

(1) *Les négociations diplomatiques de Roosendael.* (Mélanges Henri Pirenne, pp. 73-80.)

Crut-elle réellement à la promesse de Philippe IV de venir aux Pays-Bas et attendit-elle de cette venue — si elle s'était réalisée — un remède à la situation désespérée du pays? Il est permis d'en douter. Elle connaissait la vie déréglée et insouciante de son neveu. Elle avait vu les intrigues de la Cour et l'influence néfaste du comte-duc qui sans aller, comme on l'a toujours cru, jusqu'à provoquer le rappel de Spinola des Pays-Bas et à empêcher son retour sur le théâtre de la guerre, n'en réussit pas moins à saper le crédit du grand général, son plus fidèle ami. Elle avait vu les créanciers assaillir les ambassadeurs du Roi Catholique à Paris, à Londres, à Bruxelles, et la honte de leurs dettes criardes rejaillir sur la personne du Roi. Elle avait dû assister impuissante aux revers des armées espagnoles tant sur terre que sur mer, tant en Europe qu'en Amérique où ils venaient de perdre Pernambouc!

La réunion des États généraux, contre la volonté du Roi, fut pour Philippe IV une nouvelle occasion d'adresser d'amers reproches à sa vieille tante.

La conspiration des nobles, dont elle ne connut pas l'issue, empoisonna les derniers mois d'une existence qui eût pu s'écouler heureuse et devenir pour la Belgique une source de bonheur, si elle n'avait été constamment et perfidement contrecarrée par la Cour d'Espagne.

Joseph CUVELIER.

PRÉCIS

DE LA

CORRESPONDANCE DE PHILIPPE IV

1er AVRIL 1621 — 18 DÉCEMBRE 1633.

1. Madrid, 1er avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi annonce la mort de son père, survenue le 31 mars, au matin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 152.

2. Bruxelles, 4 avril 1621. — *Albert à Philippe III.*

L'Archiduc appuie auprès du Roi, la demande de Tita Jeanne Hopperus, veuve de François Marchant, jadis avocat fiscal du Conseil des finances et fille de feu Joachim Hopperus, conseiller au Grand Conseil de Malines, puis au Conseil privé, et enfin, président du Conseil des Pays-Bas à Madrid. Elle désirerait recevoir une pension comme l'ont obtenue d'autres personnes de sa condition.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 154.

3. ....., 12 avril 1621. — *Relation du greffier du Conseil des finances, Guillaume de Bie.*

Après le retour de Pecquius (1). N., résidant à La Haye, a demandé une entrevue à de Bie, pour conférer avec lui, sur des affaires dont antérieurement déjà ils avaient parlé. A la prière de Henri de Condé (2) l'Archiduc a permis au greffier de se rendre à La Haye. Parti le 6 avril, il est revenu le 8. Il a appris qu'on pourrait sans difficulté conclure une trêve nouvelle, et que s'il obtenait de l'Archiduc les pouvoirs suffisants, son correspondant en recevrait autant de l'autre partie. Le Hollandais a laissé entendre qu'on améliorerait les conditions de la trêve, que probablement on consentirait à l'ouverture de l'Escaut, qu'on ne ferait aucune nouvelle conquête aux Indes orientales, à condition de pouvoir garder ce qu'on y possédait déjà. Pour ce qui concernait les catholiques, il est peu probable qu'on consentirait à autoriser leur culte public, mais sans en faire l'objet d'un article de la trêve à conclure, on fermerait les yeux sur eux et on les laisserait en paix. Ces déclarations étaient faites par le Hollandais en son nom personnel, mais du consentement du prince d'Orange (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 193.

4. Bruxelles, 14 avril 1621. — *Le prince de Ligne à Philippe IV.*

Le prince exprime au Roi ses sentiments de condoléances à l'occasion de la mort de Philippe III, son père, et met sa personne et ses biens à son service.

Estado, 2310.

5. Bruxelles, 14 avril 1621. — *Le prince de Ligne à Philippe IV.*

Les Archiducs tenant compte de la grandeur de la maison du prince et de son antiquité, lui avaient ordonné de se couvrir devant eux. Le prince éprouve la reconnaissance qu'il doit pour une telle faveur; il en remercie Sa Majesté et

(1) Pierre Pecquius, chancelier de Brabant.

(2) Henri de Condé, moine dominicain, chargé, depuis 1620, de négociations secrètes en Hollande. Il en est question dans le premier volume.

(3) Maurice de Nassau, prince d'Orange.

il y est d'autant plus sensible, qu'il pourra mieux s'acquitter des obligations qu'il a envers Elle, depuis sa naissance. Lui et les siens continueront de La servir comme de fidèles vassaux et il La supplie de vouloir bien accepter ses promesses de dévouement.

Estado, 2310 (1).

6. Bruxelles, 16 avril 1621. — *Albert à Philippe III.*

Recommandation en faveur du baron de Lembeke (2), seul fils survivant du président Richardot, et dont les frères sont morts au service du Roi, dans les campagnes précédentes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 155.

7. Bruxelles, 16 avril 1621. — *Iñigo de Borja à Juan de Ciriza.*

La situation aux Pays-Bas est affligeante. Il n'y a aucune provision, on manque de tout. Il est regrettable qu'on n'ait pas renouvelé la trêve.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases*, p. 392.

8. Madrid, 17 avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi annonce qu'il a désigné comme veedor général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, Hurtuño de Ugarte, jusque là pagador général.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 157.

9. ....., 22 avril 1621. — *Philippe IV à Spinola.*

Ordre d'ouvrir les dépêches secrètes, qui lui ont été envoyées jadis.

Estado, 2233. — Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 730.

(1) On trouve encore, à la date du 30 mai suivant, une autre lettre de remerciements du prince. Le 4 juin, par un billet daté du Palais, un ministre écrit au secrétaire du Conseil d'État, que le Conseil doit, sur l'ordre du Roi, examiner ces lettres et lui dire si ce fut sur un ordre de la Cour, que les Archiducs invitèrent le prince de Ligne à se couvrir. (*Estado*, 2310.)

(2) Guillaume Richardot, seigneur de Lembeke, d'Ottignies, etc., second fils du chef-président.

10. Madrid, 22 avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Il a appris l'échec des négociations de Pecquius; il en attribue la cause au mauvais vouloir des Hollandais (1). L'Archiduc fait donc bien de recourir aux armes; le Roi approuve les ordres donnés à Spinola, de revenir aux Pays-Bas.

Pour être mieux en état de secourir l'Archiduc, Philippe IV va chercher un accommodement sur l'affaire de la Valteline. Il rappelle l'envoi qui a été fait de 800,000 écus, et annonce les dispositions qu'il a ordonné de prendre, pour envoyer bientôt un nouveau subside. Il expédie avec la présente 130,000 écus pour réparer les places de Gand, Cambrai et Anvers. Au besoin, l'Archiduc peut employer une partie de cet argent, à d'autres nécessités de l'armée. Le Roi considère la question de la guerre avec la Hollande comme la plus importante du moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 164.
Extrait dans *Manuscrits divers*, reg. 210, fol. 96 v°.

11. Madrid, 22 avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi a reçu Francisco de Ibarra, envoyé en mission par Spinola, pour demander l'envoi des provisions nécessaires à l'armée du Palatinat. Satisfaction a été donnée au marquis. L'Archiduc devrait le charger de tirer du pays lui-même le plus possible de ce qui est nécessaire à la troupe. Si Don Manuel de Portugal fait des ouvertures, l'Archiduc peut les écouter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 166.

12. Madrid, 22 avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi a accordé la Toison d'or au comte de Cantecroy (2) et au comte de Hoogstraeten (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 168.

(1) *Lo deve haver causado el estar aquella gente tan erbejecida en su libertad y modo insolente de tratar, que segun entiendo, tiene en todas sus aciones.*

(2) Thomas-François d'Oiselet.

(3) Charles de Lalaing. Les lettres de remerciements de ces deux personnages, datées respectivement du 9 et du 11 mai, sont conservées à Simancas, *Estado*, 2510.

13. ....., 22 avril 1621. — *Philippe IV à Ambroise Spinola.*

Le Roi rappelle les pouvoirs extraordinaires que son père avait donnés à Spinola par sa dépêche du 16 avril 1606 (1). Comme la situation est toute différente, dit Philippe IV, et que mon oncle montre le même empressement à me servir, je vous ordonne de détruire la dite dépêche ou de la renvoyer à mon secrétaire d'Etat. Juan de Ciriza (car c'est encore la meilleure façon et la plus sûre) à la première occasion, parce qu'il ne sied pas qu'on voie jamais ce document (2).

Estado, 2233.

14. ....., 22 avril 1621. — *Philippe IV à Ambroise Spinola.*

Les agents secrets employés par Emmanuel Sueyro coûtent au Trésor 18,000 réaux, que touche son père Don Diego Lopez. Spinola est chargé de lui dire confidentiellement ce qu'il pense de la correspondance de Sueyro et de sa personne. Celui-ci, se sentant en danger en Belgique parce qu'il se mêle de politique, demande qu'on lui donne la permission d'aller ailleurs et le titre d'agent de la couronne de Portugal, comme il l'eut jadis.

Estado, 2233.

15. Madrid, 25 avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi envoie copie de la convention faite avec la France, sur la question de la Valteline (3). L'Archiduc doit envoyer à Lucerne le président du Parlement du comté de Bourgogne, pour la mise à exécution de cet accord (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 172.

(1) La célèbre dépêche d'Aranjuez, publiée par A. Rodriguez Villa, *loc. cit.*, pp. 124 et suiv. — Voir t. I, p. 223.

(2) *Y porque con el tiempo que ha pasado, las cosas se hallan en muy diferente estado, y mi tio, como sabeys, acude con la buena volontad que siempre à lo que es mayor servicio mio, he querido encargaros (como lo hago), que en reciviendo esta rompays el dicho despacho, o le embieys à manos de Juan de Cirica, mi secretario (que esto sera lo mejor y mas seguro), en la primera occasion, pues no es bien que paresca en ningun tiempo este papel.*

(3) Conclue à Madrid ce jour-là. Le texte se trouve en annexe à la lettre.

(4) L'Archiduc envoya, en effet, Adrien Thomassin, seigneur de Mercy, président du Parlement de Dole. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 185, fol. 174. Lettre de l'Archiduc au gouverneur de Milan, le duc de Féria, non datée. Voir la réponse de l'Archiduc, à la date du 13 mai, au reg. 185, fol. 226.)

16. Madrid, 27 avril 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi rappelle que son père, par une lettre du 8 février précédent, a désigné Philippe de Silba, comme pagador de la flotte espagnole, en construction aux Pays-Bas (1). Depuis, il a semblé plus opportun de réunir cette pagadorie à celle de l'armée. Albert fera le nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 178.

17. Bruxelles, 29 avril 1621. — *Spinola à Juan de Ciriza.*

Transmet le texte de la convention conclue sur l'ordre d'Albert avec les princes protestants d Allemagne et un rapport sur la situation du Palatinat (2).

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 395.

18. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc a reçu la lettre du Roi du 1er courant, annonçant la mort de Philippe III. Il présente ses condoléances au nouveau Roi et proteste de son dévouement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 195.

19. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Albert a pris connaissance de la copie d'une lettre de Philippe III au comte d'Oñate, relative aux affaires d'Allemagne. copie que le roi défunt lui avait envoyée. L'Archiduc a fait connaître au comte son opinion, comme il a fait, d'ailleurs, chaque fois que celui-ci le lui a demandé. Il

(1) La lettre en question se trouve dans le même registre. folio 34.

(2) La convention fut soumise à une délibération du Conseil d'État; nous ignorons la date. Les conseillers proposèrent de remercier Spinola et de lui faire les honneurs requis, pour manifester publiquement la gratitude royale. Ils ajoutent que Spinola a laissé au Palatinat 2,500 cavaliers et 17,000 fantassins aux ordres de Gonzalès de Cordoba. (*Estado*, 2035.) Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 396.

continuera de la sorte, pour assurer la bonne direction des opérations. Il convient de continuer avec soin les envois d'argent pour les affaires d'Allemagne, tant que celles-ci ne sont pas terminées. Le courrier qui porte la présente apportera aussi une lettre d'Oñate, qui mettra le Roi au courant de la situation du moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 182.

20. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Suivant les ordres venus d'Espagne, l'Archiduc fera lever et entretenir aux Pays-Bas trois compagnies d'infanterie écossaise. Albert rappelle ses instances réitérées en faveur du marquis de Cantecroy, qui a épousé l'archiduchesse Caroline, fille de l'empereur Rodolphe. Il demande encore une fois au Roi de prendre une décision favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 183.

21. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Quand le moment sera venu, l'Archiduc fera connaître au gouverneur d'Ostende la faveur que le Roi lui fait, de le nommer surintendant de la flotte à équiper aux Pays-Bas. Il faudra, à cette occasion, augmenter son traitement. Le commandement de la flotte sera confié à des Espagnols. On prendra comme capitaines de vaisseau des individus capables de recruter et de payer les matelots. Lorsque l'escadre sera prête, on pourra voir à quoi on l'emploiera, et on en rendra compte au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 184.

22. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Les pourparlers avec l'ambassadeur de France à Bruxelles suivent leur cours. A plusieurs reprises le diplomate a déclaré à Brizuela que le Roi, son maître, ne prendra pas de décision, avant que la question de la Valteline ne soit résolue, et qu'il voudrait savoir si Philippe IV est décidé à confirmer la

convention signée par son père. L'Archiduc voudrait que Philippe IV donnât satisfaction sur ce point au désir de Louis XIII.

En considération de l'expiration de la trêve, et vu la réponse donnée par les Hollandais à Pecquius, Albert s'est décidé à envoyer à Paris Ferdinand de Boisschot. Celui-ci fera connaître au roi de France l'attitude des Hollandais et réclamera l'exécution de l'offre faite antérieurement par lui, de rappeler les troupes qu'il a en Hollande, de rompre avec les Provinces-Unies et de faire alliance avec l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 185.

23. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc accuse réception de la somme de 779,000 ducats, dont la moitié doit servir à la provision extraordinaire des Pays-Bas et l'autre moitié à l'armée du Palatinat.

La situation est telle que le Roi doit veiller à la continuation des provisions extraordinaires, jusqu'à concurrence des 300,000 ducats par mois absolument indispensables pour la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 187.

24. Bruxelles, 30 avril 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Le marquis de Spinola a conclu avec les princes protestants d'Allemagne une convention dont l'Archiduc envoie copie au Roi. L'Archiduc approuve sans réverve la conduite du marquis. Il faudrait que Philippe IV témoignât aussi publiquement sa satisfaction à Spinola. Ce dernier a laissé au Palatinat 17,000 fantassins et 2,500 cavaliers sous les ordres du maître de camp Gonzalès de Cordoba. Il a amené avec lui 2,500 cavaliers et 8,000 fantassins qui grossiront l'armée cantonnée aux Pays-Bas. Les Hollandais n'ont pas encore ouvert les hostilités; l'Archiduc reste, lui aussi, dans l'expectative. Il insiste encore une fois sur la nécessité de porter les provisions mensuelles à 300,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 188.

25. Bruxelles, 30 avril **1621**. — *Albert à Philippe IV.*

La dame hollandaise (1), dont les menées ont provoqué l'envoi de Pecquius en Hollande, est venue deux fois à Bruxelles, depuis le retour du chancelier de Brabant. Elle a déclaré au confesseur, fray Iñigo de Brizuela, de la part du prince d'Orange, que celui-ci était très affligé de l'échec de sa tentative de ramener les rebelles à l'obéissance du Roi Pour le moment, a-t-il fait ajouter, il faut engager de nouvelles négociations, par rapport à la trêve qu'on pourra peut-être améliorer (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 190.

26. Bruxelles, 30 avril **1621**. — *Albert à Philippe IV.*

Le Père Henri Condé est venu à Bruxelles. Il n'a fait aucune déclaration nouvelle au sujet de ses correspondances en Hollande, mais s'en est remis totalement à la relation du greffier des finances de Bie (3). Les allégations de ce greffier diffèrent de celles du chancelier Pecquius, qui avait déclaré qu'en aucun cas les Hollandais ne consentiraient à une trêve différente de celle qui vient d'expirer. Au sujet de la guerre qui va recommencer, Albert s'exprime avec pessimisme. Ce serait une erreur de croire qu'elle empêchera les Hollandais de continuer leur trafic aux Indes, puisque celui-ci est fait par des particuliers, sans intervention aucune de l'État. Si les provisions demandées ne viennent pas, loin de faire des conquêtes, on perdra ce qu'on a encore.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 191.

27. Bruxelles, 30 avril **1621**. — *Le marquis de Belveder, comte de Salazar, au secrétaire Juan de Ciriza.*

Annonce le retour de Spinola qui a ramené bon nombre de soldats du Palatinat.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 392.

(1) Bertholde de Swicten, veuve de Florent T'Serclaes.

(2) *Dando esperanza de mejorarla en algo.*

(3) C'est le rapport analysé ci-dessus, à la date du 12 avril (n° 3).

28. Bruxelles, 30 avril **1621**. — *Les Archiducs à Philippe IV.*

Condoléances pour la mort de Philippe III.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 395.

29. Bruxelles, 30 avril **1621**. — *Spinola à Philippe IV.*

Le marquis Spinola rappelle ses services antérieurs. Il demande pour son fils la faveur d'être traité comme cardinal espagnol.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 395.

30. Bruxelles, 4 mai **1621**. — *Albert à Philippe IV.*

Le baron Digby est arrivé à Bruxelles comme ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, pour intercéder en faveur du prince palatin. L'archiduc prie le Roi de donner satisfaction au monarque anglais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 197.

31. Madrid, 5 mai **1621**. — *Philippe IV à Albert.*

On attend des nouvelles à Madrid sur la tournure prise par les événements depuis le retour de Pecquius. Le Roi profite d'un courrier expédié en Allemagne, pour faire savoir à Albert combien il désire majorer les provisions le plus vite possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 200.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 101 v°.

32. Madrid, 5 mai **1621**. — *Philippe IV à Albert.*

Le comte d'Oñate lui a fait savoir que pour le bon avancement des affaires d'Allemagne il aurait besoin d'un juriste au courant des lois et constitutions de l'Empire et que le docteur Bernard Putz (1) lui paraissait l'homme indiqué.

(1) Conseiller de l'Archiduc pour les affaires d'Allemagne, de résidence à Cologne.

Le Roi prie l'Archiduc de donner ordre au personnage en question de se mettre à la disposition d'Oñate.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 202.

33. Bruxelles, 5 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc fait part au Roi de la désignation qu'il a faite du duc d'Arschot (1) pour aller lui porter officiellement ses condoléances et celles de l'Infante et le féliciter de son avènement au trône (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 211.

34. Bruxelles, 5 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Recommandations (3) en faveur du comte de Senneghem (4), frère du prince-comte d'Arenberg et neveu du duc d'Arschot, qui demande une pension.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 207-208.

35. Bruxelles, 5 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Recommandations pour la duchesse douairière d'Arschot, comtesse d'Arenberg (5).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 209-212.

(1) Philippe-Charles d'Arenberg, duc d'Arschot depuis 1616.

(2) Une autre lettre de condoléances est adressée le même jour aux infants d'Espagne, Charles et Ferdinand. (Reg. 185, fol. 210.)

(3) Il y a deux lettres différentes de la même date. La première est accompagnée d'une autre lettre de recommandation adressée à Balthazar de Zuñiga.

(4) Eugène d'Arenberg.

(5) Anne de Croy. — Le 8 mai, l'Archiduc recommande Godefroid de Berghes, seigneur de Stabroeck, qui accompagne le duc d'Arschot en Espagne. (Reg. 185, fol. 217.) — Le même jour, recommandation pour le licencié Maximilien Malcote, jadis conseiller de Brabant. (*Ibid.*, fol. 218.) — Le 13 mai, recommandation pour le comte de Saint-Amour, beau-frère du prélat de Luxeu, au comté de Bourgogne. (*Ibid.*, fol. 220.) — Le 17 mai, recommandation pour Emmanuel, fils de Lopez Sueyro (*Ibid.*, fol. 240) et pour le baron d'Auchi, gendre du défunt secrétaire Juan de Mancicidor (*Ibid.*, fol. 241).

36. Bruxelles, 13 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc a fait connaître au comte de Cantecroy et au comte d'Hoogstraeten la faveur que le Roi leur a faite (1). Albert désire que les toisons soient envoyées le plus vite possible. Il a donné ordre de payer à l'Irlandais Thadée Obreman un acompte de 200 ducats, suivant les ordres contenus dans une lettre royale du 29 mars précédent (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 223.

37. Bruxelles, 13 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Il a reçu des lettres de change à concurrence de 130,000 ducats. Il en sera fait l'usage indiqué par le Roi (3).

L'Archiduc, après avoir rappelé le retour de Spinola et sa décision première de rester dans l'expectative, tant que les Hollandais ne recommenceraient pas eux-mêmes les hostilités, explique pourquoi il faudra changer d'attitude. Les rebelles ont saisi d'abord un bateau appartenant à des sujets des Pays-Bas et puis deux autres. Les intéressés en ont réclamé la restitution, d'autant plus que le roi d'Espagne n'a saisi aucun des vaisseaux hollandais mouillés en Espagne, mais leur a permis de se retirer. Depuis, ils ont voulu se saisir d'un convoi de grains allant de Gand à Damme. L'Archiduc finit en réclamant à nouveau les 300,000 ducats par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 224.

38. Bruxelles, 13 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Le roi de Pologne a envoyé un ambassadeur à Bruxelles pour exposer la situation de ses affaires et les probabilités d'une guerre entre lui et les Turcs. Malgré les nécessités du moment et en considération des services que le monarque polonais a rendus à la maison de Habsbourg, l'Archiduc a décidé de

(1) Cfr. lettre du 22 avril (n° 12) et note.
(2) Elle se trouve à la *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 185, fol. 111.
(3) Voir ci-dessus la lettre de Philippe du 22 avril (n° 10).

lui envoyer 4,000 hommes et quatre pièces d'artillerie. Albert demande à nouveau un bénéfice ecclésiastique pour Charles, fils du même roi de Pologne, qui réside à la cour de Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 227.

39. Bruxelles, 13 mai 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Les ordres donnés par le Roi dans sa lettre du 22 avril, au sujet de la nécessité de tirer du Palatinat lui-même, le plus possible de ce qui est nécessaire à l'armée espagnole y cantonnée, ont été transmis à Spinola et exécutés.

L'Archiduc explique la bonne tournure que prennent les affaires du Palatinat. Il ajoute ensuite que si D. Manuel de Portugal fait mine de vouloir se soumettre, il l'écoutera volontiers. Il recommande Fernand Giron pour une place au Conseil d'État à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 228.

40. Aranjuez, 16 mai 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Au sujet de la rupture de la trêve, des négociations en cours avec la France et de celles faites avec le prince d'Orange par l'intermédiaire de la dame de T'Serclaes. Philippe IV rappelle la lettre de son père du 8 mars précédent (1). Il a entendu lui-même, à ce sujet, le grand commandeur de Léon, Zuñiga, D'accord avec lui, il s'en remet encore une fois à la décision d'Albert.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 233.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 99 v°.

41. Aranjuez, 16 mai 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Il approuve la prudence de l'Archiduc dans l'affaire des négociations du greffier des finances de Bie et par rapport aux menées de la dame hollandaise. Il remet à nouveau la décision à prendre à l'Archiduc. La question de la

(1) Cette lettre a été analysée dans le tome I^er^, n° 1543.

Valteline ne sera pas un obstacle à la réussite des pourparlers en cours avec la France, puisqu'elle a été tranchée par la convention conclue dernièrement. Il approuve aussi la mission de Boisschot et promet de faire son possible pour donner satisfaction à Albert sur la question des provisions mensuelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 99.

42. Bruxelles, 8 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Accusé de réception de 90,000 ducats pour la construction de la flotte. On commencera bientôt les travaux que l'on conduira avec toute l'économie possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 247.

43. Madrid, 10 juin 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le roi défunt a fait examiner par une jointe spéciale les prétentions de l'Église de Cambrai, tendant à obtenir la restitution de l'autorité civile sur la ville. L'opinion de la jointe a été qu'il n'y avait pas lieu d'y consentir. Albert fera savoir si tel est aussi son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 248.

44. Madrid, 10 juin 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi approuve la convention conclue par Spinola avec les princes protestants du Palatinat; il examine ensuite les dispositions ultérieures à prendre sur les affaires d'Allemagne. On tâchera de donner satisfaction à l'Archiduc par rapport aux provisions à envoyer pendant le restant de l'année. Qu'Albert en tire parti le mieux possible contre les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 250.

(1) Le même jour, le Roi adresse ses remerciements à Spinola. (Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 730.)

45. Madrid, 10 juin 1621. — *Philippe IV à Albert*

Le chiffre général, dont on a fait usage jusqu'ici, a été découvert Le Roi en a fait faire un nouveau qu'il communique à Albert.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg 185, fol. 252.

46. Bruxelles, 12 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Recommandation pour le comte Max de Sainte-Aldegonde, gouverneur de Namur, qui demande la Toison d'or (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 256.

47. Madrid, 15 juin 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Les actes d'hostilité accomplis par les Hollandais appellent des représailles. L'Archiduc doit donner, à cet effet, les ordres requis à l'armée. Il examinera aussi, si les événements du Palatinat ne permettent pas de rappeler aux Pays-Bas une partie des troupes restées là-bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 259.

48. Bruxelles, 16 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc prie le Roi d'accorder la Toison d'or au comte de Salazar, marquis de Belveder, capitaine général de la cavalerie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 261.

(1) La lettre est accompagnée d'une autre du même jour, adressée à Zuñiga. En annexes se trouvent deux rapports sur les services rendus par les parents du requérant. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 185, fol. 257-258.) Le 4 octobre de la même année, l'infante Isabelle fit de nouvelles instances auprès de Philippe IV en faveur de Sainte-Aldegonde. (*Ibid.,* reg. 186, fol. 129.)

(2) Luis de Velasco. — Une lettre est adressée le même jour à cet effet à Zuñiga.

49. Bruxelles, 24 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Les affaires aux Pays-Bas en sont toujours au même point. D'aucun des deux côtés on n'est entré en campagne. L'Archiduc fait à nouveau part de ses soucis d'ordre financier. Les subventions de cette année sont inférieures de 600,000 ducats à ce qu'on envoyait jadis pour la guerre. Dans ces conditions l'infanterie devra se contenter d'une demi-solde; on est en retard vis-à-vis d'elle de deux mois; les murmures commencent. Dans la situation présente, on risque de perdre le tout. Que le Roi examine si on est en état de fournir 300,000 ducats pendant de longues années, sans quoi qu'il donne ordre de proroger la trêve. aux meilleures conditions qu'on peut obtenir Ferdinand de Boisschot est revenu de Paris. Les offres françaises ne sont que de belles paroles. L'Archiduc attend la décision ultime du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 264.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 102.

50. Bruxelles, 24 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Affaires d'Allemagne. Le docteur Bernard Putz a décliné l'offre de se rendre auprès d'Oñate. On n'a trouvé aucun autre sujet ayant les connaissances requises pour cette mission (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 268.

(1) La minute de cette lettre est accompagnée d'un papier intitulé au dos : *Relacion*, ayant trait aux négociations avec le prince d'Orange. Aux termes de ce document, la dame hollandaise T'Serclaes vint à Bruxelles le 20 mai et remit un papier du prince d'Orange déclarant que les Hollandais n'entreraient en négociations que si on consentait à prolonger la trêve telle quelle. De vive voix elle ajouta que, la trêve conclue, les États généraux consentiraient à certains accommodements. On lui fit répondre que si les Hollandais voulaient désigner une personne autorisée pour négocier la trêve, l'Archiduc en ferait autant. Revenue une seconde fois à Bruxelles, le 18 juin, elle apporta une déclaration du Prince, portant qu'il ne pourrait se mettre en rapport avec les États généraux qu'après avoir vu une pièce authentique de l'Archiduc, se déclarant prêt à la prolongation demandée. On répondit que si le Prince voulait envoyer un émissaire au pays de Liége, l'Archiduc en ferait autant et des pourparlers pourraient commencer là. — La relation est datée du 24 juin 1621. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 185, fol. 265.)

(2) Une autre lettre du même jour (fol. 270) concerne encore les affaires d'Allemagne.

51. Bruxelles, 24 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Les pensions accordées par Philippe III et Philippe IV grèvent lourdement le budget de l'armée. Le Roi est prié de n'en plus accorder de nouvelles et d'affecter un crédit spécial au paiement des anciennes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 271.

52. Bruxelles, 24 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc demande la Toison d'or pour le prince d'Épinoy [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 274.

53. Bruxelles, 24 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc rappelle qu'au début de cette année, il avait attiré l'attention du roi défunt sur le fait que les levées faites aux Pays-Bas de gens de guerre, destinés à servir en Italie et en Allemagne, ont provoqué l'exode de nombreux ecclésiastiques devenus aumôniers militaires. A l'heure présente, il n'y en a plus assez pour l'armée cantonnée aux Pays-Bas et celle en service au Palatinat. L'Archiduc renouvelle les instances faites par lui à cette occasion, pour que le Roi fasse venir aux Pays-Bas des prêtres espagnols et italiens pour y suppléer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 275.

54. Bruxelles, 26 juin 1621. — *Albert à Philippe IV.*

Albert demande la Toison d'or pour le comte d'Egmont.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 277.

[1] Guillaume de Melun.

55. Madrid, 27 juin 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Affaires d'Allemagne. L'Archiduc devrait envoyer quelqu'un pour assister le comte d'Oñate. Le Roi estime que Juan de Villela conviendrait pour cette mission (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 279.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 96 v°.

56. Bruxelles, 9 juillet 1621. — *Albert à Philippe IV.*

L'Archiduc rappelle les services du secrétaire d'État Antonio Suarez de Arguello (2) et ceux de ses ancêtres, et le recommande ensuite à la bienveillance du Roi ainsi qu'à celle des membres du Conseil d'État (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 295-296.

57. Madrid, 14 juillet 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le duc de Lorraine a fait part du mariage de sa fille (4) avec le prince de Vaudémont. Le Roi a envoyé Francisco de Ibarra pour féliciter les nouveaux époux et leurs parents. Il se réjouit de cet événement qui réalise un des désirs du roi défunt.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 299.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 98.

58. Madrid, 14 juillet 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi envoie une lettre qu'il a reçue du président du Conseil à Madrid,

(1) Surintendant de la justice militaire, successeur d'Hernando Carillo.

(2) Secrétaire d'État et de chambre de l'Archiduc, puis secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne.

(3) Le 20 septembre suivant, Isabelle recommande à nouveau le même Suarez. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 186, fol. 96.) D'autres lettres de recommandation sont envoyées, le 30 juin, à la prière du comte de Tyrconnel (Rory O'Donnell) en faveur d'un seigneur irlandais, Terrentius O'Galachuir (*Ibid.*, reg. 185, fol. 288), le 3 juillet en faveur d'un gentilhomme anglais, Duarte Kinesman (*Ibid.*, fol. 290) et le 30 juillet en faveur de Daniel O'Driscol, frère de l'abbé Corneille O'Driscol (*Ibid.*, reg. 186, fol. 19.)

(4) Nicole de Lorraine.

relative à un procès entre les exécuteurs testamentaires de l'impératrice défunte (1) et le Collège de la Compagnie de Jésus à Madrid, au sujet du testament de ladite impératrice. Il promet une prompte exécution des volontés de cette princesse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 301-302.

59. Madrid, 14 juillet 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi désire que l'Archiduc continue à assister d'Oñate de ses conseils. Il a donné ordre d'envoyer les Toisons des comtes de Cantecroy et d'Hoogstraeten. Il approuve le secours donné au roi de Pologne, que lui-même Philippe a décidé d'aider dans sa lutte contre les Turcs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 304.

60. ....., 18 juillet 1621. — *Le marquis de Havré aux Archiducs.*

Remercie pour la faveur qui lui a été accordée de se couvrir comme les grands d'Espagne.

Estado, 2310.

61. ....., 20 juillet 1621. — *L'audiencier Louis Verreycken à Philippe IV* (traduction espagnole) avec paraphe du président du Conseil privé Maes.

A la mort de l'Archiduc (13 juillet) l'Infante a fait connaître la résolution du Roi de la commettre au gouvernement des Pays-Bas. « Cette nouvelle, dit Verreycken, nous a consolés de la perte que nous venons d'éprouver. Nous nous jetons aux pieds de Votre Majesté et nous nous recommandons à Elle... (2) »

Estado, 2310.

(1) Marie d'Autriche, veuve de Maximilien II, mère d'Albert et grand-mère de Philippe III, décédée à Madrid en 1603.

(2) Le même jour, le Conseil d'État belge envoie une lettre à Philippe IV, touchant le même sujet. (*Estado*, 2310.) Une lettre de l'Infante, en date du 20 juillet, a été publiée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. V, p. 191.

62. ....., 22 juillet 1621. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

A entendu que la Compagnie hollandaise des Indes orientales possède un capital de 20,000,000 de florins et réalise un bénéfice de 60 °/₀. Détails à ce sujet.

Estado, 2310.

63. Madrid, 22 juillet 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Le Roi se rend compte de la nécessité qu'il y a d'envoyer de plus fortes provisions, pour que l'armée puisse partir en campagne. Il comprend aussi le danger qui résulterait du manque d'argent. On s'efforcera d'envoyer, à partir du mois d'août, 300.000 ducats par mois y compris 20,000 ducats pour la flotte. La présente lettre annonce l'envoi de 900.000 ducats pour le trimestre août-octobre (1). En conséquence l'Archiduc donnera l'ordre de partir en campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 185, fol. 306.

64. Madrid, 22 juillet 1621. — *Philippe IV à Albert.*

Sur l'ordre du roi défunt, Diégo Lopez Sueyro et son fils Emmanuel ont, depuis plusieurs années, entretenu une correspondance en Hollande. Grâce à eux, on a pu avoir des avis d'importance considérable. Le Roi désire que ce service continue à fonctionner et que, par l'intermédiaire du marquis de Bedmar, Emmanuel rende compte à l'avenir à l'Archiduc de ses renseignements. Grâce à cela Albert sera au courant de ce qui se passe en Hollande (2).

Estado, 2233. — *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 185, fol. 308.

(1) Cette décision fut aussi communiquée par le Roi à Bedmar, le même jour. (*Estado*, 2233.)

(2) Sur l'activité des Sueyro on trouvera d'amples détails dans le tome I de cet ouvrage. Jusque dans les derniers temps, Albert ne prenait aucune part à ce service, auquel l'ambassadeur d'Espagne était seul initié. Le même jour, le Roi fit connaître sa décision à Sueyro lui-même et à Bedmar. (*Estado*, 2233.)

65. ....., 23 juillet 1621. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

Il faut pourvoir à la situation créée par la mort de l'Archiduc. L'Infante aura-t-elle des pouvoirs plus grands que n'eurent les autres gouverneurs de sang royal? il paraît que oui, à cause de son âge, de ses qualités, parce qu'elle n'a pas d'espoir de succession et pour ne pas lui donner un motif d'abandonner le gouvernement, d'autant plus qu'elle n'y tient guère. Il faut cependant que son autorité soit limitée, qu'on sache que le pouvoir émane du Roi pour que les États puissent l'invoquer. Il faut envoyer le texte des instructions données aux gourverneurs. Le Roi doit se réserver la collation des titres de duc, de marquis, de comte et du droit de se couvrir. Albert ayant permis au comte d'Egmont et, peu de temps avant sa mort, au prince de Ligne, de se couvrir, le marquis de Havré demanda le même honneur, qui lui fut accordé trois jours avant le décès de l'Archiduc. Le comte d'Añover contestait à Albert un droit qui, selon lui, n'appartenait qu'à des souverains de rang plus élevé, comme l'Empereur et le Roi. Il faudra veiller à cela. Il faudra aussi nommer, en Belgique, un ministre et un secrétaire, comme il y en avait avant que Philippe II ne cédât nos provinces. Convient-il qu'il y ait un ambassadeur? Il peut paraître singulier que le Roi en ait un dans ses propres États, mais à cela on peut répondre qu'il faut donner le plus de relief possible à l'autorité de l'Infante (1), à cause de sa valeur personnelle, et pour que l'on sente moins que ces États font retour à Sa Majesté, et aussi, parce qu'en l'absence de tout personnage important de notre nation à la cour de l'Infante, il est urgent qu'il y ait auprès d'elle un ministre espagnol qui contrôle les affaires et en avise Sa Majesté, quand ce sera nécessaire, d'autant plus que le marquis de Spinola, qui est grand majordome, ne peut pas toujours se tenir à la disposition de Son Altesse en temps de guerre, ni même quand on est en paix avec les Hollandais, comme on l'a vu pendant la trêve.

Bedmar parle ensuite des ambassadeurs belges à l'étranger, en remarquant que les vice-rois de Naples et de Milan ont un agent à Rome.

Il termine en insistant sur la nécessité de soutenir l'Infante et de soigner les intérêts religeiux.

Estado, 2035.

(1) *A esto se opine lo mucho que conviene auctorizar la señora Infante quanto mas se pueda.*

66. Bruxelles, 25 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.* (Autographe.)

Isabelle déclare que l'affliction qu'elle ressent l'a empêchée d'annoncer elle-même plus tôt la mort de l'Archiduc (1). Elle accepte le gouvernement des Pays-Bas parce qu'elle l'a promis à son époux. Elle supplie le Roi de lui pardonner de ne pas avoir accepté le gouvernement perpétuel, mais elle n'abandonnera son poste que lorsqu'elle pourra le faire sans dommage pour le service du Roi. Elle demande enfin des instructions.

Estado, 2035. — En minute à la *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 186, fol. 4. — *Manuscrits divers*, reg. 210, fol. 211.

67. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Instructions d'Isabelle au maître de camp Augustin de Messia du conseil de Guerre du Roi, envoyé par elle en Espagne.*

Il rendra compte, comme témoin oculaire, des saintes dispositions de l'Archiduc à son lit de mort. Le marquis de Bedmar a remis à l'Infante, le jour même de la mort, deux dépêches du Roi, l'une concernant le gouvernement perpétuel des Pays-Bas, l'autre concernant les armées. L'Infante, conformément aux instructions du Roi et au désir de l'Archiduc, exprimé encore deux heures avant sa mort, prendra la charge du gouvernement. Elle a déjà envoyé ses ordres à toutes les provinces et autorités, en leur déclarant que par la mort de l'Archiduc les États retournaient au Roi. Elle demande au Roi des pouvoirs pour recevoir le serment de fidélité des provinces, ainsi que des instructions pour savoir comment elle devra se comporter en ce qui concerne les charges et offices qui deviendront vacants, de même en ce qui concerne le gouvernement de sa maison pour lequel le Roi devrait lui assigner au moins 200,000 écus d'or par an. Dans une lettre particulière qu'elle écrit au Roi (2)

(1) A vrai dire, la nouvelle de la mort d'Albert avait été annoncée au Roi dès le 20 juillet, par un secrétaire de l'Infante et s'il faut en croire le Dr Coremans (*B. C. H.*, 1re série, t. V, p 191), la lettre aurait été revêtue de la signature d'Isabelle. Nous n'avons pu vérifier le fait, la lettre en question ne figurant plus dans le fond de la secrétairerie allemande, où le Dr Coremans l'avait trouvée. La chose n'a d'ailleurs rien d'invraisemblable et n'est pas en contradiction avec le contenu de la lettre autographe du 25 juillet, par laquelle l'Infante annonce *elle-même* la fatale nouvelle à son neveu.

(2) Voir nº 69.

elle lui envoie copie du testament et du codicille de l'Archiduc, en le priant de faire payer les 100,000 ducats dont il est question dans leur contrat de mariage. Elle écrit encore une autre lettre au Roi touchant le comte de Bucquoy (1). Il aura a remplir son devoir chez la Reine-Mère, les Infants, le comte d'Olivarès et Baltazar de Zuñiga.

Manuscrits divers, reg. 210, fol. 111.

68. ....., 26 juillet 1621. — *Bedmar à Philippe IV.*

Le retour des Pays-Bas à la monarchie espagnole par la mort d'Albert exige qu'on prenne de nouvelles décisions par rapport à la généralité des affaires.

Estado, 2035. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 397.

69. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Aux termes du contrat de mariage d'Isabelle et d'Albert, ce dernier reçut de Philippe II et de Philippe III. l'autorisation de disposer par testament d'une somme de 100,000 ducats L'Archiduc l'a fait comme on peut voir par son testament et ses codicilles. L'Infante demande au Roi de payer la somme en question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 6.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 113.

70. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Peu avant la mort de l'Archiduc, vint à Bruxelles le duc de Neubourg, auquel l'Infante remit une lettre pour l'Empereur dont le duc de Bavière n'aura pas à se plaindre. Elle prie le Roi de recommander de la même manière les affaires particulières du duc de Neubourg à l'Empereur. Le Roi pourrait accepter la tutelle du fils du duc et l'exécution de son testament et réserver la question du paiement des troupes au pays de Juliers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 11.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 112.

(1) Voir plus loin, à la même date du 26 juillet, n° 75.

71. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le due de Bavière a écrit au marquis Spinola qu'avec l'approbation de l'Empereur il avait résolu d'entrer en campagne avec l'armée de la Ligue catholique contre Ernest de Mansfelt. Le marquis répondit que l'Archiduc avait décidé d'ordonner à Gonzalès de Cordoba, qui commandait les troupes du Palatinat, d'attaquer Mansfelt de son côté, à partir du 1er août, la suspension d'armes durant jusqu'à la fin de ce mois de juillet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 7.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 112.

72. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Questions de protocole pour la correspondance de l'Infante. L'appellation de *Mon cousin* continuera à être employée, comme par le passé. A la place de *Très chier et féal*, on écrira *et bien aimé*. Le qualificatif de *féal* ne convient qu'à un souverain et est donc inadmissible pour l'Infante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 13.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 113.

73. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Elle attend la décision du Roi sur la reprise des hostilités ou la prorogation de la trêve. Dans cette dernière hypothèse, on tâchera d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 10.

74. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le président du parlement du Dôle, envoyé à Lucerne pour la ratification

(1) *Quitando la palabra de feal for ser de soberanidad, que no me toca.*

de la convention relative à la Valteline, y a fait des difficultés. L'ambassadeur de France à Bruxelles s'en est plaint. On a répondu à ce dernier que de nouveau l'ordre serait donné au président d'exécuter ponctuellement la convention.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 12.

75. Bruxelles, 26 juillet 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandations en faveur de la comtesse de Bucquoy et de son fils, qui sont dans une situation précaire et méritent une assistance spéciale, eu égard aux services du défunt comte de Bucquoy (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 14.

76. ....., 30 juillet 1621. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Rappel des lettres du marquis de Bedmar, du comte de Salazar, de Iñigo de Borja, insistant sur la nécessité de rompre avec les Hollandais et de faire contre eux un effort vigoureux. Il faut envoyer aux Pays-Bas quelqu'un qui, sous prétexte de consoler l'Infante, la guide et prenne les mesures nécessaires pour la conservation de ces provinces. Sans doute, le marquis de Spinola saurait s'acquitter de ce devoir, mais il doit s'éloigner de l'Infante pour aller exercer son commandement militaire. Isabelle restera ainsi seule sans personne pour la conseiller, car le marquis de Bedmar ne suffit pas pour ce rôle et il n'a pas le rang et l'autorité nécessaires pour cela. Chacun des conseillers présents donne son avis.

Le Roi, dans l'apostille, déclare qu'il méditera les conseils qui lui sont donnés au sujet des pouvoirs dont doit être revêtue la personne qu'il enverra en Flandre.

Estado, 2035.

(1) Charles Bonaventure de Longueval, dont il a été souvent question dans le tome I.

(1) *Y quedo mirando en lo que aqui se apunta cerca de la forma en que abra de ir la persona que se huviera de embiar á Flandes.*

77. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires de la flotte. A cause du manque d'artillerie on ne pourra équiper cette année que deux ou trois vaisseaux. Il a fallu pour cela retirer des canons des places fortes. Pour la construction et l'armement des autres navires, on fera ce qu'on pourra et lorsque le tout sera prêt, on verra l'usage à faire de cette armée navale. Pour le service de celle-ci le Roi doit envoyer des crédits spéciaux et non pas vouloir en affecter la charge sur la budget de l'armée, car pour ce dernier les 300,000 ducats sont indispensables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 25.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 98.

78. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante explique que, si la suspension d'armes dans le Palatinat avait pu être prorogée, on serait entré en campagne avec espoir de succès. La parole donnée au duc de Bavière a provoqué la reprise des hostilités dans le Palatinat et empêché le retour aux Pays-Bas, des troupes en service là-bas. Actuellement l'armée est divisée en trois parties, dont une en Allemagne. Les deux parties demeurées aux Pays-Bas doivent se réunir. L'ennemi dispose de forces considérables, concentrées en un seul corps et est défendu par les cours d'eau. Tout est à son avantage. Eu égard à tout cela et à la saison avancée, l'Infante ne voit pas quel résultat pourra avoir l'entrée en campagne.

Les lettres de change de 900,000 ducats envoyées sont à échéances trop tardives; les premières sont payables en novembre, les autres successivement jusqu'en mars. Les financiers ont refusé de les escompter. Malgré toutes ces difficultés, l'ordre a été donné à l'armée de commencer les hostilités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 27.

79. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il paraît inopportun d'envoyer en ce moment en Allemagne Juan de Villela comme le Roi l'a demandé. L'Infante fera de nouvelles instances auprès de Bernard Putz.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 29.

80. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste auprès du Roi pour qu'il protège la fondation des Carmélites déchaussées, établie à Madrid, et assure, de la sorte, l'exécution des dernières volontés de la défunte impératrice d'Allemagne. Il faudrait que le Roi désignât un juriste compétent pour être le défenseur de ces religieuses dans le procès qui se plaide à Madrid et auquel sont mêlés les Jésuites. Il s'agit de l'affaire dont le Roi a entretenu Albert dans sa lettre du 14 juillet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 31.

81. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le veedor général Christoval de Benavente y Benavides et le marquis de Belveder ont échangé des paroles désagréables à la jointe de guerre. Le premier a demandé l'autorisation de se rendre en Espagne. Isabelle l'a refusée et a chargé le marquis de Bedmar et un carme du nom de frère Dominique de réconcilier les deux officiers. Benavente n'a rien voulu entendre et est parti sans que l'on sache si c'est en Espagne qu'il s'est rendu. L'Infante en avertit le Roi. Melchior de Espinossa fera *ad interim* les fonctions de veedor.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 32.

82. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation en faveur du colonel anglais Griffin Markham (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 39.

83. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Négociations de Mme T'Serclaes. Elle est venue de nouveau à Bruxelles. Elle a remis un papier du prince d'Orange, par lequel ce dernier maintenait ses

(1) Voir plus haut n° 58.

(2) Au sujet de Griffin Markham, mêlé de près aux conspirations anglaises, voir J. Cuvelier, *Les préliminaires du traité de Londres.* (*Revue belge de philologie et d'histoire,* 1923, nos 2 et 3), et les sources y citées.

déclarations antérieures. De vive voix, elle a ajouté qu'elle avait mission de faire savoir au confesseur Iñigo de Brizuela, que le prince désirait ardemment mettre l'affaire en train. Il indiquait la façon de s'y prendre. L'audiencier aurait dû lui écrire que les Archiducs étaient disposés à nommer des commissaires qui se réuniraient en pays neutre avec ceux des Provinces-Unies. En conformité avec la décision prise par le Roi de recommencer la guerre, l'Infante a fait donner, à Mme T'Serclaes, une réponse dilatoire tout en refusant ouvertement d'écrire la lettre demandée par le prince d'Orange (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 40.

84. Bruxelles, 16 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande auprès du Roi le comte de Vertaing, grand fauconnier de Brabant, chambellan de l'Archiduc, qui voudrait obtenir la Toison d'or (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 43.

85. Bruxelles, 17 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Lorsque l'Infante s'est mariée, le roi Philippe, son père, lui a indiqué avec quelles personnes elle devait correspondre officiellement en français ou en espagnol. Elle demande au nouveau roi de lui faire savoir si elle peut continuer à agir de la même façon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 44.

86. Bruxelles, 17 août 1621. — *Spinola à Ciriza.*

La saison est très avancée, l'ennemi est très fort, ses frontières sont bien gardées.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit*, p. 397.

(1) La copie du billet du prince remis par Mme T'Serclaes et daté du 6 juillet, et la réponse datée du 8 août se trouvent en annexe. (*Ibid.*, fol. 41.)

(2) De nouvelles recommandations sont faites en sa faveur le 27 novembre. (*Ibid.*, fol. 209.)

87. ....., 24 août 1621. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre autographe d'Isabelle du 25 juillet.

Le Roi, dans l'apostille, marque sa confiance à Spinola et ordonne qu'on envoie sur-le-champ un courrier aux Archives de Simancas pour chercher les documents établissant comment doit se faire la transmission des pouvoirs aux Pays-Bas.

Estado, 2035.

88. Bruxelles, 26 août 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a déjà rendu compte au Roi de l'entrée en campagne. Depuis, Spinola a fait savoir qu'il est arrivé avec son armée à Geilkirchen, à deux lieues de Juliers. L'armée d'Iñigo de Borja est cantonnée à Beveren, près d'Anvers. Isabelle ignore si les Hollandais ont commencé les hostilités, mais on sait qu'ils concentrent leurs forces (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 49.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 71.

89. Bruxelles, 28 août 1621. — *Bedmar à Philippe IV.*

Lors de la mort d'Albert, Isabelle s'est retirée dans ses appartements. Elle y est restée jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, elle a reçu les condoléances du Nonce, de l'ambassadeur de France, de l'agent d'Angleterre, des Conseils d'État, privé et de Brabant, et de divers particuliers.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 397.

90. Madrid, 30 août 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi répond à la lettre de l'Infante du 26 juillet touchant les affaires

(1) Le Roi marque sa satisfaction de ces nouvelles et en attend d'autres avec impatience, le 26 septembre 1621. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 186, fol. 107. *Manuscrits divers*, reg. 210, fol. 114.)

d'Allemagne et du Palatinat et joint à cette lettre la copie de celle qu'il a écrite à ce sujet, le même jour, au comte d'Oñate (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 50.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 128 v°.

91. Bruxelles, 2 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandations pour Antonio Carnero, successivement contador et veedor général en service aux Pays-Bas, qui demande à titre définitif le poste de contador de l'artillerie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 56.

92. Madrid, 4 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les Hollandais empêchent les Anglais de faire leur commerce aux Pays-Bas; ils s'emparent des effets des sujets belges qu'ils saisissent sur des navires anglais. Le comte de Gondomar, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, a attiré l'attention du Roi sur ce fait. On lui a répondu qu'il doit se mettre en rapport avec les personnes que l'Infante désignera, pour prendre les mesures opportunes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 58.

(1) Le comte d'Oñate avait informé le Roi des affaires de Bohême et de Hongrie et du transport de l'électorat palatin au duc Maximilien de Bavière. Il est regrettable que l'assemblée convoquée par l'Empereur à Ratisbonne ait été remise. L'excuse invoquée par l'électeur de Saxe, qu'en l'absence légitime de l'électeur de Brandebourg il serait seul protestant en face de tous les électeurs catholiques, peut être palliée en demandant au seul électeur ecclésiastique de Mayence d'assister à la diète. On approuve le moyen suggéré par l'électeur de Saxe de prendre le fils aîné du palatin, de l'élever à la Cour de l'Empereur et de lui rendre plus tard les dignités et états de son père. Il y a lieu de s'entendre avec le roi d'Angleterre au sujet des affaires de Bavière et du Palatinat. Il faut éviter de mêler des Italiens et des Wallons aux Allemands, à moins que le Turc n'attaque l'Empereur. Dans ce cas, il y aurait lieu de secourir celui-ci avec nos troupes.

(2) Le 17 septembre, l'Infante recommande au Roi le marquis de Havré, qui a rendu des services signalés (fol. 88) et un certain Hans Oberalzer, depuis quarante-trois ans en service aux Pays-Bas (fol. 94.)

93. Bruxelles, 9 octobre 1621. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

Rend hommage au zèle de l'Infante qu'il conseille conformément aux ordres du Roi. Isabelle n'a pas encore répondu aux ministres et autres personnes étrangères (1) avec lesquels elle doit correspondre en espagnol. A tous ceux qui lui ont envoyé leurs condoléances elle a répondu en français. Il a fait des observations à ce sujet (2), car il est plus simple d'écrire en espagnol, comme l'on a accoutumé.

Estado, 2310.

94. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Négociations de la dame T'Serclaes. Le prince d'Orange ne doit pas se rendre compte que, du côté de l'Espagne, on désire la paix. On verra d'après sa réponse si son souhait de faciliter un accommodement est sincère. La trêve devrait être éventuellement modifiée d'une façon importante. Il convient d'agir d'une façon digne (3) et de faire en sorte que la situation militaire pousse les Hollandais à se montrer plus conciliants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 78.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 131.

95. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'ennemi a l'œil sur la place forte d'Anvers. Comme on n'a pas veillé par le passé aux réparations à y faire, l'Infante est invitée à faire exécuter sans retard les travaux de fortification nécessaires et à dépenser à cet effet les 30,000 ducats qu'on consacrait jadis à cette place forte.

On a donné ordre à Carlos Coloma de se tenir à la disposition d'Isabelle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 66.

(1) *Fuera de estos estados.*
(2) *Yo he reparado en ello.*
(3) *Con mucha authoridad y decencia.*

96. Madrid, 11 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi est absolument résolu à exécuter la convention conclue au sujet de la Valteline. L'Infante devra à nouveau donner ordre au président du parlement de Dôle de terminer cette affaire, en tant qu'elle dépend de lui, le plus vite possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 68.

97. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

La bonne expédition des affaires qui doivent être traitées en Espagne, par rapport aux Pays-Bas, nécessite la présence, à Madrid, d'un conseiller de longue robe qui porte le titre de président. Isabelle voudra bien désigner les candidats qui conviennent à ce poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 70.

98. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce qu'il a accordé la Toison d'or au marquis de Belveder et au prince d'Epinoy (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 72.

99. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires d'Allemagne. Le Roi insiste sur le bon rapport qui lui a été fait de Don Bernard Putz, jadis conseiller de l'Archiduc et résidant à Cologne. Isabelle devrait examiner si elle ne chercherait pas à s'attacher ce personnage à son service, en lui donnant un salaire convenable, ou l'engager à venir en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 74.

(1) Le 28 octobre suivant, Isabelle annonce l'arrivée de cette lettre et remercie le Roi de cette double faveur. (*Ibid.*, fol. 161.)

100. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit ordonner au comte d'Oñate d'arranger les affaires d'Allemagne. S'il est possible d'obtenir un décret contre les Hollandais, il faut tâcher de l'obtenir de l'Empereur. Le Roi est aussi d'accord avec l'Infante sur ce qu'il y aurait lieu de demander au roi d'Angleterre contre les Hollandais. Philippe IV joint la copie de la lettre qu'il écrit, le même jour, au comte d'Oñate (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 74.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 127.

101. Madrid, 11 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Diego de Messia a remis au Roi la lettre autographe de l'Infante du 25 juillet. Philippe remercie sa tante d'avoir voulu se charger du gouvernement de ces provinces et espère qu'elle pourra y maintenir la foi et la fidélité.

Le Roi enverra les pouvoirs demandés par l'Infante pour recevoir le serment de fidélité des provinces. Le marquis de Bedmar fera connaître à Isabelle la décision prise pour ce qui touche à la cour de l'Infante et le Roi aura pour les serviteurs de l'archiduc défunt tous les égards nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 80.

102. Madrid, 15 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi permet à l'Infante de faire payer à charge des finances des Pays-Bas les 100,000 ducats dont Albert a disposé par testament.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 82.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 188 v°.

(1) Dans cette lettre, Philippe IV dit qu'il a appris les diligences faites par l'ambassadeur du roi d'Angleterre pour accommoder les affaires du comte palatin. On souhaite qu'il réussisse. On a appris aussi que l'armée du Palatinat était prête à rompre selon la promesse faite au duc de Bavière. Tout en étant prudent, il faut chercher un accommodement. Étant donné l'intérêt que le Pape porte aux maisons d'Autriche et de Bavière, la tentative d'obtenir de l'argent de ce côté était louable. Mais il semble bien qu'on ne donnera rien à Rome et, dans ces conditions, d'Oñate aurait bien fait de demander l'avis de Philippe IV avant d'entreprendre ces démarches. Il y a lieu d'insister auprès du duc de Saxe pour qu'il assiste en personne à la diète de Ratisbonne. D'Oñate devra s'y rendre aussi.

103. Madrid, 16 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

La mort du comte de Bucquoy a laissé sans chef l'armée impériale. L'Empereur a choisi, pour succéder au défunt, le comte Henri de Berghes. L'Infante est chargée de le faire savoir à l'intéressé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 85.

104. ....., 16 septembre 1621. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le gouvernement des Pays-Bas. La consulte traite de dix-huit questions. La treizième est celle de l'ambassadeur que d'aucuns veulent maintenir près la personne d'Isabelle. Puisque le Roi, après la mort d'Albert, a continué de donner ce titre à Bedmar, il peut encore le faire jusqu'à ce qu'il en juge autrement. Un changement pourrait entraîner des inconvénients pour les affaires de l'État, comme pour l'autorité de l'Infante. Par contre, le duc de l'Infantado, les marquis de Villafranca et de Montesclaros sont opposés au maintien d'un agent diplomatique à Bruxelles. Le marquis d'Aytona, de son côté, trouve que la chose n'a rien d'insolite, puisque l'Infante est la tante du Roi et la veuve d'un souverain. Du moment que le Roi conserve l'autorité suprême, la chose n'offre aucun danger.

Au sujet des 200,000 ducats d'or du traitement d'Isabelle il est décidé que ces écus seront comptés à l'équivalence de trois florins. Le marquis de Bedmar en sera averti.

Le Roi, à propos de l'ambassade de Bruxelles, se rallie à la majorité du Conseil et trouve qu'il n'y a pas lieu d'innover (2).

Estado, 2035.

(1) Le 23 octobre suivant, Philippe insiste à nouveau sur la nécessité d'envoyer de Berghes en Allemagne. (*Ibid.*, fol. 150.)

(2) *No es bien hazer novedad por agora cerca lo del embaxador que tengo en Flandes, como lo parece al consejo en el capitulo trece.*

105. Madrid, 16 septembre 1621. — *Patente royale autorisant Isabelle à recevoir le serment de fidélité des Belges au nom de Philippe IV* (copie en français).

Cette patente est contresignée, comme dit le texte, « par notre secrétaire d'État aux affaires des Pays-Bas et comté de Bourgogne ».

Secretarias provinciales, 2611.

106. Bruxelles, 17 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle l'ordre, donné précédemment par le Roi [1], de payer au comte de Frezin la somme de 7,365 ducats, qui lui restent dus en vertu d'une cédule de Charles-Quint. Le veedor Benavente fait des difficultés pour effectuer ce payement. Le Roi est prié de donner de nouveaux ordres [2].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 87.

107. Madrid, 17 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi tiendra note des observations de l'Infante sur le besoin de crédits spéciaux pour la flotte. Il insiste sur la nécessité de veiller à la fabrication des canons que l'on peut continuer puisqu'on dispose de l'argent nécessaire. Pour ce qui est de la langue à employer par l'Infante dans sa correspondance, le Roi s'en remet au jugement d'Isabelle elle-même.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 92.

108. Bruxelles, 19 septembre 1621. — *Bedmar à Philippe IV.*

Recommande au Roi le séminaire de religieux anglais, irlandais et écossais, fondé à Louvain par les Carmes déchaussés, pour convertir leurs compatriotes hérétiques.

Estado, 2310.

(1) Par une lettre à Albert du 10 mai 1621, qui ne se trouve pas dans nos archives.

(2) Le 27 avril 1622, Isabelle demande de rechef une décision à ce sujet. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 187, fol. 191.)

109. Bruxelles, 22 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Négociations de la dame T'Serclaes. Elle est revenue de La Haye avec une déclaration écrite du prince d'Orange, maintenant ses conditions antérieures. La dame a reçu du prince, l'ordre de ne quitter La Haye, que dix jours après lui, pour ne pas confirmer certains soupçons qu'on a là-bas sur leurs agissements. Elle a ajouté, de la part du prince, que celui-ci voudrait avoir, sur un papier non daté et non signé, les conditions auxquelles la trêve serait acceptée en Espagne. La dame a ajouté que, sur la question de l'Escaut, ceux d'Amsterdam faisaient plus d'opposition que ceux de Zélande; que les Hollandais étaient disposés à renoncer à la navigation aux Indes occidentales mais non à celle aux Indes orientales, qu'ils tolèreraient le culte catholique en secret.

L'Infante a répondu, d'accord avec le ministre espagnol à Bruxelles et avec Spinola, qu'elle ne pouvait faire aucune déclaration sans avoir demandé au préalable les ordres du Roi.

Elle demande au Roi une décision catégorique (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 99.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 71.

110. Bruxelles, 22 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Un ami du secrétaire Pedro de San Juan a été en Hollande. Il a rapporté la nouvelle que les Hollandais s'efforcent de conclure une alliance avec les Hanséates, pour recevoir de ceux-ci des secours en argent qui leur viendraient à point dans la guerre contre le Roi. L'Infante a envoyé le docteur Putz en mission auprès des Hanséates pour les détourner de l'alliance hollandaise et les attirer vers le Roi et l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 102.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 72 v°.

(1) *Con toda claridad.*

111. Bruxelles, 22 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis de Spinola a rejoint à Wesel le gros de l'armée. Le prince d'Orange se trouve avec l'armée hollandaise près de Rees. Le comte Henri de Berghes cerne la ville de Juliers. Iñigo de Borja se trouvait près d'Anvers. Ce dernier s'est dirigé vers L'Écluse, afin de prendre pied dans l'île de Cadzand. Sa tentative a échoué et il a dû se retirer. Il se trouve actuellement entre Bruges et Gand.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 103.

112. Bruxelles, 24 septembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait voir les avantages d'une suspension d'armes dans le Palatinat. Elle permettrait d'amener aux Pays-Bas une partie de l'armée, cantonnée là-bas, et qui pourrait rendre ici de si grands services (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 105.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 73.

(1) Il nous a été conservé des copies de plusieurs lettres adressées à Philippe, malheureusement sans date, mais toutes de l'année 1621. Dans la première on dit que le colonel anglais Vere est entré dans les terres de l'évêque de Spire et y a occasionné de grands dommages. A la demande de l'évêque, Gonzalès de Cordoba fit une diversion et occupa un château important (Frankenthal?) ce qui fit sortir le colonel Vere des terres de l'évêque de Spire pour aller assiéger le château, au demeurant, sans résultat. On avait envoyé le maître de camp, M. de Chalons pour traiter avec Ernest de Mansfelt qui a ravagé la Bohême. Mansfelt a accepté, à certaines conditions, de se mettre au service de l'Empereur; il y a lieu d'accepter ces conditions puisque l'Empereur entrera ainsi en possession de la plupart des villes de la Bohême et ses troupes pourront passer avec celles de Mansfelt en Hongrie.

Dans une autre, il est dit que le baron Digby désirait une suspension d'armes dans le Palatinat. Mais le duc de Bavière y étant opposé, l'Infante n'insista pas dans ce sens, d'autant plus qu'elle venait d'apprendre la réduction de Mansfelt. Elle répondit donc évasivement à l'agent d'Angleterre qui insistait vivement pour la suspension d'armes. Depuis lors, elle avait appris que le duc de Bavière était entré dans le Haut Palatinat et elle avait donné ordre à Gonzalès de Cordoba d'occuper dans le Bas Palatinat tout ce qu'il pourrait occuper. Le comte d'Oñate l'avait avertie que l'accord avec Mansfelt était certain, mais l'Infante n'avait pas encore cette certitude.

Dans une autre encore, l'Infante insiste pour que le Roi envoie sans retard des provisions pour l'armée des Pays-Bas, pour celle du Palatinat et pour celle qui aidait l'Empereur. (*Manuscrits divers*, reg. 210, fol. 74 et suiv.)

113. ....., 28 septembre 1621. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Recommande l'acquisition du comté de Saint-Pol.
Le Roi, dans l'apostille, promet d'écrire à ce sujet à Isabelle.

Estado, 2035.

114. Madrid, 30 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Christoval de Benavente est arrivé en Espagne. Le Roi lui a donné l'ordre de retourner immédiatement en Belgique. Il prie l'Infante de faire savoir au marquis de Belveder qu'il doit adopter une autre attitude vis-à-vis d'officiers ayant un rang semblable à celui du veedor (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 108.

115. Madrid, 30 septembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le gardien du collège des Franciscains irlandais à Louvain a demandé que le Roi continue à accorder une aumône à chaque religieux qui va prêcher en Irlande. Philippe demande l'avis d'Isabelle (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 110.

116. Près de Juliers, 6 octobre 1621. — *Henri de Berghes à Isabelle.*

Récit d'une sortie faite par l'ennemi enfermé dans la ville de Juliers. L'ennemi a dû se retirer. Les pertes des deux côtés ont été minimes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 124.

(1) *Haziendo decir tambien al conde de Salazar, que en las juntas y las demas partes que se tratare de su officio, escuse el modo que tubo el dia que subcedia el enquentro, por ser cosa tan contra misericordia y buen exemplo.*

(2) A la lettre sont jointes deux requêtes du gardien, l'une adressée à Philippe IV, l'autre à Isabelle.

117. Bruxelles, 8 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Confirme la nouvelle de la retraite de l'armée hollandaise (cf. lettre du 22 septembre). L'armée du roi attend les événements pres de Juliers. On a ordonné à Don Gonzalès de Cordoba de conserver les places du Palatinat et de ne pas passer le Neckar, d'autant plus que le roi d'Angleterre s'est maintenant déclaré ouvertement en faveur de son gendre et de la conservation du Palatinat. Aucune nouvelle des pourparlers avec Mansfelt qu'il importerait de réduire à cause du mal qu'il fait et peut faire. On dit qu'il cherche à marcher sur la Lorraine et à se joindre au duc de Bouillon. Le duc de Lorraine se tient sur ses gardes.

Manuscrits divers, reg. 210, fol. 134.

118. Bruxelles, 10 octobre 1621. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

Le 11 septembre, le Roi l'avait prié de demander une copie des pouvoirs des gouverneurs des provinces et du gouverneur des armes, ainsi qu'un relevé des rentes royales et des charges qui pèsent sur elles en même temps qu'un exposé des droits du Roi sur les abbayes, les évêchés et les autres dignités ecclésiastiques. Bedmar s'est renseigné auprès des fonctionnaires compétents et a appris qu'il n'y a rien à craindre quant au droit de patronage des évêchés (1). Pour les évêchés anciens ce patronage appartient au Roi en vertu d actes semblables aux concordats français; pour les nouveaux, il réside dans leur création même. L'indult pour les abbayes et les dignités a été accordé pour la vie de l'Archiduc et de l'Infante, parce qu'on ignorait à Rome qu'à la mort de l'Archiduc les Pays-Bas retourneraient à la couronne d'Espagne. Ainsi, le Roi aura le temps de se faire accorder directement le même indult. Bedmar promet de tenir le Roi au courant de tout afin que Sa Majesté puisse lui donner les ordres nécessaires.

Estado, 2310.

119. ....., 12 octobre 1621. — *Emmanuel Sueyro à Juan de Ciriza.*

Il se plaint du peu de bienveillance qu'il rencontre chez le marquis de Bedmar.

Estado, 2310.

(1) *No ay peligro en lo de los obispados.*

120. Wesel, 12 octobre 1621. — *Spinola à Philippe IV.*

Le marquis accuse réception d'une lettre royale, du 11 septembre, lui prescrivant de continuer d'assister l'Infante. Il promet de s'y conformer.

Estado, 2310. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 398.

121. Bruxelles, 14 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée espagnole se trouve toujours près de Wesel non loin de l'ennemi. Il n'y a encore eu aucune rencontre importante. Henri de Berghes bloque Juliers. Il a envoyé une relation sur une sortie qu'ont faite les assiégés (1). La troupe d'Iñigo de Borja occupe la Flandre pour tâcher d'empêcher que l'ennemi ne s'approvisionne dans cette riche province.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 123.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 75.

122. Saint-Laurent, 14 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le maître de camp Gaspard de Valdès, châtelain de Gand, s'est plaint auprès du Roi de ce qu'on lui a refusé certains avantages dont jouissaient ses prédécesseurs, tandis que ses collègues d'Anvers et de Cambrai continuent à en jouir. Philippe demande des explications à Isabelle (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 130.

123. Saint-Laurent, 20 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Négociations T'Serclaes. Le Roi est convaincu que le prince d'Orange agit du consentement des Hollandais, sans quoi il ne se confierait pas à cette dame

(1) C'est le rapport analysé ci-dessus à la date du 6 octobre. (n° 116.)

(2) La requête de Valdès est jointe en annexe; elle contient une énumération de tous ses services passés.

dont les allées et venues n'échappent à personne. Il faut faire semblant de ne pas s'en rendre compte et attendre que des succès militaires rendent les négociations plus faciles (1). Le Roi discute ensuite les concessions que les Hollandais voudraient bien faire, d'après les allégations de Mme l'Serclaes. L'ouverture de l'Escaut est une bonne chose, il faut croire que c'est leur intérêt qui pousse les Zélandais à y consentir. La renonciation au trafic dans les Indes occidentales n'a pas de sens, puisque jusqu'ici les Hollandais n'ont pas de relations dans ces contrées. La promesse de se montrer tolérants vis-à-vis des catholiques hollandais et celle de ne pas faire de conquêtes nouvelles aux Indes orientales sont des choses qu'ils n'ont jamais offertes jusqu'ici. Elles prouvent combien ils désirent la trêve. En somme, les conditions paraissent acceptables au Roi si l'on parvient à les améliorer encore un peu (2). L'Infante fera répondre dans ce sens à Maurice de Nassau, en évitant avec soin de faire croire que de ce côté on désire arriver à un arrangement. De plus, pour faire en sorte que les Hollandais consentent à ce qu'on désire, il faut commencer par demander plus encore, comme la renonciation absolue aux Indes orientales et le libre exercice du culte catholique. La trêve qui vient de finir a été rompue; dès lors, dans la trêve nouvelle, il ne doit être fait aucune mention de la précédente, de façon à ne pas être forcé à reconnaître encore une fois la souveraineté des Hollandais (3). L'Infante ne peut rien faire sans avoir reçu les ordres du Roi (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 136.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 114.

(1) *Pero lo que conviene, es no dar nos por entendidos dello, sino que la platica passe adelante y que las armas obren mas que nunca, pues muestrà esto agora que es el mejor camino.*

(2) *Y supuesto esto se pudiesse acabar con Holandeses que, quedandose con dos o tres plazas en la India Oriental, dexassen las demas, se podria con esto punto y con los otros dos de la tolerancia y de la ribera de Ambers venir en las treguas, procurando mejorar en quanto fuere possible el partido de los catholicos, y assi podra V. A. responder al conde Mauricio.*

(3) *Y porque con haverse roto la guerra queda deshecha la tregua, sera bien que en la que se huviere de hazer y assentar de nuebo, no se haga mencion ninguna de la passada pues no conviene renovar las palabras que se dixeron en ella tocantes a la soberenidad de Olandeses.*

(4) Le même jour, le Roi écrit encore à Isabelle une lettre complémentaire à ce sujet. Il insiste sur la nécessité absolue d'écarter les Hollandais des Indes Occidentales. (*Ibid.*, fol. 138.)

124. Valsain, 23 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit faire connaître au Roi les militaires qui se distinguent par leurs bons services de façon à ce qu'on puisse les récompenser (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 146.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 114.

125. Valsain, 23 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les gouvernements des places fortes confiés jusqu'ici à des Espagnols doivent leur être conservés. On doit tâcher aussi d'introduire des commandants espagnols dans les nouvelles places qu'on occupera (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 148.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 115 v°.

126. ....., 26 octobre 1621. — *Consulte du Conseil d'État de Hollande aux États Généraux des Provinces-Unies* (3).

Le préambule de la consulte rappelle que la nécessité de tenir sur pied de guerre une armée considerable, de faire de nouvelles levées et de construire de nouvelles fortifications a amené des dépenses considérables, qui ont dépassé les revenus de cette année. Il n'y a pas lieu de s'attendre à de moindres nécessités pour l'année qui vient. Les projets de l'ennemi sont restés les memes et, depuis la mort de l'Archiduc, le roi d'Espagne y est intéressé de plus près.

Le Conseil d'État et le prince d'Orange ont examiné les réponses faites par diverses provinces aux pétitions d'aides pour l'année prochaine et ils ont

(1) Le 17 décembre, l'Infante promet de se conformer à cet ordre. (*Ibid.*, fol. 256 et *Manuscrits divers*, reg. 210, fol. 117 v°). Le 5 octobre, l'Infante recommande au Roi le prince François de Lorraine, grand doyen de Cologne et chanoine de Liége. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 180, fol. 120). Le 22 du même mois, elle lui recommande Jean Mulart, lieutenant des archers de sa garde (fol. 143). Enfin, le 9 décembre, c'est au tour du chanoine Robert de Schilde, du chapitre de la Cathédrale de Cambrai (fol. 228.)

(2) Le 17 décembre, l'Infante promet de se conformer à cet ordre. (*Ibid.*, fol. 253.)

(3) Ce document est joint à une lettre de l'Infante au Roi en date du 17 décembre suivant.

trouvé ces réponses insuffisantes Les années précédentes ont laissé un déficit. Les provinces n'ont pas payé ce qu'elles avaient consenti ou en ont affecté une partie à des travaux non prévus. Il faudrait qu'elles suppléent tout ce qu'elles ont payé trop peu depuis 1612. Pendant les années de la trêve, on n'a pas pris de mesures pour rembourser les dettes antérieures ; pourtant il pourrait arriver qu'à un moment donné les prêteurs réclamassent le remboursement de leurs capitaux. Il est donc nécessaire de pourvoir à l'établissement d'une réserve qui pourrait servir de garantie pour maintenir le crédit public.

La conduite à tenir pendant l'année qui vient est conditionnée par les desseins que l'on prête à l'ennemi. Celui-ci veut passer le Wahl et l'Yssel et pénétrer ainsi dans l'intérieur des Provinces-Unies: d'un autre côté, il veut prendre pied dans l'île de Cadzand, cerner l'Écluse et ruiner ainsi le commerce hollandais.

Ce projet a échoué cette année : l'ennemi reviendra sans doute à la charge, car c'est une tactique qu'il a suivie déjà en 1605 et 1606 et il sait qu'en ce moment les Provinces-Unies n'ont rien à attendre de leurs alliés. Il en résulte qu'il faudra tenir sur pied les mêmes effectifs tant en infanterie qu'en cavalerie. La consulte énumère ensuite le montant des crédits à affecter à chaque service. Elle insiste entre autres sur les nécessités de la flotte, qui doit protéger le pays contre le grand nombre de pirates et bloquer les ports ennemis.

Elle conclut en proclamant indispensable le consentement, par toutes les provinces, de tout ce qui leur a été demandé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 246.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 119-126.

127. Valsain, 26 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris avec joie les succès de Don Gonzalès de Cordoba que l'Infante devra féliciter de sa part. Il a ordonné d'envoyer d'Italie cent mille ducats pour l'entretien de l'armée. La question de la réduction d'Ernest de Mansfelt est de la plus haute importance et devra être poursuivie avec beaucoup de tact.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 152.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 113 v°.

128. Madrid, 27 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire qu'on lui envoie trois jeunes gens de bonne famille pour servir de pages (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 156.

129. Madrid, 27 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Lorsque Juan de Villela a été désigné comme surintendant de la justice militaire, il a été décidé qu'il jouirait des mêmes avantages que son prédécesseur, Hernando Carillo. Il doit être payé en or, ou bien en argent, mais en tenant compte alors du taux du change, puisque la monnaie des Pays-Bas est de moindre valeur que celle d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 154.

130. Madrid, 27 octobre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Erycius Puteanus a demandé le titre d'historiographe que tenait jadis Juste-Lipse, avec les émoluments attachés à cette fonction. Le Roi demande à Isabelle de l'aviser sur la résolution à prendre (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 158.

131. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a répondu à Mme T'Serclaes dans le sens indiqué par le Roi. Elle est convaincue aussi qu'une bonne situation militaire est le meilleur moyen d'arriver à un arrangement favorable. Elle insiste sur la nécessité de recevoir régulièrement les provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 162.
Manuscrits divers, reg 210, fol. 131.

(1) Le 22 janvier suivant, l'Infante promet d'envoyer trois enfants de 12 à 13 ans. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg 187, fol. 26.)

(2) Un mémoire de Puteanus rappelant ses services antérieurs est joint à la lettre.

132. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Situation militaire inchangée. Dans le Palatinat, Gonzalès de Cordoba assiège la ville de Frankenthal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 176.

133. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il y aurait lieu de faire une suspension d'armes au Palatinat, chacun restant sur ses positions, et d'engager l'Empereur à faire aussi cette suspension en lui faisant comprendre que, dans la négative, il serait difficile de lui envoyer des secours.

Manuscrits divers, reg. 210, fol. 135.

134. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis de Bedmar devrait se mettre en rapport avec le comte de Gondomar, pour aviser aux mesures à prendre pour mettre le commerce anglo-belge à l'abri des vexations hollandaises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 163.

135. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les ordres du Roi concernant la fabrication des canons seront exécutés. On travaille en ce moment à mettre trois vaisseaux à la mer. Remerciements pour la décision prise d'affecter chaque année 200.000 ducats à la maison de l'Infante et de payer les 100.000 dont Albert a disposé. Nouvelles instances pour la comtesse de Bucquoy (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 165.

(1) Le 30 (décembre?) 1621, le Roi accorde une pension de 3,000 écus à la comtesse de Bucquoy et une autre de 2,400 écus à son fils (fol. 273.)

136. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande pour la présidence, que le Roi veut rétablir, le chancelier de Brabant, Pierre Pecquius (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 166.

137. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Jean-Baptiste Van Male, le résident de l'Infante en Angleterre, a fait savoir que plusieurs marchands anglais, détenteurs de vaisseaux, voudraient se mettre au service du roi d'Espagne contre la Hollande. De l'avis de Bedmar et de Villela, l'Infante en rend compte au Roi et demande ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 167.

138. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante estime qu'il serait néfaste pour le service du Roi, d'envoyer Henri de Berghes en Allemagne à la place de Bucquoy. L'interruption des hostilités pendant douze ans a fait que les officiers de valeur sont rares aux Pays-Bas. Henri de Berghes est occupé, en ce moment, au siège de Juliers; son concours est absolument indispensable à l'armée espagnole (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 172.

139. Bruxelles, 28 octobre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les pouvoirs nécessaires à l'Infante pour recevoir le serment de fidélité sont arrivés. Le Conseil d'État a délibéré sur la façon dont la formalité doit s'accomplir et, d'accord avec lui, Isabelle a décidé que la prestation se ferait par l'intermédiaire de députés des diverses provinces, comme cela s'était fait pour Philippe III.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 174.

(1) Cf. n° 97.

(2) Le 17 décembre, l'Infante renouvelle ses déclarations à ce sujet. (*Ibid.*, fol. 254.)

140. Madrid, 31 octobre 1621. — *Nominations faites par Philippe IV pour le cas où Isabelle viendrait à mourir.*

Gouverneur intérimaire : N.

L'administration civile sera séparée de l'administration militaire. Spinola continuera de diriger celle-ci. Quant au gouvernement civil il sera partagé entre Spinola, le marquis de Bedmar, l'archevêque de Cambrai, le prince de Ligne, le comte de Salazar. Si l'un deux mourait, il serait remplacé par une des personnes désignées dans les dépêches secrètes rédigées a ce sujet (1). S'il y avait des malades, leurs collègues devraient en avertir le Roi. Ces gouverneurs intérimaires avaient les pouvoirs qui avaient jadis été conférés au comte de Fuentès.

Estado, 2253.

141. Bruxelles, 4 novembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Depuis la réponse donnée au baron Digby touchant la levée du siège de Frankenthal, Ernest de Mansfelt était arrivé au Palatinat ainsi que le colonel Vere. Don Gonzalès avait été forcé, en conséquence, de lever le siège et de passer le Rhin. Depuis lors, les forces de l'ennemi s'accroissant sans cesse, Don Gonzalès avait demandé des renforts, ce qui a peiné énormément l'Infante dans son impuissance a lui envoyer des troupes. Spinola se trouve en face des Hollandais, d'autres troupes font le siège de Juliers, celles d'Iñigo de Borja sont impuissantes à remplir la tâche qui leur est confiée. On n'a plus même assez de soldats pour accompagner les envois d'argent à l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 179.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 132.

142. Madrid, 6 novembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Gondomar a fait connaître à Madrid le zèle déployé par le

(1) Spinola par Iñigo de Borja, le comte de Salazar par Carlos Coloma, le marquis de Bedmar par D. Juan de Villela, le prince de Ligne par le comte d'Hoogstraeten et l'archevêque de Cambrai par l'abbé de Saint-Vaast. Voir une consulte d'une jointe d'Etat (sans date) (*Estado*, 2041) et un autre document également non daté (*Estado*, 2237).

résident de l'Infante en Angleterre, Jean-Baptiste Van Male. Le Roi désire qu'à l'occasion on lui fasse une faveur (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 183.

143. Madrid, 8 novembre 1621. — *Philippe IV à Juan de Ciriza.*

Philippe III avait promis à Jean-Oswald Brito la succession de Diego Maldonado dans l'office de secrétaire des États de la maison de Bourgogne. Brito informe le Roi que Maldonado devenu infirme a résigné sa charge. Il demande donc à le remplacer avec le traitement qu'il a actuellement jusqu'à ce qu'on lui ait donné un collaborateur. Alors les gages des deux secrétaires seront payés par la Flandre. Philippe IV approuve cette combinaison; quand le compagnon de Brito sera nommé, on répartira les provinces entre les deux fonctionnaires, Brito conservant les provinces wallonnes.

Estado, 2035.

144. Bruxelles, 17 novembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

C'est à la suite de la réforme générale de l'armée faite sur l'ordre de Philippe III, que les gages des châtelains de Gand, Anvers et Cambrai ont été réduits. Depuis, le Roi défunt a ordonné de rendre aux deux derniers leur situation antérieure. C'est ainsi que Gaspard de Valdès se trouve lésé. Que Philippe IV fasse connaître sa volonté au sujet de celui-ci.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 187.

145. Madrid, 25 novembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Iñigo de Borja a fait rapport au Roi sur la tentative faite par lui de s'emparer de Cadzand. L'insuccès est dû à l'arrivée tardive des pontonniers. L'Infante doit faire savoir si des sanctions ont été prises contre la personne responsable de ce retard (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 194.

(1) Le 22 janvier suivant, Isabelle promit d'avertir le Roi quand l'occasion favorable se présenterait. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 187, fol. 26.)

(2) La relation de Borja se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 195.)

146. Madrid, 25 novembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le sujet belge, Corneille Van den Heyen, a demandé au Roi la continuation d'une pension, qui lui a été accordée en 1606, mais annulée en 1613, lors de la réforme générale des pensions. Le Roi demande l'avis de l'Infante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 200.

147. Madrid, 25 novembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi remet à fin d'avis à l'Infante une requête d'un Anglais du nom de Charles Browne, se disant frère du comte de Montagu et demandant que la pension qui lui a été accordée soit transmise à un gentilhomme luxembourgeois, Jean de Marteau, qui va devenir son gendre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 202.

148. Madrid, 26 novembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'équipement de la flotte espagnole rend nécessaire l'achat de canons à l'étranger, soit en Angleterre, soit au Danemark. Détails sur le calibre des pièces à acheter. Les marchands à qui on les achètera devront s'engager à les apporter à Lisbonne ou à Cadix. Le comte de Gondomar a reçu aussi ordre de s'occuper de cette affaire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 204.

149. Madrid, 28 novembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi insiste à nouveau sur la nécessité de presser, autant qu'on peut, l'équipement de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 211.

150. Bruxelles, 29 novembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince d'Orange a retiré son armée des environs d'Emmerich et de Rees et a envoyé un corps de cavalerie à Bréda et à Bergen-op-Zoom. Pour

(1) Une copie de la lettre adressée à cet effet à Gondomar se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 206.)

l'empêcher d'entrer dans cette dernière ville, Spinola y a envoyé quelques compagnies de cavalerie cantonnées à Tirlemont et en Flandre, mais il reste avec la plus grande partie de sa cavalerie devant Juliers. Don Iñigo de Borja est près de l'Écluse. Le baron de Tilly, arrivé le 17 de ce mois du Bas-Palatinat avec les troupes du duc de Bavière, a essayé de s'entendre avec Don Gonzalès pour attaquer, du côté de Heidelberg, Mansfeld qui avait mis à sac l'évêché de Spire. Don Gonzalès a refusé de passer le Neckar, à l'exemple de Tilly, par peur des surprises de l'hiver qui pourraient faire perdre les places occupées dans le Palatinat au profit du colonel Vere. Il est de nouveau question d'un accommodement avec Mansfeld, par l'intermédiaire d'un Français venu de sa part, mais on n'a guère l'espoir d'aboutir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 213. — *Manuscrits divers*, reg. 210, fol. 133 (avec la date fautive du 29 septembre).

151. Madrid, 3 décembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire que l'Infante donne ordre à son agent en Angleterre, Van Male, d'accepter la proposition des marchands anglais de mettre leurs navires au service du Roi. Il doit conclure un accord pour l'envoi, en Espagne, de huit à dix vaisseaux remplissant les conditions voulues (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 220.

152. ....., 11 décembre 1621. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le 18 octobre l'Infante avait demandé la nomination d'un conseiller de robe longue avec le titre de président pour traiter les affaires des Pays-Bas et elle recommandait Pecquius pour cet emploi. Le Conseil approuve son choix. Le président aura le titre de président de Flandre.

Le Roi, dans l'apostille, objecte que Pecquius est nécessaire en Belgique. Il songe, néanmoins, à nommer un président de Flandre. Comme l'évêque de Ségovie est membre du Conseil d'État belge, il lui confie ce poste. On en

(1) A la lettre est joint un projet de contrat pour la location des navires. On y trouve des détails sur le tonnage, l'armement, l'armature, l'équipage, le prix, etc. (*Ibid.*, fol. 221.)

avisera donc Juan de Ciriza, qui expédiera l'acte de nomination par la voie ordinaire. On écrira de même à sa tante pour qu'elle envoie Jacques Bruneau qui exercera les fonctions de secrétaire de Flandre.

Estado, 2035.

153. Madrid, 16 décembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Lalaing a demandé une pension pour son fils Albert. Le Roi désire recevoir des renseignements sur le jeune homme avant de se décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 230.

154. Madrid, 16 décembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à fin d'avis une requête des supérieurs du séminaire anglais de Douai. Il est rappelé dans cette requête que, depuis 1598, le séminaire reçoit une pension de 1,600 florins, que la réduction générale des pensions ordonnée par Philippe III en 1611 a réduit cette pension de 50 °/₀, tandis qu'on a laissé dans sa totalité celle des autres couvents et séminaires écossais et irlandais. A diverses reprises, ceux de Douai ont demandé de recevoir à nouveau leur pension complète, sans avoir pu encore obtenir une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 232.

155. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Pierre Pecquius a remis à Isabelle la copie d'une consulte du Conseil d'État hollandais, adressée aux États Généraux (1). L'examen de ce document permettra au Roi de se rendre compte de la situation où se trouve l'ennemi. L'Infante insiste encore sur l'envoi de nouvelles provisions. Les Hollandais comptent toujours sur une mutinerie dans l'armée espagnole. Il s'agit de rendre leurs espérances vaines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 243.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 118 v°.

(1) C'est le document analysé ci-dessus, à la date du 26 octobre.

156. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a répondu à la dame T'Serclaes dans le sens que le Roi a indiqué. Celle-ci a fait des objections sur le chapitre des Indes orientales. Isabelle demandait, de la part des Hollandais, l'abandon de toutes les places qu'ils tiennent par delà. La dame aurait voulu qu'on se contentât d'une déclaration moins catégorique (1). L'Infante a refusé de modifier sa réponse à moins d'un ordre du Roi. Elle envoie au Roi la copie d'un autre papier complémentaire que la dame a remis et qui traite des bonnes intentions du prince d'Orange et de sa façon d'envisager les choses. La conférence au pays de Liége serait impossible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 116.

157. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Par l'intermédiaire d'un confident de Pedro de San Juan, d'Anvers, qui fut en Hollande il y quelques mois, l'Infante avait appris que les Hollandais avaient demandé l'assistance des villes hanséatiques. L'Infante jugea opportun d'envoyer à celles-ci le licencié J. de Putz pour leur représenter le tort qu'elles auraient à se dresser contre la maison d'Autriche. La relation du licencié Putz est jointe à la lettre (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 251.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 117.

158. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince d'Orange a retiré son armée et le marquis Spinola a mis la sienne en sûreté dans les environs de Juliers dont le siège continue. Don Iñigo

(1) Voici les deux textes discutés : 1° Celui de l'Infante : « *Laissant les États des Provinces Unies la navigation de la India Oriental et toutes les places qu'ils tiennent par de la* » ..... *il se pourra traicter de treves.* » 2° Celui de Mme T'Serclaes : « *Quictant les États des Provinces Unies la navigation de la India Oriental* ..... *il se pourra traicter sur la continuation des trèves.* » (*Ibid.*, fol. 240.)

(2) Elle manque dans le manuscrit.

de Borja s'occupe des fortifications de l'Écluse pour empêcher les incursions de l'ennemi dans nos provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 252.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 117 v°.

159. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les pouvoirs que Philippe a envoyés à l'Infante, pour l'achat du comté de Saint-Pol, ne sont pas en bonne forme. Le Roi devra en faire rédiger d'autres, suivant la minute qui lui est transmise avec la présente (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 255.

160. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a félicité Don Gonzalès de Cordoba, suivant les ordres du Roi. Il s'est joint au duc de Bavière pour attaquer Mansfeld, avec lequel des négociations ont été commencées, sans grand espoir de réussite. Il est arrivé des secours au Palatin de la part d'un duc de Saxe qu'on nomme Alberstat. Don Gonzalès et le duc de Bavière cherchent à s'opposer à son passage (2).

Manuscrits divers, reg. 210, fol. 115 v°.

161. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur a invité l'Infante au Congrès qu'il a convoqué et le comte d'Oñate lui a écrit qu'il y aurait peut-être des difficultés au sujet de la place qu'elle occuperait en qualité d'Infante de Castille. On avisera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 257.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 118.

(1) Elle ne se trouve pas dans le registre.

(2) Dans une autre lettre de la même date, l'Infante envoie au Roi des copies de lettres du Roi d'Angleterre sur lesquelles elle demande son avis, pour donner des instructions au comte de Gondomar. (*Ibid.*) Enfin, le même jour, l'Infante adresse au Roi une copie d'une lettre du comte d'Oñate et d'une autre du comte de Gondomar, celui-ci insistant vivement en faveur d'une suspension d'armes au Palatinat. (*Ibid.*)

162. Bruxelles, 17 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a demandé à l'Infante de lui proposer un président et un secrétaire pour le Conseil de Flandre à Madrid. Isabelle rappelle qu'elle a déjà indiqué pour le premier poste, le chancelier Pecquius et elle ajoute que Jacques Bruneau, actuellement en Allemagne, conviendrait pour le second.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 258.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 118.

163. Bruxelles, 27 décembre 1621. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur les difficultés qu'il y a eu de faire payer les lettres de change, envoyées par le Roi pour le service de l'exercito et la nécessité d'écarter pour l'avenir de semblables inconvénients (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 267.

164. Madrid, 28 décembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la décision prise de charger Bedmar de la correspondance à tenir avec l'ambassadeur à Londres, le comte de Gondomar, par rapport aux

(1) Ce document est particulièrement intéressant parce qu'il explique le mécanisme des opérations financières de la cour de Madrid. En voici le texte intégral : *Estos messes ha avido aqui gran estrecheza de dinero de contado, por loqual se han impossibilitado los hombres de negocios que pagan las letras de las provisiones deste exercito, de poder lo hazer a los plazos señalados segun han representado. Y para remediarlo, se dio orden que entrassen monedas forasteras en el pais, conque se ha ensanchado la plaza de Amberes. Hizosse con fin de ayudar a los hombres de negocios, para que pudiessen hager con mas comodidad los pagamentos. Y para solicitar los y apretar los, embie a Amberes al Pagador General. Poro no por esso cumplen a los plazos señalados, y oy dia no han acavado de pagar el fin del passado y 15 deste. Y apretando los y haziendo los protestos, responden que acceptan las letras condicionalmente, y que las pagaran quando pudieren o quisieren, que el interes les corra desde el dia del pagamento á cuya causa, estan los exercitos en el peligro de desorden, que V. M. podra considerar y yo con harto cuidado y temores y assi supplico a V. M. que en los assientos que adelante se hizieren, se mire bien esto, obligando expressamente a los hombres de negocios, que paguen las letras a los plazos señalados, pues no es razon antes gran deservio de V. A., tengan mano para que quando ellos quieran en la mejor sazon, dexen los exercitos necessitados que subcedan inconvenientes grandes y daños.*

affaires de commerce Il a pris connaissance aussi de l'ordre donné à Christoval de Benavente de reprendre son poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 271.

165. Madrid, 28 décembre 1621. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la décision prise sur la façon de faire prêter le serment de fidélité. Il souhaite que la chose se fasse le plus rapidement possible. Antonio Carnero recevra le titre de contador de l'artillerie. Le Roi prendra toutes les dispositions requises pour assurer l'exécution du testament de la défunte mpératrice d'Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 186, fol. 269.

166. Bruxelles, ... 1621. — *Bedmar à Philippe III.*

Depuis le retour de Spinola, on pousse activement la concentration de l'armée, de façon à ce que celle-ci soit préparée à tous les événements. On apprend aussi que les Hollandais prennent leurs dispositions.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 392.

167. Madrid, 10 janvier 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce l'arrivée prochaine du comte d'Ossona, chargé d'exprimer à l'Infante ses condoléances pour la mort d'Albert (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 9.

168. Bruxelles, 10 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante est heureuse d'annoncer que l'insuccès de l'expédition sur Cadzand n'est imputable à personne. On peut donc considérer l'incident comme clos.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 13.

(1) Dans une lettre du même jour (*Ibid.*, fol. 9), Philippe détermine l'indemnité qu'on devra payer à Bruxelles à ce comte d'Ossona.

169. Bruxelles, 10 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles de la flotte. Deux navires ont été lancés le jour des Rois, le *Saint-Alphonse* et le *Sainte-Isabelle*; un troisième, le *Saint-Louis*, pourra prendre la mer dans deux jours.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 14.

170. Bruxelles, 10 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince électeur de Trèves et l'abbé de Saint-Maximin-lez-Trèves sont en procès devant le Conseil aulique de l'Empire. L'Infante demande au Roi d'intervenir en faveur de l'abbé, auprès de Ferdinand II.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 15.

171. Bruxelles, 10 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a refusé d'envoyer le secours demandé par l'archiduc Léopold (1), pour garder l'Alsace, dans le cas où Ernest de Mansfeld tenterait de l'envahir. L'armée espagnole ne dispose ni aux Pays-Bas, ni dans le duché de Juliers, ni dans le Palatinat, des effectifs nécessaires pour accomplir sa mission. Isabelle a donné ordre au gouverneur de Bourgogne de faire des levées nouvelles et de les mettre, en cas de besoin, à la disposition de l'Archiduc. Elle a aussi écrit dans ce sens au duc de Lorraine (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 18.

172. Bruxelles, 10 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste à nouveau sur les embarras résultant de la difficulté de faire payer les lettres de change envoyées par le Roi. Spinola se plaint du retard qu'on a mis à lui envoyer de l'argent, parce qu'il peut en résulter du

(1) Léopold, frère de l'empereur Ferdinand II, évêque de Passau et de Strasbourg.
(2) Le 14 février suivant, Philippe approuve ces dispositions. (*Ibid.*, fol. 70.)

désordre dans son armée. Philippe devra prendre pour l'avenir des mesures qui assureront le paiement des lettres, à l'époque fixée.

L'Infante termine en demandant le prompt envoi des provisions de cette année, tant pour l'armée des Pays-Bas que pour celle du Palatinat et la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 19.

173. Bruxelles, 10 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fera toute diligence pour donner satisfaction au Roi en ce qui concerne l'achat de trois cents pièces d'artillerie, tout en ne se dissimulant pas la difficulté de cette affaire. Les 250,000 écus qui viennent d'arriver de Naples seront employés à l'armée du Palatinat; en réalité, ces écus sont si petits (1) qu'ils n'équivalent qu'à 141,447 écus ordinaires. Isabelle se réjouit de ce que le Roi ait renoncé à sa décision d'envoyer Henri de Berghes en Allemagne. L'ordre a été donné à Van Male de tâcher de réunir les huit ou dix vaisseaux demandés par le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 25.

174. ....., 18 janvier 1622. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

Le Conseil des finances s'occupe du relevé des rentes royales constituées aux Pays-Bas qui lui a été demandé, mais il faudra du temps avant qu'il soit achevé.

Estado, 2311.

175. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le navire de guerre nommé le *Saint-Louis* a été lancé le 9 de ce mois. Le 14, il a capturé un bateau allant à La Rochelle et chargé de marchandises hollandaises. Des deux autres vaisseaux, lancés au début du mois, on n'a encore rien appris.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 27.

(1) *Tan pequenos.*

176. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'exécution stricte des ordres donnés par le Roi le 27 octobre précédent, pour la solde de Juan de Villela, loin d'être un bénéfice pour ce dernier, lui serait nuisible, depuis qu'on a modifié le cours des monnaies (1). L'Infante demande de nouveaux ordres à ce sujet, d'autant plus qu'il s'agit d'un agent méritant et nécessiteux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 28.

177. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le nommé Corneille van den Heyen n'a pas à se plaindre d'avoir été atteint par une mesure générale. Lui accorder ce qu'il demande entraînerait sans doute des représentations d'autres réformés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 29.

178. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante déclare que le fait d'accéder à la requête de Charles Browne pourrait porter à conséquence. Pourtant, eu égard à la pauvreté du requérant, le Roi pourrait peut-être accorder ce qu'il demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 30.

179. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse à la dépêche du 28 décembre touchant la suspension d'armes au Palatinat. Ernest de Mansfeld est allé en Alsace où il a occupé Haguenau et assiége Saverne. L'archiduc Léopold demande des secours, surtout en troupes du Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 34.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 137 v°.

(1) *Y porque ha parescido que conforme esta ajustado el placarte de aca seria contra el dicho Don Juan en lugar de beneficio executar lo que V. M. manda.*

180. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Avis favorable sur la requête de Puteanus, tendant à être nommé historiographe de Sa Majesté (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 31.

181. Bruxelles, 22 janvier 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Avis de l'Infante sur la demande des Franciscains irlandais de Louvain. L'apostolat mérite sans doute la faveur du Roi, mais les autres couvents qui émargent à la caisse de l'exercito vont demander la même chose. On ne peut donc accorder aux Franciscains la faveur demandée que sous la réserve qu'elle sera exclusive, et on écartera ainsi les prétentions des religieux anglais et autres. Que le Roi fasse connaître sa décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 32.

182. ....., 22 janvier 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi alloue à Charles de Lorraine une pension de 6,000 ducats assignés sur la recette des Finances (*en français*) (2).

Secretarias provinciales, reg. 2624.

183. Madrid, 4 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce qu'il n'a pu envoyer plus tôt les provisions de cette année. Il expédie cinq lettres, d'un montant total de 2,196,000 écus, dont 186,250 pour la flotte et le restant pour l'armée. Philippe prie l'Infante de donner tous ses soins à l'emploi équitable de cet argent et renouvelle de son côté la promesse d'envoyer le restant, jusqu'à concurrence de 300,000 écus par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 44.

(1) *A ninguno se puede encargar mejor que al sobre dicho la plaza de historiador, por su gram estudio, sciencia y partes.*

(2) Au cours du mois de janvier 1622, l'Infante envoie au Roi des lettres de recommandation en faveur de Charles de Courteville (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 187, fol, 1., cf. reg. 185, fol. 215); de Philippine de Gonse, veuve de Maximilien de Husin (reg. 187, fol. 4); du comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne (fol.3); du capitaine Wolfarte, qui se dit fils d'un bourgmestre d'Anvers (fol. 25.)

184. Madrid, 4 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a promu Iñigo de Borja, châtelain d'Anvers, à la dignité de conseiller de guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 46.

185. Madrid, 4 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi insiste sur l'importance de la flotte à construire aux Pays-Bas et pour laquelle on a déjà envoyé près de 400.000 écus. Il s'étonne de la lenteur avec laquelle on procède, particulièrement de ce qu'on n'a pu mettre à la mer que trois navires encore. Il rappelle que jadis on a équipé à Dunkerque douze galions et que Spinola a dirigé lui-même cette affaire. Il désire que l'Infante charge le marquis de se rendre à Ostende, pour examiner où on en est et prendre les dispositions requises, de façon à ce que la flotte toute entière puisse prendre la mer au mois de mai. Le Roi espère beaucoup de l'intervention personnelle de Spinola. Dans le cas où les nécessités d'ordre militaire rendraient impossible le départ de Spinola, l'Infante enverra à Ostende, à sa place, Juan de Villela (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 54.

186. Madrid, 4 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que les troupes se sont retirées dans leurs quartiers d'hiver. Eu égards aux pertes considérables que l'armée espagnole a subies, il serait bon de procéder bientôt à la revue et reformer les compagnies qui n'auraient plus d'effectifs suffisants. On ne pourra reformer pourtant aucune compagnie de cavalerie ni d'infanterie espagnole ou italienne. Le Roi a pris connaissance de la consulte du Conseil d'État hollandais. Il partage le sentiment de l'Infante sur les dispositions de l'ennemi et la nécessité d'éviter toute rebellion dans l'armée espagnole. C'est pour cela qu'on a pris les mesures nécessaires pour l'envoi régulier des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 56.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 60 v°.

(1) Le 21 février suivant, l'Infante déclare qu'on a fait ce qu'on a pu et qu'il n'y a eu aucune négligence. Elle ajoute que Spinola a reçu ordre de se rendre à Ostende. (*Ibid.*, fol. 87.)

187. Madrid, 4 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Pecquius ne peut convenir au poste de président à Madrid parce qu'on a besoin de lui en Belgique. Philippe désigne comme président Iñigo de Brizuela, à qui on vient de donner l'évêché de Ségovie, et comme secrétaire Jacques Bruneau (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 58.

188. Bruxelles, 5 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires du Palatinat. L'Infante a envoyé à Londres Pecquius chargé de négocier la suspension d'armes dans le Palatinat, de concert avec l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, le comte de Gondomar.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 62.

189. Bruxelles, 5 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Juliers vient de se rendre à l'armée espagnole. L'Infante félicite le Roi de ce succès (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 64.

190. Bruxelles, 7 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle les instances du comte de Champlitte, gouverneur de la Bourgogne, pour obtenir la grandesse. A son tour, Isabelle demande au Roi de prendre une décision favorable (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 65.

(1) Dans une autre lettre du même jour, Philippe ordonne de remplacer Brizuela, dans le gouvernement des Pays-Bas, par Juan de Villela. (*Ibid.*, fol. 60.)

(2) Le 25 février, le Roi félicite à son tour Isabelle, à l'occasion de la même victoire. (*Ibid.*, fol. 103 et *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 32). Le 10 avril, il félicite aussi Henri de Berghes pour sa belle conduite au siège de Juliers. (*Estado*, 2233.) Cf. plus loin n° 201, la lettre de Spinola.

(3) D'autres recommandations sont adressées par l'Infante au Roi au cours de ce mois de février, notamment en faveur d'Antoine de Beauffort, lieutenant des archers du Roi (fol. 67), d'Iñigo de la Mota (fol. 73), d'Anne van der Veken, veuve de Charles Triest, conseiller de Flandre (fol. 75), de Jean-Augustin Spinola, cousin du marquis Ambroise (fol. 76), de Louis Dorville (fol. 90.)

191. Madrid, 14 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve l'ordre donné par l'Infante au gouverneur de Bourgogne et sa lettre au duc de Lorraine pour faire secourir l'archiduc Léopold dans le cas où Ernest de Mansfeld voudrait pénétrer en Alsace. Comme le gouverneur de Milan lui a envoyé trois régiments d'infanterie, il n'y a pas lieu de prendre des troupes aux Pays-Bas.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 32.

192. Madrid, 14 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante devra faire procéder, au cours du printemps, au recrutement nécessaire pour combler les vides dans l'armée des Pays-Bas. Pour l'armée du Palatinat, on pourrait employer des Lorrains et des Bourguignons. On tâchera aussi d'envoyer, pour l'une et l'autre armée, des renforts d'Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 68.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 30.

193. Bruxelles, 16 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il n'y a pas eu moyen de réconcilier le veedor général Benavente avec le marquis de Belveder. L'Infante a donc accordé au premier — qui l'avait déjà souvent demandée — la permission de se rendre en Espagne. Elle prie le Roi de l'employer ailleurs qu'aux Pays-Bas, tout en se déclarant contente de ses services (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 72.

194. Bruxelles, 20 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie à Madrid Garcia Pimentel, pour mettre le Roi au courant des circonstances qui ont accompagné la reddition de Juliers.

Les tercios d'infanterie espagnole et italienne n'ont plus que des effectifs

(1) Le 20 février suivant, Isabelle communique au Roi d'abondants détails sur la querelle des deux officiers. (*Ibid.*, fol. 82).

bien réduits. Le Roi devrait envoyer du renfort en faisant passer aux Pays-Bas une partie des troupes espagnoles cantonnées en Italie et des Italiens en service en Espagne. A la tête de celles-ci on pourrait placer Garcia Pimentel. La paix qui vient d'être conclue en Hongrie rend disponibles les troupes wallonnes, espagnoles et italiennes, qui étaient au service de l'Empereur tout en restant à la solde du roi d'Espagne. L'Infante a donné ordre au comte d'Oñate de les faire passer dans le Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 77.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 136 v°.

195. Bruxelles, 20 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur incline à la suspension d'armes. L'Infante attend son ambassadeur pour l'ajuster. Elle a écrit aux électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves pour qu'ils envoient des députés à Bruxelles pour être présents au traité de la suspension. Elle a répondu dans le même sens au duc de Bavière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 80.
Manuscrits divers, reg. 210, fol. 136.

196. Bruxelles, 20 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les grands envois d'argent qui ont été faits vers le Palatinat et le pays de Juliers pour les besoins de l'armée ont raréfié la monnaie en circulation aux Pays-Bas. En effet, tout ce numéraire a passé en Allemagne où il a plus de valeur et rien n'en est revenu aux Pays-Bas (1). Les banquiers qui payent les provisions venant d'Espagne désireraient faire importer, par mer, de quoi compenser ce qui est sorti du pays. Ils voudraient que le Roi mît à leur disposition six vaisseaux de guerre de sa flotte. Philippe IV est invité à prendre une décision à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 79.

(1) *De que no ha vuelto nada al pais sino entrado en Alemania donde tiene mas valor.*

197. Bruxelles, 20 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Jean-Baptiste Van Male a envoyé à l'Infante une lettre, dont Isabelle transmet la copie au Roi, pour qu'il puisse se mettre au courant des garanties demandées par les navigateurs anglais, avant de mettre leurs vaisseaux au service du Roi [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 81.

198. Bruxelles, 22 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des 2,196,000 écus [2]. Le Roi doit prendre soin que le reste arrive aussi jusqu'à concurrence des 500,000 écus par mois demandés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 88.

199. Bruxelles, 22 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le gouvernement de Philippeville a été confié définitivement à N. de Currières, gouverneur intérimaire. Le titulaire précédent, M. de Tèbes, a été suspendu à cause de certaines charges qui pesaient sur lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 89.

200. Bruxelles, 23 février 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

D'accord avec le Conseil d'État des Pays-Bas, Isabelle présente les présidents des Conseils d'Artois [3] et de Namur [4] comme candidats à la présidence du Grand Conseil de Malines, vacante par le décès de Jacques Liebaert [5].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 91.

(1) La lettre de Van Male manque.
(2) Voir la lettre de Philippe du 4 février précédent, n° 183.
(3) Renon de France.
(4) Lègre Coulez.
(5) La consulte des conseillers d'État du 23 février y est jointe. (*Ibid.*, fol. 92.)

201. ....., **23 février 1622.** — *Spinola à Philippe IV.*

Le marquis transmet au Roi ses félicitations pour la prise de Juliers. Il ajoute que, sauf un château, tout le duché est maintenant au pouvoir des Espagnols. Le marquis a envoyé des troupes pour s'emparer de cette dernière position. Après cela il se rendra en Flandre et prendra inspection de la place d'Ostende.

Estado, 2311. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 399.

202. Madrid, 28 février 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne à Paris, a fait transmettre au Roi un mémoire (1) touchant l'intention de Louis XIII de vendre différents fiefs qu'il possède aux Pays-Bas comme héritier d'Henri IV. Il s'agit de la châtellenie de Lille et de la terre de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines, avec les droits seigneuriaux qui en dépendent. Le Roi considère l'affaire comme importante et charge Isabelle de tâcher de se rendre acquéreur de ces terres. L'acquisition du comté de Saint-Pol, dont il est question aussi dans le mémoire de Mirabel, doit être discutée aux Conseils privé et des finances. Si elle est jugée opportune, le Roi enverra à l'Infante les pouvoirs nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 98.

203. Madrid, 13 mars 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris du père Henri Condé, que l'Infante a envoyé en Espagne (2), la proposition de ceux de Saint-Omer de fournir les cordages nécessaires à la flotte. La chose est importante. Isabelle devrait envoyer sur les lieux des gens compétents en la matière pour se rendre compte de la quantité et de la valeur des cordages offerts (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 116.

(1) Le mémoire de Mirabel est joint à la lettre. (*Ibid.*, fol. 100.)

(2) Lettre d'Isabelle du 21 novembre 1621. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 186, fol. 190.)

(3) Le 7 avril suivant, Isabelle promit d'envoyer à cet effet les surintendant veedor et contador de la flotte. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 187, fol. 155.)

204. Madrid, 15 mars 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Jacques Ier envoie à Madrid le baron Jean de Digby pour traiter d'affaires politiques. De son côté, Philippe IV a décidé de faire revenir momentanément le comte de Gondomar. Il avertit l'Infante qu'il confie l'interim de l'ambassade espagnole en Angleterre à Carlos Coloma, gouverneur de Cambrai (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 118.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 31.

205. Madrid, 15 mars 1622. — *Philippe IV au comte d'Oñate.*

Réponse à la lettre du 15 janvier touchant la dignité électorale palatine. Il faudra que les divers princes allemands s'entendent à ce sujet (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 122-124.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 29.

206. Bruxelles, 21 mars 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires de la flotte. C'est le manque de gens d'équipage et de canons qui a retardé les travaux. Spinola est allé à Ostende. Il fait tous ses efforts pour qu'on puisse lancer le plus vite possible encore six nouveaux navires. Le *Saint-Louis* s'est malheureusement déjà perdu, à la suite d'un accident, avec une prise qu'il avait faite. Quant aux six navires qu'on se propose de mettre à la mer, Spinola a pu réunir leur équipage et, pour les munir de l'artillerie nécessaire, on a acheté des canons et on en a retiré d'autres des places fortes. L'escadre pourra servir à troubler les relations commerciales de l'ennemi; c'est le plus grand mal qu'on puisse lui faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 131.

207. Bruxelles, 21 mars 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

A l'occasion de l'enterrement de l'Archiduc, il y a eu des difficultés au sujet

(1) Le 7 avril 1622, Isabelle annonce au Roi qu'elle a fait connaître à Coloma la décision prise à son sujet. (*Ibid.*, fol. 160.)

(2) A la même date, le Roi envoie à l'Infante une copie de sa lettre au comte d'Oñate. (*Ibid.*)

de la préséance entre le Conseil des finances et le Conseil privé. Consulté à ce sujet, le Conseil d'État a déclaré que la prétention du Conseil des finances, d'être placé sur le même pied que le Conseil privé, était sans fondement et que le droit de préséance de ce dernier était incontestable. Pour faciliter l'accord, Isabelle a promu le chef du Conseil des finances (1) au poste de conseiller d'État. Les choses se sont passées alors avec la décence requise (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 134.

208. Bruxelles, 22 mars 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les réclamations du séminaire anglais de Douai sont sans fondement puisque, depuis 1620, on lui paie 1,600 ducats. Le fils aîné du comte d'Hoogstraten a 13 ans; le Roi pourrait accorder au comte la faveur demandée. Albert a été enterré aujourd'hui. On fera diligence au sujet du serment à prêter au Roi par les provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 135.

209. Madrid, 23 mars 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Promesse d'envoyer le supplément des provisions requis pour compléter les 300,000 ducats par mois. Il n'y a pas moyen d'envoyer aux Pays-Bas des troupes d'Italie. Le Roi désire recevoir des informations sur les motifs de la destitution de M. de Tèbes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 137.

210. Madrid, 23 mars 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris de Bedmar la nomination de Diego de Salcedo au poste de gouverneur de Juliers. Il l'approuve. Il s'est réjoui des premiers succès de la flotte. Il insiste à nouveau pour qu'on presse les travaux jusqu'à ce qu'on ait atteint le nombre de vingt navires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 139.

(1) D'Ognies.

(2) *Y todo passo quietamente y con toda decensia y buen concierto.*

211. Bruxelles, 23 mars 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante demande de rechef la Toison d'or pour le comte de Sainte-Aldegonde (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 143.

212. Madrid, 23 mars 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Eu égard aux bons services de Jean Curtius, bourgeois de Liége, le Roi recommande à la faveur de l'Infante son neveu Henri Curtius.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 141.

213. Bruxelles, 27 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle qu'en 1612 Albert a concédé à Jean d'Ognies et à sa femme, Marie Walter-Zapata, fille de feu Jérôme, maître d'hôtel de l'Archiduc, des lettres patentes de comte (2) avec affectation du titre sur la seigneurie de Villerval, au comté d'Artois. Depuis lors, tous deux sont morts; le baron de Baillencourt est leur héritier mais il est obligé de vendre la seigneurie en question. Il s'est adressé à Isabelle pour que le Roi veuille affecter le titre de comte à une autre seigneurie qu'il possède. Avis favorable de l'Infante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 145.

214. Bruxelles, 4 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a promis à Jean-Baptiste Lazana, proveedor des vivres de l'armée, de le payer ponctuellement chaque mois. Lui-même a dû, pour assurer la fourniture régulière du pain de munition, emprunter des sommes considérables à son frère Vincent Lazana. Le pagador général Benavente refuse de payer intégra-

(1) Le 11 de ce mois, l'Infante recommande le baron d'Auchi, officier au service de l'Espagne (fol. 114) et le 27, Marie de Utenhove, veuve de Jean d'Aranda, châtelain de Gand (fol. 144.)

(2) Datées de Mariemont le 28 mai 1612. Une copie se trouve en annexe de la lettre.

lement les ordonnances que Lazana lui a présentées. L'Infante prie le Roi de donner les ordres requis pour qu'il s'exécute.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 152.

215. ....., 7 avril 1622. — *Ambroise Spinola à Philippe IV.*

Remercie le Roi pour le titre de marquis de los Balbases qui vient de lui être conféré.

Estado, 2511.

216. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante voudrait que le Roi prolongeât pour une période indéterminée (1) l'octroi de la pension du duc d'Aumale (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 156.

217. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie les dernières nouvelles qu'elle a reçues de Jean-Baptiste Van Male, au sujet de la location à faire au roi d'Espagne, de navires anglais (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 158.

218. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse à la lettre du 15 mars. L'Infante envoie la copie de la lettre que lui a écrite le comte d'Oñate; l'archiduc Léopold est assez fort en Alsace pour tenir tête à Mansfeld qui s'est retiré au Palatinat. Instructions qu'elle a données au comte d'Oñate sur la conduite de la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 157.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 32 v°.

(1) Cette pension avait été accordée pour trois ans; le terme était sur le point d'expirer.
(2) Charles de Lorraine.
(3) La copie de la lettre de Van Male qu'Isabelle joint à la sienne, ne se trouve pas dans le registre.

219. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles de la flotte. Récemment un des navires de guerre a fait trois prises sur les Hollandais. On tâchera de lancer bientôt six autres vaisseaux. L'Infante demande la Toison d'or pour le prince de Chimai (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 159.

220. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles déclarations au sujet de la nécessité absolue des 300,000 ducats par mois (2). Sur les provisions de l'année écoulée il reste environ 267,000 ducats à toucher. Les banquiers établis aux Pays-Bas ne veulent pas les payer sous prétexte qu'il n'ont pas reçu les ordres nécessaires de leurs correspondants. Ainsi, l'armée se trouve de nouveau sans solde et des désordres sont à craindre (3). L'Infante prie le Roi d'aviser au plus vite aux mesures à prendre pour le paiement des arriérés et l'envoi des provisions nouvelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 161.

221. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse au mémoire du marquis de Mirabel au sujet des terres que le roi de France possède à Lille, Gravelines, Dunkerque et Bourbourg ainsi que de l'achat du comté de Saint-Pol.

D'abord, il faut savoir si le roi de France est disposé à vendre ses propriétés et faire examiner ensuite s'il y a lieu de les acheter et de quelle façon il faut

(1) Alexandre de Ligne. — Le 4 avril, l'Infante recommande Jean Mulart, lieutenant des archers de sa maison (fol. 151); le 22 avril, Francisco de Arteaga et André de Oxirondo, attachés à la secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 183); le même jour, Édouard Otten, gentilhomme anglais, attaché à sa maison (fol. 185), Pedro de Echavarria, majordome de l'hôpital de l'armée espagnole (fol. 186), et Thomas de Mendieta, pagador général de l'armée (fol. 172.)

(2) *Porque de otra manera puede V. M. tener por muy cierto que, en lugar de conseguir progressos, se vendra a caer en inconvenientes, que despues de subcedidos mal se pueden remediar.*

(3) *Esta la gente atrassada de sus pagas y tan necessitada que cada ora temo alguna gran desorden de motin o otros inconvenientes lo qual me tiene con gran cindado y pena porque anteveo el peligro y travajo a que esto se reduzira. Y el remedio sera tarde.*

entamer les négociations. L'Infante a fait examiner tout cela par les conseils [1].

Quant à l'achat du comté de Saint-Pol, on y est favorable aux Pays-Bas. On peut, d'ailleurs, emprunter la somme et laisser le comté lui-même en hypothèque, il ne s'agit que d'acquérir la juridiction et la souveraineté, en les enlevant à la France. L'Infante promet sur le tout des explications ultérieures.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 166.

222. Bruxelles, 7 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il faut pour l'entretien de l'armée des provisions mensuelles de 300,000 écus. A défaut de semblables provisions, il est certain qu'au lieu de faire des progrès, on éprouvera les plus grands inconvénients. Mansfeld et Alberstat grossissent chaque jour leurs effectifs. Il est donc nécessaire de mettre en ordre l'armée royale et de la préparer à faire face à toutes les éventualités, si on ne peut arranger une trêve. L'Infante prie le Roi d'envoyer des provisions spéciales pour l'armée du Palatinat.

Il y a eu, sur les provisions de l'année 1621, un déficit de 266,999 écus, comme le Roi pourra le voir par le rapport du pagador général. Les banquiers, à qui on a fait faire des protêts à ce sujet, ont déclaré qu'ils ne pouvaient payer, faute d'avoir reçu les ordres requis de leurs correspondants d'Espagne. On n'a pu dès lors faire les paiements requis à l'armée et la soldatesque se trouve misérable. Chaque jour l'Infante craint des désordres et mutineries. Elle supplie donc le Roi de prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement des 266,999 écus en question et de faire envoyer ce qui manque aux provisions de 1622 pour atteindre le montant de 300,000 écus par mois avec, en outre, une provision spéciale pour le Palatinat. Il faut aussi donner aux banquiers l'ordre d'effectuer leurs paiements avec plus d'exactitude que par le passé.

Estado, 2311. — Publié par Rodriguez Villa, *Correspondencia de la Infanta Archiduquesa D. Isabel con el duque de Lerma.* Madrid, 1906, p. 240.

(1) *Que en primer lugar conviene saver si el Rey christianissimo lo querra vender, y tambien y considerando como se haze aca en los consejos de V. M. si convendra comprar lo.*

223. — Aranjuez, 22 avril 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a donné ordre au marquis de Mirabel, son ambassadeur à Paris, de suivre le roi de France dans les voyages qu'il fera cette année. L'Infante doit ordonner la même chose à son résident en France, Henri de Vicq (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 177.

224. Aranjuez, 22 avril 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Réponse aux lettres du 20 et 21 mars touchant un arrangement à conclure avec Mansfeld. Il y a lieu de poursuivre cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 179.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 33.

225. Aranjuez, 25 avril 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Juan de Ciriza a écrit à Pedro de San Juan pour avoir l'avis de l'Infante sur la possibilité de faire passer par mer un renfort d'infanterie espagnole aux Pays-Bas. Le voyage par l'Italie est long et coûteux. L'Infante est priée à nouveau de faire connaître son opinion. Elle fera savoir aussi quel serait le meilleur moment et quelle escorte la flotte des Pays-Bas pourra fournir pour le transport.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 187.

226. Aranjuez, 24 avril 1622.

Patente de conseiller d'État, garde des sceaux lez la personne de Sa Majesté pour les affaires des Pays-Bas et comté de Bourgogne, pour messire Iñigo de Brizuela (2) (*en français*).

Secretarias provinciales, reg. 2611.

(1) Le 23 mai suivant, Isabelle fait savoir à Philippe IV que son ordre a été exécuté. (*Ibid.*, fol. 229.)

(2) Cette patente est contresignée par le secrétaire Antonio de Arostegui.

227. Aranjuez, 25 avril 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les banquiers d'Espagne ont donné ordre à leurs correspondants des Pays-Bas, de payer les 266,999 écus qui restent des provisions de l'année passée. Le Roi a appris avec plaisir que six nouvelles unités de la flotte sont sur le point de rejoindre les six anciennes. Chaque fois que de nouveaux navires sont lancés l'Infante doit en avertir le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 189.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 7.

228. Bruxelles, 30 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation en faveur d'Henri de Berghes, lieutenant général de cavalerie, gouverneur et capitaine général de Gueldre, qui sollicite pour son fils naturel, Herman Frédéric, le château de Montfort, en Gueldre, avec le titre de marquis (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 193.

229. Bruxelles, 30 avril 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'une lettre du comte d'Oñate. Grâce à la prise de Juliers on a occupé plusieurs autres villes de ce pays, de même que dans celui de Berg et de la Marck. On en laisse l'administration au duc de Neubourg, suivant les ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 192.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 15 v°.

230. Bruxelles, 1er mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

La guerre au Palatinat continuera encore toute l'année, l'électeur palatin refusant l'armistice et ne désirant qu'une bonne paix ou une bonne guerre. Don Gonzalès de Cordoba a commencé le passage du Rhin et cherche à rejoindre de Tilly. Le mauvais état des finances du pays, empêche de pourvoir à l'entretien de l'armée dont les quatre corps se trouvent en Flandre,

(1) Le 26 avril précédent, Bedmar avait, lui aussi, écrit au Roi pour appuyer les prétentions de de Berghes. *Estado*, 2311.

au delà du Rhin, dans le Palatinat et contre Alberstat. Les recrues ne sont pas payées et occasionnent des dégâts dans le pays. L'argent que le Roi a ordonné d'envoyer d'Italie n'est pas arrivé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 194.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 16.

231. Bruxelles, 1er mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste sur la mauvaise situation financière. Il manque encore pour compléter les provisions de cette année 400,000 écus. Il reste des effets à concurrence de près de 267,000 écus faisant partie de la provision de l'année précédente que les banquiers ne veulent pas payer. Il n'y a rien pour envoyer à l'armée du Palatinat. On a pourtant quatre corps d'armée à entretenir, deux aux Pays-Bas, en Flandre et sur le Rhin, et deux en Allemagne. L'armée du Palatinat ne reçoit pas sa solde, elle vit au détriment du pays. Le Roi est prié de donner au plus vite satisfaction sur les desiderata exprimés ci-dessus, sans quoi la situation deviendra très dangereuse. C'est le sentiment du devoir qui pousse l'Infante à parler d'une façon si catégorique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 194.

232. Bruxelles, 2 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante demande que le Roi donne des ordres pour le paiement de 50,000 écus environ, qui restent dûs sur les 100,000 qui lui ont été accordés pour sa maison (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 198.

233. Aranjuez, 7 mai 1622.

Pouvoirs donnés à Isabelle par Philippe IV pour acheter le comté de Saint-Pol. L'Infante doit payer de ce chef la somme de 650,000 florins qu'elle peut lever de la manière qu'elle jugera convenable, par exemple, en constituant des rentes au denier 20, 18 ou 16, garanties par des hypothèques suffisantes, etc.

Secretarias provinciales, reg. 2611, fol. 3-7.

(1) A la lettre est jointe une attestation d'Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la chambre de l'Infante.

234. Aranjuez, 7 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Rappelle à sa tante qu'il l'a priée d'ordonner à Henri de Vicq, résident belge à la cour de France, de suivre le roi très chrétien en ses voyages et de lui faire allouer par les Finances ce qui lui est nécessaire.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

235. Aranjuez, 7 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Annonce qu'il a accordé 500 florins de pension à Herman et à Walther Conninck frères, prêtres natifs de Groningue, qui remplissaient l'office de chapelain et de confesseurs dans la garde allemande du Roi (1).

Secretarias provinciales, reg. 2624.

236. Aranjuez, 7 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

« Madame ma bonne tante,

» J'ay veu ce que m'escripvez par vos lettres du XXIII de febrier touchant l'estat de président vacant en mon grand conseil de Malines, et considérant le rapport du contenu d'icelles j'ai trouvé pour convenable de choisir pour idoine et qualifié à deservir ledit estat messire Renon de France, président de mon conseil provincial d'Arthois, ordonnant à icelle fin luy faire despecher et envoyer avecq cestes lettres de commission accoutumée à la charge de ladicte présidence de mon grand conseil. Votre Alteze ordonnera de luy en advertir ceste résolution luy faisant aussy délivrer la patente de ladicte commission. A tant, Madame ma bonne tante, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde.

» De Aranjuez le 7 de mai 1622. Electus episcopus Segoviensis vidit.

» Votre bon neveu Philippe. » J. O. Brito (2). »

Secretarias provinciales, reg. 2624.

(1) Cf. acte du 3 juillet 1624. (*Papiers d'État et de l'Audience*, reg. 641.)

(2) Nous avons reproduit en entier cette lettre, la première de celles en langue française adressées à Isabelle par Philippe IV qui ont été conservées dans les registres aux *Ordenes y cartas* du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. La patente elle-même se trouve : *Secretarias provinciales*, reg. 2611, à la date du 30 avril.

237. Bruxelles, 3 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a envoyé le comte Henri de Berghes contre l'évêque d'Alberstat. Il a occupé Lunen où se trouvait une garnison hollandaise. Alberstat a évacué tous les postes qui étaient en son pouvoir, il s'est dirigé sur le Palatinat, en laissant Soest et Lipstat aux mains des Hollandais. Ceux-ci, profitant du départ d'Henri de Berghes, ont fait des incursions dans le Brabant, jusque près de Bruxelles, sans cependant avoir pris aucune ville, mais en pillant et rançonnant le plat pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 227. — *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 33 v° (avec la date fautive du 23 mai).

238. Bruxelles, 15 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Malgré le succès remporté au Palatinat le danger persiste, l'armée de Mansfeld restant intacte. L'envoi de la provision demandée pour le Palatinat demeure urgent, même si l'armistice se fait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 210. *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 17 v°.

239. Bruxelles, 15 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les armées réunies du Palatin et du marquis de Durlach ont remporté un léger succès sur Tilly. Heureusement, Gonzalès de Cordoba a pu venir à son secours et ensemble ils ont remporté une brillante victoire sur l'ennemi qui a laissé plus de 3,000 morts sur le champ de bataille, en dehors de nombreux prisonniers et d'un riche butin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 207. *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 18.

240. Aranjuez, 18 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu de l'Infante, à la date du 20 mars précédent, une relation indiquant le montant des effectifs de l'armée et le total des recrues à

lever (1). Le Roi désire qu'à l'avenir ces rapports soient plus détaillés. Il ne comprend pas comment on ne paie à une bonne partie de l'armée que la moitié de sa solde, alors que les envois d'Espagne sont calculés pour le paiement de la solde entière. Les ordres seront donnés le plus rapidement possible, pour l'envoi de ce qui manque encore sur les provisions de cette année. Pour ce qui est de l'armée du Palatinat, le Roi s'étonne de ce que les crédits qui lui ont été affectés soient déjà épuisés. Les bénéfices résultant du fait de ne pas payer la solde entière, la réduction des effectifs par les pertes subies, la moindre valeur de la monnaie avec laquelle on paie les hommes, sont autant de raisons pour qu'il y ait un reliquat. De tout cela on n'a reçu, à Madrid, aucune explication. Le Roi espère que Spinola pourra s'en tirer ainsi car, pour le moment, il ne saurait pas envoyer de nouvelles provisions. Philippe fait remarquer enfin que, d'après le rapport, on a porté au compte de l'exercito la solde de douze compagnies de cavalerie qui sont à la charge des finances des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 211.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 20 v°.

241. Aranjuez, 18 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit demander à Jean-Baptiste Van Male de nouveaux détails au sujet des conditions faites par les armateurs anglais qui veulent se mettre au service du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 213.

242. Bruxelles, 23 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante se réjouit de ce que la désignation qu'elle a faite de Diego de Salzedo, comme gouverneur de Juliers, ait été approuvée par le Roi. Six nouveaux navires ont été lancés, l'un d'eux a heurté contre la digue d'Ostende, près de Breedene, et s'est renversé. On a pu sauver une bonne partie de l'armement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 223.

(1) Elle ne se trouve pas dans nos archives.

243. Bruxelles, 23 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les ambassadeurs d'Allemagne et d'Angleterre sont arrivés à Bruxelles pour conclure la trêve dans le Palatinat. Ils ont demandé à l'Infante de désigner ses commissaires. Son choix s'est arrêté sur Pecquius et Ferdinand de Boisschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 226.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 35.

244. Bruxelles, 23 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il ne sera pas possible de réduire Mansfeld ainsi qu'on l'avait espéré. Le Roi devra assurer 300,000 ducats à l'armée et 150,000 de provisions à l'armée du Palatinat. L'Infante a donné ordre aux troupes de Bohême de se rendre au Bas-Palatinat. Elle a reçu des lettres du comte d'Oñate lui annonçant qu'à la réquisition de l'Empereur il devait envoyer des troupes dans le Haut-Palatinat. L'Infante a donné des ordres en conséquence au maistre de camp général Thomas Caracciolo.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 224.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 34.

245. Bruxelles, 23 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Mort du conseiller de Grysperre, membre du Conseil d'État et du Conseil privé. L'Infante a décidé de le remplacer au Conseil privé par le fiscal du Conseil de Brabant, Roosen, et de nommer deux nouveaux conseillers d'État : Ferdinand de Boisschot et Guillaume de Steenhuys. Brizuela pourra donner des renseignements au Roi sur la conduite de tous trois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 230.

246. Bruxelles, 23 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a examiné la question posée par le Roi, si on pouvait amener les nouvelles troupes espagnoles aux Pays-Bas par terre ou par mer. La traversée serait dangereuse, eu égard aux forces maritimes de l'ennemi; on aurait de la peine à l'effectuer de telle façon que les soldats puissent encore entrer en

service au printemps. On pense ici, qu'il vaudrait mieux les envoyer par la route d'Italie, de façon à ce que, arrivant en automne, ils puissent prendre part à la campagne suivante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 231.

247. Bruxelles, 23 mai 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le gouverneur d'Ostende, surintendant de la flotte, Luis de Aguilar Coronado, vient de mourir. Le Roi voudra bien désigner un nouveau gouverneur, ayant les qualités requises pour un poste aussi difficile (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 232.

248. Madrid, 30 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ceux de l'assemblée et les députés aux causes de Rodrigo Calderon ont remontré que messire Melchior d'Espinosa a en son pouvoir la tapisserie du dit Calderon institulée : *Acte des douze apôtres,* tapisserie de grande valeur que Calderon avait jadis commandée en Belgique. Le Roi a ordonné qu'elle lui soit envoyée en Espagne pour voir ce qu'il en fera. Melchior d'Espinosa prétend que Calderon lui doit 7,014 réaux. Le Conseil des Finances lui donnera satisfaction et pourvoira aux dépenses nécessaires pour que cette toile arrive le plus sûrement possible à Madrid.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

249. Madrid, 30 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordonne d'hypothéquer les biens confisqués du prince d'Orange, au profit de la marquise de Berghes, au prorata de la valeur des terres dont elle serait dépouillée par les Hollandais.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

(1) *Conviniendo mucho, que sea persona de valor experiencia y cuidado, porque demas de la platica que ha de tener, en la milicia y buen Govierno (siendo la plaza de tanta importancia) habra de travajar de ordinario en los reparos della, porque la mar la maltrata a menudo y siempre se offrezen gastos en las reparaciones della.*

250. Madrid, 30 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Accorde un subside de 3,000 florins aux dames chanoinesses de Sainte-Waudru, à Mons, pour relever le pignon de leur église.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

251. Madrid, 30 mai 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Accorde 800 écus de subside (*ayuda de costa*) à Jehan Herwart, roi d'armes de la Toison d'or (1).

Secretarias provinciales, reg. 2624.

252. Madrid, 2 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a appris de diverses sources que les Hollandais se sont alliés à Muley-Cidam et aux Algériens, pour faire ensemble la guerre à l'Espagne (2). Le Roi a fait prendre toutes les mesures possibles pour renforcer sa flotte dans les mers de la Péninsule. Cependant si on apprenait aux Pays-Bas que les Hollandais font passer vers les côtes d'Espagne un grand nombre de vaisseaux il serait peut-être utile d'y envoyer la flotte d'Ostende. Isabelle fera examiner la question et décidera ce qui lui semble bon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 235.

253. Bruxelles, 6 juin 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Un certain Caritus, se disant évêque de Durazzo, en Albanie, est venu représenter à Bruxelles que lui, d'autres évêques et des fidèles d'Albanie cherchent à se révolter contre les Turcs, mais ne peuvent le faire faute d'être secourus. Il va aussi à Madrid. Isabelle le recommande à la bienveillance du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 238.

(1) Le 10 mai, l'Infante recommande Catherine van Vlierden, veuve de Pierre Fornari et fille de Balthasar van Vlierden, jadis bourgmestre d'Anvers. (*Secrétairie d'Etat et de Guerre*, reg. 187, fol. 204.)

(2) *Con intento de juntar todas sus fuersas de mar en un cuerpo, (o divididos) ponerse en las costas destos reynos y hazer todos los daños que pudieren.*

254. Madrid, 7 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait l'éloge du maître de camp Gonzalès de Cordoba et annonce qu'il l'a promu à la dignité de maître de camp général.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 239.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 21 v°.

255. Madrid, 7 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi envoie 500,000 ducats et promet d'en faire envoyer 800,000 d'Italie. On tâchera d'augmenter encore le montant des sommes envoyées aux Pays-Bas. L'Infante est priée de veiller à la bonne distribution de l'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 245.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 20.

256. Madrid, 9 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Mirabel a envoyé un rapport d'un officier français nommé baron de Roysselon, qui déclare avoir inventé et mettre à la disposition du Roi de nouvelles espèces de boulets. Isabelle devrait en faire faire l'expérience (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 247.

257. ....., 9 juin 1622. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

Les Flamands se sont plaints à l'Infante de la saisie opérée en Espagne de marchandises de certains de leurs compatriotes, sous le prétexte qu'elles appartenaient aux rebelles et ce malgré des preuves attestant le contraire. Ils demandent une réparation et Bedmar est d'avis de la leur accorder, parce que la Flandre est la plus riche des provinces belges et fournit au gouvernement des subsides plus élevés que ceux des autres provinces réunies.

Estado, 2311.

(1) Un mémoire de l'inventeur est joint à la lettre. (*Ibid.*, fol. 248.) Le 3 juillet suivant, Isabelle répond à Philippe IV que tous les jours on propose de ces nouveautés, qui ne donnent aucun résultat. Elle promet d'écrire plus au long, quand le marquis de Mirabel se sera expliqué à ce sujet, vis-à-vis de Spinola. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 188, fol. 7.)

258. Bruxelles, 12 juin 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce l'arrivée des ordres donnés aux banquiers de payer ce qui reste dû sur les provisions de l'année précédente. Elle attend toujours avec impatience le complément de celles de cette année-ci et la provision spéciale pour l'armée du Palatinat absolument indispensables si l'on veut prévenir des désordres. On se préoccupe du traité avec l'ambassadeur d'Angleterre ainsi que de la cessation des hostilités au Palatinat. On continue toujours les travaux en cours pour l'équipement de la flotte à Ostende.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 261.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 7 v°.

259. Madrid, 13 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'agent du roi de Danemark, Guillaume Esmit, a représenté au Roi que les marchands de Copenhague voudraient savoir s'ils peuvent librement venir trafiquer dans les ports d'Espagne. Le Roi désire savoir de l'Infante quel traitement on faisait jadis aux Danois en Espagne et en quoi il diffère de celui qu'on leur fait actuellement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 263.

260. Madrid, 13 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris les incursions des Hollandais dans le Brabant. Il est à déplorer qu'on ait laissé ainsi cette région ouverte à leurs entreprises. Le meilleur moyen de se mettre à l'abri est de pénétrer dans le pays de l'ennemi, aussi l'armée doit-elle entrer en campagne (1). Qu'on continue régulièrement la construction de la flotte! Isabelle doit désigner des candidats au gouvernement d'Ostende.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 265.

(1) *Que se deve sentir este atrevimiento y pensar que han de hazer (los Olandeses) otros de mayor daño. Y para todo sera bien, como tambien pareze que lo huviera sido, no dejar tan descubierto aquel pays, y el camino de asigurar le, es entrar en el del enemigo. y assi encargo mucho a V. A. mande que se salga en campaña quanto antes, dandose en esto la priesa posible pues estando el tiempo tan adelante no se permite otra cosa.*

261. Madrid, 13 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Représentations du baron de Taxis, maître des postes en Flandre, contre la prétention de ceux de la Chambre des Comptes de réduire de 200 écus la note qu'il a présentée pour différents voyages faits par des courriers pour le service du Roi. Philippe demande à Isabelle des informations afin de pouvoir prendre une résolution (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 267.

262. Bruxelles, 13 juin 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle que jadis (2) l'Archiduc a attiré l'attention du roi défunt sur le fait que les finances royales restaient redevables d'une somme importante aux habitants du comté de Bourgogne. Ceux-ci avaient avancé de l'argent lors de la levée de troupes faite chez eux, en 1616. A diverses reprises les intéressés ont fait des représentations à ce sujet. Ils viennent d'en faire encore déclarant que parmi les prêteurs il y a beaucoup de gens pauvres. Isabelle insiste pour que satisfaction leur soit donnée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 271.

263. ....., 16 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Marnay et le comte Jean de Nassau prétendent à la grandesse. Le Roi se souviendra d'eux à la première occasion (3).

Secretarias provinciales, reg. 2624.

(1) Le mémoire de Taxis se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 268.)

(2) Elle rappelle une lettre d'Albert du 17 avril 1619.

(3) Parmi les autres recommandations faites par l'Infante, au cours de ce mois, il y a lieu de citer celles en faveur de Marguerite O'Donnell, veuve du Comte de Tirconnel, dont les deux frères sont morts au service du Roi et dont le beau-frère Cormacius O'Neil a été enfermé à la tour de Londres. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 187, fol. 253); Claude de Rye, baron de Balançon (fol. 258) qui reçoit une pension le 12 août (reg. 188, fol. 76), le maître de camp O'Neil, comte de Tyron (reg. 187, fol. 259), Gelasio Macdonal, cousin du comte de Tirconnel (fol. 280); Gislebert de Gand, gouverneur de Renty (fol. 384); Juste Damant, grand bailli de Courtrai (fol. 285). Plus tard, le comte de Tirconnel, sans doute le fils de Marguerite O'Donnell, réclame une augmentation de pension. Isabelle le recommande le 8 octobre (reg. 188, fol. 172) et le 8 novembre (fol. 201.)

264. ....., 16 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accorde un subside de 1,500 florins au collège irlandais de Louvain.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

265. Madrid, 17 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte d'Ossona est chargé de faire une inspection dans les principales villes des Pays-Bas. L'Infante est invitée à lui accorder l'autorisation requise, à lui faire payer 3,000 ducats sur la caisse de l'*exercito* et à le mettre au courant des affaires du Palatinat. Ainsi Ossona pourra faire au Roi un rapport complet sur la situation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 272.

266. Madrid, 17 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris de l'Infante que le châtelain d'Anvers, Iñigo de Borja, voudrait être promu à la charge de général d'artillerie. Le Roi la lui accorde et désigne, comme châtelain d'Anvers, Diego de Messia.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 274.

267. Madrid, 17 juin 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle les ordres qu'il a donnés pour l'achat des fiefs du roi de France, à Lille, Dunkerque et Bourbourg. Il charge l'Infante de procéder aux négociations requises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 276.

268. Bruxelles, 22 juin 1622. — *Rapport de Spinola au sujet des opérations du Palatinat.*

L'armée est entrée depuis quelques jours dans le pays du prince de Darmstadt. Une rencontre a eu lieu près de la ville de Darmstadt. L'ennemi a dû se retirer, après avoir subi des pertes considérables. On a pris entre autres

un des comtes palatins. Gonzalès de Cordoba a passé le Rhin à Germesens. Tilly s'est arrêté à une demi-lieue du château de Sterquemberg. L'armée de l'archiduc Léopold vient à la rencontre de Cordoba qui est attendu à Oppenheim. La jonction de Cordoba avec l'archiduc et celle de Tilly avec Anholt sera une garantie de succès.

Bibliothèque nationale de Madrid. Section des Manuscrits.
Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 400

269. Madrid, 1er juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Détails sur le service d'espionnage de Sueyro. Celui-ci a parmi ses correspondants des gens mêlés à la politique (1), à qui l'Espagne paie ponctuellement 1,500 réaux par mois. On a eu ainsi des avis d'importance. Sueyro a reçu à nouveau l'ordre de communiquer ses informations à Isabelle. Le Roi fait savoir en même temps à l'Infante qu'il vient d'accorder au même Sueyro une pension qu'elle voudra bien faire payer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 1.

270. Bruxelles, 3 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Elle attend toujours le complément des provisions. Le rapport qu'elle joint à sa lettre (2) permettra au Roi de se rendre compte de l'étendue de ce qui est nécessaire pour l'artillerie, les vivres, le recrutement, le paiement des pensions, les traitements des ministres, des officiaux, les *gastos secretos*, les courriers, etc. Tout cela est payé sur les provisions, comme on l'a toujours fait, et c'est ainsi qu'on ne peut donner aux soldats que la demi-solde et encore sans la régularité désirable. Spinola apporte à cela, comme à tout, le soin nécessaire. Une provision spéciale est indispensable pour l'armée du Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 5.

(1) *Personas, a lo que siempre se ha savido, que tienen mano y authoridad en el manejo de los negocios.*

(2) Ce rapport manque dans le registre.

271. Bruxelles, 3 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte d'Hoogstraeten, gouverneur de Tournai, a présenté les doléances de ses administrés. Ceux-ci se plaignent de ce que, dans les ports d'Espagne, on n'admet pas les marchandises fabriquées chez eux, ce qui leur cause un dommage considérable. L'Infante transmet au Roi cette représentation (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 10.

272. Bruxelles, 3 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'alliance des Hollandais avec les Algériens. La flotte ostendaise a été construite pour entraver le commerce hollandais, elle a déjà obtenu certains résultats dans ce sens. Il vaut donc mieux la laisser ici que de la faire venir en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 12.

273. Bruxelles, 3 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Carlos Coloma sollicite, par l'intermédiaire d'Isabelle, l'envoi d'une provision pour les nécessités de l'ambassade d'Angleterre. Nouvelles instances en faveur du comte de Champlitte (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 14.

274. Bruxelles, 3 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les banquiers d'Anvers ont reçu ordre de ne payer sur les lettres de change échéant à la fin du mois d'août que 100.000 ducats. Ils prétendent retenir le reste parce qu'on n'a pas consigné une somme suffisante pour les provisions

(1) Elle ne se trouve pas dans le registre.

(2) A signaler encore les recommandations faites le 5 juillet en faveur de Marguerite Pinssen, veuve du secrétaire Alonso de la Loo (fol. 25), qui reçoit satisfaction le 26 août (fol. 103); le 17 juillet, en faveur du colonel Griffin Markham (fol. 43) et le 23 juillet en faveur de Marguerite de Châlon, veuve de Philippe de Robles, jadis gouverneur de Béthune et colonel de l'infanterie wallone (fol. 50).

de l'année précédente. La perte serait d'autant plus préjudiciable qu'en ce moment l'armée sera en campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 15.

275. Bruxelles, 3 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce qu'elle a désigné Godefroid Gilkens comme chancelier de Gueldre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 16.

276. Bruxelles, 4 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ambassadeur d'Angleterre, Pecquius et Ferdinand de Boisschot ont eu des entretiens au sujet de la suspension d'armes au Palatinat. L'Empereur a écrit à l'Infante au sujet de l'octroi de l'électorat au duc de Bavière et de son enlèvement au Palatin, ce qui ne serait guère le bon moyen d'avoir la paix. Les affaires d'Allemagne causent beaucoup de souci à Isabelle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 23.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 23 v°.

277. Madrid, 4 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire que Diego de Messia fasse partie de la jointe de guerre dont l'établissement vient d'être décidé. Il demande à l'Infante de lui faire payer une gratification de 1,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 17. — *Estado,* 2233.

278. Madrid, 4 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire que l'Infante fasse exécuter les ordres qui ont été donnés par son père touchant certaines faveurs à faire aux capitaines écossais Robert Amilton et Guillaume Carpentin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 19.

279. Bruxelles, 5 juillet 1622. — *Le prince de Ligne à Philippe IV.*

Le prince rappelle qu'il y a plus de vingt ans qu'il demande la grandesse et les raisons qu'il invoque pour obtenir cette faveur (1).

Estado, 2139.

280. Bruxelles, 6 juillet 1622. — *Spinola à Ciriza* (deux lettres).

Félicitations par rapport aux derniers succès remportés dans le Palatinat. Alberstat a été contraint de se retirer du pays de Cologne. Tout le pays de la Marck est aux mains des Espagnols. Spinola déclare qu'il entre en campagne avec des provisions si réduites qu'il ne voit pas comment il pourra s'en tirer si le Roi ne lui envoie pas d'argent.

Estado, 2312. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit*, p. 402.

281. Bruxelles, 8 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande pour le poste de gouverneur d'Ostende, Francisco de Medina, Balthasar Santander et Manuel Franco, tous trois officiers espagnols en service aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 28.

282. Bruxelles, 8 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le secrétaire Matheo de Urquina et le pagador général Thomas de Mendieta prétendent qu'en vertu de leurs fonctions, ils ont droit à une part des prises faites par la flotte d'Ostende. Le Roi doit prendre une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 29.

283. Bruxelles, 9 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception de 400,000 ducats. L'armée est partie en campagne hier sous les ordres de Spinola. L'Infante renouvelle ses instances pour obtenir

(1) Cette lettre est accompagnée du rapport fait sur l'ordre du Roi par le grand commandeur de Léon (Balthasar de Zuniga) et de la consulte du Conseil d'État à laquelle elle donna lieu.

une provision spéciale pour l'armée du Palatinat et insiste pour recevoir le complément qui reste encore dû sur les provisions ordinaires de cette année. Les travaux pour l'équipement de la flotte continuent sans cesser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 30.

284. Madrid, 12 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Bedmar a fait rapport au Roi sur les plaintes des négociants belges au sujet des difficultés qu'ils éprouvent pour importer leurs marchandises en Espagne. Très souvent on saisit leurs produits sous prétexte qu'ils sont de fabrication hollandaise. De fait, on sait que les rebelles se servent d'intermédiaires pour expédier leurs articles. Le Roi voudrait établir aux Pays-Bas un fonctionnaire chargé d'enregistrer les marchandises belges destinées à l'exportation, comme faisait jadis le proveedor Antonio Jauregui. Il demande au préalable l'avis d'Isabelle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 37.

285. Madrid, 13 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que le château de Gand se trouve en mauvais état, que les murailles sont ébréchées, que les munitions manquent, qu'il faudrait détruire certaines habitations voisines des fossés. L'Infante doit faire une enquête à ce sujet, elle doit entendre le châtelain Gaspar de Valdès et faire savoir si on a employé les 50,000 ducats envoyés l'année dernière. Au besoin, on devrait exproprier les maisons voisines du château de façon à ce que ni la ville ni les propriétaires n'aient à se plaindre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 39.

286. Madrid, 13 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Tant que Carlos Coloma dirigera l'ambassade d'Espagne à Londres, l'Infante doit continuer à lui payer son traitement de châtelain de Cambrai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 41.

287. Madrid, 18 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les compagnies de cavalerie espagnole sont loin d'avoir leurs effectifs au complet. Lorsque les renforts d'Espagne arriveront, l'Infante doit permettre, à tous les fantassins qui ont les dispositions requises, de passer dans la cavalerie afin d'y combler les vides.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 48.

288. Madrid, 24 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Beaucoup de mousquetaires désirent changer d'arme. On a accordé à plusieurs la permission demandée mais le Roi désire que l'Infante examine si la chose ne peut donner lieu à inconvénients et quelle ligne de conduite il faudrait suivre à l'avenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 52.

289. Bruxelles, 27 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des relations commerciales avec l'Espagne. L'Infante a fait examiner quelles mesures il faudrait prendre pour en réserver les profits aux vassaux du Roi et en écarter les Hollandais. Au moment voulu elle fera rapport à ce sujet.

Le château de Gand a besoin de réparations qui absorberaient beaucoup d'argent. Les nécessités de l'armée sont telles qu'il faut y consacrer tout ce dont on dispose (1). On ne pourra donc faire les travaux requis que si le Roi envoie une provision spéciale. Il est vrai qu'une provision de 50,000 ducats a été envoyée l'an dernier pour les châteaux-forts, mais elle aussi a été absorbée par les besoins de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 54.

(1) *Verdad es que el castillo de Gante tiene mucha necessidad de reparos, y tanta que, si se huviesse de reparar todo lo que es menester, se gastaria gran suma de dinero, y por ser tan necessario al pressente, el que ay de las provisiones, y mucho mas que huviera, no se podra acudir a esta necessidad por agora, como se dessea.*

290. Bruxelles, 27 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

La Chambre des Comptes a fourni à l'Infante les explications qu'elle a demandées à la suite des réclamations du baron de Taxis. Elle transmet au Roi le rapport qui lui a été remis par la Chambre, et qui lui paraît concluant, en défaveur du maître des postes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol 57.

291. Bruxelles, 27 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet au Roi une lettre du résident en Angleterre, Van Male, au sujet des bateaux anglais qui pourraient lui être loués (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 58.

292. Bruxelles, 27 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Palatin s'est retiré à Sedan avec le duc de Bouillon. Mansfeld et Alberstat ravagent la Lorraine et menacent d'envahir la Bourgogne et le Luxembourg. L'Infante a donné l'ordre à Gonzalès de Cordoba de suivre l'ennemi et lui a donné des instructions touchant les affaires de la ville de Spire. On cherche toujours le moyen, avec l'ambassadeur d'Angleterre, d'arranger un armistice au Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 59.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 41.

293. Bruxelles, 27 juillet 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait part au Roi de la décision prise d'assiéger Bergen-op-Zoom en expliquant les motifs qui la justifient et les manœuvres qui doivent en faciliter la réussite. L'Infante réclame à nouveau le complément des provisions jusqu'à concurrence de 300,000 ducats et l'envoi d'une provision spéciale pour l'armée du Palatinat.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 188, fol. 61.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 42.

(1) Le rapport ne se trouve pas dans le registre. Le 25 septembre, Philippe IV fait savoir à Isabelle que Taxis devra renoncer à sa prétention. (*Ibid.*, fol. 129.)

(2) La lettre de Van Male manque.

294. Madrid, 28 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le roi de France n'a pas encore approuvé la convention faite au sujet de la Valteline, malgré les instances du marquis de Mirabel. Le fait que Louis XIII s'approche des confins de l'Italie et puis ses démêlés avec le duc de Bouillon et les Vénitiens donnent à croire qu'il pourrait bien avoir quelque projet d'intervention dans les affaires d'Italie. Cela cause à Philippe IV de grands soucis. L'Infante devra faire examiner, avec Spinola et Bedmar, quelle diversion on pourrait éventuellement faire du côté des Pays-Bas contre les Français (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg 188, fol. 63.

295. Madrid, 28 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à Isabelle les lettres des banquiers espagnols à leurs correspondants d'Anvers, leur prescrivant de payer intégralement la mensualité d'août.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 69.

296. Madrid, 28 juillet 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'archiduc Léopold a informé le Roi de ce que le Palatin et l'évêque d'Alberstat s'étaient joints à Mansfeld et avaient envahi l'Alsace où se trouvait l'archiduc Léopold. Il y aura lieu d'envoyer au secours de celui-ci Don Gonzalès de Cordoba (2) et le baron de Tilly. Le Roi écrit aussi au duc de Bavière pour persuader de Tilly d'aller au secours de l'Alsace dont l'importance pour le Roi est bien plus considérable que le Bas-Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 65.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 35 v°.

(1) Le 16 août suivant, Isabelle fait savoir qu'on examine la question et qu'au moment voulu, on fera un rapport au Roi (fol. 87.)

(2) Il y a une lettre du Roi à celui-ci, de la même date et dans le même sens. (*Ibid.*, fol. 36.)

297. Bruxelles, 10 août 1622. — *Isabelle à la Reine* (1).

Le comte d'Ossona retourne en Espagne suivant les ordres qu'il a reçus du Roi. Il a très bien accompli sa mission. C'est un homme de grand mérite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 71.

298. Madrid, 12 août 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance de la décision d'assiéger Bergen-op-Zoom. Il espère le bon succès de cette entreprise. Il s'est laissé convaincre du bien-fondé des raisons qu'Isabelle a alléguées pour maintenir la flotte à Ostende.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 74.

299. Madrid, 12 août 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il a reçu la lettre autographe de l'Infante demandant de servir de parrain à un fils du marquis de Marne. Le Roi a fait donner ordre au marquis de Bedmar de tenir l'enfant sur les fonts ou, si lui-même ne pouvait le faire, de désigner un autre pour le remplacer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 78.

300. ....., 13 août 1622. — *Le marquis de Bedmar à Philippe IV.*

Sur l'ordre du Roi il a entretenu l'Infante du commerce des provinces obéissantes en Espagne. Son Altesse a ordonné la réunion d'une jointe dans la demeure (*posada*) de l'ambassadeur, jointe qui comprenait Juan de Villela, le trésorier général, Jean Wower et Jean Kesseler, commis des Finances, trois hommes capables. Bedmar va recueillir les documents nécessaires et examiner particulièrement la commission du veedor Antonio de Jauregui. Il ira le plus vite possible et avisera le Roi.

Estado, 2312.

(1) *A la Reyna.*

301. Madrid, 14 août 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que les Hollandais ont envoyé une flotte considérable pour attaquer les côtes espagnoles. Il est décidé à envoyer ses forces navales à la rencontre de l'ennemi. Don Fadrique de Toledo, capitaine général de la flotte espagnole (1), a reçu ordre de faire voile vers la mer du Nord et d'attaquer les forces de l'ennemi, en particulier celles qui font la garde dans les parages de Dunkerque et d'Ostende. L'Infante est invitée à envoyer à l'amiral espagnol les instructions qu'elle jugera convenables. La flotte restera là jusqu'à la fin de septembre, puis elle fera voile vers le cap Saint-Vincent pour escorter les galions qui devront arriver en Espagne vers la mi-novembre. L'Infante prescrira aux unités de la flotte ostendaise de se mettre à la disposition de don Fadrique et elle lui fera envoyer par leur intermédiaire des pilotes expérimentés. Elle devra soigner aussi pour l'approvisionnement de la flotte espagnole en vivres et au besoin en argent pour le paiement des soldes. Elle expédiera sans retard la lettre que le Roi lui transmet pour le comte de Gondomar, ambassadeur en Angleterre, afin que celui-ci soit au courant de l'arrivée de la flotte espagnole. Le Roi recommande le secret qui seul peut assurer la réussite de cette entreprise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 97.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 8 v°.

302. Bruxelles, 14 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le sieur de Grusson, gouverneur de Hesdin (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 82.

(1) *La armada de la mar oceano.*

(2) Le 19 septembre 1622, Philippe demande des explications. (*Ibid.*, fol. 133.) On trouve à ce sujet, dans le même registre encore trois lettres d'Isabelle, du ... octobre, des 8 et 9 novembre 1622 (fol. 198-229-235.) Le 14 août, l'Infante recommande encore au Roi un ecclésiastique irlandais, abbé de Mays, se disant baron de Clamoris (fol. 81.) Le 20 août, Henri de Fos, luxembourgeois, archer du corps de Sa Majesté, obtient une patente de noblesse. (*Secretarias provinciales*, reg. 2611.)

303. Bruxelles, 16 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, Isabelle permettra aux fantassins qui vont venir d'Espagne de prendre service dans la cavalerie légère.

Les mousquetaires qui ont dix-huit ans de service peuvent, s'ils le désirent, changer d'armes en gardant leur traitement; ceux qui après vingt-deux ans de service désirent rester mousquetaires reçoivent une augmentation minima de deux écus. Les banquiers d'Anvers ont déclaré qu'ils paieront la mensualité d'août à moins que des ordres différents ne leur viennent d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 83.

304. Bruxelles, 16 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, Iñigo de Borja a été promu capitaine général d'artillerie et Diego de Messia, gouverneur d'Anvers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 85.

305. Bruxelles, 16 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse à la lettre du 28 juillet. Lorsqu'elle arriva, Mansfeld était sorti d'Alsace et se trouvait en Lorraine avec l'intention d'envahir les Pays-Bas. Aussi l'Infante avait-elle donné ordre à Gonzalès de Cordoba de venir avec son armée du côté du Luxembourg. Il est arrivé à Thionville le 22 août et a marché vers l'ennemi [qui se trouvait du côté de Sedan (*Esdan*)] avec une armée de 9,000 fantassins, 2,000 cavaliers et un bon corps d'artillerie. Mansfeld a envoyé le comte de Henin à l'Infante pour négocier avec elle. Pendant qu'on négociait avec le secrétaire Bruneau, est arrivée la nouvelle que Mansfeld était passé avec ses troupes à la solde de la France. Alberstat (Brunswick) se disposait à traverser ce pays avec les siennes pour rentrer chez lui ou passer en Hollande. L'Infante a donné des ordres pour qu'on lui barre le passage. L'Infante avisera pour le cas d'une rupture avec la France au sujet de la Valteline.

Manuscrits divers, reg 211, fol. 37 v°.

306. Bruxelles, 16 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le siège de Bergen-op-Zoom continue. L'armée qui en est chargée est trop faible et il n'y a pas moyen de la renforcer en diminuant les effectifs de l'armée d'Henri de Berghes, sans quoi celle-ci ne pourrait tenir ni Juliers ni les villes du Rhin. Spinola fait tout son possible et, eu égard à son dévouement, il faudrait aussi lui témoigner la considération à laquelle il a droit. L'Infante regrette que l'ordre du Roi prescrivant à l'armée du Palatinat de se rendre en Alsace ait été transmis directement à Gonzalès de Cordoba, alors qu'il aurait dû l'être à Spinola. Il est désirable que les ordres destinés à cette armée soient remis à Spinola avec mission, pour lui, de les transmettre à celui qui doit les exécuter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 87.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 39.

307. Bruxelles, 21 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante remercie le Roi de la démonstration de sympathie qu'il lui a faite en envoyant à Bruxelles le comte d'Ossona. Elle annonce que celui-ci retourne en Espagne conformément aux ordres qui lui ont été donnés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 92.

308. Madrid, 26 août 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur les recommandations de l'Infante, le Roi a accordé une pension au fils d'Iñigo de Borja.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 105.

309. Bruxelles, 27 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour Jean van der Heyden, ancien professeur, qui désire dédier au Roi un livre de dévotion qu'il vient d'écrire (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 107.

(1) Une lettre semblable est adressée le même jour à la Reine. (*Ibid.*, fol. 94.)
(2) *Otro libro intitulado Tabernaculo del Señor.*

310. ....., 28 août 1622. — *Philippe IV à Isabelle* (en français).

Le royaume de Sicile et le duché de Milan ne peuvent payer à l'Infante les 48,599 ducats et 2 réaux dus sur les 50,000 ducats que son père lui avait assignés sur les dits États. Le Roi voulant que sa tante recouvre plus facilement cette somme l'assigne sur les fonds des finances aux Pays-Bas. Si les Finances ne peuvent payer tout de suite, l'Infante se contentera « d'en estre satisfaite à tels termes que l'estat d'icelles permettra » et elle voudra bien avertir le Roi s'il est nécessaire qu'on lui expédie une nouvelle dépêche (1).

Secretarias provinciales, reg. 2624.

311. Madrid, 28 août 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Réponse à la lettre du 27 juillet touchant un accord avec Mansfeld. Il faut se défier de celui-ci et tenir soigneusement le Roi au courant de tout ce qui se traitera avec lui.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 8 v°.

312. Bruxelles, 28 août 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Bonaventure van Eelen, négociant anversois, a envoyé à Saint-Sébastien, un vaisseau chargé d'étoffes et consigné à Gilles van de Putte, marchand flamand, résidant en cette ville. Ce navire fut saisi par les autorités espagnoles sous prétexte que des intérêts hollandais y sont engagés. De pareils incidents pourraient nuire au commerce hispano-belge. L'Infante prie le Roi de donner ordre que la saisie soit levée pour éviter des plaintes générales des commerçants belges.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 118.

313. Bruxelles, 9 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante remercie le Roi de la permission qu'il a donnée de faire payer sur les Finances des Pays-Bas les 50,000 ducats qui restent dus pour sa maison.

(1) Lettre contresignée par Iñigo Brizuela et Jean Oswald Brito.

Elle s'est réjouie aussi des faveurs faites au baron de Balançon et au fils d'Iñigo de Borja.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 120.

314. Bruxelles, 9 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse à la lettre du 14 août. L'ordre donné à la flotte espagnole de venir attaquer les Hollandais a fait le plus grand plaisir à l'Infante. Elle a prescrit immédiatement aux vaisseaux de la flotte des Pays-Bas de rallier l'escadre de don Fadrique de Toledo. Ils embarqueront les pilotes et les provisions dont il est question dans la lettre du Roi. Ne connaissant pas l'importance de l'armée navale espagnole, l'Infante juge n'avoir pas d'ordre à lui donner en ce moment mais elle le fera dès que la chose semblera opportune.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 121.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 12 v°.

315. Bruxelles, 9 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'affaire de la suspension d'armes débattue avec Ricard Werston, ambassadeur d'Angleterre, à Bruxelles, n'avance pas. Projets de Mansfeld d'entrer en Hainaut. L'Infante a accordé une audience à l'ambassadeur du Roi d'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 123.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 13 v°.

316. Bruxelles, 9 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les armées d'Ernest de Mansfeld et du duc Chrétien de Brunswick, nommé Alberstat, ont pénétré soudainement en Hainaut dans l'intention de faire leur jonction avec les Hollandais. Gonzalès de Cordoba les a rejointes à Fleurus, où s'est engagée une violente bataille. L'armée ennemie a été battue, une grande partie de sa cavalerie et presque toute son infanterie sont détruites. Le peu de cavalerie qui a échappé tâche de rallier les Hollandais (1). On dit que Mansfeld et Alberstat ont été blessés dans la bataille et que ce dernier

(1) Le 7 octobre 1622, Philippe félicite l'Infante de ce succès. (*Ibid.*, fol. 159.)

serait mort. Considérant le renfort que les Hollandais viennent de recevoir de ce chef et les effectifs réduits dont disposait Spinola pour le siège de Bergen-op-Zoom, l'Infante a fait donner ordre à Cordoba de se diriger de ce côté au lieu de se porter à l'aide de l'archiduc Léopold contre les Grisons. Nouvelles et instantes demandes d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 125.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 14.

317. Madrid, 18 septembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Réponse à la lettre de l'Infante du 16 août et approbation des mesures qu'elle a prises. Dans le cas où Mansfeld passerait en Hainaut, Don Gonzalès devrait le poursuivre en passant par le Namurois et non par la France. La séparation de Mansfeld et d'Alberstat a été bien accueillie. Il faudrait tâcher de gagner celui-ci par Henri de Berghes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 127.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 44.

318. Madrid, 18 septembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a désigné Francisco de Medina comme gouverneur d'Ostende. Il désigne comme surintendant de la justice militaire de l'armée des Pays-Bas, Jean Diaz de Letona, auditeur à la chancellerie de Valladolid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 131.

319. ....., 18 septembre 1622. — *Philippe IV au marquis de Bedmar.*

La cour suprême des comptes de Madrid (*contaduria mayor de cuentas*) a relevé à la charge de l'archiduc Albert un solde (*resuelta*) de 48,542 ducats représentant l'argent qu'il aurait prélevé, dit-on, sur la caisse militaire à l'occasion de son mariage. Bedmar est chargé de vérifier avec les agents de la solde ou autrement l'exactitude de ce compte et, dans l'affirmative, il tâchera d'obtenir, comme si la proposition venait de lui, que cette somme soit imputée sur les 100,000 ducats que le Conseil des Finances avaient mis à la disposition de l'Archiduc.

Estado, 2233.

320. ....., 22 septembre 1622. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les prétentions du prince de Ligne à la grandesse.
Avis des principaux conseillers.

Estado, 2139.

321. ....., 25 septembre 1622. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la situation militaire des Pays-Bas et la défaite infligée par D. Gonzalo Fernandez de Cordoba à Ernest de Mansfeld (1). Récompense à donner au vainqueur (2).

Estado, 2036.

322. Madrid, 25 septembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi remercie l'Infante des mesures qu'elle a prises pour assister la flotte espagnole que commande Fadrique de Toledo. Ce dernier a reçu ordre de se retirer de la mer du Nord, de se rendre aux Sorlingues et attaquer l'ennemi dans ces parages. Il donnera la chasse aux vaisseaux hollandais qui vont, à cette époque de l'année, charger du vin et du sel en France. Les navires de la flotte ostendaise peuvent regagner leur port d'attache. Les provisions que l'Infante a fait réunir pourront être employées ailleurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 144.

323. Madrid, 25 septembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un certain Diego Lermite a offert de se mettre au service du Roi avec quatre navires et quatre cents hommes. Philippe transmet le projet de contrat demandé par ce Diego et charge Isabelle de demander à l'intéressé certains amendements aux conditions (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 142.

(1) A Fleurus, le 29 août.

(2) Cette consulte a été publiée *in extenso* par M. Morel Fatio dans son livre : *L'Espagne au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle*, pp. 485-488, où elle fait suite, ainsi que d'autres documents relatifs à la guerre du Palatinat et pris aux archives de Simancas, à la *Relation des campagnes du Bas-Palatinat* en 1620 et 1621 de Don Francisco de Ibarra.

(3) A la lettre devait être jointe la copie du contrat. Elle manque dans le registre.

324. Anvers, 29 septembre 1622. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Donne un résumé de trois *avisos* qu'il a reçus de ses confidents et relatifs aux mouvements des Hollandais et d'Ernest de Mansfeld. Il a envoyé une copie de chacun de ces avis à l'Infante et au cardinal de la Cueva et il espère que le Roi lui tiendra compte de son zèle.

Estado, 2139 (1).

325. Bruxelles, 29 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince d'Orange a pénétré dans le Brabant avec des forces considérables. Il se trouve dans les environs d'Hoogstraeten. Son intention est de détruire l'armée qui assiège Bergen-op-Zoom, ou bien de s'emparer d'Anvers. Henri de Berghes se porte à sa rencontre. Les troupes mises jadis à la disposition de l'Empereur, et revenues depuis d'Allemagne, ont reçu ordre aussi de se rendre de ce côté. L'armée espagnole de Bergen-op-Zoom est très réduite à la suite des pertes qu'elle a essuyées. La résistance est plus forte qu'on ne le croyait. Nouvelles instances pour obtenir de l'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 146.

326. Bruxelles, 29 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le baron de Taxis, fils du maître des postes, a présenté à l'Infante un mémoire pour qu'elle demande au Roi de sauvegarder ses droits et ceux de son père au majorat et aux fonctions remplies jadis par le comte de Villa Mediana. Il prétend que son rival Don Pompée de Taxis est parent plus éloigné qu'eux du défunt (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 148.

(1) Il y a dans cette liasse de nombreux *avis* de cette nature; ils ont été pour la plupart copiés à Simancas par un nommé Baruch et pour le comte de Villermont, l'auteur de la *Vie de Ernest de Mansfeld.*

(2) Un très bref mémoire du requérant est joint à la lettre. (*Ibid.*, fol. 149.) Le même jour, l'Infante recommande Vincent de Anciondo, veedor et contador de la flotte espagnole des Pays-Bas, qui demande un supplément de gages (fol. 151.)

327. Madrid, 30 septembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi envoie copie d'une lettre du comte d'Oñate, en date du 20 juillet, et demande à ce sujet l'avis de Pecquius. Dans sa lettre Oñate avise le Roi que l'Empereur a convoqué une assemblée pour le 1er septembre. L'Empereur avait l'intention d'y inviter l'Infante mais, d'après les ordres du Roi, Oñate l'en a dissuadé et l'a fait remplacer par l'archevêque de Salzbourg qui y viendra, de même que celui de Mayence. Si le Roi désire qu'Oñate assiste à l'assemblée pour y défendre les intérêts du Cercle de Bourgogne, il devra lui faire parvenir une commission spéciale, sans quoi il ne sera pas admis. Il est probable que l'on discutera la question du Bas-Palatinat et que l'on invitera le Roi à retirer ses armées et à restituer les places qu'elles occupent. D'Oñate penche vers la solution que le Roi lui envoie une commission secrète afin qu'il puisse intervenir ou s'abtenir le cas échéant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 152.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 51.

328. Bruxelles, 30 septembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV* (1).

L'ennemi est arrivé à Hoogstraeten avec plus de 300,000 hommes (2) dont 8,000 cavaliers et 30 canons. Il cherche à faire lever le siège de Bergen-op-Zoom et il pourrait y réussir, étant donnée la faiblesse numérique des troupes espagnoles éparpillées dans le pays et qui ne dépassent pas les 1,500 mille (3) hommes. L'Infante demande des secours d'Espagne et d'Italie. La cavalerie des ducs de Saxe et Holstein, forte de 2,000 hommes, est arrivée à Diest, mais refuse de se laisser passer en revue par les commissaires avant d'être payée. Le baron d'Anholt arrive avec les troupes du duc de Bavière et de Cologne, environ 2,000 chevaux et 3,500 fantassins. Mais on croit qu'ils ne voudront pas faire la guerre aux Hollandais, à moins de leur faire accroire que Mansfeld se trouve parmi ceux-ci et se dispose à rentrer en Allemagne avec ses troupes. Il est urgent d'envoyer des fonds pour payer tout ce monde.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 45.

(1) Il existe une lettre de la même date et du même contenu adressée au secrétaire Juan de Ciriza probablement par le secrétaire d'État et de guerre Pedro de San Juan. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 188, fol. 224.)

(2) C'est évidemment une erreur pour 30,000.

(3) Même erreur que dessus. Il s'agit de 15,000.

329. Madrid, 30 septembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Lorsque Ambroise Spinola est parti pour le Palatinat, la surintendance des finances fut confiée au veedor Benavente. Gaspar Ruiz de Pereda, actuellement veedor, doit également remplir ces fonctions de surintendant quand Spinola est absent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 156.

330. Madrid, 7 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sueyro a fait savoir à l'Infante que ses confidents lui ont offert de livrer aux Espagnols la ville de Willemstad. Isabelle a chargé le secrétaire Pedro de San Juan de répondre. Le Roi approuve la réponse donnée. Le même Sueyro s'est plaint à Madrid de ce qu'il dispose de trop peu d'argent. Le Roi s'en remet encore une fois à l'Infante pour décider ce qu'il y a lieu de faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 163.

331. San Lorenzo, 7 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Réponse à la lettre du 9 septembre touchant les affaires d'Allemagne. Le Roi approuve le choix du conseiller de Steenhuys pour aller en Allemagne, de même que les lettres de l'Infante à Tilly et à l'archiduc Léopold au sujet du siège d'Heidelberg et l'octroi du passeport à l'ambassadeur d'Angleterre pour aller à Francfort.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 165.
Manuscrits divers, reg 211, fol. 52.

332. Bruxelles, 8 octobre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a envoyé en Allemagne Guillaume de Steenhuys et le vice-chancelier Bernard Putz pour assister l'ambassadeur d'Espagne, comte d'Oñate (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 171.

(1) Dans une autre lettre de la même date, l'Infante répond à la lettre du Roi du 18 septembre, touchant l'entrée de Mansfeld et Alberstat en France, et celle de Don Gonzalès dans le Palatinat. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 188, fol. 173. *Manuscrits divers,* reg. 211, fol. 45.)

333. Bruxelles, 8 octobre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait part au Roi des circonstances qui ont forcé Spinola à lever le siège de Bergen-op-Zoom. Elle réclame à nouveau l'envoi régulier des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 174.
Manuscrits divers, reg. 11, fol. 46 v°.

334. Madrid, 24 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi d'Angleterre a été très mécontent du siège et de la prise d'Heidelberg. Philippe IV écrit à l'Empereur et au duc de Bavière (1) pour qu'ils ordonnent à Tilly de s'abstenir de faire le siège de Frankenthal et de Mannheim. Il charge Don Carlos Coloma de faire part au Roi d'Angleterre des lettres qu'il a écrites pour lui montrer combien il désire lui être agréable dans ses tentatives de ramener la paix dans le Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 184.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 49.

335. Madrid, 24 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris la levée du siège de Bergen-op-Zoom. Il envoie 200,000 ducats qui, joints aux 150,000 qui ont été envoyés par l'Italie, semblent suffisants jusqu'à l'arrivée des provisions ordinaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 182.

336. ....., 27 octobre 1622. — *Consulte du Conseil d'État.*

Opérations militaires. Le Conseil rappelle les informations reçues de l'Infante portant que le 2 octobre l'avant-garde ennemie est apparue à Rosendael, place qu'elle-même comptait faire occuper par le comte d'Anholt. Ce dernier est arrivé trop tard à cause des difficultés suscitées par l'électeur de Cologne, relativement au passage de la cavalerie du même Anholt. Henri

(1) Cette dernière lettre est reproduite à la suite de la présente.

de Berghes est, lui aussi, arrivé trop tard et ainsi Rosendael a été occupée par les Hollandais. Spinola a tenu alors un conseil de guerre qui a conseillé unanimement la levée du siège. Cette opération s'est faite. On a conservé la localité de Putte, située entre Anvers et Bergen-op-Zoom, et là l'armée espagnole s'est rencontrée avec les troupes de de Berghes et d'Anholt. Toutes les forces combinées restent là en attendant la tournure que prendront les événements. Elles ne comprennent, d'ailleurs, que 7,000 fantassins. La continuation du siège eût été, d'après Isabelle, pleine de dangers. La Cueva a écrit, lui aussi, qu'il y avait des raisons suffisantes de lever le siège. Iñigo de Borja a ajouté que c'était une nécessité, eu égard à la faiblesse des effectifs, à l'impossibilité pour la troupe de se maintenir avec une demi-paie et au manque de provisions pour un siège. Depuis, l'Infante a ajouté que l'armée s'était dirigée vers Hoogstraeten.

Tous les conseillers approuvent la décision prise de lever le siège.

Estado, 2036. — Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 404.

337. Madrid, 28 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi donne son avis sur un mémoire remis à Paris au comte de Mirabel et qui a été soumis à l'Infante. En ce qui concerne la Motte, près de Lille, dont le Roi de France aurait l'intention de se défaire, il y a lieu d'examiner l'affaire et d'en faire rapport au Roi. Si le roi de France veut vendre ses droits de juridiction sur Gravelines, Dunkerque et Bourbourg, il y a lieu de les acquérir le plus avantageusement possible. Les avis diffèrent sur l'achat du comté de Saint-Pol. Il faudrait faire réexaminer l'affaire par les Conseils des Finances et privé. En cas d'avis favorable l'Infante doit acheter.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 59 v°.

338. Madrid, 29 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Etant données les bonnes dispositions du roi d'Angleterre, l'Infante devra ordonner au baron de Tilly ou à tout autre chef des armées de la Ligue

catholique de ne plus commettre aucun acte d'hostilité dans le Bas-Palatinat, de ne pas faire le siège de Frankenthal et Mannheim (*Maynen*), de faire tout, en un mot, pour arriver de commun accord avec le roi d'Angleterre à une bonne suspension d'armes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 190.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 48.

339. Madrid, 30 octobre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu une représentation des bourgeois de Bruxelles (1), relativement à 37,000 écus qui leur sont dus pour fournitures faites à l'armée. Philippe charge Isabelle de les payer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 194.

340. ....., 31 octobre 1622. — *Iñigo de Brizuela au secrétaire d'État Juan de Ciriza.*

Fray Enrique Condé, de l'ordre de saint Dominique, protonotaire apostolique et administrateur perpétuel pour Sa Majesté des œuvres pies des nations flamande et allemande de la ville de Séville, sollicite l'emploi de chancelier de la Toison d'or. L'évêque de Ségovie renvoie sa requête au secrétaire d'État. Le texte de la requête (sans date) est joint à la lettre de l'évêque.

Estado, 2140.

341. Madrid, 2 novembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Crée Gilles du Faing baron de Jamoigne (2).

Secretarias provinciales, reg. 2624.

(1) Le mémoire est joint à la lettre du Roi. (*Ibid.*, fol. 195.)

(2) Signalons ici les lettres de recommandation de l'Infante en faveur de Philippe François de Fourneau, seigneur de Cruyckenbourg, gentilhomme de sa maison (8 novembre, *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 188, fol. 232); de Pedro Sarigo Ribera, secrétaire de l'ambassade espagnole, depuis l'époque du marquis de Guadaleste (même date, fol. 234), du veedor général Hurtuño de Ugarte (10 novembre, fol. 237), du baron de Grobbendonck, gouverneur de Bois-le-Duc (12 novembre, fol. 250.)

342. Madrid, 2 novembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Recommande à sa tante de visiter la marquise de Guadaleste et d'avoir en particulière recommandation la requête qu'il a reçue d'elle et qu'il renvoie à Bruxelles.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

343. Madrid, 8 novembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a accepté d'être parrain du fils du comte d'Egmont. Il charge l'Infante de désigner celui qui le représentera à la cérémonie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 202.

344. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

La proposition faite à Sueyro de livrer Willemstad ne paraît pas mériter beaucoup de considération. Il serait bien difficile de pénétrer dans cette ville; on ne pourrait s'y maintenir puisqu'elle se trouve au milieu des armées ennemies. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi régulier des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 211.

345. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Iñigo de Borja vient de mourir à Anvers. Il laisse une veuve, Hélène Bossu, avec plusieurs enfants. L'Infante implore la générosité du Roi pour eux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 213.

346. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a désigné comme président du conseil d'Artois, le conseiller au même conseil Denis. Elle en avertit le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 214.

347. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Après la levée du siège de Bergen-op-Zoom, l'armée s'est retirée à Brecht, entre Anvers et Hoogstraeten. De là, elle a essayé d'attaquer Rosendael, mais

ce fut sans succès. Le manque d'approvisionnements a forcé les Espagnols d'accentuer leur retraite vers l'intérieur du Brabant. Ils ont donc été se loger entre Lierre et Aerschot. L'ennemi a alors quitté Rosendael. Aux dernières nouvelles on apprend qu'il se trouve du côté de Dordrecht, que sa cavalerie a pris la direction de Grave et est près de Gennep. L'armée espagnole se dirige vers Maestricht et règlera sa conduite sur les desseins de l'ennemi. Mansfeld semble vouloir passer l'hiver avec ses troupes en Westphalie et dans la Marck. On enverra à sa poursuite Gonzalès de Cordoba avec toute l'armée du Palatinat. Les soldats italiens qui s'étaient retirés à Gennep pour se mutiner sont partis pour Nimègue dans la crainte des mesures que l'on a prises contre eux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 118, fol. 217.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 57.

348. Bruxelles, 8 novembre. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte d'Oñate, ambassadeur d'Espagne, à Vienne, avait antérieurement demandé au Roi des pouvoirs spéciaux pour prendre part, au nom de son maître, à la diète de Ratisbonne. Consultée à ce sujet par Philippe IV, Isabelle s'en remit au chancelier de Brabant Pecquius. Celui-ci déclara, dans un avis rendu le 3 novembre, que l'Infante transmet à Madrid, que les rois d'Espagne n'interviennent dans les diètes impériales qu'à titre de chefs du cercle de Bourgogne, qu'ils y occupent le sixième rang à la droite de l'Empereur. Si l'ambassadeur reçoit mission de son maître de prendre part aux travaux de la diète, il n'obtiendra certainement pas un autre rang. S'il a charge de s'y présenter comme ambassadeur de Philippe IV, en tant que Roi d'Espagne, il sera placé, non au banc des princes de l'Empire, mais avec les autres diplomates. L'Infante conclut qu'il vaudrait mieux que le Roi ne chargeât pas d'Oñate de le représenter officiellement à la diète, mais se contentât d'être mis au courant de ce qui s'y passe (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 219.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 54 v°.

(1) Le mémoire de Pecquius est joint à la lettre (fol. 221). Quant à la lettre de Philippe IV demandant l'avis de l'Infante, datée du 30 septembre et accompagnée d'une missive d'Oñate, elle se trouve folio 152.

349. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi devrait charger Don Franscisco de Medina, qu'il vient de désigner comme gouverneur d'Ostende, de la surintendance de la flotte et le mettre ainsi sur le même pied que son prédécesseur Louis de Aguilar.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 228.

350. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoie au Roi des copies de lettres de divers personnages touchant la suspension d'armes au Palatinat. Elle croit qu'il y aura des difficultés au sujet de la reddition de Heidelberg qui, comme Mannheim, est aux mains de Tilly. De toutes façons, cependant, le roi d'Angleterre connaîtra le désir de paix du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 224.
Manuscrits divers, reg 211, fol. 54.

351. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Charles d'Autriche, fils légitimé de l'empereur Rodolphe, est venu prendre service aux Pays-Bas (1). L'Infante lui a attribué une solde de 500 ducats par mois et une *ayuda de costa* de 1,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 231.

352. Bruxelles, 8 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'abbé de Bonne-Espérance près de Mariemont a représenté à l'Infante les déprédations que son église et son couvent ont subies du fait des hérétiques et notamment, en tout dernier lieu, lors du passage et du logement de Mansfeld et Alberstat. Il a renouvelé une requête faite jadis à Philippe III, avec l'appui d'Albert, tendant à obtenir une aumône de 6,000 ducats, avec promesse de placer dans l'église les armes du Roi. Isabelle intercède en faveur du suppliant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 255.

(1) *Como el mas minimo soldado.*

353. Bruxelles, 9 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le comte de Vertaing qui désire obtenir la Toison d'or.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 236.

354. Bruxelles, 10 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante accuse réception des 200 ducats envoyés le mois précédent. Elle remercie le Roi et insiste à nouveau sur la nécessité d'envoyer régulièrement les provisions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 238.

355. Bruxelles, 10 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la direction des finances de l'armée. Celle-ci revient à Spinola. Il semble convenable qu'en son absence elle soit commise à celui que Spinola lui-même désigne, à condition que son choix soit approuvé par l'Infante. D'ailleurs, le surintendant n'a qu'à transmettre les ordres que l'Infante donne en matière de finances, et dès lors cette fonction convient mieux à un secrétaire qu'à un veedor général. Jadis Mancicidor a exercé ces fonctions en l'absence de Spinola, bien qu'il y eût alors des veedors. De fait, d'ailleurs, quand Spinola est dans le pays, c'est lui qui dispose, pour la majeure partie, des finances, et lorsqu'il s'est rendu au Palatinat, il a continué à le faire, malgré la commission donnée à Benavente. Bientôt Spinola va revenir, on verra alors ce qu'il y a à faire. En attendant, il vaut mieux ne rien changer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 239.

356. Bruxelles, 10 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Iñigo de Borja est mort à Anvers; ainsi est devenue vacante la fonction de capitaine général de l'artillerie. L'Infante a décidé de le remplacer par le maître de camp Diego de Messia, châtelain d'Anvers. Pour le château d'Anvers, elle recommande Manuel Pimentel. Si le Roi agrée cette dernière promotion,

(1) *Pues como he avisado a V. M. consisten en ello los buenos o malos subcessos.*

l'Infante désignera un officier pour commander le *tercio* confié jusqu'ici à Messia, car il y a des inconvénients à ce qu'un même individu soit à la fois châtelain et commandant d'un *tercio*.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 241.

357. Bruxelles, 10 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la proposition de Diego Lhermite de venir prendre service avec quatre navires dans l'escadre du Roi. L'Infante a fait examiner la question et on a rédigé un projet de contrat qui est soumis à la décision royale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 242.

358. Bruxelles, 10 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce qu'elle a transmis toutes les lettres du Roi au comte d'Oñate pour l'Empereur, de même que celles ordonnant au comte et à Carlos Coloma de ne rien entreprendre sur Mannheim et Frankenthal. Cependant on croit que Tilly a déjà pris la première de ces villes et prendra probablement l'autre. Elle a prévenu les désirs du Roi en ce qui concerne la suspension d'armes, par la remise des deux places en son pouvoir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 240.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 57 v°.

359. Bruxelles, 10 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu la lettre du Roi annonçant l'arrivée de la flotte de Don Fadrique de Toledo. On a appris depuis que l'escadre s'est dirigée vers les Sorlingues. Isabelle lui a fait envoyer tous les pilotes qu'elle a pu réunir. L'arrivée de l'escadre espagnole a fait sensation en Hollande; venue un mois plus tôt, elle aurait atteint des résultats considérables. On sait maintenant

(1) Le projet de contrat est joint à la lettre. Il en résulte que les navires appartenaient à Nicolas van Merstraeten, bourgeois de Saint-Omer, et à Corneille Janssen Lisbon, bourgeois d'Anvers. Il y a aussi une lettre écrite au nom des deux armateurs à Diego Lhermite, le 15 août 1622. (*Ibid.*, fol 245-246.)

qu'elle est retournée en Espagne. Il y a eu une rencontre entre la flotte royale et quatre vaisseaux de guerre de l'ennemi. Trois ont été coulés, on dit que le quatrième s'est perdu sur la côte française. On raconte aussi que les Hollandais mobilisent une grande flotte pour aller attaquer l'escadre espagnole.

On avait réuni en secret à Dunkerque de grandes provisions pour les vaisseaux de guerre espagnols, en répandant le bruit qu'elles devaient servir à la flotte ostendaise prête à entreprendre un long voyage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 247.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 18 v°.

360. Bruxelles, 16 novembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Tilly a répondu à l'Infante qu'il ne pouvait exécuter ses instructions touchant la suspension d'armes sans l'ordre de l'Empereur. Mannheim s'était rendue avec son château sans coup férir. A la suite de la lettre du Roi du 29 octobre, reçue par le domestique du baron Digby, elle a écrit à Tilly et à Don Carlos Coloma. On n'a pu faire davantage, car on considère ici qu'il est dommage que le Roi veuille se mettre contre la Ligue catholique et les Catholiques d'Allemagne, du côté des Protestants, en les faisant aider par ses troupes du Palatinat jointes à celles du Palatin et du roi d'Angleterre. Don Alvaro de Losseda, qui porte ces lettres, fera rapport au Roi sur les affaires du Palatinat (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 188, fol. 254.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 58.

361. Madrid, 8 décembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a été étonné de ce que le baron de Tilly ait fait des difficultés dans la question de la suspension d'armes au Palatinat que tient tant à cœur le roi de Grande-Bretagne. Le Roi écrit de nouveau à ce sujet à l'Empereur et espère que l'Infante soutiendra ses efforts de ce côté.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 27 v°.

(1) La lettre est accompagnée d'un mémoire contenant des instructions pour Alvaro. Le fond de sa mission consiste à persuader le Roi qu'il est de son intérêt le plus évident de ne pas abandonner la Ligue catholique en Allemagne.

362. Madrid, 9 décembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a été heureux d'apprendre que l'arrivée de la flotte espagnole aux Sorlingues a causé tant d'émoi aux Hollandais et que si cet événement eût eu lieu un mois plus tôt, il aurait eu des conséquences considérables. Il espère qu'une autre fois il en sera ainsi. Il remercie l'Infante du zèle qu'elle a mis à fournir des pilotes et à envoyer du renfort. Quant à la flotte hollandaise qui serait destinée à venir à la rencontre de l'armée navale espagnole, Isabelle devrait s'informer du nombre et du tonnage des navires qui la composent, de leur armement et du total de leur équipage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 2.

363. Madrid, 14 décembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle que déjà antérieurement il a attiré l'attention de l'Infante sur le commerce que font les Hollandais avec un certain Gonzalo Diaz Pato, Portugais, jadis établi à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, et maintenant de résidence en Espagne. Philippe envoie à l'Infante un rapport sur ces relations interlopes. Il la prie de procéder à une enquête, afin qu'on puisse prendre les mesures requises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 4.

364. Madrid, 25 décembre 1622. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accorde à Manuel Pimentel le commandement du tercio disponible par la promotion de Diego de Messia à la charge de général de la cavalerie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 16.

(1) Le rapport joint à la requête ne porte ni date ni signature. Il explique que durant la trêve plusieurs marchands hollandais entretenaient des relations commerciales considérables en Galice et notamment avec ce Portugais. C'étaient surtout des étoffes qu'on importait et qu'on vendait ensuite à l'intérieur du pays. Lorsque la trêve fut rompue, les Hollandais cherchèrent à continuer leur trafic, malgré les ordonnances du Roi. Gonzalo Diaz Pato vint s'établir à Madrid laissant à Saint-Jacques un de ses parents Antonio Diaz Pato. D'autre part, pour obtenir les faux certificats indispensables pour importer leurs marchandises, les Hollandais s'assurèrent le concours de Benoît Rodriguez de Lisbonne, établi à Anvers, de Diego Fernandes Dias d'Hambourg et d'autres hommes d'affaires d'Écosse, d'Angleterre et de France. De la sorte le commerce a continué. Les tribunaux espagnols sont impuissants à réprimer ce trafic.

365. ....., 27 décembre 1622, — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet du comte de Tyrconel.

Le Conseil propose de lui donner, en sus de sa solde de maître de camp, une pension (*entretenimiento*) de 200 écus par mois, analogue à celle du comte de Tiron, son cousin.

Estado, 2139.

366. Madrid, 28 décembre 1622. — *Philippe IV à .....*

Le Roi apprend de divers côtés que les ennemis se proposent d'attaquer le comté de Bourgogne. Il y a lieu de parer au danger, ainsi qu'il l'a écrit aussi à l'Infante. Il faudra ordonner au marquis de Montenegro de s'y rendre avec toutes ses troupes.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 28.

367. ....., 29 décembre 1622. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

L'infante Isabelle avait écrit qu'elle avait accordé un subside de 1,000 écus et un traitement mensuel de 500 écus à Charles d'Autriche, fils légitimé de Rodolphe II.

Le Conseil est opposé à l'octroi. Charles d'Autriche pourra se contenter du commandement d'une ou deux compagnies de cavalerie, en attendant qu'il reçoive celui d'un régiment d'infanterie allemande. On éviterait ainsi le paiement de la solde assignée par l'Infante.

Estado, 2139.

368. Bruxelles, . . . décembre 1622. — *Isabelle à Philippe IV.*

Emmanuel Sueyro vient d'achever une description des Pays-Bas. Il a composé aussi une histoire de la Flandre; il a travaillé à des éditions de Tacite et de Salluste; toujours on a été content de ses services. L'Infante appuie auprès du Roi la demande qu'il a faite d'obtenir une pension (1).

(1) Le 8 janvier 1623, Isabelle renouvelle ses instances en faveur de Sueyro. (*Ibid.*, fol. 34.)

369. ....., **1622.** — *Spinola à* .....

Le Conseil d'État espagnol s'était plaint de ce qu'on recrutât pour l'armée des Pays-Bas des Allemands, des Anglais et des Écossais. Ce sont, disait-il, des gens de peu de confiance et parmi lesquels il y a tant d'hérétiques. Spinola répond qu'il vaudrait mieux sans doute disposer d'Espagnols, d'Italiens, de Wallons et de Bourguignons, mais qu'à défaut de ceux-là, il fallait recourir à d'autres nationalités. Celles-ci étaient d'ailleurs valeureuses et on n'avait jamais eu à s'en plaindre.

Estado, 2036. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 402.

370. Bruxelles, 2 janvier 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Mutinerie de vingt-six soldats italiens qui se sont retirés de l'armée et ont passé à l'ennemi. Les mutins se sont mis à lever des contributions sur le pays et se sont attaqués à un couvent de religieuses. Spinola s'est efforcé de provoquer une autre mutinerie de vingt-six soldats au service des Hollandais ; ceux-ci se sont retirés à Goch et ont, à leur tour, levé des contributions en territoire hollandais. Le gouverneur ennemi de Nimègue a écrit à Goch pour demander la cessation de ces vexations. On lui a répondu que les mutinés hollandais se conduisaient comme les mutinés au service de l'Espagne. L'Infante se félicite de la tactique suivie en l'occurrence par Spinola et promet de donner des détails ultérieurs.

Estado, 2313. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 412.

371. Bruxelles, 8 janvier 1623 [1]. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les bourgeois de Bruxelles se sont adressés à Madrid pour obtenir le paiement des 37,000 écus qui leur sont dus, pour fournitures faites à l'armée. L'Infante reconnaît le bien fondé de leur réclamation, mais ajoute qu'elle est dans l'impossibilité de payer. Elle prie le Roi d'y pourvoir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 187, fol. 2.

[1] Par une de ces distractions qui se produisent si fréquemment dans les premiers jours qui suivent le renouvellement du millésime, le copiste a daté cette lettre de 1622 au lieu de 1623. C'est la réponse de l'Infante à une lettre du Roi, datée du 30 octobre 1622. (Voir plus haut n° 339.)

372. Madrid, 12 janvier 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu les indications que l'Infante lui a fournies au sujet du gouverneur de Hesdin, M. de Grusen. Il désire qu'on lui fasse une relation sur les finances des Pays-Bas, tout comme il a demandé un rapport sur celles des Indes et des possessions italiennes. Avant d'avoir reçu cette relation, il ne pourra prendre une décision. En attendant, l'Infante devrait tâcher de donner satisfaction à l'intéressé, soit en lui donnant un gouvernement plus lucratif, soit d'une autre façon, mais en en faisant retomber la charge sur les Pays-Bas eux-mêmes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 38.

373. Madrid, 12 janvier 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'envoi des provisions nécessaires à l'armée n'a pas été perdu de vue, mais on a attendu pour prendre une décision jusqu'au moment où on aurait des nouvelles de l'arrivée des galions. Ceux-ci n'arrivant pas, on s'est mis en rapport, sans plus tarder, avec les banquiers. On a eu beaucoup de difficultés pour réunir une somme de 2,640,000 ducats, soit 220,000 par mois, dont 20,000 pour la flotte. Le Roi recommande encore à l'Infante d'en assurer la bonne distribution, en tenant compte de l'effort qu'il a fallu faire pour les réunir (1). Il tâchera d'augmenter par la suite le montant de la provision, dans la mesure du possible (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 40.

374. Madrid, 20 janvier 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi demande un rapport sur les dépenses faites l'année précédente pour le compte des armées des Pays-Bas et du Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 44.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 28 v°.

(1) *Provision que deve estimarse en esta occasion mas que en otros por la estrecheza en que todo esta, causada de la falta de los gateones, y aunque se que no es necessario encomender a V. A. la buena distribucion de lo que ayora va, saviendo el travajo que cuesta, y el que se ha tenido en ajustar este assiento y el gusto con que se procura no hazer falta a lo de ahi, sin reparar en lo que se haze a otras cosas no poco necessarias.*

(2) Le même jour il fait part aussi de cet envoi d'argent à Spinola et à Bedmar. (*Estado*, 2233.)

375. Madrid, 20 janvier 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe demande une réponse à la lettre qu'il a écrite précédemment, sur les moyens d'entraver le trafic des Hollandais en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 46.

376. Bruxelles, 21 janvier 1623. — *La Cueva à Philippe IV.*

Les tercios d'infanterie espagnole n'ont plus que des effectifs tellement réduits qu'avec la composition actuelle de quatre tercios on ne pourrait former au complet qu'un demi-tercio. Cette situation pleine de dangers appelle de prompts remèdes.

Estado, 2313. — Publié par Rodriguez Villa, *op cit.*, p. 413.

377. Bruxelles, 23 janvier 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour un officier anglais au service du Roi, appelé le baron de Baux (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 50.

378. ....., 25 janvier 1623. — *Spinola à Ciriza.*

Les affaires d'Allemagne causent de grands soucis. On ne sait encore rien au sujet de l'investiture de l'Électorat.

Publié par Rodriguez Villa, *op cit.*, p. 409.

379. Madrid, 11 février 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Bristol, ambassadeur extraordinaire du roi de Grande-Bretagne, a manifesté le désir que l'on abandonne le siège de Frankenthal, promettant de remettre la place aux mains de l'Infante, à charge de la restituer dans le même

(1) Au cours du mois de janvier, l'Infante a, en outre, recommandé au Roi le comte de Bossu, maître de camp d'infanterie wallone (13 janvier, puis le 11 mai, reg. 189, fol. 42 et 135) et le marquis de Varambon qui a demandé à pouvoir se couvrir devant le Roi (13 janvier, reg. 189, fol. 43). Elle insiste de nouveau en faveur du baron de Baux, le 26 avril (reg. 189, fol. 118).

état si la paix avec l'Empereur n'était pas conclue. Le Roi désire marquer sa bonne amitié au roi de Grande-Bretagne en lui donnant entière satisfaction

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 62.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 16.

380. ....., 17 février 1623. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Opérations militaires. L'Infante a fait savoir que pour prévenir les incursions de l'ennemi on avait décidé de mettre en état de défense Anvers et Hulst. Spinola est parti en campagne. L'échec subi à Berg est compensé par les victoires remportées par les armes espagnoles dans le Palatinat, la prise de Goch et d'autres places de la Marck, la victoire de Fleurus, la prise d'un fort ennemi en Flandre et tout récemment celle du fort de Papenmutz. Ainsi les sacrifices consentis cette année ont été rémunérés et si on y ajoute la prise de Juliers, on peut dire que depuis l'expiration de la trêve, l'Espagne n'a remporté que des succès. Spinola a rendu compte, en outre, de la prise du fort appelé Maurice, dans l'île de Termus. Le Conseil approuve toute la conduite du généralissime.

Estado, 2037. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 406.

381. ....., 18 février 1623. — *Le cardinal de la Cueva* (1) *à Philippe IV.*

Donne des détails sur une conjuration des Arminiens contre Maurice de Nassau (2).

Estado, 2313.

382. Bruxelles, 4 mars 1623. — *La Cueva à Philippe IV.*

L'Infante a envoyé le baron d'Auchy pour exposer le dénuement dans lequel elle se trouve. Le cardinal appuie la requête de la princesse et demande qu'on renforce les tercios espagnols.

Estado, 2313.

(1) Le marquis de Bedmar avait été créé cardinal et dès lors il signe : *le cardinal de la Cueva.*

(2) Le 20 mars, La Cueva fait connaître à Philippe IV la sentence rendue de ce chef contre les Arminiens. (*Ibid.*)

383. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des 2,640,000 ducats. Avec les 200,000 ducats de 57 plaques que le Roi envoie, qui en font 228,000 en ducats de 10 réaux, il n'y a pas moyen de subvenir aux besoins des armées. Les 300,000 ducats tant de fois réclamés sont indispensables, de même que les 100,000 demandés pour l'armée du Palatinat. L'Infante envoie en Espagne le baron d'Auchy. Ce dernier expliquera au Roi la situation et apportera aussi les comptes demandés des dépenses militaires faites l'année dernière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 71.

384. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Pedro Aldobrandino s'est offert à lever 5,000 fantassins romains pour le service du Roi. L'Infante déclare que pareille troupe serait bien nécessaire aux Pays-Bas, mais qu'au lieu du titre de colonel, demandé par Aldobrandino, on devrait lui donner celui de maître de camp (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 75.

385. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le fils du comte d'Egmont a été baptisé en grande cérémonie par le cardinal de la Cueva. On fait aux Pays-Bas toutes les diligences requises pour découvrir les relations du négociant Gonzalo Diaz Pato, et le Roi trouvera en annexe un mémoire contenant toutes les indications recueillies jusqu'ici (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 76.

386. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le cardinal de la Cueva transmettra au Roi le rapport qu'il a demandé sur l'état des finances des Pays-Bas. Le duc d'Arschot a renoncé à son régiment

(1) Un mémoire d'Aldobrandino est joint à la lettre. (*Ibid.*, fol. 74.)

(2) Le mémoire (*Ibid.*, fol. 77) ni daté, ni signé, apprend que le trafic se faisait par bateaux envoyés d'Amsterdam à Gonzalo Diaz Pato par ses cousins Antoine et Sébastien Nunez. Ce dernier est allé s'établir à Hambourg depuis la cessation de la trêve. On sait qu'ensemble ils ont tiré de Galice et envoyé en Hollande, en deux ans, 200,000 ducats. On assure que leur compagnie possède en Hollande et à Anvers plus de 400.000 ducats.

d'infanterie allemande. A sa place, l'Infante a promu Jean de Nassau et elle a remplacé ce dernier à la tête d'une compagnie de cavalerie par le comte de Senneghem, frère du duc d'Arschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 78.

387. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante accuse réception des ordres du Roi, relatifs à Manuel Pimentel. Elle prie à nouveau Philippe de désigner le même officier comme châtelain d'Anvers. Si cela ne peut se faire, elle le recommande pour la fonction de capitaine général de l'artillerie de l'armée du Palatinat, de façon à ce qu'il y ait quelqu'un pour suppléer éventuellement Gonzalès de Cordoba.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 84.

388. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les banquiers anversois refusent de payer 157,712 écus sur les provisions précédentes, pour n'avoir pas reçu d'ordres de leurs correspondants. L'Infante prie le Roi de prendre les mesures requises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 81.

(1) A cette lettre est jointe une relation des arriérés encore à toucher sur les dernières provisions. Les postes indiqués sont les suivants :

1. Jean-François Strata et André Strata se sont engagés à payer, fin décembre 1622, 84,500 ducats de 10 réaux. Jean-François Strata reste débiteur de 34,200 ducats.

2. Lelio Imbre s'est engagé, à la même échéance, pour 41,040 écus. Nino-Maria Imbria — sans doute son correspondant à Anvers — reste débiteur de 11,400.

3. Paul et Augustin Justiniano se sont engagés, à la même échéance, pour 42,250 écus. Paul Buscanto et frères avec Laurent Mayoli restent débiteurs de toute la somme.

4. Vincent Squaraofigo s'est engagé à payer, à la même échéance, 42,250 ducats. Les Picanoti et Mayoli restent redevables de 11,932 ducats.

5. Étienne Spinola s'est engagé à payer 42,250 ducats, à la même échéance. Les Picanoti restent redevables de 22,230 ducats.

6. Vincent Spinola s'est engagé à payer, le 5 février 1623, 57,000 écus. Paul Buscanto et frères et les Picanoti doivent encore, à ce titre 17,100 écus.

7. Octave Serra, à Naples, s'est engagé à payer, le 10 novembre 1622, 48,000 écus. Les Picanoti, Buscanto, Mayoli et Lazana doivent encore de ce chef 7,200 écus.

8. Lelio Imbrea s'est engagé à payer, fin septembre 1622. 41,040 écus. Ninio-Maria Imbrea doit encore de ce chef 11,400 écus.

Restent en tout 157,712 écus à toucher. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, même registre, fol. 79.)

389. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le baron d'Auchy, beau-fils du défunt secrétaire d'État et de Guerre Juan de Mancicidor, que l'Infante envoie en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 85.

390. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Après la rédaction de la dépêche dont le baron d'Auchy est porteur, est arrivé un courrier du comte d'Oñate dont la lettre annonce que l'Empereur a résolu de donner l'investiture de l'Electorat au duc de Bavière, contre l'avis de l'Infante et des ministres du Roi à Bruxelles. Cela conduira probablement à une guerre en Allemagne. L'Infante n'est pas au courant des informations du comte d'Oñate sur les agents de l'Électeur de Cologne, en particulier sur Mercao.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 82.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 25.

391. ....., 7 mars 1623. — *Spinola à Philippe IV.*

L'Empereur a donné l'investiture de l'Électorat au duc de Bavière. Cela pourrait provoquer une guerre en Allemagne. Il faut prendre des dispositions en vue de pareille éventualité.

Estado, 2313. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 409.

(1) A la lettre sont jointes les instructions du baron, datées de Bruxelles, le ... mars 1623. Elles recommandent d'insister particulièrement sur le caractère indispensable des provisions de 300,000 écus et la nécessité d'envoyer des renforts d'infanterie espagnole.

Au cours du mois de février l'Infante a successivement recommandé au Roi : Louis Gallo, baron de Malc (1er février, reg. 189, fol. 53), le comte d'Hoogstraeten, gouverneur de Tournai, qui sollicite une *ayuda de costa* (4 février, fol. 54), le comte de Tyron (4 février, puis le 9 juin, fol. 55 et 158), le comte de Berlaymont, gouverneur de Luxembourg (4 février, puis le 2 juin, fol. 59 et 145), Louis de Blondel, seigneur de Verguigneul (19 février, fol. 66), Gabriel de Nis, noble anglais, au service du Roi (10 février, fol. 68). Le 1er mars, elle recommande Jean-Jacques de la Tour, noble bourguignon (fol. 70).

392. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Gaspar de Pereda, veedor général de l'armée, a pris séance à la jointe de guerre dès son arrivée aux Pays-Bas. Juan de Letona, le nouveau surintendant de la justice militaire, doit y siéger aussi. Le Roi devrait déterminer auquel des deux revient la préséance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 90.

393. Bruxelles, 7 mars 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante apprend que le comte d'Oñate a rendu compte au Roi de ce qui s'est passé à l'assemblée de Ratisbonne et de la proposition de l'Empereur d'accorder la dignité électorale au duc de Bavière. L'Électeur de Mayence avait proposé de ne la lui accorder qu'à vie. L'Infante a fait représenter à l'Empereur ce qu'elle croyait qu'il convenait et dont le Roi pourra se rendre compte par les copies des lettres qu'elle lui envoie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 91.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 25 v°.

394. ....., 20 mars 1623. — *La Cueva à Philippe IV.*

Annonce que nos provinces ont prêté le serment de fidélité.

Estado, 2313.

395. Madrid, 31 mars 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sueyro s'est plaint de ce qu'on ne lui paie que la moitié de sa solde. Le Roi ordonne à Isabelle de lui faire parvenir ponctuellement l'intégralité de son traitement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 100.

396. Bruxelles, 7 avril 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles instances de l'Infante en faveur du comte de Champlitte qui demande de pouvoir se couvrir devant le Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 103.

397. Madrid, 9 avril 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le prieur du couvent des Carmes déchaussés à Cologne a représenté que différents militaires de l'armée espagnole ont fait des legs à ce couvent jusqu'à concurrence de 4,800 écus. Le Roi charge l'Infante de faire le nécessaire pour l'exécution de ces aumônes dont jusqu'ici le couvent n'a rien touché.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 105.

398. Madrid, 25 avril 1623. — *Consulte de la jointe du commerce* (2).

Au sujet du trafic qui se fait en secret en Portugal avec les Hollandais et du mauvais vouloir que mettent les autorités locales à appliquer les ordres du

(1) Elle revient encore à la charge le 29 octobre suivant. (*Ibid.*, fol. 218.) Dans le courant du second trimestre, l'Infante recommande encore au Roi, le 11 avril, la veuve et les enfants de Louis de Aguilar Coronado, jadis gouverneur d'Ostende (fol. 108); le 21 avril, Alexandre Vercem (*sic*), fils de feu le capitaine de vaisseau Adrien Willemsen (fol. 116); le 25 avril, Luc Anckle, fils de feu l'ingénieur Hans Anckle qui fut jadis au service de l'Espagne (fol. 117); le 5 mai, Thomas Leeves, chevalier anglais (fol. 120); le 8 mai, Maurice de Haveskercke, capitaine de cavalerie au service de l'Espagne (fol. 122), Robert Huddelston et Frédéric Bentley, capitaines anglais (fol. 124), Philippe-François de Fourneau, jadis gentilhomme de sa maison (fol. 126); le 17 mai, Vincent de Anciondo, veedor et contador de la flotte espagnole des Pays-Bas (fol. 137); le 24 mai, le baron irlandais de Gleanomallum (fol. 139); le 28 juin, Godefroid d'Este, gouverneur de Dampvillers (fol. 162); le 29 juin, le comte Otton-Henri Fucar (Fugger?), colonel d'infanterie allemande au service de l'Espagne (fol. 172), François de Thieuloye, seigneur de Frévin, jadis page de l'archiduc Albert (fol. 174); en juin, Allard de la Croix, seigneur de Vismes et Hamescamp en Artois, qui demande le titre de baron ou de vicomte (fol. 175).

(2) Dans ses notes, M. Lonchay signale une autre consulte de la jointe du commerce, concernant « le commerce avec les provinces rebelles », à la date du 24 janvier 1623. Les recherches faites à notre demande à Simancas, dans la liasse *Estado*, 2847, source indiquée, pour avoir quelques détails sur les délibérations de cette jointe, sont restées infructueuses.

Conseil de guerre prohibant ce commerce, sous prétexte que ces ordres n'ont pas force de loi au Portugal. Diverses représentations ont été faites à ce sujet à Madrid par des fonctionnaires compétents. On a cité le cas d'un navire venu de Rotterdam et consigné à deux marchands établis à Lisbonne, un Allemand du nom de Jean Reiter et un Hollandais appelé Isaac Banas. On a mis sous séquestre les biens de l'un et de l'autre, et chez le premier on a trouvé des papiers attestant des relations commerciales entretenues avec les rebelles depuis l'expiration de la trêve. Le deuxième s'est enfui. L'opinion a été émise qu'il serait opportun de prescrire aux Hollandais de résidence à Lisbonne de quitter la ville et de se retirer à l'intérieur du pays; c'est le seul moyen d'éviter les fraudes. A Sétubal, une enquête a été faite dans les navires suspects et a abouti à la découverte d'autres traces de ce commerce interlope.

La jointe estime qu'il faudrait donner un ordre général au Conseil de Portugal et à tous les gouverneurs de ce pays de ne tolérer aucun trafic avec les rebelles et de prêter toute assistance aux capitaines généraux chargés de la répression de la fraude. Il faudrait décider, en outre, que les Hollandais établis dans les différents ports de la monarchie depuis moins de quatre ans avant la rupture de la trêve, n'y jouiront d'aucun privilège commercial. La jointe désire être tenue au courant de la question.

Estado, 2847.

399. Anvers, 2 mai 1623. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Donne des détails sur la manière dont il expédie ses courriers à Paris, comme s'ils étaient des gens d'affaires, etc.

Estado, 2313.

400. Bruxelles, 5 mai 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les ordres du Roi relatifs au paiement à faire au Père Thomas Morli, jadis captif à Alger. Elle demande des explications complémentaires pour savoir si cette dépense doit être affectée sur la caisse de l'exercito ou sur celle des finances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 121.

401. Bruxelles, 11 mai 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les Hollandais font des levées qui indiquent leur intention d'entrer bientôt en campagne. L'Infante ne sait comment l'armée espagnole pourra se mettre en marche, tant que les provisions ne sont pas arrivées. Les ressources dont on dispose en ce moment aux Pays-Bas sont tout à fait insuffisantes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 129.

402. Bruxelles, 11 mai 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris que la flotte hollandaise a pris la mer. Le 17 avril sont partis 13 navires de guerre de 400 à 500 tonneaux, de 40 à 50 pièces de canon, avec des vivres pour deux ans; ils ont amené avec eux 2,000 soldats. La destination de cette escadre fait l'objet de commentaires divers : les uns disent qu'elle va aux Canaries, les autres qu'elle se dirige vers les Indes. On dit aussi que les capitaines ont reçu des ordres cachetés qu'ils ne doivent ouvrir que lorsqu'ils seront arrivés à un endroit donné. Le départ s'est fait en présence du prince d'Orange, du comte Palatin, d'Henri de Nassau, d'Emmanuel de Portugal. Le commandement de l'escadre est confié à Jacques Lhermite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 130.

403. Bruxelles, 11 mai 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

On avait décidé de remettre Frankenthal aux mains de l'Infante pour un terme de dix-huit mois. Don Guillaume Verdugo l'a pris en son nom et y a mis une garnison. Le roi d'Angleterre n'avait pas accepté la suspension d'armes en Allemagne, mais grâce aux ordres de l'Infante à Carlos Coloma et à Ferdinand de Boisschot, ceux-ci sont parvenus à lui faire accepter une suspension générale de quinze mois. L'Infante a signé et a invité le roi d'Angleterre et l'Empereur à faire de même. Comme Mansfeld et Alberstat n'y

(1) *Yassi supplico a V. M. con todas veras, que si a la llegada deste correo no se huvieren hecho las dichas provisiones, mande V. M. que se hayan y embien sin perder tiempo, porque, qualquiera dilacion seria muy dañossa por quedar lo de aqui si Dios no lo remedia a peligro grande de un daño irreparable.*

sont pas compris et que maintenant ils se sont unis, la guerre ne cessera pas. Des députés du cercle de la Basse-Saxe sont venus demander une déclaration que les armées du Roi ne les attaqueraient pas; de leur côté, ils n'entreprendraient rien contre lui. On leur a donné la déclaration demandée, mais ils n'ont pas renvoyé la leur, sous divers prétextes et entre autres qu'ils doivent la communiquer au roi de Danemark. Entretemps ils augmentent leurs troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 127.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 9.

404. ....., 19 mai 1623. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une promesse faite par l'empereur Ferdinand II à l'Espagne, en compensation des droits sur la Hongrie et la Bohême qu'elle lui avait abandonnés.

Résumé de l'affaire : En 1617 (1), Ferdinand II promettait de donner à l'Espagne : 1° Tout ce qu'on lui demanderait en Italie, spécialement Final et Piombino. Cette clause fut exécutée. 2° L'Alsace. En 1622, quand Bruneau prit congé de l'Empereur pour retourner à Madrid, Ferdinand II ne nia pas sa promesse, mais prétexta des difficultés et demanda qu'on lui rendît sa parole. La jointe pense aussi que du côté des États voisins il peut surgir plus de difficultés qu'il n'y en a du côté de la Valteline et qu'une compensation est préférable, par exemple, l'abandon des droits impériaux sur Juliers, quitte à donner une indemnité pécuniaire aux prétendants, c'est-à-dire aux Électeurs de Saxe et de Brandebourg, au duc de Neubourg. Avant tout, il faut connaître l'avis de l'Infante. Cette affaire, remarque-t-on encore, a été traitée secrètement. Personne en Allemagne ne la connaît, sinon l'Empereur, le baron d'Eynenberg et le comte d'Oñate, ambassadeur d'Espagne à Vienne, qui a eu en main la promesse originale de l'Empereur.

Le Roi, dans son apostille ordonne de consulter l'Infante en faisant remarquer que le secrétaire Bruneau pourrait écrire à la princesse à ce sujet.

Secretarias provinciales, reg. 2433.

(1) Le 20 mars 1617, à Prague. Cet acte fut ratifié le 29 juillet de la même année, quand Ferdinand II eut été couronné roi de Bohême. Cf. A. Gindely, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, t. I, p. 55, et Gustave Turba, *Geschichte des Thronfolgerechtes in allen habsburgischen Ländern bis zur pragmatischen Sanktion Kaiser Karls VI*, pp. 206-207 (Vienne, 1903).

405. ....., 25 mai 1623.

Patente de Philippe IV fixant les gages de J. Oswald Brito, secrétaire du Conseil suprême de Flandre [1].

Secretarias provinciales, reg. 1431 [2].

406. Bruxelles, 1er juin 1623. — *La Cueva à Philippe IV.*

A propos de la pragmatique, publiée à Madrid le 11 février de la même année, qui interdisait l'entrée et la vente en Espagne de presque tous les produits manufacturés des provinces obéissantes des Pays-Bas. Les villes de Bruxelles, Anvers, Tournai, Malines, Lille ont protesté auprès de l'Infante et de lui-même. Il recommande leur supplique à raison de l'importance de ces provinces et des subsides qu'elles accordent continuellement à Sa Majesté.

Estado, 2141 [3].

407. Bruxelles, 2 juin 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle ses représentations antérieures sur la situation financière. Elle insiste à nouveau sur les dépenses faites pour l'entretien de l'armée, le recrutement, les achats d'armes, de munitions, etc. La saison est très avancée, l'entrée en campagne de l'ennemi s'annonce comme prochaine, tout cela afflige profondément l'Infante, qui craint à la fois des succès importants de l'ennemi et des désordres dans l'armée du Roi [4].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 142.

(1) Cette patente a été contresignée par Bruneau.

(2) Ou dans le même fonds la liasse 462 (nouveau). Cf. Julian Paz, *Inventaire des requêtes privées au Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne.* (*Bull. Comm. royale d'histoire*, 1907, p. 28.)

(3) La même liasse contient une consulte du Conseil d'État, datée du 3 février 1624, recommandant au Roi et aux ministres compétents la petition des villes belges.

(4) *Me tiene gran pena y cuidado, temiendo dos malos. Uno que antes que este exercito pueda salir en campaña por falta de medios podran hazer progressos de consideracion los ennemigos, otro que sacandole en campaña, y no haviendo, como no ay medios bastantes para la paga de la gente, podria subceder una grande desorden entra ella, que seria causse de grandes males. Todo lo qual me ha parescido representar a V. M. por la obligacion que me corre paraque se sirva de remediarlo mandando embiar las provisiones si ya no lo huviese hecho al recivo desta.*

408. Bruxelles, 2 juin 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le nombre de fantassins espagnols et italiens est très réduit. Pour combler les vides, on prend des hommes d'autres nationalités qui coûtent cher et ne rendent pas autant de services. L'Infante prie le Roi d'envoyer des renforts en troupes espagnoles et italiennes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 144.

409. Bruxelles, 2 juin 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Cent-cinquante soldats de l'armée des Pays-Bas se sont mutinés et ont reçu assistance de l'ennemi. Par contre, une mutinerie de même importance s'est produite chez les Hollandais. Le manque de ressources nécessaires à l'entretien de l'armée fait craindre une mutinerie plus étendue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 145.

410. Bruxelles, 2 juin 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte de Solre est occupé à plusieurs affaires importantes en Hainaut et il n'y a que lui qui puisse les achever. Il ne pourra donc aller en Espagne remplir la charge que le Roi lui a confiée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 150.

411. Bruxelles, 3 juin 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les châtelains d'Anvers et de Cambrai ont accès à la jointe de guerre siégeant aux Pays-Bas. Il faudrait accorder la même prérogative à Gaspar de Valdès, châtelain de Gand.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 156.

412. Bruxelles, 3 juin 1623. — *Spinola à Philippe IV.*

Mirabel aura sans doute fait rapport au Roi de l'assistance donnée aux Hollandais par Louis XIII. On dit qu'il aide aussi Mansfeld qui, avec la

(1) Nous ignorons quelle est cette charge.

permission du Roi Très Chrétien, a levé quatre régiments en France. Sur l'ordre d'Isabelle, Spinola a fait des représentations au résident français. Celui-ci en a référé à son gouvernement.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p, 407.

413. Bruxelles, 3 juin 1623. — *Spinola à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport relatif à une expédition faite en Zélande (1).

Estado, 2313. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit*, p. 408.

414. Bruxelles, 28 juin 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a demandé à l'Infante de renvoyer en Espagne quelques militaires portugais ayant servi dans l'armée des Pays-Bas. Donnant satisfaction à cet ordre, Isabelle recommande les individus désignés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 163, 165-170.

415. Bruxelles, 6 juillet 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande à la générosité du Roi les Jésuites de Maestricht.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 176.

416. Madrid, 9 juillet 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi décide à nouveau de donner satisfaction aux bourgeois de Bruxelles.

(1) Le rapport se trouve en annexe sous le titre : *Relacion del viage que hicieron catorse chalupas que se llevaron de Amberes, al fuerte de Blanca Bergue para entrar en las islas de Zelanda.* Ce rapport relate que le 11 mai quatorze chaloupes avec trois cents marins et deux cents soldats sont parties de Blankenberghe et se sont rendues vers l'île de Walcheren. Elles ont rencontré septante barques de pêcheurs hollandais, dont elles en ont capturé trente. Les chaloupes sont entrées ensuite dans le port de « Camfier » et sont passées de là à Zurquese (Zierikzee ?). Puis elles sont arrivées à Bergen-op-Zoom. Chemin faisant, elles ont été aperçues par trois navires de guerre ennemis. Elles se sont alors retirées tout en combattant et sont arrivées à Anvers le 13 mai. Cet exploit a causé une grande sensation dans les Provinces-Unies, où jamais on n'avait vu des forces espagnoles pénétrer si avant dans l'intérieur du pays.

Puisqu'on ne peut le faire en une fois, on leur paiera une partie chaque mois jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction complète,

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 178.

417. Bruxelles, 21 iuillet 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

La procession du Saint-Sacrement du Miracle, à Bruxelles, est chaque année l'occasion d'une grande fête. L'Infante a donné ordre à tous les chevaliers de la Toison d'or d'y prendre part. Le marquis de Havré, moins ancien chevalier que le marquis de Marne, a prétendu avoir le pas sur lui, à titre de grand d'Espagne. Les chevaliers de la Toison d'or se sont élevés contre cette prétention. Ambroise Spinola a refusé de prendre parti. Le Roi voudra bien trancher la question pour l'avenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 181.

418. ....., 23 juillet 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le cardinal de la Cueva lui a exposé ses embarras d'argent. Il lui donne, en conséquence, une *ayuda de costa* de 12,000 ducats.

Estado, 2223.

419. ....., 24 juillet 1623.

Titre de chevalier accordé à François de Saint-Victor, seigneur de Bomal, par Philippe IV (1).

Secretarias provinciales, reg. 2433.

(1) Les anoblissements ou titres d'honneur que nous trouvons dans les consultes du Conseil suprême de Flandre ont été accordés par le Roi après que l'infante Isabelle, à Bruxelles, et Iñigo de Brizuela, évêque de Ségovie ou, comme on l'appelle alors, *l'évêque-président de Flandre,* avaient donné leur avis. Dans les consultes précitées, on trouve la demande de noblesse envoyée par l'intéressé, la lettre de recommandation d'Isabelle et l'avis de l'évêque-président de Flandre. Quand le Roi approuvait, il apposait son paraphe avec les mots *Asi* ou *Asi parece* ou encore *Esta bien.* Les secrétaires expédiaient ensuite la dépêche ou plutôt la patente. Nous n'avons pas poursuivi le dépouillement de toutes ces demandes de noblesse. Nous indiquons celle-ci prise dans la première liasse des consultes du Conseil de Flandre pour montrer comment le président de Flandre et, plus tard, le Conseil suprême de Flandre intervenaient dans ces concessions. — Citons encore le titre de chevalier accordé à Jacques Pardo, seigneur de Fresincourt, bourgmestre de Bruges, l'anoblissement accordé à N. et C. Haugoubart, et le titre de chevalier accordé à Théodore de Schotte, le 12 juillet 1623. (*Ibid.*)

420. ....., 6 août 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Annonce qu'il a nommé secrétaire d'État Michel Routart qui remplissait les fonctions de premier commis (*official mayor*) (1).

Estado, 2223.

421. Bruxelles, 28 septembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

En 1621, Philippe III avait chargé son ambassadeur à Londres, le comte de Gondomar, d'acheter en cette ville cent pièces d'artillerie et diverses quantités de munitions et de les envoyer ensuite au vice-roi de Portugal. L'ambassadeur se trouvant sans argent, demanda au résident de l'Archiduc, Jean-Baptiste van Male, de se porter caution et, grâce à celui-ci, un banquier anversois du nom de Pierre Richaut, de résidence à Londres, prêta l'argent nécessaire. A l'heure actuelle, ce banquier veut faire saisir les biens de van Male, parce qu'il n'a pas encore été remboursé. L'Infante intervient auprès du Roi pour que celui-ci fasse parvenir à van Male la somme en question, qui s'élève à 125,803 réaux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 195.

422. Bruxelles, 28 septembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour André Yrles, secrétaire d'ambassade espagnol à Venise, correspondant ordinaire du secrétaire Pedro de San Juan, grâce à qui on a ici des avis intéressants sur ce qui se passe là-bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 198.

(1) Le 3 juin précédent, La Cueva avait sollicité de Philippe une mercède pour ce même Routart, qui portait les dépêches de l'Infante à Madrid. (*Ibid.*, 2313). — Signalons encore ici les recommandations de l'Infante en faveur de Laurent le Roy, Belge établi à Malaga, frère de Jacques le Roy, conseiller à la Chambre des Comptes (29 juillet, *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 189, fol. 185); la comtesse douairière de Solre et son fils Philippe de Croy, comte de Solre, capitaine de la garde des archers du Roi, chevalier de la Toison d'Or (13 août et . . septembre, fol. 188 et 199); le seigneur de Dompré, gouverneur de la forteresse de Joulx en Bourgogne (26 août, fol. 186); Albert de Grave, baron de Ugier, fils du comte de Frezin (4 septembre, fol. 190); le comte d'Anholt, maître de camp général de l'armée de la Ligue catholique (16 septembre, fol. 192); Jean-Philibert de Granvelle, fils naturel du cardinal de Granvelle (16 septembre, fol. 195).

423. Anvers, 30 septembre 1623. — *Rubens à Pecquius.*

Rapport sur les démarches de Rubens auprès de Jean Brandt dit le Catholique, en vue d'amener ce dernier à continuer ses négociations auprès du prince d'Orange pour la conclusion d'une nouvelle trêve avec les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 1.

424. Bruxelles, 1er octobre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait part au Roi des vains efforts qu'elle a faits auprès de Tilly pour qu'il vienne prendre part à la guerre contre les Hollandais (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 203.

425. Bruxelles, 10 octobre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Tilly a vainement essayé de chasser Mansfeld d'Emden. L'Infante lui a demandé de venir sur le Rhin, mais il s'y est refusé, de même qu'à passer l'Yssel, parce qu'il ne désire pas rompre avec les Hollandais. Le siège de Lippstadt n'avance guère (3).

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 131 v°.

(1) Cf. Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*, p. 21. Bruxelles, 1877.

(2) La lettre est accompagnée de deux annexes relatives aux négociations entamées avec Tilly.

(3) Cette lettre est accompagnée de la copie des instructions données par le marquis de Los Balbases à M. de Stabroek et au capitaine Losano dans leur mission auprès du comte Henri de Berghes, Don Gonzalès de Cordoba et du comte de Tilly. Tilly devait occuper le château de Bronckhorst, les villes de Boeckholt, Weerd, Isselborch, Anholt, Dotecum (Doetinchem), Burg, Lochum, Borchloo, Lochtenvorde et Eyburgh, dont la neutralité avait été garantie par l'Espagne mais non par Tilly. Quand l'armée du Roi se retirera, on renforcera les garnisons de Grolle, Oldenzeel et Lingen et on mettra des troupes à Enschedé, Boer, Oltmarsum et Almeloo. Et alors Tilly pourra loger son monde convenablement du côté de Munster, Cologne, Paderborn et comté de Bentham. Ainsi les Hollandais devront conserver auprès d'eux Alberstat qui ne pourra rentrer en Allemagne. En outre, il serait utile de connaître les intentions de Tilly au sujet du secours qu'il accorderait aux armées du Roi si elles venaient à être attaquées par les Hollandais, l'éventualité d'une attaque des Hollandais contre ses troupes devant nécessairement entraîner l'assistance de celles du Roi. On voudrait aussi connaître l'opinion de Tilly sur le passage de l'Yssel et l'occupation de la Veluwe. (*Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 132 v°.) Deux lettres d'excuses et de refus poli de Tilly, dont une datée de Wardenbourg, le 23 septembre 1623, sont reproduites à la suite de celle-ci.

426. Bruxelles, 13 octobre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour Jean van de Wouwere, commis du Conseil des finances, préposé à la surveillance du fort de Mardick près d'Ostende et du canal de Mardick, qui se rend en Espagne pour exposer au Roi diverses questions relatives à ces mêmes fort et canal (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 210-211.

427. Bruxelles, 21 octobre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Arrivée du maître de camp Jean Brabo de Laguna, désigné par le Roi comme châtelain d'Anvers. L'Infante prie le Roi de lui envoyer sa patente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 214.

428. Madrid, 29 octobre 1623. — *Rapport de François de Retama à Philippe IV.*

Sur l'opportunité de créer en Belgique une compagnie des Indes.

Ce rapport est joint à la consulte de la jointe du commerce du 13 mars 1624, dont il est question plus bas, avec celui de Lopez Pereira.

Estado, 2847 (2).

429. Bruxelles, 2 novembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Remerciements pour l'envoi des provisions. Promesse de veiller à la distribution judicieuse des sommes envoyées.

Rodriguez Villa, *Correspondencia,* p. 242.

(1) Le même jour, l'Infante recommande Gérard Maurricio, noble anglais (fol. 207), Thomas Preston, capitaine irlandais (fol. 209); le 17 octobre, Jean Rudolf, de Groningue, catholique hollandais (fol. 213); le 22, le fils du marquis de Rubais, fils lui-même du prince de Ligny (fol. 215); le 27, Jean-Jacques de la Tour, seigneur bourguignon (fol. 216), Guillaume Espallart, scribe à la surintendance de la justice militaire (fol. 217), la veuve du baron de la Chaulx, fille du défunt chef-président Richardot (fol. 221); le 25 novembre, Marie de Mol, veuve du secrétaire d'État et de guerre Juan de Mancicidor, et ses deux filles Anne et Jeanne (fol. 231); le 6 décembre, Gaspar de Valdès, châtelain de Gand (fol. 234).

(2) Dans cette liasse 2847 il y a d'autres rapports des mêmes Retama et Pereira, de l'année 1623 et traitant de la même question.

430. Madrid, 8 novembre 1623. — *Consulte d'une Jointe réunie chez l'évêque de Ségovie.*

Sur les prétentions de l'église métropolitaine de Cambrai.

Secretarias provinciales, reg. 2525.

431. ....., 18 novembre 1623. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le cardinal de la Cueva est libre de se rendre au conclave, s'il le désire, car sa présence à Rome peut être fort utile à l'Espagne.

Estado, 2233.

432. Bruxelles, 19 novembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour Jean de Montmorency, comte d'Estaires et de Moerbeke, qui demande la Toison d'or (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 217.

433. Gand, 19 novembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les affaires d'Allemagne causent à l'Infante bien des soucis. Elle s'est rendue à Gand pour assister à la profession religieuse de trois dames de sa maison.

Rodriguez Villa, *Correspondencia*, p. 243.

434. Bruxelles, 7 décembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur l'ordre qui lui a été donné de négocier le transfert en Flandre de la Compagnie de draps anglais qui a son siège en Hollande.

Estado, 2847.

(1) La lettre est accompagnée de deux rapports sur les services rendus par le requérant. (*Ibid.*, fol. 228-229.)

435. Bruxelles, 7 décembre 1623. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet du mariage projeté entre le fils de l'Électeur palatin et la fille cadette de l'Empereur, l'Infante a écrit aux ministres d'Allemagne et d'Angleterre que l'on remette le jeune homme à l'Empereur pour qu'il puisse l'éduquer comme bon lui semblera. Le Roi a approuvé. L'Infante envoie au Roi diverses lettres touchant la paix avec le Palatin, le secret accord avec le roi d'Angleterre et les résultats de l'assemblée de Cologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 189, fol. 235.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 24.

436. Madrid, ... 1623 (1). — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

L'Infante a, dans une lettre du 2 juin, réitéré ses plaintes sur sa mauvaise situation financière. Elle a fait savoir aussi que le nombre des mutins italiens avait passé à 150 ; que celui des mutins hollandais augmentait également, mais que l'impossibilité où l'on se trouve de payer la solde de l'armée est une cause de grands soucis. Elle a insisté pour obtenir des renforts espagnols et italiens.

L'électeur de Cologne a envoyé à Bruxelles le maieur de Liége, Bocholt, pour faire savoir qu'Alberstat tenait sur pied 30,000 hommes avec 30 pièces d'artillerie et que Mansfeld faisait des levées. L'électeur demandait que Gonzalès de Cordoba reçut ordre d'assister Tilly dans sa campagne contre l'un et l'autre. Isabelle a promis de prendre les mesures requises. Elle a fait aussi rapport au Roi sur la ratification faite par l'Empereur de la suspension d'armes conclue en Angleterre.

Spinola s'est plaint aussi de la misère de l'armée et de l'impossibilité où elle se trouve de partir en campagne.

La Cueva a porté ses doléances contre l'assistance donnée aux Hollandais par le roi de France. Il a fait savoir que le 22 mai la flotte ennemie a pris la mer et qu'on soupçonne qu'elle se rend au Brésil. Les villes de Bruxelles, Anvers, Tournai, Malines et Lille, ont fait des représentations à Bruxelles au sujet de la perte que leur cause l'interdiction d'importer leurs marchandises

(1) Rodriguez Villa n'indique pas la date exacte de la Consulte, mais se contente de dire qu'elle fut rédigée au milieu de l'année.

en Espagne. Le cardinal insiste pour qu'on prenne les mesures requises en faveur du commerce belge.

Le comte de Salazar a rapporté que l'armée de Mansfeld et d'Alberstat s'élève à 40,000 hommes. Il a exposé que l'armée espagnole devrait atteindre le même contingent. Il faudrait la répartir en deux tronçons, dont l'un passerait l'Yssel. Il n'y a pas lieu d'entreprendre de siège cette année.

Pedro de San Juan a envoyé des avis reçus de Hollande, faisant part de l'armement de six grands navires destinés à faire la course sur les côtes espagnoles. La Compagnie des Indes équipe six autres navires semblables pour les envoyer vers la côte d'Afrique.

Le veedor général Gaspar de Pereda a rappelé ses représentations précédentes pour l'établissement d'un hôpital à Bruges et s'est expliqué sur diverses questions d'administration militaire.

Le marquis de Mirabel a fait savoir que les troupes envoyées par la France au secours des Hollandais et de Mansfeld partiront à Calais, le 15 . . . . .

Estado, 2313. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, 413.

437. Le Pardo, 12 janvier 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le dominicain Henri Condé a manifesté l'intention de retourner définitivement en Espagne. Il voudrait être promu *ad honores* à un évêché hollandais. Le Roi demande à l'Infante de le promouvoir à une abbaye dont elle a la collation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 11.

438. Madrid, 12 janvier 1624. — *Rapport d'une Jointe réunie chez l'évêque de Ségovie.*

Sur les prétentions du chapitre de Cambrai.

Secretarias provinciales, reg. 2523.

439. Le Pardo, 16 janvier 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que les banquiers refusent de payer les mensualités de janvier et de février. Il a donné les ordres nécessaires, comme l'Infante pourra voir par les documents qui lui seront incessamment envoyés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 15.

440. Anvers, 23 janvier 1624. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Envoie la copie d'une lettre écrite de la Haye, le 19 janvier, et donnant des renseignements confidentiels sur les opérations militaires projetées par les Hollandais.

La copie est annexée à la lettre.

Estado, 2141 (1).

441. ....., 24 janvier 1624. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil propose d'enlever à Fadrique de Toledo le droit de nommer aux compagnies vacantes dans la flotte, parce que ce droit appartient à l'Infante.

Estado, 2040. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, 406.

442. Le Pardo, 26 janvier 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris avec satisfaction la fin de la mutinerie d'un groupe de militaires espagnols. Il espère que, moyennant l'envoi régulier des provisions, on n'aura plus à craindre de semblables inconvénients. Nouvel ordre de payer au père Albert Morly sa solde de chapelain, pour tout le temps qu'il a été captif chez les infidèles. L'Infante doit envoyer en Espagne deux hommes au courant des travaux à faire pour rendre les rivières navigables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 17.

443. Le Pardo, 6 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle les recommandations qu'il a faites au mois de mai précédent pour charger le comte d'Annapes (2) du gouvernement de Lille.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 21.

(1) Dans la même liasse il y a d'autres avis de Sueyro et de ses correspondants ainsi que les consultes du Conseil d'État qui s'y rattachent.

(2) Jean de Robbes, comte d'Annapes, gouverneur du bailliage de Lille, Douai et Orchies.

444. Le Pardo, 6 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Concernant le commerce anversois avec la Hollande. Il faut renoncer aux licentes et boucler les rivières; c'est là le meilleur moyen de supprimer le trafic avec les rebelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 29.

445. Le Pardo, 6 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Jean van de Wouwer, commis des finances, est venu en Espagne. Sur l'ordre d'Isabelle il a demandé au Roi de modifier sa décision première de ne pas admettre de négociations pour une trêve, étant donné que, depuis lors, « le Catholique » a déclaré, au nom du prince d'Orange, que les Indes seraient comprises dans la trêve et qu'on pourrait pendant l'armistice négocier une paix définitive. L'expérience a montré que la trêve est en opposition absolue avec les intérêts de l'Espagne et toute à la faveur des Hollandais. Puisque le Roi dispose de ressources suffisantes pour poursuivre les hostilités pendant douze ans, il se refuse absolument à de semblables négociations. On pourrait pourtant conclure un armistice de six mois, à commencer immédiatement ou au début de novembre, et pendant lequel on négocierait une paix avantageuse aux deux parties. Si l'Infante peut entamer des pourparlers sur cette base, qu'elle le fasse, mais en ayant soin de faire voir que le Roi tient autant à la guerre qu'à la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 31.

446. Le Pardo, 6 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a fait remettre à la Cour un mémoire tendant à démontrer que les Pays-Bas pourraient suffire aux besoins d'une armée de 20,000 fantassins et 2,000 cavaliers. L'Infante est priée d'examiner ce document (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 33.

(1) Le mémoire anonyme cherche à démontrer que le produit des aides, des licentes, des sauvegardes et passeports est suffisant à cet effet. Il préconise la constitution aux Pays-Bas d'une Jointe spéciale, chargée de l'examen de cette affaire. (*Ibid.*, fol. 35).

447. Le Pardo, 6 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi voudrait que le docteur Putz, qui est particulièrement au courant des affaires d'Allemagne, quittât le service de l'Électeur de Trèves et passât au sien. Il charge Isabelle d'examiner les moyens de réaliser ce projet [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 36.

448. Le Pardo, 6 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le général des Franciscains veut retarder la tenue du chapitre général de son ordre qui doit avoir lieu cette année, à Pâques ou à la Pentecôte, ou au moins le faire siéger ailleurs qu'à Rome. En réalité, aucune convocation n'est encore arrivée, ce qui est un indice significatif. Bon nombre de Franciscains se sont adressés à ce sujet au Roi et celui-ci a chargé son ambassadeur à Rome, le duc de Pastrana, d'obtenir une intervention du Pape pour que l'assemblée ait lieu dans les conditions requises et qu'elle procède à l'élection d'un nouveau général. Le Roi a désigné en même temps plusieurs candidats. Il en avertit l'Infante pour que celle-ci, à son tour, prenne contact avec les autorités franciscaines du pays. Elle doit les pousser à donner leur voix à un des candidats du Roi et à écarter les Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 38.

449. Aranjuez, 9 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire que ses armées navales fassent cette année un dommage considérable aux Hollandais. Il voudrait qu'on s'attaquât, en particulier, aux vaisseaux qui vont faire le commerce du sel dans les parages de La Rochelle. Il lui semble que la flotte ostendaise est tout indiquée à cet effet. L'Infante doit prendre ses dispositions pour qu'une douzaine de bateaux soient prêts à partir du 1er mai. Elle emploiera tous les moyens pour assurer le secret. Le Roi explique en détail la route à suivre, il recommande surtout

[1] Le 14 mars suivant, Isabelle dissuade de poursuivre ce projet. (*Ibid.*, fol. 106.) Le 7 avril, Philippe lui enjoint de faire en sorte, en tout cas, que le docteur Putz lui reste attaché. (*Ibid.*, fol. 124).

de ne rien entreprendre contre des vaisseaux français, anglais, allemands et autres.

La Rochelle est aujourd'hui hors de l'obéissance du roi de France; on pourrait donc y pénétrer sans avoir à craindre des représentations de la Cour de Paris. Mais cette situation peut changer, il faudra s'en informer quand le moment sera venu. Les navires ostendais se rendront ensuite avec leurs prises à La Corogne, où ils devront arriver avant la fin de mai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 40.

450. Tembleque, 11 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le nouvel évêque de Trèves a fait part au Roi de son élection. Philippe charge Isabelle d'envoyer celui qu'elle jugera bon, pour féliciter l'élu au nom du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 46.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 67 v°.

451. Bruxelles, 20 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Lorsqu'on a constitué aux Pays-Bas une Jointe de guerre, on a désigné le comte de Bucquoy pour en faire partie. Depuis sa mort, plus aucun Belge n'y siège, ce qui a provoqué ici des regrets. Il serait opportun de désigner un naturel des Pays-Bas pour y prendre place, tel le comte d'Hoogstraeten ou Henri de Berghes. Le Roi voudra bien prendre une décision et fixer en même temps l'ordre de préséance qu'il faudra suivre à l'égard de celui qu'il désignera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 56.

452. Del Carpio, 20 février 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dès qu'elle aura reçu les pouvoirs de l'Empereur pour traiter au sujet du Palatinat, elle devra en informer le roi d'Angleterre afin qu'il puisse envoyer

(1) Le 18 avril, Isabelle fait savoir qu'elle a envoyé à Trèves le comte d'Estaires. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, fol. 158, et *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 69.) Le 20 mai, elle annonce le retour du même comte d'Estaires. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, fol. 200).

les commissaires qu'il chargera de cette affaire, en son nom et en celui de son gendre. Il n'y a pas lieu d'admettre en ce moment les propositions du frère Hyacinthe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 52.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 67.

453. Bruxelles, 21 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les bans de Herve, Chaineux, Clermont, Battice et Thimister, au pays de Limbourg, doivent remettre cette année, en vertu d'une ancienne convention, 140 bonniers de leurs prairies communales au domaine royal. Le Conseil des finances a examiné quel revenu on pourra en tirer et la question est exposée dans un rapport du 9 février.

L'Infante rappelle les services de Pedro de San Juan, son secrétaire. Elle propose au Roi de lui abandonner 50 bonniers de ces prairies.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 57.

454. ....., 21 février 1624. — *Le duc de Bournonville, comte de Henin, à Philippe IV.*

Remercie pour sa nomination dans l'ordre de la Toison d'or dont il a été avisé par une lettre de l'évêque de Ségovie du 14 septembre 1623.

Estado, 2314.

455. Bruxelles, 21 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

A diverses reprises les maîtres de camp ont refusé d'obéir aux ordres de Henri de Berghes, lieutenant général de la cavalerie, et cela malgré le titre qui lui a été donné de gouverneur et capitaine général de Gueldre. L'Infante prie le Roi d'envoyer un ordre exprès, qui mette fin à ces actes d'indiscipline.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 60.
Estado, 2141.

456. Bruxelles, 20 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

A la suite des derniers froids les rivières sont gelées. On a donné l'ordre d'en profiter pour faire des incursions dans le pays ennemi tant en Brabant que sur le Rhin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 63.

457. Bruxelles, 21 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les banquiers refusent de payer la plus grande partie des provisions, faute d'avoir reçu des ordres d'Espagne. Depuis quarante jours on n'a pu payer que la moitié de la solde des armées. Isabelle fait les instances les plus vives pour obtenir sans retard de nouveaux envois d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 65.

458. Bruxelles, 21 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle qu'à diverses reprises elle a demandé les pouvoirs nécessaires pour aliéner certaines parties du domaine royal, dans le cas où il paraîtrait opportun d'interdire tout commerce avec les Hollandais. La rupture de ce trafic entraînerait une diminution de recettes considérable qui mettra les finances belges dans l'impossibilité de satisfaire à leurs obligations. Elle demande à nouveau l'envoi de ces pouvoirs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 66.

459. Bruxelles, 21 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante vient de faire connaître au comte d'Egmont, au comte de Henin, au prince de Chimay et au comte de Vertaing la faveur que le Roi leur a faite par l'octroi de la Toison d'or. Elle avait confié le gouvernement du Hainaut au prince de Ligne, jusque-là gouverneur de l'Artois, déclarant qu'après sa mort ce gouvernement reviendrait au comte de Bucquoy, à condition qu'il eût

(1) La copie des pouvoirs demandés est jointe à la lettre. (*Ibid.*, fol. 67).

atteint l'âge de 25 ans. Or de Ligne vient de mourir et Isabelle a désigné le comte de Marles, gouverneur d'Artois, pour faire l'*interim* jusqu'à ce que Bucquoy atteigne l'âge voulu.

Le gouvernement de Lille, Douai et Orchies, vacant par la mort du comte d'Annapes, a été confié au comte d'Isenghien. Celui de l'Artois a été remis au comte d'Hoogstracten, jusque-là gouverneur de Tournai. Le même comte d'Hoogstracten a été désigné comme gouverneur d'Arras et promu conseiller d'Etat. Le comte de Middelbourg, gouverneur de Bruges, a été déplacé à Tournai. Le marquis de Havré a été désigné comme premier chef des finances et le comte de Warfusée comme deuxième chef. Celui-ci s'est engagé en due forme à augmenter les revenus du domaine royal de 400,000 florins, comme on pourra voir par la copie du contrat passé avec lui. On lui a promis de garder le secret sur ce point.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 71.
Estado, 2314.

460. Bruxelles, 22 février 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince Lamoral de Ligne vient de mourir. C'est son petit-fils Albert-Henri, fils de Florent de Ligne, marquis de Roubaix, qui reprend les titres du défunt. L'Infante demande pour lui une pension. Elle recommande aussi au Roi Claude Lamoral de Ligne, son frère (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 80.

461. Madrid, 28 février 1624. — *Consulte de la Jointe du commerce.*

Sur la lettre d'Isabelle du 7 décembre 1623 dans laquelle la princesse expose les négociations engagées pour attirer en Belgique la *Compagnie drapière anglaise* (2) qui avait son siège à Middelbourg.

Le marquis de Gondomar et d'autres conseillers furent d'avis de fermer

(1) Lamoral, prince de Ligne et du Saint Empire mourut à Bruxelles le 5 février 1624. Florent de Ligne, marquis de Roubaix, fils du précédent, était mort le 17 avril 1622, laissant deux fils, Albert-Henri et Claude-Lamoral.

(2) *Compañia de paños de Inglaterra.*

l'Escaut, la Meuse et le Rhin, pour empêcher les rebelles d'introduire des étoffes dans notre pays par ces cours d'eaux. Ils approuvaient le transfert à Anvers de l'étaple des draps anglais et de la compagnie anglaise (1).

Estado, 2847 (2).

462. Bruxelles, 1er mars 1624. — *Pedro de San Juan à Juan de Ciriza.*

Recommande les quatre personnes que le Roi avait fait venir en Espagne pour améliorer le cours de certaines rivières. Parmi ces personnes figure Abraham Melin, ingénieur distingué, dont l'absence sera ressentie cette année, dit le secrétaire d'Isabelle, mais le Roi a réclamé sa présence en Espagne. San Juan le recommande au secrétaire du Roi. Melin eût voulu avoir plus de collaborateurs et, quand le pays sera plus tranquille, on les lui enverra. En attendant, il faut limiter les dépenses.

Estado, 2314.

463. ....., 2 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Même sujet. Melin touche 25 écus par mois et habite au château d'Anvers. Il recevait 2 écus par jour en plus quand il était en Allemagne. Ses fils toucheront un traitement pendant son absence.

Adrien Zels, ingénieur mathématicien, reçoit 12 écus par mois du Conseil des Finances.

Pierre Baes, maître des fortifications et des digues, n'a pas de traitement.

Jacques de Beste, ingénieur et géomètre, n'en a pas non plus.

L'Infante a donné l'argent nécessaire au voyage en Espagne. Au premier, 200 écus de 10 réaux, au deuxième 160 et 320 pour les deux autres. Elle les recommande tous au Roi.

Estado, 2314.

(1) Sur la question du transfert de la Compagnie drapière anglaise, voir, outre les documents analysés dans le tome I, la Consulte originale du Conseil d'État du 12 mars 1624 et la Consulte originale de l'évêque de Ségovie, faite à Séville le 18 avril de la même année, celle-ci approuvant la proposition de la Jointe du commerce de transporter à Anvers l'étaple des draps anglais. Ces deux dernières Consultes sont au British Museum, comme nous l'apprend Pascual de Gayangos, *Catalogue of the manuscripts in the spanish language in the British Museum*, t. I, p. 756.

(2) Il y a dans cette liasse une autre Consulte de la même Jointe, mais non datée.

464. Madrid, 4 mars 1624. — *Consulte de la Jointe du Commerce.*

Au sujet du commerce hispano-belge et en particulier des doléances de nos compatriotes, dont le cardinal de la Cueva s'est fait le porte-parole. Les négociants des Pays-Bas ont prétendu que la dernière ordonnance publiée à ce sujet à Madrid empêche l'importation en Espagne de toutes leurs marchandises. La Jointe à demandé à Jean van de Wouwer, commis des finances, un rapport sur les articles belges importés en Espagne. Elle propose ensuite de permettre l'entrée dans les ports de la Péninsule de la majeure partie des produits dont il est fait mention dans ce rapport (1).

Estado, 2847.

465. Madrid, 4 mars 1624. — *Consulte de la Jointe du Commerce.*

La Jointe a reçu ordre le 8 novembre précédent d'examiner différents papiers communiqués par François de Retama et de faire rapport à leur sujet. Il s'agit d'empêcher l'importation de poivre dans la Péninsule, par les Hollandais. La Jointe propose de vendre ce piment pour le compte du Roi et d'organiser le trafic de manière à ce qu'il fût impossible aux rebelles de faire la concurrence mais qu'ils eussent au contraire tout intérêt à venir eux-mêmes s'en fournir en Espagne. La Jointe estime, en outre, que cette affaire devrait être examinée par le Conseil de Portugal (2).

Estado, 2847.

(1) Le rapport de van de Wouwer se trouve en annexe. Il contient une liste dressée par ordre alphabétique de tous les produits d'importation belge en Espagne. Ce document est du plus haut intérêt pour l'histoire de notre commerce dans la Péninsule au XVII[e] siècle. Parmi les articles pour lesquels on propose de lever l'interdiction se trouvent les toiles de Gand, de Courtrai, de Bruges, les anascotes, les basins, les tapisseries, les fils, etc. Parmi les articles dont on veut maintenir la prohibition on remarque les livres. On indique d'ailleurs qu'il convient de faire exception pour ceux de la maison Plantin.

(2) A cette consulte est jointe un rapport, émanant sans doute de François de Retama, tendant à démontrer la décadence du commerce des épices si florissant avant la réunion de l'Espagne et du Portugal, et la nécessité de provoquer une baisse du prix de ces denrées pour écarter les Hollandais de ce trafic.

466. ....., 6 mars 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans une lettre du 7 janvier précédent (1), l'Infante avait demandé pour cette année 320,000 ducats par mois. Philippe déclare qu'il ne pourra en envoyer que 300,000, et qu'il faudra s'en contenter. L'ordre d'arrêter le commerce avec la Hollande et de refuser les licentes doit être exécuté. Après deux ans, on verra si cette décision peut être maintenue ou non. Le Roi se réjouit de ce qu'on pousse à la construction des navires; on devra réserver pour cela un crédit spécial, pris sur les provisions ordinaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 83.

467. Séville, 7 mars 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi promet d'avoir égard aux prétentions du comte de Champlitte (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 85.

468. Madrid, 13 mars 1624. — *Consulte de la Jointe du Commerce tenue à Madrid dans la maison du marquis de Montesclaros.*

Rappelle les propositions de Francisco Retama et Manuel Lopez Pereyra sur l'utilité d'armer dans les provinces obéissantes des compagnies de commerce pour les Indes afin de ruiner le commerce des rebelles dans ces contrées et, pour le cas où ce serait impossible, d'autoriser les dits rebelles à trafiquer dans les mêmes régions en payant les droits. Suit le texte des propositions faites par les rapporteurs précités dont l'une, celle du 29 octobre 1623, a été indiquée plus haut.

La Jointe trouve qu'il serait extrêmement dangereux d'autoriser les provinces obéissantes à naviguer aux Indes, parce que les Hollandais y trafiqueraient à leur tour, sans qu'on puisse les en empêcher ou les distinguer des Belges. Le

(1) Cette lettre manque dans le registre.

(2) Voir la réponse de l'Infante à la date du 18 avril. (*Ibid.*, fol. 142 et une autre lettre du roi, en date du 27 mai). Le 21 février l'Infante avait recommandé Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, en joignant à la recommandation un mémoire, en français, sur les services rendus par Lalaing et ses ancêtres (reg. 190, fol. 74.) Le lendemain, elle recommande les comtes d'Estaires et de Sainte-Aldegonde, qui demandent la Toison d'Or. Elle revient à la charge pour ce dernier, le 18 avril. (*Ibid.*, fol. 78 et 141.) Le 14 mars elle recommande le comte de Vertaing. (*Ibid.*, fol. 101.)

mieux serait de former à Lisbonne une compagnie belge; avec son concours et l'appui des forces du Roi, le commerce des Indes se développerait, de même que la navigation dans ces parages, et tout arriverait à la Maison des Indes. Quand la compagnie sera créée, on pourra voir s'il convient, dans l'intérêt du commerce, d'admettre à Lisbonne des capitaux belges ou étrangers et en déterminer le chiffre, mais, avant tout, il faut que ces arrangements soient compatibles avec les intérêts espagnols. Il faut connaître aussi l'organisation des compagnies anglaise et hollandaise et donner ordre que les ambassadeurs à Londres et à Bruxelles en fassent copier les statuts.

Estado, 2847.

469. ....., 14 mars 1624. — *Lettre du cardinal de la Cueva.*

Expose sa détresse. Sa maison est brûlée. Il ne peut se rendre à Rome et il faut qu'on lui vienne en aide.

Estado, 2314.

470. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les provisions envoyées par le Roi qui se montent à 5,250,000 ducats. Tout en remerciant, elle constate qu'il n'y a pas là les 320,000 qu'elle a demandés, ni même les 300,000, dont il était question antérieurement. Il reste encore à toucher plus de 476,000 ducats de l'année précédente, dont on ne peut obtenir le payement. L'Infante insiste sur la nécessité qu'il y a pour le Roi, d'envoyer les ordres requis pour le payement des arriérés et le complément des provisions nouvelles, faisant ensemble plus de 800,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 98.

471. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les ordres du Roi en ce qui concerne la réponse à donner aux ambassadeurs d'Angleterre touchant la paix en Allemagne, de même que la copie de sa lettre au comte d'Oñate [1]. Elle a écrit à Don Carlos Coloma de

[1] Cette lettre est reproduite ici.

faire au Roi d'Angleterre la proposition de paix, dans la forme convenue. Mais cela présentait des difficultés en présence des réponses données par le Roi aux ambassadeurs anglais,

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 91.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 91 v°.

472. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle a envoyé en Espagne, comme le Roi l'a demandé, quatre personnes, parmi lesquelles deux ingénieurs, au courant des travaux à exécuter pour améliorer le cours des rivières de façon à les rendre navigables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 100.

473. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Profitant des gelées, le comte Henri de Berghes a pénétré dans la Veluwe; après avoir passé l'Yssel, il est arrivé avec son avant-garde à quatre lieues d'Utrecht. La chose a fait sensation en Hollande. Une autre armée espagnole a pénétré en Frise. Le dégel a forcé les deux troupes à rentrer dans leurs quartiers. Dans une autre lettre du même jour il est question d'un raid du baron de Grobbendonck, en Veluwe. Différents villages de cette région ont fait offrir des contributions à raison de 80,000 florins par an pour éviter les déprédations. D'autres villages feront de même et ce sera une source de revenus considérable. L'Infante en rend compte au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 102-103.

474. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des entreprises à faire par la flotte contre les navires hollandais dans les parages de La Rochelle. On a pu savoir à Bruxelles que Louis XIII et ses ministres considèrent La Rochelle comme soumise à leur juridiction; sous cette réserve les ordres du Roi seront exécutés. Quant à l'obligation pour les vaisseaux ostendais de se rendre à La Corogne, le Roi devra la faire connaître lui-même aux capitaines qui sont actuellement en route pour l'Espagne. Aux autres, l'Infante donnera les ordres requis. Trois navires se sont perdus récemment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 104.

475. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le service d'espionnage de Sueyro ne donne pas beaucoup de resultats. L'Infante n'augmentera pas le crédit qui lui est destiné, sinon sur l'ordre exprès du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 107.

476. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la distinction honorifique à accorder au Père Henri Condé. Les monastères dominicains ne sont pas à la collation du Roi. Quant aux abbayes des autres ordres, on ne pourrait leur imposer le Père en question, d'autant plus qu'aucun des conseillers qui sont consultés pour les promotions ecclésiastiques ne le proposera jamais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 109.

477. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le plan remis par le Roi avec sa lettre du 6 janvier précédent émane de quelqu'un qui n'est pas au courant de la situation financière. Sans doute les ressources des Pays-Bas pourraient suffire à l'entretien d'une armée, mais elles sont affectées à d'autres dépenses, dont l'Infante fait l'énumération et auxquelles il faudrait dans ce cas affecter d'autres crédits.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 110.
Publié par Rodriguez Villa, *Correspondencia de la Infanta,* p. 244.

478. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante exécutera ponctuellement les ordres du Roi par rapport aux négociations avec les Hollandais. Cela ira difficilement, car les ennemis ne veulent pas d'une conférence. Les déclarations de Mme T'Serclaes sont formelles à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 112.

479. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Mme T'Serclaes est revenue de Hollande; elle a remis un papier non signé et une lettre de D. Emmanuel de Portugal, adressée à Pecquius et datée de La Haye, le 16 février 1624. C'est la première fois qu'elle apporte une lettre de ce genre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 113.

480. Bruxelles, 14 mars 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a examiné avec son confesseur, le Père André de Soto, commissaire général des Franciscains, la question du chapitre général qui doit se tenir à Rome. Elle a écrit à ce sujet au duc de Pastrana.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 117. — *Estado,* 2314.

481. Bruxelles, 17 mars 1624. — *La Cueva à Philippe IV.*

Recommande chaudement le comte de Solre (2), qui se rend à Madrid pour remplir ses fonctions de capitaine de la garde royale.

Estado, 2141.

482. Du Bois de D. Ana, 18 mars 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le roi de France a l'intention d'envoyer un résident auprès du duc de

(1) Le premier papier déclare que les Provinces-Unies sont disposées à une trêve, identique à celle de 1609; qu'elles appliqueront à la lettre (a) les articles 4 et 5, et s'abstiendront de tout commerce avec les postes des Indes, qui sont sous la domination du Roi. Le deuxième, qui est en français, avec une traduction espagnole, assure que Mme T'Serclaes est toujours en bons termes, nonobstant son âge, avec le prince d'Orange. (*Ibid.*, fol. 114-115 et *Manuscrits divers,* reg. 211, fol. 92).

(2) Jean de Croy, fils de Philippe de Croy, dont il a été souvent question dans le premier volume de ce recueil, et d'Anne de Beaufort. Il est souvent désigné sous le titre de baron de Molenbais et de marquis de Renty. Son père était mort à Prague le 4 février 1612. Comme lui, Jean de Croy devint gentilhomme de la chambre du Roi et capitaine des archers de sa garde. Plus tard, il entra au Conseil suprême de Flandre. Il mourut à Madrid en 1640 sans laisser de postérité. A la date du lendemain, on trouve dans la même liasse une lettre de Spinola au Roi recommandant aussi le comte de Solre.

(a) *Como estan capitulados y acordados.*

Bavière pour tâcher de se l'attacher alors qu'il n'en a jamais eu qu'auprès des Princes hérétiques (1). Philippe IV a ordonné au comte d'Oñate de faire un effort extraordinaire auprès de l'Empereur pour qu'il envoie à l'Infante les pleins pouvoirs nécessaires pour arranger les affaires du Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 118.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 79.

483. Cadix, 21 mars 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sueyro a fait de nouvelles déclarations sur la possibilité d'obtenir la reddition de Willemstad. Isabelle doit l'aider en lui envoyant ce qu'elle juge bon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 120.

484. Cadix, 21 mars 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit presser la construction des six galions qui manquent encore pour achever la vingtaine dont la mise à flot a été ordonnée. On songera à l'occasion aux fils du prince de Ligne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 122.

485. ....., 31 mars 1624. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de l'entrée du comte Henri de Berghes en Veluwe. Toute la population s'est retirée devant lui. L'avant-garde espagnole est arrivée à quatre lieues d'Utrecht. Cela a fait sensation en Hollande. Le capitaine Lucas Cayro est entré en Frise et a détruit six grands villages. Le Conseil approuve tout cela.

Estado, 2038. — Publié par Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 421.

(1) Au mois d'avril, l'Infante écrit au Roi qu'elle a représenté au père Hyacinthe, capucin, qui fait les affaires du duc de Bavière à Bruxelles, combien il serait dangereux pour le duc d'entrer dans cette combinaison. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 190, fol. 133. *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 81.)

486. Grenade, 7 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a résolu de ne plus accorder de nouvelles pensions. L'Infante devra donc persuader le comte de Vertaing, et les autres qui pourraient en demander, de renoncer à leurs prétentions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 124.

487. Madrilejos, 16 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi donne son approbation à l'expédition de Henri de Berghes en Veluwe où il serait sans doute opportun de prendre pied. Pour ce qui est du refus des maîtres de camp d'obéir à Henri de Berghes, l'Infante doit faire en sorte que de semblables officiers, de nationalité espagnole, ne soient jamais sous ses ordres. Elle favorisera, autant qu'elle peut, l'infanterie espagnole.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 129.

488. Madrilejos, 16 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de la Hinijossa a fait savoir au Roi, que le roi d'Angleterre, mécontent de la tournure prise par les affaires du Palatinat, à l'intention de lui déclarer la guerre. Philippe a donc décidé de constituer aux Pays-Bas une flotte de cinquante navires destinés à combattre tant contre l'Angleterre que contre la Hollande. L'Infante doit presser la construction et l'achat de ces unités et informer le Roi de la tactique à suivre dans la guerre contre l'Angleterre qu'elle connaît mieux que lui en sa qualité de proche voisine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 127.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 75 v°.

489. Madrid, 16 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de la Hinijossa a fait savoir qu'en cas de rupture, Anglais et

(1) Le 26 avril, Philippe décide d'éconduire pour le même motif le comte de Henin. (*Ibid.,* fol. 175).

Hollandais auraient l'œil sur le port de Mardick. L'Infante est chargée de prendre les dispositions nécessaires (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 131.

490. Bruxelles, 17 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante, dans ses relations avec l'Empereur, n'a pas trop laissé percer le désir d'un accommodement au sujet des affaires du Palatinat, parce que dans ce cas le duc de Bavière, dont l'influence auprès de l'Empereur est énorme, ferait retarder la conclusion de l'arrangement. Elle a envoyé le conseiller Pedro Fischer pour tâcher de ramener le comté d'Emden, occupé par les Hollandais, sous l'obéissance de l'Empereur. Le comte de Tilly était tout disposé à en chasser les Hollandais, au nom de l'Empereur, auprès duquel il a fait demander à l'Infante d'agir. L'argent dépensé serait bien employé puisque de cette façon l'Empereur et les princes catholiques seraient engagés dans la guerre avec la Hollande. Mais l'Infante n'a pas osé mettre cette proposition par écrit, parce que le duc de Bavière n'y consentirait pas, à moins que le Roi ne lui promette de le maintenir, lui et ses héritiers, dans l'Électorat, suivant les propositions du Père Hyacinthe que le Roi n'a pas voulu accepter. Étant donnée la diversité des opinions des parties intéressées dans la question du Palatinat, l'Infante pense que cette affaire n'aboutira pas, à moins d'admettre les propositions de Tilly. Le duc de Bavière devrait remettre à l'Infante les places de Heidelberg et de Mannheim, ainsi que le Bas-Palatinat, moyennant quoi le Roi l'aiderait dans le Haut-Palatinat et dans la question de l'Électorat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 133.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 69.

491. Bruxelles, 18 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le comte Jean de Nassau qui demande la Toison d'or.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 145.

(1) Le 20 mai, Isabelle promet d'y faire attention. (*Ibid.*, fol. 198).

492. Bruxelles, 18 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste à nouveau pour obtenir le complément des provisions à concurrence de 300,000 ducats. La suppression des licentes causera une perte de plus de 800,000 florins par an. Le Roi doit pourvoir aux moyens de combler ce déficit sans quoi il n'y a pas possibilité d'exécuter les ordres qu'il a donnés. On poussera autant qu'on peut la construction des navires de guerre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 135.

493. Bruxelles, 18 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur, le duc de Bavière, l'électeur de Mayence et d'autres princes allemands se sont plaints de ce que les armées espagnoles occupent des postes sur le Weser, tout à fait à l'intérieur de l'Empire. L'Infante a écrit au comte d'Oñate pour qu'il diffère la construction de fortifications sur le Weser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 148.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 68 v°.

494. Bruxelles, 18 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi aura sans doute donné aux quatre vaisseaux ostendais, qui se trouvent actuellement à la côte espagnole, les ordres requis pour se rendre à La Corogne. Six autres seront prêts à partir au début de mai.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 190, fol. 149.

495. Bruxelles, 18 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle les ordres qu'elle a reçus du Roi de charger le nommé Adrien van der Dussen, qui s'est enfui de Hollande et est arrivé en Belgique (2), de consigner par écrit tout ce qu'il sait des possessions hollan-

(1) La lettre est accompagnée d'un état des licentes et tonlieux, fol. 136.

(2) *Que vino aqui de Olanda fugitivo, por el rigor conque se procedia con los de la conspiracion contra el principe de Orange.*

daises aux Indes et de la tactique à suivre pour les attaquer. Elle envoie le rapport de van der Dussen (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 150.

496. Bruxelles, 19 avril 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Une lettre de Carlos Coloma, que l'Infante transmet au Roi, fera connaître à celui-ci la décision prise en Angleterre de participer à la guerre. Que les Anglais s'allient aux Hollandais ou qu'ils se joignent seulement aux princes protestants d'Allemagne cela importe peu, puisque directement ou indirectement ils attaqueront le roi d Espagne soit aux Pays-Bas, soit dans le Palatinat. Philippe devra donc pourvoir aux nécessités. L'orage menace de tous côtés; il y a lieu de s'inquiéter de la France. Il est peu probable qu'elle déclarera la guerre mais, sous main, elle aidera les ennemis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 160.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 71.

497. Madrid, 21 avril 1624. — *Consulte de la Jointe de commerce.*

La Jointe examine le mémoire de Mendo de Motta portant des accusations très catégoriques contre les fonctionnaires subalternes des administrations des douanes de Lisbonne et des autres villes maritimes. Ceux-ci sont coupables, prétend-on, de favoriser le commerce clandestin des Hollandais et d'entraver par toutes espèces de difficultés le trafic des commerçants nationaux ou de ceux appartenant à une nation étrangère amie. Cet état de choses est de notoriété publique; les tribunaux, gouverneurs et ministres du Roi s'en sont plaints à diverses reprises. En outre, on n'a pas de peine à citer des exemples de corruption notoire : tels celui du secrétaire d'un auditeur général qui, à l'occasion d'une saisie de diamants faite à Lisbonne, ne craignit

(1) Le rapport, très étendu, comprend deux parties, dont le titre fait connaître la substance : 1° *Relacion de las placas que la compania holandesa de las Indias Orientales posee mas alla del cavo de Buena Esperanza.* 2° *Apuntamientos para dañar y offender a la compania de los Holandeses en los Indias Orientales.* (*Ibid.*, fol. 151.)

pas de cacher une partie des marchandises confisquées. On se souvient encore des embarras suscités à l'occasion de l'importation d'une quantité importante de toiles, notoirement d'origine française. La décadence du commerce et l'antipathie des étrangers pour les Espagnols sont la conséquence de ces abus. Il est, dès lors, de toute nécessité d'avoir des fonctionnaires honnêtes et de les surveiller de plus près. Le plaignant indique le procédé à suivre pour assurer cette surveillance. Toutes les affaires relatives aux saisies et aux importations devraient être tranchées par deux fonctionnaires de rang supérieur, l'un espagnol, l'autre portugais. Il en résulterait qu'aucune marchandise hollandaise ne pourrait réussir à pénétrer en Espagne, tandis que l'importation des autres pays étrangers se ferait sans peine.

L'examen de la Jointe a porté encore sur deux consultes du Conseil de guerre et du Conseil de Portugal, relatives aux dommages causés aux commerçants par les dernières mesures prises pour empêcher les importations frauduleuses.

La Jointe approuve toutes ces mesures et rappelle que des dénonciations privées avaient fait connaître l'existence de ce trafic prohibé et qu'en aucun point il n'y a eu d'excès dans les mesures de répression. Elle propose de ne rien modifier à la procédure suivie jusqu'ici en semblable matière.

Parmi les considérations développées au sein de la Jointe, les plus intéressantes sont celles du comte de Gondomar, ancien ambassadeur d'Espagne, à Londres, qui rappelle qu'étant en Angleterre, lors de l'expiration de la trêve de 1609, il a eu connaissance des manœuvres des Hollandais pour importer leurs marchandises en Espagne avec la connivence de capitaines de navires anglais, écossais, allemands et danois, et qu'il en a fait part à la Cour de Madrid.

Estado, 2847

498. Madrid, 22 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les ministres espagnols examinent les mesures à prendre contre le commerce hollandais. En attendant une décision générale, il faut interdire leur trafic aux Pays-Bas et supprimer les licentes. On s'efforce de constituer, en Espagne, certaines compagnies commerciales dans le but de faire concurrence à celles des Hollandais et de ranimer le commerce espagnol qui est si déchu. L'Infante

devrait faire parvenir au Roi des copies des actes constitutifs des sociétés commerciales anglaises et hollandaises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 161.

499. Madrid, 22 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la prétention du comte d'Hoogstraeten de devenir grand d'Espagne (1). Ce qu'il demande est la faveur la plus recherchée, qu'on n'a jamais accordée qu'avec la plus grande réserve et qu'on a refusée tant en Espagne qu'aux Pays-Bas à des gens de haute naissance. L'Infante devra donc éconduire Hoogstraeten avec de belles paroles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 165.

500. Madrid, 22 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur l'admission d'un Belge dans la Jointe de guerre. Bucquoy, qui y a siégé, était général d'artillerie. Quand il arrivera encore qu'un Belge occupera semblable fonction, il aura sa place à la Jointe. Cette déclaration est accompagnée de protestations sur l'estime du Roi pour nos compatriotes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 169.

501. Madrid, 22 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

La nouvelle démarche de Mme T'Serclaes n'apporte aucun changement et dès lors le Roi maintient sa décision. Cependant, si les Hollandais offraient de consentir à l'ouverture de l'Escaut, on pourrait négocier une trêve préparatoire à la conclusion de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 171.

(1) Voir no 466, note.

(2) *Holgare que V. A., con la buena maña que suele conserve en mucha confianza a los naturales de esos payses asegurandoles mucho de mi voluntad y de la estimacion que hago dellos.*

502. Madrid, 26 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve les nominations faites par l'Infante à divers emplois vacants. Il recommande à nouveau le comte d'Anapes qui n'a pas été compris dans cette promotion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 173.

503. Madrid, 26 avril 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que l'Infante a ordonné aux préposés à l'octroi des licentes de ne plus accorder de passeports pour les marchandises destinées à l'Angleterre. Il y a lieu de se réjouir de cette interruption au moins partielle du trafic anglo-hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 177.

504. ....., 1er mai 1624. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la proposition d'Albert Strozzi concernant l'armée qu'on pourrait lever en Flandre et les moyens de l'entretenir (1).

Le marquis de Villafranca voit des difficultés mais ses collègues sont plus optimistes. Il est possible que Naples et la Sicile fournissent 39,600 ducats par mois, et Milan, s'il ne survient pas d'autre guerre, serait en état de verser les 14,000 ducats qu'on lui demande, bien que cette province soit très épuisée. L'Espagne, non plus, ne serait pas embarrassée de fournir 150,000 écus par mois, puisqu'elle les paie en temps de paix et que maintenant elle dépense 4 millions et demi avec les intérêts chaque année. La Flandre acquitterait difficilement la somme pour laquelle Strozzi l'a taxée, vu que le pays paie maintenant tout le fourrage de la cavalerie, les chariots et d'autres nécessités

(1) Albert Strozzi, gentilhomme de la maison de l'Infante, avait proposé à Philippe IV l'organisation aux Pays-Bas, d'une armée de 36,000 fantassins et de 4,000 cavaliers dont l'entretien aurait coûté par mois 180 600 écus de 10 réaux, à répartir entre les différents états de la monarchie espagnole. Le Roi envoya une copie de ce rapport à l'Infante avec une lettre du 8 novembre 1624. (*Archives du Royaume, Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 191, fol. 231. — *Ibid., Manuscrits divers,* 561, p. 324-338. — *Bibliothèque Royale, Manuscrits,* 15450-51.)

de guerre. Cependant, il y a dans le mémoire de Strozzi des choses réalisables. On ne doit pas rejeter sa proposition mais indiquer à l'Infante ce qu'il y a lieu de faire et entreprendre en Flandre, à Naples, en Sicile, à Milan et en Espagne, les réformes permettant de trouver des ressources plus considérables.

Le marquis d'Aytona, le duc d'Alburquerque, Don Diego de Ibarra, surtout le marquis de Gondomar, se rallient à cet avis et le Roi également.

Estado, 2038.

505. ....., 2 mai 1624. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une lettre du cardinal de la Cueva demandant que le Roi envoie à l'Infante des pouvoirs pour remplacer le produit des licentes et trouver de nouvelles ressources.

Le Roi désire qu'on ordonne à sa tante de fermer en tout cas les rivières, qu'on lui donne les pouvoirs nécessaires pour emprunter en une fois 400,000 florins hypothéqués sur le domaine. Avec cette somme elle pourvoira au déficit du Trésor; pour cela elle peut aussi engager les polders de Flandre (1) et les bruyères du Limbourg.

Estado, 2038.

506. Madrid, 7 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sueyro a de nouveau écrit à Madrid au sujet de la possibilité d'obtenir la reddition de la place de Willemstad. Le Roi lui a ordonné d'envoyer un agent à Bruxelles pour arranger l'affaire avec l'Infante (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 179.

507. ....., 12 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommande le comte d'Estaires, chef de la maison de Montmorency, son majordome, pour le collier de l'ordre de la Toison d'or devenu disponible par la mort du prince de Ligne.

Estado, 2314.

(1) *Las praderias que de nuevo se an descubierto en Flandes.*

(2) Le 20 mai, Isabelle déclare à nouveau la proposition dénuée de fondement. Elle ajoute qu'elle a fait remettre 200 ducats à Sueyro, (*Ibid.*, fol. 197.)

508. Madrid, 17 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet du complément des provisions de l'année courante dont Isabelle et le cardinal de la Cueva ont entretenu le Roi dans leurs lettres. Philippe assure que les 300,000 ducats demandés seront envoyés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 189.

509. Madrid, 17 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu de nouveaux avis sur la décision de Jacques I de rétablir par la force son gendre (2) dans ses états et de participer ainsi à la guerre d'Allemagne. L'Infante devra donner des ordres à Spinola, à Don Louis de Velasco ou au comte Henri de Berghes, pour renforcer l'armée du Palatinat et veiller au bon équipement du tercio irlandais qui fait la campagne aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 187.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 87.

510. Bruxelles, 20 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la rupture avec l'Angleterre. Du côté des Anglais, il n'y a encore que des paroles, mais aucun acte. Il ne faut pas que le Roi prenne les devants. Il devrait envoyer tous les navires dont il dispose à la chasse des Hollandais et leur enjoindre de se rendre ensuite au port de Mardick. L'envoi d'une provision spécialement destinée à ces navires de guerre est indispensable. Il n'y a pas moyen de construire aux Pays-Bas une flotte de cinquante navires pour laquelle il n'y a pas de matelots ni rien de ce qu'il faut sur les côtes de Flandre. L'Infante a ordonné la construction de huit nouveaux vaisseaux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 193.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 80.

(1) La lettre est accompagnée d'un compte des envois faits au cours des années 1623 et 1624. D'après ce tableau, en comptant à raison de 300,000 ducats par mois, il faudrait pour la période, de février 1623 à décembre 1624, 6,900,000 ducats. Le montant des envois effectués s'élève à 6,690,691 ducats. Il reste donc un déficit de 209,309 ducats. (*Ibid.*, fol. 191.)

(2) Frédéric V, électeur palatin.

511. Bruxelles, 20 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la suppression des licentes. L'Infante maintient son point de vue antérieur (1). Les ordres du Roi sont inexécutables à moins qu'on ne puisse trouver ailleurs d'autres ressources pour suppléer à celles qu'on perdrait. Elle tâchera de se procurer le texte des chartes des compagnies anglaises et hollandaises des Indes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 201.

512. Bruxelles, 20 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a demandé dans une lettre précédente si on ne pourrait prendre pied en Veluwe. L'Infante déclare que la chose est difficile tant que l'ennemi tient Emmerich et Rhees. L'armée espagnole, qui opèrerait dans cette province, ne pourrait être ravitaillée que par Grolle, qui est une place bien peu importante, pour servir de base de ravitaillement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 202.

513. Bruxelles, 20 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce le départ pour La Corogne, effectué le 19, de six vaisseaux de la flotte ostendaise, sous les ordres de Louis de Oliveyra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 206-207.

514. Bruxelles, 23 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'achat du comté de Saint-Pol. Les Conseils des Pays-Bas ont examiné la question et il a paru que cet achat amènerait des difficultés avec la France. Il serait préférable d'engager certains sujets belges à l'acheter pour leur compte; le but principal, l'établissement de la souveraineté du Roi sur ce comté, serait ainsi atteint.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 210.

(1) Voyez ci-dessus, n° 490.

515. Bruxelles, 23 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Confirme ses précédentes informations concernant le duc de Bavière. Les ambassadeurs doivent avoir informé le Roi que l'Angleterre se prépare à la guerre Mansfeld y a été choyé par Jacques Ier et son fils. Il marche maintenant sur Genève où il espère lever des troupes pour attaquer la Bourgogne. Le roi de France l'assistera secrètement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 212.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 81 v°.

516. Bruxelles, 24 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles instances pour obtenir le complément des provisions de l'année courante 1624 (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 215.

() La lettre en question fournit de précieux renseignements sur les opérations financières ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le texte qui suit :

A los 14 de marzo, escrivi a V. M. el estado en que quedavan las provisiones de dinero para este exercito, y que para el cumplimiento de las deste año a razon de 300,000 ducados de 57 placas al mes, faltan 826,710 ducados 15 placas. Y suplique a V. M., los mandasse proveer. Yaunque no he tenido respuesta de V. M., por relacion del baron de Auchi, que ay assiste a la solicitud de las provisiones, he entendido que la quenta que se haze alla, es que aqui havia provision este año de la del passado para henero y febrero, menos alguna summa que han dexado de pagar los hombres de negocios, y que assi haziendo pagar esta suma que falta con las letras de las provissiones que V. M. ha mandado embiar que son por diez messes, venia a haver provission para todo este año. Pero es menester que V. M. tenga entendido, que en este no se recive y erro, porque si bien de la provission del año passado, venian a pagarse dos messadas en henero y hebrero, como tambien se ha hecho en otros años antecedentes, esto ha subcedido por hazerse los assientos despues de la llegada de la flota, y querer los hombres de negocios tiempo para poder proveerse de dinero, pero verdaderamente estas provisiones de henero, y hebrero, son para el año antecedente, y assi todo lo que ymportan dichos messes antes de entrar en ellos, en el año passado se han consumido anticipadamente, y assi se deven agora grandissimas summas y a buena quenta dellas, se paga a la fin de cada mes, lo que ymporta todo el plazo que cae, y al mismo punto es fuerza tomar otro tanto a ynteres para la paga de la gente. Y si una vez se dexa de hallar puede caussar algun notable ynconveniente. Assi supplico a V. M. se sirva de mandar proveer los 826,710, 15 ducados que faltan, que son bien forzossos, haciendo quenta, que aunque V. M. provea este dinero viene a haver mucho menos que por lo passado, pues entonzes se mandaba proveer en tiempo de guerra para solo este exercito 300,000 ducados al mes, y agora se habra de substentar con los 300,000 ducados no solo este exercito, mas tambien el del Palatinado y la armada real. Y demas desto se ha entendido que los assientistas no tienen consignacion effectiva, hasta agora, por alla, del assiento que han hecho este año, y sus correspondientes de Amberes han dado a entender que no cumpliran en lo de adelante, las pagas hasta que se les de satisfacion que si huviere falta en esto save Dios lo que aqui subcederia. Yassi supplico tambien a V. M. lo mande remediar con brevedad pues ymporta lo mucho que podria encarezer y V. M. podra considerar. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 190, fol. 215.)

517. Bruxelles, 24 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

La flotte ostendaise, partie de Mardyck, sous la direction du maître de camp Louis de Oliveyra, a été rencontrée par l'ennemi. Un de ses vaisseaux a coulé; les autres se sont réfugiés à Dunes, en Angleterre. L'Infante a ordonné à Oliveyra de se diriger vers l'Espagne ou de rentrer à Mardyck.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 217.

518. Bruxelles, 24 mai 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait parvenir par des intermédiaires à la connaissance des Hollandais la décision royale au sujet de la conclusion de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 218.

519. Madrid, 24 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi envoie à l'Infante les pouvoirs requis pour engager en une fois et jusqu'à concurrence de 400,000 florins, diverses parties du domaine. Il ne veut pas qu'on procède à des ventes définitives (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 220.

520. Madrid, 27 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accorde une faveur pécuniaire au comte d'Anholt. Au sujet du comte de Champlitte, qui postule la grandesse, Philippe se contente de quelques belles paroles, mais il déclare que la grandesse n'est pas exclusivement réservée aux Espagnols (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 221.

(1) Les pouvoirs en question sont en français. Ils sont datés de Madrid, le 23 mai 1624. (*Ibid.*, fol. 220bis.)

(2) *Porque gyualmente recivo en estas pretensiones todos mis vasallos.*

521. Augsbourg, 28 mai 1624. — *Les députés des Electeurs, princes et états catholiques de l'Empire, réunis en assemblée, à Philippe IV.*

Se plaignent amèrement des dommages causés par les armées dans divers états de l'Électeur de Cologne et supplient le Roi d'y faire mettre fin.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 118 v°.

522. Madrid, 29 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi tiendra bonne note des recommandations faites en faveur du comte d'Estaires et du marquis de Varanbon. Gaspar de Valdès est autorisé à siéger à la Jointe de Guerre. Répondant ensuite à une lettre de l'Infante, datée vraisemblablement du 29 novembre précédent (1), le Roi déclare approuver l'établissement fait aux Pays-Bas d'une amirauté, ainsi que les efforts d'Isabelle pour pousser les bourgeois de Bergues-Saint-Winoc à procéder à des armements. Il voudrait que la flotte des Pays-Bas comprît 40 navires et que son budget fût distinct de celui de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 223.

523. Madrid, 29 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Nouvelles assurances au sujet de l'envoi des provisions à concurrence de 300,000 ducats. L'ordre d'interdire le trafic hollandais par les cours d'eau belges doit être exécuté. Les pouvoirs ont été envoyés pour engager des parties domaniales jusqu'à concurrence de 400,000 florins. Il y a là une compensation partielle de la perte des licentes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 225.

524. Madrid, 30 et 31 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe entretient l'Infante des affaires d'Angleterre, à la suite d'une démarche faite par Gautier Haston, ambassadeur anglais à Madrid. Dans la

(1) Cette lettre manque, dans nos archives.

lettre du 30, il déclare que le but qu'il poursuit en Allemagne est tout pacifique et qu'il souhaite qu'on donne à Jacques 1er et à son gendre, le prince Palatin, toutes les satisfactions possibles (1). Dans la seconde lettre, il avertit l'Infante, que les ministres écossais sont mécontents du sort qui leur est fait, et qu'elle ferait bien, si la chose est possible, de fomenter une révolte en Ecosse, pour détourner de ce côté l'attention du monarque anglais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 227-231.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 83.

525. Madrid, 31 mai 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe IV a appris que le roi d'Angleterre a tenu une jointe avec Buckingham et quatre conseillers, au grand dépit des autres conseillers et particulièrement des Ecossais que l'on cherchait à éloigner du roi. Ce serait peut-être le moment de susciter une révolte en Ecosse de manière à faire refuser le serment de fidélité au nouveau souverain.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 233.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 28.

526. ....., 2 juin 1624. — *Consulte de la Jointe d'Etat réunie chez l'évêque de Ségovie.*

Au sujet des affaires de Cambrai.

Secretarias provinciales, liasse 2523 (2).

527. Bruxelles, 8 juin 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée est sur le point de partir en campagne. Celle-ci ne pourra réussir que si l'on dispose des ressources nécessaires. L'état des provisions cause à

(1) Cette lettre est accompagnée de la notification faite au Roi par Gautier Haston et de la réponse qu'y fit le Roi, le 29 mai. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 190, fol. 229-232, *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 84). L'Infante en accuse réception le 12 juillet et informe le Roi qu'elle fait tout son possible pour arriver à un accommodement en Allemagne, mais qu'il serait désirable que le Roi l'autorisât à céder les places du Bas-Palatinat occupées par ses armées. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 191, fol. 22. *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 88).

(2) Ce document se trouve réuni avec d'autres de même nature des années 1662 à 1666.

l'Infante les plus grandes inquiétudes. Elle demande à nouveau le complément dont il a déjà été question tant de fois. Jusqu'ici les lettres de change ont été payées sans peine, mais les banquiers d'Anvers ont fait savoir qu'il n'en serait plus de même à l'avenir, si on ne faisait à Madrid les consignations requises. Son affection pour le Roi et son sentiment du devoir lui font parler sans dissimulation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 235.

528. Bruxelles, 8 juin 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a écrit au marquis de la Hinijossa et à Carlos Coloma, pour obtenir l'assistance — conforme aux règles de la neutralité — du roi d'Angleterre, en faveur de la flottille belge réfugiée à Dunes. Les efforts des deux diplomates ont abouti. On a pourvu les vaisseaux de tout ce dont ils avaient besoin en munitions et en autres choses. Jacques I a promis de les assister aussi lors de leur départ. L'Infante leur a fait donner ordre de se rendre à La Corogne ou, si cela est impossible, de rentrer à Mardyck. Beaucoup de navires hollandais ont reçu ordre d'attaquer la flotte belge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 236.

529. Madrid, 18 juin 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris ce que l'Infante a écrit à Don Carlos Coloma et au comte d'Oñate sur les affaires d'Allemagne, ainsi que la proposition de Tilly d'occuper Emden. Il faudra s'entendre à ce sujet avec l'Empereur auprès duquel le Roi fait insister encore sur la nécessité absolue d'arriver à la paix. Le Roi soignera pour les provisions de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 242.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 94.

530. ....., 24 juin 1624. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une lettre du 15 mai dans laquelle le cardinal de la Cueva annonçait que le feu avait pris dans sa maison, que les dépêches qui s'y

trouvaient étaient brûlées et demandait une pension et un subside (*ayuda de costa*) (1).

Le Roi ordonne qu'on s'occupe de lui assurer une pension mais qu'on remette à un autre moment l'octroi d'un subside.

Estado, 2058.

531. Madrid, 27 juin 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le nonce à Madrid a fait savoir au Roi que les catholiques danois désiraient que lui, Philippe, engageât leur souverain à permettre le culte catholique dans un endroit déterminé. Les sujets du pays et les étrangers pourraient profiter de cette faveur. Le Roi demande l'avis de l'Infante (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 246.

532. Madrid, 27 juin 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les nécessités présentes sont telles qu'il ne peut être question d'aider en argent l'armée de la Ligue catholique allemande. L'Infante doit prendre les mesures pour secourir la Bourgogne si l'ennemi tente de l'attaquer. Elle doit aussi dissuader le duc de Neubourg de son projet de venir en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 250.

533. Madrid, 27 juin 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire qu'Isabelle veille au paiement régulier de la solde destinée à Emmanuel Sueyro.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 190, fol. 252.

534. Londres, 2 juillet 1624. — *Carlos Coloma à Philippe IV.*

Les *merchant aventurers* se sont plaints au Parlement des procédés de J.-B. van Male, agent d'Isabelle. Mais les choses ont pris une meilleure

(1) Cf. plus haut le n° 469.

(2) Celle-ci répond, le 29 juillet (reg. 191, fol. 89), qu'elle est convaincue que le roi de Danemark n'y fera pas bon accueil.

tournure qu'on ne croyait, puisqu'on n'en a parlé ni à Hinijossa ni à lui-même. Voyant qu'ils ne pouvaient plus trafiquer en Hollande, ces *aventurers* avaient résolu de s'établir en Flandre. Depuis quinze jours il est parti pour Dunkerque plus de 4,000 pièces de drap, dont la moitié de laine blanche, qui doivent être teintes à Anvers. Il en résulte un grand bénéfice pour les finances royales et pour le pays, bénéfice qu'on peut estimer au double, vu le tort que subissent les Hollandais par la perte de ce commerce.

Estado, 2847.

535. Madrid, 3 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Angleterre. Le Roi se rallie à l'avis de l'Infante. Il a tenu bonne note du désir exprimé par elle qu'un certain nombre de navires soient envoyés au port de Mardyck.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 1.

536. Madrid, 3 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de la Hinijossa a reçu ordre d'assurer, avant de quitter l'Angleterre, l'établissement dans ce pays d'un service d'espionnage, afin de rester au courant des projets du monarque anglais. Le Roi charge l'Infante de veiller au maintien de ce service et de faire payer à ceux que l'ambassadeur désignera 2,000 ou 3,000 ducats (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 6.

537. Madrid, 3 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante ne peut entamer de pourparlers avec les Hollandais sinon dans la forme que le Roi a prescrite (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 13.

(1) La lettre est accompagnée de diverses annexes relatives à la même question, fol. 8-12.

(2) Le 29 juillet, l'Infante promet de se conformer à ces instructions. (*Ibid.*, fol. 83.)

538. Madrid, 10 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris avec regret l'accident survenu aux six galions envoyés par Isabelle en Espagne. Les quatre vaisseaux ostendais qui se trouvaient sur la côte de Guipuzcoa ont rallié celle de Galice. Ils ont reçu ordre de faire la chasse aux pirates qui infestent la région.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 17.

539. Bruxelles, 10 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

La question des secours offerts à la Ligue catholique pour s'emparer de la Frise orientale tombe par suite du refus de la Ligue de rompre avec les Hollandais. L'Infante a fait diligence pour l'arrangement des affaires d'Allemagne. On vient de faire un grand pas par suite du consentement de l'Électeur de Saxe à accepter le duc de Bavière à l'électorat.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 94 v°.

540. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a décidé de renforcer l'armée du Palatinat. Ambroise Spinola ne pouvant en exercer le commandement, à cause de ses occupations aux Pays-Bas, et Gonzalès de Cordoba l'ayant refusé, Isabelle a placé à la tête de cette armée le comte Henri de Berghes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 24.

541. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte d'Oñate a écrit que le roi de France a offert son entremise aux Électeurs pour arranger les affaires d'Allemagne et qu'on serait disposé à accepter son offre. L'Infante a fait savoir au comte qu'il doit la faire repousser à tout prix, l'intervention du roi de France ne pouvant se faire qu'au profit des protestants. Elle a fait parler dans le même sens à Don Francisco Mercao, agent de l'Électeur de Cologne. La Ligue catholique a été invitée à charger Tilly de reprendre aux Hollandais la Frise orientale mais on doute qu'elle donne suite à l'invitation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 19.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 87 v°.

542. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

La proposition de Sueyro d'obtenir la reddition de Willemstad ne pourrait, dans les circonstances présentes, aboutir à aucun résultat puisqu'on ne saurait s'y maintenir. Il est douteux, d'ailleurs, qu'elle ait le moindre fondement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 27.

543. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

La question de l'interdiction du commerce avec les Hollandais a été soumise à nouveau à l'examen des Conseils.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 28.

544. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles recommandations pour le comte d'Estaires qui demande la Toison d'or. On fait toutes les diligences possibles pour accroître la flotte en y consacrant des sommes destinées à l'armée. L'Infante envoie une relation sur la distribution du produit des prises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 29.

545. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les banquiers refusent de payer 100,000 écus de 57 plaques de la mensualité de juin parce qu'ils n'ont pas les ordres nécessaires. L'inconvénient est d'autant plus grand que l'armée est sur le point d'entrer en campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 30.

546. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Avant l'entrée en campagne de l'armée, l'Infante a demandé les avis de la Cueva, de Spinola, du comte de Salazar, de Gonzalès de Cordoba, du veedor

général, de Henri de Berghes (1) et des maîtres de camp Francisco de Medina et Thomas de Wingarde. A deux exceptions près, tous conseillent de faire un effort en Brabant. Les deux opposants proposent de passer l'Yssel et de s'attaquer à la Veluwe. L'Infante expose les raisons qui militent contre ce dernier projet (2). Elle attend les ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 32.

547. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu la lettre du Roi, du 17 juin, avec le compte des provisions envoyées tel qu'il a été dressé en Espagne et d'après lequel le déficit ne serait que de 209,308 ducats. Elle rappelle sa propre lettre, du 24 mai, démontrant que ce déficit est en réalité de 826,710 ducats. Elle maintient ses allégations et demande l'envoi de la somme indiquée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 34.

548. Bruxelles, 12 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg est venu à Bruxelles pour faire connaître à l'Infante un projet d'accommodement avec le marquis de Brandebourg au sujet des duchés de Clèves et de Juliers. Pareille convention serait tout à fait contraire aux intérêts du Roi. Elle mettrait les Hollandais dans une posture très avantageuse. Ils pourraient garder à peu près tout ce qu'ils occupent, c'est-à-dire Emmerich, Rhees, Ravestein et le château de Gennep, tandis que l'Espagne devrait

(1) A celui-ci par écrit, à cause de son absence.

(2) *Si esto se pudiesse conseguir no ay duda que seria lo mas conviniente, pero en ello se offrezen, las difficultades que yre diziendo. Que al presente el rio esta muy alto, y no se puede esguazar, y assi por agora no se podria yntentar, solo estar esperando sin hazer nada a la ventura de si vaxan, o no las aguas, que siendo conforme a los tiempos, es cossa tan incierta como se dexa de considerar, que algun año subcede y otros muchos no, y no subcediendo el haver esguazo seria perdido todo el verano, y quando bien, lo huviesse el enemigo fortificado toda la ribera, y puesto las partes donde en tiempo de sequedad suele haver esguazo, que teniendo por alli como tiene al pressente las fuerzas, quando viere caminar estas armas por alli, se opondra a los esguazos y habra dificultad de passar las riberas. Tambien se pone en los vivres, porque el cxercito de Tilly Palatinato y Alberstat, que estuvieron el año passado por alli, han consumido de manera todo aquello que hay al presente grandissima carestia.*

renoncer à toutes ses conquêtes, c'est-à-dire à Juliers, Berg, la Mark, Ravensberg, au poste sur le Weser et à une partie du duché de Clèves, sauf Wesel, Goch et Orsoy, toutes trois dans ce duché. Si le Roi désire contenter le duc, il faudra exiger en tout cas d'autres conditions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 38.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 82.

549. Bruxelles, 13 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Deux lettres relatives aux négociations avec la Hollande. Dans la première, l'Infante reconnaît que la condition préalable exigée par le Roi, l'ouverture de l'Escaut, serait la renaissance d'Anvers et la ruine d'Amsterdam. La seconde parle du retour de Mme T'Serclaes. Elle donne peu d'espoir que les Hollandais acceptent cette condition préalable, surtout après la convention qu'ils ont conclue avec Louis XIII.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 77.

550. Madrid, 22 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renouvelle ses assurances relativement à l'envoi de provisions à concurrence de 300,000 ducats par mois. Il annonce qu'il a envoyé un acompte de 400,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 80.

551. Bruxelles, 29 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception de 400,000 ducats. De la provision de cette année il y a 700,000 ducats que le banquier Centurione refuse de payer; si ce nouvel envoi est destiné à compenser le dernier déficit, il manque encore 300,000 ducats. En outre, pour que les provisions de 1624 soient complètes il manque, comme il a déjà été écrit, 826.710 ducats, ce qui fait une moins value totale de 1,126,710 ducats. Il semble que les provisions diminuent tandis que les besoins augmentent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 85

(1) La lettre est accompagnée du texte de la convention et d'une abondante documentation. (*Ibid.*, fol. 40-75.)

552. Bruxelles, 29 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

A appris l'instruction donnée par le Roi au comte de Oñate de rappeler à l'Empereur de ne rien céder du Palatinat sans en informer l'Infante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 90.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 95 v°.

553. Bruxelles, 29 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoie une copie d'une lettre de l'Électeur de Mayence qui a obtenu de l'Électeur de Saxe qu'il admette le duc de Bavière à l'Électorat. L'Électeur de Mayence se plaint du peu de cas que l'on fait de ses services. Le roi de France lui a offert une pension double de celle qu'il tient de Philippe IV. Il y aurait lieu de faire grâce au Baron de Cronenberg, son neveu et héritier, de la rente de la seigneurie-fief de Florange.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 92.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 96 v°.

554. Bruxelles, 29 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les vaisseaux, réfugiés aux Dunes, ont reçu ordre de sortir à la première occasion. La chose se ferait plus facilement et tout danger serait écarté si le Roi pouvait y envoyer une douzaine de navires de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 87.

555. Bruxelles, 29 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Spinola est parti en campagne, le 21 juillet dernier. Il se trouve à deux lieues de Bréda. On n'a pas encore pris de décision définitive au sujet du plan à suivre cette année. Henri de Berghes commande l'armée du Rhin. D'après ce qu'on apprend, le comte Henri de Nassau se trouve dans la région rhénane avec une partie de l'armée hollandaise. Le prince d'Orange est prêt à commencer la lutte, il a passé ces derniers jours à assurer l'approvisionnement des places frontières. Les renforts, levés en Angleterre pour l'armée hollandaise, ont commencé à arriver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 88.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 95 v°.

556. Bruxelles, 29 juillet 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet du service d'espionnage en Angleterre, l'Infante a entendu le marquis de la Hinijossa. Elle fera payer comme il faut les trois correspondants dont ce dernier s'est assuré le concours. Mais puisque le marquis se rend lui-même en Espagne, le Roi pourra l'interroger personnellement et donner les ordres en conséquence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 91.

557. Madrid, 30 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris de ses ministres qu'il y a dans l'armée une foule de gens inutiles, qu'il en résulte des dépenses considérables, tandis qu'on ne peut payer la solde entière des soldats et qu'on s'expose ainsi à des mutineries. Voilà six mois qu'il a fait demander un relevé des effectifs, qui sont indispensables. Il renouvelle sa demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 97.

558. Madrid, 30 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

On s'est rendu compte en Espagne, que lorsqu'on fait escompter aux Pays-Bas, des lettres de change faisant partie des provisions, on payait un taux très élevé, parce qu'on s'adressait exclusivement aux banquiers qui font le service ordinaire des provisions. Il y a lieu d'éviter autant que possible de faire escompter les papiers des provisions, et en cas de nécessité on peut s'adresser à des gens du pays, ou à d'autres dont les exigences seront moindres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 99.

559. Madrid, 30 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Empereur a demandé que l'armée de Gonzalès de Cordoba, fît sa jonction avec l'armée impériale et celle de la Ligue catholique. Le Roi y a consenti (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 101.

(1) La réponse de Philippe IV à l'Empereur est jointe en annexe. (*Ibid.*, fol. 103.)

560. Madrid, 30 juillet 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande à l'Infante le payement régulier du subside dû au séminaire anglais de Douai, fondé par Philippe II (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 107.

561. Madrid, 6 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante devrait soumettre à un nouvel examen les propositions de Sueyro au sujet de la reddition de Willemstad, d'autant plus que les correspondants hollandais ont fait savoir qu'on pourrait obtenir aussi la capitulation d'une autre ville.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 109.

562. Madrid, 6 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle et renouvelle les ordres qu'il a donnés, de communiquer au comte de Salazar toutes les décisions que l'on prend sur des questions militaires (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 111.

563. Madrid, 10 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi maintient son point de vue sur la ligne de conduite à suivre, vis-à-vis des Hollandais. Il ne faut prendre l'initiative d'aucune déclaration et s'en tenir en tout cas aux ordres donnés précédemment.

La situation financière de l'Espagne n'est pas ce qu'elle devrait être, il n'y a pas moyen de pourvoir aux nécessités de la guerre aussi bien qu'on le voudrait. Philippe désirerait donc apprendre d'Isabelle, s'il vaut mieux continuer la guerre ou chercher un accommodement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 113.

(1) Nouvelle recommandation à ce sujet, le 2 septembre suivant. (*Ibid.*, fol. 123 et *Estado*, 2234.)

(2) Le 12 septembre, Isabelle fait savoir que Salazar est toujours mis au courant, comme le Roi le demande. (*Ibid.*, fol. 137.)

564. Madrid, 11 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un gentilhomme français, du nom de Pierre Estourville, marié à une femme hollandaise et résidant à Bruxelles, a fait remettre un mémoire à la Cour de Madrid. Le Roi charge Isabelle de l'examiner (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 115.

565. Madrid, 16 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

La détention des navires de la flotte des Pays-Bas et de leur équipage aux Dunes cause beaucoup de soucis au Roi. Le projet d'envoyer à leur secours le gros de la flotte espagnole ne peut se réaliser à la suite de l'occupation de Bahia par les Hollandais. Isabelle devrait envoyer à Londres un personnage important, afin d'obtenir de Jacques Ier la libre sortie des navires en question (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 121.

566. Madrid, 17 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante une copie de la lettre des Électeurs allemands réunis à Augsbourg en date du 28 mai précédent, et demande qu'il soit donné satisfaction à l'Electeur de Cologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 117.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 120 v°.

567. Madrid, 17 août 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

D'après les dernières nouvelles venues du Brésil, les Hollandais se sont emparés de Bahia, et sont occupés à s'y fortifier. Il faut absolument leur reprendre cette ville, avant qu'ils n'aient pu s'y installer. La flotte espagnole a

(1) Le 25 février 1625, l'Infante fait savoir que le document en question ne contient aucune proposition sérieuse. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 192, fol. 100.)

(2) Le Roi insiste de nouveau sur ce dernier point dans une lettre du 20 septembre. (*Ibid.,* fol. 144 et *Manuscrits divers,* reg. 211, fol. 113.)

reçu ordre de se rendre de ce côté. Le Roi porte la nouvelle à la connaissance de l'Infante, pour qu'on fasse en sorte aux Pays-Bas, que les Hollandais soient dans l'impossibilité d'envoyer du renfort à leur flotte du Brésil (1). Par l'intermédiaire de la Cueva et de Sueyro (2), Isabelle doit chercher à connaître les buts que l'ennemi poursuit au Brésil, et employer à cette fin tous les moyens dont elle peut disposer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 119.

568. Madrid, 2 septembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il arrive souvent que, lorsque des soldats espagnols meurent à la guerre, diverses personnes se présentent comme héritiers, alors qu'elles n'ont aucun droit à la succession du défunt. Il en résulte des détournements considérables au détriment des finances royales Le Roi a décidé de prendre une série de mesures, destinées à être appliquées à toutes ses armées. Il en expose le mécanisme à l'Infante, avec ordre de les mettre en pratique aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 125.

569. Bruxelles, 3 septembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour Marguerite de Chalon, veuve du colonel Philippe de Robles et ses douze enfants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 129.

570. Madrid, 4 septembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'ambassadeur anglais à Madrid, Gauthier Aston, s'est plaint, au nom de

(1) *Pues la caussa principal porque parecio romper la guerra con Olandeses, cumplida la tregua, fue que dividiendoles con el exercito por tierra, no pudiessen tener tantas fuerzas por la mar para intentar cossas tan grandes como esta.*

(2) Le 2 septembre, Philippe IV recommande de nouveau à l'Infante de mettre tout en œuvre pour faire avorter le projet des Hollandais d'envoyer une flotte de renfort au Brésil. (*Ibid.*, fol. 227 et *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 118.)

son maître, de la conduite du marquis de la Hinijosa et de Carlos Coloma (1). Le Roi a défendu au marquis de paraître à la Cour avant de s'être disculpé. Coloma doit rester à Anvers ou à Gand jusqu'à ce que sa situation soit tirée au clair.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 130.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 117 v° (2).

571. Bruxelles, 12 septembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires de Hollande. En toute sincérité l'Infante déclare qu'il s'agit ici d'une guerre sans fin. Tous les ennemis de l'Espagne cherchent à l'entretenir et ainsi les meilleures ressources du Roi y seront absorbées. Si le Roi ne pourvoit ponctuellement aux nécessités de l'armée il y a grand risque qu'un malheur arrivera et s'étendra sur toute la monarchie espagnole. Il serait donc de l'intérêt du Roi d'y mettre fin le plus rapidement possible puisque l'année prochaine la guerre se déchaînera en Allemagne. Français et Anglais y participeront. Le Roi se trouvera alors dans le plus grand embarras, sans espérance de rien gagner mais en courant le risque de perdre beaucoup.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 133.

572. Bruxelles, 12 septembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Regrets que cause à l'Infante la perte de Bahia. Nouvelles du siège de Bréda. Le blocus de la ville est complet. On cherche à l'entourer de fortifications et de tranchées. Le prince d'Orange rassemble son armée sans qu'on sache encore quelles sont ses intentions. Henri de Berghes a l'œil sur lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 134.

(1) *Se queja de la accusacion que el Marques de la Hinijosa y Don Carlos Coloma hicieron al Duque de Boquingam de que tratava de retirar al Rey, no viniendo en el rompimiento de los dos tratados del cassamiento y del Palatinato, pidiendome con ynstancia los castigase por aver comprehendido en esta acusacion al principe y a la noblesa de Inglaterra.*

(2) Le mémoire de l'ambassadeur anglais est reproduit intégralement aux fol. 113 v° à 117 du reg. 211.

573. Bruxelles, 12 septembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les dépenses considérables qu'on a dû faire pour l'armée sont cause qu'on a été obligé de faire escompter les lettres de change envoyées à titre de provisions. On l'a fait de la façon la plus avantageuse possible. Il a fallu évidemment s'adresser aux banquiers qui font le service ordinaire des provisions et chacun d'eux a consenti des avances sur les lettres qu'il aurait à payer dans la suite. On ne trouverait personne qui voulût avancer de l'argent sur un effet qui serait ultérieurement payable par un autre banquier, car les effets qu'on envoie d'Espagne sont de simples promesses, dépourvues de caractère obligatoire. Il faut noter d'ailleurs que ces avances, bien que consenties à intérêt, sont de plus en plus difficiles à obtenir. L'Infante prie à nouveau le Roi d'envoyer le complément des 300,000 ducats (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 138.

574. Bruxelles, 12 septembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet du projet de Philippe IV de remplacer les tercios anglais et écossais par un tercio irlandais. L'Infante déclare ce projet irréalisable parce qu'il n'y a pas assez d'Irlandais. Elle ajoute que la reddition de Willemstad, proposée par Sueyro, ne lui a jamais paru une affaire sérieuse. En tout cas, quand le siège de Bréda sera plus avancé, on pourra en reparler.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 141.

575. Bruxelles, 12 septembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée espagnole a commencé le siège de Bréda. Le prince d'Orange concentre son armée dans l'intention, semble-t-il, d'assiéger une place forte. Henri de Berghes se trouve sur la Meuse, il observe le prince d'Orange.

Estado, 2038. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 429.

(1) La lettre est accompagnée d'un compte indiquant le montant total des avances consenties par les banquiers. Ce montant s'élève à 384,000 ducats; l'intérêt est de 1 ½ % par mois. Le même document donne le relevé des sommes à toucher aux échéances des quatre derniers mois de l'année courante, fol. 139.

576. Madrid, 16 septembre **1624.** — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande à l'Infante d'envoyer du secours en Bourgogne, pays ouvert, facile à envahir et convoité par l'ennemi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 142.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 110.

577. Madrid, 18 septembre **1624.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la décision prise aux Pays-Bas d'assiéger Bréda. Le Conseil juge cette entreprise téméraire.

Apostille du Roi. Il faut représenter à Isabelle les difficultés de cette opération tout en la laissant juge de la décision à prendre. Les provisions de cette année atteindront certainement 300.000 florins par mois mais ne dépasseront pas ce chiffre (2).

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 424.

578. Madrid, 9 octobre **1624.** — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit essayer d'obtenir la mise en liberté des Jésuites capturés au Brésil par les Hollandais (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 156.

579. Madrid, 9 octobre **1624.** — *Philippe IV à Isabelle.*

Demande l'avis de l'Infante sur la proposition de remettre les places de Mannheim et de Heidelberg dont il a été instruit par le comte d'Ossona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 153.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 113.

(1) Le 25 septembre, il renouvelle ses instances à ce sujet. (*Ibid.*, fol. 146, *Manuscrits divers, Ibid.*, fol. 110). Cette dernière lettre est accompagnée d'une missive adressée au Roi par le duc de Féria, gouverneur de Milan, au sujet des procédés à employer pour envoyer en Bourgogne le secours requis. (*Secrétairerie d'État et de Guerre, Ibid.*, fol. 148.)

(2) Le 7 octobre, le Conseil s'occupe à nouveau de la même question et le Roi confirme sa décision première. (Rodriguez Villa, *Ibid.*)

(3) Cette question dut faire l'objet d'une lettre d'Isabelle, datée du 18 septembre précédent, à laquelle le Roi fait allusion, mais que nous ne possédons pas.

580. Madrid, 9 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des navires détenus aux Dunes. Les dernières nouvelles de Carlos Coloma ne laissent aucun espoir que le roi d'Angleterre prenne des mesures pour assurer leur départ. L'Infante doit faire savoir aux capitaines, qu'à la toute première occasion, ils ont à prendre la mer et tâcher de rejoindre Mardyck ou un port espagnol.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 158.

581. Madrid, 11 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'ambassadeur danois, Christian Thomas de Tormerupe, qui vient d'arriver à Madrid. a fait diverses représentations au sujet de certains griefs dont ses nationaux ont eu à se plaindre. Il s'agit de questions d'ordre commercial, concernant presque exclusivement le trafic des Danois en Espagne, trafic que la rupture de la Trève de douze ans et les relations des Danois avec les Hollandais rendent difficile. Une seule question intéresse les Pays-Bas : les Danois se plaignent de ce qu'on ait doublé les droits qui doivent se payer à Lingen pour le passage des bestiaux. Sur ce point Philippe IV leur a fait donner satisfaction en décidant de rétablir le tarif en usage précédemment et de les traiter ainsi sur le même pied que ses propres sujets (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 160, 166, 170.

582. Madrid, 11 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi de 265,000 écus, acompte sur ce qui reste dû pour les provisions ordinaires. Nouvelles recommandations à l'Infante d'en assurer une distribution judicieuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 168

583. Madrid, 11 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Négociations avec la Hollande. A la suite de la dernière démarche du Catholique, le Roi estime qu'une conférence avec les Hollandais est souhai-

(1) Voir le mémoire de l'ambassadeur et la réponse qui y a été donnée. (*Ibid.*, fol. 162.)

table. L'Infante prendra les dispositions voulues, elle désignera ceux qui y prendront part et pourra conclure une suspension d'armes pendant le temps des pourparlers. Cet armistice peut durer six mois. Isabelle doit faire savoir au Roi, quelles conditions on pourra demander. Le motif qui le pousse à agir ainsi — Philippe ne le dissimule pas — c'est le manque d'argent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 174.

584. Madrid, 20 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit tâcher d'engager des fondeurs de canons et quelques personnes expertes dans l'art de dessécher les marais, pour se rendre au Portugal et aux Indes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 178.

585. Madrid, 20 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire qu'Isabelle fasse partir pour l'Espagne un millier de vétérans wallons, qui prendront service sur la flotte des Indes (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 180.

586. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sueyro a annoncé que ses correspondants feront tout leur possible, pour retarder l'envoi des renforts hollandais au Brésil. Il a demandé à cette occasion 400 ducats. L'Infante les lui a fait parvenir, plus — dit-elle — par volonté de se conformer aux ordres du Roi, que par espérance de réussite. De fait les efforts de Sueyro n'ont servi à rien. Les Hollandais ont envoyé déjà plusieurs unités au Brésil et en tiennent d'autres prêtes à prendre la mer, au premier

(1) *La falta de hazienda que ay para poder assistir a ella.*

(2) Le 12 janvier suivant, Isabelle fait savoir qu'elle tâchera de donner satisfaction au Roi. (Reg. 192, fol. 33.)

(3) Le 12 janvier suivant, l'Infante répond également que cet ordre sera exécuté, après la fin du siège de Bréda. (Reg. 192, fol. 32.)

vent favorable. Philippe n'a qu'une chose à faire, y envoyer au plus vite son *armada*.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 185.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 126.

587. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire de Willemstad. L'Infante rappelle sa conviction touchant le peu de fondement de cette tentative. Pourtant, eu égard à la décision prise d'assiéger Bréda, elle a demandé à Sueyro de faire agir ses correspondants, pour obtenir la reddition qu'ils ont jadis proposée. Les correspondants ont répondu qu'en ce moment la chose était impossible! L'Infante constate qu'en aucun temps l'ennemi n'a laissé dans les villes, qu'il occupe, de moindres garnisons que maintenant, puisqu'il a envoyé toutes ses forces au secours de Bréda. Elle en conclut que jamais on n'arrivera à se rendre maître de Willemstad, par l'intervention de Sueyro et de ses agents, dont toutes les déclarations n'ont qu'un but, obtenir de l'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 186.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 125 v°.

588. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait donner ordre aux quatre navires réfugiés aux Dunes, de sortir de leur retraite et de rejoindre Mardyck. Trois d'entre eux sont rentrés. Le quatrième, attaqué par l'ennemi lors de sa sortie, a été coulé. Un navire hollandais a subi le même sort.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 187.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 125.

589. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi n'ayant pu secourir Bréda a fait une tentative contre le château d'Anvers. Il n'a obtenu aucun résultat. L'Infante envoie au Roi une relation de ce qui s'est passé (1). Elle a recommandé à la garnison d'Anvers de se tenir sur ses gardes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 188.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 124 v°.

(1) Cette relation manque dans le registre.

590. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu, avec la lettre du roi du 4 septembre, la copie de la plainte de l'ambassadeur d'Angleterre à charge du marquis de la Hinijosa et de Carlos Coloma qui avaient accusé le duc de Buckingham. Elle a envoyé à Coloma la copie de cette plainte en lui défendant de rejoindre son poste ou de venir à Bruxelles, mais en l'invitant à s'arrêter à Anvers ou à Gand et d'y répondre à la plainte.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 127 v°.
Cf. *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 191, fol. 214, à la date du 27 octobre (n° 600).

591. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie à Madrid le texte des chartes des compagnies hollandaises des Indes et les recommande à l'examen attentif du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 191.

592. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante avait pris en gage du roi d'Angleterre la ville de Frankenthal au Palatinat pour un terme de dix-huit mois, expirant ce même jour. Le roi d'Angleterre venait d'en demander la restitution et malgré les conseils de l'Empereur et des Électeurs, l'Infante ne voulut pas manquer à sa parole et informa les princes allemands qu'elle avait fait la remise de la ville au roi Jacques I^er^.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 184.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 126 v°.

593. Bruxelles, 24 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante n'a pu remettre aux délégués des Princes catholiques assemblés à Augsbourg la lettre du Roi qui accompagnait celle du 17 août, parce que les délégués s'étaient déjà séparés. Elle a écrit aux Électeurs de Cologne et de Mayence pour leur dire que le Roi avait donné des ordres aux armées pour que leurs états fussent respectés à l'égal des siens propres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 183.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 127.

594. Madrid, 26 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante un rapport de Carlos Coloma, relatif à un projet d'effectuer une descente en Irlande. L'Infante doit en parler elle-même à Coloma, et, si elle le juge opportun, entrer en relations avec les personnes indiquées par lui, à condition d'agir dans le plus grand secret, tant que la rupture avec l'Angleterre n'est pas faite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 206.

595. Madrid, 26 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi se rend aux raisons qu'Isabelle a alléguées précédemment pour ne pas solliciter de faveur pour les sujets catholiques du roi de Danemark. Peut être pourrait-on en demander pour les étrangers résidant là-bas. Isabelle devrait arranger la chose avec l'ambassadeur danois, qui est venu traiter les affaires de commerce (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 204.

596. Bruxelles, 27 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le siège de Bréda est en bonne voie. Le blocus de la ville est complet. D'après ce que l'on entend, les assiégés sont pourvus de vivres, mais manquent de tout le reste. Espoir d'un bon succès. Le prince d'Orange s'est approché avec son armée des assiégeants, mais n'a pas pu les déloger. Depuis, il a changé de plan et s'est dirigé vers Roosendael, on ne sait dans quelle intention.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 213.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 128 v°.

597. Bruxelles, 27 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il n'y a pas moyen de distraire des troupes de l'armée des Pays-Bas: celle-ci est toute entière occupée par le siège de Bréda. Pour secourir la Bourgogne,

(1) Le 12 janvier suivant, Isabelle répond qu'elle tâchera de rendre aux catholiques étrangers, établis en Danemark, tous les bons offices possibles, conformément aux ordres du Roi. (Reg. 192, fol. 32).

on pourra se servir de 10 compagnies d'infanterie, que l'Infante a fait lever dans cette province. Isabelle a demandé à diverses reprises à l'Empereur d'envoyer une partie de son armée du côté de l'Alsace, et elle a écrit au duc de Fèria, gouverneur de Milan, de tenir l'œil ouvert sur ce qui se passe en Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 209.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 127 v°.

598. Bruxelles, 27 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il serait utile d'accepter l'occupation des places de Mannheim et de Heidelberg par les troupes de S. M., si, contre toute attente, le duc de Bavière y consentait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 210.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 128.

599. Bruxelles, 27 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante approuve la décision du Roi dans l'affaire de l'Électeur de Mayence et de son neveu le Baron de Cronenberg qui est de nature à donner satisfaction à l'Électeur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 211.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 128 v°.

600. Bruxelles, 27 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des 265,000 ducats envoyés récemment. C'est bien peu de chose. Il manque encore beaucoup, pour arriver aux 300,000 ducats par mois. Lorsqu'on s'est mis à assiéger Bréda, on espérait recevoir une provision extraordinaire; en fait, on n'a même pas reçu l'intégralité de la provision ordinaire. Eu égard aux besoins pressants, on a dû anticiper sur les lettres des échéances prochaines. L'Infante prie le Roi de remédier à cette situation. Dans une autre lettre du même jour, Isabelle revient encore sur sa situation financière. La provision de 1624 est à peu près épuisée. L'armée ne pourra rester en campagne, si les envois d'argent ne se font régulièrement. L'Infante espère qu'il en sera ainsi à l'avenir. Carlos Coloma est parti d'Angleterre et restera à Gand, jusqu'à ce que le Roi en ordonne autrement. Il répond par un mémoire aux accusations de l'ambassadeur d'Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 191, fol. 212-214.

601. Bruxelles, 27 octobre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Négociations avec les Hollandais. L'Infante suivra ponctuellement les ordres du Roi, elle n'a pas beaucoup d'espoir, car la situation a changé (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 191, fol. 216.

602. Saint-Laurent, 31 octobre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris la décision d'assiéger Bréda. L'Infante peut décider si cette opération doit être continuée ou non. L'envoi des provisions ordinaires de 300,000 ducats se fera en tout cas, mais il ne saurait être question de dépasser ce chiffre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 217.

603. Saint-Laurent, 1er novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les réponses du marquis de la Hinijosa au sujet des accusations portées contre lui et contre Carlos Coloma sont satisfaisantes. La sanction décrétée contre eux est levée. Coloma pourra reprendre son poste à Cambrai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 221.

604. Saint-Laurent, 1er novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il ne faudrait jamais risquer de perdre une des villes des Pays-Bas pour l'espoir de s'emparer de Bréda (2). Le service des provisions se continuera ponctuellement. On a à nouveau envoyé 265,000 ducats. L'un des moyens les plus efficaces pour amadouer les Hollandais est d'empêcher le commerce qu'ils font en se servant des rivières des Pays-Bas. L'Infante doit exécuter à la lettre les ordres qu'elle a reçus à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 223.

(1) *Si bien, no se lo que por agora se puede esperar, por haverse mudado las cosas.*

(2) Le 21 novembre suivant, Philippe renouvelle cette déclaration, en laissant encore une fois à l'Infante la décision à prendre sur la continuation ou l'abandon du siège commencé. (*Ibid.*, fol. 271.)

605. Bruxelles, 3 novembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le siège de Bréda progresse. Le prince d'Orange n'a pu faire encore le moindre mal. Il est arrivé près d'Anvers et dans les environs de Lierre. Il y a plus de grains à Bréda qu'on ne le croyait. On avait compté qu'il y avait 32,000 bouches à nourrir, mais il y a beaucoup de morts, de fuites et de désertions. On cherche à approvisionner l'armée assiégeante le mieux possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 280.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 101.

606. Madrid, 8 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un nommé Albert Strozzi a fait un rapport sur les moyens d'entretenir aux Pays-Bas une armée de 36,000 fantassins et 4,000 cavaliers, à peu de frais pour les finances royales et sans charger les habitants du pays. Le Roi le remet à l'Infante à fin d'avis [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 229.

607. Madrid, 8 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi tiendra compte au moment voulu des prétentions du comte d'Estaires. Il n'a pas encore reçu le tableau que l'Infante a promis de lui envoyer, indiquant la distribution faite du produit des prises de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 237.

608. Madrid, 8 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le vice-roi du Pérou a fait savoir que deux navires de guerre hollandais sont entrés dans la mer du Sud [2]. Le Roi a décidé d'envoyer une flotte

[1] C'est un mémoire très étendu, dont l'idée fondamentale est de répartir les frais de l'entretien de cette armée sur l'Espagne, les possessions italiennes et les Pays-Bas. Il est à noter que l'auteur prévoit que la dépense mensuelle sera de 309,000 ducats. Cf. la consulte du Conseil d'État espagnol du 1er novembre, sur les propositions d'Albert Strozzi. (*Estado*, 2141.)

[2] L'Océan Pacifique.

contre eux. L'Infante doit chercher à engager deux ou trois pilotes flamands ou autres qui ont déjà navigué dans cette région et les envoyer en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 243.

609. Madrid, 10 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le sieur de Mion a proposé de comprendre la Bresse dans la neutralité à l'égard de la Bourgogne, de la France et de la Suisse (2). L'Infante devrait consulter à cet égard le gouverneur de Milan et ouïr le président de Dôle et le gouverneur de Bourgogne.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 22.

610. Madrid, 10 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un Allemand, du nom d'Augustin Bredinus, a indiqué au Roi le moyen de réduire les Hollandais à la soumission en formant des compagnies commerciales hispano-belges. Le Roi envoie le mémoire de Bredinus à l'Infante. Pour lui, il trouve qu'il faudrait intéresser des Danois à ces opérations de façon à pouvoir profiter de leur pavillon et être ainsi à l'abri des Hollandais (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 245.

611. ....., 12 novembre 1624. — *Le Père provincial des Jésuites à l'évêque de Ségovie.*

Réclame le droit pour les Pères de la Compagnie d'enseigner dans leur maison aux séculiers.

Secretarias provinciales, reg. 2433.

(1) Le 12 janvier suivant, Isabelle promet de faire les diligences requises. (Reg. 192, fol. 54.) Le 15 février, Philippe renouvelle ses instances. (*Ibid.*, fol. 88.)

(2) Une analyse de la lettre de Mion figure à la suite de cette missive. L'Infante répond le 8 février 1625, qu'elle a fait les diligences nécessaires. (*Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 26 v°.)

(3) Le mémoire de Bredinus — très court — se trouve (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 191, fol. 246.) Les propositions avaient fait l'objet d'une consulte du Conseil d'État espagnol en date du 25 octobre. (*Estado*, 2038.)

612. Madrid, 21 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle l'ordre donné jadis par son père pour qu'en toutes occasions les soldats espagnols fussent placés à l'avant-garde. Il renouvelle cette prescription. Pour ce qui est du refus des maîtres de camp et colonels d'obéir à Henri de Berghes, l'Infante doit soigner que, lorsqu'on charge une partie de l'armée d'une mission spéciale, on la place sous la direction de quelqu'un à qui personne ne puisse refuser l'obéissance. Le Roi sait qu'il existe des conflits de compétence entre les capitaines espagnols de cavalerie et leurs collègues belges. Ceux-ci refusent d'obéir à ceux-là, à moins qu'ils ne soient plus jeunes qu'eux. Sur ce dernier point l'Infante fera connaître son opinion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 267.

613. Madrid, 21 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le maniement et la distribution des fonds venant d'Espagne doivent être confiés à Gaspar de Pereda, veedor général, et non au secrétaire, Pedro de San Juan. Rien ne peut être distribué sans que le veedor n'en prenne connaissance (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 269.

614. Madrid, 24 novembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Simon Texeyra, chanoine, frère de l'évêque du Brésil, a été pris jadis par les Hollandais, et a eu, lors de sa captivité, certains rapports avec Manuel de Portugal. Il a remis au Roi, de la part du même Manuel, un écrit et a ajouté oralement certaines déclarations indiquant à quelles conditions ce prince quitterait le parti des Hollandais et ferait sa soumission. Le Roi communique le tout à l'Infante et la charge d'entamer des négociations avec le prétendant (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 273.

(1) Le 12 janvier suivant, Isabelle fait savoir que ces ordres seront ponctuellement exécutés, dès que le veedor reviendra du siège de Bréda. D'ailleurs Pereda est tenu au courant de tout, il ne se distribue pas un maravédis, à son insu. (Reg. 192, fol. 33.)

(2) Le 24 mars, Isabelle répond qu'elle a envoyé le chanoine en Hollande, sous prétexte de traiter de la mise en liberté des jésuites pris au Portugal, mais en réalité pour commencer des pourparlers avec Emmanuel. (*Ibid.*, fol. 208.)

615. Bruxelles, 26 novembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le roi d'Angleterre fait lever 12,000 fantassins anglais et a nommé comme général de ces nouvelles troupes Ernest de Mansfeld. L'intention de Jacques I est évidente. Il veut secourir Bréda soit directement, soit en faisant une diversion. Les Hollandais font aussi des recrutements dans la région de Bréda. Isabelle a décidé de procéder à des levées aux Pays-Bas, de demander à l'Empereur l'assistance de son armée et de prendre à la solde du Roi diverses troupes allemandes. Tout cela augmentera les dépenses mais il n'y a pas moyen de faire face autrement à tant d'ennemis. Le Roi doit absolument faire envoyer immédiatement les provisions nécessaires pour l'année prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 277.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 102.

616. Bruxelles, 26 novembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les correspondants de Sueyro demandent à nouveau 1,000 écus d'or. L'Infante les leur a fait donner pour se conformer aux ordres du Roi. Que Philippe sache pourtant que cela ne servira à rien. D'après Isabelle, tout ce que ces gens racontent sont des inventions, il vaudrait mieux ne plus dépenser ainsi de l'argent en pure perte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 278.

617. Bruxelles, 27 novembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur a décidé d'envoyer son armée dans la région du Palatinat avec ordre de se mettre à la disposition de l'Infante. Isabelle l'a fait venir dans le voisinage de Maestricht. Il y a 6,000 fantassins et 2,500 cavaliers. Nouvelles demandes d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 191, fol. 279.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 101.

618. Madrid, 15 décembre 1624. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Père Antoine Colazo, procureur général des Jésuites au Portugal, a fait savoir au Roi que plusieurs de ses confrères sont encore retenus en Hollande, après avoir été pris lors de l'occupation de Bahia, par les rebelles. Philippe

charge Isabelle de travailler à leur élargissement en faisant offrir au besoin la mise en liberté de quelques prisonniers hollandais détenus aux Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 3.

619. Bruxelles, 17 décembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le roi d'Angleterre a fait lever 12,000 hommes et les a placés sous le commandement d'Ernest de Mansfeld. Cette armée doit se rendre en France, débarquer à Calais, et faire là sa jonction avec une troupe française. Jacques I a déclaré que son intention était exclusivement de rétablir l'électeur palatin dans ses états, mais l'Infante appréhende qu'en réalité ces forces nouvelles seront envoyées au secours de Bréda. Isabelle a écrit au marquis de Mirabel et à Henri de Vicq, de faire des représentations au roi de France, à Jean-Baptiste van Male et à Jacques Bruneau d'en faire autant à la Cour de Londres. Aux Pays-Bas, elle a pris des dispositions d'ordre militaire; les compagnies d'hommes d'armes ont reçu ordre de se tenir prêtes, les gouverneurs des places-fortes ont été avertis de mobiliser leurs compagnies et de procéder à de nouvelles levées; enfin, on a demandé à l'Empereur d'envoyer une partie de son armée par ici. L'armée espagnole du Roi reste chargée du siège de Bréda (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 7.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 100.

620. Bruxelles, 17 décembre 1624. — *Isabelle à Philippe IV.*

Des provisions de l'année courante il ne reste que la mensualité de décembre et encore a-t-elle été réduite par les avances qu'on a dû demander aux banquiers pour payer les armées. Ces mêmes banquiers ont fait savoir qu'ils n'avaient pas d'ordre de payer la mensualité échue fin décembre, de sorte qu'on se trouve en ce moment dépourvu de toute ressource. Le danger de pareil état de choses est évident. L'Infante insiste pour que les ordres requis soient donnés au plus vite et que les provisions de l'année suivante soient promptement envoyées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 8.

(1) Le 8 février suivant, Isabelle fait savoir que Spinola a fait les démarches requises. (*Ibid.*, fol. 73.)
(2) Le 5 février, Philippe approuve toutes ces mesures. (*Ibid.*, fol. 65.)

621. ....., 21 décembre **1624.** — *Philippe IV à l'évêque de Ségovie.*

A la demande de l'archiduc Charles, son oncle, tendant à ce que les Jésuites puissent ouvrir des cours de philosophie et de théologie dans les universités des Pays-Bas (1), le Roi ordonne de rédiger les dépêches nécessaires pour qu'il soit fait droit à cette demande.

Secretarias provinciales, reg. 2433.

622. Madrid, 21 décembre **1624.** — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi défunt a ordonné de maintenir une séparation absolue entre les militaires de nations différentes, défendant d'enrôler sous les drapeaux d'une nation des hommes d'une autre nationalité. Philippe IV renouvelle ces prescriptions.

Lorsqu'il est question de procéder à de nouvelles levées, tant de cavalerie que d'infanterie, de quelque nation que ce soit, le veedor général doit être averti avant que l'on puisse accepter au service qui que ce soit (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 9.

623. Madrid, 24 décembre **1624.** — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi partage les appréhensions de l'Infante au sujet des intentions réelles du roi d'Angleterre. Il a appris la nouvelle par le secrétaire Bruneau également et il sait que des levées se font dans le même but en France et en Hollande. Isabelle doit examiner le tout et puis décider s'il faut continuer ou abandonner le siège de Bréda. Le reste de la provision de **1624** et les lettres de change pour celle de **1625** sont partis par ce courrier (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 13.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 26.

(1) *Paraque en las universidades de ellas* (*les Pays-Bas*), *las facultades de filosofia y theologia in ordine ad gradus.*

(2) Le 8 février suivant, l'Infante promet de veiller à l'exécution de ces ordres. (*Ibid.*, fol. 76.)

(3) Le 2 janvier suivant, annonçant à nouveau l'envoi des provisions de 1625, le Roi recommande de veiller au payement régulier de la troupe. (*Ibid.*, fol. 17.)

624. Madrid, 1er janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans la cavalerie légère de l'armée des Pays-Bas il y a beaucoup d'hommes à pied et d'autres qui sont mal montés, les uns et les autres coûtent autant que les cavaliers dont la monture est en ordre. Au lieu de procéder à de nouvelles levées il vaudrait mieux opérer la remonte des anciens régiments. L'Infante est chargée de prendre les dispositions requises et d'en aviser le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 15.

625. Madrid, 2 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique certains avis de Sueyro relatifs aux armements des Hollandais. Il attache du prix à ces informations et désire conserver le service d'espionnage dirigé par Sueyro. Isabelle doit assister ce même Sueyro, de la façon qui lui paraît la meilleure. D'après le cardinal de la Cueva, l'ancien gouverneur du Brésil se trouverait encore prisonnier en Hollande. L'Infante cherchera à obtenir son élargissement par voie d'échange.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 19.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 24.

626. Madrid, 2 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi envoie copie de la lettre qu'il adresse au comte d'Ossona touchant les affaires du duc de Bavière et le secours de Bourgogne afin que l'Infante connaisse les intentions du Roi à cet égard. Ces intentions, cela résulte de la lettre reproduite à la suite de celle-ci, sont avant tout pacifiques dans les affaires d'Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 21.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 24 v°.

627. ....., 7 janvier 1625. — *Rapport du président Pecquius.*

Sur la demande formulée par les Hollandais de pouvoir pêcher le hareng dans les eaux belges moyennant paiement d'une taxe.

Estado, 2142.

628. Madrid, 9 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle* (en français).

Ordonne de faire réparer certaine maison appartenant aux Carmélites de Bruxelles.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

629. Madrid, 9 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle* (en français).

Nomme commis des finances Gabriel de Roye, chevalier, seigneur de Popernol et Chanteraise.

Secretarias provinciales, reg. 2624 (1).

630. Madrid, 9 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle* (en français).

Recommande l'évêque de Rosano qui depuis trois ans est le suffragant de l'Infant, son frère, à Tolède.

Secretarias provinciales, reg. 2624 (2).

631. Madrid, 9 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet du prochain chapitre général des Pères franciscains, à Rome. L'Infante doit renouveler ses instances auprès des intéressés pour qu'ils se conforment aux désirs du Roi et suivent les instructions qui leur seront données, à Rome, par l'ambassadeur d'Espagne (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 26.

632. Madrid, 9 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'expérience a montré les inconvénients qui résultent de l'octroi de pensions et de gratifications multiples accordées presque toujours à des gens qui ne

(1) Dans ce registre il est encore fait mention de *mercedes* accordées à Gabriel de Roye, le 30 mai et le 30 juin 1622.

(2) Dans ce registre il y a d'autres recommandations du Roi à l'Infante en faveur de personnes sollicitant des places qui étaient à la collation de la Gouvernante.

(3) Le 11 mars suivant, Isabelle fait savoir que ses ordres ont été exécutés. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre. Ibid.*, fol. 195.)

rendent aucun service, et ce, au grand détriment des finances royales. Le Roi a fait prendre des mesures restrictives en Espagne et veut les appliquer aussi aux Pays-Bas. Le veedor général, Gaspar de Pereda, devra se munir d'une liste complète et détaillée de tous les pensionnés et secourus et l'envoyer en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 28.

633. Bruxelles, 12 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le siège de Bréda avance, la détresse de la ville est telle, que si Mansfeld ne peut la secourir à bref délai, elle devra se rendre. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions ordinaires de 1625 et une somme extraordinaire. Les nécessités du moment sont très grandes. Si les provisions n'arrivent pas, au lieu d'obtenir la reddition de Bréda, il y aura à craindre une mutinerie dans l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 35.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 88 v°.

634. Bruxelles, 12 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, et à ceux transmis jadis par Philippe III à l'archiduc et au marquis de Spinola, les soldats espagnols ont toujours combattu au premier rang et il en sera encore ainsi à l'avenir. Au sujet du choix des officiers supérieurs à qui ont doit confier les commandements en chef, l'Infante attire l'attention sur l'obligation dans laquelle on se trouve de se laisser guider par les circonstances, et cela parce qu'un tel convient à une mission dont un autre serait incapable. Elle demande au Roi de pouvoir garder pour de semblables décisions sa pleine liberté (1). Il est vrai que les capitaines belges de cavalerie refusent de se soumettre aux capitaines espagnols moins âgés qu'eux. Vouloir les y contraindre serait chose difficile. Si cependant le Roi voulait assurer la prééminence aux Espagnols, il devrait décider que désormais il n'y aura plus lieu de tenir compte de l'ancienneté et que le commandement en chef reviendra à celui qui aura été nominativement désigné à cet effet. Pareille déclaration, faite sans citer aucune nationalité,

(1) *Que yo pueda hazer en ello lo que juzgare que convenga conforme al estado de la cosa.*

assurera le même effet puisque dans chaque cas particulier on n'aura qu'à désigner un capitaine espagnol (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 39.

635. Bruxelles, 12 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'avis de l'Infante au sujet des affaires d'Allemagne est que, si l'on parvient à un accord, le Roi pourrait remettre le Palatinat à celui qu'on désignera; mais aussi longtemps que les affaires ne se sont pas arrangées, ce serait une sottise que d'abandonner le Palatinat, et l'on ne comprend pas que l'Empereur et les princes catholiques puissent insister dans ce sens, d'autant plus que la guerre reprendra en Allemagne et que, dans ce cas, le Roi regrettera vivement de ne pas y avoir gardé pied.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 40.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 89.

636. Bruxelles, 12 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Carlos Coloma a reçu ordre de se présenter à Bruxelles. Au lieu de le renvoyer à Cambrai l'Infante a décidé de lui confier le commandement des troupes levées récemment aux Pays-Bas et de celles envoyées par l'Empereur pour contribuer à la lutte contre Mansfeld. Le châtelain de Gand aura accès à la Jointe de guerre comme le Roi l'a prescrit. On a fait payer aux officiaux de la secrétairerie d'État les gratifications auxquelles ils ont droit sur le produit des prises faites par la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 37.

637. Bruxelles, 12 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante, ayant appris que Mansfeld faisait débarquer des troupes en France pour aller au secours de Bréda, demande au marquis Charles Spinola de se diriger du côté de Maestricht, où seront concentrées les nouvelles recrues levées ici, lesquelles, avec les vieux soldats, formeront une armée qui, sous les ordres de Carlos Coloma, pourra être opposée à Mansfeld.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 41.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 90.

(1) Le 15 février suivant, le Roi déclare accepter le procédé indiqué par l'Infante. (*Ibid.*, fol. 88.)

638. Bruxelles, 12 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a désigné les conseillers d'État, Pierre Pecquius, Guillaume de Steenhuys et Ferdinand de Boisschot, pour conférer avec l'ambassadeur danois, Christian-Thomas de Tormerupe. Le Roi pourra prendre connaissance, par les annexes jointes à la lettre (1), de la réponse qui a été donnée au diplomate danois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 42.

639. Anvers, 13 janvier 1625. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Emmanuel Sueyro rappelle qu'il est né à Anvers, le 20 février 1597, qu'il est le fils de Diego Lopez, et petit-fils de Siméon Sueyro, du côté maternel. Cette déclaration est accompagnée de documents justificatifs.

Estado, 2142.

640. ....., 14 janvier 1625. — *Acte du magistrat d'Anvers* (original).

Les fils de Portugais, nés à Anvers, même d'une mère flamande, jouissent des mêmes privilèges que s'ils étaient nés en Portugal, à moins qu'ils n'y aient renoncé et ne se soient fait recevoir dans la bourgeoisie de la ville. Ils sont donc admissibles aux fonctions de la *nation* portugaise dont le consul est actuellement Geromino Perez, qui est né à Anvers.

Estado, 2142.

641. Anvers, 15 janvier 1625. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Son père étant mort, il demande à hériter de la commanderie que possédait le défunt. Mais le consul du Portugal fait des difficultés parce qu'il est né à Anvers (2).

Estado, 2142.

(1) Ces annexes manquent.

(2) Les trois documents relatifs à Sueyro forment un seul dossier. Sur la feuille de garde un secrétaire a écrit : « C'est vu, qu'on recommande la chose à Sa Majesté ».

642. Madrid, 15 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante une lettre du comte d'Oñate sur les affaires d'Allemagne et lui demande son avis sur le projet de réponse qui est joint à la lettre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 43.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 138 v°.

643. Bruxelles, 16 janvier 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions. L'Infante a appris avec regret la tournure prise par les affaires de la Valteline. Elle conseille au Roi de ne pas prendre l'initiative des hostilités tant que le siège de Bréda n'est pas terminé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 47.

644. Le Pardo, 20 janvier 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé de faire passer Gonzalès de Cordoba à Milan, comme maître de camp général (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 48.

645. ....., 25 janvier 1625. — *Consulte de l'évêque de Ségovie.*

L'évêque recommande le collège royal de Bourgogne, à Paris, fondé par la reine Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, pour vingt étudiants. Les rentes ont diminué et il n'y a plus que douze écoliers. C'est une fondation pieuse, dit l'évêque, mais l'affaire doit être renvoyée à l'Infante qui est mieux informée.

Le Roi se rallie à cet avis.

Secretarias provinciales, 2434 (3).

(1) Il s'agit principalement du Palatinat et de l'Électeur de Mayence.

(2) Le 11 mars suivant, Isabelle demande de pouvoir retarder le départ de Cordoba, jusqu'à la fin du siège de Bréda. (*Ibid.*, fol. 194.)

(3) Sur ce collège voir l'*Inventaire des Archives départementales du Doubs.* Archives civiles c. 291 ss, les *Statuta collegii Burgundiae* publiés par Felibien, *Histoire de Paris,* t. V, p. 639, et surtout Castan, *Sully et le collège de Bourgogne,* dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs,* 1869, pp. 313-330.

646. Le Pardo, 3 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le veedor Gaspar Ruiz de Pereda a envoyé le relevé des pensions et secours accordés en 1623 et durant les dix premiers mois de 1624. La somme est excessive. L'Infante doit comprimer cette espèce de dépenses, elle fera envoyer aussi un rapport sur les dépenses secrètes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 63.

647. Le Pardo, 3 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Nouvelles déclarations de la satisfaction du Roi pour le service d'espionnage de Sueyro, que l'Infante doit assister tant qu'elle peut (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 67.

648. Le Pardo, 3 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante est invitée à remettre au *criado* du Roi, Martin de Arrezola, 2,100 ducats du produit des prises. Ce paiement doit se faire immédiatement et sans que l'intéressé puisse jamais être obligé à en rendre compte (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 69.

649. Bruxelles, 8 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante ne fait aucun cas des avis de Sueyro (4), personnellement elle ne ferait aucune nouvelle dépense pour lui. Si le Roi en décide autrement, il précisera la somme à payer, et ses ordres seront exécutés ponctuellement. On cherchera à obtenir la liberté du gouverneur du Brésil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 74.

(1) Le 11 mars, l'Infante promet de se conformer à ces ordres et d'envoyer le rapport demandé. (*Ibid.*, fol. 199.)

(2) En réponse, Isabelle fait savoir le 11 mars qu'elle se conformera aux ordres du Roi, mais désire connaître exactement le montant du crédit à affecter au service de Sueyro. (*Ibid.*, fol. 197.)

(3) Le 11 mars, Isabelle répond que cet ordre a été exécuté. (*Ibid.*, fol. 198.)

(4) La déclaration formelle, destinée à être transmise en chiffre, est ainsi libellée : *que yo no hago caudal de los avissos de Emmanuel Sueyro, por ser de poco o ningun fundamento.*

650. Bruxelles, 8 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les provisions de 1625 sont arrivées mais l'Infante n'a pu obtenir, des banquiers anversois, le paiement des mensualités de janvier parce que les ordres d'Espagne n'étaient pas arrivés. Le procédé d'envoyer à découvert des effets dont l'échéance est aussi rapprochée entraîne les plus grands inconvénients! Il est de toute nécessité que le Roi prenne les mesures nécessaires pour les éviter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 75.

651. Bruxelles, 8 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la remonte de la cavalerie. L'Infante a cherché à réaliser les vues du Roi avec le concours du marquis de Belveder. Celui-ci a fait des difficultés prétendant que la remonte en question ne pouvait se faire tant que l'armée était en campagne. Le nombre des compagnies de cavalerie recrutées récemment est de neuf.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 78.

652. Bruxelles, 8 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a donné commission à Jean-Charles Schomberg pour traiter avec les électeurs de Mayence et de Trèves et demande l'approbation du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 79.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 26 v°.

653. Bruxelles, 8 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Confirme de nouveau que des levées ont été faites en Angleterre pour secourir Bréda. Les troupes nouvelles se sont embarquées à Douvres, sous le commandement de Mansfeld. En Hollande, on lève 2,000 cavaliers, on fait aussi des recrutements en France. Pour ce qui concerne le siège de Bréda, Isabelle se gouvernera selon les circonstances. Elle donnera tous ses soins à la distribution des provisions. Elle ne sait si elles seront suffisantes dans les circonstances actuelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 80.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 26 v°.

654. Le Pardo, 10 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Jacques Bruneau et Jean-Baptiste van Male ont demandé à Jacques I de défendre les levées faites dans son pays pour secourir Bréda. Le Roi communique à Isabelle la réponse qui leur a été faite. Il approuve sans réserve toute la conduite de l'Infante en cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 82.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 141.

655. ....., 13 février 1625. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la lettre de l'Infante, du 12 janvier, annonçant l'arrivée à Bruxelles d'un envoyé danois, nommé Christian-Thomas de Tourmerupe, chargé de traiter des relations commerciales des Pays-Bas et de l'Espagne avec le Danemark et de la Jointe réunie à cet effet sur les ordres du Roi et composée comme on l'a vu plus haut.

Il avait été question dans cette Jointe de l'admission des catholiques en Danemark, mais on n'avait pas voulu en faire l'objet d'une demande au souverain de ce pays parce qu'il ne tolérait chez lui qu'une religion. Par contre, l'envoyé danois demandait qu'un consul de sa nationalité fût reçu en Espagne au même titre que ceux de France, d'Angleterre et d'Allemagne. L'Infante admettait que les Danois pussent trafiquer en Espagne à condition qu'il fût permis aux Espagnols de faire le commerce au Danemark. Elle eût voulu que le monarque de ce pays levât la défense de loger un catholique, mais elle n'approuvait pas qu'on autorisât les Hollandais établis au Danemark à venir commercer en Espagne.

Le Conseil fut d'avis de renvoyer l'affaire à une Jointe spéciale.

Estado, 2039.

656. Madrid, 13 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Approuve les mesures prises par l'Infante en vue du siège de Bréda et de la résistance à Mansfeld, de même que le choix de Carlos Coloma pour commander la nouvelle armée.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 142 v°.

657. Madrid, 15 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Électeur de Trèves demande qu'on lui restitue les biens ecclésiastiques que le Palatin possédait et qui appartiennent à l'église de Spire. Il faut chercher à lui donner satisfaction parce qu'il est de grand secours (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 84.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 142.

658. Madrid, 17 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il résulte des lettres de l'Infante et du comte d'Ossona qu'on craint en Allemagne que le roi d'Espagne ne veuille garder le Palatinat occupé par ses armées. Il y a lieu de démentir formellement ces bruits tendancieux (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 90.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 141 v°.

659. Madrid, 24 février 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des arrangements commerciaux avec le Danemark le Roi s'en remet à la décision de l'Infante. Pour ce qui est de la faculté demandée par les Danois de venir trafiquer en Espagne avec des vaisseaux achetés aux Hollandais, Philippe désire qu'elle soit limitée à un nombre déterminé de navires et à une période de douze à quinze ans (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 96.

(1) Cette lettre est accompagnée de la copie de celle que le Roi adresse à l'Électeur de Trèves le 9 octobre 1624 et où il lui promet tout son appui pour la récupération des abbayes du Pont-du-Salut et Saint-Lambert, ainsi que d'une église collégiale à Limbourg; il ajoute qu'en tout cas il ne fera aucune paix touchant le Bas-Palatinat où ces restitutions ne seraient pas stipulées. L'Infante répond le 9 avril qu'elle tâchera de savoir si la lettre du Roi a contenté l'Électeur. (*Ibid.*, fol. 143.)

(2) Dans une seconde lettre de la même date, le Roi insiste encore dans le même sens. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 192, fol. 92, et *Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 141.)

(3) Cf. à ce sujet un accord conclu avec Frédéric, duc d'Alsace, touchant le commerce, à Frederikstad, en date du 24 février 1625, complété le 13 mars 1626. (*Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 149.)

660. Bruxelles, 26 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le baron de Grobbendonck, gouverneur de Bois-le-Duc, qui demande une pension (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 101-102.

661. Bruxelles, 26 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Certains commerçants hollandais catholiques ont demandé que la flotte de guerre espagnole s'abstînt de toute attaque contre leurs compatriotes occupés à la pêche du hareng. Ils ont offert de payer une contribution au Roi. Isabelle a examiné la chose avec Spinola et la Cueva et tous deux ont convenu de l'opportunité d'accepter, d'autant plus qu'il est toujours loisible de revenir plus tard sur cette décision. Le Roi doit faire connaître ses ordres à ce sujet (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 103. — *Estado,* 2142. *Manuscrits divers,* reg. 212, fol. 27 v°.

662. Bruxelles, 26 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Confirme la levée de troupes en Angleterre et en France par Mansfeld. Il a débarqué ses Anglais et Allemands à Geertruidenberg et à Willemstad, dans l'intention de secourir les Hollandais à Bréda. Les 2,000 chevaux qu'il attend se trouvent aux environs de Calais où les barques sont prêtes pour les recevoir et où Alberstat s'occupe de leur embarquement qui n'était pas encore fait le 18 février. On a fait ici de bonnes nouvelles levées et procuré des chevaux aux gendarmes. Les troupes de l'Empereur, 4,000 fantassins et 4,500 cavaliers, comme celles de la Ligue catholique, 4,000 fantassins et 1,500 cavaliers, sont arrivées ici. Ordre a été donné aux gendarmes de rester au pays de Waes et des troupes ont été envoyées au marquis Spinola. Carlos

(1) Le 30 mars, Philippe fait savoir qu'on ne peut lui donner satisfaction a charge des finances espagnoles, mais seulement sur le compte des finances belges. (*Ibid.*, fol. 221.) Voir une autre lettre de recommandation de l'Infante du 10 mai suivant. (Reg. 193, fol. 28.) Le 28 janvier précédent, l'Infante avait recommandé Anne Brown, veuve de Jean Marteaux et fille d'un gentilhomme anglais du nom de Charles Brown. (Reg. 192, fol. 58.)

(2) Le 30 mars, Philippe se déclare pret à accepter l'accommodement proposé. (*Ibid.*, fol. 213.)

Coloma ira avec le reste du côté d'Anvers, Mardick et Dunkerque, les ennemis ayant l'intention, paraît-il, de faire une diversion du côté d'Anvers et de Mardick. A cet effet, le comte d'Anholt a été invité à rester près d'Aerschot de façon à pouvoir se rendre rapidement là où il sera nécessaire. Bréda ne se rend pas encore, bien qu'il n'y ait presque plus ni pain ni bière.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 28.

663. Bruxelles, 26 février 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée de l'Empereur et de la Ligue catholique envoyée au secours des Pays-Bas est arrivée. Le manque de vivres et de fourrages se fait vivement sentir; ce qui est plus inquiétant encore, c'est le peu d'argent dont on dispose. Nouvelles instances pour qu'on envoie aux banquiers anversois les ordres requis pour le paiement des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 104.

664. Madrid, 8 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi, dans une série de lettres accompagnées d'annexes, entretient l'Infante des affaires du duc de Neubourg, qui est venu à Madrid pour défendre ses droits sur les duchés de Clèves et de Juliers. Philippe fait connaître son intention d'offrir sa médiation pour arriver à un accommodement sur cette question tant débattue. Parmi les affaires particulières dont le duc de Neubourg a entretenu le Roi se trouve la demande, faite par lui, d'obtenir que Henri de Berghes soit mis à sa disposition. Le Roi désire lui donner satisfaction, sinon immédiatement, au moins après la fin du siège de Bréda. Il voudrait aussi qu'on terminât certaines contestations de frontières relatives aux confins des Pays-Bas et des duchés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 105, fol. 105-157.

665. Madrid, 8 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Guillaume de Bie, greffier du Conseil des Finances, voudrait aller en Espagne pour faire certaines communications au Roi. Isabelle doit s'informer auprès de lui si les questions à traiter sont suffisamment importantes pour justifier ce voyage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 159.

666. Madrid, 10 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Recommandation pour Carlos Coloma (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 173.

667. Madrid, 10 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le gouverneur d'Ostende, Francisco de Medina, ayant été promu au commandement d'un *tercio*, l'Infante doit proposer des candidats pour le gouvernement d'Ostende (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 161.

668. Madrid, 10 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le gouverneur de Milan, le duc de Feria, a fait savoir à Madrid que des négociations étaient engagées à Bruxelles entre l'Empereur et Isabelle pour obtenir le transfert du parlement de Dôle à Besançon. Pareille mesure serait tout à fait contraire tant aux intérêts du Roi qu'à ceux de la ville de Dôle. Philippe n'en veut rien entendre; il faut maintenir le statu quo, mais il désire qu'on profite de l'occasion pour demander aux bourgeois de Dôle des contributions pour les fortifications de la place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 163-171.

669. Bruxelles, 11 mars 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Mansfeld se trouve à Geertruidenberg. Ses troupes débarquent près de Raamsdonck à 2 $^1/_2$ lieues de Bréda. On croit qu'il n'entreprendra rien avant

(1) Voir la réponse de l'Infante du 10 mai. (Reg. 193, fol. 28.) Le 11 mars, le Roi recommande à l'Infante le capitaine André de Nieulant (*Ibid.*, fol. 182), et le 19 mars, Pedro de Echabarria, majordome de l'hôpital royal de l'armée espagnole aux Pays-Bas (*Ibid.*, fol. 204). Signalons enfin, à la date du 18 novembre une recommandation du Roi pour Nicolas de Norman, sujet français à son service (reg. 193, fol. 223).

(2) Le 10 mai suivant, l'Infante propose Balthasar de Santander et Emmanuel Franco. (Reg. 193, fol. 33.)

l'arrivée des troupes levées en France et en Hollande. On a intercepté une lettre du prince d'Orange; l'Infante en envoie copie au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 200.

670. Bruxelles, 11 mars 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle a fait représenter au roi d'Angleterre par Bruneau et van Male, que l'envoi de troupes armées destinées à guerroyer contre le roi d'Espagne constituait une rupture flagrante de la paix et relevait Philippe de l'engagement pris de remettre à Jacques I la ville de Frankenthal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 201.

671. Madrid, 19 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a réclamé à Madrid le paiement d'une dette affectée sur les propriétés du prince d'Orange, situées en Bourgogne et confisquées. Le Roi désire un rapport détaillé sur le patrimoine qu'on a saisi sur ledit prince (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 202.

672. Madrid, 21 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit tâcher d'obtenir l'élargissement de Francisco Sarmiento de Sotomayor, qui a été pris au Brésil par les Hollandais, avec sa femme, ses fils et sa domesticité (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 206.

673. Bruxelles, 24 mars 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Ernest de Mansfeld a opéré sa jonction avec les Hollandais près de Bréda; Alberstat y est arrivé aussi, avec la cavalerie française, et tous ensemble

(1) Elle ne se trouve pas dans le registre. — Le 30 mars, Philippe accuse réception de cette lettre et ajoute que l'Infante devrait envoyer contre Mansfeld l'armée de Carlos Coloma. (Reg. 193, fol. 211.)

(2) Le 10 mai, l'Infante promet d'envoyer le rapport demandé. (*Ibid.*, fol. 29.)

(3) Le 10 mai, l'Infante s'engage à faire le nécessaire. (*Ibid.*)

s'efforcent de secourir la ville. L'armée espagnole occupe des positions très bien fortifiées, l'armée venue d'Allemagne et les unités recrutées récemment aux Pays-Bas sont toutes prêtes à intervenir là où le besoin apparaîtra, Le grand souci de l'Infante c'est le manque de fourrage qui se fait sentir surtout dans les environs de Bréda.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 209.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 130 v°.

674. Bruxelles, 24 mars 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante communique au Roi une dépêche du comte d'Ossona disant que le duc de Bavière tient à ne pas être ignoré si l'Empereur et le Roi font un traité au sujet des affaires d'Allemagne. Il y aurait lieu de lui donner satisfaction. Nouvelles instances pour que le Roi donne les ordres requis de façon à assurer le paiement intégral des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 210.
Manuscrits divers, reg. 211, fol. 130.

675. Bruxelles, 24 mars 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

A une lettre du comte d'Ossona touchant Mansfeld, l'Infante a répondu qu'après la fin du siège de Bréda, il y aurait lieu d'entrer en France avec les troupes de l'Empereur, de la Ligue catholique et des Pays-Bas — pour autant que celles-ci seraient disponibles — pour empêcher que le roi de France ne s'ingère à l'avenir dans les affaires d'Allemagne. D'Ossona devrait pressentir à ce sujet l'Empereur et le duc de Bavière et l'Infante serait heureuse d'obtenir le consentement du Roi.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 131.

676. ....., 24 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le chancelier de la Toison d'or et d'autres fonctionnaires touchaient jadis pour leurs gages 180 florins qui valaient 100 écus d'or. Ils demandent que le florin soit toujours l'équivalent du même poids d'or, autrement dit, que leurs 180 florins soient toujours à l'équivalence de 100 écus d'or. Le Roi demande l'avis de l'Infante.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

677. Madrid, 30 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait savoir à l'Infante qu'il a désigné Diego Luis de Oliveyra, comme gouverneur et capitaine général du Brésil. Isabelle pourra désigner un autre commandant pour le *tercio* jusqu'ici confié à Oliveyra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 217.

678. Madrid, 30 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renouvelle ses recommandations antérieures sur la nécessité d'éviter autant que possible de faire escompter les effets des provisions. Lorsqu'on le fait, ce ne peut être qu'avec l'approbation du veedor général.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 219.

679. Madrid, 30 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la copie d'une dépêche qu'il adresse au comte d'Ossona (1) ; il charge celui-ci de répondre à l'Empereur que ce qu'il y a de mieux à faire en ce moment en Allemagne pour la réussite du Congrès électoral, c'est de proroger la suspension d'armes au Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 235.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 143.

680. Madrid, 30 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte d'Ossona a écrit au comte-duc d'Olivarès que Godefroid-Henri de Papenheim, un riche baron de l'Empire, lui avait dit que si la France rompait avec l'Espagne, il servirait, à ses frais, Philippe IV, avec 3,000 chevaux. On y voit certains inconvénients parce que d'autres barons veulent imiter cet exemple (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 229.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 148.

(1) Cette lettre se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 237.)

(2) L'Infante répond à cette proposition, le 24 avril, que si on a besoin de lever de nouveaux régiments on acceptera ceux qui feraient les propositions les plus avantageuses. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 193, fol. 16, et *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 148 v°.)

681. Madrid, 30 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Une Jointe a délibéré, à Madrid, sur les réformes à faire dans les armées tant d'Espagne que d'Italie et des Pays-Bas, afin de ménager l'intérêt des finances royales. Dans deux lettres, datées de ce jour, le Roi communique à Isabelle ses instructions sur ce qu'il y a à faire aux Pays-Bas.

Il recommande instamment le maintien des prérogatives du veedor général qui seul a la direction de la caisse de l'*exercito,* le paiement exact de la solde des soldats, qui doit avoir le pas sur toutes les autres dépenses, la restriction des gratifications et pensions. Les *tercios* espagnols doivent compter 2,000 hommes, les compagnies d'infanterie 200 soldats. Pour les autres nations, les deux chiffres doivent être 3,000 hommes et 300 soldats. Ces ordres seront communiqués aux veedor, contador et pagador généraux. L'Infante doit faire des propositions sur les réductions qu'on pourrait opérer dans le chapitre des gratifications et des pensions, de même sur la façon d'opérer le paiement de toutes les soldes arriérées, et enfin sur le procédé de réduire le nombre des fonctionnaires pensionnés (1). Isabelle enverra une liste de tous les militaires pensionnés aux Pays-Bas, ainsi que du nombre des fonctionnaires attachés à chaque administration.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 223 et 226.

682. Madrid, 30 mars 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Du secrétaire Jacques Bruneau on a appris qu'en Angleterre on presse l'équipement d'une flotte. L'infante doit expédier un courrier exprès pour savoir quand elle partira et à quoi on la destine (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 192, fol. 225.

683. Madrid, 2 avril 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoie la copie d'une lettre de l'Électeur de Trèves au comte d'Oñate rappelant ses instances auprès de la Ligue catholique pour qu'elle joigne ses armes

(1) *Officiales reformados.*

(2) Le 10 mai, Isabelle fait savoir qu'elle n'a pu encore se procurer les renseignements demandés. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 193, fol. 31.)

à celles du Roi pour s'opposer à la France et à l'Angleterre devant Bréda, et demandant qu'on lui restitue les biens de l'église de Trèves et de Spire, situés dans le Bas-Palatinat (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 1.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 147 v°.

684. Madrid, 5 avril 1625. — *Avis de Diego de Ibarra.*

Au sujet de la lettre de l'Infante au Roi du 26 février et de la demande des Hollandais de pouvoir pêcher le hareng sur les côtes belges. Ibarra combat cette demande. Il rappelle que le Roi a fait fermer les rivières de notre pays et supprimer les licences, parce que les Hollandais en trafiquaient. Il prétend qu'il y aura des fraudes dans le paiement de la contribution offerte par les rebelles en échange du droit de pêche.

Estado, 2039.

685. Bruxelles, 10 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Si la paix générale se fait en Allemagne, l'Infante suivra les instructions du Roi. On joint une lettre du comte d'Ossona annonçant que l'Empereur a l'intention de tenir une diète de députés. S'il en est ainsi, Philippe IV devra désigner quelqu'un pour y assister avec des instructions suffisantes (2).

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 144.

(1) La lettre de l'Évêque se trouve en annexe, fol. 3. L'Infante répond le 10 mai qu'elle ignore les diligences faites par l'Électeur. Comme tous les autres, il préfère sans doute faire la guerre à Mansfeld aux Pays-Bas qu'en Allemagne. Il y aura moyen de traiter la question des biens de l'église de Trèves, lorsqu'on s'occupera du traité avec l'Empereur, le duc de Bavière et la Ligue catholique. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 193, fol. 24. *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 149.)

(2) Le 19 mai 1625, Philippe IV charge l'Infante de nommer le député en question pour représenter le Roi comme duc de Bourgogne et la prie de lui donner les instructions qu'elle jugera convenables, en même temps qu'au comte d'Ossona. Celui-ci annonce à Isabelle que l'Empereur a résolu d'assister en personne à l'assemblée des députés qui se tiendra à Ulm le 15 août. L'Électeur de Saxe a commencé par s'excuser, mais celui de Mayence assure qu'il le forcera à venir; le marquis de Brandebourg viendra aussi. L'Infante devrait nommer deux députés dont l'un serait Bernard Putz très au courant des affaires de l'Empire. (*Manuscrits divers*, reg. 211, fol. 146 v°.)

686. Bruxelles, 10 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a envoyé, à Anvers, Pedro de San Juan pour chercher à se procurer de l'argent par voie d'anticipation. Elle se plaint à nouveau de sa situation financière et insiste sur les conséquences fâcheuses qu'elle entraînera s'il n'y est pas pourvu rapidement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 11.

687. Bruxelles, 10 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine a écrit à l'Infante diverses lettres, jointes à celle-ci, où il supplie le Roi de l'assister en troupes ou en argent contre les entreprises des Français qui se groupent autour de Metz et Verdun. Indépendamment des questions de reconnaissance et de dettes, il importe que Philippe IV vienne en aide au duc de Lorraine, ce pays étant seul à lui assurer le passage en Italie et en Bourgogne.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 143 v°.

688. Bruxelles, 10 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse à la lettre du 10 février touchant la mission de Jacques Bruneau et Jean-Baptiste van Male en Angleterre pour empêcher qu'on vienne au secours de Bréda. Mansfeld et Alberstat sont arrivés avec les hommes levés en Angleterre et en France, à la Langestraet, près de Geertruidenberg. Les nouvelles levées hollandaises vont les y rejoindre pour secourir Bréda, ainsi qu'il résulte de deux lettres interceptées du prince d'Orange et de Mansfeld au gouverneur de la ville, dont les copies sont ci-jointes.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 143 v°.

689. Madrid, 12 avril 1625. — *Avis de fray Iñigo de Brizuela, évêque de Ségovie et président de Flandre, sur la lettre d'Isabelle du 26 février.*

L'évêque appuie la demande des Hollandais. Il ne fait pas grand cas des 112,000 écus offerts par eux, mais, dit le proverbe, mieux vaut quelque chose que rien du tout (1).

Estado, 2039.

(1) *Vale mas algo que nada.*

690. Aranjuez, 17 avril 1625. — *Philippe IV à Andrès de Prada.*

Le Roi a fait réunir une Jointe pour étudier le moyen d'augmenter la population. On lui a proposé d'appeler des laboureurs flamands connus pour leur expérience. Il a donc résolu d'écrire à Isabelle pour qu'elle envoie quatre ou cinq hommes compétents pour reconnaître les bons terrains, afin qu'on puisse dans la suite transporter des familles à qui on accordera des avantages particuliers. Il a ordonné au baron d'Auchy d'en parler à sa tante et décidé de payer sur sa cassette le voyage de ceux qui viendront en Espagne.

Estado, 2039.

691. ....., 23 avril 1625. — *Consulte du Conseil d'État espagnol*

Au sujet de la demande des Hollandais relative à la pêche. Don Pedro de Tolède se range à l'avis de Don Diego de Ibarra, trouvant qu'il vaut mieux pour le Roi que les Hollandais dépensent dans l'armement d'une flotte destinée à protéger leurs pêcheries l'argent qu'ils offrent pour l'éviter.

Le Roi ordonne d'écrire à l'Infante d'entretenir les pourparlers sans prendre d'engagement comme le conseille Don Pedro de Tolède.

Estado, 2039.

692. Bruxelles, 24 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi a concentré ses forces et, d'après les dernières nouvelles reçues de Spinola, s'est rapproché un peu de l'armée espagnole occupée au siège de Bréda. Il n'a encore rien entrepris mais on s'attend qu'il ira assiéger une place ou l'autre. Il serait à souhaiter que la ville de Bréda se rende le plus vite possible. L'Infante se lamente sur le fait que l'armée s'effrite, parce qu'on ne paie pas les hommes et que ceux qui restent sont dans un si grand dénuement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 18.

693. Bruxelles, 24 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les lettres des provisions n'ont pas été entièrement payées; les dépenses sont devenues plus grandes du fait que l'armée impériale est passée au service du roi d'Espagne et de la nouvelle armée qu'on vient de recruter ici. Les

banquiers ont bien voulu faire des avances mais ils ne peuvent plus continuer dans cette voie, car ils n'ont plus de crédit à la Bourse d'Anvers depuis qu'on a répandu des bruits de guerre en Italie. Tout cela afflige l'Infante au plus haut point; elle craint une mutinerie. Le Roi est prié de donner des ordres pour que les banquiers anversois puissent payer intégralement les provisions. Là est le remède.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 20.

694. Bruxelles, 24 avril 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Mort de Jacques I^er^. Charles I^er^ a écrit à l'Infante pour lui faire part de son désir de rester en paix avec le roi d'Espagne. Son agent à Bruxelles, Trumbel, a fait une déclaration dans ce sens. L'Infante y a répondu sur le même ton.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 21.

695. Bruxelles, 1^er^ mai 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Maurice de Nassau vient de mourir. Les États-Généraux ont désigné son frère Ernest pour le remplacer. On espère à bref délai obtenir la reddition de Bréda. L'ennemi tient toujours son armée concentrée, il n'a encore rien entrepris. On dit que les rois de Danemark et de Suède ont envoyé des troupes au secours des Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 22.

696. Bruxelles, 1^er^ mai 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le dénuement de l'Infante est tel qu'elle ne dispose pas d'un seul réal pour les besoins de l'armée. Les banquiers génois n'ont plus trouvé de crédit à Anvers. Ils ont avancé 400,000 écus, à compte des lettres de change des mois d'avril et de mai. Ils ne peuvent pas faire plus et quant aux financiers du pays, il n'en faut rien attendre. L'armée se trouve dans le plus grand besoin. Nouvelles instances pour que le Roi prenne les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 23.

697. Bruxelles, 10 mai 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des mesures militaires et financières dont il est question dans les lettres du Roi datées du 30 mars précédent. Dès que le siège de Bréda sera terminé, le veedor pourra reprendre la direction des finances. Les autres prescriptions militaires seront ponctuellement observées. Quant au paiement exact de la solde militaire on ne saurait l'effectuer en ce moment, puisque les provisions ne sont pas payées régulièrement, alors que les effectifs sont considérablement augmentés par suite de l'arrivée des troupes d'Allemagne et des recrutements qui se sont faits récemment. Le Roi n'a qu'à déclarer le montant du crédit qu'on peut affecter aux gratifications, ce crédit ne sera pas dépassé. L'Infante ne dispose pas des ressources nécessaires pour payer les soldes arriérées. Il n'y a qu'un moyen de résoudre cette question : que le Roi envoie de quoi en liquider une partie et que les intéressés renoncent au reste. Pour ce qui concerne les fonctionnaires pensionnés, il n'y a rien à faire sinon leur donner un autre poste quand l'occasion se présente. La liste que le Roi a demandée lui sera envoyée dès qu'on pourra le faire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 25-37.

698. Bruxelles, 10 mai 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des recommandations du Roi prescrivant d'éviter autant que possible de faire escompter les lettres des provisions. C'est là une chose qui ne dépend pas de l'Infante; elle aussi regrette de devoir recourir à ce procédé, d'autant plus que les intérêts à payer pour les sommes avancées diminuent le montant total à toucher. Pour le moment, les banquiers d'Anvers ne peuvent ni ne veulent faire des avances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 30.

699. Bruxelles, 10 mai 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les banquiers italiens, établis à Anvers, qui font le service des provisions, n'ont plus de crédit. Devant la nécessité de trouver un remède à cette

(1) La réponse de l'Infante forme l'objet de deux lettres différentes.

situation, l'Infante a essayé de se procurer une somme considérable en hypothéquant le domaine royal aux Pays-Bas. Elle n'a pu réussir. La grande difficulté réside en ce fait qu'elle n'a pas le pouvoir de vendre certaines parties du domaine. Sans doute elle a obtenu ce pouvoir, lorsqu'on a supprimé les licentes, mais seulement jusqu'à concurrence de 400,000 florins. Il faudrait que le Roi lui envoie une procuration générale et illimitée pour procéder à de semblables ventes chaque fois que la nécessité s'en fait sentir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 32.

700. ....., 12 mai 1625. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la demande de l'Infante qu'on applique avec plus de ménagement l'ordre donné pour qu'à l'occasion les capitaines de cavalerie espagnols puissent commander à ceux du pays.

Le Roi approuve.

Estado, 2039.

701. Aranjuez, 16 mai 1625. — *Philippe IV à Andrès de Prada.*

Ordonne de faire examiner par la Jointe de commerce (1) les documents remis par le docteur Christobal Nunez.

Estado, 2847.

702. Sans date. — *Consulte de la Jointe de commerce.*

Sur les moyens d'empêcher le commerce des rebelles dans les États du Roi et de prévenir les fraudes.

Cette Jointe est d'avis :

1° De tenir un registre pour éviter la sortie de l'or et de l'argent;

(1) Cet ordre se trouve écrit sur l'enveloppe du procès-verbal de la Jointe du Commerce, composée de Jean de Pedroso et du président du Conseil des Indes. Cette Jointe entendit les députés d'Isabelle : Jean van de Wouwer, commis des Finances, le proveedor Hurtuño de Urizar qui avait été veedor du commerce en Flandre, et Gabriel de Roye, agent du Roi à Cologne. Dans la même liasse il y a une délibération de cette Jointe de l'année 1625, mais sans indication du jour ni du mois. Voir le n° 702.

2° De rétablir le *libro de registro* qui existait avant la trêve, de manière à connaître les marchandises qui viennent des états obéissants et des états rebelles, et à ce sujet la consulte rappelle le *registro* de 1603 que les étrangers acceptèrent sans difficulté aucune;

3° Que les articles allemands indiqués dans le placard de 1603 passent comme avant de Flandre en Espagne après qu'ils auront été enregistrés;

4° Que les autres produits du Nord achetés par nos provinces puissent aussi entrer en Espagne après enregistrement et moyennant un passeport;

5° Que le Conseil des Finances interdise les licences;

A ce propos van de Wouwer fit remarquer que lesdites licences rapportaient en moyenne 200,000 écus par an. Il faudrait donc augmenter de cette somme les provisions mensuelles qui s'élèvent à environ 160,000 écus;

6° De nommer trois commissaires pour exécuter les mesures prises : un en Flandre, à Dunkerque ou à Mardick; un à Hambourg, pour enregistrer les marchandises venant d'Allemagne; et pour que les Allemands puissent introduire leurs produits, on donnera au commissaire de Hambourg une instruction identique à celle qui fut remise au gouverneur Fernand Lopez de Villanova quand on l'envoya dans ces contrées; enfin, un troisième, à Madrid, près du Conseil ou de la Jointe.

La Consulte s'étend ensuite sur les mesures à prendre pour empêcher les Anglais et les Français de favoriser les rebelles. Il doit être également interdit aux Anglais d'introduire en Espagne d'autres bayettes que les blanches, car on sait qu'on teint ces bayettes en Hollande, ce qui est une source de profit pour les rebelles (1).

D'ailleurs, les Anglais n'admettent les marchandises originaires des Indes orientales que si elles sont amenées par leurs navires.

Estado, 2847 (12 pages).

703. Sans date. — *Instructions données à Antonio de Jauregui, veedor du commerce en Flandre* (2).

Jauregui devra certifier les marchandises qui viendront des états obéis-

(1) En marge, il est écrit que la France prohibe les tapisseries de Naples et de la Sicile.

(2) Il y a deux textes de la minute, l'un divisé en vingt et l'autre en vingt et un articles numérotés.

sants (1). Il correspondra avec le duc de Médina Sidonia, à San Lucar, avec le comte d'Aguilar dans le Portugal, avec le comte de Caracena, en Galice. L'Infante l'installera dans ses fonctions. Viennent ensuite des instructions spéciales au sujet de la surveillance à exercer dans les principaux ports, à Anvers, à Bois-le-Duc, au sujet des licences, etc.

Estado, 2847 (8 pages).

704. Madrid, 25 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante une cédule, que celle-ci doit faire publier, et qui contient les dispositions requises pour mettre fin aux conflits de compétence entre capitaines espagnols et belges. Le but que le Roi poursuit n'est pas, dit-il, d'assurer invariablement la prééminence aux Espagnols; on pourra, à l'occasion, confier le commandement en chef à des Belges, quand ils le méritent. Philippe retire l'ordre donné antérieurement d'envoyer 2,000 Wallons pour le service de la flotte espagnole (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 39.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 23 v°.

705. Madrid, 25 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris l'état d'avancement du siège de Bréda et la mort du prince d'Orange, le 23 avril dernier. Il tâchera de donner satisfaction complète quant aux provisions. Il a appris les efforts de l'Infante auprès du duc de Bavière pour qu'il envoie des troupes en Lorraine, près de Metz. Il a écrit au comte d'Ossona pour exhorter l'Empereur à s'opposer à l'avance des armes du roi de France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 43.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 23 v°.

(1) *Que certifique las mercadurias de los obedientes.*

(2) La cédule datée du 25 mai se trouve jointe à la lettre (fol. 41). Elle prescrit d'une façon générale aux capitaines d'obéir à ceux qui seront désignés comme commandants en chef, par l'autorité militaire supérieure, sans qu'il doive être tenu compte de l'ancienneté.

706. Madrid, 25 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte d'Ossona a écrit au Roi que Wallenstein lui a offert de lever une armée de 10,000 fantassins et 5,000 cavaliers. Le Roi l'a remercié de son offre sur laquelle il ne peut faire aucun fondement. Pourquoi l'Empereur n'en profite-t-il pas? On pourrait peut-être en tirer parti dans le cas où Mansfeld entrerait dans le Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 51.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 27 v°.

707. Madrid, 25 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris qu'on déboise le comté de Luxembourg et, qu'outre cela, on transporte les bois abattus par le pays de Trèves jusqu'en Hollande. Il y a lieu de mettre fin à ce double abus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 45.

708. Madrid, 25 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a remis au Roi un mémoire sur les exactions dont les sujets des Pays-Bas ont à se plaindre du fait des armées au service de l'Espagne. Philippe le soumet à l'examen d'Isabelle (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 47.

(1) Voir une autre lettre relative à cette affaire à la date du 30 mai (n° 710).

(2) Le mémoire anonyme, non daté, se trouve joint à la lettre (fol. 48). D'après l'auteur, la misère n'a jamais été aussi grande aux Pays-Bas qu'à l'heure actuelle. L'armée, qui manœuvre en ce moment, est composée en grande partie de troupes étrangères, peu disciplinées, qui volent et détruisent tout, sans reculer même devant les sacrilèges. Les châteaux de la campagne sont à leur merci. L'ennemi ne pourrait faire plus de mal au pays. Les sacrifices imposés à nos populations sous formes d'aides ordinaires et extraordinaires sont plus lourds que jamais. Le Brabant est tout à fait rniné par le séjour de l'armée occupée au siège de Bréda. Les autres provinces ont subi la lourde charge de payer les troupes levées à leurs frais et de fournir les chariots nécessaires aux convois de vivres et de munitions. Il n'y a pas un village, si petit soit-il, qui n'ait ressenti le poids de cette obligation dont le montant s'élève à plus de 100,000 écus. La province de Flandre a envoyé son évêque à Bruxelles faire des représentations à l'Infante.

Les provinces reconnaissent la nécessité de mener à bonne fin le siège de Bréda, mais elles

709. Madrid, 26 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé d'établir aux Pays-Bas une Jointe de six officiers supérieurs espagnols et autres. Ceux-ci auront à examiner chaque année, avant l'entrée en campagne, les opérations qu'il faudra entreprendre et donner à ce sujet leur avis par écrit. L'Infante désignera ceux qui siégeront dans cette Jointe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 54.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 24 v°.

710. Madrid, 30 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Pierre Bredinus, se disant recteur de la ville de Trèves, a transmis à la Cour de Madrid un rapport sur les inconvénients résultant du fait que les Hollandais peuvent venir acheter, en Allemagne et dans le Luxembourg, des quantités considérables d'arbres servant à la construction des navires. Le Roi déclare qu'il faudrait mettre fin à ce trafic (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 57.

711. Madrid, 31 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce l'envoi des ordres nécessaires pour le paiement des provisions, ainsi que le plein pouvoir demandé par l'Infante pour aliéner certaines parties du domaine royal. La procuration est illimitée; Isabelle en fera usage

voudraient voir alléger la charge résultant du logement des gens de guerre. Le Roi a tout intérêt à les ménager, puisqu'elles pourraient refuser ou diminuer les aides qu'elles accordent librement. Elles pourraient aussi profiter des difficultés présentes, pour réclamer de nouveaux privilèges au détriment de l'autorité royale. Il faut se méfier des intrigues de la France, qui touche à l'Artois, au Hainaut, au Luxembourg et pourrait chercher à organiser des soulèvements dans ces provinces. La Flandre et le Brabant se trouvent dans une situation très critique.

L'auteur conclut en insistant sur la nécessité de ménager les provinces citées ci-dessus et en outre celles de Lille, Tournai et Namur. Il faut les débarrasser autant que possible de la présence des troupes, en renvoyant celles-ci ailleurs, comme au pays de Clèves et de Juliers. La soldatesque doit observer le bon ordre. Il serait bon que le Roi envoyât à Bruxelles les ordres requis à cet effet; cela ferait la meilleure impression sur le pays.

(1) Le mémoire de Bredinus est joint à la lettre. (*Ibid.*, fol. 59.)

exclusivement pour compléter ce qui manque aux provisions pour atteindre le chiffre de 300,000 ducats par mois. Les mesures ont été prises pour rétablir le crédit des banquiers génois, ils ont accepté à nouveau de faire le service des dernières provisions et ce ne sont pas gens à prendre des engagements qu'ils ne sauraient tenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 61.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 25.

712. Madrid, 31 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante peut accepter la proposition qu'a faite un pirate hollandais de venir en Espagne et de se mettre au service du Roi. Elle lui fera donner un sauf-conduit. Le Roi a eu connaissance de la rencontre de trois vaisseaux de sa flotte avec trois vaisseaux hollandais. Il charge l'Infante de veiller au maintien et à l'accroissement de son armée navale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 65.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 27.

713. Madrid, 31 mai 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le cardinal de la Cueva a fait savoir à Madrid que Henri de Nassau est irrité de ce que les Hollandais ne lui ont pas remis tous les pouvoirs confiés jadis à son frère Maurice. L'Infante doit en profiter pour tâcher de le gagner à la cause espagnole et d'obtenir de lui la reddition de certaines places fortes. Il finirait ainsi par se trouver tout à fait sous la dépendance de l'Espagne et en brouille avec la France et l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 67.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 28 v°.

714. Bruxelles, 9 juin 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée espagnole est entrée à Bréda. L'Infante envoie en Espagne le maître de camp Fernando Guzman pour faire au Roi une relation du siège dont il a été témoin oculaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 70.

715. Vienne, 28 juin 1625. — *Le comte d'Ossona à Isabelle.*

Touchant la résolution du Roi de restituer aux électeurs ecclésiastiques leurs biens du Bas-Palatinat (1). Il importe que ce soit l'Infante qui avertisse les électeurs de cette décision.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 147 v°.

716. ....., 29 juin 1625. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la prise de Bréda. Il convient d'adresser des félicitations à l'Infante, à Spinola, à Salazar et à Coloma. Le Roi décide d'accorder à Spinola la *Encomienda mayor de Castilla* (2).

Estado, 2059. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 433.

717. Madrid, 30 juin 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a résolu d'établir en Espagne des monts-de-piété à l'imitation de ceux de Belgique. Il prie l'Infante de lui envoyer le surintendant des monts-de-piété belges, Wenceslas Coeberger. Si celui-ci ne peut venir, qu'il mette par écrit le règlement et le plan de la maison future; on lui enverra au préalable celui du terrain choisi à cette intention.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

718. Madrid, 11 juillet 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les Hollandais ont été chassés de Bahia (3). Ce succès, joint à la prise de Bréda, cause d'autant plus de joie que la situation présente est plus difficile. Il faut profiter de cet état de choses; aussi le Roi consulte-t-il l'Infante pour

(1) La lettre du Roi au comte d'Ossona, en date du 19 mai, est reproduite à la suite de la précédente. Elle roule entièrement sur les questions d'Allemagne. Elle est suivie d'un mémoire de l'Électeur de Trèves sur la légitimité de la restitution des biens ecclésiastiques au Bas-Palatinat, et d'une lettre du comte d'Ossona, en date du 28 juin, à Philippe IV en réponse à celle du Roi du 19 mai. L'ambassadeur du roi d'Espagne à Vienne déconseille fort au Roi d'abandonner le Palatinat pour être agréable à l'Empereur et à certains princes de l'Empire. Il ne favoriserait nullement de cette manière la paix générale ni même la paix d'Allemagne.

(2) Voir dans Rodriguez Villa, *op. cit*, deux lettres de félicitations des 5 et 8 juillet d'Olivarès à Coloma.

(3) La lettre est accompagnée d'un rapport sur les succès espagnols au Brésil (fol. 83 et suiv.).

savoir si le temps ne serait pas venu d'arranger une bonne paix ou une trêve avec les Hollandais. Il faudrait entreprendre les négociations par l'intermédiaire de personnes autorisées, persuader les rebelles de l'importance pour eux de se soumettre au Roi ou à tout le moins de conclure une paix durable ou une longue trêve, tâcher de gagner les personnages les plus influents aux Provinces-Unies. Il convient de faire en sorte que l'on ne doute pas que l'initiative vient du côté espagnol, mais que l'on croie que l'Infante se pose en médiatrice entre le Roi et les Hollandais. Philippe a appris que Mme T'Serclaes manque de prudence, qu'elle parle plus qu'il ne convient. Isabelle fera connaître son opinion en détail (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 81.

719. Bruxelles, 6 août 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Négociations avec les Hollandais. L'Infante fera les diligences requises par toutes les voies qui s'offriront. Jusqu'ici on a eu recours à différents intermédiaires mais sans aucun résultat. Mme de T'Serclaes paraît avoir un certain crédit; elle a rapporté des lettres de créance d'Emmanuel de Portugal, elle était en rapports suivis avec le défunt prince d'Orange. Le moment de négocier est certainement venu. Le Roi doit faire savoir ce qu'il veut accorder dans le cas où l'on obtiendrait des Hollandais une trêve. Le duc de Neubourg a cherché à conclure la paix avec eux. Le Roi pourra voir par le rapport que l'Infante lui transmet la réponse que les rebelles ont donnée (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 96.

720. Bruxelles, 6 août 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante remercie son neveu de la faveur qu'il a accordée à Spinola à la suite de la prise de Bréda (3).

Estado, 2315. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, 439.

(1) Le 2 août, Philippe fait savoir à l'Infante qu'il envoie à Bruxelles le marquis de Renty, chargé de la complimenter à la suite de la prise de Bréda et des victoires remportées au Brésil. (*Ibid.*, fol. 94.) Le 17 septembre, Isabelle remercie le Roi de l'envoi de cet ambassadeur. (*Ibid.*, fol. 122.)

(2) Elle manque dans le registre.

(3) Signalons ici les recommandations de l'Infante pour Jean Moulart, lieutenant de sa garde (7 juin 1625). (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 193, fol. 69) et pour la veuve et les enfants du comte de Salazar (17 septembre). (*Ibid.*, fol. 123.)

721. Gand, 10 août 1625. — *Spinola à Philippe IV.*

A la suite de la prise de Bréda, le Roi a accordé à Spinola la *Encomienda mayor de Castilla*. Celle-ci était engagée pour une période de douze ans. Le marquis représente au Roi qu'il a dépensé toute sa fortune, qu'il manque de ressources pour vivre, qu'il voudrait jouir immédiatement du fruit de cette faveur royale d'autant plus que, vu son grand âge, il ne vivra plus dans douze ans.

Estado, 2315. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 441.

722. ....., 26 août 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi demande un rapport sur les *mercedes* accordées par son grand-père, durant les dix dernières années de son règne d'après les registres du Conseil des Finances.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

723. Madrid, 28 août 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a transmis au Roi un mémoire sur les moyens d'entraver le commerce hollandais. L'Infante est chargée de l'examiner (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 98.

724. ....., août 1625. — *Spinola à Philippe IV.*

Spinola a pris connaissance de la décision royale de se tenir sur la défensive sur terre, avec une armée de 24,000 hommes et de réunir à Mardyck une flotte de 50 vaisseaux, dont Spinola lui-même serait le chef. Il avait aussi été invité à acheter en Angleterre, en Hollande ou ailleurs, une trentaine de ces vaisseaux. Le marquis promet de se conformer à ces ordres (2).

Estado, 2315. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 440.

(1) Le mémoire (fol. 99) est très court. Il propose de déclarer que les capitaines de vaisseaux qui entreront dans les ports belges ou espagnols avec des vaisseaux hollandais et feront leur soumission au Roi, seront déclarés propriétaires de ces vaisseaux et pourront prendre service dans la marine espagnole. Les commerçants hollandais seront dès lors à la merci des marins, qui ne tiendront compte que de leur intérêt personnel, la marine royale fera des recrues et le commerce hollandais en sera notablement entravé. Le 5 novembre, Isabelle déclare approuver ce procédé et se dit prête, sur l'ordre du Roi, à publier un édit dans ce sens. (*Ibid.*, fol. 181.)

( ) Le 17 septembre, Spinola fait savoir qu'il a déjà réuni seize vaisseaux à Mardyck. (*Ibid.*)

725. Madrid, 2 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a accordé à François Tons, maître tapissier, qui a introduit l'industrie de la tapisserie en Espagne et aux compagnons flamands qu'il a amenés avec lui, 7,000 ducats à prendre sur le produit des prises. L'Infante les fera payer au *corregidor* de la ville de Pastrana, où le même Tons a travaillé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 107.

726. Madrid, 11 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris qu'Isabelle a décidé de construire un nouveau fort à Mardyck, de diriger de ce côté le *tercio* irlandais en service aux Pays-Bas, de concentrer tous les vaisseaux de la flotte et de cantonner une partie de l'armée à la frontière française. Philippe approuve ces décisions. Il recommande de pousser à la construction de nouveaux navires de guerre, jusqu'à ce qu'on ait atteint le nombre de 50 Lorsque la flotte espagnole sera revenue du Brésil, le Roi enverra un bon amiral. Il convient d'arrêter complètement le commerce que les rebelles font par les rivières des Pays-Bas. Toutes les mesures prises par l'Infante, à cet effet, sont approuvées (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 111.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 22.

727. Madrid, 11 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renouvelle certaines prescriptions faites antérieurement par rapport au contrôle que le veedor, Gaspar Ruiz de Pereda, doit exercer sur les finances de l'armée, à la nécessité d'éviter les anticipations et à l'opportunité de procéder à la remonte de la cavalerie en service avant de faire de nouveaux recrutements (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 119.

(1) Cette lettre est la réponse à deux missives de l'Infante des 6 et 7 août, qui manquent toutes les deux.

(2) Le 5 novembre, l'Infante fait savoir que ces ordres sont exécutés. (*Ibid.*, fol. 175.)

728. Madrid, 11 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sueyro fait savoir à Madrid qu'il a des difficultés avec ses correspondants. Ceux-ci déclarent que les subsides ordinaires qu'on leur donne sont insuffisants, qu'on ne les a pas récompensés de leurs efforts pour empêcher le départ de la flotte hollandaise au Brésil, que Sueyro traite seul certaines affaires. Le Roi estime que les avis de Sueyro sont utiles, qu'il y a lieu d'être content de lui. Au reste, l'Infante jugera s'il faut envoyer encore de l'argent ou ordonner à Sueyro de lâcher ses correspondants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 117.

729. Dunkerque, 17 septembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

On n'a encore rien appris d'un départ de la flotte anglaise. On sait qu'une partie de l'escadre est prête et que l'autre ne l'est pas encore. Il résulte de certains avis que le départ n'aurait lieu que l'année suivante. La concentration des vaisseaux de l'escadre royale aux Pays-Bas continue. Déjà dix-neuf unités se trouvent réunies à Mardyck, il n'en manque plus que deux qui sont à Nieuport et ont reçu ordre de rejoindre. On règlera l'attitude de l'*armada* royale sur les mouvements de l'escadre anglaise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 121.

730. Madrid, 19 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a fait remettre au Roi un mémoire sur les affaires d'Angleterre. L'Infante doit l'examiner et faire connaître son opinion. Il faut garder le secret pour ne pas compromettre les auteurs de cet écrit [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 126.

[1] Le mémoire se trouve (fol. 128). Il est anonyme et sans date. Il déclare que l'Angleterre est cause de tous les malheurs de la chrétienté en général et de l'Espagne en particulier. C'est elle qui a suscité les derniers troubles en Allemagne et en Italie. La grande flotte, qu'elle a réunie récemment, est sans doute dirigée contre l'Espagne; son objectif en ce moment est d'attaquer la flotte et les galions qui reviennent des Indes. Le choix des amiraux destinés à commander l'escadre anglaise, dont l'un est le fils du comte Maurice de Nassau et l'autre un Hollandais expérimenté dans la navigation des Indes, est significatif. Il y a lieu de prendre les mesures requises; les vaisseaux espagnols revenant

731. Madrid, 19 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

La nation espagnole est le nerf principal de l'armée royale, c'est elle qui supporte le plus le poids de la guerre. Le Roi est convaincu qu'Isabelle veillera à ce que les soldats de cette nationalité soient toujours traités comme il convient. Il lui recommande de faire en sorte que ces mêmes soldats aient ostensiblement le pas sur les autres et jouissent d'une situation meilleure qu'elle n'a jamais été, tout en évitant de froisser qui que ce soit (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 133.

732. Dunkerque, 19 septembre 1625. — *Spinola à Philippe IV.*

On a décidé de concentrer vingt navires de guerre à Mardyck, seize y sont déjà, deux ou trois prendront la mer aujourd'hui.

Estado, 2315. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, 440.

733. Madrid, 22 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi demande à nouveau (2) des renseignements sur la sortie de l'escadre anglaise. C'est de l'attitude de cette escadre, déclare-t-il, que dépendront les mouvements de la flotte espagnole. Il approuve la décision prise par l'Infante de confier au veedor général les papiers relatifs à la caisse de l'*exercito* et celle d'interdire tout trafic hollandais par les rivières belges.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 139.

d'Amérique doivent chercher à échapper à la flotte ennemie et, s'ils ne le peuvent, jeter plutôt l'or et l'argent à la mer que de le laisser prendre. La stratégie de la défensive sur mer est funeste, il faut aller attaquer l'ennemi chez lui. La flotte espagnole doit s'en prendre aux bateaux de pêche ennemis, dans le courant du mois de septembre, et puis opérer un débarquement en Irlande septentrionale. Il ne sera pas difficile de réunir là une armée considérable avec l'assistance des Irlandais eux-mêmes et des différents Écossais avec qui on a des intelligences. La flotte espagnole empêchera l'Angleterre d'envoyer des renforts en Irlande et troublera tout le commerce anglais.

(1) Le maintien de la prééminence des troupes espagnoles sur les effectifs wallons, allemands, anglais et autres fut un des soucis constants de Philippe IV. Comme on pourra le voir ci-après, en de multiples circonstances, il éprouve le besoin d'en parler à l'Infante.

(2) L'avant-veille, il avait encore demandé à l'Infante les mêmes renseignements. (*Ibid.*, fol. 135.)

734. Dunkerque, 26 septembre 1625. — *Isabelle au marquis de Mirabel.*

On est informé de ce que le roi d'Angleterre a fait fermer tous les ports de son royaume et qu'il est parti avec son conseil pour Plymouth. Le marquis devra renseigner Philippe IV sur tous les mouvements de l'armée. De même, il devra tenir au courant l'Infante et le fourrier-major Juan de Arbelaïz.

Manuscrits divers, reg. 211, fol. 146.

735. Madrid, 27 septembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc d'Arschot a fait part de la naissance de son fils; il veut lui donner le nom du Roi. Philippe désire que Spinola ou le comte de Salazar servent, en son nom, de parrain à l'enfant (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 141.

736. Madrid, 28 septembre 1625. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les affaires des Pays-Bas et d'Angleterre, la guerre probable avec cette dernière puissance et la proposition faite par Isabelle d'envoyer l'escadre de Flandre au secours de l'Espagne, dans le cas d'une attaque de la flotte anglaise contre les côtes de la Péninsule.

La décision royale comprend les points suivants : l'Infante peut être rassurée au sujet de l'envoi prochain de provisions tant pour l'exercice en cours que pour celui qui vient. Il lui appartient, à elle, de prendre une décision sur l'envoi de l'escadre flamande vers l'Espagne. Elle évitera que les navires du Roi ne soient exposés au danger de se faire prendre entre la flotte anglaise et la flotte hollandaise. Dans le cas où cette dernière tenterait une attaque contre les côtes flamandes, le Roi enverra au secours de l'Infante la flotte espagnole, qui sera renforcée par celle que Don Fadrique de Toledo compte ramener incessamment du Brésil.

Estado, 2039.

(1) Le 5 novembre, Isabelle fait savoir que Spinola a représenté le Roi au baptême. (*Ibid.*, fol. 183.)

737. Madrid, 28 septembre **1625.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le duc de Buckingham a persuadé le roi d'Angleterre d'envoyer sa flotte militaire attaquer l'Espagne. L'objectif est de s'emparer de Bayonne ou d'un port voisin situé au Portugal, s'y installer, puis y appeler des Hollandais, des Barbaresques et des pirates d'autres nationalités. Dans le cas où ce projet échouerait les Anglais s'installeraient dans un port de l'Afrique septentrionale et concentreraient là un groupe de pirates pour faire des attaques contre les côtes espagnoles. Telles sont les informations réunies par le comte de Gondomar qui ajoute qu'il y a lieu de tenir compte aussi des mesures de rigueur que le Parlement anglais vient de décider contre les catholiques. Ultérieurement le même diplomate a annoncé qu'on prépare en toute hâte une flotte de guerre de plus de cent navires qui doivent prendre la mer dans le courant de ce mois de septembre. Le Conseil discute aussi la décision prise par Gondomar d'envoyer, en Angleterre, son secrétaire Henri Feller, pour traiter avec le Roi, Buckingham et les autres ministres anglais. Augustin de Messia propose de donner aux commandants de Bayonne de Vigo et des autres places particulièrement exposées, l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour écarter le danger. Un autre conseiller, le marquis d'Aytona, blâme l'envoi de Feller, car il lui semble qu'on verra là une tentative de l'Espagne pour entrer en négociations afin d'obtenir la paix. Il désapprouve aussi les tentatives que l'on s'efforce de faire pour amener la disgrâce de Buckingham, vu qu'il n'est pas du tout certain que la chute du favori servirait les intérêts de l'Espagne. Les autres conseillers insistent sur la nécessité de prendre les précautions voulues contre toute attaque de l'escadre anglaise.

Estado, 2059.

738. Dunkerque, **2** octobre **1625.** — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris que le roi d'Angleterre s'est rendu à Plymouth pour assister au départ de la flotte, sans que l'on sache si ce départ a eu lieu. Les vingt et un navires de guerre du Roi se trouvent à Mardyck prêts à prendre la mer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 143.

739. Madrid, 12 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la décision prise à Bruxelles d'empêcher le commerce hollandais par les rivières belges. Si l'ennemi faisait mine de vouloir entreprendre quelque coup de main sur la côte flamande, l'Infante devrait en avertir le Roi qui enverrait à son secours la flotte espagnole. Le complément des provisions de cette année sera certainement envoyé et l'on s'efforce à Madrid de le faire le plus vite possible. Il ne faut pas douter non plus de l'envoi des provisions de l'année prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 148.

740. Madrid, 12 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean se plaint de ce que la commanderie de Camera Priola, consistant en trois métairies, situées près de Gemerheyn, dans le Palatinat, soit en butte aux vexations des Luthériens et demande la protection des troupes du Roi dans ces parages. L'Infante est priée de veiller à ce que le grand-maître reçoive satisfaction (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 144.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 18.

741. Madrid, 12 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi éconduit Ferdinand de Boisschot qui avait demandé, en récompense de ses services, qu'on lui cédât la seigneurie d'Erps, en Brabant, faisant partie du domaine royal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 150.

742. La Haye, 16 octobre 1625. — *Déclaration des États-Généraux des Provinces-Unies.*

Le roi d'Espagne a interdit à ses sujets tout commerce d'importation et d'exportation avec les Provinces-Unies. L'intention est évidente: il veut arrêter tout le trafic hollandais, non seulement avec les Pays-Bas, mais même avec

(1) Voir la réponse de l'Infante à la date du 5 décembre.

les états neutres. Par mesure de représailles, les États-Généraux interdisent tout commerce avec ceux du Roi et ferment l'Escaut, le Rhin et la Meuse à leurs navires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 179.

743. Saint-Laurent, 24 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit affecter 2,000 ducats du produit des prises à l'entretien de la secrétairerie d'État.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 157.

744. Saint-Laurent, 24 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris du marquis de Mirabel que la flotte anglaise a pris la mer dans l'intention d'aller attaquer les galions. Il a envoyé contre elle l'escadre qu'il a réunie à Lisbonne. L'Infante doit prescrire aux vaisseaux de guerre des Pays-Bas de rejoindre la flotte espagnole et de coopérer ainsi à la défense des navires revenant des Indes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 161.

745. Saint-Laurent, 25 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

La nouvelle transmise par le marquis de Mirabel du départ de la flotte anglaise est peut-être fausse. Le Roi approuve le zèle que l'Infante a apporté à la concentration à Mardyck des vingt et un navires de guerre de la flotte des Pays-Bas qui se mettront à la poursuite de l'escadre anglaise. Très heureuse aussi est la décision d'Isabelle de réunir à Ostende une flottille de petits vaisseaux à voile qui feront tout le tort possible à l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 163.

746. Saint-Laurent, 25 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Emmanuel Sueyro a fait savoir combien les Hollandais se ressentent de l'interdiction de leur trafic par les rivières belges. Il a conseillé aussi de leur fermer le Weser. Le Roi désire qu'il en soit fait ainsi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 167.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 162 v°.

747. Madrid, 28 octobre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

La flotte des Indes est sur le point de rentrer; une partie même est déjà arrivée à destination. Le Roi communique cette bonne nouvelle à l'Infante et demande des renseignements sur les mouvements de l'escadre anglaise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 169.

748. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a examiné le mémoire relatif à la tactique à suivre contre l'Angleterre. Le projet d'aller attaquer les vaisseaux de pêche anglais a été mis à exécution. Quant à la descente à effectuer en Irlande, on ne dispose pas des éléments nécessaires cette année et, pour l'année prochaine, on examinera ce qu'il y a lieu de faire. Si Philippe se décide à guerroyer contre Charles I[er], il vaudrait mieux attaquer directement l'Angleterre. Les motifs de cette préférence sont multiples. Une victoire remportée là ferait plus d'effet, l'Angleterre est plus rapprochée, de là on peut sans peine passer en Irlande. La grande difficulté consiste dans la technique de la traversée. Il faudrait pouvoir l'effectuer avec de grandes unités navales (1). Seulement, il est à craindre que les préparatifs nécessaires à la concentration d'une armée navale considérable exciteraient les soupçons. Anglais et Hollandais réuniraient toutes leurs forces et leurs escadres pourraient être égales ou supérieures à celle du Roi. Il vaudrait donc mieux se servir de simples navires marchands qui feraient le transport des troupes en plusieurs fois. Ces navires pourraient être construits tant en Espagne qu'aux Pays-Bas, en donnant comme prétexte qu'on veut aller inquiéter les Hollandais. Une descente en Angleterre ne pourra se faire que si l'on arrive à un accommodement avec le roi de Danemark, car alors on pourra disposer des armées d'Allemagne, sans le concours desquelles il serait impossible d'entreprendre pareille expédition, à moins de dégarnir les Pays-Bas des effectifs indispensables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 173.

(1) *Navios de alto borde.*

749. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Deux navires de la flotte des Pays-Bas ont rencontré l'escadre anglaise près des Sorlingues. Elle comprenait cent voiles. Les vents contraires doivent l'avoir retenue dans ces parages. On ne sait rien de plus. On dit qu'une partie de la flotte anglaise continuera à monter la garde le long de la côte flamande. Le fait que l'escadre rencontrée par ces deux navires ne comprend que cent voiles est bien la preuve qu'une partie des forces navales britanniques est restée chez elle. Envoyer la flotte des Pays-Bas à la poursuite de l'escadre anglaise, dans la direction de l'Espagne, eût été très dangereux. Cela aurait vraisemblablement provoqué le départ des forces anglaises restées chez elles et exposé nos navires à être pris entre deux feux. L'Infante a donc jugé bon de de les envoyer faire la chasse aux navires de pêche hollandais.

L'interdiction totale du commerce avec la Hollande et la suppression des licentes ont produit le meilleur effet. La déclaration des Provinces-Unies jointe à cette lettre en est la meilleure preuve (1). Quant à la proposition de fermer le Weser, elle souffrira des difficultés de la part du duc de Neubourg, qui ne voudra pas admettre qu'une partie de l'armée espagnole soit cantonnée dans ses États (2). L'exécution des ordres du Roi relatifs au veedor ont donné à celui-ci plus d'autorité que n'ont jamais eu ses prédécesseurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 177.

750. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le pagador général Thomas de Mendieta vient de mourir. On a saisi tous ses papiers. Son premier official, Jean-Antoine de Larea, fera les fonctions de pagador *ad interim*. Lorsque le Roi désignera un nouveau titulaire, il devra déclarer que l'usage introduit depuis quelques années d'accorder au pagador 1 °/₀ sur le pain de munition doit être aboli. Il serait désirable qu'il y eût deux pagadors généraux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 185.

(1) C'est le document analysé ci-dessus, n° 742.

(2) Le 22 novembre suivant, Isabelle insiste à nouveau sur la nécessité qu'il y a pour le Roi de donner à ce sujet des ordres formels au duc de Neubourg. (*Ibid.*, fol. 237. *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 160.) Le 28 du même mois, Philippe fait savoir que la chose est faite. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 193, fol. 246-248.)

751. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les correspondants de Sueyro paraissent bien prétentieux à l'Infante Tout le monde sait que les Hollandais ont fait des efforts considérables pour envoyer des renforts au Brésil et pour empêcher la prise de Bréda. Personne n'a entravé leur action. Il n'y a donc pas lieu pour les correspondants de réclamer une récompense à ce sujet. Conformément aux ordres du Roi, Isabelle a fait savoir à Sueyro qu'il n'a qu'à congédier ces gens-là.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 187.

752. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, l'Infante a fait renforcer les fortifications de Mardyck. On a agrandi le fort qui se trouve dans les dunes, Isabelle y a placé un gouverneur dans la personne du capitaine Jean Montero, chargé jadis du gouvernement d'Ostende. La garnison a aussi été augmentée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 189.

753. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie au Roi un nouveau rapport du duc de Neubourg sur ses pourparlers avec le prince d'Orange relatifs à un accommodement avec les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 190.

754. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Depuis que l'Infante a concentré ses vingt et un navires de guerre, trente à quarante vaisseaux ennemis n'ont cessé de croiser devant Dunkerque. Une grande tempête survenue, le 23 octobre passé, a dispersé tous ces navires; une douzaine se sont perdus, de façon qu'à présent la côte est libre. Le bon vent survenu ensuite a permis à une douzaine d'unités de la flotte des Pays-Bas d'aller attaquer les pêcheurs hollandais. Ils ont rencontré deux cents barques

(1) Ce rapport manque dans le registre.

et en ont coulé quarante. Deux des douze vaisseaux sont rentrés, ils ont rendu compte de ce qui s'est passé et ont ramené un bâtiment ennemi qui s'était rendu. Les pêcheurs de Dunkerque et de Nieuport, animés par l'insuccès de leurs concurrents hollandais, ont pris la mer. Six autres navires de guerre de la flotte des Pays-Bas partiront bientôt en croisière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 191.

755. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi de France a essayé de s'emparer par trahison de la ville de Hesdin. Il s'est adressé, à cet effet, à un personnage considérable qui a reconnu le fait et que l'Infante a obligé de quitter Hesdin pour venir se fixer à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 195.

756. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Charles Ier a rappelé son agent à Bruxelles, Guillaume Trumbull, sans le remplacer. L'Infante a accordé à son résident à Londres, Jean-Baptiste van Male, l'autorisation de rentrer aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 196.

757. Dunkerque, 5 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie au Roi un avis, daté du 17 octobre, annonçant la conclusion d'une alliance entre Anglais et Hollandais, l'engagement pris par Charles Ier d'entretenir 25,000 fantassins et 6,000 cavaliers et des vaisseaux de guerre, la permission accordée aux Hollandais d'attaquer les navires espagnols dans les eaux anglaises et de visiter les navires anglais pour découvrir la contrebande espagnole. De fait, dans la flotte hollandaise qui a monté la garde devant Dunkerque se trouvaient cinq navires anglais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 197.

(1) L'avis s'y trouve joint, folio 198.

758. Madrid, 7 novembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

La flotte anglaise est entrée dans la baie de Cadix. Elle comprend quatre-vingts navires. Aucun débarquement n'a été effectué mais l'artillerie des navires a bombardé un fort de la ville. Le Roi porte à la connaissance de l'Infante ce fait qui implique une rupture complète avec l'Angleterre. Il espère que la flotte espagnole rendra illusoire toutes les tentatives de l'ennemi de prendre pied en Espagne. L'Infante doit prendre les dispositions requises pour préparer une attaque contre l'Angleterre. L'empereur d'Allemagne, le roi de Pologne et les princes catholiques allemands ont été mis au courant. Isabelle examinera ce qu'il y a lieu de faire des régiments anglais qui servent dans l'armée des Pays-Bas. On doit saisir tous les biens des sujets anglais. Jacques Bruneau a reçu ordre de quitter l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 207.

759. Madrid, 7 novembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu rapport du duc de Neubourg relatif aux pourparlers que celui-ci a eus par l'intermédiaire d'un de ses gentilshommes avec le prince d'Orange. Il a appris aussi par une lettre de l'Infante [1] que Mme T'Serclaes est revenue à Bruxelles et a parlé à nouveau de négociations avec les Hollandais. Les ministres espagnols ont examiné la question avec attention. La continuation de la guerre présente des difficultés incontestables eu égard à l'état des finances royales; la conclusion d'une trêve similaire à celle de 1609 en présente aussi. Le Roi a décidé d'exposer sa façon de penser à l'Infante, en la priant de le conseiller sur la matière avec sa prudence accoutumée.

Cette question est la plus difficile que le Roi ait eu à trancher jusqu'ici, l'intérêt de la religion et son honneur personnel sont en jeu. Il y a deux moyens de mettre fin aux hostilités : la suspension d'armes ou la trêve. Les inconvénients d'une trêve sont inévitables. On ne peut demander aux Hollandais d'accepter une trêve différente de celle qu'a conclue jadis Philippe III, et de celle-là le Roi actuel ne peut ni ne veut s'accommoder. Certains opinent,

(1) Datée du 20 octobre. Elle manque dans le registre.

en Espagne, pour une trêve de courte durée. Elle ne serait avantageuse ni aux Hollandais ni au Roi, impliquant pour celui-ci l'aveu qu'il est incapable d'arriver jamais à conclure une paix définitive. La suspension d'armes paraîtrait le meilleur moyen pour arriver à conclure la paix. Les Hollandais n'en voudront pas, alléguant qu'ils devraient en faire part à leurs alliés.

En conséquence, le Roi a pris une triple décision :

1° On pourra déclarer ouvertement à n'importe qui, que lui, Philippe, désire conclure la paix avec les Hollandais. Il lui semble qu'il n'y a jamais de déshonneur à proposer de faire la paix et qu'il y en a moins que jamais après les succès qu'on vient de remporter;

2° Le Roi acceptera une trêve, semblable à celle de 1609, à condition qu'on modifie la forme mais non la substance des stipulations relatives à la souveraineté des Hollandais et que ceux-ci permettent le libre exercice de la religion catholique en donnant les garanties requises;

3° Il désire qu'on discute en secret les conditions d'une paix définitive, en gagnant les personnes nécessaires à cet effet, surtout — et à tout prix — le prince d'Orange. Les stipulations arrêtées seront acceptées par le Roi avec la déclaration expresse que c'est exclusivement l'intérêt de la religion qui l'a poussé à faire des concessions.

L'Infante prendra sur tout cela l'avis de ses ministres et fera connaître ensuite au Roi son opinion personnelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 209.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 19 v°.

760. Madrid, 7 novembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans le cas où les négociations avec les Hollandais ne pourraient aboutir, le Roi a décidé de continuer la guerre en se tenant sur la défensive sur terre et en prenant l'offensive sur mer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 212.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 18 v°.

(1) Le 5 décembre, l'Infante accuse réception de cette lettre et promet de répondre dès qu'elle le pourra. (*Ibid.*, fol. 257 et *Manuscrits divers*, reg. 213, fol. 16.)

761. Saint-Omer, 8 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, le comte de Gondomar a été désigné pour siéger à la Jointe de guerre des Pays-Bas. Le cardinal de la Cueva revendique la première place au sein de cette jointe. Gondomar lui conteste cette prétention. Le Roi est prié de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 214.

762. Saint-Omer, 8 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les capitaines et matelots de la flotte militaire ont réclamé sur le fait que des quatre cinquièmes du produit des prises qui leur reviennent, une partie soit attribuée à l'amiral aux veedor et officiaux de la flotte. Eu égard à la nécessité de conserver les bonnes dispositions des gens de mer, Isabelle a fait publier une ordonnance dont elle envoie le texte au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 215.

763. Madrid, 11 novembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi attend toujours des nouvelles sur les mouvements de la flotte anglaise. Il communique à l'Infante une relation sur les opérations qui se sont déroulées dans la baie de Cadix. Toutes les dispositions nécessaires sont prises de façon à ce que l'on puisse être sans inquiétude (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 216.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 21 v°.

764. Anvers, 17 novembre 1625. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Sueyro a été très affligé de la maladie du Roi. Les échanges de territoires faits il y a quelques années avec le duc de Lorraine ont été bien funestes au Roi. Le comte d'Estaires, chef du Conseil des finances, et le commissaire

(1) Ce texte manque dans le registre. Le 20 décembre, le Roi approuve cette disposition, (*Ibid.*, fol. 271.)

(2) En annexe se trouve cette relation qui a trait aux événements survenus du 1er au 5 novembre (fol. 218).

Philippe de Ayala ont, depuis, essayé d'en diminuer un peu les inconvénients, mais ils sont morts, et maintenant plus personne ne s'occupe de la chose.

Estado, 2316.

765. Madrid, 18 novembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante une requête du Père Antoine Colazo, jésuite, tendant à ce qu'on fasse les diligences nécessaires pour obtenir la mise en liberté des jésuites faits prisonniers par les Hollandais à Bahia.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 229.

766. Lille, 22 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante se réjouit au plus haut point de ce que la flotte des Indes soit arrivée à destination. La nouvelle de cet heureux événement n'a pas empêché l'escadre anglaise de prendre la mer. Depuis un mois on est sans nouvelles d'elle. Quant aux projets de l'amirauté anglaise on en parle en sens divers sans qu'on puisse rien dire de certain.

La flotte des Pays-Bas concentrée à Dunkerque vient de rentrer au port. Elle a eu une rencontre avec cinq navires de guerre ennemis dont trois se sont enfuis et les deux autres ont été détruits. Elle a fait plus de deux cents prisonniers, pris ou coulé quatre-vingts barques de pêche et mis en fuite tout le reste de la flottille de pêche hollandaise. Les dommages subis par les rebelles sont des plus considérables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 240.

767. Lille, 22 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Electeur de Trèves avait obtenu du pape la commende de l'abbaye de Saint-Maximin dont le Roi est le protecteur héréditaire. Isabelle a fait opposition formelle à cette concession et a envoyé trois régiments d'infanterie dans le pays de Trèves. L'évêque s'est incliné et a fait savoir qu'il se désistait de sa prétention. Alors les troupes ont été retirées (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 234.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 162.

(1) Le 17 décembre 1625, Philippe IV approuve la conduite de l'Infante, tout en recommandant de chercher à conserver les bonnes dispositions de l'Electeur. (*Ibid.*, fol. 265.)

768. Lille, 22 novembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur a décidé de convoquer une diète à Ulm pour le début de février. L'Infante a désigné comme députés, pour y assister en son nom, l'évêque de Gand et Bernard Putz.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 238.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 161 v°.

769. Damvillers, 27 novembre 1625. — *Sueyro à Philippe IV.*

Envoi d'un avis relatif aux désastres infligés à la flotte des pêcheurs hollandais par les vaisseaux de l'escadre espagnole des Pays-Bas et aux progrès de Tilly et de Wallenstein. Sueyro ajoute que certains navires qui appareillaient à Hambourg et dont il a parlé dans un de ses avis précédents ne sont pas encore partis (1).

Estado, 2316.

770. Madrid, 28 novembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

De l'avis de son Conseil d'État, Philippe IV a décidé d'user de représailles contre le roi d'Angleterre qui, sans motif, a rompu la paix conclue jadis par son père avec Philippe III. L'Infante doit coopérer à l'exécution de cette décision et faire savoir, à Madrid, quelle est son opinion sur la tactique à suivre. Toutes les dispositions seront prises pour assurer la régularité des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 250.

771. Gand, 5 décembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les Hollandais ont cherché à s'emparer de Gravelines en corrompant le gouverneur d'Isendijck. L'Infante a été mise au courant de cette manœuvre et a fait arrêter ce gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 254.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 17.

(1) Dans une deuxième lettre du même jour, Sueyro relate encore la confusion qui a surgi en Hollande, à la suite des désastres dont il est question ci-dessus.

772. Gand, 5 décembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a ordonné à Guillaume Verdugo, gouverneur du Palatinat, de faire respecter par les Luthériens les trois métairies du grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean, situées dans le Palatinat inférieur, près de Gemersheim. Verdugo avait répondu que les métairies étaient intactes mais que les hérétiques y faisaient leurs prêches, ce qu'il avait interdit. Il avait aussi donné ordre à un sergent-major de Neustadt de prêter aide et assistance en tous temps à la commanderie de Saint-Jean.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 258.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 16 v°.

773. Gand, 5 décembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

On annonce, toutefois sous réserves, que l'Électeur de Saxe s'est chargé d'accommoder les affaires avec le roi de Danemark, ce qui fera certainement plaisir au roi d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 259.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 17.

774. Gand, 5 décembre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a appris les événements de Cadix. Il a été impossible de découvrir les intentions de l'amirauté anglaise, parce que les chefs de la flotte ont reçu des ordres cachetés qu'ils ne pouvaient ouvrir qu'une fois arrivés en haute mer. Quant à la tactique à suivre contre l'Angleterre, l'Infante confirme ses déclarations antérieures. Il est nécessaire de préparer cette expédition avec le plus grand soin. La conquête de l'Angleterre serait un événement des plus glorieux et mettrait les Hollandais à la raison, puisqu'elle entraînerait la ruine de leur commerce. La question du contingent des troupes cantonnées aux Pays-Bas, à affecter à cette expédition, sera traitée ultérieurement. Il faut en tout cas agir en grand secret. Il y aurait lieu, pour détourner les soupçons, de faire croire que le Roi veut redoubler d'ardeur dans la guerre contre les Hollandais, par terre et par mer, et de ne montrer aucun acharnement contre les Anglais. Par mesure de représailles on a saisi les biens des Anglais aux Pays-Bas. Quant aux militaires de cette nationalité, en service ici, ils sont peu nombreux et il n'y a pas lieu de se défier d'eux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 255.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 15.

775. Madrid, 17 décembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris les moyens employés pour enrayer les difficultés naissantes avec l'Électeur de Trèves qui voulait absolument jouir de l'abbaye de Saint-Maximin. Il approuve l'Infante d'y avoir envoyé des troupes comme aussi de les avoir fait sortir du pays dès que le but fut atteint. Il espère que l'Électeur restera dans les bonnes dispositions présentes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 263.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 17.

776. Madrid, 17 décembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les quatre ingénieurs flamands, Abraham Melin, Pierre Goins, Pictus Baez et Jacques de Beste, envoyés jadis en Espagne pour améliorer le cours des rivières, retournent aux Pays-Bas pour revenir en Espagne au mois d'avril. Le Roi les recommande à la bienveillance de l'Infante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 265.

777. Madrid, 17 décembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'ambassadeur de Venise s'est plaint de ce qu'on eût arrêté aux Pays-Bas un agent vénitien du nom de Francisco Passini. Le Roi désire connaître le motif de cette arrestation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 267.

778. Damvillers, 18 décembre 1625. — *Sueyro à Philippe IV.*

Sueyro transmet au Roi un nouvel avis relatif aux négociations engagées entre le duc de Buckingham et les Hollandais. Le ministre anglais demande, au nom de son souverain, de pouvoir occuper Catzand, L'Écluse et Aerdenburg. En compensation, le roi d'Angleterre fera remise aux Hollandais de tout ce que ceux-ci lui doivent, leur accordera de nouveaux subsides et envahira les Pays-Bas au printemps prochain. Il s'efforcera de s'emparer de Bruges pour en faire une colonie anglaise. La question reste en suspens, bien que beaucoup de Hollandais inclinent à l'accepter. Philippe IV s'est plaint à Sueyro de ce que

ses confidents n'aient pu avertir la Cour d'Espagne du départ de la flotte anglaise. Sueyro déclare qu'il était de toute impossibilité à ses correspondants de connaître quoi que ce soit à ce sujet, à cause de la façon même dont cette expédition a été engagée. D'ailleurs, lui-même n'aurait pu, faute d'argent, expédier un courrier pour avertir le Roi, même dans le cas où il aurait été prévenu. Il se plaint de son dénuement et exprime la crainte de perdre à cause de cela ses correspondants.

Estado, 2316.

779. Damvillers, 18 décembre 1625. — *Sueyro à Philippe IV.*

Sueyro a reçu une lettre de l'Infante lui annonçant l'envoi incessant d'un secours de 200 écus, avec ordre de s'en contenter, vu l'impossibilité de donner plus en ce moment.

Estado, 2316.

780. Damvillers, 18 décembre 1625. — *Sueyro à Philippe IV.*

La Compagnie hollandaise des Indes orientales vient de subir des pertes considérables, trois navires se sont perdus à leur retour, à la suite d'une violente tempête. Les titres de la Compagnie des Indes occidentales ont perdu à peu près 50 °/₀ de leur valeur. Les États-Généraux ont fait publier un placard dirigé contre les fonctionnaires et les militaires qui se trouvent au Brésil et les privant, par mesure disciplinaire, de la majeure partie de leurs gages et de leur solde.

Estado, 2316.

781. Cologne, 24 décembre 1625. — *Avis du secrétaire Suarez par l'intermédiaire du vice-chancelier Bernard Putz.*

L'Électeur de Saxe avait fait des instances auprès de Wallenstein et du comte de Tilly pour leur faire licencier leurs armées impériale et bavaroise, étant données les excuses faites par les cercles de la Basse-Saxe aux deux généraux. Wallenstein aurait accepté, mais Tilly refusa catégoriquement, à moins que le roi de Danemark ne se retirât également des dits cercles. Une assemblée convoquée à Brunswick trancherait la question. L'Empereur avait délégué le baron de Reck pour vider le différend entre l'Électeur de

Trèves et l'abbé de Saint-Maximin. Il irait ensuite au Palatinat pour s'occuper des biens des rebelles. Le comte d'Anholt avait passé par Minden pour résister avec ses belles troupes à Mansfeld qui menaçait de ravager les évêchés de Munster et Osnabrück.

Manuscrits divers, reg. 213, fol. 17.

782. Madrid, 27 décembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Emmanuel Sueyro a représenté au Roi tout le tort que fait à la cause espagnole le familier du prince d'Orange, François van Aertsens, ajoutant qu'on pourrait corrompre cet individu. L'Infante doit en décider et faire connaitre au Roi sa résolution.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 277.

783. ....., 29 décembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle* (en français).

Dans sa lettre du 30 novembre l'Infante lui a représenté qu'il ne convenait pas que Coeberger parte pour l'Espagne avant d'avoir achevé son rapport sur les *moeres* et les monts-de-piété. Le Roi se conforme au désir de sa tante mais il espère qu'après l'achèvement des travaux des *moeres*, Coeberger viendra le plus vite possible en Espagne et il demande qu'en attendant on lui envoie le plan de la maison à ériger.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

784. Madrid, 31 décembre 1625. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante différents documents relatifs à la proposition qui lui a été faite de construire une place forte à Champ-sur-Meuse. Il demande l'avis d'Isabelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 193, fol. 281.

(1) Ces documents sont au nombre de trois : 1° La déclaration des parties des seigneuries de Champ et Neuville, qui appartiennent à Pierre Lorcher (fol. 283); 2° Un mémoire anonyme recommandant la construction de cette place forte (fol. 285); 3° L'indication de tous les co-propriétaires des mêmes seigneuries (fol. 286).

785. Bruxelles, 4 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les provisions sont épuisées, l'Infante se trouve sans aucune ressource; des sommes considérables ont été empruntées sur les provisions futures et restent dues. Il a fallu recourir à ce procédé parce que les banquiers d'Anvers ont refusé de payer une somme de 1,667,000 écus faisant partie des provisions de 1625. Ils ont déclaré n'avoir pas reçu de leurs correspondants les ordres requis. Le Roi est invité à faire donner les ordres en question et à envoyer pour 1626 des provisions nouvelles d'un montant minimum de 300,000 ducats par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 4.

786. Bruxelles, 4 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie au Roi diverses lettres du duc de Bavière sur les affaires de la Ligue et de la prochaine diète, ainsi que la substance de sa réponse au duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 7.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 77.

787. Bruxelles, 4 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris de Dunkerque que cinquante vaisseaux de guerre anglais sont rentrés. Ils étaient en très mauvais état à la suite d'une grande tempête qu'ils ont essuyée à leur retour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 6.

788. Bruxelles, 4 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Juan-Antonio de Larea, le pagador général de l'armée *ad interim* désigné par l'Infante, vient de mourir. En attendant une nomination définitive faite par le Roi, Isabelle a confié les fonctions du défunt à Thomas Lopez de Ulloa. Elle demande à nouveau que Philippe nomme deux pagadors généraux [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 8.

[1] Le 2 mars suivant, Philippe approuve la désignation du titulaire intérimaire et fait part de sa décision d'établir pour l'avenir deux pagadors suivant la proposition de l'Infante. (*Ibid.*, fol. 197.)

789. Madrid, 4 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante devrait examiner si l'on ne pourrait corrompre Mansfeld qui est complètement abandonné des Anglais et des Français; il faudrait s'entendre à ce sujet avec le secrétaire Jacques Bruneau (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 12.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 46.

790. Madrid, 4 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a chargé le comte de Gondomar de l'organisation d'un grand service d'espionnage en Angleterre et lui a prescrit de se mettre en relations avec l'Infante. Il y aurait lieu de pénétrer en Angleterre et de gagner à la cause de l'Espagne des personnes auxquelles on assurerait des propriétés dans les États de Philippe IV.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 10.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 45 v°.

791. Madrid, 4 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante a fort bien agi en incarcérant le gouverneur d'Isendyck. Elle devrait tâcher de découvrir s'il y a là dessous une intrigue française. Le Roi attend toujours les suggestions d'Isabelle sur la politique à suivre vis-à-vis des Hollandais (2). Il la félicite de sa diligence dans la question des métairies de la commanderie de l'Ordre de Saint-Jean dans le Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 16.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 44 v°.

792. Madrid, 5 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le pagador défunt, Thomas de Mendieta, n'exerçait ses fonctions qu'à titre

(1) Le même jour le Roi écrit au comte d'Ossona que le lantgrave, Maurice de Hesse, avait offert à Mansfeld de lui remettre toutes les places et troupes qui lui étaient restées et que Mansfeld les avait offertes à la France qui les avait acceptées ; que le roi d'Angleterre avait congédié Mansfeld. Il s'agira donc de gagner celui-ci. (*Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 46.)

(2) Le 16 février, Isabelle promet de prendre des informations à ce sujet. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 194, fol. 158.)

précaire. Hurtuño de Ugarte pouvait, quand il le voulait, prendre la direction de la pagadorie. Il le fera incessamment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 48.

793. Madrid, 5 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Solre se prépare à aller en Pologne et dans les villes hanséatiques pour traiter selon les vues du comte-duc grand chancelier exposées dans la lettre du Roi du 29 novembre 1625 (1). L'Infante doit lui donner des instructions complémentaires (2).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 194, fol. 18 et 36.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 92 v°.

794. Madrid, 5 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Solre a fait savoir que le roi de Danemark est logé avec son armée dans le pays de Brême. Il y a peut-être lieu pour l'Infante d'informer le comte des tractations qui ont lieu avec l'ambassadeur du Danemark au sujet du rétablissement des relations commerciales entre les deux pays. L'occasion se présentera peut-être pour le comte d'entrer en relations avec le roi de Danemark et de faire avancer la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 26.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 93 v°.

795. Madrid, 5 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit faire remettre à Diego de Rivas, official de la Secrétairerie d'État du Roi, une somme de 2,300 ducats provenant du produit des prises faites par la flotte, sans qu'on puisse jamais réclamer de compte à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 50.

(1) En annexes se trouvent des copies des lettres de créance adressées à l'Électeur de Cologne, au duc de Saxe, aux villes hanséatiques, au roi de Pologne, et d'autres documents encore relatifs à la mission du comte de Solre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 194,, fol. 20 et suiv.)

(2) L'Infante répond qu'elle a donné des instructions mais que le comte ne fit pas le voyage aux villes hanséatiques et qu'il ne vit pas le roi de Danemark. (*Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 94.)

796. Madrid, 5 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait part de l'élection de l'archiduc Ferdinand comme roi de Hongrie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 60.

797. Madrid, 6 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordonne de payer le plus tôt possible les 4,000 ducats de 12 réaux dus au comte de Solre pour son voyage en Pologne et qu'il a fait consigner sur le Conseil des Finances.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

798. Madrid, 6 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

En passant par Bruxelles pour se rendre en Pologne, le comte de Solre traitera du sort de quelques archers du corps de la garde qui doivent être réformés et dont sept doivent être pourvus d'un emploi aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

799. Madrid, 6 janvier 1626. — *Ordonnance pour les archers du corps de la garde de Sa Majesté* (en français, 8 feuilles).

Il s'agit ici des archers belges ou bourguignons qui composaient la garde des rois d'Espagne. Parmi les conditions exigées pour entrer dans ce corps, nous voyons l'obéissance aux lois de l'Église catholique et la preuve que ces archers « n'ont pas esté marchands ni exercé mestiers ny faict trafficq vil ou mécanique ».

Secretarias provinciales, reg. 1431 (2), fol. 212-220.

800. Bruxelles, 15 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a remis à l'Infante un mémoire relatif aux ravages qu'on pourrait faire dans les pêcheries hollandaises. La flotte des Pays-Bas n'est pas en état de réaliser ce programme parce que les navires sont trop petits et ne peuvent

(1) Le 16 février, l'Infante se félicite à son tour de cet événement. (*Ibid.*, fol. 184.)

(2) Dans le même registre (fol. 288-294) nous trouvons un *tour de rôle*, c'est-à-dire la liste des archers belges réformés de la garde royale avec l'indication des emplois qui leur étaient réservés en Belgique.

emporter d'approvisionnements que pour trois mois. Le Roi voudra examiner s'il ne pourrait employer à cet effet des vaisseaux venant directement d'Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 66.

801. Saragosse, 15 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

A appris avec joie l'élection de son cousin l'archiduc Ferdinand en qualité de roi de Hongrie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 60.
Manuscrits divers, reg 212, fol. 46 v°.

802. Bruxelles, 16 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Philippe IV a décidé de mettre à la disposition de l'Infante une douzaine d'habits d'ordres militaires destinés à récompenser les nobles qui se sont distingués au siège de Bréda. Isabelle fait connaître ceux en faveur de qui elle en a disposé. Ce sont tous des Espagnols (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 75 et suiv.

(1) Le rapport, anonyme et sans date, est intitulé : *Brieve et secrète déclaration faite à S. E. Monseigneur le marquis de Balbases, pour un exploit mémorable sur mer, à la ruine des navires et la plupart du commerce et des négoces des Provinces-Unies rebelles à Sa Majesté.* En voici la substance : L'un des principaux commerces des Hollandais est celui de la Russie et des pays du Nord. Ce commerce est très considérable et très varié, tant à l'importation qu'à l'exportation. Il se fait par des vaisseaux marchands qui ne sont pour ainsi dire pas escortés. Les départs ont lieu du 31 mai au 30 juin, les voyages doivent être achevés en trois mois. Une armée navale espagnole pourrait annihiler ce commerce « et faire trembler l'Hollande ». Il faudrait une douzaine de grands navires capables d'amener des vivres pour six mois avec 3,500 hommes de troupes. Cette flotte devrait être prête pour la mi-avril et aller attendre les vaisseaux marchands ennemis dans la mer Blanche. Il n'y aurait qu'à suivre ponctuellement la stratégie qui est indiquée en détails par l'auteur du mémoire. L'escadre pourrait être de retour à la mi-août. La victoire est aussi glorieuse qu'assurée. (*Ibid.*, fol. 68.)

(2) Le même jour le Roi écrit une nouvelle lettre à l'Infante pour lui exprimer toute la joie que lui a causée l'élection du nouveau roi de Hongrie. Le baron d'Auchy accompagne le comte de Solre en Pologne pour le suppléer éventuellement. (*Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 93.) Philippe IV recommande le baron d'Auchy au roi de Pologne. (*Ibid.*, fol. 94.)

(3) Signalons ici quelques autres recommandations faites au début de l'année 1626 : Le 27 janvier, en faveur des héritiers du défunt président du Conseil de Flandre, Damant (*Ibid.*, fol. 96); le 12 février, en faveur de la maison de Ligne (fol. 140); le 25 mars, en faveur du fils du défunt comte de Boussu (fol. 207); le 28 mars, en faveur de Ferdinand de Boisschot, baron de Saventhem (fol. 213 et *Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 21 v°).

803. Bruxelles, 21 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Dans une dépêche que l'Infante envoie au Roi, le comte d'Ossona rend compte des tentatives de l'union projetée entre l'Empereur et le Roi et les princes catholiques d'Allemagne, ainsi que des exhortations au maréchal de Pologne d'aller faire la conquête du Danemark. L'avis de l'Infante est que, si l'on s'entend avec le Danemark, les armées de l'Empereur pourraient être employées contre l'Angleterre. Dans le cas contraire, il y aurait trop peu de troupes contre les Anglais et les Hollandais. Il faudrait une union entre les armées du Roi, de l'Empereur, du duc de Bavière et des princes catholiques d'Allemagne pour faire la guerre au Danemark et réduire les villes hanséatiques sous l'obéissance de l'Empereur. Le Roi devrait prêter la plus grande assistance à cette ligue à condition que les alliés cessent tout commerce avec les Hollandais. Il importerait que le roi de Pologne rompît avec la Suède. Il faut consulter Tilly sur l'invasion éventuelle du Danemark par les armées impériales.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 13.

804. Barbastro, 22 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renvoie à l'Infante la consulte qu'elle lui a adressée le 17 décembre précédent sur la tactique à suivre contre l'Angleterre, avec en marge les observations auxquelles cette réponse a donné lieu (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 84.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 39 v°.

(1) La consulte de l'Infante avait été provoquée par un rapport du comte-duc Olivarès relative à la même question. L'idée principale d'Olivarès était d'exécuter tout à la fois deux expéditions, l'une contre l'Angleterre, l'autre contre l'Irlande. L'Infante avait insisté sur les difficultés d'exécuter deux pareilles entreprises à la fois. Dans la réponse faite par le Roi aux observations d'Isabelle, il est question encore des négociations avec la Hollande. Le Roi désire qu'on tâche par toutes les voies possibles d'arriver à un accommodement. Du côté espagnol on n'a jamais entendu fermer la porte à un arrangement, mais on ne veut pas d'une réédition de la trêve de 1609. S'il y avait apparence d'arriver par les moyens que Rubens propose à un meilleur résultat, si l'on pouvait obtenir de la part des Hollandais une reconnaissance nominale de la souveraineté du Roi, il y aurait lieu d'accepter les propositions du peintre (a).

(a) *Lo de la paz con la Olanda, sera bien procurarla por los medios que se pudiere, pues la intencion de aca no ha sido nunca de zerrar la puerta a esta proposicion, sino en quanto a hazer una tregua como la passada pero si, en los medios que propone Rubens, huviese la apparencia de facilidad, que el dize y quisiesen conzeder a Su Mag^d superioridad y reconozimiento y otras preheminencias nominales y apparentes, podria dar avertura a la propuesta para yr caminando a la conclusion y ajustamiento de los demas individuos.*

805. Barbastro, 22 janvier 1626. — *Philippe IV à Isabelle*

La rupture des relations commerciales avec l'Angleterre et les Provinces-Unies prive l'Espagne de munitions et de matériaux pour la construction des navires. L'Infante devrait engager un certain nombre de marchands à apporter dans la Péninsule à la fin de mars une quantité considérable d'arbres, de planches, d'agrès. etc., qu'ils pourront y vendre librement, même si ce sont des matériaux d'origine hollandaise (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 92.
Cf. *Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 14 v° (résumé).

806. Anvers, 28 janvier 1626. — *Emmanuel Sueyro à Olivarès.*

Il communique à Olivarès certains renseignements reçus de ses confidents au sujet de l'expédition anglaise contre Cadix. Il plaide ensuite sa propre cause, rappelle que depuis longtemps on lui a promis une pension, mais que jusqu'ici il n'a rien reçu (2).

Estado, 2316, fol. 138-140.

807. Bruxelles, 31 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les Hollandais sentent bien les coups qui leur sont portés par la flotte de guerre des Pays-Bas. C'est ce qui explique la publication de deux placards, datés du 22 juillet et du 8 août 1625, dont l'Infante envoie copie au Roi (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 103.

808. Bruxelles, 31 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont, son père, ont écrit à l'Infante

(1) Le 27 mars, Isabelle fait savoir qu'elle a conclu un accord avec un marchand, — elle n'indique pas sa nationalité — qui livrera en Espagne une certaine quantité de marchandises demandées, dans le courant du mois de mai. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 194, fol. 210.)

(2) A la lettre est jointe la copie d'un avis reçu par Sueyro de la part de ses correspondants en Hollande et daté de La Haye, le 22 janvier 1626. Il concerne les tractations des Provinces-Unies avec l'Angleterre.

(3) Ces deux placards concernent la rénumération à accorder à ceux qui captureront en mer les vaisseaux de guerre de l'ennemi ou des pirates naviguant pour son compte, ou bien s'empareront des barques ennemies sur les rivières hollandaises (fol. 104-105).

que le duché de Lorraine a été déclaré fief masculin. La duchesse de Lorraine lui a aussi écrit à ce sujet. Elle demande des instructions au Roi.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 14.

809. Bruxelles, 31 janvier 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle la désignation qu'elle a faite de l'évêque de Gand et de Bernard Putz pour la représenter à la diète de Nuremberg. Elle envoie au Roi copie des instructions qu'elle leur a données.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 109.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 105 v°.

810. Barbastro, 2 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ensuite des doléances de l'Infante sur le petit nombre d'Espagnols qu'il y a en ce moment dans l'armée des Pays-Bas, le Roi fait procéder à une levée en Espagne et annonce, en outre, l'envoi prochain d'un régiment de Napolitains.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 113.

811. Barbastro, 2 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Nouvelles recommandations pour procurer la liberté des jésuites faits prisonniers par les Hollandais au Brésil (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 115.

812. Barbastro, 7 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante le mémoire d'un certain Pedro de Castillo qui recommande la construction d'un nouveau port à Gravelines (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 125.

(1) Le 12 février, Isabelle est chargée aussi d'obtenir l'élargissement de Diego de Mendoza, jadis gouverneur du Brésil, et de son fils. (*Ibid.*, fol. 138.) Le 28 mars, Isabelle fait savoir que les diligences faites jusque-là sont restées sans résultat. (*Ibid.*, fol. 219.)

(2) Le mémoire se trouve joint folio 126. Le 28 mars, l'Infante répond que la question a déjà été agitée plusieurs fois, mais qu'on s'est toujours heurté à l'opposition de la France. Elle estime que pour le moment il n'y a rien à faire. (*Ibid.*, fol. 226.)

813. Barbastro, 12 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a vu par une relation venue des Pays-Bas le montant du déficit qu'il y a eu dans le paiement des provisions de 1625. En attendant le moyen d'y pourvoir, il envoie les provisions de 1626. Il fait remarquer que les effets de ces provisions ne commenceront à être payables qu'en avril. En attendant, l'Infante devra se procurer de l'argent comme elle peut, en faisant vendre des parties du domaine ou en employant tout autre moyen. La nouvelle des dommages subis par la flotte anglaise lors de son retour a fait grand plaisir au Roi. Celui-ci approuve aussi la réponse de l'Infante au duc de Bavière au sujet des affaires de la Ligue. Le comte d'Ossona est invité par le Roi à solliciter le départ du comte de Schwartzenburg. Il approuve de même la diligence de l'Infante à faire accepter à la solde de l'Empereur et du duc de Bavière le régiment de Mansfeld dépêché par le duc de Feria.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 132.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 16 v°.

814. Barbastro, 12 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'ambassadeur de Savoie à Paris est parti pour l'Angleterre sous prétexte de présenter ses condoléances au Roi à l'occasion de la mort de son père, mais en réalité pour lui demander assistance dans son entreprise sur l'île de Corse. L'ambassadeur a emmené un des banquiers les plus considérables de Paris. Il sera utile que l'Infante soit informée de ce qui se passera en Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 136.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 14 v°.

815. Barbastro, 12 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a désigné Spinola comme amiral de la flotte des Pays-Bas, il lui a accordé le pouvoir de désigner les chefs des compagnies qui deviendraient vacantes pendant la traversée. Il remet à l'Infante les patentes destinées au Génois (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 134.

(1) L'Infante fait savoir, le 28 mars, que les patentes ont été transmises à leur destinataire. (*Ibid.*, fol. 215.)

816. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante propose comme capitaine général de la cavalerie : en premier lieu, Diego de Messia, en deuxième lieu, Carlos Coloma et, en troisième lieu, Henri de Berghes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol 146.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 50.

817. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante approuve la mission confiée au comte de Gondomar d'organiser un service d'espionnage en Angleterre; elle promet d'assister le même comte tant qu'elle le pourra. Toutes les tentatives faites jusqu'ici pour gagner Mansfeld ont échoué; dans ces circonstances il faudrait, pour y réussir, passer par des conditions telles qu'on aurait plus à y perdre qu'à gagner.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 148.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 48 v°.

818. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoie au Roi le mémorial qui lui a été remis par le duc de Lorraine (1). Si l'on pouvait arranger les affaires de la Lorraine à l'occasion du traité de la Valteline ce serait parfait, mais il est à craindre que les Français veuillent profiter de l'occasion pour se mêler aux affaires du Palatinat, ce qui ne serait nullement désirable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 149.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 48 v°.

819. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des réclamations des Vénitiens contre l'emprisonnement de Jean-Baptiste Passini. L'Infante explique que cet individu a été accusé d'entretenir des relations en Angleterre et en Hollande, qu'elle a fait saisir ses papiers et que le juge l'a déclaré coupable. Après les instances du Roi et des Vénitiens, le

(1) Ce mémorial est recopié à la suite de la lettre. Le duc demande avant tout réparation de tous les dommages causés en Lorraine.

détenu a été remis en liberté à condition de quitter le pays dans les vingt jours.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 145.

820. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les 1,800,000 ducats envoyés pour les provisions de 1626 sont arrivés. C'est fort peu en comparaison du déficit de 1,603,667 ducats de l'année précédente. Le montant total de ce qu'il faudrait recevoir s'élève à 3,600,000 ducats, si l'on y ajoute le déficit de 1625, il faut compter 5,203,667 ducats. L'Infante craint toujours une mutinerie dans l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 152.

821. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à l'Infante d'envoyer, en Espagne, 4,000 Wallons sous les ordres du comte de Solre. Isabelle expose que le comte de Solre, chargé d'une mission diplomatique en Pologne, ne pourra retourner en Espagne qu'à la fin de l'été. En outre, le nombre des Wallons qui se trouvent aux Pays-Bas est très réduit, à la suite des pertes éprouvées dans les campagnes d'Allemagne et d'Italie. En prélever 4,000 sur ceux qui restent serait réduire à rien les régiments wallons de l'armée des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 156.

822. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le dépositaire général des prises faites par la flotte des Pays-Bas, chargé d'assurer la conservation des prises et de répartir l'argent qui en provient, est Melchior d'Espinosa, désigné à cet effet par l'Infante.

On remettra à Diego de Rivas l'argent destiné par le Roi aux frais de la Secrétairerie d'État. L'Infante a remplacé le défunt pagador général, Jean de Larea, par Thomas Lopez de Ulloa, qui s'acquitte fort bien de ses fonctions. On soulagera l'Électeur de Cologne autant que possible en ce qui concerne le logement des troupes. Momentanément il n'y a dans l'Entre-Sambre et Meuse que 800 hommes. Tous les autres sont cantonnés dans d'autres parties du pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 154.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 51.

823. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante tâchera de savoir si la France est intervenue dans l'entreprise du gouverneur d'Isendyck sur Gravelines et donnera les ordres convenus à Guillaume Verdugo au sujet des métairies de la commanderie de Saint-Jean au Palatinat.

En ce qui concerne les pourparlers du duc de Neubourg avec les Hollandais, l'Infante rappelle que l'archiduc défunt avait toujours manifesté de la répugnance à faire intervenir ce prince dans les affaires hollandaises. A l'instance d'Isabelle, les Pays-Bas ont bien voulu assurer le logement de l'armée, mais seulement pour quelques jours, car le dénuement du pays est tel que les habitants ne pourraient faire plus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 158.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 50 v°.

824. Bruxelles, 16 février 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Opérations projetées contre l'Angleterre. Répondant à la lettre du 22 janvier précédent, l'Infante persiste dans son opinion première : la descente en Angleterre ne peut avoir lieu que si l'on arrive à un accommodement avec le roi de Danemark. Il faut, en effet, que l'armée catholique allemande puisse passer au service du Roi, assurer l'occupation des Pays-Bas et participer aux opérations en Grande-Bretagne. Il y a lieu aussi de se borner à l'attaque de l'Angleterre sans faire une diversion en Irlande.

Si l'on ne peut arriver à un accommodement avec le souverain danois, il n'y a qu'à presser l'Empereur et les princes catholiques de lui faire la guerre le plus vivement possible et de tâcher en même temps de gagner les villes hanséatiques. En tout cas, il faut que le Roi envoie à l'Infante une somme d'argent considérable. En attendant qu'une décision définitive puisse être prise, il serait opportun d'envoyer aux Pays-Bas une trentaine de navires de guerre qui, unis à la flotte ostendaise, tiendraient les Anglais en respect. Il y aurait lieu aussi de faire venir une quarantaine de pinasses qui s'attaqueraient aux Hollandais. Au reste, il n'y a guère apparence en ce moment qu'on s'arrange avec les Danois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 163.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 52.

825. Bruxelles, 16 février 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

On s'efforce d'animer la flotte autant qu'on le peut. Les galions ont fait tout récemment deux prises, et les vaisseaux appartenant à des particuliers trois. On tâchera de faire en sorte qu'il y ait toujours en mer le plus de navires de guerre possible. Depuis la fin du siège de Bréda, les provinces des Pays-Bas ont pris à leur charge l'armée qui y a été occupée, elles continueront à le faire jusqu'au 30 avril. Le manque de provisions s'est grandement fait sentir. Dans les envois de l'année précédente il y a pour plus de 1,600,000 écus d'effets que les financiers n'ont pas voulu payer.

Estado, 2316. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 446.

826. Barbastro, 23 février 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Neubourg s'est plaint du dommage résultant pour ses sujets de l'interdiction qui leur a été faite, d'entretenir des relations commerciales avec les Hollandais. Le Roi prescrit à l'Infante de tenir bon, principalement quant à la fermeture du Weser (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 174.

827. Anvers, 23 février 1626. — *Emmanuel Sueyro à Olivarès.*

Il n'a guère de nouvelles à ajouter à ses relations précédentes. Il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute importation de produits anglais en Espagne et diminuer de la sorte la puissance britannique. Il faudrait aussi s'efforcer d'obtenir de l'Empereur une interdiction d'importer des marchandises anglaises en Allemagne.

Aux Pays-Bas, on s'efforce de promouvoir l'importation de poissons secs et d'autres victuailles venant des villes hanséatiques, pour atténuer ainsi en partie les difficultés résultant de l'interruption du trafic hollandais. Sueyro s'insurge contre ce procédé ; il est avéré que les Hollandais ont part à ce trafic puisque, loin de chercher à s'emparer des navires hanséates à destination de Dunkerque, ils les laissent passer librement. Sueyro se lamente ensuite sur sa misère personnelle.

Estado, 2316.

(1) Le mémoire du duc de Neubourg, très court, est joint (fol. 175). Le 2 juin, l'Infante fait savoir qu'elle tâchera de persuader Neubourg de renoncer à ses prétentions. (*Ibid.*, fol. 268.)

828. Anvers, 23 février 1626. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Sueyro insiste pour qu'on lui paie la pension qui lui a été promise. Il annonce ensuite que les États Généraux se sont réunis pour discuter le montant des ressources dont il faudra disposer au printemps prochain. Les Zélandais veulent qu'on mette tout à feu et à sang; ils se plaignent du tort que leur causent les Dunkerquois. Il faut craindre qu'à la saison prochaine les rebelles ne fassent des incursions jusqu'aux environs de Bruxelles, d'autant plus que la France et l'Angleterre ont promis de bloquer le Pas-de-Calais et d'empêcher l'arrivée des secours d'Espagne. Les rebelles préparent aussi l'envoi de nouveaux navires aux Indes orientales (1).

Estado, 2316.

829. Monzon, 3 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Portugal manque d'artilleurs. L'Infante doit y envoyer deux bombardiers qu'elle cherchera à embaucher aux Pays-Bas, ou, qu'en cas de besoin, elle se procurera en Allemagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 182.

830. Monzon, 3 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi s'efforcera de donner complète satisfaction à l'Infante sur le chapitre des provisions. Celles de l'année 1626 ont déjà été envoyées en très grande partie; on soignera l'expédition du reste. Philippe approuve le choix des représentants de l'Infante à la diète de Nuremberg et la teneur de leurs instructions. Il a appris que le reste de la flotte anglaise est rentré en Angleterre avec l'intention de chercher du renfort. Il recommande encore une fois à Isabelle la défense du port de Mardyck.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 184.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 15.

(1) En annexe se trouve le tableau de la cargaison d'un navire venu de la côte de Surate.

(2) Le 28 mars, l'Infante promet de faire les diligences nécessaires. (*Ibid.*, fol. 226.) Le 2 juin, elle annonce le départ de Balthasar Reynaldos et Jean-Lambert Richier. (*Ibid.*, fol. 269.)

831. Monzon, 5 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Touchant la proposition du maréchal de Pologne au marquis d'Aytona en ce qui concerne l'entreprise sur le Danemark. L'Infante jugera de ce qu'il y a à faire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 188.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 43.

832. Monzon, 12 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris la décision de l'Infante de confier les fonctions de veedor de l'artillerie, vacantes par le décès de Christoval de Aguire, au contador de l'artillerie Antonio Carnero. Philippe approuve le cumul des deux fonctions par le même Carnero, ce qui évitera pour l'avenir les divergences de vues qui par le passé n'ont cessé d'exister entre contador et veedor.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 193.

833. Monzon, 12 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la désignation faite par l'Infante de Thomas-Lopez de Ulloa, comme pagador général de l'armée *ad interim*, à la suite du décès du pagador intérimaire, Juan de Larea. Il confirme sa décision de nommer à l'avenir deux pagadors généraux (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 197.

834. Monzon, 12 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renouvelle ses assurances au sujet de l'envoi complet des provisions de 1626. Il voudrait savoir quels sont les projets qu'on a pour cette année. Le comte de Solre à son retour de Pologne devra faire lever les 4,000 Wallons demandés. Philippe approuve la décision de relâcher le Vénitien Passini. Le Roi a chargé le comte Jean-Ernest Fugher d'assister au mariage de l'archiduc Léopold et de le féliciter en son nom. Il serait heureux d'avoir par

(1) La lettre du Roi au marquis d'Aytona est recopiée à la suite de celle-ci.
(2) Le 2 juin suivant, Isabelle répond en vantant les talents d'Ulloa. (*Ibid.*, fol. 270.)

l'intermédiaire de l'Infante des nouvelles du comte de Gondomar et de Jacques Bruneau sur les affaires d'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 199.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 96.

835. Monzon, 12 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve le choix des cinq Anglais et Écossais fait par l'Infante. Le colonel Estanley mérite de recevoir à bref délai un commandement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 195.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 96 v°.

836. Madrid, 25 mars 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Gabriel de Roye est venu en Espagne après avoir séjourné trois semaines à Paris et il est allé jusqu'à Séville. Au cours de son voyage il a dépensé plus de 2,800 écus qu'il faut lui rembourser.

Secretarias provinciales, reg. 2624.

837. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la proposition faite par Emmanuel Sueyro de gagner François van Aertsens, le favori du prince d'Orange. L'Infante déclare faire peu de cas des avis et des propositions de Sueyro, étant donné qu'on a reconnu plusieurs fois qu'ils étaient sans fondement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 214. — *Estado*, 2316.

838. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince d'Orange a écrit au marquis de Spinola que les femmes et les parents de 300 matelots hollandais, qui se trouvent encore aux mains des Espagnols, ont fait des doléances auprès des États Généraux sur la détention en Espagne de ces matelots. Ils disent que celle-ci est contraire à la parole donnée au nom du Roi. L'Infante prie Philippe de faire savoir ce qu'il y a lieu de répondre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 216.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 17 v°.

839. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle approuve la décision du Roi d'envoyer des troupes italiennes et espagnoles aux Pays-Bas pour combler les vides. L'Infante s'efforce d'être tenue au courant des tractations de l'ambassadeur de Savoie à Paris, en Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 218.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 19.

840. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a déjà fait des démarches pour obtenir des Hollandais la mise en liberté des Pères Jésuites, du gouverneur du Brésil, Don Diego de Mendoza Hurtado et de son fils. Mais il ne faut pas trop leur montrer le grand désir qu'on a de voir libérer ces personnages sans quoi ils tiendront la dragée trop haute.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 219.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 18.

841. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte de Solre est arrivé à Bruxelles; il a résolu, de commun accord avec l'Infante, de partir immédiatement pour la Pologne. Le projet de négocier avec les villes hanséatiques, pour obtenir d'elles la ratification du traité conclu en 1608 et la mise à la disposition du Roi de leur flotte de guerre, a été abandonné pour le moment. Le roi de Danemark se trouve dans le voisinage immédiat des mêmes villes hanséatiques et il n'y a aucune apparence qu'il s'accommode avec l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 220.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 19 v°.

842. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante renverra en Portugal les six soldats portugais qui servent aux Pays-Bas. A l'instance des Vénitiens, elle a décidé de mettre en liberté François Passini, en l'invitant à quitter le pays. Elle entretient avec l'Électeur de Trèves les meilleures relations. La question de la commande de l'abbaye de Saint-Maximin a été réglée comme il a été dit dans une lettre précédente.

Le duc de Neubourg fait toujours des difficultés pour tolérer l'occupation de son pays par l'armée royale destinée à assurer la fermeture du Weser aux Hollandais. Il n'y a pas moyen de s'accommoder avec lui. On fera aux Anglais tout le tort que l'on pourra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 227.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 20.

843. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante renouvelle ses instances pour obtenir des provisions pour l'armée. Elle attend les députés de l'Empereur et du duc de Bavière pour traiter de la Ligue. Elle demande aussi le complément d'instructions pour les députés qu'elle va envoyer au congrès impérial et qui seront l'évêque de Gand, Bernard Putz et le secrétaire Jacques Bruneau, très entendu aux affaires d'Allemagne. On veillera au port de Mardyck.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 219.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 21.

844. Bruxelles, 28 mars 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

Accusé de réception de la patente de capitaine général de la flotte des Pays-Bas.

Estado, 2316. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 446.

845. Anvers, 29 mars 1626. — *Sueyro à Philippe IV.*

Sueyro communique au Roi un avis de ses correspondants relatant l'arrivée en Hollande de deux navires venant des Indes orientales. Les États Généraux sont réunis à La Haye, annonce-t-on dans le même avis, pour décider les opérations à entreprendre au cours de ce printemps. Les Zélandais, mécontents des embarras que leur cause la flotte espagnole de Dunkerque, veulent mettre tout à feu et à sang. Les correspondants de Sueyro se vantent d'avoir retardé le départ de douze navires de guerre hollandais destinés aux Indes occidentales. La nouvelle de la réconciliation de Louis XIII avec les huguenots de La Rochelle a causé une vive joie aux rebelles. Le roi de Danemark espère avoir facilement raison de Tilly. Le roi de Perse a envoyé une ambassade à La Haye pour offrir son alliance aux Hollandais.

Estado, 2316.

846. Barcelone, 14 avril 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accorde à la marquise douairière de Havré la faveur que l'Infante avait sollicitée pour elle le 2 octobre précédent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 239.

847. Anvers, 15 avril 1626. — *Sueyro à Philippe IV.*

Un de ses confidents hollandais est venu lui rendre visite. Il a déclaré que le Roi ne devait avoir aucune confiance dans les propositions d'accommodement qu'on pourrait lui faire de la part de la France. Cette puissance pousse les États Généraux à continuer la guerre avec ardeur contre le Roi, en lui promettant de nouveaux subsides. Il est question aussi d'une attaque navale franco-anglaise contre l'Espagne (2).

Estado, 2316.

848. ....., 16 avril 1626. — *Le comte de Solre à Philippe IV.*

Au sujet des instructions qui lui ont été données pour sa mission en Pologne.

Estado, 2316.

849. Bruxelles, 21 avril 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris que les Hollandais ont l'intention d'envoyer trente-six vaisseaux de guerre devant Mardyck et Dunkerque pour bloquer ces deux ports. Peut-être les Anglais enverront-ils aussi des vaisseaux dans le même but. En conséquence, il y a lieu d'abandonner le projet de faire venir à Mardyck une vingtaine d'unités de la flotte militaire espagnole. Il vaut mieux qu'elles se

(1) Signalons ici d'autres recommandations de l'Infante : le 6 avril, en faveur de Juste Damant, grand bailli de Courtrai (fol. 237) ; le 22 avril, en faveur d'Hélène de Bossu, veuve d'Iñigo de Borja (fol. 251) ; le 18 juin, en faveur de Barbe Tornon, veuve de Lambert de Croysille, gouverneur de Gueldre (fol. 309) ; le 30 juin, en faveur de Conrad Haisken, jadis écoutète de Worst en Veluwe, et de son fils Henri (fol. 316).

(2) En annexe se trouve le tableau de la cargaison d'un navire venu de la côte de Coromandel et arrivé en Hollande.

rendent directement dans les parages fréquentés par les pêcheurs hollandais et qu'à leur retour elles viennent à Ostende. L'Infante désire qu'on presse le plus possible l'arrivée des renforts espagnols et l'envoi des provisions (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 194, fol. 246.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 85.

850. Anvers, 12 mai 1626. — *Emmanuel Sueyro à Philippe IV.*

Envoi d'un avis venu de Hollande. Le bruit court que plusieurs villes de la Frise orientale se seraient soulevées à cause de l'établissement de nouveaux impôts. Si la chose se confirmait, il faudrait s'en réjouir car ce serait un grand embarras pour les États Généraux. Sueyro insiste à nouveau sur la nécessité d'assister plus encore ses confidents dont il assure qu'ils s'efforcent de provoquer des difficultés et des antipathies aux autorités hollandaises. Le roi de Danemark a député un envoyé auprès des Provinces-Unies pour réclamer de nouveaux secours. Les États Généraux l'ont éconduit avec de belles paroles. L'ambassadeur de France a reproché aux États Généraux leur mollesse dans la façon de faire la guerre au roi d'Espagne. A cette occasion, des paroles amères ont été échangées entre lui et les États.

Estado, 2316.

851. Bruxelles, 3 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des opérations militaires à entreprendre cette année. Suivant les ordres du Roi, on se bornera à la défensive sur terre et on prendra l'offensive sur mer. Les besoins de la flotte sont immenses. En outre, il faudra payer les troupes destinées à assister l'armée impériale contre le roi de Danemark. L'armée espagnole affectée jadis au siège de Bréda est restée tout un temps à la charge des Pays-Bas; cette situation ne peut durer. L'Infante a demandé aux autorités locales de continuer à pourvoir aux besoins de cette armée jusqu'à la fin de ce mois. On ne sait le sort qui sera fait à cette proposition. Elle représente, en tout cas, le maximum de ce qu'on peut demander. Des

(1) Ce fut le capitaine Don Martin Idiaques qui fut chargé par l'Infante de faire connaître au Roi le contenu de cette lettre.

sommes considérables ont été empruntées à intérêt. Il faut absolument que le Roi envoie les provisions de cette année. Il n'y a pas moyen en ce moment d'envoyer les 4,000 Wallons demandés.

Estado, 2316. — *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 194, fol. 272.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 97.
Cf. Extrait dans Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 446.

852. Bruxelles, 3 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Des négociations ont eu lieu à Bruxelles avec les ambassadeurs de l'Empereur et du duc de Bavière. Il s'agit de la conclusion d'une alliance entre l'Empereur, les princes catholiques allemands et le roi d'Espagne, à titre de chef du cercle de Bourgogne. Usant des pouvoirs qui lui ont été confiés, l'Infante a fait répondre que le Roi y accéderait sous certaines conditions. Il faudrait, notamment, que les Hollandais soient mis au ban de l'Empire et que tout le Palatinat inférieur soit remis aux autorités espagnoles. Isabelle ajoute que si cette Ligue est conclue, il faudra envoyer des vaisseaux de guerre espagnols dans la Baltique. Le commerce hollandais serait alors tellement entravé qu'on pourrait espérer amener les rebelles à des conditions favorables. Mais il faut s'attendre à de grandes difficultés pour convaincre les princes allemands à participer à la guerre contre les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 274.

853. Bruxelles, 3 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a pris connaissance des ordres du Roi chargeant Diego de Messia du commandement général de la cavalerie légère. Elle fera son possible pour éviter de froisser Henri de Berghes. Dans le cas où il poserait sa candidature au commandement général de l'artillerie, on lui accorderait la place, mais il faut noter qu'il n'a jamais montré le moindre désir d'occuper ce poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 287.

(1) A la lettre se trouvent joints : la réponse de l'Infante aux propositions allemandes (fol. 275-280), le texte de ces propositions (fol. 281) et les réponses allemandes (fol. 283-286).

854. ....., 3 juin 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi on s'efforce de causer en mer tout le mal possible aux Hollandais. On n'enverra l'armée en campagne que si l'on y est contraint par l'ennemi. Tant que les Danois se trouvent dans le voisinage des Pays-Bas, il ne faut pas affecter l'armée espagnole à un siège important, mais la tenir en réserve pour pouvoir l'envoyer au secours de l'Empereur et du duc de Bavière, si l'on peut se mettre d'accord avec ceux-ci.

Estado, 2316. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 447.

855. Madrid, 4 juin 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi promet d'envoyer incessamment le reste de la provision de 1626. Il approuve la réponse de l'Infante aux propositions d'alliance venues de l'Allemagne. Lui-même est en correspondance à ce sujet avec le marquis d'Aytona. L'Infante doit chercher par tous les moyens qui sont à sa disposition à entraver l'importation des étoffes anglaises en Allemagne. Il faut tenir bon sur la question de la fermeture du Weser, malgré les réclamations du duc de Neubourg. Le Roi s'efforcera d'envoyer au plus vite les Espagnols et les Italiens destinés à renforcer l'armée des Pays-Bas. Les craintes du duc de Bavière d'une invasion des armées françaises en Allemagne sont vaines. Au roi de Danemark il convient d'opposer les armées de l'Empereur, ce qu'il faut faire savoir à Tilly. Le Roi approuve l'Infante d'avoir donné à Spinola la patente la plus avantageuse de capitaine général de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 291.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 79.

856. Anvers, 6 juin 1626. — *Emmanuel Sueyro à Olivarès.*

Envoi d'avis reçus de ses correspondants. Il demande de l'argent pour pouvoir continuer ses services (1).

Estado, 2316.

(1) L'*avis* joint est daté du 26 mai. Il annonce que les États généraux ont accordé au roi de Danemark un secours de 600,000 florins. Aerssens est revenu de France; il a fait aux Etats un rapport sur ses négociations, mais les États sont peu satisfaits de l'attitude de Louis XIII, dont les promesses restent sans effet. Le prince d'Orange a reçu ordre de faire une incursion dans le pays du Démer.

857. Bruxelles, 6 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet une série d'avis reçus de ses correspondants en Angleterre. On a saisi un individu envoyé par le roi de Danemark vers Louis XIII; on lui a pris de nombreux papiers qui révèlent d'abondants détails secrets sur les alliances du souverain danois. Le tout est transmis à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 294.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 98.

858. Bruxelles, 6 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les ambassadeurs du duc de Bavière qui sont à Bruxelles ont annoncé que les paysans de la Haute-Autriche se sont soulevés, ont chassé leur gouverneur et pris des canons. C'est une affaire très importante au sujet de laquelle l'Infante a demandé au marquis d'Aytona de donner des informations.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 97 v°.

859. Bruxelles, 7 juin 1626. — *Emmanuel de Portugal à Philippe IV.*

Emmanuel offre ses services à l'Espagne.

Estado, 2143.

860. Madrid, 9 juin 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet le texte d'une convention conclue à Barcelone, le 2 mai, par Olivarès avec le comte de la Rochaport, ambassadeur de France à Madrid, pour régler définitivement la question de la Valteline (1)..

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 296.

861. Madrid, 9 juin 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit chercher, par tous les moyens possibles, à obtenir la mise en liberté de certains gentilshommes portugais ayant servi dans la flotte espagnole envoyée au Brésil et tombés entre les mains des Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 302.

(1) Le texte imprimé de la convention se trouve folios 298 et suivants.

862. Bruxelles, 23 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les ingénieurs Abraham Melin, Pedro Goins, Dictus Baes et Jacques de Beste ont reçu de l'Infante toute l'assistance désirable. On a payé sur la caisse de l'*exercito* les instruments qu'ils ont achetés. Goins et de Beste retournent en Espagne; quatre autres techniciens les accompagnent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 310.

863. Bruxelles, 25 juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au cours de l'année précédente deux navires sont partis de Saint-Sébastien pour les Pays-Bas avec un chargement de numéraire. L'un est arrivé à Dunkerque, l'autre, à Calais, où il a été saisi par les autorités françaises. L'Infante a fait de vains efforts pour obtenir la restitution du vaisseau et de son chargement. Les difficultés alors pendantes entre les cours de France et d'Espagne furent cause de ce refus. Maintenant que tout est arrangé, Philippe devrait tâcher d'obtenir satisfaction sur ce point.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 194, fol. 312.

864. Anvers, 29 juin 1626. — *Pierre-Paul Rubens à son Excellence* (1).

Le peintre avise son correspondant des préparatifs des Hollandais en vue de surprendre le Brésil.

Cet avis est communiqué au Roi par l'Infante dans sa lettre du 12 juillet.

Estado, 2317.

865. Bruxelles, fin juin 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles au sujet de la conférence tenue à Bruxelles avec les ambassadeurs de l'Empereur et du duc de Bavière au sujet de la Ligue. L'Infante envoie copie des lettres adressées au marquis d'Aytona. On attend la décision de

(1) Sans doute Ambroise Spinola qu'il traite toujours d'*Excelentissimo Señor*, comme on peut le voir dans plusieurs lettres de cette liasse qui ont été publiées par Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens.*

l'Empereur et du duc. Il serait très utile pour le Roi d'avoir des vaisseaux de guerre dans la mer Baltique pour entraver le commerce des Hollandais dans ces parages. On craint que les princes allemands ne refusent de faire la guerre aux Hollandais (1).

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 86.

866. Madrid, 4 juillet 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a consulté Fadrique de Toledo sur la réponse à donner au prince d'Orange par rapport aux matelots hollandais capturés au Brésil. L'Infante pourra voir, par une copie de la lettre de Fadrique, que les réclamations hollandaises sont sans aucun fondement, tandis que les Hollandais eux-mêmes n'ont pas payé aux commandants des navires, qui ont rapatrié les prisonniers, le montant des frais de transport (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 3.

(1) Cette lettre est accompagnée de la copie des lettres suivantes :

1° La réponse de l'Infante, en date du 23 juin 1626, à la proposition faite par l'ambassadeur de l'Empereur le 23 mai 1626 : en substance, il est dit que le Roi veut bien entrer dans la confédération et fournir la même quantité de troupes que l'Empereur, à condition que la défense des Pays-Bas soit assurée comme celle des autres États de l'Empire et que les Hollandais soient mis au ban de celui-ci et proclamés ennemis ;

2° Une autre réponse de l'Infante, donnée par J.-C. Schonburg, en date du 28 mai 1626, aux propositions des ambassadeurs, touchant spécialement le secours que ceux-ci demandent contre le roi de Danemark ;

3° Une réplique de l'ambassadeur de l'Empereur à cette même lettre, en date du 29 mai; il remercie, mais ne peut de sa propre autorité accepter les conditions mises au secours;

4° Une réplique à cette même lettre, par les ambassadeurs du Prince-Électeur de Bavière : qu'on envoie vite les secours, surtout à Tilly qui en a le plus besoin;

5° Les points de la proposition faite par l'ambassadeur, le 23 mai 1626, à Jean-Charles de Schonburg, député par l'Infante à la Conférence;

6° Une réponse de Schonburg, au nom de l'Infante, à la réplique des ambassadeurs du 29 mai : que ceux-ci demandent les pouvoirs nécessaires à leur maître. On va s'aboucher avec Friedland et Tilly.

(2) La lettre de Fadrique de Toledo, datée du 19 juin, se trouve au folio 5. Elle explique que c'est l'arrivée de la flotte anglo-hollandaise qui a empêché l'amiral de renvoyer plus tôt les prisonniers hollandais, mais que depuis il a pu exécuter la convention. Le 27 août, l'Infante fait savoir qu'elle a répondu au prince d'Orange dans le sens indiqué par le Roi. (*Ibid.*, fol. 103).

867. Madrid, 7 juillet 1626. — *Consulte de l'évêque de Ségovie.*

Brizuela rapporte que l'université et le magistrat de Louvain s'opposèrent au droit d'enseigner que réclamaient les Jésuites. L'évêque demande que l'Infante entende les parties et, qu'au besoin, elle suspende l'exécution des ordres du Roi. Il importe que Sa Majesté connaisse la cause à fond pour prendre le meilleur parti.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

868. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu avis du Roi de la nomination du comte d'Oñate comme ambassadeur à Rome. Elle se félicite de cette désignation et promet d'entretenir bonne correspondance avec ce diplomate (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 21.

869. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a appris avec plaisir l'arrangement qui a été conclu avec le roi de France au sujet de la Valteline. Gênes et d'autres parties de l'Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 22.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 80.

870. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a appris la publication du mariage de Dona Maria, sœur du Roi, avec le roi de Hongrie, que Philippe IV lui avait annoncé le 9 juin et félicite le souverain à cette occasion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 24.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 80 et 84 v°.

(1) Signalons ici quelques recommandations de l'Infante au Roi : le 8 juillet, en faveur de Gleanomalun, pair d'Irlande (fol. 24); le 14 juillet, en faveur de la dame irlandaise Hélène Carti, fille de Denis Carti (fol. 38) et du sergent major irlandais Félix O'Neill (fol. 39); le 11 juillet et le 9 novembre, en faveur du marquis Guillaume de Bade, qui demande la Toison d'or (fol. 16 et 234) : le 27 juillet, en faveur de Jean de Letona, surintendant de la justice militaire (fol. 53); le 1er août, en faveur de Charles d'Ideghem, grand-bailli d'Ypres (fol. 57); le 3 août, en faveur de Jean-Baptiste Ricardo, fils du médecin belge Pierre Ricardo (fol. 62); le 10 août, en faveur du comte de Gondomar (fol. 80); le 31 août, en faveur de Paul de Carondelet, membre du Conseil du Hainaut (fol. 114); le 26 septembre, en faveur de la veuve de Jean Mulart, lieutenant des archers de la garde de l'Infante (fol. 159).

871. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu ces derniers jours divers avis des correspondants dont le marquis de la Hinijosa s'est assuré le concours en Angleterre (1). Elle les communique au Roi, en même temps qu'un rapport de Pierre-Paul Rubens sur les armements de l'ennemi en vue d'une nouvelle attaque brusquée contre le Brésil (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 25. — *Estado,* 2517. *Manuscrits divers,* reg. 212, fol. 80 v°.

872. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a entrepris des négociations avec les ambassadeurs de l'Empereur et du duc de Bavière pour obtenir la fermeture de l'Elbe et du Weser aux Hollandais, l'interdiction de leur commerce en Allemagne et l'occupation d'un port de la Baltique. Elle fait passer à Madrid copie de toute une correspondance échangée à ce sujet, notamment, d'une lettre de l'Empereur adressée à son représentant à Bruxelles, le comte de Schwartzenbourg (3). L'Infante est d'accord avec l'ambassadeur à Vienne, le marquis d'Aytona, pour exiger du duc de Bavière un acquiescement immédiat aux trois conditions. S'il fait des difficultés maintenant ce sera pis encore après que le roi danois aura été battu.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 29. *Manuscrits divers,* reg. 212, fol. 81.

873. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a traité à nouveau, à Bruxelles, de la Ligue à conclure entre l'Espagne, l'Empire et les princes catholiques allemands. Les diplomates allemands ont déclaré, oralement, que jamais les princes catholiques ne voudraient intervenir

(1) Le 25 juillet, elle envoie d'autres avis d'Angleterre venant de la même source. (*Ibid.*, fol. 51.) Les uns et les autres manquent dans le registre.

(2) Il s'agit de la lettre de Rubens, analysée à la date du 29 juin (n° 864).

(3) La lettre de l'Empereur se trouve en annexe (fol. 30). Elle donne une réponse dilatoire. Le 25 juillet, Isabelle annonce l'envoi de la réponse du duc de Bavière (fol. 32). Celle-ci manque dans le registre.

dans la guerre contre les Hollandais, guerre qui leur paraît devoir durer encore si longtemps. Le Roi doit faire savoir à l'Infante s'il désire que ces négociations continuent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 28.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 84.

874. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

En réponse à la lettre du Roi du 9 juin, l'Infante promet de faire diligence pour obtenir l'élargissement de Juan Mendez de Vazconcelos et d'autres prisonniers en Hollande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 23.

875. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les provisions ne sont toujours pas arrivées. La situation qui en résulte est extrêmement dangereuse (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 26.

876. Bruxelles, 12 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste à nouveau pour obtenir du Roi l'envoi aux Pays-Bas de renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 27.

877. ....., 13 juillet 1626. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil recommande la supplique de don Emmanuel de Portugal, du 7 juin et est d'avis de lui donner le même traitement qu'aux grands d'Espagne.

Estado, 2143.

(1) *Que me ha caussado la pena y dolor que podria encarezer a V. M., pues quedan las cossas de aqui tan necessitadas y a peligro de gran desorden y mal, como he avissado a V. M. Y esto se ha ydo estrechando de manera que ya no se halla un maravedi entre los hombres de negocios prestado ni de otra manera para substento deste exercito y armada y el pais no continua mas la comodidad que dava al soldado en los alojamientos de suerte que ya se ha llegado a punto de que podra subceder la ruina total de lo de aqui, si Dios no lo salva por su misericordia y si V. M. no embia prompto remedio sin ninguna dilacion, que yo por mi descargo no puedo dexar de representarlo con esta claridad a V. M.*

878. Bruxelles, 13 juillet 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

Le marquis se réjouit des arrangements pris avec Louis XIII, par rapport à la Valteline et aux affaires d'Italie. Deux vaisseaux de la flotte sont entrés récemment à Nieuport avec deux prises chargées de sel et ce, après avoir coulé et détruit plusieurs navires écossais et hollandais. Les deux vaisseaux en question et deux galions d'Ostende s'apprêtent à reprendre la mer. Les galions qui se trouvent à Dunkerque ne peuvent sortir parce que les nuits sont courtes et claires. En face de Dunkerque et de Mardyck et sur la côte de Gravelines et de Calais croisent de multiples navires hollandais. Il y a donc lieu d'insister pour que le Roi envoie au plus vite les vaisseaux qu'on est occupé à construire en Biscaye. Les pilotes que le Roi a demandés pour ces vaisseaux ont déjà été envoyés, la flotte pourra donc partir si le Roi lui remet l'argent nécessaire. Martin Idiaquez aura rendu compte au Roi de la situation. Qu'on prenne, à la Cour, les dispositions nécessaires.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 447.

879. Madrid, 14 juillet 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve l'attitude prise par l'Infante dans les négociations avec les ambassadeurs de l'Empereur et du duc de Bavière. L'alliance qu'on se propose de conclure serait dirigée évidemment contre le roi de Danemark, qui est en ce moment le plus redoutable ennemi de l'Allemagne. Avant de commencer les hostilités contre lui, Philippe veut qu'Isabelle envoie à Copenhague un ambassadeur. Celui-ci fera une dernière tentative pour engager Christian IV à renoncer aux hostilités contre l'Allemagne et à profiter de la prochaine réunion du collège électoral pour s'accommoder avec l'Empereur.

Le Roi déclare, en outre, que si les Allemands ne veulent faire une diversion contre les Hollandais, il n'acceptera jamais leur projet d'alliance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 37.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 34 v°.

880. Madrid, 21 juillet 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi demande conseil à l'Infante au sujet de la requête du comte Henri Fucar (Fugger) de Kirchberg qui a demandé la Toison d'or (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 45.

881. Bruxelles, 25 juillet 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur le retard dans l'envoi des provisions. L'Infante déclare que ses alarmes sont plus vives que jamais.

L'ennemi concentre toutes ses troupes sur le Rhin; on ne sait rien de ses projets. L'Infante a envoyé contre lui une bonne partie de l'armée. Elle se demande comment elle pourra la tenir en campagne et la munir d'approvisionnements et de munitions, en ce moment, où elle ne dispose pas d'un seul réal. Il faut s'attendre à une mutinerie ou une à débandade générale, ce qui serait la fin de tout. Voilà des mois qu'on s'efforce de trouver des ressources en engageant le domaine royal; à peine a-t-on pu réunir le tiers de ce qu'il faut pour combler le déficit des 800,000 florins que produisaient annuellement les licentes. La lettre finit par des instances réitérées pour obtenir un prompt envoi d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 49.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 76.

882. Bruxelles, 25 juillet 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

L'ennemi est entré en campagne. Il concentre son armée près du fort d'Esquenque. Du côté espagnol on a donné les ordres requis. On est plein de soucis; depuis longtemps l'armée n'a plus été payée, on manque d'argent pour le faire. Si le Roi ne prend des mesures la situation deviendra évidemment dangereuse.

Estado, 2316. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 448.

(1) Le 27 août, Isabelle conseille de faire une réponse dilatoire à cette demande. (*Ibid.*, fol. 102.)

883. Bruxelles, 2 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur le manque d'argent. Instances pressantes pour obtenir l'envoi de provisions.

Le gros de l'armée ennemie se trouve entre Emmerich et Rhees. Un détachement commandé par Henri de Nassau a été envoyé contre Oldenzeel, petite place dont Spinola s'est emparée jadis en moins de vingt-quatre heures et qui maintenant va tomber bien vite aux mains de l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 58.

884. Madrid, 2 août 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve les mesures prises pour fermer l'Elbe et le Weser, empêcher le commerce des Hollandais en Allemagne et occuper un fort dans la Baltique. Le Roi sera heureux d'être tenu au courant de tout ce que l'Infante fera avec sa prudence coutumière.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 39.

885. Madrid, 9 août 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

C'est la guerre contre les Hollandais qui a obéré les finances royales, mais c'est elle aussi qui a écarté les ennemis du territoire de la Péninsule. C'est durant la trêve de douze ans qu'a éclaté la guerre d'Italie, qui fut tout aussi coûteuse que la guerre des Pays-Bas, et qui fut plus dangereuse puisque l'ennemi se trouva alors près du centre de la monarchie. L'expérience du passé fait voir qu'une monarchie aussi composite que celle des rois d'Espagne ne peut jamais se trouver dans une situation telle, qu'elle n'ait à faire la guerre sur aucun point. Jusqu'ici, c'est la Castille qui a supporté toute la charge financière des guerres offensives et défensives. Pareille situation ne peut continuer, il faut que les autres États coopèrent à la défense commune. A cette fin, le Roi a résolu d'établir une ligue entre ses différentes possessions. L'objectif de cette ligue est le suivant : dans celui des États où une guerre éclatera, on lèvera une armée de 20,000 hommes qui sera à charge de la généralité des possessions espagnoles, chacune devant payer sa part dans les frais d'entretien. Grâce à ce procédé et grâce aux paiements qui se font à charge des finances particulières de chaque État, on disposera de ressources

suffisantes pour faire la guerre défensive sur terre. Quant à la guerre offensive sur mer, elle sera à charge exclusive du Roi. Philippe prescrit à Isabelle de procurer pour l'année suivante l'exécution de ce règlement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 64.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 37.

886. Madrid, 9 août 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi partage les inquiétudes que cause à l'Infante le retard des provisions. Pour lui, il a fait tout ce qu'il a pu; ce sont des circonstances indépendantes de sa volonté qui l'ont arrêté. Il annonce l'envoi imminent d'une somme dont le montant sera le plus élevé possible (2). Il s'efforcera de faire passer aux Pays-Bas des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 72.

887. Madrid, 9 août 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Si les princes catholiques d'Allemagne ne veulent pas s'engager dans la lutte contre les Hollandais, il y a lieu cependant, dans l'accord à intervenir, de ne pas s'écarter des propositions faites au nom du Roi. Notamment, le Roi ne restera au Palatinat que si on lui procure une assistance réciproque. On pourrait, tout au moins, obtenir l'assistance dans la guerre défensive que fait le Roi pour les provinces qu'il occupe actuellement. Il importe que le Roi ait un port dans la Baltique pour y empêcher le commerce des Hollandais. Il entend que l'accord de la Ligue ne soit signé par l'Infante que sous réserve de la ratification royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 78.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 33.

888. Madrid, 9 août 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Approbation illimitée de la conduite de l'Infante dans les négociations avec l'Empereur et les princes catholiques allemands.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 74.

(1) Le texte espagnol imprimé de ce règlement se trouve folios 65 et suivants.
(2) *Y assi llevara este correo la mayor provision que se pueda.*

889. Madrid, 9 août 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance des avis d'Angleterre que l'Infante lui a expédiés et de ceux que le secrétaire Pedro de San Juan a envoyés à Juan de Villela. Il a pu se rendre compte ainsi des intentions que nourrit l'ennemi, de venir attaquer les côtes espagnoles. L'Infante doit mettre tout en œuvre pour obtenir à ce sujet de plus amples détails.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 76.

890. Madrid, 24 avril 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renvoie à l'Infante le projet de convention arrêtée entre elle et le duc Frédéric de Holstein, par rapport aux relations commerciales des habitants de la nouvelle ville de Friedrichstadt avec l'Espagne et les Pays-Bas. Il en approuve le texte d'une façon générale mais désire quelques modifications de détail. Il charge l'Infante d'obtenir dans la mesure du possible du duc Frédéric l'accomplissement de ces desiderata (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 90.

891. Bruxelles, 27 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des arrangements financiers proposés par le Roi et combinés de telle sorte que seule la guerre offensive maritime resterait à charge des finances royales. Isabelle assure qu'elle fait tous ses efforts pour que les Pays-Bas contribuent autant que possible aux frais de la guerre; tout récemment le pays a pris à sa charge l'entretien de l'armée qui avait assiégé Bréda.

(1) La convention (*Ibid.*, fol. 92), est datée du 13 mars. Elle porte comme titre : *Condiciones que el Duque Frederique de Olsacia promete y se obliga de cumplir con los comercios y navegaciones que se haran desde la nueva villa de Frederichstat principalmente a Espana y las demas provincias de Su Magestad.* Elle stipule le libre exercice de la foi catholique dans la nouvelle ville, des mesures de précaution contre les Hollandais, l'établissement d'agents consulaires, la liberté du commerce avec l'octroi réciproque aux sujets des deux parties de toutes les faveurs accordées aux indigènes du pays. Philippe IV fait ajouter quelques précisions. Il veut exclure aussi les Portugais juifs établis en Hollande, et renforcer les mesures de précaution contre les Hollandais.

Cette situation n'a pu durer parce que les autorités locales sont persuadées qu'elles ont fait plus que leur devoir. Il en résulte que pour le moment toute l'armée doit être payée au moyen des provisions. La suppression des licentes a fait perdre de 600 à 800,000 florins par an. Il ne faut aucunement espérer que les Pays-Bas consentiront à prendre à leur charge presque toute la dépense résultant de la guerre. Si par le passé on n'a pas demandé plus au pays c'est qu'on n'a pas pu, et la seule publication des intentions manifestées à ce sujet par le Roi amènerait les plus grands inconvénients. La suppression du commerce avec la Hollande a fait un grand tort à l'ennemi, mais ici aussi on s'en est ressenti. Le prix de toutes choses a notablement augmenté. Tout espoir de voir, en ce moment même, le pays consentir à de plus grands sacrifices est vain. Que le Roi voie ce qui est praticable!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 100. — *Estado*, 2317. *Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 30.

892. Bruxelles, 27 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a écrit au prince d'Orange pour qu'il donne satisfaction aux armateurs qui ont transporté les Hollandais du Brésil. L'Infante a donné ordre aux contadors de la Chambre des Comptes de Sa Majesté de demander, aux pagadors généraux de l'armée, un compte rendu juré et de l'envoyer à la *contaduria mayor* de Sa Majesté.

Il est difficile de savoir ce qui se passe en Angleterre. Les avis que l'on reçoit sont parfois contradictoires; en outre, la flotte anglaise peut atteindre la côte espagnole avant même que les avis ne soient arrivés aux Pays-Bas. On continuera, néanmoins, toute diligence pour s'informer le mieux possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 103. *Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 32.

893. Bruxelles, 27 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions et celui des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 105.

894. Bruxelles, 27 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Ernest de Nassau s'est emparé d'Oldenzeel après dix jours de siège. Il a démantelé la ville et puis l'a abandonnée. Cette attitude montre que ce n'était pas la ville elle-même qu'il visait, mais qu'il avait un autre but. Peut-être voulait-il attirer Spinola avec son armée vers le Rhin et se diriger ensuite lui-même vers une ville de Flandre. Pour le moment il concentre ses troupes. Spinola est prêt à se porter contre lui, dès qu'il se mettra en mouvement.

L'Infante médite la construction d'un canal du Rhin à la Meuse. Pareille voie de communication développerait le trafic des Pays-Bas avec l'Allemagne et diminuerait celui des Hollandais. Isabelle a chargé Juan de Medicis d'entreprendre les travaux et de les pousser avec toute la hâte possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 106.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 31.

895. Bruxelles, 27 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante s'efforcera de satisfaire la volonté du Roi en ce qui concerne les affaires traitées avec les ambassadeurs de l'Empereur et du duc de Bavière, qui sont la fermeture de l'Elbe et du Weser, l'interdiction du commerce des Hollandais en Allemagne, l'occupation d'un port sur la Baltique et le renforcement de la Ligue. Le roi de Danemark qui lui avait demandé la libération d'un commissaire pris par les soldats de Lingen, avait fait des ouvertures de paix dont l'Infante a donné communication à l'Empereur et au marquis d'Aytona (1). L'Infante a traité l'affaire du port de la Baltique avec le duc de Bavière, sans lequel l'Empereur ne fera rien, parce que tous les électeurs sont de son bord. Dans l'affaire de la Ligue, où il s'agirait d'obtenir un accord défensif et offensif contre les Hollandais, on ne fera rien sans la pleine approbation du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 109.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 29.

896. Bruxelles, 27 août 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a donné satisfaction à Henri de Berghes en le désignant comme capitaine général de l'artillerie tout en lui conservant ses fonctions de lieutenant général de la cavalerie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 111.

(1) Sur les rapports de l'Infante avec Aytona, pour les années 1626 à 1628, on consultera la correspondance échangée entre eux. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, liasse 315.)

897. Bruxelles, 29 août 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

L'ennemi s'est emparé d'Oldenzeel après dix jours de siège. Il a détruit les murailles de la place et puis l'a évacuée. Il en résulte qu'en se mettant en campagne il n'a pas eu comme but de chercher des conquêtes de ce côté, mais bien de forcer Spinola à se diriger par là et puis de pénétrer, lui-même, en Brabant ou en Flandre. Le gros de l'armée espagnole, la cavalerie presque toute entière y comprise, a été envoyée du côté du Rhin. Spinola a retenu pourtant, aux Pays-Bas, autant d'effectifs qu'il a pu et les a répartis entre les endroits les plus exposés. Le prince d'Orange a effectué divers mouvements. Récemment, il a envoyé Ernest de Nassau près de Groenlo avec de l'artillerie dans le but d'attirer par là Henri de Berghes, qui commande l'armée du Rhin. Le même prince s'est embarqué avec toute son armée dans la direction de Dort. Aux dernières nouvelles on apprend que sa présence a été signalée près de Hulst, où se trouve le maître de camp Ballon.

Wallenstein s'est rendu en Silésie pour combattre Mansfeld. Tilly a pris Göttingen et s'apprête à marcher contre les Danois.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 449.

898. Madrid, 2 septembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Depuis l'entrée en campagne de l'ennemi, le Roi est sans nouvelles. Il ignore, notamment si Martin de Idiaquez, qu'il a envoyé avec un million de ducats, est arrivé à destination. Il voudrait avoir de nouveaux détails sur les mouvements de la flotte anglaise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 115.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 91 v°.

899. Madrid, 9 septembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu la lettre de l'Infante, du 25 juillet précédent, et a pris connaissance ainsi de la réponse donnée par le duc de Bavière aux propositions d'Isabelle par rapport à l'assistance demandée au roi d'Espagne par ce même duc de Bavière et par l'Empereur. Il a appris aussi les déclarations faites à cette occasion par Tilly et Wallenstein. Le Roi approuve les efforts

faits par l'Infante pour obtenir l'interdiction du trafic hollandais en Allemagne et la fermeture de l'Elbe et du Weser. Il insiste pour qu'Isabelle ne prenne aucun engagement sans obtenir de compensation. Elle doit faire entendre au duc de Bavière que le Roi, en participant à la guerre en Allemagne, n'a eu d'autre objectif que de servir les intérêts du duc et que celui-ci devrait, en retour, user de son influence pour favoriser les intérêts du Roi. Celui-ci ne vise, d'ailleurs, qu'à une chose, arriver à conclure avec les Hollandais une paix ou une longue trêve. C'est le duc de Bavière qu'il faut gagner, car il est le véritable chef de la Ligue allemande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 129.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 62.

900. Madrid, 9 septembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi envoie à l'Infante une copie de la lettre qu'il adresse au marquis d'Aytona (1) sur les affaires d'Allemagne afin que Son Altesse soit au courant. Il importe qu'une personne autorisée soit envoyée à la diète convoquée par l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 123.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 61.

901. Bruxelles, 9 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle annonce l'arrivée de lettres de change d'un montant de 950,000 ducats. Remerciements. Les banquiers anversois déclarent à nouveau qu'ils n'ont pas reçu les ordres pour payer les mensualités d'octobre, novembre et décembre. Que le Roi prenne les mesures pour éviter qu'on ne se trouve encore une fois dans la triste situation dont l'Infante s'est plainte si souvent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 131.

(1) Dans cette lettre, le Roi écrit qu'il a donné ordre qu'on envoie au secours de l'Empereur — en lutte avec les paysans de la Haute-Autriche — les troupes qui ne sont pas nécessaires en Italie. De même, il cherche à lui envoyer 200,000 écus. Si possible, l'Infante lui enverra aussi des troupes de Flandre. Il faut à tout prix chercher un accommodement, restituer au besoin le Palatinat et tenir l'œil ouvert sur les négociations du Palatin avec le duc de Wittenbergh.

902. Bruxelles, 9 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

A la demande de l'Empereur, on a occupé avec la plupart des troupes du Roi au Palatinat, la place de Saint-Goar du lantgrave Maurice, située sur le Rhin, près du Palatinat. A présent, il convient de creuser le canal de la Meuse au Rhin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 132.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 74 v°.

903. Bruxelles, 9 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Annonce de la grande victoire remportée par Tilly sur les armées danoises. L'Infante propose au Roi de témoigner sa satisfaction au général victorieux en lui cédant quelques villages situés près de sa propriété de Tilly (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 133.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 74.

904. Bruxelles, 9 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Opérations militaires. L'ennemi après avoir laissé une partie de son armée sur le Rhin s'est dirigé avec le reste vers Hulst. Il a cherché à s'emparer d'un fort situé à 1 $^1/_2$ lieue de la ville. Il a dû se retirer avec pertes. Il a effectué sa retraite à Bergen-op-Zoom; de là, sa cavalerie et une partie de son infanterie ont été renvoyées vers le Rhin, le reste de l'infanterie est rentré dans les garnisons.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 134.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 75 v°.

905. ....., 10 septembre 1626. — *Consulte d'une Jointe d'État* (2).

Au sujet des prétentions des Jésuites d'enseigner à l'Université de Louvain. Il faut que cette affaire soit tranchée avant que les Pères n'entrent en posses-

(1) Vers la même époque, l'Infante envoie au Roi une lettre de Tilly donnant des détails sur la victoire. Elle profite de l'occasion pour annoncer que les troupes de l'Empereur ont fait massacrer 3,000 paysans dans la Haute-Autriche et que le duc de Friedland poursuivra Mansfeld. (*Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 75.)

(2) Composée de l'évêque de Ségovie, de Juan de Villela et de Melchior de Molina.

sion de leur chaire. Il y aurait un moyen : que les Pères renoncent à leurs prétentions, à condition que tout de suite on leur accorde la chaire extraordinaire (1).

Secretarias provinciales, liasse 2434.

906. Madrid, 17 septembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Neubourg a fait représenter à Madrid que jadis on lui avait promis de tolérer le trafic de ses sujets du duché de Juliers avec les Hollandais. L'interdiction qui lui a été imposée depuis a amené la disette dans ses États. Il a donc demandé qu'on lui permette à nouveau le commerce avec la Hollande. Le Roi observe qu'on est précisément occupé en ce moment à solliciter de l'Empereur l'interdiction du trafic hollandais en Allemagne, interdiction qui serait évidemment illusoire si les rebelles pouvaient reprendre leurs relations avec le duché de Juliers. Il charge Isabelle de répondre négativement au duc tout en cherchant à le ménager.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 141.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 64.

907. Bruxelles, 20 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Avec la permission du Roi, l'Infante a accordé l'habit de l'Ordre de Saint-Jacques au secrétaire Pedro de San Juan, dont elle fait l'éloge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 147.

908. Bruxelles, 22 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris des correspondants de Londres qu'on y a pressé l'armement de trente navires de guerre destinés à partir pour les côtes d'Espagne. Onze d'entre eux sont déjà partis. Par la voie de Calais on a obtenu confirmation de ces nouvelles. L'Infante transmet au Roi copie des avis (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 150.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 95.

(1) *Se les de la sobredicha lecion en la Universidad.*
(2) A la lettre sont joints deux avis du 11 et du 12 septembre. (*Ibid.*, fol. 151 et suiv.)

909. Bruxelles, 22 septembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi se trouve près d'Emmerich. Par rapport au canal du Rhin à la Meuse, on discute encore avec l'Électeur de Cologne certaines questions relatives au tracé à creuser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 148.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 94 v°.

910. Madrid, 30 septembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la décision de creuser un canal du Rhin à la Meuse. Il semble qu'il faudrait chercher à reconquérir Oldenzeel. Dès que les affaires d'Italie seront en ordre, on enverra aux Pays-Bas des renforts d'infanterie espagnole et italienne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 162.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 63.

911. Madrid, 30 septembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve les négociations en vue de la paix avec le roi de Danemark et étant donnée l'influence dont il jouit dans le cercle de Saxe et la confiance que lui inspire l'Infante, il importe que celle-ci prenne elle-même la direction de ces affaires, ce dont il a informé le marquis d'Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 166.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 63 v°.

912. Bruxelles, septembre-octobre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante communique au Roi la copie d'une lettre de l'Empereur et d'une autre qu'elle a écrite au roi de Danemark, auquel elle a proposé d'envoyer, à Bruxelles, un plénipotentiaire qui pourrait s'entendre avec l'ambassadeur de l'Empereur au sujet de la paix à intervenir entre eux.

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 102 v°.

913. Bruxelles, 9 octobre 1626. — *Le baron de Schonburg à Isabelle.*

Le baron de Schonburg, ambassadeur de l'Empereur, a transmis à l'Infante un écrit par lequel il déclare, au nom de son maître, qu'il a reçu les propositions de Philippe IV, datées du 23 mai et transmises le 23 juin par l'Infante, au sujet d'une alliance défensive proposée à l'Empereur par le Roi. L'Empereur pense d'abord qu'il doit avoir l'assentiment des autres princes de l'Empire et que l'action contre les rebelles hollandais ne saurait être décidée qu'à une diète. Il estime aussi que la cession des places du Bas-Palatinat par l'Électeur de Bavière au roi d'Espagne, comme seigneur de la Basse-Bourgogne, doit être écartée du traité d'alliance défensive comme y étant complètement étrangère (1).

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 86 v°.

914. Middelbourg, 10 octobre 1626. — *Convention conclue entre l'Infante Isabelle, représentée par le Conseiller des finances, Jean Kesseler, seigneur de Marquette, et les États Généraux, représentés par Daniel de Slachmulder et Gérard van Berkel, au sujet d'un échange de prisonniers.*

L'échange est général. On désigne pourtant certains intéressés nominativement, entre autres, le gouverneur de Bahia, le provincial des Jésuites au Brésil, le colonel Disdorff, le Père de Montmorency, provincial des Jésuites aux Pays-Bas. La mise en liberté aura lieu le 10 novembre suivant à Middelbourg (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 238.

915. Madrid, 11 octobre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris avec joie la grande victoire de Tilly et laisse à l'appréciation de l'Infante l'import de la mercède qu'il y aurait lieu de lui donner Il espère que Friedland remportera des succès sur Mansfeld en Silésie.

(1) Le 11 octobre, le comte de Schwartzenbourg remet un mémoire relatif à la même question (*Ibid.*, fol. 88.)

(2) Le 12 novembre, ce texte est communiqué par Isabelle au Roi. (*Ibid.*, fol. 237.)

L'Infante a bien agi en exhortant Tilly à poursuivre ses succès et Friedland à se rendre maître de quelque port sur la Baltique au nom de l'Empereur. La fermeture de l'Elbe et du Weser sera rendue plus facile par suite de la retraite du roi de Danemark. Isabelle a bien fait aussi de suspendre l'envoi de troupes avec le duc d'Isenbourg et d'en avoir donné les raisons à l'Empereur et au duc de Bavière. Il y a lieu de continuer à bien défendre Hulst, place importante. Le Roi se félicite aussi de l'occupation de la place sur l'autre rive du Weser par le moyen de l'Électeur de Cologne, avec les troupes du Palatinat (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 185.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 64 v°.

916. Madrid, 11 octobre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

A l'occasion du mariage du duc d'Orléans, frère du roi de France, annoncé par lui au Roi, il y aura lieu de lui envoyer une personne qualifiée des Pays-Bas avec une lettre de créance. Le Roi abandonne la désignation de cette personne à l'Infante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 181.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 65 v°.

917. ....., 11 octobre 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

Du 17 septembre au 8 octobre, les galions de la flotte et les vaisseaux des particuliers ont pris dix-sept navires anglais et hollandais, dont dix ont été amenés à bon port. Les galions ont pris une patache hollandaise avec douze pièces d'artillerie. Ils ont dispersé deux flottes de pêcheurs. Tout cela a fait sensation en Hollande. L'ennemi a retiré tous ses vaisseaux qui croisaient devant les ports de Flandre et leur a donné ordre de suivre les navires de guerre espagnols et de protéger les chaloupes de pêche.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 453.

(1) La copie des lettres de félicitations du Roi au comte de Tilly pour sa victoire sur le roi de Danemark est reproduite à la suite de la présente.

918. Madrid, 14 octobre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Divers bourgeois de Saint-Omer ont proposé de livrer en Espagne, pour le service de la flotte, certaines quantités de bois. En fait, on n'a pu s'accorder avec eux. L'Infante devrait tâcher de conclure un accord avec d'autres bourgeois du même endroit, pour obtenir livraison en Espagne de quantités très considérables de la même espèce.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 193.

919. Bruxelles, 14 octobre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait tout son possible pour exécuter les ordres du Roi par rapport à l'établissement d'une amirauté aux Pays-Bas. Gabriel de Roye fera, à ce sujet, une ample relation à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 198.

920. Bruxelles, 14 octobre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le prince d'Orange campe le long du Rhin. Henri de Berghes se trouve dans son voisinage avec une partie de l'armée royale. Ce dernier a reçu ordre de reconnaître et puis d'attaquer les cantonnements ennemis. Il s'en est pris à celui du commissaire général de la cavalerie hollandaise. L'individu en question, avec 4 étendards et 1,000 cavaliers, est tombé aux mains des Espagnols! C'est un beau succès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol 197.

921. Bruxelles, 14 octobre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

La réponse du prince d'Orange relative à la question des marins hollandais pris au Brésil vient d'arriver. L'Infante la communique au Roi. D'après le prince, il a été convenu que le rapatriement des prisonniers en Hollande se ferait gratuitement. Il n'y a donc rien à payer de ce chef.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 200.

922. Bruxelles, 14 octobre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi de nouveaux avis d'Angleterre. Les vaisseaux de la flotte royale aux Pays-Bas ont pris et coulé bon nombre de navires ennemis. Les vaisseaux hollandais qui croisaient devant les ports de Flandre ont dû abandonner leurs projets et aller défendre leurs pêcheurs contre la flotte royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 201.

923. ....., 14 octobre 1626. — *Spinola à Villela.*

La flotte royale a pris quatre vaisseaux hollandais et coulé six vaisseaux anglais.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 454.

924. Madrid, 16 octobre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le 27 août, l'Infante lui avait représenté les inconvénients qu'offrait, à son avis, l'entrée des Pays-Bas dans l'union générale des États de la monarchie. La suppression des licences, notamment, ferait perdre aux Finances de 7 à 800,000 florins par an. Le Roi, en retour, lui envoie un rapport du comte-duc Olivarès exposant les avantages de cette union et recommande ce rapport à son attention (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 204. — *Estado*, 2235.

925. San Lorenzo, 18 octobre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le lantgrave, Georges de Hesse, a notifié au Roi le décès de son père, qui était très dévoué à la maison royale. Comme il est le beau-frère de l'Électeur de Saxe et qu'il convient d'entretenir leurs bonnes relations, l'Infante doit envoyer quelqu'un auprès de lui avec la lettre de condoléances du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 215.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 60 v°.

(1) La lettre toute entière est chiffrée. Elle est accompagnée de deux annexes : le rapport d'Olivarès daté du 6 octobre (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, fol. 210; *Estado* 2040) et une pièce non datée ni signée, intitulée *Consideraciones de lo que combiene se execute en Flandes en lo de la Union.* (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 195, fol. 208 et *Manuscrits divers*, reg. 212, fol. 166 et 399.)

926. Bruxelles, 19 octobre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis d'Aytona a fait savoir que les paysans de la Haute-Autriche étaient entièrement soumis. Il était, cependant, aussi arrivé des lettres d'Augsbourg disant que les paysans avaient défait successivement une armée de l'Empereur et une autre du duc de Bavière, avec perte d'officiers, de canons et de bagages. Les Turcs ont pris plus de trente villages en Hongrie, ainsi que des villes avec leur garnison. Aucune nouvelle de Tilly. Le Roi de Danemark renforce son armée.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 91.

927. Bruxelles, 7 novembre 1626. — *Instructions données par l'Infante aux assesseurs de l'amirauté de Dunkerque, le docteur Duarte Rebello, auditeur de la flotte espagnole, et Adrien Carius, licencié en droits.*

Les juges assesseurs connaîtront en premier lieu des prises amenées par les vaisseaux de la flotte espagnole ou les vaisseaux des particuliers armés au service du Roi, sans aucune exception y compris les vaisseaux relevant jadis du siège de l'amirauté de Bergues-Saint-Winocq. Ils instruiront les procès de la façon la plus sommaire possible et jugeront sans appel les affaires de peu d'importance. Le affaires majeures pourront être déférées en appel au Conseil de l'amirauté établi à Bruxelles. Les mêmes juges assesseurs feront les enquêtes nécessaires pour déterminer les bonnes et les mauvaises prises. Ils délivreront aux vaisseaux prenant la mer des lettres réquisitoriales pour les magistrats des villes où, éventuellement, ces vaisseaux pourraient être contraints d'aborder. Ils devront aussi commettre des gardes pour assurer contre tout vol les prises entrées à Dunkerque. Le produit des prises faites par les vaisseaux du Roi est partagé comme suit : un dixième appartient au capitaine général; les deux tiers du reste au Roi et le reliquat à l'équipage du corsaire. Le produit des prises faites par les particuliers leur sera attribué tout entier, sauf les 10 % du capitaine général. La conservation des documents relatifs aux prises, la correspondance à entretenir par les juges du siège de Dunkerque avec le Conseil de l'amirauté de Bruxelles, leur façon de siéger, leur procédure, leur droit de disposer des prisons de Dunkerque et des villes voisines, forment l'objet des derniers articles des instructions.

Estado, 2318.

928. Madrid, 9 novembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a prescrit à Sucyro de congédier ses correspondants en Hollande, en suite des déclarations d'Isabelle sur l'inutilité de ce service.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 232.

929. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

La situation financière est très mauvaise. A la fin d'octobre, on aurait dû régulièrement toucher 215,833 ducats de 57 plaques. Les banquiers n'ont reçu d'ordres que pour le paiement de 61,000 ducats, ce qui fait encore un déficit de 154,833 ducats. Le paiement de la fin novembre se fera aussi d'une façon incomplète; pour les deux mois réunis, il y aura une perte de plus de 330,000 ducats. Les banquiers ajoutent que pour les mensualités suivantes ils n'ont aucun ordre. Doléances coutumières.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 242.

930. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris que le prince d'Orange se trouve sur le Rhin avec la plus grosse partie de l'armée hollandaise. Il semble que petit à petit l'ennemi rentre dans ses quartiers d'hiver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 243.

931. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

La flotte anglaise a fait une sortie. A ce qu'on apprend, elle est rentrée au port après avoir essuyé une tempête qui lui a causé des dégâts. L'Infante s'en félicite. Elle serait heureuse d'apprendre que la flotte des Indes est arrivée à bon port.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 244.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 58 v°.

932. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les travaux du canal de la Meuse au Rhin continuent. Pour cette année, il n'est plus question de reprendre Oldenzeel. L'année prochaine, on examinera ce qu'il y a à faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 247.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 59.

933. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Lorsqu'une diète se tiendra, l'Infante y enverra les délégués qu'elle a déjà désignés antérieurement au Roi. Elle leur prescrira de se conduire d'après les instructions du marquis d'Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 249.

934. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante est d'accord avec le Roi sur l'impossibilité de faire des concessions au duc de Neubourg sur le commerce de ses sujets du pays de Juliers avec les Hollandais. En réalité, le trafic est déjà beaucoup trop développé et toléré sauf à Emmerich et à Rhees Il faudrait que le Roi fasse, lui-même, une déclaration catégorique à ce sujet à l'agent du duc qui réside à la Cour de Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 251.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 59 v°.

935. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'évêque de Worms a été nommé électeur en remplacement du défunt électeur de Mayence. Il est très digne et très dévoué aux intérêts de l'Empereur et du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 246.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 58 v°.

936. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante avait résolu d'envoyer à l'assemblée de l'Empire, qui devait se tenir incessamment, l'évêque de Gand, le vice-chancelier et conseiller Bernard

Putz, et le secrétaire Jacques Bruneau. Mais il ne semble pas que cette assemblée doive se tenir de si tôt.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 249.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 59.

937. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres que le Roi lui a envoyés, Isabelle a fait choix du comte de Grimberghe pour aller féliciter le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, à l'occasion de son mariage, et de Guillaume Verdugo, gouverneur du Palatinat, pour présenter ses condoléances au lantgrave Georges de Hesse, à l'occasion de la mort de son père.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 250.

938. Bruxelles, 12 novembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante continue ses instances auprès du duc de Bavière pour obtenir la fermeture de l'Elbe et du Weser. Elle est en correspondance avec le marquis d'Aytona pour résoudre la question de l'occupation par le roi d'Espagne d'un port dans la Baltique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 253.
Manuscrits divers, reg. 252, fol. 58.

939. Madrid, 14 novembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a fait prendre toutes les mesures de précaution contre une attaque de la flotte anglaise sur la côte espagnole. La flotte de guerre espagnole est allée au devant des navires revenant des Indes. Philippe a appris avec plaisir les succès d'Henri de Berghes. Il paraît que dans cette affaire aucun régiment espagnol n'a été engagé; il en est résulté des plaintes. L'Infante doit faire savoir ce qu'il en est. Le Roi verrait avec dépit qu'à l'avenir les Espagnols soient encore laissés à l'écart quand on peut les employer.

Le Roi a appris de Spinola que deux navires de guerre de la flotte flamande ont pris la mer. Il s'étonne qu'il n'y en ait pas plus. L'Infante doit lui faire savoir dans quel état cette armée navale se trouve.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 260.

940. Madrid, 14 novembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le capitaine Jacques Colvil viendra entretenir l'Infante de questions relatives à la pêche en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Isabelle doit faire savoir à Madrid si elle a été satisfaite de la façon dont ce capitaine s'est acquitté de sa mission (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 262.

941. Madrid, 15 novembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire que l'Infante secoure efficacement l'armée de Tilly qui est seule à même de maintenir l'ordre en Allemagne, en présence de la rupture du Turc avec l'Empereur et des autres événements fâcheux qui s'y sont produits (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 264.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 54.

942. Dunkerque, 15 novembre 1626. — *Spinola à Olivarès.*

Affaire du duc de Neubourg. Olivarès avait recommandé à Spinola de donner satisfaction au duc, en tant que la chose était compatible avec le service du Roi. Le marquis déclare qu'on a toujours suivi aux Pays-Bas cette politique et qu'on ne s'en écartera pas à l'avenir. Depuis 1614 jusqu'à son dernier voyage en Espagne, Neubourg s'était toujours déclaré satisfait. Après son retour, il a donné des interprétations erronées sur les réponses que le Roi lui a fait faire et il n'y a pas eu moyen de le contenter. Il prétend ne loger dans son pays que le seul régiment qui lui appartient. Jadis on logeait dans le duché des troupes considérables, sans que le duc trouvât un prétexte pour se plaindre. Maintenant qu'on a considérablement diminué ces effectifs, il réclame! L'ordre donné par l'Infante à une partie de son régiment de participer à la campagne a déplu au duc, qui prétend que ses soldats doivent être affectés exclusivement à la défense de son pays. Cette prétention est en contradiction

(1) Le 22 décembre, Isabelle exprime en effet sa satisfaction au Roi. (*Ibid.*, fol. 320.)

(2) L'Infante répond qu'après la défaite du roi de Danemark par Tilly, le duc de Bavière lui a fait savoir que ce secours n'était plus nécessaire. (*Ibid.*, fol. 55.)

avec la conduite antérieure du duc lui-même. Tout aussi inadmissible est l'exigence de voir ses troupes payées régulièrement. On ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer à l'armée une paie régulière. on ne peut pas faire aux soldats de Neubourg un traitement de faveur. Ses doléances au sujet du refus de permettre à ses sujets de trafiquer avec les Hollandais sont sans fondement puisque c'est Philippe IV lui-même qui a refusé l'autorisation nécessaire. Il faudrait réclamer du duc un memorandum complet de toutes ses doléances, le faire examiner par l'Infante, et puis prendre une décision ultime à Madrid. Cette conclusion devrait être signifiée sans dissimulation à l'intéressé. Il ne pourrait plus ainsi donner une interprétation tendancieuse de la volonté du Roi.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 450.

943. Dunkerque, 15 novembre 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

Spinola déclare qu'il est venu depuis plusieurs jours à Dunkerque pour organiser l'administration de la flotte. Cette administration, déclare-t-il, se trouvait en désordre. On a payé aux matelots ce qui leur était dû de leur solde et de leur part dans les prises. Quatre vaisseaux de guerre, qui ont déjà navigué antérieurement, sont prêts à reprendre la mer; on a préparé onze autres navires qui sortiront incessamment. Des navires appartenant à des particuliers sont également prêts à partir. Bon nombre de bateaux ennemis croisent devant Ostende, Mardyck et Dunkerque.

Le comte de Hornes a, sur l'ordre de Spinola, tenté de s'emparer d'un fort que l'ennemi tient en face de l'Écluse. La tentative a échoué.

Que le Roi envoie les ordres requis pour assurer le service régulier des provisions.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 452.

944. Madrid, 22 novembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les galions et la flotte des Indes sont arrivés à Cadix, le 20 de ce mois. Le Roi est tout heureux de communiquer cette nouvelle. On s'occupera bientôt de l'arrangement des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 270.

945. Aranjuez, 24 novembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit faire venir incessamment en Espagne le baron d'Auchy, pour une affaire d'importante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 272.

946. Madrid, 10 décembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire des provisions. Par suite de l'arrivée récente des navires dse Indes, on pourra bientôt donner satisfaction pour ce qui reste à payer au compte de 1626.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 284.

947. Bruxelles, 12 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Errico Larson, receveur et facteur du duc Gustave-Adolphe de Suderman, a dit à l'Infante que celui-ci ferait volontiers la paix avec le roi de Pologne, si l'Empereur ou le roi d'Espagne voulaient lui servir d'intermédiaire. Dans ces conditions, l'Infante a jugé bon d'écrire au roi de Pologne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 286.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 55 v°.

(1) Le 22 décembre, Isabelle promet de se conformer à cet ordre. (*Ibid.*, fol. 316.) Le 4 janvier suivant, elle annonce son départ (reg. 196, fol. 10). Le 6 octobre, elle avait recommandé le baron d'Auchy au Roi (reg. 195, fol. 171); le 22 octobre, elle avait recommandé Florent Conrrys, archevêque de Tuam, en Irlande (fol. 219); le 7 novembre, Laurent de Croy, docteur en médecine, ayant résidé plusieurs années en Turquie (fol. 230); le 9 novembre, Louis Verreycken, lieutenant général de l'artillerie (fol. 235); le 16 novembre, le capitaine Eugène O'Neill (fol. 268); le 2 décembre, Philippe de Martigny, fils du défunt gouverneur de Philippeville, M. de Thèbes (fol. 276); le 18 décembre, le greffier des États de Brabant, Jacques Maes (fol. 308).

(2) Dans sa lettre au roi de Pologne, l'Infante dit que l'agent de Gustave-Adolphe était venu proposer à Bruxelles le commerce du cuivre et d'autres marchandises de Suède avec les pays du roi d'Espagne; que son maître ne désirait que la paix et n'avait fait aucune alliance bien qu'il eût été sollicité par l'Angleterre, la France, le Danemark et la Hollande. En guerre avec le roi de Pologne, il avait dû envahir la Livonie et la Prusse, simplement pour forcer le Roi de faire avec lui une paix ou une trève de vingt ou plus d'années, moyennant quoi il évacuerait immédiatement les territoires envahis. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 195, fol. 287)

948. Madrid, 16 décembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Trois lettres relatives à des représentations faites à Madrid par le duc de Neubourg. Le duc se plaint de ce qu'en son absence le marquis de Brandebourg ait occupé diverses localités des pays de Berg et de la Marck; de ce qu'on ait prétendu que c'est par sa faute — pour n'avoir pas toléré le cantonnement de troupes espagnoles dans ses États — qu'Oldenzeel a été perdu; qu'on ne veuille pas lui permettre de réduire son régiment à 4,000 Allemands et qu'on ne lui fournisse pas le moyen de payer ses hommes. Philippe donne ordre de reconquérir les places occupées par le marquis de Brandebourg dès qu'on pourra et de couper court aux calomnies. Il veut qu'on paie régulièrement le régiment en question. Il faut ménager le duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 300.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 103.

949. Madrid, 20 décembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Heureux des succès de la flotte de Mardyck et de l'armée de Tilly. Approuve l'envoi des troupes disponibles de l'Empereur à celui-ci. L'Infante doit faire tout son possible pour fermer le Weser. Approuve aussi la forme de la répartition des prises de la flotte.

Manuscrits divers, reg. 212, fol. 16.

950. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Joie de l'Infante à la nouvelle de l'arrivée de la flotte des Indes. C'est l'événement le plus heureux qu'on pût espérer en ce moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 315.

951. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte de Schwartzenburg, ambassadeur de l'Empereur à Bruxelles, a remis à l'Infante un écrit (1) touchant le séquestre que l'Empereur désire

(1) Dans cet écrit, on entre dans le détail des dommages occasionnés aux habitants, surtout aux catholiques, par les troupes de l'Électeur et les Hollandais.

mettre sur les États de Juliers et de Clèves à cause des désordres qui s'y commettent. Il écrit que ce sont l'Électeur de Saxe et le marquis de Brandebourg qui ont poussé l'Empereur à cette décision. L'Infante demande l'avis du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 323.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 56 v°.

952. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Spinola expliquera d'une façon détaillée au Roi tout ce qui a trait à la flotte des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 317.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 55.

953. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

La misère de l'armée n'a jamais été aussi grande qu'en ce moment. L'Infante envoie Juan de Benavidès y de la Cerva (1) faire rapport au Roi. Philippe devrait faire envoyer les ordres requis pour le paiement du déficit des provisions de 1626, déficit qui monte à plus d'un million d'écus. Les provisions de 1627 ne peuvent être inférieures à 300,000 ducats par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 321.

954. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Gustave-Adolphe de Suède a envoyé, à Bruxelles, un commissaire pour traiter avec l'Infante au nom d'une compagnie marchande suédoise qui voudrait faire à l'Espagne de grandes livraisons de cuivre. Isabelle attache de l'importance à cette affaire mais, considérant les hostilités qu'il y a entre Gustave-Adolphe et le roi de Pologne et la nécessité de maintenir les bonnes

(1) Administrateur général de l'hôpital royal de l'armée espagnole. Le même jour, Isabelle recommande son envoyé à la bienveillance du Roi (fol. 326).

dispositions de ce dernier, il lui semble que le moment n'est pas venu de traiter avec la Suède (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 340.

955. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire de l'entrée des Pays-Bas dans l'union des États de la monarchie. L'Infante promet de faire tout son possible. Elle insiste sur la considération que c'est une affaire à engager prudemment. Les aides ne s'accordent que pour six mois ou un an au plus. Obtenir un engagement de plus longue durée sera difficile. Il n'y a pas moyen d'entreprendre cette tentative dans toutes les provinces à la fois. L'Infante commencera par la Flandre. Elle désire recevoir encore certaines explications. L'obligation pour les Pays-Bas de contribuer aux frais de l'armée commune est-elle limitée au temps où eux-mêmes sont en paix et est-elle dès lors suspendue tant que dure la guerre contre la Hollande? Le Roi permet-il qu'on déclare aux États des diverses provinces qu'à l'avenir les militaires seront sujets aux maltôtes? Une réponse favorable sur ce dernier point améliorerait sensiblement les dispositions des mêmes États.

En attendant la réponse du Roi, Isabelle traitera avec la Flandre pour obtenir les plus grands subsides possible. Elle tâchera de payer ponctuellement la soldatesque cantonnée dans cette province, de façon qu'on s'y rende compte de l'avantage qu'il y a à ce que les militaires soient contents. On ne peut se contenter de faire à ce sujet des promesses, car déjà à diverses reprises il est arrivé que des engagements pris, au nom du Roi vis-à-vis des États, n'ont pu être tenus, ce qui a excité de la défiance. Nouvelles instances pour que le Roi prenne des mesures pour assurer le service des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 331.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 96 v°.

(1) En annexes on trouve : 1° La lettre de recommandation de Gustave-Adolphe, adressée à Isabelle; 2° une proposition de contrat faite par le commissaire suédois, Eric Larsson, indiquant les quantités de marchandises, les prix, etc.; à noter qu'on demande un sauf-conduit pour les navires et marins hollandais qui seront chargés du transport; 3° la commission du dit Eric Larsson; une liste de marchandises que la Suède peut fournir à l'Espagne. (*Ibid.*, fol. 341 et suiv.; Cf. n° 947,)

956. Bruxelles, 22 décembre 1626. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, Isabelle a fait féliciter Henri de Berghes. Un capitaine espagnol est venu se plaindre à Bruxelles de ce que ses compatriotes n'aient eu aucune part à l'attaque faite par ledit de Berghes contre la cavalerie ennemie. L'Infante communique au Roi la déclaration que le même de Berghes a envoyée à ce sujet à Spinola. Elle implique l'engagement, de sa part, de donner à l'avenir aux troupes espagnoles la place qui leur revient. D'une façon générale les Espagnols n'ont pas à se plaindre. Ils sont toujours placés au premier rang, les capitaines espagnols ne sont jamais sous les ordres d'un capitaine d'une autre nationalité (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 195, fol. 334. — *Estado*, 2317. *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 99 v°.

957. ....., 24 décembre 1626. — *Philippe IV à Isabelle.*

Autorisation de vendre des biens du domaine royal jusqu'à concurrence de 600,000 ducats.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 26.

958. ....., 24 décembre 1626. — *Spinola à Olivarès.*

Dix navires du Roi et cinq navires de particuliers ont pris la mer. Six autres sont sur le point de partir. Cinq navires hollandais et écossais sont tombés au pouvoir de la flotte royale et ont été amenés à bon port. quatre autres ont été coulés.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 454.

959. Bruxelles, 24 décembre 1626. — *Spinola à Philippe IV.*

Au sujet des renseignements demandés par Philippe IV, par rapport à la flotte. En été les nuits sont trop courtes pour que les vaisseaux puissent sortir sans risquer de tomber aux mains de l'ennemi. Celui-ci a monté la garde autour

(1) En annexe, une lettre de de Berghes à Spinola et la réponse, des 4 et 12 octobre (fol. 336-338, *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 100 v°-102.)

des ports avec vingt à quarante vaisseaux. Il a donc fallu attendre l'hiver. Récemment dix galions sont sortis de Dunkerque et six autres sont sur le point de le faire. Beaucoup se sont étonnés de ce qu'on ait pu réunir déjà seize vaisseaux. On soignera que, pendant l'hiver, il y ait sans cesse des vaisseaux royaux en mer, pour faire à l'ennemi le plus de tort possible. Au printemps, il faudra prendre d'autres dispositions. Certains proposent d'envoyer au mois de mars un certain nombre de vaisseaux au port de Los Pasages pour les faire revenir ici en hiver.

Le Roi a prétendu avoir fait envoyer des provisions pour vingt navires. En réalité, cela ne s'est fait qu'en 1621. Depuis, il n'est plus venu de provision spéciale pour la flotte et il a fallu se procurer de l'argent en le prélevant sur les provisions de l'armée de terre. Dans ces dernières, il y a eu pour l'année 1626 un déficit de plus d'un million d'écus. On a pourtant donné satisfaction aux marins, ainsi qu'il est expliqué par la lettre du 15 novembre. Il régnait un grand désarroi dans la flotte, soumise à plusieurs juridictions différentes et à des chefs qui ne s'entendaient pas. On a mis bon ordre à tout cela. Il y a actuellement en mer cinq navires de particuliers. Les vaisseaux du Roi ont fait encore cinq prises et coulé quatre navires ennemis.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 454.

960. [1626]. — *État des canaux projetés entre le Rhin et la Meuse et de Maestricht au Demer.*

On voit intervenir dans l'examen de la direction à donner aux travaux, Jean van de Wouwer, commis des Finances, Don Juan de Medicis, marquis de San Angelo, l'ingénieur Jacob Janssen, Jean Couque, Jean Strasbourg, architecte, le jeune van Langren (1), mathématicien.

Difficultés du projet. Le projet d'un canal de Maestricht au Démer aurait déjà été conçu du temps de Charles-Quint, mais la ville de Dordrecht (Dorte) offrit une somme pour qu'on n'y donnât pas suite. Van de Wouwer trouva de vieux plans chez Robert Zoeins, vice-curé de Notre-Dame de la Chapelle, plans provenant des églises paroissiales de Bruxelles qu'il avait reçus de son père et qui étaient en partie mangés par les rats. On les traduisit en espagnol.

(1) *El moço Van Langren, matematico.*

Quant au canal du Rhin à la Meuse, San Angelo s'en était déjà occupé sur la proposition d'un Gueldrois. L'Infante, en effet, soumit cette proposition à l'examen de San Angelo et de Janssen. Le travail fut jugé facile moyennant la construction de quelques sas de Rheinberg au fort d'Aerssen. Spinola fit examiner le projet par Couque et Strasbourg, tandis que l'Infante envoyait van de Wouwer à Maestricht dans le même but.

De la Meuse au Démer on rencontrera des difficultés. La différence de niveau est de 140 pieds. San Angelo prétend que le Geer, qui coule de Tongres à Maestricht, pourrait alimenter les sas nécessaires. Dans une des galeries du palais de Bruxelles on a exposé une maquette des travaux. L'Infante a envoyé San Angelo auprès de l'électeur de Cologne pour proposer les travaux. En attendant, elle a fait inspecter le Démer par van de Wouwer; tandis que Couque, Janssen et van Langren traçaient un plan, van de Wouwer en commandait un autre au cosmographe Sebastien Scroterrius. On reconnut que tout le Rhin pourrait passer dans la Meuse d'où résulterait l'isolement et l'épuisement de la Hollande (1).

Le coût des travaux est estimé à 2,000,000 d'écus d'or. Il y a un projet plus simple; faire le canal de Neuss à Venloo, projet réalisable pour 400,000 ou 500,000 florins en sept ou huit mois. Ce projet reçut l'approbation du cardinal de la Cueva et de Spinola. Le 16 août, Couque et Janssen se rendirent à Maestricht et à Venloo. L'Infante a donné la surintendance au marquis de San Angelo assisté de deux maîtres des comptes. Dans huit mois les vins d'Allemagne viendront par le canal de Venloo; et ce canal permettra de lever des contributions dans le Limbourg et les pays d'Outre-Meuse ainsi que d'affranchir une grande partie du même duché de Limbourg.

Estado, 2040.

961. [1626] (2).

Réclamations de Stanislas Maconschy, secrétaire du roi de Pologne, qui se plaint que sa rente de 34,286 ducats assignée sur le royaume de Naples n'est plus payée et demande que le vice-roi de Naples reçoive l'ordre de le satisfaire.

Estado, 2040.

(1) *Por donde Olanda quedaria desislada de un parte y ahogada por otra.*

(2) Cette pièce n'est pas datée, mais elle est bien de 1626 puisque l'année 1625 est appelée *l'année précédente.*

962. [1626]. *Relation de la mission du comte de Solre en Pologne.*

Estado, 2317 (1).

963. Madrid, 7 janvier 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Après l'arrivée de la flotte des Indes, le Roi a chargé le Conseil d'État d'un examen général de la situation, tant au point de vue politique que militaire, lui prescrivant, notamment, de discuter sur ce qu'il y a lieu de faire durant les quelques mois qui restent encore de l'hiver. Eu égard à la mauvaise situation des finances royales et pour beaucoup d'autres motifs, il semble que le mieux qu'on puisse faire c'est conclure la paix avec l'Angleterre et la Hollande. L'emploi de la force paraît indispensable pour réduire l'ennemi à demander la paix ou, au moins, pour ouvrir la voie à des négociations. Conformément à la résolution royale — qui déjà est connue de l'Infante — on peut entreprendre des pourparlers. Le Roi envoie à Isabelle le texte du vœu qui a été émis par le Comte-Duc et auquel tout le Conseil d'abord, et Philippe lui-même ensuite, se sont ralliés (2). Isabelle doit le soumettre à un examen approfondi. Elle est

(1) Avec de nombreux documents relatifs à cette mission.

(2) Ce vœu ne figure pas à la suite de la lettre dans le registre de la *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*. Mais il nous a été conservé dans les *Manuscrits divers*, registre 215, folios 38 et suivants. Nous en faisons suivre l'analyse :

Le Roi doit maintenir ses prétentions vis-à-vis des Hollandais, continuer la guerre contre l'Angleterre pour le bien de la Religion et conserver ses positions au Palatinat. En Flandre, il faut faire la guerre par terre. Le Roi devrait y payer 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers et conserver dans les garnisons 16 à 18,000 hommes à pied, ces derniers à charge des finances des Pays-Bas. En mer, il faut entretenir une flotte de 40 à 50 vaisseaux. Pour leur armement, il y a lieu de s'entendre avec les villes hanséatiques qu'on devrait indisposer contre la Hollande et l'Angleterre. Si les Français ne sont pas enclins à la paix, il est nécessaire d'entretenir une armée sur leurs frontières. Il y a lieu d'augmenter la flotte et de s'entendre avec les pirates. Il faudrait soulever les villes hanséatiques contre le Danemark aussi et leur montrer l'intérêt qu'elles ont à tenir le parti de l'Empereur et du roi d'Espagne, au point de vue de leur trafic. Il y a lieu de gagner tout au moins la neutralité de la Saxe dont les intérêts sont opposés à ceux de l'Angleterre. Par l'intermédiaire du marquis d'Aytona il faut obtenir une rupture entre la Pologne et la Suède, récupérer pour la première les villes occupées par Gustave-Adolphe, en Poméranie. Il faut écrire à Naples qu'on donne satisfaction au roi de Pologne. On peut faire des avances discrètes à l'Angleterre, en ne demandant que la liberté de la religion. Il faut faciliter les entreprises du Palatin sur l'Angleterre. Au prince d'Orange on offrirait tout ce qu'il voudrait et on lui donnera à entendre que les Anglais prétendent lui substituer le duc de Buckingham. Il y a lieu de compliquer les dissentiments entre la France et l'Angleterre. Si l'on procurait à la flotte

chargée de choisir les personnes auxquelles seront confiées les diverses missions que le Comte-Duc préconise. Il semble au Roi que Gabriel de Roye conviendrait pour celles relatives aux villes hanséatiques, le provincial des Jésuites aux Pays-Bas, pour l'Angleterre. Les négociations d'Angleterre doivent être conduites avec la plus extrême prudence, nul ne doit savoir que c'est au nom du Roi qu'on les entreprend. Isabelle doit à chaque courrier faire rapport au Roi sur ce qu'on pourrait entreprendre en Angleterre, en Ecosse, en Irlande. On pourra ainsi, à Madrid, se décider en connaissance de cause. En terminant, Philippe insiste sur la nécessité d'armer le plus grand nombre de navires possible. Il promet d'envoyer, dès qu'il le pourra, les provisions. Il annonce l'arrivée prochaine de certains fonctionnaires espagnols, compétents en matières financières.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 20.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 36, avec l'erreur de date *7 février* au lieu de 7 janvier.

964. Madrid, 8 janvier 1627. — ***Philippe IV à Isabelle.***

Le marquis d'Aytona a fait savoir à Madrid que, sur le conseil de l'Infante, il a demandé à l'Empereur d'intervenir auprès du duc de Poméranie et du roi de Pologne pour obtenir d'eux que deux ports de la Baltique soient remis au roi d'Espagne. Le problème allemand est très difficile à résoudre à Madrid parce que les princes allemands sont si intéressés et qu'il s'agit d'une guerre si longue et si coûteuse! Le Roi envoie à Isabelle une relation sur tous les antécédents de cette affaire (1) et charge l'Infante de continuer les négociations dans la voie la plus favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 34.

de Portugal 12 vaisseaux le Roi aurait 62 galions, c'est-à-dire 16,000 hommes. En faisant venir 50 galères avec leur équipement de Gênes, le Roi pourrait disposer au printemps de 64 galions et 42 galères avec 24 à 26,000 hommes, sans compter les Napolitains dont le duc d'Albe peut disposer en cas de besoin. En Flandre, on doit avoir 30 vaisseaux et le négociateur avec les villes hanséatiques pourra porter cette flotte à 40 ou 44 galions. Au point de vue financier, l'entretien de 20,000 fantassins et de 4,000 cavaliers en Flandre coûtera 1,920,000 ducats; pour la flotte de 50 vaisseaux il en faudra 600,000. Reste l'entretien des garnisons par les finances du pays. Il est, enfin, encore question de la défense des Indes.

(1) La relation est jointe à la lettre. C'est un volumineux document d'une trentaine de folios (fol. 36 et suiv.).

965. Bruxelles, 13 janvier 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet, à Madrid, un rapport sur les nouvelles envoyées par les correspondants d'Angleterre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 76.

966. Bruxelles, 13 janvier 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

La misère de l'armée est telle qu'on peut craindre un malheur. Isabelle demande à nouveau que le Roi envoie les provisions au plus vite. On avait pu à grande peine se procurer, à Cologne, 40,000 ducats pour payer les contingents de l'armée qui se trouvent dans la région rhénane. Cet argent a été embarqué sur un navire conduit par des matelots de ce pays et ceux-ci l'ont livré à l'ennemi. Jamais l'Infante ne s'est trouvée dans une pareille misère, jamais le danger d'une mutinerie n'a été aussi pressant. C'est le sentiment du devoir qui la pousse à parler ainsi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 80.

967. Bruxelles, 14 janvier 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Récemment sont entrées dans les ports de Flandre quatre prises, chargées de sel, de vin et d'autres marchandises. Dans les ports de Biscaye sont arrivées six prises du même genre.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, 460.

968. Madrid, 18 janvier 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Hurtuno de Urizar revient occuper aux Pays-Bas les fonctions de proveedor de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 88.

(1) La relation se trouve jointe (fol. 77). Elle a trait aux relations diplomatiques de l'Angleterre avec la France et le Danemark.

969. Madrid, 22 janvier 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Wenceslas Coeberger a demandé la confirmation des privilèges accordés aux monts-de-piété par l'archiduc Albert et l'abandon, à ces mêmes monts, de la moitié ou du tiers des terres inondées en Flandre qui achèvent de sécher ou sont déjà asséchées (1). Le Roi demande une copie authentique des dits privilèges. Quant au deuxième point, il a résolu de garder les terres nouvelles pour son domaine.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

970. Madrid, 22 janvier 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Beaucoup de personnes demanderont en récompense de leurs services les terres arrachées aux inondations. L'Infante devra les refuser en invoquant les pertes que le domaine royal a subies et les hypothèques dont il est chargé.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

971. Le Pardo, 27 janvier 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Toutes les compagnies doivent à l'avenir être incorporées dans un régiment. Lorsqu'on cantonne des troupes dans un endroit important, elles doivent toujours être placées sous un commandant, car il résulte de grands inconvénients du fait que des fantassins sont placés dans une ville fermée dont ils n'ont pas les clefs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 94.

972. Le Pardo, 27 janvier 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Plaintes du Roi au sujet de la vie somptueuse des officiers supérieurs et du luxe excessif introduit par la cavalerie dans la parure des chevaux (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 98.

(1) Le 26 (ou le 27) février 1620, les Archiducs avaient accordé, à Wenceslas Coeberger, des *moeres* de la West-Flandre. (Archives du Royaume, *Conseil d'État*, carton 119.)

(2) C'est une lettre très curieuse dont une partie — chose tout à fait extraordinaire — est écrite de la main même du Roi. Nous en faisons suivre le texte :

Serenissima Señora He sido informado que las cabecas militares que me sirven en estos estados assi

973. Le Pardo, 1er février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi de lettres du montant d'un million et demi d'écus. L'Infante est priée de ne disposer en rien de cet argent avant l'arrivée de deux fonctionnaires espagnols, Jean Munoz de Escovar et Philippe de Porres, contadors de la Cour de Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 102.

974. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante déclare que ses inquiétudes sont plus grandes que jamais. On n'apprend rien des provisions! Elle se trouve sans un réal. Le pagador général ff. Thomas Lopez de Ulloa, faisant usage de son crédit personnel et de celui de ses amis, a pu se procurer de l'argent pour payer la troupe. Sans cette

en campania como en Brusselas tratan con sobrado excesso de los regalos comidas bevidas y delicies Ysiendo esto cossa tan para desacreditar mis exercitos y opinion dellos como se ve assi en las cabeças. como en los soldados, por el mal exemplo que es fuerça que reciban de ver tratar de regalos a los que deven habilitar se para sufrir los travaxos en la parsimonia, he querido decir a V. A. lo mucho que siento oyr semexantes nuebas, que si se pudieran decir aun de mi persona misma en mi corte, lo tuviera por deslustre, de donde se podra collegir lo que me parecera de que lo hagan mis cabeças militares en ninguna parte, siendo tanto mayor lustre dar de comer a quatro probres soldatos que sustentar personas que hacen buenos manxares y loque cuesta este genero de delicio Tambien se ha entendido que es mucho el excesso que ay en materia de galas costosas, como son bordaduras vestidos guarnecides y adereços de cavallos que si bien parece que hacen lucimiento todavia pessan mucho mas los inconvenientes que se siguen de sustentar estos gastos escussados (en que en mi persona doy el exemplo que se vee) milicia que se va con animo de que se ponga en estado su gasto y govierno, que pueda persuadir a nuestros enemigos que no nos ha de faltar medio de sustentar nos, y si bien reconozco que no se les da mas sueldo por esto, todavia por lo que atiendo a ello con el amor que debo, es fuerca que conozca que se reduven a mayor necessitad con estos gastos o de apretar por sus payas, o en cobrar de las haciendas de los miserables que los alojan loque ellos voluntariamente y con indinidad de la profession gastan en tan perjudiciales comodidades. De todo loqual me ha parecido advertir a V. A. y encargar le mucho (como lo hayo) encamine V. A. en la forma que mas bien le pareciere el remedio de los inconvinientes y excessos, reduciendo a las cossas a termino que sin faltar nadie a su obligacion se siga a todos deste medio de vivir con mayor comodidad y sobra que es lo que conviene... Del Pardo a 27 de Enero de 1627.

Las delicias son essesos del ocio, enemigo declarado de la diciplina y exercicicio militar, y por lo que me inclino a esta profession, mientras no puedo poner la en exercicio, me corriera si en mi persona y comida, aun en la corte de Madrid se me pueda mostrar alguna afectation en esta parte, y assi espero que no sera menester mas diligencia para remediar este daño que saberse el juicio que hago del, y mi gusto encaminado por la autoridad y maña de V. A. Buen Sobrino de V. A. Yo del Rey.

intervention il y eût eu du désordre. Maintenant il n'y a plus moyen de rien trouver. Les dettes courantes s'élèvent à plus de 700,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 115.

975. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Depuis le retour (1) du sergent-major Eugène O'Neill, l'Infante a discuté avec lui un projet d'envahir l'Irlande. Jadis, on a pensé se servir, à cet effet, du régiment irlandais qui se trouve en service aux Pays-Bas. En fait, il faudrait s'informer si la population irlandaise est réellement disposée à un soulèvement et, s'il en était ainsi, on pourrait sans difficulté employer le régiment en question. S'il échouait, la réputation du Roi n'en serait pas atteinte. On demande aussi d'affecter à cette entreprise 2,000 Wallons. Cela, l'Infante ne le peut admettre, car alors tout le monde saurait qu'il s'agit d'une opération faite pour le compte du Roi et un insuccès serait désastreux. En outre, le chef de cette expédition devrait être le comte de Tirone, qui n'a jamais pu s'entendre avec O'Neill. L'Infante déconseille de tenter semblable entreprise. Elle promet pourtant de faire apprêter une dizaine de navires pour le cas où le Roi en jugerait autrement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 116.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 198.

976. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet du vœu d'Olivarès, communiqué par la lettre royale du 7 janvier.

On connaîtra bientôt la tournure prise par les affaires relatives au roi de Danemark. Si celui-ci ne s'incline pas, l'Infante propose de ne garder aux Pays-Bas que les troupes indispensables à leur défense et de diriger le reste vers l'Allemagne pour tenter ainsi de s'emparer d'un port de la Baltique. Si la paix se fait avec les Danois, il faudra examiner à nouveau la situation.

Le Roi désire mettre pour l'année qui vient une bonne partie des charges

(1) Il n'est pas indiqué où O'Neill s'était rendu. Peut-être est-ce en Espagne.

(2) Le 25 février (cf. n° 986), le Conseil d'Etat espagnol fut chargé d'examiner les suggestions d'Isabelle. (*Estado*, 2235.)

militaires au compte de la population. Il offre de se charger, lui-même, de l'entretien de 20,000 fantassins et de 4,000 cavaliers. Ces effectifs sont tout à fait insuffisants pour la défense du pays. Ils sont inférieurs à ceux des deux armées qu'on a employées l'année précédente et sans lesquelles Hulst fût sans doute tombée aux mains du prince d'Orange. Quant aux troupes affectées au service de garnison. il faut que le Roi lui aussi en paie une partie. Il est impossible d'augmenter le nombre d'hommes qui sont à charge des finances du pays, d'autant plus qu'on a perdu tout le profit des licentes et qu'on ne peut combler ce déficit qu'en aliénant des parties du domaine royal. Si le Roi ne prend pas à sa charge le service de garnison, on perdra les places fortes qu'on occupe. Le roi Philippe III et Albert ont reconnu que 300,000 ducats par mois étaient indispensables. Ils le sont plus que jamais. Philippe doit tenir compte du calme [1] de la population. Cette attitude pourrait changer si l'on voyait les places fortes tomber aux mains de l'ennemi et la soldatesque se mutiner.

Il semble inutile de vouloir acheter des vaisseaux aux villes hanséatiques puisqu'on ne dispose pas de matelots pour les conduire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 117.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 99.

977. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Rubens a fait rapport à Diego de Messia sur les relations qu'il a eues avec une personne de l'entourage du duc de Buckingham. Messia communiquera la chose au Roi [2].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 120.

978. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les désirs du Roi, l'Infante a donné ordre de fabriquer vingt-quatre petits canons destinés à être envoyés en Espagne. Le Roi avait demandé aussi

(1) *Quietud.*

(2) Sur l'activité diplomatique de Rubens, voir l'étude de Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens.* Bruxelles, 1877.

six canons moyens. On attendra de nouveaux ordres à ce sujet, car il y a lieu d'observer qu'on ne dispose pas aux Pays-Bas de pièces de ce calibre. Envoi d'avis reçus d'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 121.

979. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

La Ligue catholique n'accepte pas le projet de traité parce qu'on veut y comprendre la guerre contre les Hollandais. Cette dernière dure déjà depuis longtemps mais sera probablement encore fort longue. On veille attentivement à l'accord avec le roi de Danemark.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 122.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 101.

980. Bruxelles, 4 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante remercie le Roi de son intention d'envoyer des provisions pour l'armée. Elle enverra la lettre de félicitations à l'Électeur de Mayence par l'intermédiaire du baron de Schomburgh. L'Électeur est très dévoué à Sa Majesté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 123.
Manuscrits divers, reg. 212, fol. 101 v°.

981. Bruxelles, 4 février 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Spinola promet de se conformer à l'ordre que le Roi lui a donné de se rendre à Dunkerque. Il s'engage à assurer sans cesse le développement de la flotte et visiter régulièrement, à cet effet, les villes maritimes. Quant à la question de la conclusion de la paix ou de la continuation des hostilités, Spinola s'en remet au rapport que fera Isabelle à ce sujet.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 460.

982. Le Pardo, 11 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renouvelle ses recommandations pour que la flotte des Pays-Bas soit renforcée le plus possible. Il insiste aussi pour qu'on achète en Allemagne de de l'artillerie de marine et qu'on recrute des matelots en Allemagne et aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 129.

983. Le Pardo, 11 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il y a un grand inconvénient à ce que les navires de la flotte des Pays-Bas sortant des ports de Dunkerque et de Mardyck soient forcés de rentrer dans ces mêmes ports. Comme l'ennemi monte la garde dans ces parages, il arrive souvent que les navires du Roi perdent les prises qu'ils ont faites ou sont détruits eux-mêmes à leur rentrée. Pour remédier à cet inconvénient, il sera permis à l'avenir aux navires en question de se réfugier dans les ports espagnols. Ainsi des relations s'établiront entre eux et les vaisseaux de l'escadre d'Espagne, et les marins espagnols se mettront à la hauteur de tout ce qui touche la navigation dans la mer du Nord Le port de *Los Passages* (1) est principalement désigné pour servir de refuge aux vaisseaux des Pays-Bas. Il convient d'y établir un fonctionnaire chargé de la direction des navires qui y cherchent refuge, de l'administration de leurs prises, etc., et placé sous la direction du capitaine général de la flotte des Pays-Bas. L'Infante doit désigner le titulaire de ce nouveau poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 131.

984. Le Pardo, 11 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans le cas où parmi les prises faites par la flotte se trouvent des vaisseaux susceptibles d'être employés comme navires de guerre, l'Infante doit les faire armer pour le service du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 133.

985. Le Pardo, 13 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu de Spinola un rapport sur la situation de la flotte. Nouvelles recommandations en vue du renforcement de cette dernière. Le produit des prises doit être réparti également entre les marins et les soldats en service sur les navires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 135.

986. . . . . . , 25 février 1627. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le projet d'envahir l'Irlande et les difficultés que ce projet présentait aux yeux d'Isabelle.

Estado, 2235.

(1) A 5 kilomètres à l'Est de Saint-Sébastien.

987. Bruxelles, 27 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les doléances du Roi sur la vie somptueuse des officiers ont profondément étonné l'Infante. Elle déclare ne rien savoir de tout cela. Les chefs de l'armée n'ont pas les moyens nécessaires pour mener une vie luxueuse. Le fait de donner à l'occasion un dîner a toujours été toléré! Quant à la « toilette » (1), elle n'a jamais été aussi réduite que maintenant (2). Si, dans la suite, des excès se produisaient, Isabelle prendrait les mesures nécessaires. Pour le moment il n'y a rien à faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 150.

988. Bruxelles, 27 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il n'y a pas moyen d'empêcher, comme le Roi le voulait, que des compagnies se trouvent détachées de tout régiment; ce sont celles qui sont employées au service de garnison dans certaines villes. Si ces compagnies étaient rattachées à un régiment, le gouverneur de la place où elles sont cantonnées ne pourrait les tenir, car les maîtres de camp du régiment dont elles feraient partie leur accorderaient des faveurs au détriment de l'autorité du gouverneur. L'expérience du passé l'a abondamment montré.

Il est d'usage dans quelques villes des Pays-Bas que les clefs soient remises aux chefs des troupes qui y sont cantonnées, mais cela ne se fait pas partout. Il est impossible de ne loger les troupes que dans ces premières villes, car il n'y en a pas assez. Toute tentative de généraliser la remise des clefs aux autorités militaires se heurterait à de l opposition (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 153.

989. ....., 27 février 1627. — *Philippe IV à l'évêque de Ségovie.*

Le Roi ordonne d'examiner la consulte rédigée dans la maison du comte Olivarès au sujet du rétablissement du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne.

Secretarias provinciales, liasse 2454.

(1) *En lo de los vestidos y galos.*

(2) *Estando aqui maestros de campo y cappitanes andan vestidos de vayeta o de pano sin bordadura, y en compaña de pano de colo, demassiado honesto, que la necessitad no se les permite mas.*

(3) Le 3 avril, Philippe fait savoir que ses ordres doivent être exécutés à la lettre et que, par conséquent, toutes les compagnies doivent être rattachées à un régiment. (*Ibid.*, fol. 349.)

990. ....., 28 février 1627. — *La Cueva à Philippe IV.*

Le temps devenant meilleur, on a repris les travaux du canal de la Meuse au Rhin, ce qui cause un nouveau et plus vif dépit encore aux rebelles en raison du tort considérable qui en résultera pour eux.

Estado, 2318.

991. Bruxelles, 28 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception de lettres de change d'un montant total de 1 million 650,000 ducats. L'Infante a fait envoyer, à Anvers, une partie des effets arrivés pour chercher à se procurer un peu d'argent en les faisant escompter. On n'a pas pu obtenir un real. La misère, le manque de crédit, le danger sont plus grands que jamais. il faut attendre l'échéance des lettres et elle est lointaine! Le montant total des emprunts contractés, à Anvers, au taux de 18 °/₀, s'élève à 773,000 ducats. Si le Roi n'envoie pas cette somme, elle sera déduite des lettres de change des échéances prochaines et ce sera autant de perdu pour l'entretien de l'armée. L'Infante déclare avoir tiré du pays tout ce qu'elle a pu (1). L'envoi des provisions est indispensable. Elles doivent atteindre le montant fixé jadis sans pouvoir être diminuées. Si l'on a fait à ce sujet au Roi des rapports différents, ces rapports sont mensongers. Que Philippe fasse le nécessaire!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 164.

992. Bruxelles, 28 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

D'après les lettres arrivées avec le dernier courrier, il semblerait que le Roi n'ait pas l'intention de payer les 773,000 ducats qui ont été empruntés en acompte des provisions précédentes, mais préfère remettre des obligations de cet import. S'il en est ainsi c'est la fin du crédit royal aux Pays-Bas. Ce crédit est pourtant indispensable; même si les provisions étaient abondantes, on devrait y avoir recours dans des cas extraordinaires. Que le Roi place plutôt ces obligations en Espagne, de façon à ce que les dettes contractées ici puissent être éteintes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 165.

(1) *Le possible y mas de lo possible.*

993. Bruxelles, 28 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait donner les ordres requis pour lever huit compagnies d'infanterie aux Pays-Bas. Elle a désigné comme maître de camp de ces nouvelles unités le comte de Mansfeld. Elle se félicite d'avoir pu attacher au service du Roi un homme qui peut être très utile à cause de ses connaissances spéciales en matière de fabrication de canons.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 166.

994. Bruxelles, 28 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait rapport sur les pourparlers qui ont eu lieu à Bruxelles, entre Pierre-Paul Rubens et le peintre Gerbier, envoyé du duc de Buckingham, par rapport au rétablissement de la paix entre Philippe IV, les rois d'Angleterre et de Danemark et les Etats Généraux (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 170.

995. Madrid, 28 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il a pris connaissance de la lettre de l'Infante que Juan de Benavidès a apportée et qui concerne l'affaire de l'union des différents États de la monarchie espagnole (2). Le Roi a traité la question oralement avec le même Benavidès et celui-ci pourra mettre l'Infante au courant de ses intentions. Passant à l'examen de questions particulières, Philippe déclare que les troupes faisant le service de garnison dans les villes des Pays-Bas devraient être entièrement à charge de ces États, ce qui lui paraît de toute justice, d'autant plus que l'argent employé à cet effet reste quand même dans le pays. Les villes elles-mêmes ont donc tout intérêt à ce que les militaires soient régulièrement payés. Si les Pays-Bas consentent à entrer dans l'union projetée et à payer les garnisons comme le Roi le désire, on peut leur concéder ce qu'ils demandent sur le chapitre des maltôtes (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 184.

(1) La lettre comprend comme annexes un exposé justificatif du duc de Buckingham et le texte de la réponse qu'y fit Rubens au nom de l'Infante. On trouve l'exposé de toute cette affaire dans Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens,* pp. 38 et suiv.

(2) Voir à ce sujet une consulte du Conseil d'État espagnol, en date du 7 février 1627. (*Estado,* 2144.)

(3) Un rapport d'Olivarès adressé à Benavidès et relatif à la même question se trouve en annexe (fol. 186).

996. Madrid, 28 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire des duchés de Clèves et de Juliers. L'Infante doit faire savoir à l'ambassadeur impérial à Bruxelles qu'aucune modification ne peut être apportée au statut des duchés sans le consentement du roi d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 193.

997. Bruxelles, 28 février 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les trois banquiers d'Anvers, Jean Netin de Negro, Marc Antoine et Jean-Étienne Gentiles ont consenti à avancer 50,000 ducats, sans intérêt, sur les lettres venant à échéance à la fin de mars. Ainsi faisant, ils ont rendu un grand service à la cause du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 197.

998. Madrid, 28 février 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante a fait part au Roi du projet de Wallenstein de construire deux forts sur l'Elbe dans les parages de Hambourg pour empêcher le trafic des Hollandais avec cette ville. Isabelle se conduira en cette occasion comme elle le juge bon, mais elle doit éviter d'employer l'armée royale à d'autres fins qu'à secourir l'Empereur (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 195.

999. Madrid, 1er mars 1627. — *Iñigo de Brizuela à Philippe IV.*

L'évêque a vu la consulte du 22 février de la Jointe réunie (3) au sujet du nouveau Conseil de Flandre. Il se rallie aux décisions prises en conseillant au Roi de consulter au préalable l'infante Isabelle.

Le Roi, dans l'apostille, ordonne d'écrire à sa tante, en secret et le plus vite possible, en lui demandant de présenter une liste de candidats.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

(1) Le jour même, Isabelle annonce la même nouvelle à Olivarès. (*Ibid.*, fol. 198.)

(2) Le 17 avril, l'Infante promet d'aider le général au moment opportun. (*Ibid.*, fol. 307.)

(3) La consulte n'a pas été retrouvée dans les archives de Simancas.

1000. Bruxelles, 1er mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante désire que le Roi continue Thomas Lopez de Ulloa dans ses fonctions de pagador général et emploie ailleurs Hurtuño de Ugarte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 202.

1001. Bruxelles, 1er mars 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Les dernières lettres de provisions, d'un montant de 1,500,000 ducats, sont arrivées. Ces effets sont d'échéances si éloignées qu'on ne peut en tirer aucun profit pour l'instant, car personne ne veut consentir à faire des avances sur ces papiers.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 460.

1002. Bruxelles, 1er mars 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Certains capitaines de la flotte des Pays-Bas se sont rendus avec diverses prises dans les ports de Biscaye et ont demandé à l'alcade de Saint-Sébastien d'assurer la garde en prison de certains prisonniers qu'ils amenaient. Ce fonctionnaire a refusé parce que les capitaines ne pouvaient garantir le paiement de cinq réaux par jour et par détenu. Les capitaines se sont vus obligés alors de mettre les ennemis en liberté ne pouvant en garder un si grand nombre à bord. Spinola prie le Roi de donner les ordres requis pour éviter le retour de pareils inconvénients.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 460.

1003. Madrid, 5 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de l'expédition projetée en Irlande Le Roi croit qu'il est difficile de faire quoi que ce soit ce printemps ou cet été, mais il faudrait pourtant commencer avant que la flotte anglaise ne prenne la mer. L'affaire en question ne doit être confiée qu'à l'Infante elle-même et à Spinola. Il faut tâcher de réconcilier les comtes de Tirone et de Tirconel ou leur adjoindre un tiers qui, sous des apparences de compagnon, serait en fait leur chef. Dans l'entretemps, il y a lieu de s'informer sur la situation de l'Irlande et préparer l'équipement des navires nécessaires à cette expédition. Dans le cas où l'on arriverait à un accommodement avec l'Angleterre, la flotte réunie pourrait toujours servir contre les Hollandais ou être affectée à des entreprises dans les mers septentrionales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 207.

1004. Madrid, 5 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il faut donner satisfaction au comte de Tirconel qui désire lever un nouveau *tercio* destiné à prendre service dans l'armée royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 211.

1005. Bruxelles, 7 mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

D'après des lettres interceptées, on a appris que l'ennemi compte entrer en campagne très tôt cette année. Le Roi n'ayant pas donné les ordres requis pour le paiement des arriérés des provisions de 1626, qui se montent à plus d'un million de ducats, il n'y a pas eu moyen de rembourser les 773,000 ducats empruntés aux banquiers d'Anvers. Le crédit dont on disposait est tout à fait perdu. Aucun banquier ne veut plus donner quoi que ce soit. Pour les mensualités de janvier, février et mars, le Roi a envoyé 150,000 ducats. Un tiers de cette somme a été employé au paiement des troupes, les deux autres ont été remis au proveedor des vivres van Etten. Pour payer l'entretien de l'armée, on ne dispose que d'une seule ressource : les provisions. Les lettres les plus hâtives viennent à échéance à la fin d'avril. Comment faire jusque-là, surtout si l'ennemi entre en campagne? L'Infante supplie le Roi d'envoyer incontinent de quoi faire un paiement à l'armée en attendant l'échéance des lettres des provisions. Il faut à tout le moins 400,000 ducats. Instances réitérées à ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 221.

1006. Bruxelles, 7 mars 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

On a intercepté des lettres de l'ennemi par lesquelles on a reconnu que celui-ci prend des mesures pour entrer tôt en campagne cette année. Du côté des Pays-Bas on reste redevable aux financiers de 773,000 écus sur le montant

(1) *Concluire con esta carta, suplicando a V. M. no dexe perder estos vaisses, pues con ellos se perderia tambien la religion catholica y el servicio de Dios, y no consienta que lo que su padre y abuelo han substentado con tanto gasto y travajo se pierda en tiempo de V. M. quien es bien crea a quien ha tratado estas cossas tantos y tantos anos que deve estar informada dellas mas que nadie.*

des provisions passées. De la sorte tout le crédit est perdu, il n'y a plus moyen d'obtenir un maravedis d'avance. Le dernier paiement fait à la troupe date déjà de loin, il est impossible d'entretenir l'armée jusqu'au mois de mai. Si le Roi n'envoie une somme pour son entretien jusqu'à cette date, la situation sera sans remède; les hommes mourront de faim dans les garnisons!

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 461.

1007. Madrid, 10 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans une lettre écrite à Olivarès, Isabelle avait fait savoir qu'à son avis le meilleur moyen de négocier avec les Hollandais était de se servir de l'intermédiaire du commis Kesseleer et des délégués hollandais chargés d'arranger avec lui la question de l'échange des prisonniers. Ces délégués avaient déclaré qu'on accepterait, de leur côté, une trêve semblable à celle de 1609. Le Roi déclare qu'une trêve ne peut qu'augmenter les inconvénients causés par la guerre. Si l'on omettait dans une nouvelle trêve de déclarer à nouveau la liberté des Hollandais, on n'empêcherait pas ceux-ci, et tout le monde avec eux, de se convaincre que cette omission ne leur a rien fait perdre de leur indépendance. La suspension d'armes est de droit une reconnaissance de liberté. D'ailleurs, une trêve rendrait à l'ennemi toute sa liberté sur la mer. Insolents, maintenant que la guerre sur terre les tourmente, ils le seraient encore plus alors. Le Roi est sur ce point tout à fait d'accord avec Olivarès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 229.

1008. Bruxelles, 12 mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles instances pour obtenir de l'argent. Tous les jours on apprend des nouvelles au sujet des préparatifs que fait l'ennemi en vue de la campagne prochaine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 231.

(1) Une autre lettre du même jour (fol. 232) contient aussi des doléances sur le manque d'argent.

1009. Bruxelles, 12 mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a demandé à Louis XIII et obtenu de lui l'extradition d'un religieux anglais qui avait commis des désordres aux Pays-Bas (1). En retour, le roi de France a demandé celle d'un Franciscain français qui avait participé à une conspiration contre sa personne. L'Infante a répondu qu'elle ne pouvait intervenir contre un religieux sans avoir entendu le Nonce. Ce dernier a fait saisir et enfermer, à Vilvorde, le moine accusé. Isabelle a ordonné aux autorités judiciaires civiles de prêter l'assistance requise pour cette incarcération. Les Franciscains ont protesté auprès des États et du Conseil de Brabant, prétendant jouir du privilège de ne pouvoir être menés hors de la province. A proprement parler, ce privilège ne concerne que les laïcs et ne s'applique pas aux religieux qui relèvent de la juridiction papale. Le Roi devrait informer l'Infante de ce qu'il y a lieu de faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 233.

1010. Madrid, 12 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les Anglais ont pris une frégate espagnole envoyée aux Pays-Bas. Isabelle doit chercher par tous les moyens possibles d'obtenir la liberté de l'équipage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 235.

1011. Bruxelles, 12 mars 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

La détresse est telle qu'on a dû avoir recours à des expédients pour payer le voyage du courrier. Si le Roi ne fait pas droit aux demandes d'argent qui lui ont été adressées, Spinola ne saura plus où donner de la tête.

Estado, 2317. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 462.

1012. ....., 17 mars 1627. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le 22 décembre, Isabelle avait communiqué la proposition d'un envoyé du roi de Suède au sujet du commerce du cuivre et d'autres marchandises qui

(1) *Cometido desordenes.*

pourrait se faire entre les sujets de ce monarque et l'Espagne. Bien que l'offre soit sérieuse, le Conseil pense qu'on ne peut y donner suite vu que la Suède combat la Pologne alliée de l'Espagne.

Le Roi se rallie à l'avis du Conseil.

Estado, 2041.

1013. Bruxelles, 19 mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a exécuté les ordres du Roi relatifs à l'achat d'instruments nécessaires aux techniciens qui vont en Espagne pour améliorer les cours d'eau. Plusieurs de ces techniciens sont déjà retournés en Espagne; d'autres partiront incessamment. Parmi les premiers, Isabelle cite Pierre Goins et Jacques de Beste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 250.

1014. Bruxelles, 20 mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Détresse financière : pas un réal, plus de crédit. Jamais on n'a vu telle misère. L'armée qui a jadis assiégé Bréda n'a plus rien reçu depuis longtemps. On a trouvé avec peine un peu d'argent pour secourir les soldats les plus nécessiteux. L'ennemi est prêt à entrer en campagne. Instances pour obtenir une bonne somme.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 253.

1015. Bruxelles, 20 mars 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi n'a rien fait savoir de sa décision par rapport à la descente en Irlande. La saison avance, l'ennemi pourrait venir à nouveau se poster devant le port de Dunkerque (1) et condamner ainsi la flotte des Pays-Bas à l'inactivité. L'Infante a donc donné ordre aux navires de guerre de prendre la mer et aller attaquer l'ennemi. L'escadre se dirigera ensuite vers le port de *Los Passages*, puis, vers la mi-juin, reviendra attaquer les Hollandais, d'abord dans les mers du Groenland où se fait la pêche à la baleine, puis dans les régions où se fait celle du hareng. Elle se trouve sous les ordres de Michel Jacob.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 255.

(1) Le texte dit *el puerto* sans plus.

1016. Bruxelles, 20 mars 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Il n'y a rien à attendre des banquiers. La situation est plus mauvaise qu'elle n'a jamais été depuis le commencement de la guerre. Si le Roi n'envoie pas les 400,000 écus demandés, il est certain qu'un très grand malheur arrivera.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 462.

1017. Madrid, 22 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de remettre 2,000 ducats du produit des prises à Diego de Ribas, official de la secrétairerie d'État.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 261.

1018. Madrid, 22 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance des pourparlers de Rubens avec Gerbier. Il approuve l'attitude de l'Infante. Il désire que les tractations se continuent par rapport aux questions anglaise et danoise. L'affaire de la Hollande fait l'objet d'une autre lettre transmise par le même courrier (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 265.

1019. Madrid, 29 mars 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Désignation de Balthasar de Santander à la place de Louis de Aguilar Coronado, comme gouverneur d'Ostende.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 272.

1020. Bruxelles, mars 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

On s'efforcera d'envoyer au printemps une partie de la flotte des Pays-Bas faire la course sur les côtes d'Espagne avec ordre de conduire ses prises dans les ports de Biscaye. On pourrait confier le soin de l'armement des navires de guerre au veedor et contador Vincent de Anziondo. Depuis le 15 février, les

(1) Elle manque.

vaisseaux du Roi et ceux des particuliers ont capturé et coulé treize prises hollandaises et anglaises. Treize vaisseaux sont à nouveau prêts à partir.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p 461.

1021. Madrid, 11 avril 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accuse réception de toutes les lettres de doléances sur la détresse financière. Les lettres de provisions ont été envoyées le 22 mars; elles auront mis fin aux angoisses de l'Infante. Il convient surtout d'achever l'équipement de la flotte. Le Roi ne pourra envoyer les renforts espagnols désirés. La raison — dit-il — pour laquelle les Espagnols ne veulent pas rester aux Pays-Bas est qu'on ne leur paie pas ce qui leur est dû. Puisque c'est à eux qu'est destiné l'argent des provisions, Isabelle doit les faire payer ponctuellement et leur assurer avec ostentation tous les honneurs désirables. Quant à envoyer des Italiens, à l'heure où l'on doit tant d'arriérés aux troupes de cette nationalité qui se trouvent déjà aux Pays-Bas, ce serait s'exposer à une mutinerie. Il vaut mieux renforcer les effectifs des régiments allemands mais sans créer de nouvelles unités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 280.

1022. Madrid, 11 avril 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a eu communication de la lettre autographe de l'Infante à Olivarès, écrite le 12 mars. Elle traitait des relations avec la France et l'Angleterre et exposait l'opinion de la princesse sur l'opportunité de conclure la paix avec cette dernière puissance, à cause du peu de confiance qu'on pourrait avoir dans une alliance avec la France. Le Roi ne partage pas cette défiance. Il constate que si la France n'a pas toujours tenu ses engagements, elle l'a fait parfois (1). On peut espérer dans les circonstances présentes que l'alliance française serait utile à la religion, ce qui est le but essentiel. Rien n'empêche, d'ailleurs, d'écouter les Anglais, ce que l'Infante doit continuer à faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 285.

(1) *Que si bien a faltado en muchas occasiones a lo assentado, en otras a cumplido.*

1023. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante appuie la requête de Juan de Benavidès qui désire faire partie de la Jointe de guerre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 303.

1024. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante renouvelle ses déclarations précédentes sur l'impossibilité d'exécuter, au cours de ce printemps, la descente en Irlande. Lorsque la flotte des Pays-Bas aura rempli le programme qui lui a été assigné, on examinera à nouveau ce qu'il y a lieu de faire en Irlande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 309.

1025. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Iñigo de Brizuela*,

L'Infante approuve la création d'un Conseil de Flandre. A son avis, on pourrait y faire entrer des *letrados* du parlement de Besançon, du Conseil privé et du Grand Conseil de Malines. Quant aux conseillers de cape et d'épée, elle demande s'ils seront du même rang. Y aura-t-il des chevaliers de la Toison d'or? Elle croit que le comte de Solre acceptera d'en faire partie et que ses collègues de l'ordre n'y trouveront rien à redire. Elle demande à l'évêque de prendre une décision afin qu'elle puisse soumettre au choix du Roi des personnes capables.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

(1) Au cours des quatre premiers mois de l'année 1627, l'Infante envoie successivement au Roi des recommandations en faveur de Hélène Carti, fille de Denis Carti, Irlandais (2 janvier, *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 196, fol. 1); Charles de Bourgogne, descendant de Philippe le Bon (même date, *Ibid.*, fol. 4); Charles de Meldeman, gentilhomme belge (5 janvier, *Ibid.*, fol. 12); Louis Dorvile, grand gruyer de Brabant (15 janvier, *Ibid.*, fol. 83); Hélène O'Sullivan, fille de Philippe O'Sullivan, noble irlandais (18 janvier, *Ibid.*, fol. 85); Juan Philibert de Granvelle, fils naturel du cardinal de Granvelle (13 février, *Ibid.*, fol. 145); la veuve du comte de Bossu (20 février, *Ibid.* fol. 139); Anne de Poitiers, veuve du comte Jacques de Belgiojoso (29 mars, *Ibid.*, fol. 269); Ferdinand de Boisschot (12 avril, *Ibid.*, fol. 288); nouvelle recommandation pour le même, le 27 décembre (*Ibid.*, reg. 197, fol. 406); Théodore Kinschot, trésorier général des Finances (17 avril, *Ibid.*, fol. 313); Charles d'Iedeghem, seigneur de Wieze (25 avril, *Ibid.*, fol. 355); la maison de Ligne (25 avril, *Ibid.*, fol. 358).

1026. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Des vaisseaux de guerre flamands ont fait prisonnier l'ambassadeur de Danemark qui revenait de Venise. Ses instructions ont été saisies. L'Infante en envoie une copie (1) au Roi, comme elle en a envoyé une au marquis d'Aytona, ambassadeur en Allemagne, pour qu'il en donne connaissance à l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 310. — *Estado*, 2318.

1027. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle conseille de ne donner aucune suite à une requête de Jean de Brisquieta qui avait demandé la place de pagador général de la flotte. Il n'y a pas lieu d'établir un poste de pagador général, exclusivement pour la flotte. On a commencé des pourparlers pour un échange de prisonniers avec l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 312.

1028. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les lettres de provisions sont arrivées; au lieu des 300,000 ducats par mois reconnus jadis indispensables, on en envoie 198,000! Rien n'est prévu ni pour les mois de janvier, février et mars, ni pour couvrir le montant de ce que les banquiers ont refusé de payer sur le compte des provisions de 1626 (2); les lettres envoyées pour 1627 ne commencent à courir qu'au mois d'avril! L'Infante a fait faire par le veedor général, un tableau complet de ce que coûte l'entretien de l'armée de terre mensuellement, elle le communique au Roi. Le budget de la flotte varie d'un mois à l'autre suivant que les navires prennent ou non la mer et d'après les travaux de construction. Le Roi pourra pourtant reconnaître facilement s'il est possible de faire face aux nécessités (3) avec ce qu'il a envoyé! On s'est plaint, en Espagne, de ce que de nouvelles levées aient été effectuées aux Pays-Bas. L'Empereur, les princes de la Ligue allemande et Tilly ont insisté pour qu'on procède à des recrutements et qu'on

(1) Cette copie est jointe à la lettre.
(2) Le déficit s'élève, déclare l'Infante, à 773,000 ducats.
(3) *Substentar tal maquina.*

leur envoie des renforts. D'autre part, les Hollandais augmentent leurs effectifs. La double nécessité de résister à l'ennemi et d'assister les alliés justifie pleinement les levées qu'on a faites. Pour faire face au besoin d'argent on a employé tous les moyens dont on disposait, on est à bout. Si les provisions ne sont pas portées à 300,000 ducats, il n'y a plus rien à faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 314.

1029. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires de la flotte. L'ordre a été donné aux vaisseaux de guerre, de se rendre en Espagne, quand ils ne peuvent sans danger rentrer aux Pays-Bas. La question du fonctionnaire à désigner pour la direction de ces unités navales réfugiées dans les ports de la Péninsule sera mise à l'étude. A l'heure actuelle, il y a en mer dix-huit vaisseaux de guerre du Roi et cinq vaisseaux appartenant à des particuliers, mais affectés au service royal. A Ostende et à Dunkerque, il y a encore douze unités dont certaines ne sont pas tout à fait achevées. Ce qui manque le plus ce sont les marins, il y aurait lieu de chercher à engager des Génois.

L'Infante envoie copie des ordres qui ont été donnés pour le commandement de la flotte et concernant, en particulier, le partage du produit des prises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 317.

1030. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Rubens a reçu des lettres du duc de Buckingham et du peintre Gerbier. Il en résulte que le roi d'Angleterre consent à ce que la question danoise soit traitée à part et désire qu'on entreprenne immédiatement aux Pays-Bas, les négociations pour un accommodement entre l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies. L'alliance entre ces deux dernières puissances est trop ancienne pour que l'une puisse lâcher l'autre. L'Infante doit tâcher d'obtenir de la Cour de Madrid les pouvoirs nécessaires pour présider à ces négociations et intervenir dans l'arrangement des affaires du Palatinat. Le roi d'Angleterre,

(1) Le 15 juin, Philippe approuve la conduite de l'Infante. (Reg. 197, fol. 65).

de son côté, dépêcherait un envoyé auprès des Hollandais pour se mettre au courant de leurs intentions.

Isabelle veut savoir au plus vite ce qu'elle doit répondre; elle assure Philippe IV qu'elle exécutera toujours les ordres qu'on lui donnera Elle plaide ensuite pour la conclusion d'un accord avec les Hollandais. Il est possible d'étendre aussi aux Indes la trêve à conclure. D'après l'opinion courante aux Pays-Bas, l'omission dans un nouveau traité de la déclaration contenue dans la trêve de 1609, relativement à la liberté des Provinces-Unies, n'impliquerait nullement la confirmation de cette clause; l'ouverture de l'Escaut serait aussi honorable que profitable. Le projet d'arriver à la conclusion d'un traité de paix définitif avec les Hollandais est chimérique. Les Anglais ne sauraient faire la guerre à la fois à la France et à l'Espagne. Si Philippe ne se réconcilie pas avec Charles I, celui-ci se retournera du côté de Louis XIII. Dans ce cas, l'occasion, qui s'offre en ce moment, sera irrémédiablement perdue. Si l'on continue la guerre avec la Hollande, il ne faut pas espérer — comme on le fait en Espagne — que les Pays-Bas prendront à leur charge l'entretien de toutes les garnisons. On cherche à tirer du pays tout ce qu'on peut, mais il n'y a pas moyen de faire plus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 320.

1031. ....., 17 avril 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

L'ordre donné par le Roi d'envoyer au port de Los Passages les vaisseaux de la flotte sera exécuté.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 462.

1032. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Sa conscience oblige Spinola à représenter à nouveau, au Roi, le grand danger où l'on se trouve de perdre les Pays-Bas. On a fait ici tout ce qu'on a pu pour faire face aux nécessités. Isabelle a engagé ses bijoux, on a fait appel à l'intervention de tous les ministres et de tous ceux qu'on a pu trouver. On est à bout. Il n'y a plus aucun crédit. Seul le Roi peut envoyer le remède nécessaire.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 463.

1033. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Dix-huit vaisseaux de la flotte sont en mer à l'heure actuelle. Trois se sont rendus sur les côtes de Biscaye et de Galice, un d'eux s'est perdu. Il y a, en outre, en mer, cinq navires appartenant à des particuliers. Douze navires royaux se trouvent à Dunkerque et à Ostende, ils seront bientôt prêts. On s'efforce de recruter des marins; on tâchera d'en faire venir quelques-uns de Gênes. Le Roi devrait en envoyer d'Espagne. Le tort que l'on cause ainsi à l'ennemi est indiscutable. Depuis novembre 1626, époque de la réorganisation de la flotte, jusqu'au 22 mars dernier, on a fait en tout trente-huit prises et coulé dix-huit navires ennemis, soit au total cinquante-six vaisseaux anglais, hollandais et écossais.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 463.

1034. Bruxelles, 17 avril 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Le 11 février, écrivant à Spinola, Philippe IV avait observé que l'administration de la flotte des Pays-Bas était bien différente de celle de l'escadre espagnole de la mer Océane. Le fait de payer aux capitaines une certaine somme pour l'entretien de l'équipage, quitte à leur laisser la charge de fournir la nourriture aux hommes, le fait d'endosser aux mêmes capitaines les frais de l'équipement des navires, la coutume de donner des aides aux contremaîtres et gardiens, sont autant de choses que Philippe voudrait modifier si on peut le faire sans inconvénient. Spinola s'explique en détail sur toutes ces questions. Les renseignements qu'il donne sont pleins d'intérêt par rapport à la façon de vivre à bord des vaisseaux de la flotte des Pays-Bas.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 464.

1035. Bruxelles, 22 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle annonce l'arrivée à Bruxelles du secrétaire du roi de Pologne. Celui-ci a demandé (1) l'envoi de douze barques de Dunkerque. L'Infante déclare qu'il lui serait difficile de satisfaire à ce désir. Il vaudrait mieux, selon elle, que le

(1) Une copie de son mémoire est jointe à la lettre d'Isabelle. Ce mémoire de huit pages de texte n'est pas daté.

Roi achetât ces barques et les armât dans les États mêmes du roi de Pologne, voisins de la Baltique, et au nom de l'Empereur, ce que les habitants de ces contrées admettraient plus aisément que s'ils étaient équipés au nom du roi d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 339-342. — *Estado*, 2041.

1036. Madrid, 22 avril 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit chercher à renforcer la situatiou de l'amirauté qui fonctionne aux Pays-Bas. Il y a lieu d'établir, à Bruxelles, un conseil de commerce, semblable à la jointe qui a été instituée à Madrid. L'Infante devra désigner ceux qui y siégeront. Le Roi suggère l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, l'archevêque de Malines, le veedor général, le comte de Coupignies et le conseiller Pierre Roose. Cet organisme nouveau devra consulter l'Infante sur les affaires importantes. Il sera subordonné à la jointe établie à Madrid et devra entretenir une correspondance régulière avec elle. Peut-être y aurait-il lieu de désigner un fonctionnaire chargé de délivrer aux navires de commerce flamands les documents requis pour leur admission dans les ports d'Espagne. Gabriel de Roye conviendrait pour ce poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 337.

1037. Bruxelles, 22 avril 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Doléances nouvelles sur le manque d'argent. Il n'y a pas moyen de se procurer par voie d'anticipation un seul réal. Le crédit ne se rétablira pas tant que les banquiers, qui ont avancé les 773,000 ducats sur les provisions de 1626, ne seront pas remboursés. Isabelle conçoit que les finances royales sont obérées, mais il serait opportun pour le service du Roi de suivre ses avertissements et de chercher un accommodement avec l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 344.

1038. Aranjuez, 23 avril 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe a décidé de refuser les fournitures de cuivre et d'autres marchandises offertes par le roi de Suède, dont l'Infante l'avait entretenu dans une lettre du 22 décembre précédent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 345.

1039. Aranjuez, 23 avril 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Accusé de réception de la lettre de l'Infante, du 20 mars, relative à sa détresse financière. Les provisions envoyées depuis auront rassuré la princesse. Celles-ci sont bien supérieures au montant de ce que le Roi a décidé d'affecter à l'avenir au budget de l'*exercito* des Pays-Bas. Philippe envoie encore 200,000 ducats; qu'Isabelle veille à une judicieuse distribution!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 347.

1040. Bruxelles, 23 avril 1627. — *La Cueva à Philippe IV.*

Torts causés aux Hollandais par la flotte hispano-belge. On leur a pris trente-huit navires et coulé dix-huit autres. Ils en ont perdu d'autres dans une violente tempête qui a sévi sur la côte. Ce peuple est très éprouvé parce qu'il vit surtout de la mer.

Estado, 2318.

1041. Aranjuez, 23 avril 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Pour se conformer aux désirs du roi de Pologne, Philippe a décidé d'équiper une flotte de vingt-quatre navires destinée à opérer dans la Baltique. Le baron d'Auchy doit aller notifier cette décision à Varsovie, tandis que Gabriel de Roye en assumera l'exécution. L'Infante doit désigner le commandant de cette nouvelle armée navale à laquelle seront rattachés 2,000 Wallons (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 351-353.

1042. Bruxelles, 1er mai 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

On a appris que certaines des galères envoyées d'Espagne aux Pays-Bas n'ont que six à huit hommes d'équipage. Il en faut au moins vingt-cinq sans

(1) Le 23 mai, Isabelle répond en contestant l'opportunité d'affecter des Wallons aux opérations de la flotte. Depuis qu'il y a des unités wallonnes dans l'armée du Roi, les natifs des Pays-Bas ne veulent plus s'engager pour faire du service à l'étranger. D'ailleurs, il vaut mieux les employer ici. (*Ibid.*, fol. 355.) Le même jour encore, par une autre lettre, Isabelle fait savoir que les ordres seront exécutés et qu'elle a fait rappeler Gabriel de Roye, qui se trouve présentement à Cologne (fol. 388).

quoi on ne pourra se servir de ces galères, car aux Pays-Bas on ne saurait trouver de rameurs.

Estado, 2318. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 465.

1043. Aranjuez, 4 mai 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'établissement de l'*almirantazgo* de Séville a produit les meilleurs résultats. Il faut que l'Infante accorde toute sa protection à la société commerciale qu'on cherche à établir aux Pays-Bas, qui doit être en relations avec celle de Séville et à laquelle Gabriel de Roye a participé dès le début.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 368.

1044. Bruxelles, 12 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante appuie auprès du Roi la requête de différents négociants anversois qui demandent la restitution de deux vaisseaux marchands qui ont été saisis (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 375.

1045. Bruxelles, 13 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres de change de 200,000 ducats. Le tableau joint (2) à la lettre de l'Infante fera voir au Roi que les provisions envoyées cette année n'atteignent que le montant de 147,666 $^{2}/_{3}$ ducats par mois. Comment peut-on penser qu'il y a moyen de faire la guerre avec cela? Il ne faut pas espérer que le pays contribuera plus que par le passé aux besoins de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 386.

(1) La requête, non datée, est adressée à l'Infante. Elle relate que le 23 novembre 1626, une flotte marchande appartenant à des sujets du Roi et chargée de marchandises à destination d'Espagne et de Portugal est partie de Calais. La tempête la contraignit à chercher refuge dans un port de la Galice. Là, deux vaisseaux ont été saisis par les autorités espagnoles, sous prétexte qu'ils étaient propriété ennemie, sans aucun égard pour les papiers dont ils étaient munis.

(2) Le tableau se trouve au folio 387. Il montre que le total des provisions de 1627 s'élève à 2,152,000 ducats.

1046. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante déconseille résolument de tenter une descente en Irlande. Les troupes dont le Roi disposerait à cet effet sont insuffisantes. Par le passé, alors que l'Angleterre et l'Écosse n'étaient pas réunies sous un même sceptre, l'Espagne n'a obtenu aucun résultat de ce côté, même avec des forces plus grandes. La situation est bien plus difficile encore maintenant. Un groupe de onze vaisseaux de guerre de la flotte des Pays-Bas s'est rendu à Los Passages accompagné de ses prises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 389.

1047. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Le marquis annonce qu'il exécutera les ordres du Roi concernant la mission du baron d'Auchy, en Pologne, et celle de Gabriel de Roye, à Vienne et dans les villes hanséatiques.

Estado, 2041.

1048. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'exécution des ordres donnés par le Roi sur l'obligation de rattacher toutes les compagnies d'infanterie à des *tercios*. Philippe doit faire savoir comment on assurera le service des garnisons. On ne peut y placer des compagnies faisant partie d'un régiment de l'armée de campagne, car alors celle-ci n'aura plus les effectifs requis. On ne peut laisser les villes sans garnison car on risquerait de les perdre. Lever des régiments supplémentaires pour en affecter des compagnies au service de garnison n'aurait d'autre effet que de causer de nouvelles dépenses.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 384.

1049. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Arrivée à Bruxelles de l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie à Paris. Il a demandé à l'Infante de s'entremettre pour que son maître rentre en grâce auprès du roi d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 390.

1050. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'abbé Scaglia a fait à Rubens une déclaration consignée dans un écrit que l'Infante transmet au Roi (1). Isabelle est persuadée que c'est l'intérêt de son neveu de profiter de l'occasion qui s'offre pour traiter avec les Anglais et les Hollandais. Par rapport à ces derniers, une trêve étendue aux Indes, muette sur la question de la liberté des hérétiques, d'une durée déterminée par le Roi et impliquant la liberté de l'Escaut, serait tout à fait souhaitable. Très répandue est l'opinion que les Hollandais, se trouvant en paix, se ressentiraient probablement de leurs divisions en Arminiens et Gomaristes, et qu'il en pourrait résulter une situation qu'on ne saurait espérer aujourd'hui. La guerre est la cause de l'union qui existe entre les rebelles. Les dissentiments qui se sont élevés jadis, du temps du défunt prince d'Orange et que son autorité et la mort d'Oldenbarneveld ont apaisées, recommenceraient. Le prince d'Orange actuel n'a pas le même prestige. Quant aux Anglais, ils s'allieront à la France si la guerre contre l'Espagne doit continuer et cette alliance pourrait être conclue à bref délai. Scaglia a insisté pour que les tractations en vue d'un accommodement anglo-hollando-espagnol se fassent dans le plus grand secret. Isabelle demande des ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 391.

1051. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste à nouveau pour obtenir l'envoi de renforts espagnols. Le sort fait aux Pays-Bas aux soldats de cette nationalité est actuellement meilleur qu'il n'a jamais été. Il serait bon aussi d'envoyer des Italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 394.

1052. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'institution aux Pays-Bas d'une compagnie de navigation semblable à la Chambre de commerce de Séville. Cette institution a peu de succès aux Pays-Bas; ni États provinciaux ni particuliers ne veulent y participer. Sans doute, quelques provinces peu importantes avaient manifesté au

(1) Il se trouve joint folio 393.

début l'intention de s'y intéresser, mais c'était à condition qu'on obtînt le concours des autres provinces. On a laissé entendre que le Roi garantissait la sécurité des vaisseaux de la compagnie contre toute atteinte de l'ennemi. Les pertes subies par les armateurs anversois ont enlevé toute la confiance que cette déclaration avait fait naître.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 396.

1053. Bruxelles, 23 mai 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Si l'ennemi part en campagne, l'armée du Roi fera de même, encore qu'avec les faibles ressources dont on dispose il sera difficile d'entretenir la troupe. Sans cela on se tiendra sur la défensive et l'on enverra au secours de l'Empereur et des princes catholiques les effectifs dont on pourra disposer. Ils prendront part à la guerre contre les Danois.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 466.

1054. Madrid, 24 mai 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire des provisions. On a envoyé pour les mois d'avril à décembre, 250,000 écus par mois et 200,000 écus pour le trimestre janvier-mars. Pour payer le déficit de l'année précédente on a envoyé 400,000 ducats. On a ainsi fait plus qu'on ne pouvait. Le chiffre de 250,000 écus est supérieur à celui des provisions envoyées jadis par Philippe III à des époques très troublées. Le Roi espère que l'Infante se tirera d'affaire.

La décision prise par Isabelle d'envoyer des troupes au secours de Tilly est opportune. Il convient de faire tous les efforts pour arriver à une pacification générale en Allemagne; pour y arriver le Roi restituera le Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 196, fol. 398.

1055. Madrid, 1er juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe a pris notification du désir exprimé par Charles Ier de voir l'Infante s'entremettre pour la conclusion d'un accommodement anglo-hispano-hollandais. De son côté, le roi d'Espagne vient de conclure un accord avec Louis XIII. Il convient de ne pas rompre les pourparlers avec l'Angleterre, mais de les

traîner en longueur. L'Infante recevra donc des pouvoirs, datés du 24 janvier 1626, l'autorisant à traiter avec Charles Ier. Ces pouvoirs ne s'étendent pas aux affaires de Hollande. Le Roi veut que la question de la souveraineté des Provinces-Unies soit tranchée. Il est prêt à céder sur tout, sauf sur les intérêts de la religion et cette question de la souveraineté! Il ne veut pas se prêter à une convention qui laisserait planer le doute à ce sujet. Il lui faut une paix stable et honorable. On pourrait conclure un armistice pour une durée d'un an si l'on avait des garanties d'arriver après cela à une paix conforme aux désirs du Roi (1). La trêve de 1609 a été funeste. Pendant les années qui l'ont suivie on a dépensé beaucoup plus que pendant les hostilités antérieures, on a eu à déplorer des pertes aux Indes orientales et occidentales. Une nouvelle trêve semblable aurait les mêmes résultats. En outre, si les Anglais insistent pour que le pouvoir donné à l'Infante soit étendu aussi à la question hollandaise, ce sera une raison pour faire traîner les choses en longueur, ce qui est le but poursuivi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 6.

1056. Madrid, 1er juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi envoie encore à Isabelle une deuxième procuration qui s'étend aussi aux affaires hollandaises. L'Infante usera de celui des deux actes qui lui paraît le plus approprié pour arriver à la fin désirée : traîner les choses en longueur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 15.

1057. Madrid, 1er juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit s'informer avec soin de ce qui se passe en Irlande et s'efforcer de réconcilier les comtes de Tirone et de Tirconel. Seul Spinola doit être mis au courant du projet d'expédition contre ce pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 19.

(1) *Y si es cierto quanto a V. A. le anteponen otras personas y llega a juzgar V. A. de que entrando en el tratado ygual y sin declaracion de la soberanidad, despues se ajustara la soberanidad y la paz y la navegacion, es facilissimo de ajustar con los que pueden hazer opinion probable de que esto ha de ser y que tienen mano para encaminarlo como seria que se empieze al reves obligandose estos propios en nombre de los Estados a esto mismo, y yo les conzedere uno año de suspension de armas tratando con ellos este tiempo como con principes libres.*

1058. Madrid, 2 juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit veiller à l'exactitude des avis qui viennent d'Angleterre et de Hollande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 24.

1059. Bruxelles, 14 juin 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

La situation financière est pitoyable. Il n'y a pas moyen de faire face aux nécessités avec les petites provisions que le Roi envoie. Il faut 300,000 ducats par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 41.

1060. Madrid, 15 juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi maintient sa décision relative à l'emploi de 2,000 Wallons au service de la flotte de guerre à envoyer dans la Baltique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 48.

1061. Madrid, 15 juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi exprime son déplaisir de ce qu'un peintre (Rubens) ait été employé à des négociations diplomatiques aussi graves. Les pourparlers commencés avec Gerbier doivent se continuer (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 55.

1062. Madrid, 15 juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi juge que le chiffre de 54,000 hommes est suffisant pour l'armée des Pays-Bas, surtout quand on se borne à la guerre défensive. Il regrette qu'on ait procédé à de nouvelles levées dans ces circonstances.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 51.

(1) Cf. Gachard, *op. cit.*, p. 65.

1063. Madrid, 15 juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi répond aux objections de l'Infante contre l'opportunité de faire une descente en Irlande. Il donne ses instructions pour la préparation de cette entreprise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 61.

1064. Bruxelles, 15 juin 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les lettres de change envoyées à titre de provisions et échéant fin avril et fin mai n'ont pas été payées entièrement à Anvers. Il manque 105,000 ducats que les banquiers se sont refusé à donner. L'Infante expose qu'en ce jour elle doit payer 111,000 ducats pour la solde de l'armée. Elle ne sait où les trouver. Le Roi peut s'attendre à chaque instant à apprendre que tout est perdu. Cela serait désastreux pour la religion et entraînerait la perte d'autres États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 69.

1065. Madrid, 27 juin 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi vient d'apprendre qu'on a refusé de payer, à Anvers, des lettres de change envoyées à titre de provision et ce à concurrence de plus de 100,000 ducats. Il fait savoir à l'Infante que les correspondants de ces banquiers ont donné les ordres requis pour que les paiements soient effectués (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 100.

1066. Bruxelles, juin 1627.

Relation des opérations de l'armée du Palatinat faite par le contador don Luis Casuso Maeda.

Estado, 2319.

1067. ....., 7 juillet 1627. — *La Cueva à Philippe IV.*

L'Infante, après avoir accompli sa neuvaine à Montaigu, est allée voir les travaux du canal de la Meuse au Rhin. Détails sur ce voyage. Isabelle partit

(1) Le 22 juillet, l'Infante déclare que nonobstant la présentation de ces nouveaux ordres, les banquiers ont refusé de payer plusieurs effets, à concurrence de 67,412 écus. (*Ibid.*, fol. 127.)

de Diest, le 16 juin, et visita successivement Maestricht, Ruremonde, Venloo, Geldern, Rheinberg et revint à Geldern. Elle trouva les ouvrages avancés et les forts achevés grâce à l'intelligence de l'entrepreneur don Juan de Medicis, marquis de San Angelo. A son retour, l'Infante visita les reliques d'Aix-la-Chapelle. Arrivée dans cette ville, le 23 juin, elle en partit le 25, en passant par Maestricht et revint à Diest, le 27. Ce voyage a contribué à l'avancement des travaux.

Estado, 2318.

1068. Bruxelles, 8 juillet 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au déficit de 105,000 ducats pour les provisions des mois d'avril et de mai, s'ajoute un autre de 108,000 pour la provision de juin. Dans ces conditions, il est tout à fait impossible de pourvoir aux nécessités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 110.

1069. Madrid, 16 juillet 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le montant des provisions a été fixé à 250,000 écus par mois. Cet argent doit être affecté exclusivement à l'armée. Le Roi a donné ordre d'imputer sur le budget des États d'Italie toutes les pensions et secours qui étaient pris jadis sur celui de l'*exercito* de Flandre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 119.

1070. Bruxelles, 22 juillet 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante justifie l'intervention de Rubens dans les négociations avec l'Angleterre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg 197, fol. 132.

1071. Bruxelles, 22 juillet 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris que la flotte anglaise est sortie dans l'intention de continuer les hostilités contre l'Espagne. On ne sait rien de précis sur le nombre des navires et des soldats qui y sont embarqués (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 133.

(1) Cf. Gachard, *op. cit.*, p. 56.

(2) On trouve à diverses reprises des lettres de l'Infante annonçant l'envoi d'*avis* d'Angleterre. Le texte de ces *avis*, joint à la lettre originale, ne se trouve pas dans nos registres.

1072. Bruxelles, 22 juillet 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'affirmation du Roi que les provisions actuelles sont supérieures à celles envoyées par Philippe III a stupéfié l'Infante. Jadis, en temps de guerre, les 300,000 ducats mensuels ont toujours été envoyés. Au début de son règne, Philippe IV s'est engagé à en faire autant. Il pensait, sans doute, agir de la même façon encore l'année dernière puisque les lettres de change envoyées en 1626 atteignent à peu près le montant de 3,600,000 ducats. Le déficit provient de ce que certains effets, à concurrence d'un million de ducats, ont été refusés par les banquiers. Les 300,000 ducats mensuels sont plus indispensables que jamais; l'ennemi est parti en campagne avec une armée puissante, il se dirige vers Bocholt. L'Infante déclare qu'elle a fait et fait encore tout ce qu'elle peut pour arriver à une pacification en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 134.

1073. Bruxelles, 22 juillet 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Arrivée de l'amiral Francisco de Ribera. La flotte anglaise est partie pour l'Espagne.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 466.

1074. Bruxelles, 22 juillet 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Dans le compte des crédits sollicités pour la continuation des hostilités on n'a fait aucune réduction depuis que le Roi a prescrit de se tenir sur la défensive qui, de par sa nature, est moins onéreuse. A Philippe, qui s'en étonne, Spinola répond que la tactique défensive ne dispense pas d'entrer en campagne chaque fois que l'ennemi le fait lui-même. Il est indispensable de tenir toutes prêtes deux armées considérables, car l'ennemi est maître des cours d'eau et peut facilement envahir la Flandre. L'une des armées garde le pays du Rhin, l'autre, la Flandre et le Brabant. Le Roi comprendra, dès lors, la nécessité qu'il y a eu de procéder à des recrutements. Le bénéfice de la tactique défensive est absorbé par l'entretien de la flotte. Les 300,000 écus déclarés indispensables jadis pour la guerre offensive sur terre le sont maintenant encore pour la guerre défensive sur terre et offensive sur mer.

Estado, 2319. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 467.

1075. ....., 23 juillet 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Toute l'armée ennemie est arrivée à Groenlo. Il est vraisemblable que le siège de cette place va commencer.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 468.

1076. Bruxelles, 28 juillet 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Siège de Groenlo. L'armée est partie en campagne, on n'a pu lui donner un sou et on ne pourra le faire avant le 15 août. Alors il y aura moyen de donner une demi-paie pour deux mois. Tout le reste va à l'avenant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 153.
Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 468.

1077. ....., 30 juillet 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Emmanuel Sueyro, chevalier du Christ, a fait valoir ses services. Déjà, en 1623, le Roi l'avait recommandé à sa tante pour une place de commis des Finances. Il intervient de nouveau en sa faveur.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1078. Bruxelles, 1er août 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur les lettres des provisions échues en juillet il y a de nouveau un déficit de 156,000 ducats. Au moment où les armées sont en campagne, la détresse financière est particulièrement dangereuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 155.

1079. Bruxelles, 5 août 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande au Roi la requête d'Alexandre de Meulenaere et frère, et d'Antoine van Volden et Cie, bourgeois de Bruges, qui sollicitent la restitution de marchandises saisies en Galice, comme contrebande, alors qu'elles ne le sont pas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 158.

(1) Du mois de mai au mois d'août, l'Infante recommande au Roi les personnages suivants : le baron de Grobbendonck (6 mai, *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 196, fol. 372); Antoine T'Serclaes (7 juillet, reg. 197, fol. 108); le baron de Coupigny, du Conseil des Finances (22 juillet, *Ibid.*, fol. 126); Jean de Marnix, baron de Pottes (20 août, *Ibid.*, fol. 182).

1080. Madrid, 5 août 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce l'alliance qu'il a conclue avec Louis XIII contre l'Angleterre. Il a appris que la flotte anglaise a l'intention d'attaquer l'île de Ré ou une autre place française. L'Infante doit examiner si l'on ne pourrait envoyer 1,500 soldats sur les côtes d'Angleterre pour y faire le plus de dégâts qu'ils pourront. L'éloignement de la flotte anglaise rend possible cette démonstration. Si l'Infante partage cet avis, qu'elle donne les ordres nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 160.

1081. Madrid, 7 août 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe fait part à l'Infante des dispositions qu'il a prises pour envoyer une partie de sa flotte militaire au secours de l'escadre française chargée de de combattre l'Angleterre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 165.

1082. Madrid, 16 août 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le procureur des études du collège des Jésuites, à Madrid, désire acquérir aux Pays-Bas des livres et des instruments de mathématiques. Isabelle doit chercher à les lui procurer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 176.

1083. Bruxelles, 23 août 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Notifiant à l'Infante sa décision d'envoyer son escadre de guerre au secours de la France, le Roi lui avait prescrit de charger la flotte des Pays-Bas de rallier l'Espagne pour y assurer la défense côtière. A quoi Isabelle répond que treize unités sont en mer et que les autres font des incursions contre les Hollandais. Philippe est invité à donner de nouveaux ordres sur ce qu'il faut faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 188.

(1) Le 17 août suivant, Philippe revient sur cette affaire. (*Ibid.*, fol. 178

1084. Bruxelles, 23 août 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte Henri de Berghes a reçu ordre de se porter au secours de Groenlo. Il a trouvé l'ennemi si bien fortifié qu'il n'y a pas eu moyen de le déloger. On a décidé de s'attaquer à un convoi de vivres, mais un conflit s'est élevé entre deux officiers espagnols par rapport au commandement de l'avant-garde. Isabelle promet de faire une enquête et de sévir contre le coupable (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 189.

1085. Bruxelles, 23 août 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'expédition projetée par Philippe en l'absence de la flotte anglaise est impossible! Comment espérer que 1,500 hommes pourront faire quelque chose dans un pays si bien défendu? Les troupes engagées seront sacrifiées et l'on y perdra sa réputation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 190.

1086. Bruxelles, 23 août 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Dans une lettre, du 16 juillet, le Roi avait entretenu Spinola de la réforme des régiments allemands et des recrues nouvellement levées. Spinola prie Philippe IV de considérer combien il eût été dangereux de se trouver sans effectifs suffisants alors que l'ennemi dispose de forces si considérables et fait preuve de tant d'activité.

Le Roi a parlé aussi de mutineries. Le marquis fait observer qu'avant son arrivée il y avait sans cesse des mutineries, parfois deux ou trois à la fois. Lui-même à fait châtier sévèrement les coupables, récemment il a provoqué une contre-mutinerie. Le prince d'Orange a trouvé opportun de faire une convention par laquelle, de part et d'autre, on s'engage à ne pas assister les mutins. On peut donc affirmer qu'on a pris toutes les mesures requises pour éviter les rebellions.

Estado, 2319. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 467.

(1) Le 11 septembre, Philippe déconseille toute sanction en ces termes : *que me desobligara de hazer demostraciones contra los exesos que hasta ayora se ven subcedidos en este socorro.* (*Ibid.*, fol. 218.)

1087. Bruxelles, 23 août 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Henri de Berghes, qui commande l'armée du Rhin, a reçu ordre d'Isabelle d'aller au secours de Groenlo. Il a exécuté cette mission et a trouvé l'ennemi si bien fortifié que, de l'avis de tous ses lieutenants, il n'a osé l'attaquer. Depuis, à l'occasion d'une escarmouche, il y a eu des compétitions pour savoir qui irait en avant-garde. Il y a lieu de sévir rigoureusement pour éviter le retour de pareilles misères. Groenlo ne pourra tenir longtemps si la place n'est secourue.

Estado, 2041. — Publié par Rodriguez Villa, *op cit.*, p. 468.

1088. Bruxelles, 24 août 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nicolas van der Burgh, Belge, résidant à Calais, a représenté qu'un vaisseau parti de San Lucar, chargé de tabac, pour son compte et celui de ses associés, a dû se réfugier dans un port portugais et y a été saisi. On a mis en prison Adrien van der Burgh, frère du plaignant, et un associé du nom de David Baut. On les accusait d'avoir caché un service en argent de peu de valeur. Le plaignant a rendu des services à la cause royale et c'est ce qui porte Isabelle à intercéder pour lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 195.

1089. Bruxelles, 4 septembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Henri de Berghes n'a pu secourir Groenlo. La ville s'est rendue le 20 août. La garnison a pu sortir avec armes et bagages.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 208.

1090. ....., 4 septembre 1627. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une lettre du comte de Grimberghe, du 15 juillet, demandant que le Roi soit parrain de son septième fils. La chose paraît extraordinaire et sans précédent à don Diego de Messia et au marquis de Montesclaros. Don Fernando Giron estime qu'Isabelle peut remplacer le Roi. Le marquis de la Hinijosa, le comte de Monterey, le comte de Lemos, le confesseur, don Juan de Villela et le duc de Feria sont d'avis que cet honneur doit être réservé

aux grands d'Espagne. En définitive, le Conseil décide de renvoyer l'affaire à Brizuela, qui pourra donner des renseignements sur le comte de Grimberghe.

Le Roi se rallie à la consulte.

Estado, 2041.

1091. Bruxelles, 4 septembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur les provisions du mois d'août il y a eu à nouveau 95,100 ducats que les banquiers n'ont pas voulu payer, ce qui fait qu'on n'a touché que 102,900 ducats. Depuis qu'on a perdu tout crédit il n'y a plus moyen de rien emprunter. Avec d'aussi faibles ressources il est de toute impossibilité de pourvoir aux nécessités, puisque la seule demi-paie de l'armée d'Henri de Berghes absorbe 130,000 ducats, le pain de munition exige 53,000 ducats, etc. Le Roi a fait envoyer pour le semestre septembre-février de nouvelles lettres de change. En fait, elles sont au total inférieures de 139,000 ducats à celles envoyées antérieurement. Doléances coutumières [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 205.

1092. ....., 5 septembre 1627. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Siège de Groenlo. Les conseillers opinent que si Spinola s'était chargé lui-même de l'expédition destinée à secourir cette place, il n'y aurait pas eu de conflit de compétence. Le Roi prescrit d'exiger d'Isabelle des explications sur le fait que ni Spinola ni de Berghes ne se sont chargés de cette opération et de demander comment ce dernier a toléré que des conflits de compétence aient mis obstacle à une opération de cette importance.

Estado, 2041. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 469.

1093. Madrid, 12 septembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Mesures prises pour envoyer la flotte d'Espagne au secours de l'escadre française. Les vaisseaux de la flotte des Pays-Bas doivent se rendre à la côte

[1] En annexe se trouve un rapport du pagador général sur l'état des provisions.

de Bretagne pour se joindre à celle d'Espagne, si elle se trouve dans ces parages, ou bien gagner La Corogne. Il s'agit de montrer combien sont sincères les offres de secours faites à la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 220.

1094. ....., 17 septembre 1627. — *La Cueva à Philippe IV.*

Le Cardinal rappelle la lettre, du 15 juin, dans laquelle le Roi lui recommande la mission dont le marquis de Leganès (1) est chargé en Belgique.

Estado, 2319.

1095. Bruxelles, 18 septembre 1627. — *Isabelle à Iñigo de Brizuela.*

Envoie une liste de noms de fonctionnaires qui pourraient faire partie du Conseil de Flandre et de Bourgogne. Parmi ceux-ci se trouve un membre du Conseil privé, Gérard Corselius, qui, quoique Liégeois, dit Isabelle, figurerait avec honneur dans le nouveau Conseil.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

1096. Bruxelles, 18 septembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les treize vaisseaux de la flotte des Pays-Bas, qui avaient reçu mission d'aller attaquer les pêcheurs hollandais, sont rentrés au port de même que cinq autres vaisseaux. Les uns et les autres ont obtenu de bons succès (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 225.

(1) Don Diego Mexia Felipez de Guzman, parent de Don Augustin Mexia, dont il a été souvent question dans les documents précédents, et cousin de Gaspar de Guzman, comte d'Olivarès et duc de San Lucar, était membre du Conseil d'État d'Espagne et général de l'artillerie dans ce royaume. Grâce à la protection du comte-duc, qui se déchargeait sur lui de l'administration des Pays-Bas, il fut comblé de toutes sortes de faveurs. En 1626, il est nommé capitaine général de la cavalerie légère dans notre pays; le 27 juin 1627, il est créé marquis de Leganès. L'année suivante, il obtient la présidence du nouveau Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. En 1634, nous le voyons à la tête de l'armée d'Alsace et chargé d'ouvrir le passage au Cardinal Infant qui allait se rendre aux Pays-Bas. Cf. Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial,* pp. 149 et 167.

(2) Une relation détaillée des opérations se trouve jointe à la lettre. (*Ibid.,* fol. 226.)

1097. Bruxelles, 19 septembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Récemment les Français ont conclu un accord pour neuf ans avec les Hollandais et leur ont payé 600,000 florins. L'Infante cherchera à avoir plus de détails à ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 228.

1098. Bruxelles, 27 septembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi se tient toujours près de Groenlo. L'armée royale se trouve à quatre lieues de Wesel. La ville de Lingen a été pourvue d'une garnison et de munitions. L'ennemi a amené des barques, les uns disent que c'est pour attaquer Santvliet, les autres disent autre chose. Le marquis de Leganès fera rapport au Roi au sujet de l'union projetée entre l'Espagne et les autres États de la monarchie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 240.

1099. Bruxelles, 29 septembre 1627. — *Le marquis de Leganès à Philippe IV.*

Sur l'union des Pays-Bas avec les autres États de la monarchie espagnole (2).

Estado, 2041.

1100. Madrid, 4 octobre 1627. — *Iñigo de Brizuela à Philippe IV.*

L'Infante à cause de ses préoccupations n'a pas encore désigné les personnes qui pourraient siéger au Conseil de Flandre. Que le Roi voie la lettre qu'elle lui a écrite de sa main (*de manu propria*) (3) et lui dise sa volonté.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

(1) Le 6 octobre suivant, elle déclare avoir pu se procurer le texte de la convention. Elle ajoute qu'il est bien étrange qu'au moment où l'Espagne se rapproche de la France, celle-ci se décide à conclure une nouvelle ligue avec les rebelles. (*Ibid.*, fol. 248.)

(2) Leganès proposa cette *union* aux États des différentes provinces. Le texte (imprimé) de sa proposition et la réponse de chacune des provinces se trouvent aux *Archives du Royaume, Audience*, reg. 1189.

(3) Il s'agit évidemment ici de la lettre de l'Infante, du 18 septembre (n° 1095) dans laquelle elle envoie à Brizuela une liste des noms de personnes qui pourraient faire partie du Conseil.

1101. Sans date. — *Réponse de Philippe IV à la lettre précédente.*

Cette lettre contient une liste de noms et le détail des qualités exigées des futurs membres du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. Ces conseillers devraient être renouvelés tous les trois ans; ils devraient être au nombre de six avec un président. Mais ce nombre pourrait être augmenté ou diminué.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

1102. Bruxelles, 6 octobre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur les provisions mensuelles de septembre les banquiers ont payé 47,665 ducats, ils ont refusé le reste qui monte à 161,625 ducats. Ils déclarent n'avoir pas reçu les ordres requis. Doléances coutumières (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 246.

1103. ....., 6 octobre 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

L'ennemi a réuni au port d'Esquenque un nombre très considérables d'embarcations. On lui a prêté l'intention de se diriger vers Santvliet. Depuis, il paraît avoir changé de projet.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, 472.

1104. ....., 8 et 10 octobre 1627. — *Consultes du Conseil d'État espagnol.*

Sur les lettres de l'Infante et des ministres de Flandre avisant le retour de l'escadre des Pays-Bas qui a désorganisé la pêche aux harengs entreprise par les Hollandais.

Estado, 2041 et 2144.

1105. Madrid, 14 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante les renseignements qu'il a reçus du baron d'Auchy et de Gabriel de Roye, par rapport à leur activité diplomatique en

(1) En annexe se trouve un tableau des effets payés et de ceux qui ont été refusés.

Pologne et en Allemagne. La flotte espagnole à envoyer dans la Baltique sera sous les ordres de l'Empereur qui en désignera les chefs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 256.

1106. Madrid, 14 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris aussi de son ambassadeur à Paris, le marquis de Mirabel, la conclusion d'une nouvelle ligue entre Français et Hollandais. Il a fait donner les ordres pour l'équipement de la flotte destinée à opérer cette année.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 286.

1107. ....., 16 octobre 1627. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Pour l'union des États de la monarchie (2).

Estado, 2144.

1108. Madrid, 17 octobre 1627. — *Philippe IV au marquis de Leganès.*

Le Roi approuve la conduite du marquis et celle de Spinola dans la question anglaise. Leganès doit faire savoir à Madrid quelles sont les vues de Spinola sur la tactique à suivre pour attaquer l'Angleterre. Le Roi voudrait savoir particulièrement quelle partie de l'armée des Pays-Bas pourra participer à cette entreprise. Quant aux Hollandais, le meilleur moyen de les réduire est de faire entrer les armées de l'Empereur et de la Ligue catholique dans la Frise orientale. Leganès est chargé de continuer les pourparlers engagés à ce sujet. Les circonstances sont en ce moment très favorables. L'alliance avec la France, les succès des armées allemandes, le secours envoyé au roi de Pologne, qui mettra celui-ci à même d'empêcher la Suède et le Danemark d'aider les Hollandais, tout cela pourrait amener une trêve très avantageuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 314.

(1) La lettre comprend comme annexe la copie de la correspondance échangée entre le Roi et les deux diplomates (fol. 259 et suiv.) On trouve dans le même registre aux folios 77 et suivants les instructions données par Philippe IV à ces mêmes diplomates.

(2) Cf. plus haut n° 995 et plus loin n°s 1110, 1116, 1134, etc.

1109. Bruxelles, 18 octobre 1627. — *La Cueva à Philippe IV.*

On vient de faire plusieurs prises anglaises et hollandaises. On s'est emparé entre autres d'un navire hollandais portant soixante-dix pièces d'artillerie. C'est une perte très sensible pour l'ennemi.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 472.

1110. ....., 20 octobre 1627. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre du marquis de Leganès, du 29 septembre, traitant de l'union des États de la monarchie (avec une longue apostille du Roi).

Estado, 2041.

1111. ....., 20 octobre 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Au sujet du siège de Groenlo.

Estado, 2319.

1112. Bruxelles, 20 octobre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis de Leganès a demandé à l'Infante, de la part du Roi, de donner son opinion sur une attaque éventuelle contre l'Angleterre avec le concours des Français. Si cette expédition est décidée, répond-elle, il faut la faire avec le plus de forces possible et sans trop compter sur l'intervention française. A son avis, il faut, pour l'exécuter, une armée de 30,000 fantassins et de 3,000 cavaliers. Il y aurait moyen de se procurer ces effectifs, en demandant à l'Empereur et à l'électeur de Bavière de mettre une partie de leurs troupes à la disposition du Roi. Il est nécessaire d'envoyer d'Espagne soixante vaisseaux de guerre et vingt galères, ces dernières destinées au transport des renforts devant être amenés en Angleterre après le débarquement initial. Il faudra débarquer le plus près possible de Londres et s'attaquer directement à cette ville. Nécessité du secret. L'arrivée des troupes impériales semblera le prélude d'une recrudescence des hostilités contre les Hollandais. Il faut prendre les précautions requises pour que le projet d'attaque contre l'Angleterre ne soit pas révélé par les Français. On affectera à cette expédition les provisions ordinaires envoyées pour la guerre contre les Hollandais, mais elles

devront être augmentées jusqu'à concurrence de 500,000 ducats par mois. Une victoire, en Angleterre, mettrait les Hollandais à la merci du Roi. Le mois de mai est le meilleur pour l'expédition projetée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 297.

1113. Bruxelles, 20 octobre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, Isabelle a concentré toute la flotte de guerre des Pays-Bas, dont l'effectif est de vingt-huit vaisseaux. A la première occasion, toute l'escadre prendra la mer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 300.

1114. Bruxelles, 20 octobre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle qu'elle a envoyé le comte Octavio Sforza auprès de Wallenstein pour lui demander de faire occuper par ses troupes la Frise orientale. Ce dernier a objecté que le pays ne pourrait fournir ce qui est nécessaire à la troupe, mais s'est déclaré disposé à faire ce qui serait utile au service du Roi. Isabelle a insisté pour que l'occupation se fît quand même et ce, avec des forces considérables, ou au moins pour que le général indiquât une autre tactique que l'on pourrait suivre contre les Hollandais. Jusqu'ici elle n'a pas de réponse. Que le Roi charge le marquis d'Aytona d'insister auprès de l'Empereur et du duc de Bavière pour qu'une pression exercée par eux sur Wallenstein ou sur Tilly amène l'occupation de la Frise par l'un d'eux. Wallenstein a demandé à Spinola de lui envoyer une personne experte pour reconnaître quel port de la Baltique il faudrait occuper. On lui a proposé un capitaine de l'escadre des Pays-Bas; s'il accepte, on tâchera de confier cette mission à l'amiral Firmin de Lodossa y Andueza (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 298.

(1) Le 4 novembre, Philippe approuve ce qu'Isabelle a fait et annonce l'envoi au marquis d'Aytona de la lettre, dont l'Infante a parlé. (*Ibid.*, fol. 333). Cette lettre à Aytona se trouve en annexe (fol. 336).

1115. Bruxelles, 20 octobre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Annonce de l'arrivée des lettres de provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 301.

1116. Bruxelles, 20 octobre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a fait tout ce qu'on a pu pour secourir Groenlo. D'ailleurs, Spinola écrit en détail à ce sujet au Roi. Quant à l'affaire de l'union des Pays-Bas avec les autres États de la monarchie, c'est le marquis de Leganès qui en parlera dans sa correspondance adressée à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 303.

1117. Madrid, 20 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'armée et la flotte d'Espagne manquent de poudre. Isabelle doit faire savoir quelles quantités les Pays-Bas pourraient fournir et à quel prix (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 309.

1118. Madrid, 20 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la lettre qu'il adresse ce jour au marquis de Leganès. Isabelle doit continuer les tractations avec l'Angleterre et la Hollande mais de telle façon qu'on ne sache pas que c'est sur l'ordre du Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 311.

1119. Madrid, 20 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Jean Muños de Escobar et Philippe de Porres, les deux fonctionnaires récemment envoyés d'Espagne, ont reçu ordre du Roi d'insister auprès de l'Infante pour assurer aux soldats de nationalité espagnole le maintien des

(1) Le 11 décembre, Isabelle conseille au Roi de s'approvisionner ailleurs, vu que la grosse partie de la poudre fabriquée en Belgique y est nécessaire à l'armée et que les frais de transport en Espagne seraient très élevés. (*Ibid.*, fol. 310.)

(2) Le 11 décembre, Isabelle promet de se conformer à ses instructions. (*Ibid.*, fol. 375.)

privilèges dont ils ont joui depuis l'époque de Don Juan d'Autriche. Sur un rapport qui lui a été fait par ces deux fonctionnaires, Philippe fait connaître à Isabelle les griefs que les Espagnols allèguent. Ces griefs sont notamment l'égalité établie entre les soldats espagnols et ceux d'autres nationalités qui jadis leur étaient inférieurs et le fait d'avoir placé les Wallons sur le même pied que les Espagnols. Ces nouveautés et d'autres encore sont préjudiciables; Isabelle doit tâcher d'y remédier dans la mesure du possible et maintenir absolu le droit de préséance des Espagnols (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 316.

1120. Bruxelles, 20 octobre 1627. — *Spinola à Philippe IV.*

Au sujet des explications demandées par le Roi à la suite de la consulte du Conseil d'État relative au siège de Groenlo.

Groenlo a été pris par l'ennemi en 1598. Spinola lui-même l'a repris en 1606 en neuf jours. Lorsque les Hollandais l'ont assiégé à nouveau, Spinola n'avait pas en infanterie et en cavalerie la moitié des effectifs dont disposait l'adversaire. Il ne disposait pas dans tout son camp d'un réal; pourtant il a pu secourir la place et faire reculer l'ennemi. Les choses ne se passent pas toujours de la même façon. De Berghes a donné pour justifier sa conduite des raisons suffisantes. Pareille attitude s'est déjà vue par le passé. Spinola cite un exemple. Le défunt prince d'Orange, soldat de mérite, a renoncé à secourir Rheinberg en voyant que Spinola s'était bien fortifié autour de cette place. Le conflit au sujet de l'avant-garde a été provoqué par le marquis de Campolataro. Celui-ci mérite un châtiment, mais Spinola n'est pour rien dans cette affaire. On ne peut, d'ailleurs, sévir pour l'instant, maintenant que l'armée est en campagne et que, faute d'être payés, les soldats sont si mécontents. Le Roi doit se rendre compte que souvent on écrit des choses bien erronées.

Isabelle a fait savoir qu'elle a demandé au Roi de pouvoir envoyer Spinola en Espagne pour lui faire diverses représentations. Il fera voir alors au Roi et à tous ses conseillers que la tentative de rompre le convoi ennemi était vaine. Il est évident que le généralissime ne peut se charger, lui-même, de toutes les

(1) Le 11 décembre, Isabelle promet de se conformer à ses instructions. (*Ibid.*, fol. 380.)

opérations. Pour celle de Groenlo, Henri de Berghes était tout indiqué. Spinola a pris d'ailleurs lui-même diverses mesures pour secourir la place.

Le fait d'avoir procédé à des recrutements est parfaitement justifié par l'attitude de l'ennemi qui, sans doute, machinait une opération en Flandre ou en Brabant.

Estado, 2319. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 469.

1121. Madrid, 25 octobre 1627. — *Philippe IV à Olivarès.*

Le Roi expose ses vues quant à l'organisation du nouveau Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne.

Secretarias provinciales, liasse 2434.

1122. Madrid, 27 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris avec plaisir les dégâts que la flotte des Pays-Bas a causés aux pêcheries hollandaises. Isabelle doit féliciter les équipages, en particulier le capitaine Michel Jacobsen. Parmi les prises faites on a remarqué qu'il y a du bois. Comme on en manque beaucoup en Espagne, Isabelle devrait y envoyer les quantités qu'on a saisies (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 323.

1123. Madrid, 30 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le cardinal de la Cueva a écrit au secrétaire Juan de Villela, pour demander qu'on mît à sa disposition des crédits considérables pour faire face aux *gastos secretos* de l'ambassade. Philippe a fait savoir à La Cueva et à Spinola qu'il s'étonne du peu de résultats auxquels ont abouti les négociations faites en secret. Il déclare à Isabelle qu'il lui donne carte blanche à ce sujet (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 325.

(1) Le 11 décembre, Isabelle promet de se conformer à ses instructions. (*Ibid.*, fol. 381.)

(2) *V. A. tiene carta blanca mia para offrezer y dar quanto ay en mis reynos hasta estados enteros por conseguir por estos medios algunas empresas considerables y grandes.*

1124. Madrid, 30 octobre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il semble au Roi que l'armée est suffisante pour tenter une opération. Wallenstein a fait savoir qu'il est impossible d'entrer en Frise orientale. Ce n'est vraisemblablement qu'une excuse, puisque la Frise est un pays fertile. L'Infante doit faire de nouvelles instances à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 330.

1125. ....., 6 novembre 1627. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la requête de Spinola tendant à obtenir la permission de venir expliquer, en Espagne, la dangereuse situation des Pays-Bas. La majorité des conseillers proposent de lui accorder ce qu'il demande. Deux conseillers sont d'un autre avis. Le comte de Chinchon déclare la présence de Spinola indispensable aux Pays-Bas, où il y a si peu d'officiers supérieurs. C'est à ce motif sans doute qu'il faut attribuer les instances d'Isabelle pour obtenir le retour de Coloma.

Le Roi accorde à Spinola un congé de trois mois.

Estado, 2041. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 347.

1126. ....., 8 novembre 1627. — *Brizuela à Philippe IV.*

Sur l'institution du nouveau Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2574.

1127. Madrid, 9 novembre 1627. — *Consulte du Conseil d'État.*

Les personnes qui devaient avoir l'autorité civile à la mort de l'Infante étaient Spinola (Iñigo de Borja), le comte de Salazar (Carlos Coloma), le marquis de Bedmar (don Juan de Villela), le prince de Ligne (le comte de Hoogstraeten), l'archevêque de Cambrai (l'abbé de Saint-Vaast) (1).

(1) Les noms placés entre parenthèses désignent des suppléants.

La Jointe fait remarquer que le comte de Salazar et Iñigo de Borja sont morts, que Villela est absent des Pays-Bas, que le prince de Ligne est très vieux. Elle propose pour le gouvernement militaire Ambroise Spinola.

Le Roi approuve la consulte en ordonnant de rédiger les dépêches en conséquence et de lui proposer le successeur du cardinal de la Cueva à l'ambassade de Flandre (1).

Estado, 2041.

1128. Madrid, 11 novembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Isabelle a écrit à Olivarès qu'il serait bon qu'on entendît, à Madrid, Spinola sur la situation des Pays-Bas. En conséquence, Philippe accorde au marquis de Los Balbases un congé de trois mois à partir du 1er décembre (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 340.

1129. Bruxelles, 22 novembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Hurtuño de Urizar sera remis en possession de l'état de proveedor de la flotte comme le Roi l'a demandé.

La répartition du produit des prises a donné lieu à des difficultés. Antérieurement, les marins recevaient les quatre cinquièmes, mais devaient abandonner une partie de leur part à divers fonctionnaires. Depuis, on a réduit la part des marins à un tiers, mais en la leur laissant toute entière, sans aucune déduction. Les marins sont très contents de ce système grâce auquel on a pu armer vingt-sept navires de guerre. On ne peut modifier cet arrangement pour favoriser Urizar.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 350.

1130. Bruxelles, 22 novembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le 9 courant, quinze bateaux de la flotte de guerre ont pris la mer. Ils sont sous les ordres de Francisco de Ribera (3). On poursuit les armements de

(1) La Cueva devait se rendre à Rome.

(2) Le 11 décembre, Isabelle fait savoir que Spinola partira dès qu'il le pourra. (*Ibid.*, fol. 373.)

(3) En annexe se trouve un ordre de service non daté donné au dit amiral. (*Ibid.*, fol. 354.)

façon à ce que bientôt il y aura vingt-sept unités en mer, ce qui est un nombre considérable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 353.

1131. Madrid, 25 novembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Empereur est bien disposé par rapport à la demande qu'on lui a faite de la part du Roi d'occuper un port de la Baltique. Le marquis d'Aytona continuera ses instances jusqu'à ce qu'on ait atteint le résultat désiré. L'Infante, de son côté, doit insister auprès de Wallenstein pour que l'occupation se fasse dans les conjonctures présentes qui sont si favorables. Aytona a insisté sur la nécessité d'envoyer un représentant du Roi auprès de Tilly et auprès de Wallenstein pour pousser à l'offensive contre la Hollande. Gabriel de Roye a été désigné pour se rendre auprès de Wallenstein. Quant à Tilly, il est dans de bonnes dispositions, puisqu'il a écrit au duc de Bavière que si l'on ne rompait avec la Hollande on n'arriverait pas à avoir la paix dans l'Empire. Philippe propose à Isabelle de lui envoyer le secrétaire Jacques Bruneau. L'objectif principal a atteindre est la rupture de Tilly et de Wallenstein avec les Hollandais et leur avance en Frise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 360.

1132. ....., 26 novembre 1627. — *Consulte de Brizuela.*

Renier Wauters compte vingt-six années de service dans les archers de la garde royale. Jacques Wauters a servi seize ans dans le même corps et comme récompense il demande la noblesse. Après avoir pris des renseignements auprès du comte de Solre, capitaine de la garde, l'évêque émet un avis favorable auquel le Roi se rallie [1].

Secretarias provinciales, liasse 2434.

[1] La patente qui anoblit Jacques Wauters est du 4 janvier 1628. Nous la citons afin de montrer par un exemple comment un simple archer de la garde royale pouvait arriver à la noblesse. (*Secretarias provinciales*, reg. 1432 (2612). Il y a lieu toutefois de remarquer que, comme nous l'apprend l'ordonnance du 6 janvier 1626 (voir plus haut, n° 799), les archers devaient fournir la preuve qu'ils n'avaient « pas esté marchands ni exercé mestiers ny faict trafficq vil ou mécanique ».

1133. Madrid, 8 décembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi ordonne qu'on lui remette la liste de toutes les mercèdes accordées à des Belges depuis l'année 1578 jusqu'au 8 décembre 1627 (1).

Secretarias provinciales, liasse 2434.

1134. Bruxelles, 11 décembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'affaire de l'union est en train. On n'attend plus que le consentement de quelques provinces. mais l'issue ne fait pas de doute. L'Infante s'en réjouit. Cela facilitera l'entrée dans l'union des autres États du Roi. On a bien fait de confier la chose à Leganès. Quant aux garnisons (*presidios*), on ne peut demander aux provinces des aides plus fortes pour en couvrir les dépenses. Les États sont au bout de leurs sacrifices. Ils manquent de ressources par suite de la diminution du trafic provoquée par la suppression des licences. On peut espérer que le Roi les dispensera des logements militaires ou que les soldats paieront les maltotes. ce qui relèverait le produit des aides. Leganès va traiter avec les États de Flandre et de Brabant pour obtenir un subside plus élevé, après quoi il retournera en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 377. — *Estado,* 2319.

1135. Bruxelles, 11 décembre 1627. — *Leganès à Philippe IV.*

Il rappelle sa lettre du 22 novembre où il signalait les difficultés que soulevaient les provinces pour entrer dans l'union projetée à Madrid de tous les États de la monarchie espagnole, mais, grâce à l'activité déployée par les délégués de l'Infante et aux moyens employés, l'affaire est si avancée qu'on peut la regarder comme faite. Les provinces ne mettent plus de condition à leur consentement. Déjà les députés de tous les États sont à Bruxelles.

(1) Durant les quatre derniers mois de l'année, Isabelle a recommandé au Roi les personnes suivantes : le comte d'Arschot (4 septembre, *Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 197, fol. 213; 27 septembre, *Ibid.*, fol. 237); Louis Verreycken, lieutenant général d'artillerie (10 septembre, *Ibid.*, fol. 216); les frères Nicolas et Albert Tamison (12 novembre, *Ibid.*, fol. 344); le duc d'Arschot (novembre, *Ibid.*, fol. 362); Micault d'Indevelde, châtelain de Lingen (13 décembre, *Ibid.*, fol. 385); Médard Robillart, conseiller de la Chambre des Comptes (21 décembre, *Ibid.*, fol. 392).

L'honneur de la réussite de cette affaire revient à l'Infante. Le succès, du reste, n'a pas été obtenu sans peine, et il y a lieu de reconnaître le grand service rendu par les provinces.

Estado, 2319.

1136. Bruxelles, 11 décembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Dans deux lettres différentes, l'Infante traite de la question des provisions. Des lettres de change envoyées précédemment, les dernières arrivent à échéance à la fin du mois. Si l'on n'en envoie pas immédiatement de nouvelles, on se trouvera à un moment donné sans aucune ressource. Le pagador général a fait un rapport relatant que des provisions de novembre dernier il y a eu à nouveau 102,625 ducats d'effets non payés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 368 et 374.

1137. Bruxelles, 11 décembre 1627. — *Leganès à Philippe IV.*

Le marquis annonce qu'on ne peut obtenir des provinces des aides plus fortes et que lui-même va retourner en Espagne le plus vite possible (1).

Estado, 2319.

1138. Bruxelles, 11 décembre 1627. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la flotte à envoyer dans la Baltique. Elle ne pourra être équipée que l'année prochaine. L'Infante a pris les dispositions requises pour que l'Empereur désigne, comme chef de cette flotte, Gabriel de Roye. Quant à l'escadre des Pays-Bas on cherchera à la développer le plus possible. Des quinze vaisseaux placés sous les ordres de Francisco de Ribera, cinq sont rentrés à Mardyck, les autres se trouvent encore en mer. Leur présence n'est plus nécessaire en France puisque la flotte anglaise s'est éloignée de l'île de Ré, très endommagée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 383.

(1) Le même jour, Leganès demande à Philippe IV des instructions au sujet de sa mission à Paris. (*Ibid.*)

1139. Anvers, 17 décembre 1627. — *Rubens à Spinola* (en italien avec la traduction en espagnol).

Au sujet des affaires d'Angleterre.

Estado, 2521.

1140. Madrid, 19 décembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi remercie l'Infante du concours qu'elle prête à Jean Muñoz de Escobar et Philippe de Porres dans l'exécution de leur mission. Il recommande d'accorder le moins possible de gratifications et de n'en jamais donner qui dépassent 6 écus par mois. Quant aux faveurs à accorder à des gens qui ne font pas le service militaire, à des femmes et à des enfants, l'Infante doit en faire rapport au Roi qui les affectera sur le budget des possessions italiennes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 390.

1141. Bruxelles, 19 décembre 1627. — *Instructions pour le comte de Sforza se rendant en Allemagne.*

Il doit se rendre à Prague avec l'amiral Firmin de Lodossa et remettre ses lettres de créance à Wallenstein. Il y a lieu d'approuver ses dispositions pour la répartition des logements de l'armée. Si la guerre contre le Danemark continue, l'Infante y enverra tous les vaisseaux disponibles. Ceux qui arriveront à l'Elbe, prendront les ordres de Wallenstein, et ceux qui iront au Weser recevront les ordres de Tilly. L'amiral traitera des affaires de la flotte de mer. L'Infante estime qu'il faudrait aller au Sund. Il n'y aura pas lieu pour Guillaume Verdugo de se rendre dans la Frise orientale vu le peu de troupes dont il dispose. L'Infante ne peut se prononcer sur l'affaire du sequestre des États de Juliers, de la Marck et de Clèves. En cas de paix, l'Empereur doit absolument y comprendre le Roi et les Hollandais, sans quoi il n'y aura pas de paix stable en Allemagne. Spinola va partir pour l'Espagne (1).

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 72.

(1) Wallenstein fit répondre à l'Infante qu'il n'y aurait pas de paix en 1628 en Allemagne. Il s'informe, dans le cas où le roi de France demanderait du secours à l'Empereur, s'il devrait aller en France ou rester au Danemark avec 40,000 fantassins et 18,000 chevaux. L'Infante communique

1142. Madrid, 20 décembre 1627. — *Ordres de Philippe IV.*

1° Dans le cas où les fonctionnaires désignés pour gouverner les Pays-Bas, après la mort de l'Infante ne s'entendraient pas, le Roi les révoque et nomme... (noms en blanc);

2° Il nomme gouverneur des armes, le marquis de Leganès, pour le cas où Spinola viendrait à mourir;

3° Il nomme gouverneur des armes, Carlos Coloma. pour le cas où Leganès viendrait à décéder (1).

Estado, 2041.

1143. Madrid, 23 décembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Louis XIII a député un agent spécial à Madrid, pour notifier la victoire remportée à l'île de Ré et traiter des opérations à effectuer en commun au cours de l'année 1628. Une conférence s'est tenue à Madrid et le Roi confie à l'Infante, en secret, les décisions qui y ont été prises (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 396.

1144. ....., 23 décembre 1627. — *Philippe IV à La Cueva.*

Avant de partir pour Rome, le cardinal remettra à la personne qu'on lui désignera la dépêche secrète qui est entre ses mains et qui contient le plan des réformes à introduire dans l'administration politique et militaire des Pays-Bas à la mort d'Isabelle.

Estado, 2041.

ces rapports au Roi. On trouve au même endroit un mémoire tendant à prouver que dans le cas où la paix se ferait en Allemagne, le roi d'Espagne et les Hollandais *devaient* y être compris (fol. 71). (Cf. plus loin lettre du 2 janvier 1628.)

(1) De même dans le gouvernement civil, Ambroise Spinola devait être remplacé au besoin par le châtelain d'Anvers (Iñigo de Borja était mort), le cardinal de la Cueva par le veedor, et le prince de Ligne par Englebert Maes, président du Conseil privé ou par le comte de Hoogstraeten, et cela en vertu de dépêches que nous n'avons pas retrouvées, mais qui sont rappelées dans la consulte d'une jointe d'État tenue postérieurement (*Estado,* 2041) et que nous analysons plus loin.

(2) Un rapport sur les pourparlers qui eurent lieu à ce sujet à Madrid se trouve joint à la lettre (fol. 398).

1145. Madrid, 23 décembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve le départ de la flotte placée sous les ordres de l'amiral de Rivera. Il est heureux du développement qu'a pris l'armée navale des Pays-Bas ; il voudrait qu'on atteignît le chiffre de cinquante galions sans compter les frégates.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 404.

1146. Bruxelles, 23 décembre 1627. — *Acte par lequel l'infante Isabelle accepte, au nom de Philippe IV, la résolution des États des provinces belges accordant* (1) *l'union d'armes des États de la monarchie.*

Cet acte rappelle la proposition faite par le marquis de Leganès et les conditions mises par les États à leur consentement. Il était destiné au Roi et il est rédigé au nom de toutes les provinces, chacune d'elles ayant reçu un acte d'acceptation spécial, rédigé dans les formes, pour le conserver dans ses archives et s'en prévaloir au besoin.

Original sur parchemin avec la signature de l'Infante, le visa de F. Boisschot, chancelier de Brabant, et le contreseing de Louis Verreyken, audiencier (en français).

Estado, 2949.

1147. Madrid, 27 décembre 1627. — *Philippe IV à Isabelle.*

Opérations contre l'Angleterre et l'Irlande. Aux propositions que l'Infante a faites à Madrid en y envoyant Eugène O'Neill, le Roi répond en faisant remettre à Bruxelles, par le même O'Neill, un long mémoire sur les effectifs à engager, la tactique à suivre, les alliances à rechercher, etc. (2). Il recommande à Isabelle le secret. Il voudrait qu'elle fasse tous ses efforts pour ramener la concorde entre les comtes de Tirone et de Tirconel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 197, fol. 410.

(1) Quand les États provinciaux étaient saisis d'une proposition par le gouvernement, d'une demande de subsides, par exemple, et qu'ils s'y ralliaient, ils notifiaient leur consentement dans un acte dit *acte d'accord*, et le gouvernement sanctionnait leur décision par un autre acte, dit *acte d'acceptation*. On trouvera le texte de l'acte d'accord des États de Brabant relatif à cette union défensive aux *Archives du Royaume, Audience*, reg. 1189.

(2) Ce mémoire se trouve joint à la lettre (fol. 412 et suiv., 426 et suiv.).

1148. Madrid, 29 décembre 1627. — *Iñigo de Brizuela à Philippe IV.*

Proposition de candidats pour le Conseil suprême de Flandre. Jean-Oswald Brito, secrétaire, ayant besoin d'un assistant, l'évêque propose Jean Lecomte, secrétaire du Conseil privé, Jean Hervart, premier roi d'armes de la Toison d'or, Pierre de Alçamora, commissaire et contador des finances dans le Palatinat inférieur, en faisant remarquer que le dernier candidat connaît le français mais ignore le latin.

Le Roi apostille en nommant Jean Hervart, tant que Gabriel de Roye ne viendra pas remplir cet office.

Secretarias provinciales, reg. 2434.

1149. Sans date (1627). — *Ordre de Philippe IV relatif à la succession d'Isabelle.*

Le nouveau gouverneur n'aura pas des pouvoirs aussi étendus que l'Infante. Il exercera seulement l'interim, comme autrefois le comte de Fuentès.

Estado, 2041.

1150. Sans date (1627).

Proposition d'un inconnu d'assigner les gages des archers de la garde royale sur les moeres de Flandre (1).

Secretarias provinciales, liasse 2434.

1151. Bruxelles, 2 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet à Madrid copie d'une couple de lettres échangées entre Spinola et Rubens, au sujet des affaires d'Angleterre (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 1.

1152. Bruxelles, 2 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les provisions sont épuisées. Si dans le courant du mois, l'agent n'arrive pas, on sera à nouveau sans ressources. Instances coutumières.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 2.

(1) On y voit que les gages de la garde allemande s'élevaient à 1,600 ducats par an.
(2) Elles ne se trouvent pas dans le registre.

1153. Bruxelles, 2 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante communique au Roi les instructions données au comte Octave Sforza et à l'amiral Firmin de Lodossa, envoyés tous deux, en mission diplomatique en Allemagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 4.

1154. Bruxelles, 3 janvier 1628. — *Le marquis de Leganès à Philippe IV.*

Il rappelle la lettre de l'Infante du 12 décembre. L'union est acceptée. La Flandre consent à porter les aides de 60,000 à 90,000 florins, à condition que les soldats paient les maltôtes; le Brabant, de 40,000 à 70,000. Les autres provinces suivront l'exemple donné. C'est une négociation que l'Infante regarde comme très importante.

Estado, 2319.

1155. Le Pardo, 4 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur le rôle des offices réservés aux anciens archers et les décisions à prendre à ce sujet.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1156. Mons, 4 janvier 1628. — *Spinola à Philippe IV.*

Le marquis annonce qu'il a quitté Bruxelles la veille pour se rendre en Espagne. Leganès doit l'accompagner jusque Paris.

Estado, 2319. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 476.

1157. Le Pardo, 4 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Père provincial des Dominicains irlandais de Louvain avait demandé l'érection dans l'Université d'un collège de ses religieux pour former des

(1) Ces instructions et d'autres documents relatifs aux affaires allemandes et danoises se trouvent en annexes folios 5 et suivants. Voir aussi à ce propos une note sur le projet du duc de Bavière de convoquer les États de l'Union catholique à Heidelberg pour le 9 janvier et des affaires qu'il se propose d'y traiter. (*Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 15 v°.)

prédicateurs. La demande a été admise et ces religieux sont au nombre de vingt-quatre. Ils n'ont pas de rente et l'Université ne peut les secourir. Le Roi leur accorde en conséquence 1,200 florins par an (ils demandaient le double) assignés sur l'un ou l'autre château et payés par la voie de l'*Exercito*.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1158. ....., 4 janvier 1628. — *La Cueva à Philippe IV.*

Affaire de l'union. Le cardinal signale les services rendus à cette occasion par tous les hauts fonctionnaires, surtout par Boisschot, non seulement dans le Brabant, mais dans les autres provinces où il s'est rendu à cet effet. Leganès le recommande également à l'attention du Roi.

Estado, 2521.

1159. Bruxelles, 4 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur les provisions du mois de décembre, il y a eu à nouveau 160,000 ducats que les banquiers anversois n'ont pas voulu payer, faute d'avoir reçu les ordres de leurs correspondants. Voilà trois mois que la soldatesque n'a plus reçu de paie; les troupes cantonnées dans les garnisons ne cessent de se plaindre. Quant à obtenir du pays lui-même plus que par le passé, il n'y faut pas songer. C'est une situation déplorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 16.

1160. Bruxelles, 4 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Pendant le temps que durèrent les négociations relatives à l'union de ces provinces avec l'Espagne, le marquis de Leganès a proposé de ne pas s'occuper de l'affaire du marquis de Campolataro. Il s'agissait d'un incident du siège de Groenlo. On craignait en soulevant cette question de mécontenter la noblesse du pays et d'entraver ainsi le succès des négociations en cours. On s'est contenté de prescrire au marquis de Campolataro de se présenter à Bruxelles, ce qu'il a fait deux jours avant le départ de Spinola et de Leganès. L'Infante a désigné une commission spéciale pour établir les

responsabilités. Elle comprend : La Cueva, Coloma, le surintendant de la justice militaire, le président Maes, le chancelier de Boisschot, le conseiller privé Stcenhuys et le secrétaire Pedro de San Juan (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 18.

1161. Madrid, 6 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe rappelle les ordres qu'il a donnés jadis pour l'établissement aux Pays-Bas d'un *almirantazgo* et la création, à Bruxelles, d'un conseil de commerce.

Gabriel de Roye, qui a été envoyé auprès des villes hanséatiques, vient d'avertir que les négociations d'ordre commercial entreprises avec ces villes sont en bonne voie et qu'on y est disposé à accorder aux Pays-Bas des conditions favorables. Dès lors, le Roi insiste encore sur l'établissement immédiat de ce conseil de commerce (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 19.

1162. Bruxelles, 8 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Différents marchands anversois se sont plaints du tort que leur cause l'application d'une ordonnance publiée en Espagne, le 15 septembre 1627. Isabelle demande au Roi de faire examiner la question (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 21.

(1) Le 12 février, Isabelle ajoute que la jointe s'est réunie, que les avis ont été partagés et qu'enfin elle a fait signifier à l'intéressé qu'un rapport serait fait au Roi et qu'en attendant la réponse du monarque, il devait se retirer chez lui. Son tercio a été confié à un autre officier. (*Ibid.*, fol. 73.)

(2) Le 11 février, Isabelle répond que le Conseil de Commerce n'a pas encore été établi et cela pour les raisons que Spinola pourra expliquer au Roi. (*Ibid.*, fol. 66.) Le 10 mars, elle demande de nouvelles instructions (fol. 127).

(3) La réclamation des Anversois se trouve jointe à la lettre. Il s'agit de négociants qui font le commerce avec l'Espagne. Ils se plaignent de ce qu'on ait fixé des prix maxima pour la vente de leurs marchandises, sans avoir tenu compte de la valeur intrinsèque, de l'augmentation générale ayant suivi la rupture de la trêve — 21 °/₀ disent-ils — des frais d'assurances, etc. A l'heure actuelle, il faut

1163. Bruxelles, 9 janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la vente de parties domaniales à concurrence de 600,000 ducats. L'Infante a fait réunir une jointe de ministres belges et espagnols, pour arrêter les modalités de cette opération. La jointe a rendu une consulte qui est envoyée à Madrid. Si même on arrive à réunir les 600,000 ducats, ils seront insuffisants pour pourvoir aux nécessités pendant trois mois, car au mois de mars il faut procéder aux recrutements et aux approvisionnements indispensables pour l'entrée en campagne. Que le Roi envoie donc des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 25.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 15.

1164. Bruxelles, 11 janvier (?) 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Depuis un certain temps, le Saint-Siège impose des pensions aux titulaires des prébendes qui sont réservées à la collation du Pape, aux Pays-Bas et en Bourgogne. C'est une nouveauté très préjudiciable, d'autant plus que bon nombre de ces pensions doivent être rachetées avant que les nouveaux titulaires de ces prébendes puissent prendre possession de leur bénéfice. Il est établi, en effet, que les statuts de diverses églises imposent aux nouveaux bénéficiers l'obligation d'assurer par serment, qu'ils n'ont chargé leur bénéfice d'aucune nouvelle pension. On a déjà fait des représentations à ce sujet au Nonce. Isabelle prie le Roi de s'adresser à la Cour de Rome par l'intermédiaire de son ambassadeur le comte d'Oñate, pour amener la cessation de cet abus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 27.

pouvoir vendre 220 ducats ce qu'en temps de trève, on vendait 100 ducats. L'application de l'ordonnance incriminée entraînera la cessation du trafic des Pays-Bas avec l'Espagne, le seul commerce qui reste à nos provinces dans ces circonstances misérables. Les signataires sont : Jean-Baptiste Grassi, Martin Van Ginderdeuren, Balthasar Bolagro, Balthasar Deurverder, Hans de Conninck, Antoine Behaghel, Jacques Ginote, Gabriel van Divelt, Alexandre de Clerck, Henri de Clerck, Juste Canis, Jacques de Etter, Guillaume de Haze, Jean-Baptiste Fredericx, Jean van Equen, Gerard de Backer, Daniel Guiot, Guillaume van Taterbelle, François Tolinecq, Gilles Bolart, Guibert Diegot, Thomas de Letter, Louis de Roomey, Jean van Meurs. (*Ibid.*, fol. 22.)

(1) Cette même question fait l'objet d'une consulte du Conseil d'État espagnol en date du 31 mars de la même année. (*Estado,* 2042.)

1165. ....., 12 janvier 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Les États de Brabant demandent qu'on finisse le procès pendant entre l'Université de Louvain et le Père provincial de la Société de Jésus touchant l'enseignement de la théologie *in ordine ad gradus* (1). L'évêque président de Flandre était d'avis de renvoyer la requête des États à l'Infante qui donnerait deux mois au Père provincial pour prendre ses conclusions, après quoi le Roi prononcerait. Il ajoutait qu'en Espagne on comprenait mieux qu'en Flandre l'inconvénient qu'il y aurait à donner raison aux Jésuites. Le Conseil et le Roi se rallièrent à son avis.

Estado, 2042.

1166. Madrid, 17 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

On continuera les négociations en cours pour arriver à ce que les troupes allemandes pénètrent en Frise. L'Infante de son côté doit poursuivre celles qui ont été entreprises pour arriver à l'occupation d'un port dans la Baltique et la constitution de sociétés commerciales pour le trafic avec les villes hanséatiques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 40.

1167. Le Pardo, 17 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Une personne zélée pour le service a remis au Roi des mémoires indiquant un moyen pratique de détruire la flotte hollandaise. Isabelle est chargée de l'examiner (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 42.

(1) *Tocante a la profession de la sancta theologia in ordine ad gradus.* La Compagnie évoquait un privilège qui lui avait été accordé par Pie V, et le Roi, comme on le voit par la consulte et comme on l'a vu plus haut, avait accordé personnellement la *lecion estraordinaria en la dicha theologia.*

(2) Ces mémoires, au nombre de deux, sont joints en annexe. Le premier explique qu'il est tout simple que des marchands flamands se rendent en Hollande, s'introduisent à la faveur d'un stratagème sur les vaisseaux ennemis et y mettent le feu. Dans le second il est exposé que de très nombreux vaisseaux mouillent à Amsterdam, qu'ils y sont si serrés, qu'il suffirait d'en incendier un pour détruire toute la flotte, d'autant plus qu'on trouve toujours sur les chantiers de constructions navales voisins, des quantités de matières inflammables. Le 11 février, Isabelle promet de faire diligence pour voir si ce projet est réalisable. Seulement, ajoute-t-elle, la flotte hollandaise est bien gardée. (*Ibid.*, fol. 71.)

1168. Le Pardo, 18 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit faire savoir de quelle flotte on pourra disposer au printemps prochain et poursuivre activement les diverses négociations entamées en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 49.

1169. Madrid, 31 janvier 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve l'ordre donné par l'Infante au baron Jean-Charles de Schomburg. L'accord avec le Palatin sera le meilleur moyen d'accommoder les affaires d'Allemagne. Il y aura lieu aussi de contenter le duc de Bavière et de lui montrer que son intérêt est aux côtés du Roi. Il faut remercier le duc de Saxe de sa réponse à l'ambassadeur de France (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 53.
Manuscrits divers, reg. 214, fol 91.

1170. Bruxelles, janvier 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet la copie d'une lettre de D. Richard Weston à Carlos Coloma, en date du 12 janvier (ancien style), dans laquelle le grand trésorier d'Angleterre témoigne toujours des bonnes dispositions de son maître à l'égard de la paix avec l'Espagne. On attend l'arrivée de don Antonio Porter et du comte de Carlyle. Le premier est arrivé de la Corogne sur un bateau qui a coulé sur les côtes de Dorsetshire, heureusement sans qu'il y ait eu à déplorer perte de vies humaines. Le Roi a fait réserver aux naufragés un bon accueil et a fait rhabiller complètement les cent soldats et les trente matelots, ainsi que le capitaine Joseph Hurtado, un Portugais. Tout ce monde rentrera en Espagne sur un nouveau bateau dont le roi d'Angleterre fait cadeau à l'Espagne. La France a fait des propositions de paix à l'Angleterre sans que, jusqu'à présent, il y ait eu des suites.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 133.

(1) Le 10 mars, l'Infante transmet à Madrid un rapport de Schomburg, dont elle déclare qu'il est particulièrement compétent dans les affaires d'Allemagne. Ce rapport traite de la façon dont il faut procéder pour arriver à la conclusion d'une ligue entre le Roi, l'Empereur et les princes catholiques allemands. (*Ibid.*, fol. 134 et suiv., *Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 85 v°.)

1171. Bordeaux [janvier ou février] 1628. — *Leganès à Philippe IV.*

Spinola et Leganès ont rempli à Paris leur mission auprès de Monsieur et des reines de France. Ils se rendent à La Rochelle, où se trouve Louis XIII.

Estado, 2320. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 478.

1172. Bruxelles, 4 février 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les marchands d'Anvers, de Lille et de Valenciennes se sont à nouveau plaints de l'ordonnance espagnole du 13 septembre précédent relative au commerce. Isabelle appuie leurs doléances (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 55.

1173. Bruxelles, 11 février 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les lettres de provisions sont arrivées. C'est un gros souci en moins! Encore faut-il que les banquiers anversois reçoivent les ordres requis pour payer les effets au moment voulu. L'ennemi, d'après ce qu'on apprend, lève 12,000 fantassins de renfort, il dispose de quatre-vingts compagnies de cavalerie. On se demande s'il médite quelque chose, ou si simplement il veut entrer cette année très tôt en campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 69.

(1) On trouve en annexe une représentation des États de Lille, Douai et Orchies, attirant l'attention de la Gouvernante sur le fait qu'en offrant récemment une aide, ils ont émis des doléances sur les mesures prises en Espagne à propos du commerce et ont reçu une déclaration de l'Infante promettant de transmettre leurs récriminations à Madrid. Dans l'acte d'accord de l'aide en question — joint également en annexe — on trouve des détails intéressants. Les marchands se plaignent de ce qu'on a saisi leurs marchandises en Espagne, sous prétexte qu'elles étaient hollandaises et de ce qu'on a taxé le prix des effets qu'on n'a pas saisis. La similitude des produits de l'industrie belge avec ceux des industries hollandaise, anglaise et autres, a toujours été une entrave au développement des relations commerciales avec l'Espagne. La question de l'authenticité et de la véracité des certificats, dont les commerçants belges prétendaient faire état, n'a jamais pu recevoir de solution définitive. Au XVIII[e] siècle, on trouve encore des doléances à ce propos. Voir à ce sujet : J. Lefèvre, *Étude sur les relations commerciales de la Belgique avec l'Espagne au XVIII[e] siècle.* Bruxelles, 1922. (*Mém. Acad. roy. de Belgique.*)

1174. Le Pardo, 12 février 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona avait demandé à l'Empereur de donner ordre à Gonzalès de Cordoba d'entrer dans les places du Montferrat, lorsque le duc Vincent de Mantoue viendrait à mourir. Mais l'Impératrice favorisant les prétentions du duc de Nevers, l'Empereur n'avait pas donné cet ordre. Le Roi écrit au marquis d'Aytona de faire auprès de l'Empereur de nouvelles instances pour que cet ordre soit donné (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 78.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 92.

1175. Bruxelles, 12 février 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

La flotte de Francisco de Rivera est revenue à Mardyck. On s'occupe de la renforcer. De la flotte de Dunkerque trois navires sont sortis, huit sont prêts à en faire autant. D'une autre escadre, sous les ordres du comte de Wacken, trois unités sont sorties et trois prêtes à sortir. Quelques navires de particuliers ont pris la mer également. Les uns et les autres vont faire la course contre les Hollandais. On continue les travaux de fortifications de Santvliet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 74.

1176. Le Pardo, 14 février 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a veillé à assurer la ponctualité des provisions dont le montant a été fixé à 250,000 écus par mois. Toutes les mesures seront prises pour qu'elles soient régulièrement payées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 85.

(1) Le Roi envoie à l'Infante Isabelle copie de sa lettre au marquis. Le 15 février, le Roi écrit de nouveau à l'Infante, qu'il a appris que l'Empereur désirait ne rien innover en cette affaire pour le moment. Philippe IV envoie à l'Infante des copies de ses nouvelles lettres à Gonzalès et au marquis d'Aytona. Il insiste surtout sur le danger de la présence du duc de Nevers en Italie, et donne des instructions très précises à Gonzalès sur la ligne de conduite à suivre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 198, fol 89.) Au mois de mars, l'Infante écrit que l'Empereur a permis à Gonzalès d'entrer à Montferrat. Le Roi de France est décidé à assister le duc de Nevers et à s'entendre avec les Anglais. L'Infante a envoyé Bruneau à Prague pour assister le marquis d'Aytona. (*Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 99 v°). Le Roi approuve les dispositions prises, il engage encore l'Infante à cultiver le duc de Bavière (*Ibid.*, fol. 100.)

1177. ....., 29 février 1628. — *Relation de Bruneau de son voyage en Allemagne* (1).

Estado, 2320.

1178. Madrid, 2 mars 1628. — *Philippe IV au marquis d'Aytona.*

Le Roi lui envoie l'écrit de Jacques Bruneau. Il est d'accord sur les propositions y contenues : donner le ban impérial contre les Hollandais avec lesquels l'Empereur devra rompre expressément, de même que la Ligue catholique; ne faire aucune paix en Allemagne sans y comprendre le Roi et les Hollandais; fermer les rivières. Si l'Empereur accepte ces trois points, le marquis peut lui offrir 600,000 thalers par an pendant tout le temps de la guerre, en plus de ceux accordés pour la flotte de la mer Baltique. On pourrait offrir, au besoin, au duc de Bavière une pension mensuelle de 40,000 thalers au maximum. On peut aussi offrir à Wallenstein le titre de duc de la Frise occidentale, s'il y tient, et une mensualité de 24,000 thalers pendant la guerre et de 12,000 pendant la paix. Le comte Sforza et Gabriel de Roye auront à prendre des arrangements avec Wallenstein au sujet de la flotte de la mer Baltique. On lui offrira une flotte auxiliaire de vingt-huit voiles.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 110.

1179. Madrid, 2 mars 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Négociations d'Allemagne. Philippe a décidé d'octroyer à l'Empereur et à la Ligue une subvention de 200,000 écus, destinée à la flotte qui opérera dans la mer Baltique. Jacques Bruneau doit être envoyé en Allemagne, pour assister le marquis d'Aytona. Gabriel de Roye a charge de continuer les négociations entamées avec Wallenstein.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 101.

1180. Madrid, 2 mars 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance des négociations du comte Sforza et de Jacques Bruneau en Allemagne et à Munster. Les propositions contenues dans la

(1) Cf. le numéro suivant.

relation de Bruneau sont raisonnables : il faut secourir l'Empereur et la Ligue avec 800,000 écus par an, y compris les 200,000 consacrés à la flotte de la mer Baltique. Les 600,000 restants parviendront à l'Infante par un courrier spécial. Il faut renvoyer Bruneau en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, afin que le marquis d'Aytona puisse l'envoyer, le cas échéant, en Bavière. Le comte Sforza devra assister Wallenstein; Gabriel de Roye devra aussi traiter avec celui-ci. Il y a lieu d'entretenir toujours de bonnes relations avec le duc de Bavière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 99.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 108 v°.

1181. Madrid, 2 mars 1628. — *Décret de Philippe IV.*

La Jointe présidée par Olivarès et s'occupant des négociations avec la France doit entendre Spinola à son arrivée et puis consulter le Roi.

Estado, 2319. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 479.

1182. Madrid, 3 mars 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante un extrait d'une lettre que lui ont écrite les princes électeurs d'Allemagne, pour se plaindre des entraves apportées aux relations commerciales de nos provinces avec l'Empire. Isabelle doit examiner la question (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 110.

(1) En annexe se trouve l'extrait — daté de Mulhouse le 12 novembre 1627 — auquel il est fait allusion. Il est rappelé que jusqu'ici le commerce était tout à fait libre entre « les terres de la Bourgogne inférieure » et l'Empire. Depuis lors, tant du côté espagnol que du côté hollandais, on a mis des obstacles, en bloquant les rivières et en levant des douanes, au grand détriment de l'Empire. En agissant de la sorte, on a méconnu la neutralité de l'Allemagne. Les armées espagnoles occupent certaines parties de l'Empire et les administrent au mépris de toutes les Constitutions impériales. Ailleurs, ce sont les passages et les logements de la soldatesque, dont les populations ont à se plaindre. Les Électeurs, se fondant sur la Constitution de Charles-Quint, réclament l'abolition des douanes, d'autant plus que les Hollandais viennent de supprimer celles qu'ils levaient de leur côté. Ils demandent qu'on ne loge plus de troupes en terre allemande, si ce n'est du consentement du seigneur territorial. Suivent les signatures des électeurs de Mayence, Cologne et Trèves, du duc de Bavière, de l'électeur de Brandebourg. (*Ibid.*, fol. 112.)

1183. Madrid, 3 mars 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans le cas où Tilly demanderait des vivres et des munitions d'artillerie, on peut les lui envoyer; mais on diminuera d'autant le crédit affecté au secours accordé à la Ligue. L'Infante avertira le général en question de cette mesure.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 115-117.

1184. Madrid, 3 mars 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Spinola a insisté auprès du Roi sur la nécessité de lever 12,000 hommes dans le cas où l'Empereur et la Ligue se refuseraient à rompre avec la Hollande. Philippe a décidé qu'il en serait ainsi. L'Infante prendra les dispositions nécessaires (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 120.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 102.

1185. Bruxelles, 10 mars 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a appris que Wallenstein a décidé d'envoyer l'amiral Firmin de Lodossa dans la Baltique. Depuis, il est revenu sur cette décision. Spinola, à qui on a écrit en détail à ce sujet, pourra en rendre compte au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 126.

1186. Bruxelles, 10 mars 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire des provisions. Une partie des ordres requis pour le paiement du complément des provisions de 1627 (2) est arrivé. On a entendu dire que de

(1) La lettre de Philippe contient en annexe un extrait non daté d'une lettre de Spinola à Olivarès. Spinola déclare que les effectifs de l'armée des Pays-Bas sont tout à fait insuffisants. Le chiffre de 12,000 recrues est très modique, puisque même si on donne des ordres pour en lever autant, on n'en réunira que la moitié. Dans le cas où l'Empereur et la Ligue se décideraient à rompre avec les Hollandais, le recrutement serait superflu, puisque les renforts venus d'Allemagne en tiendraient lieu. (*Ibid.*, fol. 123, *Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 102 v°.)

(2) C'est-à-dire la partie dont des banquiers anversois avaient refusé d'effectuer le payement.

la mensualité de mars, les banquiers refuseraient à nouveau de payer une bonne partie. Inconvénients de pareille situation (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 132.

1187. Madrid, 10 février 1628. — *Philippe IV au marquis d'Aytona.*

Isabelle tient une somme de 600,000 ducats à la disposition d'Aytona et la lui enverra s'il peut mener à bien les négociations dont il est chargé.

Dans le cas où l'Empereur se décidera à faire la paix, il faut lui représenter que cette paix doit être générale, et s'étendre donc aussi au roi d'Espagne et aux Hollandais. Le marquis doit s'efforcer d'obtenir les meilleures conditions possibles. Les principales exigences du Roi sont : la reconnaissance de sa souveraineté, la liberté de la religion et l'ouverture de l'Escaut. Si l'Empereur se déclare prêt à exiger ces conditions, le marquis peut lui offrir pour deux ans une subvention de 600,000 ducats (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 145.

1188. Bruxelles, 11 mars 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée navale et les vaisseaux des particuliers mis au service du Roi, qui sont partis à la course contre les Hollandais, ont fait en deux mois trente-neuf prises. On estime le dommage subi par l'ennemi à 400,000 écus environ. Cela a fait sensation en Hollande. Deux navires de la flotte royale sont perdus, un troisième est endommagé (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 142.

(1) Dans sa réponse datée du 12 avril, Philippe prodigue les assurances : l'Infante sait, écrit-il, qu'on n'a jamais par le passé manqué d'envoyer les provisions pour l'armée. Il en sera encore ainsi dans l'avenir. Qu'Isabelle se rassure (fol. 178).

(2) On trouve en annexe un billet indiquant les conditions exigées par Philippe IV pour un accommodement avec les Hollandais et communiquées à Isabelle. Ce sont : 1° renonciation à la navigation aux Indes ; 2° ouverture de l'Escaut ; 3° renonciation à l'indépendance ; 4° libre exercice du culte catholique. Récemment — est-il aussi indiqué sur ce billet — le Roi a décidé de ne pas entrer en négociations, à moins que les Hollandais n'accordent le 3e et le 4e points. (*Ibid.*, fol. 148.) Le contenu de cette lettre du 10 mars à Aytona fut notifié à l'Infante le lendemain. (*Ibid.*, fol. 143.)

(3) Le 3 avril, le Roi se félicite de ces succès (fol. 163).

1189. ....., 21 mars 1628. — *Consulte du Conseil des Finances des Pays-Bas.*

Au sujet de la rente offerte à Tilly. Les conseillers estiment que cette rente vaut en capital 100,000 patacons (de 10 réaux moins 2 plaques chacun) ou 240,000 florins. Le Roi devrait pouvoir la racheter pour 150,000 florins (1). Cette consulte est jointe à la consulte de l'évêque de Ségovie du 29 avril 1627.

Estado, 2042.

1190. ....., 22 mars 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet du comte de Grimberghe demandant que le Roi soit parrain de son septième fils. Le marquis de los Balbases appuie en faisant remarquer qu'en pareil cas, on célèbre le baptême magnifiquement et que l'Infante peut désigner quelqu'un pour remplacer le Roi. Le cardinal Zapata, le comte de Monterey, Juan de Villela et le marquis de Leganès sont du même avis. Monterey déclare qu'il n'avait pas émis d'abord un vote affirmatif, parce qu'il ne connaissait pas la qualité du comte de Grimberghe. Le Roi ne peut refuser d'autant que le comte a épousé une dame de l'Infante. Le Roi se rallie à la consulte (2).

Estado, 2042.

1191. ....., 24 mars 1628. — *Consulte d'Iñigo de Brizuela.*

L'Infante s'est plainte des nombreuses demandes de concessions de noblesse qui viennent des provinces belges, du Brabant surtout. Elle a signalé les inconvénients qui peuvent en résulter pour le service public par suite des conflits de préséance. Les uns ne se rendent plus aux séances des États, d'autres y vont alors qu'ils feraient mieux de s'abstenir. Tout le monde en Brabant demande un titre. Or les distinctions honorifiques ne devraient être conférées qu'en récompense de services éclatants.

L'évêque conseille au Roi de ne plus répondre pour le moment aux demandes de titres de noblesse et le Roi approuve ses conclusions.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

(1) Cette consulte fut soumise à l'examen de Brizuela, qui, dans un rapport adressé à Philippe IV, le 28 avril suivant, déclara se rallier à la conclusion du Conseil des finances. (*Ibid.*)

(2) Le 28 avril suivant, la décision favorable du Roi fut notifiée à l'Infante qui reçut ordre de désigner celui qui le remplacerait à la cérémonie. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 198, fol. 161.)

1192....., 27 mars 1628. — *Jean Kesseleer* (1) *au marquis de Spinola.*

Il a reçu des lettres des députés des Provinces-Unies relatives à l'affaire que Spinola connaît. Sur l'ordre d'Isabelle, Kesseleer fait part de la chose à Spinola. Il lui donne connaissance de la réponse qu'il a faite aux Hollandais, de commun accord aussi avec la Gouvernante. Il résulte de la correspondance échangée, que les Provinces-Unies renoncent au premier article de la trêve de 1609, article qui proclamait leur liberté. Ils demandent qu'on leur communique la formule que le Roi agréerait comme *incipit* d'un nouveau traité. La chose est sérieuse, le commis sait que les députés n'écrivent rien sans le consentement de leurs principaux et du prince d'Orange. Voilà donc le chemin ouvert à des négociations honorables. Le prince d'Orange désire sans aucun doute que des pourparlers aient lieu; il n'a pas voulu s'avancer plus loin pour ne pas se rendre odieux. On sait, en effet, que les États Généraux (2) avaient déclaré ne plus vouloir entendre parler d'un accommodement, depuis que le défunt chancelier Pecquius avait traité avec eux en 1621. Le commis désire que Spinola fasse rapport du tout au Roi. Il souhaite une réponse précise mais rédigée en termes accommodants. Du moment où on pourrait mettre fin à la défiance des Hollandais à l'égard des partisans du roi d'Espagne — ce que lui-même a tâché de faire à Roosendael — on arriverait bien vite à des conditions avantageuses. Kesseleer termine en déclarant que c'est par dévouement à la cause royale qu'il parle de la sorte. Il assure que si le Roi veut entrer en négociations sur les points principaux, il y a lieu d'espérer un bon résultat. Il désire une réponse rapide (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 198.

(1) Conseiller et commis du Conseil des Finances à Bruxelles.

(2) *La junta general.*

(3) La lettre est accompagnée d'un extrait d'une autre lettre datée du 16 mars 1628 écrite à Kesseleer par les députés hollandais et de la réponse qui y a été faite. La première contient des détails sur l'affaire qui servit de prétexte aux pourparlers : affaire de droit privé, concernant la succession d'un conseiller fiscal du nom de Slachmuylder. On y lit ensuite que, pour *l'affaire principale*, le commis devrait envoyer une déclaration précise qui serait examinée d'une façon toute particulière. La réponse déclare que rapport a été fait à *Madame la supérieure*, qui y est très portée et qui a décidé de consulter d'abord *son ami qui est parti pour l'Espagne*. La réponse arrivera avant Pâques. (*Ibid.*, fol. 200.)

1193. ....., mars 1628. — *Spinola à Olivarès.*

Le marquis envoie au comte-duc un rapport sur les effectifs actuels de l'armée des Pays-Bas, avec prière de le transmettre au Roi. Ces effectifs sont absolument insuffisants, tant pour assurer le service de garnison dans les places de la Flandre et du Palatinat que pour entreprendre une campagne ou s'opposer aux desseins de l'ennemi. Spinola voudrait charger Isabelle, au nom du Roi, de lever 12,000 hommes, dans le cas où l'Empereur et la Ligue ne se décideraient pas à déclarer la guerre aux Hollandais. Dans le cas opposé, ces recrutements ne seraient pas nécessaires, puiqu'on pourrait faire état alors des secours d'Allemagne. D'après le rapport de Spinola 56,332 individus émargeaient aux états de paiement de l'*exercito*; 37,554 étaient en service actif, 10,000 étaient employés d'une autre manière (1). En tout, on payait 68,271 individus.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit*, p. 479.

1194. ....., mars 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Spinola, l'aîné des conseillers, fait connaître son opinion le premier. Le consentement des Hollandais à ce qu'on passe sous silence la question de la reconnaissance de leur indépendance est un point important. Les rebelles se sont jusqu'ici toujours obstinés dans cette prétention; lors de la trêve de 1609, il a fallu passer par là; lors des récentes tractations ils ont toujours indiqué cette reconnaissance comme une condition préalable indispensable à toute négociation. Le Roi peut être assuré qu'en Flandre presque tout le monde considérait comme impossible de pouvoir forcer l'ennemi à renoncer à cette prétention. Il faut donc continuer les négociations engagées. La conclusion d'une trêve ne saurait être considérée autrement que comme un bien. L'expérience de soixante-dix ans a montré l'impossibilité d'en finir par la force des armes. Les anciens officiers qui siègent au Conseil pourront confirmer cette manière de voir. C'est cette impossibilité qui a provoqué la décision de se tenir sur la défensive. N'est-il pas évident dès lors, qu'une trêve est bien préférable, puisqu'elle met à l'abri de toutes les vicissitudes de la guerre. En supposant que le Roi envoie aux Pays-Bas tout ce qui est nécessaire pour les hostilités,

(1) *Por otros conceptos.*

une guerre défensive ne peut amener aucune conquête; une tactique offensive pourrait, en cas de réussite, provoquer la prise de l'une ou l'autre place forte. Encore faudrait-il consacrer une campagne entière au siège de chaque ville, et cela n'amènerait pas la fin de la guerre. Si les provisions sont insuffisantes, l'ennemi s'emparera des places du Roi, on aura à craindre une mutinerie générale et la perte de tous les Pays-Bas. Il ne s'agit plus, comme par le passé, de mutineries particulières; toute l'armée se trouve depuis longtemps sans avoir été payée; si elle se révoltait on ne pourrait lui donner satisfaction qu'en levant sur le pays des contributions énormes, qui entraîneraient celui-ci à une résolution désespérée. L'envoi annuel des trois millions d'écus pour la guerre serait à l'heure présente insuffisant pour payer toute l'armée et ainsi le danger d'une rébellion resterait toujours menaçant. La trêve mettra fin à toutes les difficultés, elle favorisera le commerce, rétablira les finances, et permettra au Roi de se faire respecter dans le monde entier. Il faut renoncer au dessein de régler de Madrid toutes choses en détail; cela entraîne une perte de temps infinie. Il faut, sur le conseil d'Isabelle, profiter de l'occasion qui s'offre; la situation peut changer, une alliance franco-anglo-hollandaise entraînerait la rupture des négociations. Le Roi devrait donc remettre à Isabelle un pouvoir illimité et lui faire connaître sa décision par une lettre distincte, dont la teneur devrait être la suivante. Au sujet de la question religieuse le Roi fait crédit à Isabelle. Elle tâchera d'obtenir le plus possible. Si elle ne peut rien obtenir, on continuera quand même la négociation de la trêve, dans l'espoir d'arriver au cours de celle-ci à une amélioration qui pourrait être ultérieurement insérée dans un traité de paix. L'omission de la reconnaissance de la liberté hollandaise est suffisante. L'ouverture de l'Escaut doit consister en ce que les vaisseaux puissent passer de la mer à Anvers et réciproquement sans avoir à rompre charge. Il faut assurer cette fois la stricte exécution de la trêve aux Indes. On promettra de part et d'autre de ne pas aider les ennemis des contractants. La trêve doit durer au moins trente ans. Entretemps surgiront peut-être de nouvelles dissensions entre Arminiens et Gomaristes. On pourrait se trouver ainsi dans une situation meilleure que celle qu'on aurait pu espérer en temps de guerre (1).

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 481.

(1) Le reste de la consulte n'est pas cité par Villa. Il se contente de dire (p. 488) que les assertions de Spinola soulevèrent une vive opposition de la part d'Olivarès, et que les autres conseillers se gardèrent d'émettre une opinion décidée.

1195. Madrid, 3 avril 1628. — *Rapport d'Olivarès.*

A la suite des conversations qui ont eu lieu avec Spinola sur les affaires des Pays-Bas, le Roi a ordonné la réunion d'une jointe spéciale composée de Spinola lui-même, d'Olivarès et de différents conseillers. Dans la réunion de cette Jointe, Spinola a lu un mémoire et Olivarès y a fait une double réponse. La Jointe a décidé de communiquer cette dernière à Spinola pour que celui-ci répliquât. Les longues discussions n'ont donné aucun résultat et, en fin de compte, Olivarès a proposé que Spinola et lui-même remissent un mémoire au Roi, contenant l'exposé de leurs théories réciproques, en laissant la décision au Souverain. Olivarès déclare que sa théorie est inattaquable. Il conclut en disant que les Romains ont gouverné le monde avec 100,000 hommes, tandis que maintenant Spinola en réclame près de 90,000 pour les Pays-Bas.

Estado, 2321. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 484 (1).

1196. Bruxelles, 4 avril 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des doléances des Électeurs d'Allemagne. On ne sait rien ici de la prétendue institution de douanes entre les Pays-Bas et l'Empire. Le logement des gens de guerre entraîne évidemment des inconvénients pour la population. Les entraves apportées au commerce sont des représailles contre la Hollande. Il n'y a là aucune intention de violer les constitutions de l'Empire (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 167.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 103.

1197. ....., avril (avant le 10) 1628. — *Memorandum d'Olivarès sur les conditions de paix avec la Hollande.*

1. Isabelle et Spinola seront chargés de veiller à ce que les négociations soient introduites d'une façon honorable.

2. Le traité n'est obligatoire qu'après ratification royale.

(1) Villa remarque que le rapport d'Olivarès — dont il ne donne d'ailleurs que le commencement et la fin — est obscur, diffus et d'un style alambiqué.

(2) Le 16 mai, Philippe fait savoir à Isabelle qu'il a décidé de donner satisfaction aux Électeurs en mettant fin aux vexations dont ils se plaignent. Il communique à l'Infante copie de la lettre qu'il leur a écrite. (*Ibid.*, fol. 252.)

3. Il ne saurait en aucun cas être question de trêve ou d'armistice. Au contraire, il faut pendant l'année qui commence pousser les opérations avec vigueur.

4. Certaines conditions sont considérées comme indispensables. En aucun cas on ne peut les modifier ou même discuter des propositions contraires.

5. Le préambule du traité doit être que le Roi accepte sous sa protection perpétuelle et sous sa souveraineté les États Généraux des Provinces-Unies, avec renonciation par ceux-ci à toutes les alliances qu'ils pourraient avoir conclues.

6. Liberté du culte catholique. Dans chaque ville importante il doit y avoir une église catholique, partout on peut célébrer le culte dans les maisons privées; les ecclésiastiques sont autorisés à se montrer en soutane, à porter les sacrements d'une maison à l'autre. On tolèrera la présence de religieux, notamment de capucins.

7-8. Les États Généraux doivent reconnaître la souveraineté du roi d'Espagne. Le minimum dont on puisse se contenter c'est le titre de *protecteur perpétuel et souverain.*

9. Les États Généraux seront tenus chaque année de donner un témoignage de soumission sous forme de présent. On pourrait demander douze chevaux, 24,000 écus, etc.

10. Le Roi a le droit de confirmer les nominations d'officiers de justice.

11. La monnaie doit être battue au nom du Roi.

12. Les Etats ne pourront plus s'intituler *souverains* dans les actes publics. Ils devront, au contraire, se contenter d'une appellation qui reconnaît la souveraineté ou le protectorat du Roi.

13. En mer, leurs vaisseaux devront le salut au pavillon espagnol.

14-15. Ils devront mettre un certain nombre de navires au service du Roi et l'aider d'une façon générale chaque fois qu'il le voudra.

16. Ouverture de l'Escaut.

17. Interdiction de faire le commerce avec les Indes occidentales.

18. Limitation du commerce avec les Indes orientales.

19. Admission d'un représentant du Roi dans les assemblées et conseils.

20. Admissibilité des catholiques aux mêmes assemblées et conseils.

21. Limitation du droit d'envoyer des ambassadeurs.

22. Obligation d'appliquer les mesures de représailles ordonnées par le Roi contre des étrangers.

23. Une fois la paix conclue avec les Hollandais, les provinces obéissantes devront pourvoir elles-mêmes à tous leurs besoins, comme le font les autres États de la monarchie. Les points 6 et 7 sont déclarés indispensables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 219.

1198. ....., avril (avant le 10) 1628. — *Rapport de Spinola.*

Il rappelle, qu'il y a une quinzaine de mois, le commis Jean Kesseleer s'est abouché à Middelbourg avec des députés des États Généraux pour la conclusion d'un échange de prisonniers. On en est venu à parler d'une paix éventuelle. Les Hollandais se montrèrent intraitables. Pas d'arrangement possible sans la confirmation de l'article de la trêve de 1609 qui reconnaissait leur indépendance. D'autres rencontres eurent lieu dans la suite avec le même Kesseleer à Roosendael sans amener aucun changement. Voilà que soudain il vient d'écrire que les Hollandais renonceraient à cette prétention. On atteindrait ainsi le but pour lequel on a vainement combattu tant d'années. Sans doute c'est la crainte des armées impériales qui rend les rebelles plus conciliants. Mais si, de fait, l'expérience faisait voir que les craintes en question étaient chimériques, les Hollandais reviendraient sans doute à leur obstination première. Il faut donc profiter de l'occasion qui s'offre. Le Roi a prescrit comment il faudrait entendre un traité de paix perpétuelle. En ce moment, il y a lieu de considérer que la prétention des rebelles à se voir reconnus comme libres a été le principal obstacle à la conclusion d'une trêve de trente à quarante ans. Maintenant que cet obstacle est levé et qu'on peut espérer l'ouverture de l'Escaut, il semble qu'il n'y ait plus que la question de la religion qui soit une entrave à un accommodement. Cet obstacle est sérieux. Si on ne fait aucune concession aux rebelles sur le chapitre de leur liberté, de leur côté il semble qu'ils ne doivent pas en faire sur celui de la religion. Il faudrait voir pourtant si on ne pourrait donner à cette question une solution qui, tout en restant différente de celle qu'on demanderait pour une paix définitive, serait pourtant une amélioration de la situation existante. Ce serait le maximum qu'on pourrait désirer. De leur côté, les ennemis auraient fait dans ce cas des concessions importantes, tandis qu'on ne leur accorderait que le seul avantage de

faire le commerce dans les États du Roi. Le Roi devrait donc faire connaître à l'Infante à quelles conditions il consentirait à une trêve.

Au sujet des opérations militaires à entreprendre cette année. Les Hollandais font des préparatifs considérables. Ce sera déjà bien si on peut leur résister et conserver ce qu'on possède. Quant à assiéger une place de l'ennemi, il ne faut pas y penser, à moins qu'on ne reçoive des renforts de l'Empire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 206.

1199. Madrid, 10 avril 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol* (1).

Discussion du memorandum d'Olivarès.

Article 3. L'exclusion radicale de toute trêve ou armistice est discutée. Le marquis de Montesclaros, Olivarès et le duc de Feria ne veulent rien d'autre que la paix. Les autres conseillers : Spinola, Augustin de Messia, le comte de Lemos, Brizuela, le Père confesseur, Juan de Villela et le marquis de Leganès, opinent au contraire que dans certaines conditions une trêve ou un armistice serait possible, voire nécessaire, ne fût-ce que pour discuter les conditions.

Le sixième article donne lieu aussi à de longues discussions. Spinola n'approuve ni l'exigence relative au port de l'habit ecclésiastique, ni celle relative aux capucins. De Messia se contenterait au besoin de la tolérance. Montesclaros déclare que ce sera la grosse difficulté de s'accommoder sur ce chapitre. Il déclare qu'il faut demander tout ce dont il est question dans cet article, mais se contenter de ce qu'on peut obtenir, à condition que ce soit une amélioration réelle du sort des catholiques. Olivarès affirme que pour obtenir le libre exercice du culte catholique, le Roi renoncerait à ses États de Hollande. Aujourd'hui déjà le simple exercice du culte est permis aux catholiques, si on n'obtient pas la faculté d'ouvrir des églises, il n'y a aucune amélioration. Faire avec les Hollandais la paix sans rien obtenir pour les catholiques serait une honte. A son avis, mieux vaut céder sur d'autres points que sur celui-là. Lemos trouve que la question des églises n'est pas un motif suffisant pour rompre. Brizuela voudrait que le libre exercice du culte soit stipulé

(1) Assisté de Spinola qui opine le premier.

dans le traité. Si on ne peut obtenir qu'il se fasse dans les églises, la liberté de le pratiquer dans les maisons serait déjà un très grand bien pour les catholiques. Tout le monde saura, d'ailleurs, que le Roi a fait son possible. Les quatre autres conseillers proposent aussi de se contenter au besoin de l'exercice privé du culte.

Au sujet des articles 7 et 8, Spinola déclare que si on parle aux Hollandais de la souveraineté du roi d'Espagne, c'en est fait des négociations. Il ne faut pas, d'après lui, demander plus que le titre de protecteur perpétuel. Messia est d'avis de demander le tout et de se contenter de ce qu'on peut obtenir. La majorité des conseillers paraît considérer le titre de souverain, comme un maximum à demander, sans en faire une condition *sine qua non*. Au besoin, on se contenterait de celui de protecteur. Pour Olivarès on ne peut faire de concession sur l'article en question que si les Hollandais en font sur celui des églises catholiques.

Les articles 9, 10 et 11 rallient l'assentiment unanime.

L'article 12 ne soulève guère d'objection, encore que Spinola déclare que les rebelles n'admettront pas qu'on leur prescrive un formulaire à suivre dans leurs actes officiels.

Les articles 14 à 20 sont admis sans discussion.

L'article 21 amène une longue discussion. Pour Spinola, les Hollandais ne l'admettront jamais. Messia convient qu'en accordant ce qu'on leur demande par là, l'ennemi renoncerait à sa souveraineté dans une mesure plus grande, qu'en cédant sur n'importe quel autre point Montesclaros demande qu'on tâche d'obtenir ce qu'on peut, et en tout cas, pour le représentant éventuel du Roi à La Haye, la prééminence sur tous les autres représentants diplomatiques et le contrôle sur les agents diplomatiques accrédités par les États à l'étranger. Pour Olivarès, le texte formulé dans cet article 21 est parfait. Somme toute, on offre aux Hollandais l'amitié de l'Espagne à condition qu'eux renoncent à la souveraineté et se contentent de la protection. Le droit d'avoir des ambassades, de traiter avec des princes étrangers, même à l'encontre des intérêts espagnols, est inadmissible (1). Les autres conseillers sont moins catégoriques. Ils se rallient à une solution transactionnelle.

Les derniers articles rallient l'assentiment unanime.

(1) Y consentir, déclare-t-il, serait créer un dragon, qui nous mangerait demain.

La réponse royale est verbeuse. Dans son préambule, elle déclare qu'aucune des exigences posées par le memorandum d'Olivarès n'est contraire à la raison. Les points déclarés essentiels doivent rester intangibles. Il ne peut être question de trêve ou d'armistice. Spinola doit faire en sorte que cette année on arrive sur le terrain militaire à un résultat important. Pour ce qui est de la question religieuse, il faut demander le maximum et en tout cas ne jamais se contenter de moins que ce que demande Olivarès dans son *votum*. Si l'on n'obtient pas cela, le reste n'a plus d'importance. Un minimum aussi, c'est le titre de protecteur souverain et perpétuel. L'exclusion du commerce des Indes occidentales doit demeurer entière; pour les Indes orientales, on tâchera d'obtenir par voie de persuasion que les Hollandais y renoncent aussi. Ouverture de l'Escaut, renonciation aux alliances, assistance au Roi en cas où ses États seraient envahis, sous promesse de réciprocité sont aussi à exiger. L'Infante sera mise au courant de tout et Spinola se préparera au plus vite à retourner aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 223.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 52.

1200. Madrid, 12 avril 1628. — *Philippe IV au marquis d'Aytona.*

Le Roi rappelle que le marquis a annoncé dans une de ses lettres précédentes que Wallenstein et Tilly étaient disposés à passer l'Yssel avec 24 ou 30,000 hommes à condition qu'on leur fournît des vivres et de l'artillerie. Le marquis doit leur donner les assurances les plus formelles, quant à l'exécution de cette condition mais seulement quand ils seront dans Wesel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 176.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 46.

1201. Bruxelles, 14 avril 1628. — *Isabelle à Spinola.*

Suivant la demande de Spinola transmise à Pedro de San Juan, on a donné ordre de faire le relevé des effectifs de l'armée des Pays-Bas et du Palatinat et des garnisons. Les effectifs sont en théorie de 65,518 hommes, en fait de 51,064, ce qui fait à peu près 14,500 manquants, dont on paie pourtant la solde.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 181.

1202. Madrid, 23 avril 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Don Gonzalès de Cordoba va marcher sur Casal et le duc de Savoie se mettra en campagne aussi, d'accord avec Don Gonzalès. Pendant la guerre en Italie, l'Infante doit veiller à ce qu'on lève un corps de troupes en Bourgogne. En outre, Don Gonzalès doit recevoir carte blanche pour la levée de troupes au Palatinat (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 188.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 44 v°.

1203. Bruxelles, avril 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

On attend toujours la réponse d'Aytona sur la décision de l'Empereur de rompre avec les Hollandais, ou de conclure une paix générale aux conditions fixées par le Roi. Isabelle promet ses bons offices pour arriver au résultat désiré.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 191.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 99.

1204. Aranjuez, 1er mai 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Spinola a fait part au Roi des nouvelles reçues de Rubens au sujet de ses tractations avec Gerbier. Il résulte des allégations du peintre que l'Angleterre désire arriver à un accommodement. Le Roi a fait répondre que ce désir est aussi le sien. L'Infante doit demander à Rubens une partie de sa correspondance avec Gerbier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 45.

1205. Madrid, 1er mai 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires hollandaises. Envoi du rapport de Spinola. Le Roi a fait répondre que si Spinola peut obtenir des Hollandais les conditions requises, l'omission

(1) Vers la même époque, l'Infante écrit au Roi que Gonzalès de Cordoba lui a demandé d'envoyer l'armée du Palatinat du côté de la Savoie et lui a transmis 32,000 ducats pour recruter une nouvelle armée. L'Infante a donné ordre de lever un régiment d'Allemands au Palatinat et un régiment de Bourguignons en Bourgogne pour le compte de Gonzalès. Mais il y avait lieu de compléter la somme qui est insuffisante. (*Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 76.) Voir une autre lettre de l'Infante à ce propos. (*Ibid.*, fol. 103 v°.)

de la clause de la liberté avec l'engagement de ne pas contrevenir à cette stipulation durant la durée de la trêve, l'ouverture de l'Escaut, la tolérance pour le culte catholique en privé et la conclusion d'une garantie réciproque, telle qu'elle est stipulée dans un memorandum qui accompagne cette lettre (1), lui, le Roi, lui en sera très reconnaissant. Pour ce qui est du deuxième point traité dans le rapport de Spinola, relatif aux opérations à entreprendre cette année, le Roi veut qu'au cours de la saison prochaine on opère en grand (2). On dispose de provisions suffisantes, dès lors on ne saurait manquer de troupes. L'ennemi ne peut plus escompter de secours puissants comme jadis, les armées impériales le menacent. On peut donc espérer de ce côté une aide décisive. Dans la seconde lettre, le Roi déclare qu'il permet à Kesseleer de continuer les négociations. Il faut refuser catégoriquement tout armistice, ne pas admettre que la question de la souveraineté des Hollandais reste en suspens, exiger que les ennemis fassent eux-mêmes les propositions et que les négociations aient lieu dans les États du Roi. Isabelle peut choisir les députés. Aytona a été avisé et a reçu l'ordre de continuer entretemps ses négociations en Allemagne.

La troisième lettre apprend que le Roi a confié à l'examen d'Olivarès et de quelques autres ministres, la teneur des conditions à insérer dans un traité de paix. Il a chargé ensuite Olivarès lui-même d'en consigner le texte par écrit. Ce texte a été ensuite examiné dans une nouvelle Jointe, dont le Roi envoie le procès-verbal. Au reste, ce sont les succès militaires qui doivent amener la réussite des négociations. Il faut donc que cette année l'armée entre très tôt en campagne. D'ici peu, Spinola retournera aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 196, 204 et 216.

1206. Aranjuez, 1er mai 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait savoir à l'Infante qu'il a écrit au marquis d'Aytona et à Wallenstein pour les charger de procurer l'envoi aux Pays-Bas, de troupes de renfort dans le cas où Isabelle en aurait besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 208.

(1) Le texte du memorandum qui accompagne cette lettre est analysé ci-dessus n° 1197.

(2) *Se obra cosa grande, aunque se aventure algo y aunque se aventure mucho.*

1207. Bruxelles, 4 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Pour parer aux mesures prises par l'ennemi, l'Infante a prescrit de faire au plus vite les levées nécessaires au renforcement de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 241.

1208. Bruxelles, 4 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il n'y aura pas moyen de donner satisfaction aux ordres du Roi prescrivant de payer à divers fonctionnaires certaines sommes provenant du produit des prises. En effet, l'Infante a disposé de cet argent pour l'armement de la flotte. Les Hollandais se sont mis à faire la guerre maritime avec une cruauté particulière. Ils ont fait jeter à l'eau des soldats et des marins qui s'étaient rendus. L'Infante a prescrit des représailles; divers pilotes et marins hollandais ont été victimes de cet ordre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 242.

1209. Bruxelles, 5 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les banquiers d'Anvers ont à nouveau refusé le paiement d'une partie de la mensualité d'avril, à concurrence de 67,476 ducats. On n'a touché que 182,524 ducats. C'est un événement fâcheux au moment où il faut faire les recrutements (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 245.

1210. Munich, 5 mai 1628. — *Points représentés par Jacques Bruneau au duc de Bavière.*

Le Roi apprécie beaucoup le dévouement du duc, notamment son ordre à Tilly de loger des troupes dans la Frise orientale, mais il y aurait lieu de renforcer de ce côté les mesures contre les Hollandais, qui sont cause de tous les troubles de l'Empire. Le Roi demande le secours de l'Empire et de la Ligue catholique, dans la guerre qu'il va continuer contre les Hollandais. Il compte

(1) Le 25 mai, l'Infante écrit au même sujet à Spinola et le prie d'employer ses bons offices auprès du Roi pour qu'il fasse donner les ordres nécessaires au payement de cet arriéré. (*Ibid.*, fol. 262.)

surtout sur Tilly. En échange, le Roi assistera la Ligue pécuniairement, à raison de 50,000 florins par mois; de même, il accordera 50,000 écus par mois à l'Électeur de Cologne.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 68 v°.

1211. Bruxelles, 5 mai 1628. — *Isabelle à Olivarès.*

L'Infante déclare avoir reçu par le courrier du marquis de Spinola une lettre du comte-duc et un mémoire inclus. Elle se défend des reproches dont elle est l'objet; elle achèterait de son sang, dit-elle, le moyen de décharger le Roi et le royaume d'Espagne d'un fardeau aussi lourd que les Pays-Bas. Mais elle trahirait le Roi si elle approuvait les moyens suggérés. Elle espère qu'on reconnaîtra les services de Spinola et fait, à cette occasion, un magnifique éloge du marquis. On devrait savoir gré à ce dernier de son intransigeance puisqu'on voit qu'elle procède de son désir d'assurer le service du Roi. Si tous ceux qui traitent avec lui parlaient aussi clairement, il n'y aurait pas eu tant de disputes (1).

Estado, 2320.

1212. Sans date. — *Mémoire justificatif d'Isabelle faisant suite à la lettre précédente.*

Isabelle est effrayée du peu d'égards qu'on a pour les avis de Spinola (2). Elle s'explique sur l'état des garnisons, la flotte, les logements militaires, les dépenses, etc. Parlant du Palatinat, elle affirme qu'on ne peut plus rien en tirer, tant il est ruiné.

Estado, 2320.

1213. Sans date. — *Budget de la guerre de Flandre.*

Que l'union projetée se fasse ou non, il faut 383,888 écus par mois. A ce propos, il est remarqué que le père du Roi et celui-ci ont résolu à différentes reprises d'envoyer aux Pays-Bas une provision de 300,000 écus de 57 patards,

(1) *Solo dize que la mala condicion del marques sele podra bien agradezer, pues se vee, nace de lo que dessea se acierte el servicio del Rey, y si todos los que le tratan hablasen claro como el, creo que no huviere tenido tantos disputos.*

(2) Sur les démêlés de Spinola avec Olivarès, voir Rodriguez Villa, *loc. cit.*

comme l'a fait le Roi dès la reprise des hostilités, plus une subvention mensuelle de 20,000 écus pour une escadre de vingt navires. Dans le chiffre cité plus haut on comprend l'entretien de quarante nouvelles embarcations.

Estado, 2320.

1214. Bruxelles, 7 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Un marchand de Dunkerque, du nom de Nicaise Omer, s'est plaint de ce qu'on a saisi un de ses navires en Espagne, à Laredo, sous prétexte qu'il était de propriété française. Le témoignage de la municipalité de Dunkerque prouve que c'est une erreur. Le fait de se servir du pavillon français n'est qu'une ruse de guerre pour tromper l'ennemi. Isabelle intervient auprès du Roi pour que le navire soit relâché.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 247.

1215. Madrid, 16 mai 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le secrétaire Pedro de San Juan a informé de ce que les Anglais avaient des intelligences au Portugal par la voie d'un certain Diego Bocarro. L'Infante doit tâcher de savoir ce qui en est.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 248.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 124.

1216. ....., 19 mai 1628. — *Consulte de Brizuela.*

Michel Routart demande une mercède de 1,000 florins de rente aux Pays-Bas en faisant valoir ses douze années de service, dont six comme official dans la Secrétairerie d'État en Flandre, et six sous les ordres de Spinola. La faveur qu'il réclame a été accordée, prétend-il, à Bruneau, à J.-O. Brito, à Gabriel de Roye.

L'évêque rejette sa requête. Si on l'accordait, il y en aurait beaucoup qui réclameraient la même faveur.

Le Roi approuve la consulte (1).

Secretarias provinciales, liasse 2435.

(1) Signalons ici les recommandations de l'Infante en faveur du prince de Chimay (3 avril 1628; *Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 198, fol. 160);

1217. Madrid, 20 mai 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit envoyer un personnage de qualité à l'Empereur et au Roi de Hongrie et de Bohême pour les féliciter, en son nom, à l'occasion du couronnement de l'archiduc Ferdinand (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 256.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 105.

1218. Madrid, 22 mai 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Grâce à des avis transmis notamment par le cardinal de La Cueva, on a appris que les Hollandais préparent une flotte de quarante navires dirigée peut-être contre le Brésil et en tout cas contre la monarchie espagnole. Isabelle doit tâcher de se procurer des renseignements détaillés sur ces préparatifs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 260.

1219. Madrid, 30 mai 1628. — *Philippe IV à La Cueva.*

Recommande le séminaire irlandais de Douai.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1220. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouveaux succès de la flotte ostendaise qui vient de faire huit prises. La flotte de Dunkerque a perdu deux unités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 263.

1221. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a reçu des détails complémentaires sur les préparatifs faits par les Hollandais en vue de la campagne prochaine. Il semble que leur intention soit d'assiéger Wesel ou Rheinberg. Henri de Berghes a reçu ordre de concentrer l'armée du Roi dans ces parages.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 264.

(1) A la même date, Philippe IV prévient le marquis d'Aytona de l'instruction qu'il vient de donner à l'Infante.

1222. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les provisions sont insuffisantes pour faire face aux nécessités. L'Empereur a mis à la disposition de l'Infante une partie de sa cavalerie. Isabelle lui a demandé aussi d'envoyer de l'infanterie pour renforcer l'armée du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 265.

1223. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis d'Aytona a demandé à l'Infante au nom de Wallenstein d'envoyer dans les parages de la Baltique une quinzaine de navires de la flotte de Dunkerque. Il promettait de les réunir à ses forces navales et d'entreprendre alors une opération importante. Isabelle a répondu que les vaisseaux de son escadre étaient en ce moment hors d'état de faire un long voyage, faute de munitions et d'approvisionnements. D'ailleurs, le passage du Sund serait particulièrement dangereux, eu égard aux forces dont l'ennemi y dispose. En outre, le duc devrait envoyer des pilotes capables de conduire dans la mer Baltique. Elle attend sur toutes ces difficultés des explications complémentaires de la part de Wallenstein.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 268.

1224. ....., mai 1628. — *Le président Jacques Bruneau à l'Infante.*

Philippe IV et le comte-duc ont communiqué au président la décision prise d'entreprendre cette année une opération importante contre les Hollandais et ils ont ajouté que, connaissant les soucis causés à l'Infante par la faiblesse des effectifs dont elle dispose, ils avaient résolu de faire des instances auprès de l'Empereur, pour obtenir des renforts de ce côté. Bruneau, lui-même, a reçu ordre d'avertir Isabelle des préparatifs qu'elle devait faire en vue des opérations futures. Il a examiné l'affaire avec Messia, Giron et le marquis de Leganès, et il a paru que le mieux était d'assiéger Rhees, ou d'envoyer deux armées dans le pays de l'ennemi, l'une du côté de Groningue, l'autre par la Veluwe. En agissant de la sorte on forcerait les Hollandais à se prêter à un accommodement. Bruneau ajoute qu'il faudrait, au préalable, s'entendre avec Wallenstein, pour savoir laquelle de ces deux tactiques lui paraît la meilleure et faire les préparatifs requis d'après la réponse du général allemand.

Le président annonce l'envoi d'un rapport sur les négociations qu'il a entreprises à Prague pour arriver à faire mettre les Hollandais au ban de l'Empire. La cause de tout le mal qu'on a dans cette affaire réside dans l'animosité des princes allemands contre Wallenstein. Il s'étend longuement sur les manœuvres entreprises par eux pour ruiner le général auprès de l'Empereur (1).

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 64.

1225. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le président Jacques Bruneau a été envoyé en Allemagne par l'Infante pour assister le marquis d'Aytona dans ses négociations avec l'Empereur. De fait, d'après les lettres du dit Bruneau — qu'Isabelle communique au Roi (2) — il semble qu'il ne faille pas s'attendre, ainsi qu'on l'avait espéré, à pouvoir entreprendre cette année une opération importante, de concours avec l'armée de l'Empereur et de la Ligue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 172.

1226. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Rubens s'est déclaré prêt à communiquer sa correspondance, comme le Roi l'a demandé. Il a ajouté que nul n'en comprendra le contenu parce qu'il y a des termes conventionnels et des détails sur des questions étrangères aux

(1) A cette lettre est joint le rapport sur les négociations entreprises à Prague, auprès du duc de Bavière, daté de Munich le 5 mai 1628. Il y est exposé que l'envoi de quelques troupes de Tilly dans la Frise Orientale n'a pas suffi pour arrêter les Hollandais. Ceux-ci sont les principaux fauteurs des troubles qui se manifestent dans toute la chrétienté, en particulier dans l'Empire. Le roi d'Espagne voudrait obtenir contre eux l'assistance des forces impériales, puisque les rebelles sont les ennemis communs de sa monarchie et de l'Empire. Sur ce point, l'Empereur est en complet accord avec lui. Tilly serait plus propre qu'aucun autre pour se charger des opérations à entreprendre contre les Hollandais. Les représentants de l'Espagne, Aytona et Bruneau, sollicitent à cet effet le consentement du duc de Bavière. Ils promettent en retour au nom de leur maître : 1° une assistance pécuniaire à la Ligue allemande ; 2° une assistance semblable à l'Électeur de Cologne ; 3° la promesse de fournir l'argent nécessaire au licenciement des troupes, dans le cas où une paix serait conclue entre les rebelles, l'Empire et l'Espagne. (*Ibid.*, fol. 68 v°.)

(2) Ces lettres de Bruneau manquent dans le registre. Il semble bien que ce soient celles analysées au numéro précédent.

affaires politiques. En tout cas, il fera ce qu'on lui demande. Isabelle ajoute qu'on a appris de diverses autres sources, notamment de l'ambassadeur de Lorraine que, sans aucun doute, les Anglais désirent arriver à un accommodement. Pour elle, elle ne doute pas de la sincérité de Rubens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 276.

1227. Bruxelles, 31 mai 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception du dossier relatif (1) aux négociations avec la Hollande. L'Infante accomplira en cela comme en tout la volonté du Roi. Elle désirerait savoir pourtant, pour l'éventualité d'une trêve, si l'acceptation par les Hollandais des trois points essentiels : renonciation à la souveraineté, exercice du catholicisme et ouverture de l'Escaut une fois obtenue, on pourrait conclure une trêve semblable pour le reste à celle de 1609. Kesseleer se rendra bientôt en Hollande. L'Infante termine en déclarant que, dans la mesure du possible, on fait le nécessaire pour mettre l'armée sur pied. Les provisions sont insuffisantes; il ne faut pas s'attendre à pouvoir attaquer l'ennemi; on aura déjà fort à faire pour lui résister.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 274.

1228. Madrid, 3 juin 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet du retour de Spinola. La Jointe a examiné la réponse donnée par Spinola à un ordre du Roi lui prescrivant de retourner incessamment aux Pays-Bas. Elle a vu aussi le mémoire envoyé à cet effet à Madrid par l'Empereur, qui voudrait que le marquis profitât de l'assistance des armées allemandes se trouvant en Frise orientale et dans le comté d'Emden.

Le conseiller Augustin Mexia donne un avis longuement motivé. Il faut que Spinola parte au plus vite. Le marquis réclame des provisions de 3,000,000 d'écus; on lui en offre 2,000,000 avec promesse de faire le possible pour le reste. Le conseiller pense que l'ennemi ne voudra pas faire de trêve dans les conditions que Spinola indique. Il opine aussi qu'il ne faut pas s'attendre à obtenir des provinces une subvention de 800,000 écus, à moins

(1) Il s'agit des lettres du 1er mai et de leurs annexes.

de passer par des conditions qui provoqueraient une mutinerie générale. Il faut que Spinola se contente de ce qu'on lui offre et parte satisfait. Les autres conseillers approuvent cet avis.

La décision du Roi porte que les provisions seront de 3,000,000 d'écus pendant quatre ans. Elle indique les mesures qu'on prendra pour réaliser cette décision. Elle prescrit à Spinola de partir sans délai, d'autant plus que la prise de Staden et la situation de Tilly, qui se trouve tout près de la Frise orientale, renforcent singulièrement la position des Espagnols.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op cit.*, p. 502.

1229. Madrid, 6 juin 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Roi a demandé à la Jointe de délibérer au sujet de la faveur qu'on pourrait accorder en ce moment à Spinola. Un conseiller propose de charger Juan de Villela de faire savoir à Spinola qu'il n'a qu'à indiquer ce qu'il désire obtenir. Le Roi se rallie à cet avis.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 506.

1230. Bruxelles, 7 juin 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Sur les provisions de mars, avril et mai, il y a à nouveau un déficit total de 241,859 ducats. Doléances coutumières sur l'impossibilité de faire face aux nécessités courantes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 279.

1231. Bruxelles, 7 juin 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

En décembre dernier, par l'intermédiaire de Rubens, un passeport a été demandé pour le comte de Carlyle, ambassadeur anglais, désireux de se rendre de Hollande en Lorraine par les Pays-Bas. On le lui a accordé à condition de ne pas passer par Bruxelles. Dans la suite, le diplomate fit des instances pour que cette restriction fût retirée et qu'il lui fût permis de venir saluer l'Infante. Celle-ci y a consenti et a eu avec le voyageur anglais une entrevue pleine de courtoisie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 281.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 42 v°.

1232. Madrid, 10 juin 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi porte à la connaissance de l'Infante la teneur des lettres qu'il a écrites au baron d'Auchy et à Gabriel de Roye pour leur prescrire de continuer leurs instances auprès du roi de Pologne et des villes hanséatiques. Il s'agit toujours du projet d'équiper en commun une flotte qui empêchera le commerce des Hollandais dans les pays de la Baltique. Philippe se déclare encore une fois disposé à employer à cet effet vingt-quatre navires de sa flotte des Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 287.

1233. Madrid, 10 juin 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

D'accord avec l'Infante, le Roi accorde un habit d'un ordre militaire au capitaine Louis Verreycken.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 198, fol. 295.

1234. Madrid, 13 juin 1628. — *Spinola à Olivarès.*

Spinola prie son correspondant de représenter au Roi ce qu'il va lui écrire. Il rappelle qu'il a servi tant d'années, dépensé au service royal 100,000 écus de rente, ne s'est jamais préoccupé de ses intérêts personnels. Il ajoute qu'il n'a pu réussir à convaincre la Cour de la nécessité où on se trouve de prendre un arrangement définitif avant son retour aux Pays-Bas. Il répète encore que cette année il n'y a rien à faire, sinon à rester sur la défensive; il ne faut pas songer à entreprendre un siège, mais se contenter de passer la Veluwe et la route de la Frise et de faire à l'ennemi le plus de tort possible. Pour cela la présence de Spinola en Belgique n'est pas indispensable. Des opérations de ce genre conviennent surtout aux Allemands et aux Croates. Il conviendrait de désigner un chef apte à commander de pareilles troupes. De l'avis de Spinola, ce devrait être Tilly. Lui-même resterait en Espagne pour arranger ici toutes les affaires relatives aux Pays-Bas. Les conceptions différentes qu'il y a à la Cour de Madrid et à celle de Bruxelles sont la cause principale qui a décidé

(1) Les lettres à d'Auchy et à de Roye sont jointes en annexes (fol. 289 et suiv.).

Isabelle à envoyer Spinola auprès du Roi. Si le marquis doit revenir à Bruxelles les mains vides, ce sera une grande déception pour Isabelle.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 510.

1235. ....., **14 juin 1628.** — *Consulte d'une Jointe d'État.*

La Jointe a pris connaissance, sur l'ordre du Roi, de la lettre de Spinola à Olivarès. Les différents conseillers émettent leur avis à ce sujet. Le premier, Augustin de Mexia, considère qu'en tant que général, Spinola a le devoir de rejoindre son armée, quelles que soient les opérations à entreprendre. Sans contester les mérites de Tilly, le conseiller fait observer que celui-ci commande les armées de la Ligue, qu'il n'est pas au service du Roi et que sa venue discréditerait l'armée espagnole, puisqu'elle impliquerait la reconnaissance de l'obligation de faire venir d'ailleurs un chef pour cette armée. Ni Coloma ni de Berghes ne voudraient se mettre aux ordres de Tilly. Le prétexte allégué par Spinola, qu'il doit rester à Madrid pour arranger l'organisation des provisions est sans fondement. Cette question est si avancée qu'on peut la résoudre cette nuit. Un autre conseiller, Fernand Giron, est d'un avis tout opposé. Celui-ci propose de laisser Spinola à Madrid, de confier le commandement à de Berghes, Coloma, Tilly ou un autre, et de charger une personne de confiance du maniement des fonds destinés à l'armée. Il ajoute que si le refus de Spinola est inspiré par des considérations d'ordre personnel celui-ci est coupable, mais si c'est vraiment le service du Roi qui est le mobile de sa conduite, il y a pour lui une obligation formelle de faire entendre ses représentations. Le comte de Lemos déclare que Spinola ne doit rester à Madrid que le temps absolument indispensable à l'arrangement des affaires qui le retiennent. Le confesseur reconnaît aussi que ce serait une erreur d'attribuer à un refus d'obéissance la volonté de Spinola de rester à Madrid; pourtant, à son avis, le général doit se soumettre (1). La majorité des conseillers se rallient à l'avis du comte de Monterey qui fait remarquer que deux points ont échappé à la délibération. Le premier est l'affirmation qu'il n'y a aucune opération importante à entreprendre cette année; le deuxième, la proposition de confier à Tilly l'expédition à faire en Veluwe. Au sujet du premier point, c'est à Isabelle à

(1) *Cavar la cabeza y obedecer.*

prendre la décision qui convient; quand au second, son exécution paraît pleine de dangers, comme l'a montré Mexia.

Philippe rend le décret suivant : Le Conseil doit consulter le Roi sur ce qu'il y aura à faire dans le cas où Spinola reste en Espagne. Pour la guerre de Flandre, on a toujours fait tout ce qu'on a pu. Il y a lieu de reprocher aux conseillers de ne pas tenir compte du fait que les revenus royaux ne dépassent pas, dans leur ensemble, les 4,500,000 écus. Ces revenus doivent servir à faire face à tous les besoins de l'État. Il ne faut pas faire des promesses qu'on ne peut tenir. C'est par Olivarès que le Roi a appris que Spinola ne veut pas retourner aux Pays-Bas.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 513.

1236. ....., juin 1628 (1). — *Décret de Philippe IV transmis à la Jointe d'État.*

La venue de Spinola avait fait naître bien des espérances. A l'heure actuelle les affaires de Flandre sont pour le Roi une cause de grands soucis. Les membres de la Jointe reçoivent l'ordre de se réunir à nouveau et de conseiller le Roi sur la décision à prendre. Philippe déclare sa volonté formelle de voir des opérations entreprises cette année; il faut — comme l'a dit l'ambassadeur allemand à Madrid — profiter des victoires remportées par l'Empereur. Le plus grand secret doit être gardé sur tout ceci. Aucun official ne peut assister à la séance, ni prendre connaissance des documents qui s'y rapporteront. Tout le monde parle du peu de secret avec lequel le Conseil traite ses affaires.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 519.

1237. Madrid, 17 juin 1628. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Au sujet de l'attitude de Spinola, Augustin de Mexia déclare que le Roi a comblé le marquis de bienfaits et que dès lors celui-ci devrait obéir. Les raisons que le général allègue sont sans fondement. Au reste, le Roi trouvera au sein même du Conseil des sujets aptes à le remplacer. Il peut, en outre, désigner Cordoba. Il serait possible aussi de partager le commandement en

(1) Rodriguez Villa ne donne pas la date. Il déclare simplement que ce décret suit de près la consulte du 14 juin.

donnant l'armée de la Meuse à Henri de Berghes et le reste à Coloma. Montesclaros s'insurge, lui aussi, contre l'attitude de Spinola. Au reste, il se rallie à l'avis de Mexia, concernant la division du commandement. Un autre conseiller, Fernand Giron, propose d'entendre l'Infante sur le remplacement éventuel de Spinola. Le comte de Lemos est du même avis. Tous les conseillers émettent des considérations défavorables à Spinola.

Le Roi déclare que le fait de consulter à nouveau l'Infante équivaudrait à une perte de temps trop considérable. Olivarès a reçu l'ordre de faire auprès de Spinola une dernière instance. Cette démarche n'a eu qu'un succès relatif, encore que Spinola ait accepté que l'on suppléât au moyen d'aliénations domaniales à concurrence de 600,000 ducats, au déficit laissé par les provisions, dont le montant n'est que de 2,400,000 ducats. En tout cas, Spinola ne saurait plus rien entreprendre cette année, on lui a donc permis de rester en Espagne, et on a écrit à Bruxelles d'arranger les choses en confiant le commandement à Coloma et à de Berghes.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 521.

1238. Madrid, 28 juin 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe a décidé de garder Spinola à Madrid jusqu'à l'arrangement complet des affaires pour lesquelles il est venu. On tâchera d'expédier les choses le plus vite possible.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 534.

1239. ....., 1er juillet 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les secours à fournir aux Pays-Bas en exécution de l'acte d'union des différents États de la monarchie.

Les États en accordant la demande qui leur avait été faite par le marquis de Leganès d'entrer dans une ligue défensive avec tous les États de la monarchie espagnole, avaient réclamé pour le cas où le nombre de soldats assigné pour leur défense ne suffirait pas, des régiments d'infanterie et des compagnies de cavaliers levés dans leur pays. Ainsi la noblesse et les habitants des Pays-Bas s'exerceraient au maniement des armes et on pourrait leur maintenir les honneurs et les avancements qui leur avaient été accordés jusque-là.

Le Conseil délibère longuement sur la question et se montre favorable à la demande des provinces belges (1).

Le Roi accorde les régiments et les compagnies demandés (2).

La consulte est accompagnée d'une traduction espagnole de l'acte d'acceptation d'Isabelle du 23 décembre 1627 et d'un résumé, en espagnol également, de la demande des États.

Estado, 2042.

1240. Bruxelles, 2 juillet 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles doléances d'ordre financier. Les provisions sont si réduites, les banquiers ne paient pas la totalité des mensualités. Le déficit de l'échéance dernière s'élève à 192,288 écus, ce qui fait monter le déficit total de l'exercice en cours à 433,000 écus. L'Infante ne dispose en ce moment que de 40,000 écus, ce qui la met dans l'impossibilité de payer les armées de campagne et les garnisons. Les recrues nouvelles se débanderont sans aucun doute. L'ennemi est tout prêt à partir en campagne. A chaque heure on craint du désordre. Les garnisons des places frontières pourraient passer à l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 5.

1241. Bruxelles, 2 juillet 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle qu'elle a annoncé antérieurement que le commis Kesseleer devait aller à Roosendael prendre contact avec les délégués hollandais pour traiter avec eux au sujet de certaines contributions et en profiterait pour engager des pourparlers au sujet d'un accommodement. Il a écrit au bourgmestre de Rotterdam, le député hollandais, qu'il avait reçu la réponse demandée et qu'il voulait prendre contact avec lui. Cette lettre a été communiquée au prince d'Orange, qui a permis l'entrevue à Roosendael en donnant comme prétexte un échange de prisonniers et a fait remettre les passeports nécessaires. L'entrevue est fixée au 15 de ce mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 7.

(1) Ces rapports (non datés) écrits par les différents conseillers se trouvent dans la liasse 2145.

(2) *Como parece concediendose los regimientos y compañias de cavallos que pidan, pues en el exercito de la Union, habiendo alli guerra, no tendran otra gente de aquella nacion sino esta sola.*

1242. Madrid, 4 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris qu'il n'y a aucun espoir d'arriver cette année à provoquer la rupture de l'Empereur avec les Hollandais. Isabelle doit pourtant continuer les pourparlers engagés à cet effet. Il faut se servir de toutes les raisons dont on dispose, faire valoir notamment la transaction de 1548, qui oblige l'Empire à défendre les dix-sept provinces des Pays-Bas, au titre de cercle de Bourgogne. Détails au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis du duc de Bavière et vis-à-vis de Wallenstein. L'Infante doit assister Tilly en Frise, en lui envoyant des vivres. D'autre part, elle ne peut faire partir des vaisseaux de la flotte des Pays-Bas vers la Baltique, que si elle a les garanties voulues par rapport aux ports où ils devront aller (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 12.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 119 v°.

1243. Madrid, 6 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Assurances au sujet du paiement des provisions. Félicitations par rapport aux succès de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 18.

1244. Madrid, 6 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi invite Rubens à venir en Espagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 20.

1245. Madrid, 6 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Don Gonzalès de Cordoba a averti le Roi qu'il a demandé à l'Infante d'envoyer en Savoie 1,000 soldats lorrains et bourguignons et 3,000 Allemands dont le paiement a été assuré par le Roi et l'Infante. Le duc de Nevers amassant des troupes considérables, il est urgent que la demande de don Gonzalès soit suivie d'effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 22.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 118.

(1) A la même date, le Roi écrit au sujet des affaires d'Allemagne au marquis d'Aytona auquel il envoie une copie de la lettre qu'il adresse à l'Infante. (*Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 119.)

(2) Le 13 août suivant, Isabelle fait savoir qu'elle a donné ordre au peintre de se rendre en Espagne. (*Ibid.*, fol. 72.)

1246. Madrid, 6 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé de retenir Spinola à Madrid jusqu'à ce qu'une décision ait été prise au sujet de toutes les affaires pour lesquelles il a été envoyé par Isabelle. Le tout sera examiné afin d'arriver à un arrangement qui pourra durer des années et permettra de faire la guerre avec vigueur contre les Hollandais. Isabelle remplacera Spinola par Carlos Coloma et Henri de Berghes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 24.

1247. Madrid, 15 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Leganès a remis au Roi les documents relatifs à l'entrée des Pays-Bas dans l'union de la monarchie espagnole. Philippe s'en félicite et remercie Isabelle de son attitude. Il envoie une lettre de remerciements aux États et en donne connaissance à l'Infante. Suivant le désir exprimé par ces mêmes États, le Roi prendra à sa charge quelques régiments de cavalerie composés de sujets belges. L'Infante doit remercier en particulier les grands seigneurs qui ont contribué au succès de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 32.

1248. Madrid, 15 juillet 1628. — *Philippe IV à Juan de Villela, secrétaire d'État.*

Ordre d'écrire à l'Infante de payer à Pedro Goins et à Jacques de Best, ingénieurs, employés aux travaux du Guadalquivir (1), les allocations qui leur sont dues en Flandre, afin qu'ils puissent entretenir leurs familles qui sont dans le besoin.

Estado, 2042.

1249. Madrid, 20 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Recommande le nommé Friquet qui a célébré l'éloge de l'archiduc à Dôle sur l'ordre du parlement de cette ville et qui s'est rendu à Bruxelles où l'envoie le comte de Champlitte, gouverneur de la Franche-Comté.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

(1) *A la obra de la navigacion del Guadalquivir.*

1250. Madrid, 20 juillet 1628. — *Philippe IV aux États des différentes provinces des Pays-Bas et à ceux du comté de Bourgogne.*

Le Roi les remercie d'être entrés dans l'union des États de la monarchie. Comme ces États ont demandé à pouvoir entretenir des régiments et des compagnies de cavalerie pour occuper la noblesse, ils apprendront par l'intermédiaire de l'Infante la résolution du Roi.

Secretarias provinciales, reg 2625 (1).

1251. Madrid, 21 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Fait parvenir un relevé des provisions envoyées pour l'exercice 1628 sur la base de 250,000 ducats par mois (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 40.

1252. Madrid, 21 juillet 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Neubourg a insisté à Madrid pour qu'on cherche à réoccuper les villes de Lunen et de Soest sur la Lippe. Si on ne peut le faire avec l'armée des Pays-Bas, Isabelle doit insister auprès de Wallenstein et du comte de Tilly pour qu'ils s'en chargent (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 34.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 124 v°.

1253. Madrid, 23 juillet 1628. — *Olivarès à Isabelle.*

L'attitude de la France en présence des événements d'Italie est telle qu'on se trouve dans la nécessité de continuer les négociations commencées pour

(1) Le 13 août, Isabelle fait savoir qu'elle a reçu ces lettres et les a remises au président du Conseil privé pour qu'il les fasse parvenir à leurs destinataires dans la première réunion générale des États. Celles qui sont adressées au Brabant seront transmises par le Chancelier de cette province. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 199, fol. 76 ; *Estado* 2320.)

(2) Ce relevé se trouve folio 42.

(3) Le Roi fait parvenir à l'Infante copie des deux lettres (12 et 14 juillet) que le duc de Neubourg lui a adressées à ce sujet. On lui avait promis qu'on s'en occuperait après la prise de Bréda. Hollandais et Brandebourgeois profitent de leur occupation pour dévaster le duché de Berg, les comtés de la Marck et Ravensburg. L'Infante pourrait se servir des troupes de la Ligue catholique pour reprendre ces villes. (*Ibid.*)

arriver à un accommodement avec l'Angleterre. Isabelle doit donc faire en sorte que les négociations restent en cours, sans trop s'aventurer, de façon à ne pas pousser les Français à faire aux Anglais des propositions trop favorables (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 4.

1254. ....., 1er août 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la trêve à conclure avec les Hollandais. Avis des différents conseillers. L'évêque de Ségovie y est favorable. Selon lui, il est superflu de parler de la misère du royaume. La trêve favoriserait les intérêts de la religion. Le Roi doit réclamer pour les catholiques le libre exercice de leur culte en Hollande, du moins dans leurs maisons. Pour cela, il pourrait s'en remettre à l'Infante et s'il n'obtient pas cette satisfaction il doit passer outre au traité de trêve (2). Sa Majesté aura fait ce qu'elle peut. Dans l'intérêt même du catholicisme il faut conclure la trêve, quand bien même la condition des catholiques ne s'améliorerait pas en Hollande (3). Si la guerre continue, on perdra ce qu'on a encore en Flandre et la religion catholique périra dans ces provinces. Il faut tâcher d'obtenir l'ouverture de l'Escaut et une trêve de trente ans serait très utile.

Chacun des avis des autres conseillers est aussi longuement motivé.

Le duc de Feria voudrait qu'avant tout on demandât à l'Empereur de lancer un ban contre les Hollandais.

Le confesseur du Roi, sur l'article de la religion, pense comme l'évêque de Ségovie. Le Roi doit traiter avec les Hollandais, comme avec des étrangers, des Chinois ou des Japonais. Il gagnera plus en rusant qu'en procédant avec violence.

Le marquis de Santa Cruz est favorable à une trêve.

Le marquis de Gelves l'est également; il invoque la misère du pays

(1) Le 13 août, Isabelle répond qu'elle se conformera à ces instructions. Sur la minute écrite de la main du secrétaire, l'Infante ajoute elle-même que, depuis le départ de Rubens, il n'y a plus personne à Bruxelles qui ait des correspondances avec l'Angleterre. (*Ibid.*, fol. 6.)

(2) *Y que sino lo podiere hazer, passe adelante con el tratado de las treguas.*

(3) *Es de parezer que para la misma religion catolica importa se concluyan las treguas, aunque por agora me se mejore su partido en Olanda.*

à laquelle il oppose la richesse des Hollandais : un réal de Hollande vaut plus que le double d'un réal espagnol.

Juan de Villela préfère la trêve à la guerre.

Le marquis de Leganès et le marquis de Flores Davila sont également partisans d'une trêve.

Le comte de Lemos verrait avec plaisir conclure une trêve de quarante ans.

Fernando Giron est aussi partisan d'une trêve. La guerre a été sanglante. Philippe II n'a pas su réduire les Hollandais, quand la France était divisée et que les Provinces Unies n'avaient pas encore les richesses qu'elles tirent des Indes.

Le marquis de Montesclaros, dans une longue consulte (de 20 pages), discute la question. Il fait remarquer que les trêves passées ont donné peu de résultats et que celle-ci n'en promet pas davantage. Il faudrait envoyer quelqu'un à Bruxelles qui aurait la confiance du Roi et pourrait conseiller Isabelle dans les négociations. Augustin Messia est également favorable à la trêve.

Estado, 2041.

1255. Bruxelles, 3 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le commis Jean Kesselcer s'est rendu à Roosendael. L'Infante fait rapport au Roi sur les péripéties de ses tractations. Les Hollandais ont déclaré que, dans la situation présente, il ne saurait être question d'une paix définitive. On en est ainsi venu à parler d'une trêve. Les États Généraux sont disposés à conclure une trêve dans laquelle il ne serait pas fait mention de leur liberté et qui serait conforme au texte que Philippe a fait envoyer à Isabelle. De la sorte, ajoute cette dernière, l'humiliation dont on s'est plaint en Espagne lors de la trêve de 1609, serait effacée (1). La question de l'ouverture de l'Escaut a fait l'objet de multiples palabres sans aucun résultat. Un des émissaires hollandais s'est rendu à La Haye, pour faire rapport sur cette question. Au sujet du libre exercice de la religion catholique, les députés des États Généraux ont fait la plus vive opposition. Nul, pas même le prince d'Orange, n'oserait faire une proposition dans ce sens à qui que ce soit. La violence des prédicants est si grande qu'elle ameuterait le peuple qui est tout puissant (2). En

(1) *En que se habra cobrado la reputacion que se ha dicho se perdio en la tregua passada.*

(2) *Que es el que haze el estado.*

entamant les négociations par ce point-là, on courrait sans doute à un échec complet. Les députés ont rappelé à cette occasion des incidents passés, notamment le fait survenu récemment en Zélande, où des catholiques s'étant réunis pour entendre la messe dans une maison privée provoquèrent une émeute et faillirent être lynchés. En 1608, Henri IV a fait, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, des instances pour qu'on concédât le libre exercice de la religion catholique. Quand bien même les États céderaient, les prédicants et le peuple (1) ne voudraient pas le permettre. Le prince d'Orange, nouvellement promu à la direction du gouvernement, est tenu à une conduite prudente. Les députés ont ajouté que pour le moment les catholiques sont bien traités, que dans la trêve nouvelle on améliorerait leur sort si possible. Ils se sont déclarés prêts à cesser les hostilités pour douze ans ou pour vingt ans comme le Roi le voulait, ajoutant que dans l'intervalle on pourrait négocier une paix définitive.

Telle est la réponse que Kesseleer a rapportée.

L'Infante l'a renvoyé à Roosendael pour déclarer aux émissaires hollandais qu'elle ne pouvait céder sur la question religieuse et que lorsqu'elle connaîtrait leur décision ultime sur celle de l'ouverture de l'Escaut, elle en ferait part au Roi.

Isabelle termine en exprimant son opinion personnelle. A son avis, l'occasion est propice pour arriver à un accommodement. D'une part, la guerre franco-anglaise et la proximité des troupes impériales, d'autre part, la situation financière du Roi lui-même et la constatation du fait que, privés de tout secours de France et d'Angleterre, les rebelles n'en sont pas moins à même d'entretenir leur armée et d'aider le roi de Danemark, plaident dans le même sens. Que Philippe se décide au plus vite et sa volonté sera exécutée ponctuellement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 44.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 83.

1256. Bruxelles, 7 août 1628. — *Avis du cardinal de la Cueva et de Carlos Coloma sur certaines lettres du Roi à l'Infante.*

Touchant les affaires de Lorraine et de Verdun, on peut répondre que le duc n'a pas de résident à Bruxelles, mais qu'on avertira le marquis de Mirabel

(1) *El pueblo (que es la fuerza mayor).*

et son agent à Paris et qu'on fera diligence en tout. Le prince d'Épinoy est l'homme tout indiqué pour aller féliciter l'Empereur et le roi de Hongrie, son fils, au nom de Sa Majesté.

Pour les places de Lunen et de Soust, que le duc de Neubourg voudrait récupérer, on essaiera, mais on pense que Tilly ne voudra pas s'en mêler à cause de la garnison hollandaise.

Spinola juge inutile de mettre des troupes sur la frontière française. D'ailleurs, il n'y en a pas de disponibles.

Pour ce qui concerne les affaires d'Allemagne et du duc de Bavière, on fera les diligences nécessaires par l'intermédiaire de Bruneau, Sforza et Aytona.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 112.

1257. Bruxelles, 9 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Conformément aux instructions du Roi, une convention a été conclue à Bruxelles au sujet des relations commerciales entre les Pays-Bas et la ville de Friedrichstadt en Holstein avec le duc Frédéric. L'Infante a désigné Quirin Janssens pour résider à Friedrichstadt et lui a donné ses instructions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 48.

1258. Madrid, 9 août 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Gonzalès de Cordoba a écrit au Roi qu'il attendait en vain les troupes qui devaient être levées en Bourgogne et au Palatinat. Le Roi l'a invité à envoyer l'argent nécessaire à l'Infante, pour que celle-ci puisse lever sans retard le régiment du prince de Barbanson.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 56.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 106 v°.

1259. Madrid, 9 août 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Emmanuel Sueyro a envoyé un *avis* reçu des confidents qu'il avait en Hollande et relatant que les rebelles avaient l'intention d'assiéger Hulst. Encore

(1) Une copie du traité et des instructions se trouve en annexe folios 19 et suivants.

que le même Sueyro ait ajouté que, par l'intermédiaire du jésuite Scribani, il a communiqué une copie de cet avis à l'Infante, Philippe en fait part lui-même à Isabelle, lui prescrivant de faire payer ponctuellement à Sueyro la solde qui lui revient (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 62.

1260. Bruxelles, 11 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le nonce Lagonissa (2) a montré depuis son arrivée une tendance à vouloir exercer aux Pays-Bas une grande juridiction; il essaie d'arriver à ses fins d'une façon généralement impétueuse, sans tenir compte des difficultés que ses procédés commencent à entraîner. Le prélat est d'un caractère violent, n'écoutant que soi-même. Il déclare ouvertement que ses prédécesseurs n'ont pas joué le rôle qui leur revenait, qu'il regagnera le terrain perdu. Dès son arrivée, il a remis à l'Infante des documents dans lesquels il demande une réforme générale. On lui a fait une réponse modérée espérant que le temps le calmerait. Ces espoirs ont été déçus. Il vient de citer devant lui le procureur général et le chancelier de Brabant, parce que le Conseil de cette province a refusé d'appliquer une bulle pontificale. C'est une nouveauté sans précédent. Elle excite contre son auteur l'animosité du Conseil et celle du peuple. Le Conseil a cité le nonce lui-même. Celui-ci menace d'excommunier tous ses membres. Le Conseil privé a été appelé à délibérer sur la question. Philippe devrait obtenir du Pape le rappel de ce nonce avant qu'un scandale n'éclate. Il faudrait ici un diplomate plus modéré, capable de s'accommoder des lois et coutumes de ces provinces, comme l'étaient les précédents La moindre innovation en matière de privilèges et coutumes provoque ici des révoltes dangereuses pour le Roi et pour l'Église. L'ambassadeur d'Espagne, à Rome, devrait être chargé d'agir auprès du Saint-Père.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 66.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 113.

(1) *L'avis* daté du 9 juin se trouve en annexe fol. 64. Le 21 septembre, Isabelle fait savoir que les précautions ont été prises en vue d'une attaque contre Hulst. Quant à la solde de Sueyro, elle est comprise dans la réforme générale que le Roi lui-même a prescrite. (*Ibid.*, fol. 126.)

(2) Fabio de Lagonissa ou della Lionessa, archevêque de Consa nonce à la Cour des Pays-Bas de 1627 à 1634.

1261. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

La flotte hollandaise a quitté son refuge. On lui prête divers projets. Les uns disent qu'elle va à La Havane, les autres à Pernambouc (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 71.

1262. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante ne peut déférer aux ordres du Roi d'envoyer des troupes en Lorraine. Les forces dont on dispose pour faire face aux Hollandais sont insuffisantes. Celles de l'ennemi sont bien supérieures. Si on diminuait encore l'armée des Pays-Bas, on serait à la merci des Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 74.

1263. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante se conformera aux instructions du Roi quant au commandement de l'armée en l'absence de Spinola. L'ennemi dispose sur le Rhin et en Brabant de forces considérables. Pour les réparations de la flotte on a été obligé d'emprunter de l'argent en donnant comme gage une partie des prises. Auprès de Wallenstein et de Tilly on fera toutes les instances désirables pour les engager à reprendre, si possible, Lunen et Soust.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 78.

1264. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les pagador et veedor généraux ont examiné le rapport du 21 juillet précédent sur les provisions envoyées pour l'exercice 1628. Il résulte de leur compte qu'on a déjà touché jusqu'ici 1,480,997 ducats. Il manque donc 269,603 ducats pour arriver à 250,000 par mois. Ce déficit est couvert en partie par une lettre de change qui n'est pas encore arrivée à échéance. Quant au reste, le Roi doit y pourvoir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 79.

(1) Le 8 septembre, Philippe remercie Isabelle de ces indications et lui demande de s'informer autant qu'elle le peut des armements hollandais (fol. 108). Le 14 novembre suivant, il renouvelle cette demande (fol. 217).

1265. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Négociations Kesseleer. Le commis est retourné à Roosendael; il y a rencontré le délégué hollandais retourné à La Haye. Il a rapporté, de la part des États Généraux et du prince d'Orange, la réponse qu'il leur était impossible de concéder par un acte public la liberté du culte catholique. Pour ce qui est de l'ouverture de l'Escaut, on n'a pas obtenu de réponse positive. On s'est contenté de dire que, si du côté espagnol on renonçait à l'exercice du culte catholique, il y avait lieu d'espérer que les Hollandais transigeraient sur la question de l'Escaut.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 80.

1266. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les États des Pays-Bas ont fait à Leganès, lors de son séjour ici, divers présents. L'audiencier Louis François Verreycken détient ces cadeaux. Que le Roi prescrive à Leganès de les accepter, car un refus offusquerait les États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 82.

1267. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

La situation est si mauvaise aux Pays-Bas que l'Infante s'est décidée à envoyer à Madrid le maître de camp Francisco Zapata pour faire directement ses représentations au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 98.

1268. Bruxelles, 13 août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte Octavio Sforza a été en Allemagne demander au nom de l'Infante au duc de Bavière, d'envoyer au secours des Pays-Bas une partie des troupes de la Ligue. Le duc a répondu qu'il ne pouvait prendre semblable décision, mais qu'il tâcherait de persuader les autres princes de la Ligue de consentir à cet envoi. De fait, les princes allemands ont donné une réponse défavorable. Si les Hollandais le savaient, ils n'auraient plus peur de l'armée allemande [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 83.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 116.

[1] Le 15 septembre, Philippe prescrit à Isabelle de continuer les démarches à cet effet, malgré la réponse reçue (fol. 121). Réponse d'Isabelle, le 7 décembre (fol. 270).

1269. Madrid, 17 août 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Olivarès a appris de l'ambassadeur du roi de France que son maître n'aurait plus à s'occuper de La Rochelle, dans un mois, soit en prenant la place soit par un accommodement. Ce dernier se ferait évidemment avec l'idée de secourir le duc de Nevers en Italie. Il y a donc lieu de poursuivre activement les négociations avec l'Angleterre afin d'arriver avant les Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 86.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 106 v°.

1270. Madrid, 21 août 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le roi de France rassemble des troupes pour aller au secours du duc de Nevers en Italie. L'Infante doit de toute façon assister la Bourgogne et la Savoie. L'envoi de troupes des Pays-Bas en ce dernier pays fera peut-être réfléchir le roi de France. Gonzalès de Cordoba est averti de ceci pour en donner connaissance au duc de Savoie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 84.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 31.

1271. Bruxelles, août 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Comme suite à la lettre du Roi, du 4 juillet, touchant les affaires d'Allemagne l'Infante compte y envoyer Jacques Bruneau, puisqu'il semblerait que l'Empereur désire donner satisfaction aux Électeurs.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 116.

(1) Le Roi insiste de nouveau dans ce sens dans sa lettre à l'Infante, en date du 25 septembre 1628. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 199, fol. 135 ; *Manuscrits divers,* reg. 214, fol. 31 v°.) L'Infante répond le 26 octobre que, n'ayant ni troupes ni argent, cela est tout à fait impossible en ce moment. On continue la levée du régiment du prince de Barbanson. Lorsqu'il sera prêt, il marchera sur l'Italie si Gonzalès de Cordoba envoie l'argent nécessaire. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 199, fol. 176; *Manuscrits divers,* reg. 214.) Dans une autre lettre du 20 novembre suivant (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 199, fol. 231 ; *Manuscrits divers,* reg. 214), l'Infante répète qu'on est occupé à lever dans les environs du Palatinat le régiment du prince Barbanson, au grand mécontentement des princes voisins. On ne pourra pas envoyer d'autres troupes des Pays-Bas à moins que le Roi n'envoie une provision extraordinaire pour lever de l'infanterie et de la cavalerie.

1272. Bruxelles, 6 septembre 1628. — *Instructions pour Franscico Zapata envoyé en Espagne.*

Il faut rendre un compte particulier des audiences reçues à Olivarès et à Spinola. Il est de toute nécessité que les provisions atteignent 300,000 ducats par mois, plutôt plus que moins. La soldatesque est très pauvre, celle cantonnée en Flandre attend sa solde depuis plus de septante jours! Un tableau joint à ces instructions fait le calcul des dépenses qu'il faut faire sans délai et qui s'élèvent à 240,500 ducats. On dispose à Bruxelles de 125,285 ducats; il y a donc un déficit de 115,215 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 100.

1273. Bruxelles, 6 septembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Scaglia est revenu d'Angleterre. Il a fait un rapport sur la question anglaise et l'Infante en donne communication au Roi. Gerbier, le correspondant de Rubens, est arrivé en même temps. Tous deux sont partis pour la Savoie et iront ensuite en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 104.

1274. Madrid, 11 septembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le mariage de l'infante Marie, sœur du Roi, avec l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, a été célébré le 3 septembre, conformément à l'accord entre Philippe et l'Empereur, son oncle. Le Roi voudrait maintenant abréger de beaucoup le départ de Madrid de son frère afin que le reste s'arrange aussi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 110.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 29 v°.

1275. Madrid, 15 septembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire du Nonce. Le Roi a écrit au cardinal de Borja et au comte de Monterey, pour les charger de représenter au Pape le scandale de cette conduite.

(1) Le rapport de Scaglia se trouve en annexe, fol. 106.

(2) Le 12 octobre, Isabelle envoie une lettre de félicitations au Roi. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 199, fol. 161; *Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 30 v°.)

Isabelle doit veiller à ce que la juridiction séculière garde tous ses droits et employer, à cet effet, tous les moyens dont elle dispose (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 113.

1276. Bruxelles, 21 septembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'assassinat de Buckingham vient suspendre les projets de négociations anglo-espagnoles, auxquelles se trouvaient mêlés Scaglia et Gerbier (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 132.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 107.

1277. Madrid, 21 septembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur les représentations de Jean Muñoz de Escovar et de Philippe de Porres, Philippe IV prescrit la réduction des régiments allemands en service dans l'armée des Pays-Bas, ainsi que l'emploi de certaines mesures de sévérité contre les Wallons.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 137.

1278. ....., 28 septembre 1628. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur la trêve à conclure avec les Hollandais.

Sur l'ordre du Roi, une jointe s'est réunie chez Olivarès. Elle comprenait, outre le comte-duc, le marquis de los Balbases, Augustin Mexia, le marquis de Montesclaros, Fernand Giron, le marquis de Gelves, le marquis de Leganès et Juan de Villela.

La jointe est d'avis que le Roi donne pleins pouvoirs à l'Infante, que le marquis de los Balbases et le marquis de Montesclaros rédigent un projet qu'ils soumettront au marquis de Gelves et à Villela. Comme Spinola était en Espagne, il fallait

(1) On trouve en annexe la copie des lettres de Philippe à son ambassadeur et au cardinal. (fol. 115 et suiv.) Le 12 octobre, Isabelle insiste à nouveau sur la nécessité d'éloigner ce nonce, qui sera toujours en conflit avec le Conseil de Brabant. (*Ibid.*, fol. 66.) Le 26 novembre, Philippe fait savoir qu'il a donné ordre au comte de Monterey de faire des instances pour obtenir le rappel du prélat. (*Ibid.*, fol. 243.)

(2) Le 12 octobre, Isabelle transmet à Madrid des avis reçus d'Angleterre et relatant des détails de l'assassinat du duc. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 199, fol. 162.)

envoyer à Bruxelles pour conseiller et assister Isabelle une personne possédant avant tout de la douceur et de l'adresse pour qu'elle s'entende avec les naturels de ces provinces, sinon cette mission serait plus nuisible qu'utile.

Spinola, consulté sur ce point, répondit que l'Infante ne désirait aucun intermédiaire, qu'elle saurait exécuter elle-même les ordres qu'on lui donnerait. Il conseillait d'ouvrir sans bruit des négociations à l'intervention de Kesseleer qui n'aurait qu'un mandat de l'Infante. Plus tard, si les Hollandais y adhéraient, on pourrait députer Carlos Coloma, un prélat, le comte de Coupigny, frère de Buquoy, Gaspar de Pereda et Kesseleer lui-même. Il recommandait le plus grand secret afin que les rois de France, d'Angleterre et de Danemark n'entravent pas le projet.

Estado, 2042.

1279. Madrid, 28 septembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Escovar et Porres ont visité l'hôpital, l'*almazen* et la fonderie de canons à Malines. Cette dernière a besoin de quelques réparations. Par contre, il n'y a pas de *fondidor* d'artillerie. Il faut remédier à cette lacune et établir deux autres *almazenes*, l'un à Wesel, l'autre à Maestricht.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 139.

1280. Madrid, 30 septembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Savoie cherche à marier le cardinal, son fils, avec la fille puinée de l'Empereur, et la princesse Marie, sa fille, avec le prince de Pologne. Les ambassadeurs du duc, à Madrid, ont vivement insisté auprès du Roi pour qu'il aide à la réalisation de ces projets, qui sont avantageux pour la couronne d'Espagne. L'Infante doit aussi les favoriser (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 147.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 25.

(1) L'Infante répond le 26 octobre, qu'elle partage les vues du Roi. Cependant, lorsqu'on a parlé, à Bruxelles, de ce mariage au prince de Pologne, il a plutôt laissé entendre qu'il préférerait épouser l'infante dona Maria. Il a vu depuis lors les princesses de Savoie en Italie et on n'a aucune certitude sur ces entretiens. Il y aurait donc lieu de différer le voyage de la princesse Marie à Bruxelles, parce que ce serait compromettant si le mariage ne devait pas se faire. Le baron d'Auchy pourrait peut-être se charger de chercher à connaître les vues du prince. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 199, fol. 474; *Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 32 v°.)

1281. Madrid, 6 octobre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

A la suite de la lettre et de la relation remises par Francisco Zapata, le Roi a levé 450,000 ducats, qui sont envoyés à l'Infante par le même courrier, pour le soutien de l'armée (1).

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 32.

1282. Madrid, 10 octobre 1628. — *Octroi donné par Philippe IV à Adrien Paez.*

Cet Adrien Paez, de nationalité flamande, citoyen de Malaga, est autorisé à introduire dans tous les ports du royaume des marchandises de contrebande pour une valeur d'un million d'écus de 10 réaux de billon, à condition de payer au Trésor 60,000 ducats de 11 réaux d'argent en sus des droits accoutumés. Cette faveur est accordée jusqu'en 1630.

Suivent les clauses de l'acte et l'énumération des marchandises autorisées.

Estado, 2236.

1283. Bruxelles, 12 octobre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles doléances d'ordre financier. Des provisions d'août et de septembre on n'a presque rien pu toucher; la troupe est dans une misère extrême, on ne dispose pas d'un réal pour la secourir!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 158.
Manuscrits divers, reg 214, fol. 30.

1284. Bruxelles, 12 octobre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet, à Madrid, une requête de Gonzalès de Cordoba tendant à ce que le Roi envoie sans tarder les provisions nécessaires au régiment du prince de Barbanson destiné à opérer en Italie. Au reste, le même Cordoba aurait voulu que l'Infante envoie quelques troupes des Pays-Bas en Italie. Cela est tout à fait impossible. Isabelle ne dispose pas des ressources nécessaires pour

(1) L'Infante en accuse réception aussitôt, mais se plaint de l'insuffisance de l'envoi. (*Ibid.*)

entretenir l'armée des Pays-Bas, encore moins pourrait-elle faire les dépenses nécessaires à un envoi de militaires en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 160.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 30 v°.

1285. Madrid, 21 octobre 1628. — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi relève l'évêque de Ségovie de la présidence de Flandre, à cause de son grand âge, et nomme le marquis de Leganès, président du Conseil suprême de Flandre, qui siégera au Palais, « afin, dit le monarque, que je puisse m'y rendre comme aux autres conseils aux heures qu'il me conviendra ».

Secretarias provinciales, reg. 2574 (1).

1286. Londres, 21 octobre 1628 (n. st.). — *François Cotinton à Coloma.*

Les dispositions conciliantes de Charles Ier sont partagées par Buckingham. Éloge du grand trésorier. Contrairement aux bruits répandus en Zélande, le roi d'Angleterre est en bonne santé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 8.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 29.

1287. San Lorenzo, 24 octobre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit chercher à savoir ce qu'on pense en Angleterre, depuis la mort de Buckingham, d'un accommodement avec l'Espagne, et entretemps continuer les pourparlers. Il ne faut pas prêter l'oreille à des propositions de trêve, mais chercher à arriver à une paix définitive. Celle-ci sera d'autant moins difficile à obtenir, qu'à diverses reprises le roi Charles Ier a déclaré qu'il en était, lui aussi, partisan (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 167.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 36 v°.

(1) La patente de Leganès datée du 10 novembre, se trouve dans le même registre. On y trouve aussi, à la date du 6 novembre, un rapport du secrétaire du même Conseil sur le traitement des membres du Conseil. Il y est dit que le président, conformément à l'usage en Flandre, doit toucher le double des conseillers, soit 16,000 florins de 4 réaux. (*Ibid.*)

(2) A cette lettre est joint un rapport sur les négociations avec l'Angleterre (fol. 169), auxquelles fut mêlé de près, on le sait, P.-P. Rubens. (Cf. Gachard, *Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens*, p. 46.)

1288. Bruxelles, 26 octobre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu des copies de lettres que le Roi a écrites au baron d'Auchy et à Gabriel de Roye. Ce dernier a écrit, lui-même, au secrétaire d'État, Pedro de San Juan, pour insister sur l'opportunité qu'il y aurait à occuper l'île de Silt (1). Bien qu'il ait été convenu que Wallenstein l'occuperait avec des troupes de l'Empereur, il serait préférable que le Roi l'accepte du duc de Holstein qui la lui a offerte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 177.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 34.

1289. ....., 29 octobre 1628. — *Scaglia à La Cueva* (copie).

Au sujet des négociations de paix avec l'Angleterre.

Estado, 2042.

1290. Saint-Laurent, 30 octobre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Spinola a parlé des instances faites auprès de l'Infante pour que celle-ci prenne, comme dame de cour, une nièce de la marquise de Verneuil et du duc d'Epernon. Quels que soient les égards qu'on doive avoir pour une nièce d'Henri IV, il ne paraît guère opportun d'admettre dans l'entourage immédiat de la Gouvernante une Française, qui pourrait donner des renseignements en France sur des choses qu'il vaut mieux qu'on n'y sache pas. En tout cas, Isabelle décidera comme elle l'entend (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 179.

1291. Londres, 30 octobre 1628 (n. st.). — *François Cotinton à Carlos Coloma.*

Cotinton désire savoir si Coloma a reçu les lettres qu'il lui a envoyées d'Angleterre. Il annonce qu'Antoine Porter a trouvé la Cour de Madrid pleine

(1) Le 14 décembre, Philippe demande des renseignements complémentaires à ce sujet. (*Ibid.*, fol. 277.)

(2) Le 21 novembre, Isabelle fait savoir que la Reine-Mère de France a pris la dame en question à son service. L'incident est clos. (fol. 235.)

de bonnes dispositions et qu'on peut espérer dès lors la conclusion d'une paix favorable. Quant aux bruits répandus que ce serait avec la France et non avec l'Espagne que l'Angleterre s'arrangerait, ils sont dépourvus de tout fondement. Si la paix ne se fait pas entre les gouvernements de Londres et de Madrid ce sera la faute de ce dernier. Cotinton se rendra à Madrid, si l'on juge ce voyage opportun. Le grand trésorier jouit, auprès de Charles I^er^, du plus solide crédit. Il faut que Coloma entretienne de bonnes relations avec lui. Il devrait aussi envoyer à Cotinton un chiffre, dont il serait fait usage dans leur correspondance réciproque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 7.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 27.

1292. ....., 31 octobre 1628. — *Scaglia à La Cueva* (copie).

Au sujet des négociations avec l'Angleterre.

Estado, 2042.

1293. Saint-Laurent, 31 octobre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires d'Allemagne. L'essentiel serait toujours d'obtenir que l'Empereur et la Ligue rompent avec les Hollandais. Philippe a décidé de faire de nouvelles instances à ce sujet, cette fois auprès du roi de Hongrie qui vient d'épouser sa sœur, l'infante Marie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 183.

1294. Saint-Laurent, 2 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Neubourg a fait de nouvelles représentations à Madrid. Il a remis un mémoire en quinze articles sur les désordres qui se sont introduits dans ses duchés de Clèves et de Juliers par la présence d'une armée espagnole. Le Roi a répondu au duc en lui donnant complète satisfaction. Le Roi notifie la chose à l'infante pour que celle-ci coopère à l'exécution de ces décisions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 191.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 39.

(1) Le mémoire du duc, avec la réponse faite sur chaque article, se trouve joint à la lettre (fol. 193 et suv.).

1295. Bruxelles, 2 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet et appuie à Madrid une requête de Nicaise Omer, bourgeois de Dunkerque, qui demande la restitution d'un navire de commerce que les Espagnols lui ont saisi dans le port de Laredo. Des documents fournis par le plaignant il résulte que le navire en question n'est pas français, comme les autorités espagnoles l'ont prétendu. L'usage du pavillon français n'est pas une preuve en sens contraire, puisque beaucoup de sujets espagnols font usage de ce pavillon pour échapper à l'ennemi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 205.

1296. Guisando, 4 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi expose où en sont les négociations avec l'Angleterre, depuis la mort de Buckingham. Il signale, notamment, l'arrivée d'Endymion Porter qui a eu une entrevue avec Olivarès, et ajoute que l'on attend avec impatience celle de François Cotinton. L'Infante doit entretenir une bonne correspondance avec l'abbé Scaglia.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 211.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 36.

1297. Bruxelles, 6 novembre 1628. — *Coloma à Cotinton.*

La faveur dont le grand trésorier jouit auprès du roi d'Angleterre, cause la plus grande satisfaction tant à la Cour de Bruxelles qu'à celle de Madrid.

La décision de Cotinton de se rendre à Madrid a beaucoup réjoui Isabelle. Il n'y a lieu de s'inquiéter ni des intrigues des Vénitiens ni de celles des Français. Le chiffre demandé est envoyé. On a fait passer à Madrid copie des lettres adressées à Coloma par Cotinton et le grand trésorier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 10.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 27 v°.

(1) Les annexes de cette lettre, se trouvent aux folios 207 et suivants.

1298. Madrid, 14 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il y a lieu de continuer la levée du régiment du prince de Barbanson, ainsi que l'a demandé Gonzalès de Cordoba.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 215.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 77 v°.

1299. ....., 15 novembre 1628.

Texte du serment prêté par Oswald Brito, en qualité de secrétaire du Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, reg. 2574.

1300. Madrid, 17 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le 30 octobre, le Roi avait écrit à l'Infante de lever, en Bourgogne, une armée de 6,000 hommes en faisant courir le bruit qu'elle comptait 10,000 hommes (1). Après la prise de La Rochelle par le roi de France et les secours qu'il envoie au duc de Nevers, étant donné le peu de sympathie qu'on rencontre auprès du Pape et vu que tous les princes d'Italie voient d'un mauvais œil l'entreprise de Montferrat, l'Infante doit lever une armée de 6 à 8,000 fantassins et 1,500 cavaliers dans le comté de Bourgogne, avec un bon chef, pour pouvoir assister le duc de Savoie en cas d'attaque par les Français et même pour prévenir toute velléité combattive de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 219.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 79.

1301. Madrid, 18 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires d'Angleterre. Philippe désire que les négociations aient lieu à Bruxelles ou dans un port des Pays-Bas. Il faut que les pourparlers continuent même dans le cas d'une réconciliation franco-anglaise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 222.

(1) L'Infante répond, le 7 décembre, au Roi que, contrairement à ce qu'il croit, Gonzalès de Cordoba n'a pas envoyé les fonds nécessaires à la levée de cette armée. La nouvelle lettre du Roi n'est pas plus claire à ce sujet et l'Infante demande des précisions. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 199, fol. 268; *Manuscrits divers*, reg. 214, fol. 82.)

1302. Bruxelles, 19 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il y a peu d'apparences qu'on arrive à un résultat favorable dans les négociations avec l'Allemagne. Dès lors, il faut renoncer à l'espoir d'obtenir du secours de ce côté et renforcer en conséquence les armées de terre et de mer. Les crédits que Philippe avait décidé d'employer pour secourir l'Empereur pourraient être ajoutés aux provisions à envoyer ici. Isabelle a fait rappeler à Bruxelles le comte de Sforza qui avait jusqu'ici sa résidence auprès de Wallenstein.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 225.

1303. Bruxelles, 20 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a laissé passer le peintre Gerbier revenant de Savoie et retournant en Angleterre. Il faut que le Roi envoie à Bruxelles les pouvoirs requis pour traiter avec l'Angleterre, ainsi on pourra profiter de la toute première occasion qui se présentera. Après la reddition de La Rochelle, le maréchal d'Etré s'est proposé de marcher avec 7,000 fantassins du côté des Grisons et un autre maréchal va entreprendre le passage du côté du Piémont. Le Roi fera donc bien de renforcer son armée d'Italie et d'envoyer des fonds pour la levée du régiment allemand du prince de Barbanson et de celui du baron de Montclé, pour les envoyer en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 229.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 41 v°.

1304. Bruxelles, 21 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé récemment 450,000 ducats qui sont arrivés bien à propos. Pourtant la misère est restée la même, l'armée réclame sa solde, des munitions et une masse d'autres choses qui lui manquent. Que Philippe envoie la plus grande provision possible, sans quoi un malheur irréparable pourrait arriver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 235.

1305. Bruxelles, 21 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi se retire dans ses garnisons. L'armée royale en fait autant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 236.

1306. Bruxelles, 21 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le président Jacques Bruneau partira incessamment pour l'Allemagne où il recevra le comte d'Ocastro que le Roi vient d'y nommer ambassadeur extraordinaire. Bien qu'il n'y ait guère d'espoir d'obtenir une rupture avec les Hollandais, ainsi qu'il avait été convenu avec Wallenstein, on fera son possible pour aboutir.

Isabelle déplore la décision que le Roi a prise de retarder encore l'entrée en négociations avec les Hollandais tant que l'Empereur n'a pas rompu avec eux. On regrettera dans la suite de n'avoir pas profité d'une aussi bonne occasion. Philippe se trouve devant ce dilemne : ou envoyer les crédits nécessaires pour faire la guerre — les Hollandais y consacrent, d'après ce qu'on a appris, plus de cinq millions d'écus par an — ou s'accommoder avec les rebelles, le plus rapidement possible. En suivant une autre voie, le Roi risque de perdre tout ce qu'il possède encore aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 39 v°.

1307. Bruxelles, 22 novembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis d'Aytona et le comte de Sforza ont fait savoir à Bruxelles que Wallenstein est disposé à faire la paix avec le roi de Danemark et voudrait étendre ces négociations au roi d'Espagne et aux Hollandais. Isabelle attend des instructions de Madrid à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 241.

1308. Madrid, 26 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce à sa tante qu'il a décidé d'établir près de sa personne un conseil suprême pour les affaires de Flandre et de Bourgogne. Ce conseil comprendra un président garde des sceaux et des conseillers. L'évêque de Ségovie, ne pouvant à cause de son grand âge en faire partie, le Roi donne la présidence au marquis de Leganès avec 16,000 florins de gages et 4,000 florins pour la location de sa maison. Sa commission sera vérifiée en Belgique et son traitement payé par le Conseil des Finances et garanti par une assignation perpétuelle sur la caisse de l'un ou de l'autre receveur.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1309. Madrid, 26 novembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires d'Angleterre. Philippe est décidé à bien accueillir en Espagne des envoyés anglais qui seraient porteurs des pouvoirs nécessaires pour la conclusion de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 248 (1).
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 24.

1310. Bruxelles, 6 décembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Ensuite de la lettre du Roi, Carlos Coloma a écrit à Richard Weston et à François Cotinton pour leur faire part du désir du Roi que la paix avec l'Angleterre soit signée en Espagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 253.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 81.

1311. ....., 6 décembre 1628. — *Serment prêté par le comte de Solre, membre du Conseil suprême de Flandre* (minute).

Le serment fut prêté entre les mains du marquis de Leganès, président.

Secretarias provinciales, reg. 2574.

1312. Bruxelles, 7 décembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie au Roi diverses lettres touchant la paix avec l'Angleterre : 1° une lettre du 15 novembre 1628 du grand trésorier Richard Weston à Carlos Coloma; 2° une lettre du 17 novembre, du secrétaire François Cotinton au même; 3° et 4° deux lettres du 6 décembre, de Carlos Coloma à Weston et à Cotinton. Toutes ces lettres expriment la grande satisfaction que l'on éprouve de part et d'autre à l'annonce de la paix prochaine entre l'Espagne et l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 257.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 82 v°.

(1) Le volume en question contient encore différentes lettres relatives *exclusivement* aux négociations d'Angleterre. Nous ne les avons pas analysées toutes, puisqu'en somme elles ne rentrent pas directement dans le cadre de notre publication.

(2) Les deux lettres de Carlos Coloma, datées du 2 décembre, sont jointes en copie à la présente.

1313. Bruxelles, 7 décembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport sur les progrès des Hollandais dans les Indes occidentales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 267.

1314. Bruxelles, 7 décembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

En réponse à la lettre du 17 novembre, l'Infante déclare qu'il avait été convenu que les troupes à envoyer en Bourgogne seraient placées sous les ordres du comte de Champlitte. Le chef que l'on mettra à la tête des nouvelles troupes devra-t-il obéir aux ordres du comte?

Il est impossible de satisfaire au désir du Roi d'envoyer en Bourgogne une partie de l'armée cantonnée aux Pays-Bas. Il n'y a pas ici un homme de trop. On pourrait envoyer le régiment du prince de Barbanson et le joindre à celui du baron de Montclé. Étant donnée la pauvreté de la Bourgogne, il est urgent d'y envoyer de l'argent pour le soutien des troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 268.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 84 v°.

1315. Madrid, 13 décembre 1628. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des lettres reçues de l'Infante et relatives à la santé de Spinola. Un conseiller, Fernand Giron, déclare que si l'Infante connaissait l'état réel du marquis, elle prierait le Roi de lui ordonner de se soigner. Les autres conseillers sont du même avis.

Le décret du Roi est conçu en termes très durs. Les médecins sont d'accord pour déclarer que la maladie du marquis n'est pas mortelle; rien ne le guérirait plus rapidement que les eaux de Spa. Il faut donc faire savoir à Spinola qu'il doit activer ses préparatifs de départ, personne ne peut le remplacer à Bruxelles. Le Roi déclare qu'il est obligé en conscience de pousser Spinola à partir, fût-il mourant.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 535.

1316. Madrid, 14 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris par l'Infante et par le secrétaire Pedro de San Juan la

proposition de Gabriel de Roye d'occuper l'île de Silt. Le duc de Holstein consentira-t-il et combien faudra-t-il envoyer de vaisseaux d'Espagne à cet effet?

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 277.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 23 v°.

1317. Madrid, 18 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la paix avec l'Angleterre. Carlos Coloma doit de nouveau écrire à Richard Weston et à François Cotinton que le Roi attend ce dernier avec impatience, afin que le traité puisse se conclure le plus vite possible à la Cour d'Espagne ou dans quelque port de ce royaume. Si les Anglais veulent y comprendre le roi de Danemark et le Palatin, il faut demander que les négociations se fassent de couronne à couronne. Un traité éventuel entre l'Angleterre et la France ne doit pas empêcher celui avec l'Espagne. Mais il est juste que le dernier traité s'étant fait à Londres et ayant été rompu par les Anglais, celui-ci se conclue en Espagne. Toutefois, l'essentiel est que le traité se fasse.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 78 v°.

1318. Madrid, 19 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il importe que le comte Jean de Nassau se rende en Italie. Il faut lui conserver, pendant son absence, le commandement de son régiment aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 283.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 23.

1319. Madrid, 21 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona a prié l'Infante de transmettre à Madrid une lettre adressée au Roi, tout en en communiquant une copie à la Gouvernante. Il en résulte que l'Empereur prétend avoir appris que le roi d'Espagne est en négociations de paix avec l'Angleterre et la Hollande et demande à être compris éventuellement dans les traités à conclure. Il promet, en retour, d'en faire de même pour Philippe IV, lorsqu'on arrivera à la pacification en Allemagne. Isabelle déclare s'en remettre à ce sujet aux considérations du marquis d'Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 285.

1320. Bruxelles, 21 décembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les flottes des Pays-Bas (1) sont en mauvais état. Faute d'argent on n'a pas pu les entretenir cette année. Si le Roi n'envoie pas une bonne somme qui puisse leur être consacrée, elles seront hors d'état de rendre encore service.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 288.

1321. Bruxelles, 21 décembre 1628. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante s'est déjà plainte souvent de sa situation financière. Henri de Berghes vient de faire part de ce que la soldatesque campée en Gueldre réclame de l'argent. De tous côtés il y a des mouvements précurseurs de mutineries, à Bréda, à Zantvliet, à Wesel. La misère de l'armée est, d'ailleurs, très réelle et le danger d'une perte totale est incontestable. Il en coûte à Isabelle de se plaindre si souvent mais il n'y a pas moyen de faire autrement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 289.

1322. Madrid, 24 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la conclusion de la paix en Allemagne dans laquelle l'Empereur voudrait comprendre Philippe IV et les Hollandais. Le Roi a résolu d'y consentir à certaines conditions. Il charge l'Infante d'en transmettre la teneur au marquis d'Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 294-296.

1323. Madrid, 24 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a écrit au baron d'Auchy au sujet du mariage de la princesse Marie, fille du duc de Savoie, avec le prince de Pologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 298.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 24 v°.

(1) L'Infante distingue l'armada de Dunkerque et l'escadre d'Ostende.

1324. Madrid, 24 décembre 1628. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un personnage dont le nom n'est pas indiqué a suggéré de vendre certaines parties du domaine des Pays-Bas, jusqu'à concurrence de 600,000 ducats. Le Roi envoie à l'Infante les pouvoirs nécessaires pour effectuer cette vente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 292.

1325. Sans date (1628). — *Mémoire d'Olivarès au sujet des provisions nécessaires à la Flandre.*

Assurances d'amitié et d'admiration pour Spinola. Le Ministre déclare avoir passé des jours et des nuits à étudier la question. Il désire souverainement arriver à un accord avec le marquis.

Le désaccord réside en ce point. Spinola prétend que l'assistance venant d'Espagne est insuffisante; pour Olivarès elle est surabondante. La démonstration de cette thèse, accompagnée de considérations sur la tactique de conduire l'armée en campagne et de faire des sièges, sur la façon de payer l'armée, avec encore des considérations théologiques, est exposée dans ce long document.

Estado, 2321. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.,* p. 492.

1326. Sans date (1628). — *Deuxième mémoire d'Olivarès.*

Il n'apporte aucun détail nouveau et est dans le même style que le précédent.

Estado, 2311. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.,* p. 491.

1327. Sans date (1628). — *Rapport de Spinola sur le montant des provisions nécessaires à la Flandre.*

Dans le premier de ses mémoires Olivarès prétend que les 35,000 fantassins nécessaires au service des garnisons doivent être mis à charge des finances royales, et que 22,000 fantassins, 4,000 cavaliers, destinés à l'armée de campagne, l'artillerie, la flotte, les services administratifs et hospitaliers, le tout pour 1,984,000 écus peuvent être payés au compte de l'*exercito*. L'entretien des 35,000 fantassins coûterait aux provinces — sans compter tout ce dont il est question dans le second mémoire — 800,000 écus. Leganès est entré en pourparlers avec les États à ce sujet, mais il est de toute impossibilité d'obtenir une pareille somme. Il faudrait donc réduire la solde des militaires, ce à quoi

on ne peut songer en ce moment. Dans son second mémoire, Olivarès suppose encore une fois qu'il y a en tout aux Pays-Bas, 57,000 fantassins, 4,000 cavaliers et déclare qu'au total, tant pour l'armée que pour la flotte, il suffit de 4,036,000 écus. De cette somme il veut affecter 2,280,000 écus aux provisions et prétend qu'on peut mettre tout le reste à charge des finances royales sans rien changer à la situation existante. Spinola démontre de nouveau que les calculs du ministre sont inadmissibles, qu'ils reposent sur une ignorance complète de la situation réelle et qu'il faudrait augmenter les provisions venant d'Espagne au moins de 935,800 écus. Au reste, Spinola ne veut pas discuter les assertions d'Olivarès sur la façon de répartir les armées et de fixer l'effectif des garnisons.

Le marquis se refuse à faire des promesses qu'il ne pourrait tenir. On a jusqu'ici réclamé toujours 300,000 écus par mois. Si à l'heure actuelle on réduisait les prétentions à 250,000 on ferait l'impossible. En tout cas, il déclare persister définitivement dans son opinion, qu'il serait opportun de mettre fin à la guerre.

Estado, 2521. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 487.

1328. Madrid, 4 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande à l'Infante l'exécution de certaines mesures prescrites pour le paiement des soldats, mesures dont sont chargés aussi les deux contadors Jean Munoz de Escobar et Philippe de Porres.

Dans une seconde lettre du même jour, le Roi insiste pour qu'on mette en état de défense le château d'Anvers (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 1-3.

1329. Bruxelles, 6 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le cardinal de Borja vient d'écrire au secrétaire Pedro de San Juan au sujet du Nonce. Le cardinal fait savoir qu'on tâchera de traiter cette affaire en douceur, en tenant compte de la difficulté qu'il y a de retirer le prélat en question des Pays-Bas. L'Infante communique la lettre au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 6.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 2 v°.

(1) Le 3 mars, Isabelle promet de se conformer à ces ordres (fol. 88).

1330. Bruxelles, 6 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi avait prescrit à l'Infante de veiller à ce que le régiment d'infanterie allemande du prince de Barbanson soit prêt pour prendre service aux ordres du duc de Savoie. Isabelle explique que l'exécution de cet ordre est impossible si le Roi n'envoie pas une provision spéciale à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 5.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 21.

1331. Bruxelles, 6 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire de l'occupation de l'île de Silt. Depuis quelque temps déjà, on a envoyé deux personnes capables de faire la reconnaissance des différents ports de la Baltique. Ils ont rapporté que le meilleur était précisément celui de l'île de Silt, qui peut abriter une centaine de grands navires.

Les douze vaisseaux désignés pour cette expédition, dont la moitié est empruntée à l'escadre de Dunkerque et l'autre moitié à celle d'Ostende, sont prêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 7.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 22.

1332. Bruxelles, 6 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les nécessités deviennent de plus en plus grandes aux Pays-Bas. La garnison de Rheinberg a présenté des réclamations, les soldats de Bréda se plaignent aussi; toute la soldatesque est dans la misère. C'est un miracle qu'une mutinerie générale ne soit pas encore survenue! L'artillerie est dans un état lamentable; il n'y a pas de munitions. On ne saurait mettre deux canons en campagne. Les flottes ne peuvent prendre la mer faute d'approvisionnements. Le domaine est tout engagé. Les provinces déclarent qu'elles n'en peuvent plus. Que le Roi envoie de grâce une provision considérable (1)!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 9.

1333. Bruxelles, 6 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires d'Angleterre. Envoi d'une correspondance échangée entre Carlos

(1) Le 23 janvier suivant, Isabelle renouvelle ses lamentations. (*Ibid.*, fol. 39.)

Coloma, d'une part, Richard Weston, grand trésorier, et François Cotinton, d'autre part (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 12.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 16 v° et suiv.

1334. ....., 9 janvier 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil s'est réuni sur un ordre adressé par Olivarès au secrétaire Juan de Villela. Olivarès signalait la misère de la Flandre et la nécessité d'ouvrir les rivières en autorisant la vente des licentes. Le Conseil approuve et le Roi se rallie à son avis.

Estado, 2042.

1335. Bruxelles, 9 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Un secrétaire d'État du duc de Savoie, Pierre-Laurent Barozzi, a passé récemment par Bruxelles, se rendant en Angleterre. L'Infante transmet, à Madrid, un rapport sur l'entrevue qu'elle a eue avec ce diplomate (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 23.

1336. Madrid, 12 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce l'envoi de son secrétaire, Juan de Necolalde, qui doit entretenir l'Infante de la nécessité de mettre sur pied une armée en Bourgogne

(1) Les annexes sont au nombre de quatre. Deux lettres écrites à Coloma par Weston et Cotinton datées du 6 décembre 1628 et les réponses à l'un et à l'autre du 3 janvier suivant. Il y est question des bonnes dispositions réciproques pour favoriser la conclusion de la paix. L'abbé Scaglia est allé à Madrid où l'on attend incessamment Antonio Porter. On attend aussi l'arrivée à Madrid du comte de Carlyle, qui vient par Bruxelles, après avoir arrêté définitivement les instructions de François Cotinton. (*Ibid.*, fol. 13 et suiv.) Le 13 février, Isabelle envoie à Madrid la copie d'une nouvelle lettre de Weston à Coloma datée du 12 janvier et traitant du même sujet. (*Ibid.*, fol. 54-55.) Le 22 février, Philippe remercie Isabelle de ces avis (fol. 68). Le 27 mars, la Gouvernante communique de nouvelles lettres des mêmes Anglais à Coloma. Il y est encore une fois fait mention des dispositions pacifiques de la Cour de Londres (fol. 124 et suiv.).

(2) Le rapport se trouve en annexe. Il traite des efforts faits par Louis XIII pour entraîner l'Angleterre et la Savoie dans une coalition générale avec les Hollandais, les Danois et les protestants allemands contre l'Espagne et l'Empire, du refus du duc de Savoie d'entrer dans ces vues et de l'assistance militaire à donner à celui-ci par l'Espagne. (*Manuscrits divers,* reg. 214, fol. 18 v°.)

pour la diriger vers la Savoie, dans le cas où les Français tenteraient quelque chose de ce côté. Dans une seconde lettre, il fixe l'indemnité à accorder à cet envoyé (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 200, fol. 28 et 30.

1337. Madrid, 12 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Eu égard à la détresse financière, le Roi juge opportun de rétablir les licentes. Isabelle est chargée de l'exécution de cet ordre (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 32.

1338. ....., 16 janvier 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Proposition de candidats pour une place vacante au Conseil.

Le Roi apostille la consulte en nommant le comte de Noyelles.

Secretarias provinciales, 2574.

1339. ....., 17 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

On ne trouve dans la secrétairerie du Conseil de Flandre aucune trace de la constitution de l'ancien conseil, sans doute parce que le président, feu le chancelier Damant, en aura transporté les archives en Belgique lors de sa retraite. Le Roi ordonne, en conséquence, au conseiller Corselius (3) de faire des recherches parmi les papiers délaissés par Damant et ailleurs, si c'est nécessaire, afin de pouvoir rédiger les nouvelles ordonnances et savoir comment on conféra la Toison du temps de Charles-Quint jusqu'au moment de la cession des Pays-Bas aux archiducs. L'Infante chargera l'audiencier d'assister Corselius afin qu'il puisse envoyer ces ordonnances ou les apporter à sa venue en Espagne.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

(1) Le 3 mars, Isabelle déclare qu'il n'y a pas moyen de constituer cette armée, tant que la guerre avec les Hollandais n'est pas terminée et tant que le Roi n'envoie pas de provisions (fol. 90).

(2) Le 3 mars, Isabelle se félicite de cette mesure opportune et promet d'envisager les dispositions à prendre pour en assurer l'exécution. (*Ibid.,* fol. 91.)

(3) Corselius Gérard, docteur en droit, prévôt de l'église collégiale de Harlebeke, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé, mort à Bruxelles le 22 septembre 1636.

1340. Madrid, 20 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Touchant l'occupation de l'île de Silt. Il faudrait s'assurer d'abord si le duc de Holstein y consent et si on dispose de navires pour cette expédition. Aytona a écrit au Roi que l'occupation de ce port serait une chose excellente pour la protection du commerce espagnol. Philippe déclare qu'Isabelle doit terminer cette affaire rapidement et donner ses ordres en conséquence à Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 36.

1341. ....., 21 janvier 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Ferdinand Boisschot, chancelier de Brabant, demande les droits de juridiction sur le village d'Erps avec l'enclave de Querbs (*Quarebbe*) et deux cents écus de rente. Il rappelle les services qu'il a rendus depuis trente-huit ans en persuadant les États des provinces d'accorder des aides extraordinaires et de fournir le logement aux troupes, à une époque où les provisions nécessaires pour l'entretien de l'armée faisaient défaut. L'Infante l'a recommandé en rappelant que le chancelier a facilité les négociations engagées par le marquis de Leganès en vue d'amener les provinces belges à entrer dans l'union d'armes avec les autres États de la monarchie et elle a chargé le même Leganès et Spinola d'appuyer sa recommandation auprès du Roi.

Le Conseil appuie à son tour la recommandation de l'Infante et le Roi accorde la faveur demandée.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1342. Bruxelles, 24 janvier 1629. — *Carlos Coloma à Juan de Villela.*

La perte de la flotte de la Nouvelle-Espagne est incontestable. On sait que Piet Heyn est déjà revenu à La Haye. Il a été reçu en triomphe. Ce qui doit faire le plus de plaisir à ce barbare, c'est le cadeau de 600,000 florins que la Compagnie des Indes occidentales lui a fait. Il est bien à regretter que la flotte de Dunkerque n'ait pu se trouver en mer; douze galions ont été forcés de rentrer prématurément. On ne saurait, à l'heure actuelle, faire sortir un seul navire. L'amiral Ribera est un homme de valeur, mais il ne peut conquérir les sympathies des équipages, ce qui est un grand inconvénient.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 536.

1343. Bruxelles, 25 janvier 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les députés hollandais qui traitent avec Kesseleer de l'échange des prisonniers se sont plaints de ce qu'on détienne encore, à Lisbonne, dix-neuf de leurs concitoyens, au mépris des conventions précédentes. Isabelle insiste pour qu'on leur rende la liberté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 40.

1344. ....., 26 janvier 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil demande qu'à l'occasion de chacune des trois courses ordinaires de taureaux, de la Saint-Isidore (1), de la Saint-Jean et de la Sainte-Anne, il lui soit alloué 2,972 réaux d'argent, plus 40 ducats pour des douceurs et 40 autres le jour de la Fête-Dieu, à prélever sur la recette qu'il opère du chef des droits établis par le Roi sur les octrois de titres honorifiques (2).

Le Roi approuve et accorde également au Conseil 288 réaux d'argent pour chaque illumination qu'il lui ordonnera. Quand il y aura des émoluments (*popina*) extraordinaires, ce qui est très rare, dit le texte, ils seront, comme pour les autres conseils, de la même importance que les ordinaires (3).

Secretarias provinciales, liasse 2574.

1345. Madrid, 30 janvier 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Par suite des incidents survenus à la flotte d'Amérique, de la non arrivée des galions, des besoins multiples accrûs encore par la nouvelle guerre d'Italie, le Roi manque de l'argent requis pour envoyer aux Pays-Bas ce qu'il faudrait.

(1) Saint Isidore est le patron de Madrid.

(2) Le texte que nous analysons n'est pas la consulte même, mais un résumé contenu dans un tableau des gages, popines et luminaires du Conseil suprême de Flandre. En marge il est écrit : *Por resolucion de Su Majestad á consulta deste consejo de 26 de henero 1629.*

(3) *En virtud de resolucion antecedente*, est-il dit en marge. Des annotations marginales de la même pièce nous apprennent que sur un rapport du marquis de Leganès du 18 juillet 1629, le Roi alloua au Conseil 3,600 réaux d'argent pour ses émoluments annuels du chef des torches de la maison de Bourgogne « *por el emolumento de las bachos de la casa de Borgoña* », que sur une consulte du 16 janvier 1629 il lui donne à *titre d'émoluments quotidiens de la maison de Bourgogne*, des dons en nature, comme deux *azumbres* de vin et deux pains de bouche, *panes de boca*, etc., etc.

Il demande donc aux diverses provinces une aide particulière et leur députe, à cet effet, le maître de camp François Zapata. Isabelle est chargée de préparer les négociations avec les États et de désigner un sujet belge, qui assistera Zapata dans ses travaux. Celui-ci doit aussi se rendre en Lorraine pour représenter au duc que c'est une bonne occasion de rompre avec le roi de France, mais après entente préalable avec l'Infante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 43.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 98.

1346. Bruxelles, 13 février 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Annonce de l'arrivée des lettres de provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 51.

1347. Bruxelles, 13 février 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le baron d'Auchy.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 59.

1348. Bruxelles, 13 février 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

La capture qu'ils ont faite de la plus grande partie de la flotte espagnole d'Amérique a renforcé l'orgueil des Hollandais. Ils méditent un grand coup, d'autant plus que la Compagnie des Indes a mis à la disposition des États Généraux des capitaux importants, pour qu'ils prennent l'offensive. Ils se sont décidés à entrer très vite en campagne et le feront certainement dès la fin du mois de mars. Déjà ils en sont à leurs préparatifs. Il se fient à la détresse bien connue de l'armée espagnole. S'ils se décident à assiéger une place importante, comme Bois-le-Duc ou Bréda, il n'y aura pas moyen de la secourir, puisqu'on est sans argent, sans munitions, sans moyens de transport. L'armée est dans la misère; depuis quatre mois la majeure partie de la troupe n'a plus été payée. On doit 100,000 écus pour la fourniture du pain de munition.

(1) Par une lettre datée du 16 février, aux États de Brabant, Philippe priait ces mêmes États d'écouter les propositions que leur ferait en son nom Zapata. (*Secrétaireries provinciales,* reg. 2625.)

Tout ce dont on dispose est le produit des coupes faites dans les bois domaniaux (1) et celui de quelques licentes délivrées à des marchands, qui font le trafic avec les Hollandais. Tout cela est bien insuffisant. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore de mutinerie générale. Que le Roi envoie donc des provisions, qu'il prenne en considération le sort de l'Infante qui se trouve dans une situation qu'on n'aurait jamais pu imaginer, tout comme d'ailleurs les ministres et les vassaux du Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 57.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 134.

1349. Madrid, 14 février 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Spinola aura sans doute annoncé à l'Infante la décision royale de conclure avec les Hollandais un armistice de deux ans. Philippe ajoute qu'il voudrait en prolonger la durée jusqu'à quatre ou six ans. Il faut que la cessation des hostilités s'étende aux Indes. Il en résultera pour l'ennemi une liberté commerciale illimitée en Europe. Il va de soi que pareille trêve doit procurer un soulagement considérable aux finances royales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 62.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 96 v°.

1350. Madrid, 27 février 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé de renforcer l'escadre de guerre qui doit se rendre en Amérique pour escorter les galions chargés des cargaisons de métaux précieux qui n'ont pu être expédiées l'année précédente et de celles de cette année. L'escadre aura aussi comme mission de déloger l'ennemi des postes qu'il aurait pu occuper. Pour le commandement des militaires qui prennent service sur la

(1) Il n'est guère possible de signaler les fautes grossières dont sont émaillées les traductions de l'ancien avocat Fiequart conservées dans les *Manuscrits divers*. Nous ne résistons cependant pas à la tentation de donner aux lecteurs le spécimen suivant de sa connaissance de l'Espagnol. Le produit des coupes dans les bois domaniaux devient, sous sa plume, « On leur donne quelque peu d'assistance avec des petits morceaux de bois coupés en forme d'argent marquetés avec lesquels on les aide . . . »

(2) Le même jour, Isabelle fait part de réclamations des soldats d'Anvers et de Wesel. (*Ibid.*, fol. 60.)

flotte, il faut un maître de camp général. Le Roi a limité son choix à Francisco de Medina et au comte de la Motterie. Isabelle désignera celui des deux qui convient le mieux et le chargera de se rendre incontinent en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 72.

1351. Madrid, 27 février 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans une lettre datée du 14 décembre, le cardinal de Borja déclare avoir entretenu le Pape du rappel du nonce Lagonissa. Urbain VIII a objecté que la réputation de Lagonissa était en jeu. Cependant, eu égard aux dernières doléances de l'Infante, Philippe a prescrit au cardinal (1) de représenter à nouveau au Pape, combien il lui serait agréable qu'on ne tardât pas à rappeler un diplomate qui rend si peu de services (2), et dont la présence sera toujours une cause de difficultés. Isabelle doit charger le chancelier de Brabant et son conseil de composer un mémoire sur l'opportunité du rappel du nonce, en y exposant toutes les raisons qui pourraient convaincre le Pape. Le comte de Monterey est tenu au courant, de façon à ce qu'il puisse continuer ses démarches.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 74. — *Estado*, 2236.

1352. Madrid, 28 février 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Suivant le désir de l'Empereur, Philippe a résolu que si des pourparlers de paix s'engagent avec les Anglais et les Hollandais, on tâchera de les étendre aux affaires de l'Empire (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 76.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 103 v°.

(1) Ce fut sans doute à la suite de la consulte du Conseil d'État espagnol du 17 février, par laquelle ce Conseil estimait qu'il fallait procéder avec prudence, en faisant intervenir l'ambassadeur espagnol à Rome. (*Estado*, 2043.)

(2) *De tan poca utilidad.*

(3) Le 16 mars, le Roi revient sur cette question (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 200, fol. 102) et le 29 avril suivant l'Infante lui fait savoir qu'elle en tient bonne note. Elle a appris cependant que l'on continuait les pourparlers de paix avec le roi de Danemark par l'intermédiaire de Wallenstein et du comte de Tilly, sans grande apparence d'accord. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 200, fol. 174; *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 110 v°.)

1353. Bruxelles, 3 mars 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Aussitôt après la réception de la lettre royale du 14 février, apportant la décision du Roi de conclure une trêve de quatre ou six ans, Isabelle a enjoint à Kesselcer de demander une nouvelle entrevue aux députés hollandais. Ces derniers ont répondu qu'il fallait attendre un certain temps. Les États des diverses provinces, disent-ils, doivent se concerter et d'ailleurs le Roi lui-même a tardé à répondre à leurs propositions. L'Infante espère que la réponse des Hollandais arrivera cette semaine, parce que le drossard de Roosendael a reçu ordre de se tenir prêt à se rendre éventuellement aux Pays-Bas. La situation a bien changé depuis l'année dernière, les Hollandais sont pleins d'orgueil à la suite de leurs derniers succès. Ils connaissent la faiblesse de leurs adversaires. D'après ce qu'on dit, ils ont préparé quatre-vingts navires de guerre pour se rendre aux Indes, quelques-uns sont déjà partis. Il faut que le Roi prenne des dispositions pour leur résister. Leurs armements sur terre sont poussés avec intensité, leur intention d'entrer en campagne au commencement d'avril ne saurait être mise en doute. Ils sont pleins d'espoir. La lettre se termine par de nouvelles lamentations sur la situation de l'armée espagnole et le manque de provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 82.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 97.

1354. Madrid, 5 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi serait heureux de connaître la réponse du gouverneur de Bourgogne au secrétaire d'État du duc de Savoie, qui lui avait proposé de mettre des troupes dans quelques places demeurant neutres pour le passage des troupes d'Italie aux Pays-Bas. Le Roi approuve l'Infante dans les dispositions qu'elle a prises au sujet du nonce. Il écrit cependant encore au comte de Monterey pour qu'il détermine le Pape à retirer le nonce des Pays-Bas.

On n'a pas connu à temps l'accord fait à Roosendael avec le commis Kesselcer au sujet de la libération des prisonniers hollandais à Lisbonne, au Port-de-Sainte-Marie. Des ordres ont été donnés en conséquence aux ministres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 93.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 104.

1355. Madrid, 7 mars 1629. — *Spinola à Villela.*

Les banquiers ont remis des lettres de provisions pour un peu plus de 2 millions d'écus, mais parmi ces effets, il n'y a que trois mensualités de 226,000 écus (celles d'avril-mai-juin), dont ils se soient engagés à effectuer le paiement. Les effets restants ne pourront être couverts que par l'or que doit apporter la flotte d'Amérique. Or, cette année, la flotte n'arrivera certainement pas à temps. Ainsi tout reste en suspens. Il y a eu sur les provisions de l'année dernière un déficit de 800,000 écus; l'armée a été fort mal payée; les troupes d'Outre-Meuse n'ont reçu en un an que quatre demi-paies, aucune provision n'a été envoyée pour le premier trimestre de cette année; il est de toute impossibilité de se procurer par voie d'aliénations domaniales les 600,000 écus dont il est question dans la lettre du Roi. Spinola ajoute qu'en Belgique tout le monde attend son retour, espérant qu'il apportera le remède à toutes les misères. Cet espoir est le motif qui a retardé une mutinerie générale de l'armée. Si le marquis doit revenir les mains vides, un désastre est inévitable. Tout cela, Spinola l'a représenté déjà à Olivarès. Celui-ci a promis de faire des efforts pour assurer le paiement de six mensualités. D'accord avec le ministre, le marquis s'est efforcé de trouver un moyen pour se procurer l'argent nécessaire pour les autres mensualités. Il a écrit à ce sujet à Bruxelles et attend la réponse. Il a appris de l'Infante qu'elle avait fait rédiger les passeports nécessaires pour l'entrevue de Kesseler avec les députés hollandais. A l'heure actuelle les pourparlers doivent sans doute avoir commencé. Il sera donc possible bientôt de prendre des résolutions définitives. Le Roi doit être persuadé qu'il serait contraire au service royal de renvoyer Spinola en Flandre, en ce moment, où rien encore n'est décidé.

Estado, 2042. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 539.

1356. Madrid, 12 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire que seize navires de la flotte des Pays-Bas, avec l'amiral Francisco de Ribera, viennent renforcer l'escadre espagnole destinée à se rendre aux Indes. Dans une deuxième lettre, du même jour, Philippe recommande de veiller à l'armement complet de ces navires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 98-100.

1357. ....., 21 mars 1629. — *Décret de Philippe IV à la Jointe d'État.*

La Flandre sera bientôt perdue (1). Les provisions réclamées par Spinola en 1628 pour cette année 1629 sont prêtes, les provinces se sont montrées résolues à contribuer à leur défense, les clauses de paix et de trêve que le Roi voudrait bien accepter sont connues du marquis. Entretemps l'armée des Pays-Bas reste sans chef. Le Roi ne peut faire plus. Il a décidé qu'en tout état de cause, Spinola doit partir pour l'Italie le 1er avril prochain. Le Conseil examinera s'il y a encore quelque chose à faire à son sujet, car le Roi ne veut pas prendre de décision définitive sans l'avoir entendu.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 541.

1358. ....., 24 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

D'après la lettre de l'Infante du 26 novembre 1628, le Conseil des Finances des Pays-Bas avait représenté l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de procurer les 100,000 florins qu'il fallait, à peu de chose près, pour payer les gages du nouveau Conseil de Flandre. Le Roi regrette d'avoir dû engager tout le domaine des Pays-Bas. Il n'a pu faire autrement que consigner ces gages sur les Finances, attendu que chacun des autres pays de la monarchie paie son Conseil et qu'on murmurerait s'il en était différemment avec le Conseil de Flandre. Il ordonne donc que le dit Conseil soit payé avant les autres, car les ministres qui le composent étant loin de leur patrie ont absolument besoin de leur traitement. On peut affecter, à cet effet, le produit des licentes (dont le rétablissement vient d'être autorisé) comme aussi celui des impositions sur les draps et les chevaux.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1359. Madrid, 25 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe permet au marquis de Leganès d'accepter les présents que lui ont offerts les États des diverses provinces à l'occasion de la conclusion de l'union avec les autres États de la monarchie espagnole (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 105.

(1) *Flandes esta para perderse.*

(2) Cette décision du Roi fut prise vraisemblablement à la suite d'une consulte du Conseil d'État, du 6 mars, émettant à ce sujet un avis favorable. (*Estado*, 2043.)

1360. Madrid, 25 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Isabelle doit faire passer immédiatement en Savoie le régiment du prince de Barbanson et les troupes qu'on a levées en Bourgogne pour aider le duc de Savoie dans sa lutte contre la France (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 107.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 104 v°.

1361. ....., 27 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Conseil de Flandre en sus des droits accoutumés pourra lever une taxe supplémentaire pour chaque concession de titre, 600 écus pour une principauté, 500 pour un marquisat, 400 pour un comté, 200 pour un vicomté ou une baronnie, 60 pour la chevalerie et, en outre, le droit *des Finances* dû par les anoblis. L'Infante voudra bien en avertir les ministres belges.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1362. ....., 27 mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordonne de remettre aux membres du Conseil de Flandre leurs lettres patentes avant leur départ de la Belgique, comme ils l'ont eux-mêmes demandé.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1363. Bruxelles, 27 mars 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Francisco Zapata est arrivé à Bruxelles et parti presque aussitôt après pour la Lorraine (2). Il n'a pas paru nécessaire qu'il se rende auprès des États des

(1) Le lendemain, Philippe écrit encore à ce sujet, pour prescrire cette fois à l'Infante, de donner dans la mesure du possible satisfaction à la demande du duc de Savoie de cantonner en Bourgogne une partie de l'armée de ce dernier. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 200, fol. 110; *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 105 v°.)

(2) Dans les instructions données à Zapata pour sa mission en Lorraine il est déclaré que la France n'intervient dans les affaires d'Italie que pour susciter des difficultés à l'Empire et à l'Espagne, conclure elle-même la paix avec l'Angleterre et assister les Hollandais. Le duc de Lorraine sait par expérience combien ses intérêts sont du côté de l'Espagne et de l'Empire. Zapata a pour mission de le convaincre de l'opportunité qu'il y a pour lui de prévenir les desseins hostiles du roi de France et de se ranger avec toutes ses forces du côté de l'Empereur. (*Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 92 v°.)

diverses provinces puisque déjà l'Infante elle-même leur avait demandé l'aide réclamée par le Roi. Les provinces, déclare Isabelle, ont fait et font tout ce qu'elles peuvent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 118.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 99.

1364. Bruxelles, 27 mars 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

La flotte hollandaise dont l'Infante a entretenu le Roi dans ses lettres précédentes semble destinée à aller occuper le port de Matanzas, là où précédemment une partie de l'escadre espagnole a été prise par l'ennemi. Que Philippe prenne les précautions nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 119.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 99 v°.

1365. Bruxelles, 27 mars 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante promet d'entretenir bonne correspondance avec le comte de Castro, que Philippe a envoyé comme ambassadeur à la Cour de Vienne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 121.

1366. Bruxelles, 27 mars 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'écoutète de Roosendael est venu à Bruxelles pour déclarer qu'à cause de certaines difficultés survenues entre Arminiens et Gomaristes, les États Généraux n'avaient pu encore prendre de décision. Il y ajouta la promesse d'une réponse catégorique à bref délai. L'Infante ne sait trop ce qu'il faut espérer. L'ennemi est prêt à entrer en campagne, il dispose de forces considérables et est plein d'espoir. D'après les avis reçus, il se propose d'attaquer Anvers, Hulst, Dunkerque et Mardyck. On résistera comme on pourra. Des provisions envoyées, les premières lettres arrivent à échéance à la fin d'avril. Il en résulte qu'on est dans une misère extrême.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 122.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 100.

1367. Madrid, mars 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la décision prise par l'Infante de renvoyer en Allemagne Jacques Bruneau pour assister le marquis de Castro dans ses négociations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 129.

1368. ....., 5 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé de confier la direction des opérations contre la France, à Coloma. La guerre contre la Hollande sera dirigée par de Berghes. L'une et l'autre de ces désignations valent pour le temps que durera l'absence de Spinola. Celui-ci reviendra le plus vite possible (1).

Estado, 2043. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 541.

1369. Madrid, 5 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Spinola a communiqué au Roi une lettre qu'Isabelle lui avait écrite par rapport aux négociations de Kesseleer. D'après cette lettre les Hollandais ne se seraient pas offusqués de la lenteur du Roi à donner une réponse à leurs dernières propositions, les États Généraux se seraient réunis et on attendait à Bruxelles une rapide décision de leur part. Le Roi a résolu de montrer aux Hollandais que la question d'Italie n'a pas rompu ses bonnes relations avec la France, c'est pourquoi il est prêt à conclure une trêve de dix ou douze ans. Il serait ainsi évident qu'on ne cherche pas, de ce côté, à gagner du temps mais qu'il s'agit réellement de mettre fin à la guerre. Le Roi veut qu'Isabelle termine la chose rapidement. Les préférences royales vont à une trêve; si un armistice est nécessaire, il faut qu'il soit simplement un prélude et ait dès lors une durée très limitée. Pour ce qui est de la question de la reconnaissance de la liberté hollandaise, on ne peut s'écarter des instructions antérieures. Pour tout le reste, l'Infante a carte blanche.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 131.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 50 v°.

(1) La commission donnée à Henri de Berghes, date du mois d'avril 1624. Elle se trouve *Estado,* 2043, et est citée dans Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 542.

1370. Madrid, 5 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Louis XIII a envoyé des troupes en Italie. Le commandement des forces espagnoles dirigées contre la France doit être confié à Coloma, tant que Spinola sera absent. L'Infante veillera aux approvisionnements de munitions et autres nécessaires à cette armée. La guerre contre les Hollandais sera confiée à Henri de Berghes. Si celui-ci doit s'absenter pour venir en Brabant ou en Flandre, Francisco de Medina le remplacera. Si, au contraire, il doit se rendre dans le pays du Rhin, ce sera le châtelain d'Anvers, Jean Brabo, qui exercera le commandement en Brabant et en Flandre, mais l'un et l'autre resteront subordonnés à de Berghes. Si une trêve est conclue, il ne faut faire connaître aucune de ces mesures.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 138.

1371. Madrid, 5 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi veillera à ce que les 70,000 ducats qui doivent servir au paiement des régiments du baron de Barbanson et du baron de Montclé soient envoyés sans retard. Il convient d'observer le plus grand silence sur l'entrée des troupes françaises en Italie, comme on le fait aussi en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 146.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 103 v°.

1372. Madrid, 5 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il ne saurait être question de tenter l'occupation de l'île de Silt, puisqu'il faudrait y affecter trente-six navires pris en partie dans la flotte des Pays-Bas et que, comme le Roi l'a déjà fait savoir, il est indispensable que seize unités de la même flotte viennent renforcer l'escadre espagnole qui se rend en Amérique. Dans une autre lettre du même jour, Philippe prescrit d'envoyer en Espagne le plus de vaisseaux possible, avec une quantité considérable d'infanterie — au besoin 3,000 Wallons — et des munitions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 143-146.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 102 v°.

(1) Le 29 avril, Isabelle accuse réception de cette lettre. Elle ajoute que l'île de Silt paraît avoir été occupée par les Danois. (*Ibid.*, fol. 172.)

1373. Madrid, 13 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les galions et d'autres navires appartenant à des particuliers, en tout au nombre de 31, apportant près de 9 millions de ducats sont arrivés à Cadix. Le Roi envoie un courrier exprès pour en faire part à l'Infante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 152.

1374. ....., 22 avril 1629.

Décret de Philippe IV nommant Pierre-Paul Rubens secrétaire du Conseil privé (2).

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1375. Madrid, 27 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la décision prise de charger Rubens de la continuation des négociations de paix avec l'Angleterre et de commencer, si la chose est nécessaire, par un armistice. Dans une seconde lettre du même jour, il charge Isabelle de lui payer ce qu'elle juge opportun pour les frais de son retour d'Espagne aux Pays-Bas et pour ceux de son voyage en Angleterre (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 12 et 14.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 67 (avec la date fautive du 3 avril).

1376. Bruxelles, 29 avril 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires d'argent. Doléances coutumières. Des provisions envoyées en dernier lieu on n'a pu guère encore tirer profit. Les premières lettres viennent à échéance à la fin de ce mois. Le peu qu'on a pu se procurer par voie d'anticipation a été consacré à des dépenses inévitables. Il faudrait pouvoir disposer en ce moment d'une somme supérieure de 114,000 ducats à l'import des effets dont l'échéance a lieu à la fin de ce mois. L'Infante ne sait où se

(1) Le 29 avril, Isabelle exprime toute la joie que lui a causée cet événement. Les provinces obéissantes prennent part à cette allégresse. L'essentiel est que le Roi en profite pour envoyer aux Pays-Bas une provision considérable. (*Ibid.*, fol. 164 et *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 108 v°.)

(2) Le Roi signifia ce décret à sa tante dans sa lettre du 27 avril, lettre qui a été publiée par Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens.*

(3) Gachard, *op. cit.*, p. 292.

les procurer. Les circonstances du moment rendent la situation très critique. Que Philippe tâche de procurer une provision extraordinaire!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 154.

1377. Bruxelles, 29 avril 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante, dans deux lettres, entretient le Roi de l'exécution des ordres qu'il a donnés d'envoyer des troupes au secours du duc de Lorraine. Les derniers événements survenus de ce côté et notamment l'occupation par Louis XIII des défilés par où on entre en Italie, ont rendu ces ordres inexécutables. L'Infante a donc envoyé contre les Hollandais, du côté de Rheinberg, les forces destinées à passer dans la Péninsule. Les rebelles sont décidés à assiéger Bois-le-Duc ou une autre place d'importance. On ne sait pas si on pourra leur opposer une résistance suffisante.

Quant à l'envoi en Espagne d'une partie de la flotte des Pays-Bas, la chose sera difficile, si le Roi n'envoie une bonne somme destinée exclusivement à ce service. Il est de toute impossibilité de la faire accompagner par 3,000 Wallons, parce qu'on ne dispose que de très peu de soldats de cette nationalité (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 160-162.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 105 v°.

1378. Bruxelles, 29 avril 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Kesseleer a reçu avis de ses correspondants hollandais qu'ils étaient prêts à avoir une nouvelle entrevue avec lui la semaine prochaine. La rencontre a été fixée au 8 mai. Kesseleer emportera une commission en règle, comme il semble d'ailleurs que les délégués hollandais en auront une semblable (2). Dans l'incertitude des événements concernant la France et la Savoie, l'Infante a différé la remise des lettres du Roi à Carlos Coloma et à Henri de Berghes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 166.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 109 v°.

(1) Dans une troisième lettre du même jour, Isabelle se lamente sur l'attitude prise par la France dans les affaires d'Italie, déplorant surtout que les courriers d'Espagne ne pourront plus traverser la France et que les marchands génois n'auront plus de crédit aux Pays-Bas. (*Ibid.*, fol. 165, et *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 109.)

(2) La lettre comprend en annexe la traduction française d'une missive envoyée à Kesseleer le 24 avril et de sa réponse non datée. Elles n'apportent aucun nouveau détail (fol. 167 et suiv.).

1379. Bruxelles, 29 avril 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire du Nonce. Toutes les difficultés suscitées par Lagonissa se sont apaisées. L'Infante a averti Monterey de ne plus faire d'instances pour obtenir le rappel de ce prélat, d'autant plus qu'en s'abstenant de toute démarche, on hâtera l'heure de son départ.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 175.

1380. Bruxelles, 29 avril 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il est impossible d'exécuter immédiatement les ordres du Roi relatifs au paiement de pensions et de faveurs à divers fonctionnaires au moyen du produit des prises de la flotte. Cette source de revenus a été affectée au service de la flotte elle-même et il faudrait pouvoir le faire encore pendant un certain temps.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 176.

1381. Bruxelles, 29 avril 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg (1) est venu à Bruxelles. Il a présenté le texte d'un accommodement préparé entre lui et le marquis de Brandebourg au sujet des duchés de Clèves et de Juliers. Il a insisté pour que le Roi veuille se rallier à cette proposition. Isabelle désire recevoir à cet égard des instructions précises. La transaction en question concerne aussi les Hollandais. Le duc s'est offert à aller négocier en personne à ce sujet avec les rebelles (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 177.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 111.

(1) Wolfgang-Guillaume, comte palatin.

(2) La lettre comprend en annexes une série de lettres originales de l'Électeur palatin, toutes écrites en italien adressées à l'Infante et le texte du contrat proposé (fol. 179 et suiv.). Le 3 mai, l'Infante remet de nouvelles pièces à Madrid, relatives aux négociations du duc de Neubourg avec l'Électeur de Brandebourg (fol. 205 et suiv. et *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 123). Les États Généraux consultés répondirent qu'ils attendaient les décisions du roi d'Espagne et de l'Infante. Dans sa réponse en date du 11 juin 1629 (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 201, fol. 14 et suiv. et *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 39 et 111), le Roi dit en substance qu'il remercie le duc de ses bonnes intentions, que pour ce qui concerne son accord avec le duc de Brandebourg sur les États de Clèves et de Juliers, il y a lieu d'attendre les décisions des Hollandais. Quant à demander à l'Empereur qu'on lui adjuge le Palatinat après la mort du duc de Bavière, le Roi n'en fera rien, ledit Palatinat ayant été occupé par l'archiduc Albert comme duc de Bourgogne, conformément aux lois et constitutions de l'Empire et le Roi désirant conserver ses bonnes relations avec la maison de Bavière.

1382. Madrid, 30 avril 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Nouvelles instances pour qu'une partie de la flotte des Pays-Bas vienne en Espagne. Plus indispensable encore est l'envoi des 3,000 Wallons demandés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 198.

1383. Bruxelles, avril (?) 1629. — *Isabelle à Spinola* (?).

L'Infante envoie copie des lettres qu'elle adresse au Roi touchant la délivrance des prisonniers hollandais en Espagne, la trêve avec les Hollandais et les nécessités de l'armée. On a intercepté des lettres de l'agent du prince d'Orange à Venise, adressées au prince et à son agent en Angleterre et à un de ses frères. L'Infante joint les copies de ces lettres afin qu'il en soit rendu compte au Roi.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 105 v°.

1384. Bruxelles, 3 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur le besoin d'argent. L'ennemi s'est dirigé avec toutes ses forces sur Bois-le-Duc, il a occupé certains postes autour de la ville et s'y est retranché. Le Gouverneur espagnol a fait demander du renfort et de l'argent. Il a ajouté qu'à défaut de secours immédiat la ville courrait un réel danger. L'Infante lui a fait donner satisfaction dans la mesure du possible. Elle a fait revenir du Palatinat tous les militaires qu'elle a pu. Que le Roi envoie une bonne provision extraordinaire. Il faut que la provision ordinaire soit fixée à 300,000 ducats par mois. Si cette condition n'est pas réalisée, le Roi n'a que de mauvaises nouvelles à attendre. Il paraît que l'ennemi dispose de 35 à 40,000 fantassins et de 5,000 cavaliers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 203.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 122.

(1) Le 27 mai, Isabelle répond à nouveau que sans un envoi d'argent, il n'y a pas moyen de donner satisfaction au premier de ces deux ordres. Pour les Wallons, elle ajoute que ceux dont on dispose sont indispensables aux Pays-Bas, mais qu'on tâchera d'en recruter d'autres. (*Ibid.*, fol. 264.)

1385. Madrid, 13 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante une série de documents relatifs à un accord conclu entre Louis XIII et le duc de Savoie, par rapport aux affaires de Mantoue et de Montferrat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 214 et suiv.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 126 v°.

1386. Madrid, 14 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu les correspondances envoyées par Isabelle et relatives aux affaires d'Angleterre (1). Il a fait de son côté tout ce qu'il a pu. Il a envoyé à Rubens les pouvoirs nécessaires pour conclure un armistice et continuer les négociations de paix, dès que du côté anglais on enverra un négociateur autorisé. Isabelle doit continuer à travailler au bon succès de ces négociations (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 235.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 126.

1387. Madrid, 17 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi renouvelle ses ordres quant aux commandements à confier à Henri de Berghes et à Coloma, le premier opérera contre les Hollandais et le deuxième contre la France. Il espère que Bois-le-Duc sera secouru d'une façon efficace tant par l'Empereur et le duc de Bavière que par la Ligue catholique. Il a écrit à Aytona qu'il aille servir l'Infante en qualité d'ambassadeur extraordinaire et qu'il remette le soin des affaires d'Allemagne à Jacques Bruneau. Promesses d'assistance pécuniaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 140 v°.

(1) Il est question ici des lettres du 6 mars envoyées par le Grand Trésorier d'Angleterre et par F. Cotinton à Don Carlos Coloma et qui furent communiquées au Roi par l'Infante, le 27 mars. (*Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 101.)

(2) Le 18 mai, Philippe écrit à nouveau à Isabelle par rapport aux affaires d'Angleterre. (*Ibid.*, fol. 247.) Voir aussi la réponse d'Isabelle, datée du 27 mai (fol. 266).

1388. Bruxelles, 17 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie au Roi Juan de Bénavidès pour faire des représentations au sujet des affaires des Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 240.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 64 v°.

1389. Bruxelles, 17 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Rubens partira incessamment pour l'Angleterre et y commencera les négociations préparatoires à un armistice. Il a reçu ordre, comme le Roi l'a prescrit, de ne pas parler des Hollandais, tant que continuent les négociations du commis Kesseleer. Dans le cas où ces dernières échoueraient, Rubens devra tâcher d'obtenir de la Cour d'Angleterre qu'elle pousse les Hollandais à la conclusion d'une trêve (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 18.

1390. Bruxelles, 17 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi s'est tellement rapproché de Bois-le-Duc, qu'il a paru nécessaire d'envoyer deux armées au secours de cette place. La nécessité d'une provision extraordinaire n'en devient que plus urgente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 245.

(1) Au folio 241, on trouve les instructions de Bénavidès. Le prince d'Orange a assiégé Bois-le-Duc, le 1er de ce mois, avec 40,000 hommes à pied et 5,000 cavaliers. Importance de la place. Si l'ennemi s'en empare, ce sera une grande perte pour la cause catholique. La garnison ne comprenait que 3,000 soldats; on l'a renforcée de 1,000 hommes. L'Infante s'efforce de réunir une armée pour se porter au secours de la place assiégée. C'est de Berghes qui la commandera. Coloma se tiendra sur la réserve pour s'opposer à ce que l'ennemi pourrait tenter contre Anvers, Hulst ou la Flandre. La situation financière est misérable, la soldatesque vit dans le dénuement, voilà des mois qu'elle n'est plus payée. Les mensualités des mois d'avril et de mai ont passé à l'achat de munitions. Il faudrait une aide extraordinaire. Le paiement régulier de l'armée de campagne nécessite des mensualités de 300,000 ducats. Le marquis d'Aytona a fait savoir que l'Empereur enverrait une armée en Alsace, pour intervenir en Italie. Depuis que les affaires se sont arrangées de ce côté, l'Infante a fait demander que ces troupes soient envoyées aux Pays-Bas. Bénavidès doit rendre compte aussi de la situation à Spinola et à Léganès.

(2) Gachard, *op. cit.*, p. 294.

1391. Madrid, 18 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Solre est chargé de lui dire certaines choses concernant le nouveau Conseil de Flandre.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1392. Madrid, 18 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi alloue 6,000 ducats au comte de Solre qui se rend en Allemagne pour congratuler l'Empereur au sujet des fiançailles du roi de Hongrie, son fils, avec la sœur du roi d'Espagne (1).

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1393. Madrid, 18 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris par le marquis de Mirabel que les Français et les Anglais étaient d'accord, et que, grâce à la bonne volonté du duc de Lorraine, il avait réussi à envoyer en Angleterre M. de Ville. Le Roi tient à ce que l'Infante soit au courant de ces faits parce que M. de Ville passera probablement par Bruxelles (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 246.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 142.

1394. Bruxelles, 18 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Kesselcer est revenu de Roosendael. Les Hollandais acceptent que le préambule de la trêve soit rédigé d'après le formulaire indiqué par le Roi. Quant au reste, le traité à conclure ne doit pas comprendre de stipulations déterminées mais déclarer simplement qu'on s'en réfère aux clauses de la trêve de 1609. Ainsi, déclare l'Infante, l'article premier de la trêve passée qui reconnaît

(1) Il s'agit des fiançailles de Ferdinand III, roi de Hongrie, avec l'infante Maria. Le contrat de mariage avait été signé à Madrid, le 24 septembre 1626. (Dumont, *Recueil de traités*, t. V. 2e partie.)

(2) La lettre du Roi écrite pour marquer son approbation à Mirabel, est jointe en copie à la présente.

l'indépendance des Provinces-Unies, loin d'être annulé comme on l'avait espéré sera renouvelé. Les Hollandais déclarent que la situation s'est améliorée depuis les tractations du mois de juillet dernier. Le Roi doit prendre en considération la situation créée par le siège de Bois-le-Duc et l'effet moral que produirait, sur la population, la perte de cette place. La stipulation insérée dans la trêve passée et reconnaissant la souveraineté hollandaise n'a pas causé au Roi de préjudice spécial puisque, la trêve finie, elle s'est trouvée annulée comme les autres et que pendant la durée de la trêve, on ne peut faire autrement que de traiter les Hollandais comme des neutres. A l'expiration de la trêve nouvelle les choses ne se passeraient pas autrement et les prétentions du Roi demeureraient entières. Une chose de si peu d'importance vaut-elle la peine de mettre en péril la conservation des provinces fidèles si épuisées! L'éventualité que celles-ci refuseraient tout subside et qu'à cause de l'éloignement de l'Espagne il en résulterait une ruine complète, demeure redoutable. Du moment qu'on se décide à céder sur la question religieuse, on peut en faire autant dans le domaine politique. Que le Roi prenne une décision rapide.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 251.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 63.

1395. Londres, 22 mai 1629. — *Cotinton à ... (Coloma?)*

L'annonce de la prochaine arrivée de Rubens a été très bien accueillie à Londres. Cotinton envoie un passeport pour lui et annonce qu'un navire sera à sa disposition à Calais. Cotinton désire savoir au plus vite si Rubens s'embarquera à Calais ou à Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 19.

1396. ....., 24 mai 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Michel-Florent van Langren, mathématicien du Roi en Flandre, rappelle les services qu'il a rendus à la géographie et insiste sur ce qu'il a inventé certaines mesures (*modos*), de même que son père, Arnold-Florent van Langren, cosmographe royal en Belgique; suivant l'exemple de celui-ci il s'est appliqué à perfectionner les cartes universelles en ce qui concerne la détermination des

longitudes marines et terrestres; mais le succès de ses recherches dépendra du bon vouloir des armateurs et des gens compétents. C'est pourquoi il demande l'intervention du Roi et l'octroi de lettres patentes obligeant les habitants des différents États de la monarchie à adopter son système de déterminer les longitudes.

Le Conseil d'État belge et le Conseil suprême de Flandre émettent un avis favorable et le Roi s'y rallie (1).

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1397. Madrid, 24 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi confère une place de conseiller au Conseil suprême de Flandre au comte de Noyelles et une autre au comte de La Motterie ou, à défaut de celui-ci, au comte de Watin (2).

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1398. Madrid, 25 mai 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il y a peu d'espoir d'arriver à une paix rapide en Allemagne. Philippe approuve la décision prise par Isabelle de communiquer à l'Empereur une lettre qu'elle a reçue du roi de Danemark.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 253.

(1) Les premières requêtes de M. F. van Langeren ont été publiées par H. Bosmans, S. J. *La carte lunaire de van Langeren conservée aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.* (*Revue des questions scientifiques*, juillet 1903.) Voir au sujet de van Langeren divers articles dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, 1903 et 1904 (aut. G. Desmarez, Tiberghien, etc.).

(2) Quant à la deuxième place de secrétaire, qui était devenue vacante par la nomination de Jacques Bruneau à la présidence de la Chambre des Comptes de Lille, elle fut donnée à Gabriel de Roye, commis des Finances, et pendant l'absence de celui-ci, à Jean Hervart, qui toucha la moitié des gages ordinaires. Hervart prêta serment entre les mains de l'évêque de Ségovie, président de Flandre, le 22 février 1628. Deux mois plus tard, il était envoyé en Allemagne et en Belgique pour porter des colliers de la Toison d'Or. Il revint à Madrid dans le courant du mois de juillet. Le marquis de Léganès, président du nouveau Conseil, ordonna que Brito et Hervart rédigeassent les dépêches. La plupart, cependant, sont contresignées par Brito. (*Secrétaireries provinciales*, reg. 2625, fol. 2 et 3 du supplément [note] et lettre précitée de l'évêque de Ségovie au Roi, du 29 décembre 1627.)

1399. Madrid, 26 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a décidé d'accorder un subside de 2,000 ducats à Guillaume Oldenbarnevelt qui réside aux Pays-Bas, a des attaches avec le parti des Arminiens et dont le concours peut être précieux dans les affaires hollandaises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 261.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 171.

1400. Bruxelles, 27 mai 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi se fortifie de plus en plus devant Bois-le-Duc. Faute d'argent on n'a pu secourir la place d'une façon efficace. Kesseleer est parti pour Roosendael.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 270.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 131.

1401. Bruxelles, 3 juin 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait savoir au Roi que le marquis de Ville (1) et Rubens sont partis pour Londres. Il semble qu'on y soit tout disposé à conclure la paix avec l'Espagne. Cela résulte des lettres que Cotinton et le grand trésorier Weston ont adressées à Coloma. Dans le cas où ces dispositions amèneraient la conclusion d'un armistice, on donnera à celui-ci la durée la plus longue possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 20.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 144.

1402. ....., 3 juin 1629. — *Coloma au grand trésorier Weston.*

Accusé de réception de lettres antérieures. Satisfaction de l'état des négociations qui doivent aboutir à un résultat intéressant le bien de la chrétienté et de leurs souverains réciproques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 24 (copie).

(1) Agent du duc de Lorraine.

1403. ....., 3 juin 1629. — *Coloma à Cotinton.*

Accusé de réception du sauf-conduit de Rubens. Celui-ci se trouve à Dunkerque prêt à s'embarquer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 24 v°.

1404. Madrid, 3 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Juan de Benavidès est arrivé à Madrid, le 1er juin. Les nouvelles qu'il a apportées au sujet des négociations avec les Hollandais ont causé un grand déplaisir. Elles ont fait l'objet d'une délibération au Conseil d'État à laquelle le Roi a assisté en personne (1). Philippe espère que si l'ennemi se rend compte des efforts qu'on fait pour secourir Bois-le-Duc, il confirmera ses premières propositions et on pourra conclure la trêve sans tarder. Isabelle doit appeler Henri de Berghes et lui parler des tractations qui ont eu lieu entre lui et Rubens, relativement à un projet d'arriver à la conclusion de la trêve, en donnant Bréda au prince d'Orange. Elle doit déclarer à de Berghes que s'il peut obtenir une trêve dans la forme désirée, c'est-à-dire impliquant une amélioration de la trêve dernière sur les trois points de la souveraineté, de la religion et de l'Escaut, le Roi le fera Grand d'Espagne, lui donnera un État en Italie et le nommera conseiller d'État. En tout cas, il sera récompensé d'après les résultats qu'il obtiendra. Tout cela s'entend d'une trêve qui conserverait au Roi Bois-le-Duc, car à la perte de cette ville il ne consentira jamais (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 21.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 44.

1405. Bruxelles, 3 juin 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Kesseleer est retourné à Roosendael. Le délégué hollandais lui a remis un texte de trêve que ses commettants étaient disposés à conclure. Il a ajouté que c'était leur dernier mot. La substance de ce projet — déclare l'Infante — est conforme à ce qu'elle attendait et à ce qu'elle a écrit au Roi, le 8 mai précédent. Elle attend des ordres tout en faisant observer, que sans un accommo-

(1) La consulte du Conseil d'État espagnol, en date du 2 juin, est conservée *Estado* 2043.
(2) Voir plus loin (n° 1430) la réponse d'Isabelle.

dement avec les Hollandais, il ne faut pas espérer une amélioration de la situation en Italie.

Le premier point du projet, relatif au fait de traiter les rebelles comme États libres, paraît de peu d'importance. Il ne diminue en rien les droits du Roi. Par contre, si on ne reconnaît pas cette liberté, les Hollandais n'auront aucune autorité pour traiter pendant la trêve avec qui ce soit, puisqu'il leur faudrait l'autorisation de leur souverain. C'est l'interprétation qui a été donnée à la stipulation similaire de la trêve de 1609. Il faut noter, en outre, que cette fois les Hollandais sont disposés à traiter sans aucune intervention de la France ou de l'Angleterre.

La guerre hollandaise, si on la continue, va devenir encore plus difficile. Un accommodement entre le roi de France et les Huguenots, renforcerait immédiatement l'ennemi, par l'assistance directe ou indirecte qu'il recevrait de la Cour de Paris. Il faudrait alors augmenter considérablement le montant des provisions et en assurer le paiement régulier. Le pays ici est épuisé, il n'y a plus rien à en tirer. Le *peuple* et les *grandes villes* (1) dont l'influence est prépondérante aux Pays-Bas n'ont pas les mêmes opinions que le clergé et la noblesse. Les premiers ne pensent qu'à leurs profits et à leur sécurité (2). Si les troupes n'étaient pas payées régulièrement, il y aurait tout lieu de craindre une révolte générale que les Français, les Anglais et les Allemands favoriseraient.

Une trêve conclue dans les circonstances présentes mettrait fin au siège d'une ville, dont la perte entraînerait celle d'un évêché, de 40 monastères, 140 villages et 200,000 âmes. Elle interromperait le trafic hollandais dans les Indes occidentales. Seul l'état de paix est capable de troubler la nation hollandaise, qui ne se maintient que par la guerre qu'elle fait contre le roi d'Espagne.

La question religieuse est passée sous silence. Le monde appréciera les véritables intentions du Roi (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 1.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 146 v°.

(1) *El pueblo y las villas grandes.*

(2) *Utilidad y conservacion.*

(3) Le texte du projet de traité se trouve en annexe. Il est très court. En voici la substance : La trêve durera trente-quatre ou quarante ans, comme les Espagnols le veulent. Cessation de tous actes d'hostilité. Les conditions sont les mêmes que celles de la trêve de 1609. L'ouverture de l'Escaut, demandée par le roi d'Espagne sera soumise à l'examen d'une commission particulière qui se réunira dans les six mois. Quelles que soient l'issue des travaux de cette commission et la décision à prendre sur la question de l'ouverture de l'Escaut, la trêve conclue demeurera inviolable. (*Ibid.*, fol. 3.)

1406. Bruxelles, 3 juin 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a fait les protêts requis pour obtenir des banquiers d'Anvers le paiement de 78,000 ducats faisant partie des provisions du mois de mai, qu'ils avaient refusé de payer une première fois. Pour ce qui est des mensualités suivantes, on craint qu'il y aura encore chaque fois du déficit. L'Infante insiste sur ce que cette situation a de fâcheux et prie le Roi d'aviser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 5.

1407. Bruxelles, 3 juin 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi a établi des fortifications et des tranchées devant Bois-le-Duc et cherche à bloquer la place. L'armée n'a pu la secourir, parce qu'on manquait d'argent pour les paies, l'achat de vivres, de munitions, etc. Maintenant on a pu réunir ce qu'il fallait et Henri de Berghes, qui dirige les opérations en l'absence de Spinola, est tout animé du désir de faire un acte d'éclat.

Isabelle se félicite de ce que le Roi ait fait des instances auprès de l'Empereur et du duc de Bavière, pour obtenir que leurs troupes se portent au secours de Bois-le-Duc. Elle aussi a écrit à ce sujet au marquis d'Aytona.

De l'avis de Henri de Berghes, du baron de Grobbendonck et des autres officiers, il faudrait deux armées pour secourir efficacement Bois-le-Duc. L'une d'elles pourrait être constituée par les effectifs que l'Empereur et les chefs de la Ligue voudraient bien envoyer. Il faudrait, dans ce cas, que Philippe envoie une provision spéciale pour le service de cette armée.

L'Infante a appris la décision royale d'envoyer Aytona à Bruxelles, comme ambassadeur extraordinaire. Elle le traitera comme il convient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 6.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 142 v°.

1408. Bruxelles, 5 juin 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

M. de Ville est revenu d'Angleterre après avoir eu avec Charles I^er^ une longue entrevue et avoir discuté avec lui les affaires de son maître le duc de Lorraine et celles relatives à la paix à conclure avec l'Espagne. Charles I^er^ a déclaré qu'après avoir fait la paix avec la France, il était tout disposé à s'accommoder avec Philippe IV; que si on lui donnait satisfaction quant au

Palatinat, il conclurait une alliance offensive et défensive avec l'Espagne, et tâcherait d'étendre la paix aux Hollandais et aux Danois. Il a ajouté qu'il avait désigné François Cotinton comme ambassadeur pour la conclusion de la paix.

Rubens est parti pour l'Angleterre; il s'est embarqué sur le vaisseau qui a amené à Dunkerque M. de Ville. L'Infante lui a prescrit de déclarer à Charles Ier qu'elle avait été charmée d'apprendre ses bonnes dispositions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 9.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 144 v°.

1409. Madrid, 6 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Juan de Benavidès a apporté à la Cour la lettre de l'Infante, du 18 mai, et le Roi a pris connaissance ainsi de la dernière décision communiquée à Kesseleer. Après avoir mûrement examiné la question, Philippe fait dépêcher en diligence le courrier qui apportera sa réponse. Les Hollandais ayant réclamé le renouvellement intégral de la trêve de 1609, Philippe cède à regret sur ce point, mais aux conditions suivantes : L'Infante fera examiner toute la question par La Cueva, de Berghes, Coloma, le veedor général, La Motterie, Balançon, Ballon, Juan Brabo et par d'autres encore qu'elle désignera à cet effet. Après avoir entendu l'opinion de chacun, elle décidera elle-même en dernier ressort. Sur la question de la souveraineté hollandaise, on ne peut s'écarter en rien des décisions qui ont été communiquées antérieurement à l'Infante. Sur les deux autres points, à savoir la religion et l'Escaut, il faut tâcher d'obtenir le plus qu'il est possible.

Rubens a écrit que de Berghes s'était déclaré disposé à négocier une trêve favorable. A ce sujet, le Roi consent à rendre aux Hollandais Bréda démantelée ou même non démantelée à condition de garder Bois-le-Duc. En tout cas, il faut faire un grand effort pour secourir Bois-le-Duc. Si la ville se trouvait déjà secourue au moment où arrivera le courrier, ou fût sur le point de l'être, l'Infante ne devrait en aucun cas faire de concession ultérieure.

Au sujet du commerce des Indes. En tout état de cause, l'ennemi doit évacuer tout poste qu'il aurait occupé aux Indes occidentales, et, pour bien faire, devrait restituer toutes les captures qu'il y aurait faites cette année. Pour l'avenir, il faut que les Hollandais renoncent à tout trafic aux Indes occidentales, et dissolvent la compagnie qu'ils ont établie à cet effet. Quant aux Indes orientales (celles du Portugal), ils ne pourront commettre aucun acte d'hostilité

pendant la durée de la trêve. Toutes ces conditions ne doivent être réclamées que si on peut secourir Bois-le-Duc. Dans le cas opposé on échangera Bois-le-Duc contre Bréda, ou, si l'ennemi ne veut pas s'arranger ainsi, l'Infante prendra la décision la plus opportune. En tout cas, c'est pour sauver Bois-le-Duc, où il y a tant de catholiques et de si fidèles vassaux, que le Roi s'est décidé à accepter une trêve si déshonorante. En toutes autres circonstances il se mettrait lui-même en campagne pour sauver cette ville.

Philippe s'est efforcé encore une fois d'obtenir de l'Empereur du secours pour Bois-le-Duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 26.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 36.

1410. Madrid, 6 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a fait rapport au Roi sur le montant des pensions qui se paient aux Pays-Bas à charge des finances. Il atteint annuellement 122,157 florins, sans compter 10,500 florins pour les *gastos secretos*. C'est un maximum qui ne peut être dépassé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 10.

1411. Madrid, 6 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit faire en sorte que les États des provinces paient les troupes affectées au service de garnison, et d'une façon générale prennent à leur charge le plus qu'ils peuvent (1). On doit affecter aussi au service de l'armée du Palatinat les revenus qu'on touche dans ce pays (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 12.

1412. Madrid, 6 juin 1629. — *Spinola (?) à Isabelle.*

Supplie l'Infante de lui faire savoir, en Espagne ou en Italie, si l'on a secouru Bois-le-Duc. En dehors des avis de Carlos Coloma et de Henri de

(1) Le 10 juillet, Isabelle fait savoir que c'est une affaire difficile à engager parce que les Pays-Bas sont très épuisés. (*Ibid.*, fol. 61.)

(2) A ce sujet l'Infante ajoute que les revenus du Palatinat sont très peu conséquents. (*Ibid.*)

Berghes, il y aurait encore lieu de consulter les maîtres de camp Gaspar Valdès, Ballon, le comte de la Motterie et Thomas de Wingarde.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 42.

1413. Dunkerque, 8 juin 1629. — *Hurtuño de Urizar à Philippe IV.*

La prohibition du commerce avec la Hollande décrétée en Espagne, donne lieu à des réclamations de la part des habitants des Pays-Bas, pour qui le trafic avec la Péninsule est une précieuse ressource. Le Roi a donné récemment des ordres à ce sujet à l'amirauté de Madrid. Malgré cela les négociants belges continuent à se plaindre de ce que leurs navires soient saisis, nonobstant les certificats qu'on leur délivre à Dunkerque. Entretemps, les Hollandais continuent leur trafic par la voie de Bayonne et du Portugal.

L'Infante vient de permettre à nouveau le trafic des Pays-Bas avec les rebelles. En agissant ainsi, elle a fait droit au désir des Belges qui ne considèrent que leur intérêt personnel, sans se soucier de l'issue de la guerre. Il serait bien préférable de faire droit à leurs griefs fondés, par rapport à leur trafic en Espagne, plutôt que de condescendre à des concessions funestes pour la cause royale.

On a fait opposition à la nomination d'Urizar, en qualité de veedor général du commerce, chargé de tenir un registre des navires belges et de les mettre de la sorte à l'abri de toute saisie en Espagne. On lui reproche sa naissance espagnole. De fait ses deux prédécesseurs, Jean de Gauna et Antonio de Jauregui, étaient eux aussi Espagnols. Il est d'ailleurs évident que la nomination d'un sujet belge aurait pour conséquence de couvrir une infinité de fraudes, eu égard aux relations qu'on tient dans ce pays avec les rebelles. Urizar déclare qu'il n'a pas demandé ce poste et qu'il est prêt à le remettre. Il faudrait en ce cas le remplacer par un autre Espagnol.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 95.

1414. Madrid, 11 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Empereur a fait transmettre à Madrid une requête du grand maître de l'Ordre teutonique tendant à ce que le Roi prescrive aux États de Brabant d'exempter de toute contribution les biens de l'Ordre. Il prétend faire état de

privilèges qui lui ont été concédés par les Empereurs et les ducs de Bourgogne. Isabelle examinera la chose et fera concéder au grand maître ce qui lui revient en droit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 18.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 38.

1415. ....., 19 juin 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la trêve.

Estado, 2043.

1416. Madrid, 20 juin 1629. — *Un ministre de Philippe IV (Spinola?) à l'Infante.*

Réponse à la lettre du 18 mai. Tout le Conseil d'État, à l'exception d'un seul membre, est d'avis qu'il faut faire la trêve.

Il serait très pénible de devoir céder Bréda, dont la prise a coûté tant de peines, et il ne faut le faire que si on ne peut sauver Bois-le-Duc.

On attend avec impatience la nouvelle de la signature de la trêve.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 40.

1417. Madrid, 22 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire recevoir un rapport sur les faveurs accordées à Dorothée de Croy, veuve du duc d'Aerschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 24.

1418. Madrid, 23 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante peut, si elle le juge opportun, conclure la trêve proposée par les Hollandais. Il faut que ce soit pour quarante ans. Le Roi veillera à ce que les provisions nécessaires soient envoyées même si on met fin à la guerre hollandaise. Dans ce cas, une bonne partie de l'armée devra être dirigée vers la frontière française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 27.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 35 v°.

1419. Londres, 25 juin 1629. — *Rubens à Olivarès.*

Rubens a eu une entrevue particulière avec le roi d'Angleterre à Greenwich. Le Roi lui a demandé des engagements plus précis de la part de Philippe IV, insistant sur la restitution préalable du Palatinat. Il reconnaissait cependant que Philippe ne pouvait pas décider, à lui seul, de cette restitution, mais ajoutait qu'il était néanmoins maître absolu des places qui étaient en son pouvoir au Palatinat et qu'il pouvait les rendre. Rubens répondit qu'il n'avait pas qualité pour prendre un tel engagement et qu'à son avis la question devait être traitée par tous les intéressés.

En ce qui concernait la France, le Roi donna sa parole qu'il ne ferait avec elle aucune alliance défensive ni offensive pendant toute la durée de la paix avec l'Espagne. Connaissant l'humeur changeante des Anglais, Rubens était retourné chez le Roi pour avoir confirmation des engagements précédents, ajoutant qu'à son avis, Philippe IV ne s'aliénerait pas l'amitié de l'Empereur et du duc de Bavière pour avoir la paix avec l'Angleterre. Le Roi répéta ce qu'il lui avait dit et ajouta qu'il comprenait l'attitude de Philippe.

Là-dessus Rubens avait voulu quitter l'Angleterre pour rendre compte des nouvelles à l'Infante, mais Cotinton et Weston l'en avaient dissuadé sous prétexte que sa présence était indispensable à Londres, s'il ne voulait pas compromettre les résultats acquis.

Estado, 2043, fol. 177.

1420. Madrid, 28 juin 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il faut refuser à Emmanuel de Portugal la permission de se rendre en Espagne. Par contre, on peut accorder une subvention à Christophe de Portugal, si celui-ci veut faire sa soumission (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 34-42.

(1) Le 17 juillet, Isabelle promet de se conformer à ces ordres. (*Ibid.*, fol. 87.) Le 6 août suivant, Philippe entretient à nouveau Isabelle des affaires d'Emmanuel de Portugal. (*Ibid.*, fol. 137.) Il en est encore ainsi dans une lettre du 8 septembre (fol. 188).

1421. Londres, 30 juin 1629. — *Rubens à Olivarès.*

L'ambassadeur de France est arrivé à Londres et fait des efforts désespérés pour empêcher la conclusion d'un traité entre l'Angleterre et l'Espagne. Il propose à la première d'entreprendre, avec la France, une expédition pour conquérir le Palatinat à main armée. Cotinton a affirmé à Rubens qu'il a vu une lettre de Richelieu au Grand Trésorier conçue dans ce sens. Il y a à la Cour plusieurs partis, l'un désirant la paix avec l'Espagne et la guerre contre la France, l'autre voulant la paix avec tout le monde (c'était l'avis du Grand Trésorier), enfin, le comte de Hollande poussait à la guerre contre l'Espagne et à une alliance avec la France. L'Infante avait envoyé à Rubens un courrier spécial pour tâcher d'empêcher cette dernière éventualité. Rubens s'en est entretenu longuement avec le Roi. Il est arrivé à Londres un gentilhomme de Turin, envoyé du prince de Piémont, et se disant autorisé à traiter avec Spinola dans le but d'arriver à la conclusion de la paix en Italie en même temps qu'à celle de l'Angleterre avec l'Espagne.

Charles Ier se plaignait de ce que l'Espagne ne lui faisait aucune concession, et. sans avoir aucune confiance dans les Français, il craignait que cette attitude ne poussât l'Angleterre à un traité avec la France.

Estado, 2043, fol. 176.

1422. Londres, 30 juin 1629. — *Rubens à Olivarès.*

Cotinton a dit à Rubens que les propositions que Charles Ier lui avait faites étaient venues aux oreilles de certains ministres qui les avaient jugées fort imprudentes. Ils étaient d'avis que Philippe IV, d'accord avec l'Empereur et le duc de Bavière, pourrait traîner les négociations en longueur. Rubens avait répondu qu'étant donnée l'importance de l'affaire, il fallait évidemment laisser à son maître le temps de se concerter avec ses amis et qu'il n'était pas équitable de lui imputer des retards dont il n'était pas responsable.

Estado, 2043, fol. 175.

1423. Madrid, juin 1629. — *Spinola (?) à Isabelle.*

Rappelle sa lettre du 6 juin. Le Roi a ordonné à Gonzalès de Cordoba que, dans le cas où le roi de France retirerait ses troupes d'Italie, il devait envoyer

à l'Infante toutes les troupes disponibles qui lui arriveraient à la fin d'août. Il y aura lieu d'envisager la réduction de Bois-le-Duc par la famine et le temps qui resterait ainsi pour la secourir. Il faut assiéger Emmerich et Rhees, et peut-être même, avec le secours éventuel des troupes de Wallenstein, Grave. Pour ce qui concerne les travaux techniques des sièges on peut avoir recours à Abraham Melin. Il faut augmenter les provisions de poudre, peut-être aussi les boulets de canon, les bombes et les grenades, suivant les avis de Wingarde.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 42.

1424. Londres, 2 juillet 1629. — *Rubens à Olivarès.*

Les négociations touchant le traité entre l'Espagne et l'Angleterre continuent à prendre une bonne tournure. Rubens demande à retourner à Bruxelles pour faire à l'Infante une relation orale, qu'il regrette de ne pouvoir faire au comte-duc vu la distance et la nécessité dans laquelle il se trouvera peut-être, de devoir retourner précipitamment à Londres.

Sur les instances de Rubens, le Roi a décidé d'envoyer un ambassadeur en Espagne et Cotinton a été désigné malgré lui. Il devra partir le 1er août. Carlton, secrétaire du Roi, a aussi dit à Rubens que son maître n'approuvait pas la proposition du duc de Savoie de tenir une conférence à Turin. Quant à l'intermédiaire à désigner éventuellement, il préférait l'Infante à tout autre et Bruxelles à Turin, à cause du voisinage.

Estado, 2043, fol. 174.

1425. Madrid, 5 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordres à l'Infante de payer une somme de 2,000 ducats à prendre sur le produit des prises de la flotte à Diego de Ribas, official de la secrétairerie d'État et d'effectuer en tout premier lieu les paiements dus aux officiaux de la secrétairerie d'État et affectés également sur le produit des prises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 44-48.

(1) Le 28 juillet, Isabelle promet de se conformer à ces ordres (fol. 125).

1426. Madrid, 6 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accorde à J.-A. Brito, son secrétaire d'État, étudiant à Louvain, une pension ecclésiastique de 200 écus par an.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1427. ....., 9 juillet 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Annonce l'envoi d'un rapport sur la question de la trêve, rapport qui est joint à la lettre.

Estado, 2043.

1428. Madrid, 10 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a renouvelé ses instances auprès de l'Empereur pour qu'il envoie son armée au secours de Bois-le-Duc. Il assure à nouveau l'Infante que les provisions seront envoyées en suffisance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 50.

1429. Bruxelles, 10 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

La décision royale relative à la conclusion de la trêve avec les Hollandais a été portée à la connaissance de La Cueva, de Coloma et de Henri de Berghes. Ce dernier a conseillé de ne pas en parler aux maîtres de camp, qui sans doute préconiseraient la continuation de la guerre. Au reste, il y a peu d'espoir de pouvoir améliorer les conditions. Kesseleer a été de nouveau à Roosendael et a traité avec le député hollandais la question du trafic avec les Indes. Isabelle communique au Roi la réponse faite à ce sujet du côté hollandais. Les États Généraux et le prince d'Orange examineront encore une fois la question et alors Isabelle prendra une décision définitive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 52 (1). — *Estado*, 2043. *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 48 v°.

(1) La pièce jointe (fol. 54), donne la réponse hollandaise au sujet de la question du commerce colonial. Il est dit que cette question est résolue par les articles 4 et 5 de la trêve de 1609. Pour ce qui concerne les Indes Orientales, les Hollandais ne veulent en rien s'écarter des stipulations de la trêve de 1609. Pour les Indes Occidentales, ils se déclarent prêts à quelques légères concessions.

1430. Bruxelles, 10 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'amélioration de la trêve. L'Infante a mandé le comte Henri de Berghes qui déclara qu'il n'était pas aussi avancé que Rubens l'avait laissé entendre, au sujet de la restitution de Bréda au prince d'Orange. Celui-ci avait déclaré qu'il ne pouvait pas aller au delà de ce que les États Généraux avaient signifié par la voie du commis Kesseleer. Il n'y a donc pas moyen d'améliorer la trêve de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 28.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 48.

1431. Bruxelles, 10 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'armée royale est partie en bon ordre au secours de Bois-le-Duc. Si elle ne peut atteindre son but directement, elle tâchera de passer la Veluwe et de faire une diversion en pays ennemi.

Le même jour, l'Infante annonce encore que l'Empereur a envoyé des troupes au secours de la ville. Mais on manque d'argent pour les payer. Le Roi devrait envoyer au moins 300,000 ducats (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 56-65.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 48.

1432. Bruxelles, 10 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte de Solre a remis à l'Infante la lettre du Roi, qui le chargeait de se rendre à Vienne à l'occasion du mariage de l'infante Marie avec le roi de Hongrie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 60.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 47.

1433. Madrid, 10 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Carlos Coloma s'est plaint à Madrid de n'avoir pas été chargé du commandement de l'armée destinée à secourir Bois-le-Duc et a demandé son rappel en

(1) Répondant à cette lettre le 26 juillet, Philippe promet d'assurer le service régulier des provisions ordinaires et de tâcher d'envoyer une provision extraordinaire. (*Ibid.*, fol. 117.)

Espagne. Il s'est offert aussi de négocier la paix en Angleterre. Le Roi a accepté cette dernière offre et il charge Isabelle d'avertir en secret l'intéressé. En attendant, il doit continuer à exercer son commandement à la frontière française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 68.
Manuscrits divers, reg. 215, fol 178.

1434. Bruxelles, 10 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle qu'elle lui a notifié déjà le départ de Rubens pour l'Angleterre. Rubens vient de faire savoir qu'à la Cour de Londres, on est bien disposé à faire la paix et à entretenir des relations cordiales avec l'Espagne. Pourtant on y est d'avis qu'il faut conclure directement un traité de paix et qu'à cet effet il faut restituer le Palatinat. Isabelle attend de nouveaux ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 29.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 46 v°.
Publié par Cruzada Villaamil, *Rubens diplomatico español*, Madrid, Carlos Bailly-Bailliero, 1874, in-12, p. 152.

1435. Madrid, 14 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Spinola est chargé du gouvernement général du Milanais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 70.

1436. Madrid, 16 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc d'Orléans est en brouille avec Louis XIII et Richelieu. Il a cherché à savoir de la Reine et du marquis de Mirabel si on le recevrait aux Pays-Bas. Le Roi communique à l'Infante la réponse qu'il a chargé Mirabel de lui faire. Il en résulte que le duc sera bien accueilli, mais qu'il doit fixer sa résidence loin de la frontière dans une ville comme Nivelles, Alost ou Termonde (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 72.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 138.

(1) Voir la lettre du Roi à Mirabel, datée du même jour (fol. 76 et *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 139). Voir aussi à ce sujet une lettre de Mirabel à l'Infante. (*Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 137.)

1437. Bruxelles, 17 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait examiner par le Conseil de Brabant la question des prétentions de l'Ordre teutonique. Elle communique au Roi la consulte rendue par le Conseil à la date du 8 juillet 1629 (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 79.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 60 v°.

1438. Bruxelles, 17 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet au Roi le texte d'une convention conclue entre Kesseleer et un député hollandais, par rapport à l'échange des prisonniers fait de part et d'autre. Elle recommande la stricte observation de ces stipulations (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 88.

1439. Madrid, 22 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Hurtuño de Urizar s'est plaint de ce que les mesures prises pour empêcher le commerce des Hollandais avec l'Espagne ne soient pas appliquées. Le principal obstacle réside dans le fait que l'on prétend aux Pays-Bas que le fonctionnaire chargé de ces mesures devrait être Belge. Isabelle doit faire examiner le fondement de cette prétention.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 93.

(1) Le Conseil constate que l'ordre teutonique a obtenu, le 27 janvier 1607, un décret exemptant ses propriétés du payement des impôts. Les États de Brabant ont protesté, déclarant que les autres ordres militaires ne jouissaient pas de cette franchise. Un procès a été plaidé à ce sujet au Conseil de Brabant, qui a décidé, le 31 décembre 1626, que les suppôts de l'ordre teutonique devraient, malgré ce décret, payer les impôts en question. Ils ont encore la faculté de poursuivre en justice la revision de ce procès. Le gouvernement n'a pas à intervenir. (*Ibid.*, fol. 80.) Le 13 septembre, Philippe déclare qu'il se rallie à l'opinion du Conseil et a fait répondre à Vienne, que le Grand Maître de l'ordre n'a qu'à poursuivre ses prétentions en justice (fol. 200). La question avait fait l'objet d'une consulte du Conseil d'État espagnol, datée du 23 août. Ce Conseil avait estimé, lui aussi, que c'était une affaire de justice et qu'il fallait s'en rapporter à l'avis du Conseil de Brabant. (*Estado*, 2043.)

(2) Le texte de la convention, datée du 16 juin 1629, se trouve au folio 89. Le délégué hollandais est Gérard van Berkel, ancien bourgmestre de Rotterdam. L'échange doit être général. On cite nominativement un certain nombre d'ecclésiastiques espagnols. Le 13 septembre, le Roi fait savoir qu'il a fait donner les ordres requis pour l'exécution de la convention (fol. 198). Le 14 novembre, Isabelle annonce qu'elle a notifié cette décision aux Hollandais (fol. 251).

1440. Madrid, 22 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit aviser aux moyens de rentrer en possession des papiers que les Hollandais ont saisis en Amérique l'année dernière sur la flotte espagnole (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 98.

1441. ....., 24 juillet 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la question de la trêve. Tous les conseillers sont d'avis de la conclure. Spinola trouve même qu'on ne doit pas perdre une heure.

Estado, 2043.

1442. Madrid, 24 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi déclare avoir à se plaindre de l'attitude prise par Louis XIII dans les affaires de Hollande et d'Italie. Par mesure de représailles, il s'est décidé à entrer en rapports avec le duc de Bouillon dont les tendances révolutionnaires sont connues. Philippe envoie vers lui Charles Baudequin qui ira, au préalable, à Bruxelles, mettre l'Infante au courant de la mission qui lui a été confiée et écoutera ses instructions (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 108.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 25.

1443. Madrid, 26 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il faut secourir Bois-le-Duc, directement ou par une diversion. L'Empereur et Wallenstein enverront des troupes à cet effet. Aytona est prévenu pour le cas où il en faudrait davantage. Les provisions ordinaires et extraordinaires seront envoyées immédiatement aux Pays-Bas (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 117.

(1) Le 13 août, Isabelle fait savoir que Kesseleer s'occupera de cette affaire (fol. 145).

(2) En annexes se trouvent l'instruction du dit Baudequin et d'autres pièces relatives à la même affaire. L'Infante répond au Roi, à ce sujet, que la mission de Baudequin auprès du duc de Bouillon n'a guère beaucoup de chance de succès, le duc étant en Hollande et Baudequin n'ayant ni argent ni lettre de change. (*Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 32.)

(3) Le même courrier emportait pour l'Infante une lettre d'un de ses correspondants à Madrid (Spinola?) où celui-ci insiste sur l'absolue nécessité de la conclusion de la trêve. (*Ibid.*, fol. 52 v°.)

1444. Madrid, 26 juillet 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désire qu'on presse la conclusion d'une trêve avec les Hollandais, car si ces derniers s'imaginent qu'ils pourront prendre Bois-le-Duc, ils ne voudront pas traiter avant que cette ville ne soit tombée entre leurs mains. L'Infante a plein pouvoir de conclure la trêve dans la forme qu'elle juge convenable. On peut se montrer conciliant aussi sur la question des Indes. Il suffit que les Hollandais promettent de vive voix d'en revenir, là aussi, à la situation telle qu'elle était en 1609. Le Roi espère que la trêve sera conclue au plus vite. Il envoie à l'Infante de nouveaux pouvoirs dans lesquels il ne s'attribue plus le titre de comte de Hollande, recommandant cependant de n'en faire usage qu'en cas d'extrême besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 119.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 51.

1445. Bruxelles, 28 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

La tentative de secourir Bois-le-Duc a échoué. On s'est donc décidé à faire une diversion dans la Veluwe. Isabelle transmet au Roi sur cette opération un rapport que le secrétaire Pedro de San Juan a reçu de Francisco Lozano (1). La situation financière est à nouveau très mauvaise. On ne dispose en ce moment d'aucune ressource et les banquiers anversois n'ont pas reçu les ordres requis pour effectuer le paiement des lettres échéant à la fin de ce mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 122.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 136.

1446. Bruxelles, 28 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport de Rubens sur les affaires d'Angleterre (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 124.

(1) Le même jour, Isabelle envoie encore un rapport de de Berghes sur les opérations dans la Veluwe (fol. 129).

(2) Le texte du rapport manque.

1447. Bruxelles, 30 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Une nouvelle rencontre de Kesseleer avec les Hollandais est fixée au 6 août. L'armée royale a passé l'Yssel et bousculé une troupe ennemie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 130.

1448. Bruxelles, 30 juillet 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire du duc d'Orléans. Il faut l'empêcher de séjourner aux Pays-Bas. Une fois installé ici, le prince devrait être l'objet d'une surveillance étroite et on perdrait par là très vite sa sympathie. Il y aurait fort à craindre qu'il ne cherche à entrer en relations avec les États. Mieux vaut l'engager à se fixer ailleurs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 131.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 135.

1449. Madrid, 6 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des négociations de Rubens en Angleterre. Le Roi a appris que Charles Ier a désigné Cotinton pour aller à Madrid. Lorsque la chose sera certaine, Isabelle doit faire connaître la décision royale de députer Coloma à Londres. Le Roi a prescrit au marquis d'Aytona d'entretenir l'Empereur et le duc de Bavière sur la restitution du Palatinat. Il transmet à Isabelle la copie de la lettre envoyée à cet effet au marquis d'Aytona. Dans l'intervalle, Rubens doit continuer les négociations commencées (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 30.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 165 v°.

(1) Le 23 septembre, Philippe se rallie à cet avis (fol. 203). Il communique ce même jour à Isabelle le texte d'une lettre qu'il a écrite au marquis de Mirabel, son ambassadeur à Paris, sur l'attitude à prendre vis-à-vis du duc (fol. 205).

(2) La lettre du Roi à Aytona se trouve en annexe (fol. 31 et *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 166). Elle n'est pas datée. Elle rappelle les préliminaires des négociations confiées à Rubens. Elle prescrit de mettre l'Empereur et le duc de Bavière au courant des prétentions anglaises. Le Roi ajoute qu'il ne fera la paix avec l'Angleterre, que de commun accord avec l'Empereur et le duc. Ceux-ci devraient envoyer des commissaires à la Cour de Madrid, pour arranger les conditions de la paix à conclure en commun avec l'Angleterre, ou s'entendre avec les ministres espagnols sur la façon de continuer la guerre.

1450. Madrid, 6 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Sforza a fait savoir au Roi que Wallenstein avait résolu d'envoyer une partie de son armée en Frise sous les ordres du général de cavalerie Torquato Conti. Ce serait dans les circonstances présentes une très bonne affaire. Isabelle doit faire tout ce qu'elle peut pour en assurer l'exécution [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 133.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 157 v°.

1451. Madrid, 8 août 1629. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le commissaire Jean de Virisquieta a envoyé à la Cour un rapport au sujet de certaines usurpations de droits domaniaux faites aux Pays-Bas par des particuliers. Pierre Roose doit examiner ce rapport et donner avis au Roi sur son contenu.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 1.

1452. ....., 13 août 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Sur les troubles qui ont éclaté à Liége à l'occasion des élections du magistrat.

Estado, 2322.

1453. Bruxelles, 14 août 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Henri de Berghes vient de faire rapport sur la mauvaise situation de l'armée qui opère en Veluwe. Il réclame de l'argent et ajoute que sans cela il devra retirer son armée de la position qu'elle occupe. La situation est très critique; il y a tout lieu de craindre qu'on perdra Bois-le-Duc. L'Empereur a révoqué l'ordre donné par Wallenstein d'envoyer des troupes en Frise. Isabelle lui a fait demander alors un nouveau secours de 8,000 hommes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 146.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 53 v°.

(1) Le Roi envoie à l'Infante une copie de la lettre de remerciements qu'il adresse à Wallenstein, l'exécution de ces projets devant nécessairement profiter à Bois-le-Duc.

1454. Bruxelles, 14 août 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire de la trêve. Kesseleer est revenu de Roosendael. Les Hollandais ont réclamé des garanties et l'assurance que, la trêve une fois conclue, ils n'auraient plus rien à craindre des armées impériales. Ils ont demandé aussi si la trêve se conclurait même si, dans l'intervalle, ils s'emparaient de Bois-le-Duc. L'Infante a fait répondre que ce sont des prétextes pour faire durer les négociations jusqu'à la prise de Bois-le-Duc. La crainte des armées impériales est chimérique. Ces armées retourneront en Allemagne sans faire le moindre mal. Par contre, si Bois-le-Duc tombe, les négociations seront terminées et il ne sera plus question de trêve. Isabelle prie Philippe de faire connaître sa décision sur ce qu'il y aurait lieu de faire, si effectivement Bois-le-Duc tombait aux mains de l'ennemi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 148. — *Estado*, 2322. *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 150.

1455. ....., 16 août 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la trêve. Votum d'Olivarès. Le ministre regrette que Spinola ne soit pas parti un mois plus tôt pour l'Italie. Si cela s'était fait, on pourrait espérer qu'à l'heure actuelle la paix serait faite de ce côté et le marquis aurait pu se retourner avec toutes ses forces contre la Hollande. Il aurait été possible dans ces conditions de conclure une paix honorable avec les rebelles et une alliance perpétuelle avec l'Empereur.

Estado, 2043. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 568.

1456. Madrid, 18 août 1629. — *Philippe IV à Spinola.*

L'Infante a fait demander à Wallenstein d'envoyer en Frise l'armée allemande revenant des opérations contre le Danemark. Le duc a répondu qu'il lui fallait au préalable l'assentiment de l'Empereur. Ce dernier a défendu

(1) En annexe se trouve le rapport de Kesseleer sur l'entrevue du 7 août avec le député hollandais. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 201, fol. 150.)

formellement à Wallenstein de donner suite à ce projet et lui a prescrit de mener son armée en Italie. Philippe déclare que l'arrivée d'une armée en Frise eût hâté la conclusion de la trêve. Il proteste de sa volonté formelle de rester toujours en bons termes avec l'Empereur (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 155.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 161 v°.

1457. Madrid, 19 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe attend des nouvelles des opérations militaires et des négociations de la trêve. Si l'on peut amender le texte de la trêve de 1609, il faut tâcher d'obtenir l'abandon par les Hollandais des postes qu'ils ont occupés au Brésil, l'ouverture de l'Escaut, l'omission dans le nouveau traité de toute déclaration au sujet de leur souveraineté et la conservation par l'Espagne des endroits récemment occupés dans la Veluwe. En tout cas, l'Infante peut prendre en tous points la décision qu'elle juge convenable. Le Roi espère apprendre par le prochain courrier que la trêve est conclue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 159.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 170.

1458. Madrid, 22 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Négociations d'Angleterre au sujet desquelles Rubens a informé Olivarès. Lorsque Carlos Coloma arrivera à Londres, où Rubens doit rester jusqu'alors, il s'efforcera d'obtenir l'envoi à Madrid, de Gauthier Haston, ancien ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Madrid et homme très bien intentionné. On s'efforce aussi de réunir une provision à remettre à Coloma. Elle lui servira à gagner des sympathies en Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 34.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 169.

(1) En annexe se trouve une lettre du Roi au marquis d'Aytona relative, elle aussi, aux opérations de Wallenstein et aux relations avec l'Empereur (fol. 157, *Manuscrits divers*, reg, 215, fol. 158 v°).

1459. Madrid, 22 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Charles Ier a désigné François Cotinton pour aller poursuivre en son nom, à Madrid, les négociations en vue de la conclusion de la paix. Rubens fait savoir que l'arrivée du diplomate anglais est imminente et se fera par Lisbonne. Dès lors Isabelle doit annoncer publiquement le prochain départ de Coloma, chargé de représenter le roi d'Espagne à Londres (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 172. — *Estado*, 2246. *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 169 v°.

1460. Madrid, 22 août 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait part à l'Infante des plaintes qui lui ont été transmises de la part de l'Électeur de Cologne, au sujet des abus de juridiction commis par les Conseils de Brabant et de Luxembourg dans les seigneuries de Fléron et d'Othée, dépendantes de son électorat (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 162. *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 77.

1461. ....., 1er septembre 1629. — *Henri de Berghes à Philippe IV.*

L'ennemi a pris Wesel; cette place constituait un appui pour l'armée. Les soldats sont restés six à sept jours sans pain, bon nombre sont malades, d'autres meurent, tous sont dégoûtés.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 568.

1462. Bruxelles, 1er septembre 1629. — *Coloma à Philippe IV.*

La perte de Wesel a semé la désolation parmi les catholiques, elle a renforcé le courage de l'ennemi.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 569.

(1) Le 5 septembre, Philippe prescrit à nouveau de faire publier la désignation de Coloma (fol. 186).

(2) En annexes se trouvent deux pièces explicatives : une représentation de l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid et une lettre de l'Empereur Ferdinand III en date du 27 novembre 1628 (fol. 164 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 77).

1463. Bruxelles, 1er septembre 1629. — *Coloma à Villela.*

Les provinces obéissantes sont dans la pire situation qu'elles aient jamais vue. On profère des menaces contre les Espagnols, pour le cas où on n'enverrait pas d'Espagne de l'argent et des chefs pour l'armée. On raconte que l'ennemi dispose de 100,000 hommes, qu'il tient une flotte de trente navires prête à se mettre à la chasse des vaisseaux revenant des Indes.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 569.

1464. Madrid, 1er septembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire de la trêve. Il faut tâcher de faire en Veluwe le plus de progrès possible, de façon à être en état de proposer aux Hollandais l'échange de Bois-le-Duc contre les territoires occupés de ce côté. En tout cas, même si l'on perd Bois-le-Duc, c'est à l'Infante à décider ce qu'il y a lieu de faire. A Madrid on n'a pas le moyen de prendre une décision, ne sachant pas comment les affaires s'arrangeront en Italie et ne pouvant se rendre compte si les insolences des Hollandais détermineront l'Empereur à envoyer son armée en Frise. Il y a lieu de faire de nouveaux efforts pour arriver à ce dernier résultat.

Le Roi a envoyé des félicitations à de Berghes; il recommande à l'Infante de le ménager. Il enverra les provisions dès qu'il le pourra. Aytona a reçu ordre de rejoindre son poste à Bruxelles au plus tôt (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 175.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 54.

1465. Madrid, 1er septembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

La Cueva a fait part au Roi des conflits qui ont surgi entre l'Électeur de Cologne, évêque de Liége, et la ville de Liége, à la suite de décrets obtenus par le prélat de l'Empereur concernant l'élection des bourgmestres. Tout récemment le prince-évêque a nommé deux bourgmestres; le peuple s'est soulevé et en a nommé deux autres. C'est là une révolte manifeste. Isabelle

(1) En annexes se trouvent deux lettres adressées à l'Empereur et à Aytona, relativement à l'envoi des troupes allemandes en Frise (fol. 177 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 56).

doit ouvrir l'œil et empêcher toute intervention française ou hollandaise. Elle peut assurer le prince-évêque que le Roi sera toujours du côté de la justice et qu'il est prêt à faire occuper la principauté par ses troupes, si le prélat le désire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 182.

1466. Madrid, 5 septembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi sait qu'Isabelle a retardé la publication de la mission confiée à Coloma en Angleterre, parce qu'elle avait appris qu'on disait à Londres que le diplomate désigné à cet effet était Francisco Zapata. Le Roi s'étonne de cette décision de l'Infante et la prie de rendre officielle sans délai la mission de Coloma (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 205.

1467. ....., 5 septembre 1629. — *L'empereur Ferdinand II à Isabelle.*

L'Empereur demande qu'on rétablisse les licences et qu'on supprime les droits levés sur le Rhin.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1468. ....., 6 septembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Sur la situation de nos provinces. Les Belges ont besoin d'un frein. Il faut pourvoir les places de Cambrai, d'Anvers et de Gand; détails à ce sujet.

Estado, 2322.

(1) A la fin du mois, Isabelle répond que c'est par Rubens qu'on a connu le bruit qui courait à Londres touchant la désignation de Zapata. Elle a prescrit à Rubens de démentir ce racontar et de faire connaître la nomination de Coloma. L'Infante ajoute qu'elle a fait donner à Cotinton les passeports qu'il avait demandés par l'intermédiaire de Rubens. Le même Cotinton aurait voulu recevoir une permission écrite de vendre certaines marchandises en Espagne. Isabelle a refusé de donner semblable écrit, en alléguant que cela dépassait ses pouvoirs et devait être demandé directement au Roi. (*Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 60.)

1469. ....., 6 septembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Extension des troubles à Liége et danger qui peut en résulter pour les Pays-Bas. Il importerait que l'Électeur [1] avec l'assistance de la Ligue infligeât aux mutins un châtiment exemplaire, ce qui serait avantageux à ses États et à ceux du Roi.

Estado, 2322.

1470. Madrid, 8 septembre 1629. — *Consulte d'une Jointe d'État* [2].

La Jointe partage les appréhensions de l'Infante au sujet des inconvénients qu'entraînerait la venue aux Pays-Bas du duc d'Orléans. Il est indispensable de détourner ce prince de son projet, en le poussant à se rendre en Lorraine. On doit lui persuader qu'en s'attachant le concours des princes dépendants de la couronne de France, il augmenterait considérablement son parti. En tout cas, il faut signifier clairement qu'on ne saurait lui accorder aux Pays-Bas le traitement qu'il demande. On peut lui promettre d'une façon générale l'appui du Roi. S'il demande des précisions, on lui répondra qu'il n'y a pas moyen de se prononcer avant de voir quel parti il pourra réunir.

Estado, 2043.

1471. Bruxelles, 9 septembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Le cardinal rappelle que déjà le 6 du même mois il a rendu compte au Roi de la situation dangereuse des Pays-Bas; cette situation empire chaque jour. La population de Bruxelles a de tout temps été très insolente, elle l'est aujourd'hui plus que jamais à cause de sa richesse. On craint un soulèvement qui ne tarderait pas à s'étendre à d'autres villes. Il y a des meneurs, on fait circuler des lettres écrites en flamand excitant la population à chasser les Espagnols, offrant des garanties pour la question religieuse. L'autorité du gouvernement est bien affaiblie, elle ne se soutient que par l'armée. On a pris les dispositions nécessaires pour faire revenir une partie des troupes qui étaient en campagne. Il est indispensable de pouvoir disposer d'argent comptant. L'Infante et tous les serviteurs du Roi courent grand danger, encore que la Princesse feigne de ne pas le croire.

Estado, 2322.

(1) Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince-évêque de Liége.

(2) Composée d'Olivarès, Oñate et Villela.

1472. Bruxelles, 9 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'entrée de l'armée royale en Veluwe a forcé les Hollandais à détacher une partie de l'armée qui assiège Bréda, pour faire face à cette diversion. L'armée espagnole, assistée de contingents allemands, a pris Amersfoort, mais depuis lors on a perdu Wesel. De Berghes a envoyé une bonne partie de son armée à Rheinberg. Amersfoort a été abandonné parce qu'on ne pouvait s'y maintenir. Toute l'armée s'est retirée jusqu'à l'Yssel. Le comte Jean de Nassau y exercera le commandement, tandis que de Berghes est revenu à Bois-le-Duc. La garnison de Bois-le-Duc a perdu jusqu'ici 1,000 hommes et a 500 blessés. Pas de nouvelles de la trêve. Le député hollandais n'a plus rien fait savoir à Kesseleer.

Les dernières provisions sont arrivées : on en avait grand besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 194.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 153.

1473. Bruxelles, 9 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi s'est emparé de Wesel. Il a capturé 2,000 fantassins. C'est une brèche dans la muraille qui lui a permis d'entrer. Espagnols et Wallons se sont courageusement défendus; les Allemands n'ont pas voulu combattre. L'Infante a ordonné une enquête à ce sujet. C'est une perte sensible. C'est à Wesel que se trouve le pont qui assurait à l'armée le passage sur le Rhin, c'est par là que se faisaient les envois de vivres et de munitions dans la Veluwe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 196.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 155.

1474. Bruxelles, 9 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur a été très mécontent de l'accord conclu entre Octavio Sforza Visconti et Wallenstein au sujet de l'envoi de l'armée de ce dernier en Frise. Il a défendu à Wallenstein de l'exécuter. Il est évident que si l'armée allemande était entrée en Frise, la situation serait tout autre, l'armée ennemie devant Bois-le-Duc aurait dû être sensiblement réduite. Isabelle a chargé Aytona d'expliquer la chose à l'Empereur et de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 190.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 156 v°.

1475. Bruxelles, 9 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le secrétaire Pedro de San Juan a un chiffre particulier pour correspondre avec Rubens. L'Infante l'a chargé de faire connaître au peintre la décision prise par le Roi d'envoyer Coloma à Londres et une réponse est venue de Rubens, déclarant que Charles Ier est enchanté de cette désignation. Dès qu'on aura reçu avis du départ de Cotinton, Coloma se mettra en route. Le Roi devrait envoyer une provision spéciale pour ce dernier, car en Angleterre il faut se montrer généreux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 192.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 155 v°.

1476. Cambrai, 12 septembre 1629. — *François Carondelet, doyen de Cambrai, à Olivarès.*

Le prélat se plaint des vexations qu'on fait subir aux Pays-Bas aux Espagnols. Il déclare qu'il est bien regrettable qu'on leur ait retiré certains commandements. Ceux qui ont conseillé pareille mesure ne se sont pas rendu compte de la difficulté qu'il y aura plus tard à revenir en arrière. Ils ont méconnu le danger qu'il y a de donner la liberté à ce peuple qui en a profité pour afficher sa haine de la nation espagnole. Jusqu'ici la peur des armes faisait qu'on cachait cette hostilité. On a récemment fait des instances auprès de l'évêque d'Arras, pour qu'il fît châtier le curé de La Bassée qui avait dit en chaire que les Espagnols étaient des traîtres.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 569.

1477. Madrid, 15 septembre 1629. — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi promet à certaines personnes le cinquième du produit des dénonciations.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1478. ....., 18 septembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Rappelle ses lettres antérieures et l'agitation qui règne à Bruxelles. Crainte de pillages. Il a dit à l'Infante qu'elle peut se rendre à Hal. L'Infante lui a

conseillé, de son côté, de partir à la première occasion. La Cueva croit, d'après certains indices, que la basse classe se tournera contre les Espagnols. Il revient sur les événements de 1619. Albert retira la garnison de Bruxelles contrairement à l'avis de Spinola et au sien. Quant à lui, il n'a cessé de travailler à relever l'autorité du Roi et à fermer le commerce aux rebelles; il a contrarié les effets de la paix (1) et écrit souvent qu'on n'avait pas besoin pour faire la guerre de l'argent de l'Espagne, attendu qu'on pouvait en tirer beaucoup de la Belgique même.

La Cueva raconte encore comment le comte d'Egmont entra récemment au Conseil privé, sous prétexte qu'il était chevalier de la Toison d'or, en se plaignant vivement à propos d'une affaire dans laquelle il était intéressé. Tout ce qu'on put faire fut de l'empêcher d'entrer de nouveau au Conseil. Suivent des détails sur le Conseil d'État belge. Ce conseil est composé de chevaliers et de lettrés; on y voit le président du Conseil privé, un conseiller, le chancelier de Brabant qui intervient dans les finances. C'était du moins ainsi sous l'Archiduc qui ne voulait pas réunir les autres conseillers. Mais à sa mort, il le fallut faire pour vérifier les pouvoirs d'Isabelle. On reconnut bientôt les inconvénients. Le duc d'Aerschot à son retour d'Espagne eut une conduite étrange, brusquant le président et ne gardant pas le secret. On évita cette forme de conseil. Les affaires depuis quelques années sont renvoyées à des jointes qui, sur l'ordre de l'Infante, se réunissent dans la maison de La Cueva ou dans celle du marquis de Spinola. Le comte de Coppin est le seul des chevaliers du Conseil d'État qui réside à Bruxelles. Les autres sont des gouverneurs. Aerschot l'est de Namur; Épinoy, du Hainaut; Henri de Berghes, de la Gueldre: Solre est en Espagne, mais le duc d'Aerschot provoque l'agitation, parce qu'il n'a ni jugement ni retenue. Lui-même l'a défendu plus d'une fois ne croyant pas à une mauvaise intention de sa part. Les autres ne le tiennent pas pour sain d'esprit et il peut être un instrument dans les mains des méchants à cause de sa légèreté. La Cueva parle ensuite de la désobéissance de Henri de Berghes, qui envoya à l'armée du Rhin des ordres contraires à ceux de son Altesse, et il termine en défendant sa propre conduite.

Estado, 2328.

(1) *Estorbado el effecto de la paz.*

1479. ....., 19 septembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Sur le mauvais esprit des populations. Le cardinal dénigre encore le duc d'Aerschot qui, d'après lui, ne peut calmer un tumulte mais bien le provoquer.

Estado, 2322.

1480. Bruxelles, 20 septembre 1629. — *Coloma à Villela.*

C'est une douleur immense de voir une ville telle que Bois-le-Duc entre les mains de l'ennemi. La rage et la fureur des habitants de Bruxelles et des autres Belges contre les Espagnols, en particulier contre La Cueva et Coloma, sont sans limite. Isabelle a prescrit à La Cueva de s'éloigner de la ville, craignant les excès de la populace ameutée contre lui. Il faut un prompt remède. L'arrivée d'un généralissime de grand mérite, officier supérieur espagnol ou prince de sang royal, à qui personne ne pourrait refuser obéissance et la désignation, pour tous les postes vacants, de titulaires compétents sont indispensables. Sans cela l'armée et les provisions sont sans aucune utilité. De Berghes est sans doute bien intentionné. Coloma veut bien l'assurer, mais il ajoute que le comte Henri n'a subi cette année que des revers. Tant l'armée espagnole que l'armée impériale se sont dissoutes, comme le sel dans l'eau. Sans argent et sans vivres, une armée ne saurait être disciplinée. Jamais l'hostilité de ces provinces contre l'Espagne n'a été aussi accentuée. Si leur intolérance fanatique n'empêchait le prince d'Orange et les rebelles de proclamer la liberté du culte et de garantir au clergé la possession de ses églises et de ses biens, une alliance des provinces obéissantes avec celles du Nord se ferait incontestablement. Il ne resterait au Roi que les trois châteaux forts (Anvers, Gand, Cambrai) avec 250 Espagnols dans chacun, mendiants et affamés. La fidélité qu'on garde au Roi ne procède ni de l'amour ni de l'espoir d'en recevoir les bienfaits, mais seulement du désir de conserver ce qu'on a, grâce à l'appui d'un monarque aussi puissant que lui. Du moment que la puissance des rebelles l'emporte sur celle du Roi, l'alliance avec eux se ferait sans hésitation de la part de personne, grand ou petit. Les défaites de cette année ont fait plus d'impression que celles des soixante-trois années de guerre passées. Tout cela n'est pas de l'imagination mais de la réalité. L'Infante a déclaré hier au secrétaire Pedro de San Juan, qu'elle craignait qu'on n'assassinât La Cueva, quand il marche à côté d'elle dans la procession. Elle craint

qu'un accident semblable n'arrive à Coloma lui-même dans sa maison. On ne courrait pas de plus grand danger à Constantinople ou au Maroc! Seule une armée puissante pourrait remédier à pareille situation. La noblesse belge ne compte aucun homme supérieur, mais tous réunis peuvent faire grand mal. Parmi eux il en est beaucoup de zélés au service du Roi, mais il n'y en a aucun qui ne donnerait une partie de sa fortune pour voir le dernier Espagnol loin d'ici. De Berghes est bien intentionné mais insuffisant. Un prince de sang pourrait remédier à tout cela. A défaut d'un prince, Spinola jouirait ici de la plus grande autorité, surtout parce qu'il n'est pas Espagnol. Coloma voudrait, lui, retourner pour quelque temps à Cambrai. S'il est indispensable qu'il aille en Angleterre, il faudrait le remplacer à Cambrai par son fils, le marquis d'Espinar. Si l'on perd Anvers, il n'y aura plus pour l'Infante et ses fidèles d'autre refuge que Cambrai.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 564.

1481. ....., 20 septembre 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Gaspar de Robles a résigné ses fonctions d'archidiacre de Liége. Le Conseil ignore au profit de qui. Si c'est en faveur du cardinal-infant, qu'on poursuive l'affaire. Que de Robles obtienne la prévôté de Liége! Il faut s'assurer de l'influence au sein du chapitre cathédral pour que celui-ci, lors de la prochaine élection épiscopale, prenne la résolution la plus utile aux États de Flandre. L'Infante doit faire connaître au Roi ce qu'elle aurait appris concernant les projets d'abdication de l'Électeur [1].

Estado, 2146.

1482. Madrid, 23 septembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Communique la lettre qu'il écrit au marquis de Mirabel touchant le séjour du duc d'Orléans dans les Pays-Bas [2].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 202.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 31.

[1] Ferdinand de Bavière prince-évêque de Liège et archevêque électeur de Cologne.

[2] Dans la lettre à Mirabel, jointe en annexe, le Roi déconseille fort ce séjour et engage le duc à aller plutôt en Lorraine. (*Ibid.*) L'Infante, dans sa réponse, approuve le Roi. (*Ibid.*, fol. 32 v°.)

1483. Madrid, 24 septembre 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Opinion d'Olivarès. Il y a tout lieu de craindre qu'on va au devant d'un désastre complet par rapport aux affaires de Flandre. Le comte-duc propose d'écrire à Spinola de se rendre immédiatement en Belgique avec d'importants renforts ou au moins d'y envoyer le plus grand nombre possible d'Espagnols et d'Italiens.

Estado, 2043. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 572.

1484. Madrid, 27 septembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance d'une lettre écrite par l'Infante à Olivarès au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à ce que l'archidiacre de Liége, Gaspard de Robles, renonçât à ses fonctions. Le Roi répond qu'à Madrid on ignore en faveur de qui le prélat en question doit faire cette résignation. Si c'est en faveur de l'infant Ferdinand, frère du Roi, Isabelle doit faire en sorte que les choses aillent vite, en aidant le même de Robles à parvenir à la dignité de prévôt de la cathédrale liégeoise. Isabelle doit chercher par tous les moyens possibles à acquérir du crédit auprès du chapitre, de façon à ce qu'à la prochaine vacature du siège épiscopal le Roi puisse exercer une influence. Philippe désire des renseignements sur les projets de démission du prince-évêque règnant et sur les candidats à sa succession. L'Infante écrira à l'Empereur, au duc de Bavière, et aux autres qu'elle jugera à propos, pour assurer le maintien des droits de l'infant Ferdinand comme prince allemand. Le même jour, le Roi ajoute que cette affaire ne peut passer que par les mains des secrétaires Pedro de San Juan et Juan de Necolalde [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 212-214.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 89.

[1] Cette lettre est manifestement inspirée par la consulte analysée ci-dessus à la date du 20 septembre et par une autre non datée (*Estado* 2146), où il est insisté sur la nécessité de favoriser l'accès du cardinal-infant au siége épiscopal de Liège. Le 14 novembre, Isabelle répond qu'elle fera ce qu'elle peut au moment voulu. Pour le moment il n'y a rien à faire. La ville de Liége est pleine de rumeurs. (*Ibid.*, fol. 255; *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 32 v°.)

1485. Madrid, 27 septembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

La perte de Wesel est des plus affligeante. En quelques heures et sans aucune perte, l'ennemi s'est emparé d'une place aussi considérable. Le Roi veut espérer quand même que la fidélité de ses sujets les poussera à s'abstenir de toute révolution. Il a prescrit à Spinola de retourner aux Pays-Bas, dès que les affaires d'Italie seront arrangées. En attendant, le marquis enverra immédiatement des renforts espagnols et italiens. L'Infante tâchera d'ajourner autant qu'elle le peut le départ de Coloma; le marquis de Mirabel a reçu ordre de se rendre à Bruxelles et d'y rester jusqu'à l'arrivée d'Aytona. Telles sont les mesures que le Roi a prises pour remédier à la triste situation de l'Infante, se trouvant seule au milieu de toutes ces difficultés. Aytona a d'ailleurs reçu ordre de se rendre à Bruxelles le plus vite possible; La Cueva au contraire doit partir. De même le veedor général Ruis de Pereda doit rentrer en Espagne.

Le Roi envoie 200,000 ducats de provisions; il a donné les ordres requis pour qu'on puisse faire escompter des effets envoyés récemment et montant à 200,000 ducats; il promet d'en envoyer encore d'autres pour une même somme.

Isabelle doit veiller à ce que les places fortes, Rheinberg en particulier, soient mises en état de défense. Elle désignera des officiers espagnols pour exercer les commandements et y placera, dans la mesure du possible, des garnisons espagnoles et italiennes.

Le Roi a écrit à Henri de Berghes pour lui recommander avec instance de secourir Bois-le-Duc. Il faut faire l'impossible pour défendre cette place.

Pour ce qui est de la trêve, il reste entendu qu'Isabelle dispose de pleins pouvoirs sans aucune réserve (1). Si d'ici à peu de temps elle n'est pas conclue, le Roi se rendra lui-même aux Pays-Bas. Ceci, Isabelle ne doit le répéter à personne.

Philippe approuve la décision de faire une enquête sur les responsabilités encourues lors des derniers événements et recommande de sévir contre les coupables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 217.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 68.

(1) *Como, quando, y con las condiciones que pudiere sin limitacion ninguna.*

1486. Bruxelles, 28 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi de rapports de Henri de Berghes et du comte Jean de Nassau sur les opérations de l'armée en Veluwe. Elles n'ont pas donné les résultats auxquels on s'attendait. L'Infante a défendu d'évacuer les postes récemment occupés. Elle espère être ainsi en meilleure posture pour négocier la trêve.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 228.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 58 v°.

1487. Bruxelles, 28 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Bois-le-Duc s'est rendu le 14. La garnison s'est retirée avec armes et bagages. Lamentations sur cette perte! La situation est très mauvaise. La population est mécontente. Sans motif, on a une aversion très grande contre La Cueva qu'on rend responsable des malheurs survenus. On déteste aussi les Espagnols et on le dit. L'ennemi se prépare à entreprendre de nouvelles expéditions. Il se croit assuré de la coopération de la population.

On a fait de nouvelles instances auprès de l'Empereur pour obtenir l'entrée de l'armée impériale en Frise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 226. — *Estado*, 2322.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 57 v°.

1488. Bruxelles, 28 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle la lettre du 1er septembre où le Roi l'informait des troubles de Liége et de l'aide que la Hollande et la France fournissaient aux rebelles. Isabelle se conformera aux ordres du Roi et se gouvernera selon les circonstances. Mais elle ne voit pas le moyen d'introduire une garnison à Liége, parce que toute la population y serait hostile. Cette mesure serait inefficace, étant donné l'état des choses (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 229. — *Estado*, 2322.

(1) *Pero no veo apparienda que se pueda meter gente de Vuestra Majestad en la ciudad de Lieja, porque todos serian contrarios y no vendria ser de effecto ni conveniente, estando el estado presente de las cosas.*

1489. Bruxelles, 28 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Kesseleer a été invité par le député hollandais à se trouver à Roosendael le 27 septembre, pour traiter des affaires de la trêve. Isabelle lui a prescrit de s'y rendre et d'y conclure, s'il le peut, une trêve identique à celle de 1609.

La situation est telle que l'opportunité d'une trêve semblable est indiscutable. L'armée est réduite, misérable et déprimée. On manque d'officiers supérieurs pour commander les places fortes. La population est dégoûtée et il y a lieu de craindre qu'elle n'en vienne à se mettre d'accord elle-même avec l'ennemi. Dès lors, mieux vaut conclure la trêve au nom du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 221.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 59 v°.
Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 571.

1490. Bruxelles, 28 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Elle prie le Roi d'écouter les représentations que lui fera en son nom le comte de Solre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 223.

1491. ....., 29 septembre 1629. — *Rapport de Juan de Letoma sur la perte de Bois-le-Duc.*

Dans ce rapport adressé au comte-duc d'Olivarès, l'auteur se plaint de Henri de Berghes qui ne l'a pas secouru du côté qu'il lui avait indiqué.

Estado, 2322.

(1) Les instructions de Solre se trouvent au folio 224. Elles sont très brèves et se bornent à insister sur un point. Les provisions venant a échéance fin de septembre s'élèvent à 166,333 ducats. On en a déjà disposé pour faire face à des nécessités, de façon à ce qu'il ne reste plus que 19,032 ducats à toucher. Or, voilà que les banquiers anversois déclarent qu'ils n'ont pas reçu d'ordres pour payer. On sera sans un sou et il y aura tout lieu de craindre une révolte. Dans une lettre datée du même jour, Isabelle explique la même chose au Roi (fol. 230).

1492. Bruxelles, 29 septembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

La Cueva rappelle que dans une lettre précédente il avait signalé le fait qu'on savait que des gens bien intentionnés déclaraient que la situation était désespérée et que la meilleure façon de s'en tirer était de se jeter dans les bras de l'Empereur. On sait aujourd'hui que des conciliabules ont eu lieu à ce sujet dans la maison du comte de Solre et que les comtes de Noyelle et de Croy y ont pris part. Tous trois sont pourtant de ceux dont la fidélité paraissait jusqu'ici la plus sûre. La situation est devenue telle que l'on doit se féliciter de ce qu'on n'en soit pas encore venu à des écarts plus grands, d'autant plus qu'à Bruxelles on jouit d'une grande liberté.

Le comte de Solre a déclaré à La Cueva que la noblesse se perdrait plutôt que de faillir à ses obligations, mais que le clergé et le peuple chercheraient à se concerter avec les Hollandais pour obtenir un accord sur les questions d'ordre ecclésiastique. Ce même comte de Solre a ajouté qu'en agissant ainsi le clergé et le peuple avaient raison, puisqu'ils se voyaient abandonnés du Roi.

Solre et les autres nobles se plaignent de ce qu'on les écarte des affaires. Consentir à admettre l'intervention du Conseil d'État, dans lequel les éléments nationaux auront toujours nécessairement une influence prépondérante, serait extrêmement dangereux. On assisterait au renouvellement des incidents qui se sont passés aux débuts de la révolution et ultérieurement à la mort de Requesens.

Estado, 2322.

1493. Bruxelles, 30 septembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Kesseleer est revenu de Roosendael. Les Hollandais sont prêts à conclure une trêve identique à celle de 1609, si les Espagnols évacuent les postes occupés dans la Veluwe, postes qu'ils ne peuvent d'ailleurs pas tenir. Par contre, Kesseleer a demandé aux Hollandais de rendre Wesel au duc de Neubourg. Ils ont refusé. Isabelle a donc envoyé dire à Kesseleer qu'il renonce à cette prétention. Kesseleer et le délégué hollandais se sont mis d'accord alors pour une nouvelle entrevue qui aura lieu à Roosendael dans huit jours et où seront désignés les plénipotentiaires des deux parties.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 233.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 59 v°.

1494. Madrid, 10 octobre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'ambassadeur d'Allemagne a remis une représentation de son maître demandant de retirer la garnison espagnole de Besançon et se plaignant des vexations que les fonctionnaires espagnols font subir aux habitants. Le Roi demande sur tout cela l'avis de l'Infante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 234.

1495. Bruxelles, 10 octobre 1629. — *Consulte du cardinal de La Cueva et de Carlos Coloma.*

Spinola n'ira probablement pas aux Pays-Bas cette année et ne pourra envoyer des troupes au Montferrat. Il faut que ce soit Carlos Coloma qui aille en Angleterre. L'Infante doit demander de l'argent au Roi pour Aytona et Mirabel pendant qu'ils seront à Bruxelles et les sommes doivent être en rapport avec la qualité de ces personnages. Aytona doit insister auprès du duc de Bavière et de la Ligue catholique pour qu'ils rompent avec les Hollandais, mais à vrai dire on n'espère pas qu'ils le feront. Le cardinal de La Cueva n'attend que l'argent pour partir pour Rome. Pendant le voyage du veedor général en Espagne (2), l'Infante doit désigner un personnage important pour le remplacer (en marge, l'Infante écrit qu'elle a désigné le secrétaire Necolalde). Il y a lieu de nommer une jointe pour contrôler la caisse du veedor général. Malgré la trêve, il y a lieu d'avoir des provisions comme si on était en guerre pendant un an encore. Si on fait la guerre à la France, les mêmes provisions seront nécessaires que précédemment. Le Roi devra aussi envoyer de l'argent pour l'entretien des garnisons des places fortes et châteaux. Rheinberg est occupé par le maître de camp Alonso Ladron et est en état satisfaisant L'affaire de la trêve traitée par Kesscleer et un député de Hollande doit aboutir coûte que coûte. Il ne convient pas que Balthazar Morradas — qui ne le désire d'ailleurs pas — demeure lieutenant-général de la cavalerie aussi longtemps que les affaires ne sont pas arrangées avec le comte Henri de Berghes. La venue du marquis de Montenegro n'est pas désirable. L'Infante doit ordonner au sur-

(1) La représentation de l'ambassadeur se trouve en annexe (fol. 236).
(2) Ruiz de Pereda. Voir la lettre du Roi du 27 septembre précédent, analysée au n° 1485.

intendant de la justice militaire (1) de poursuivre la cause de ceux qui sont inculpés de la perte de Wesel.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 19.

1496. Madrid, 18 octobre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce la naissance de son fils.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 240.

1497. ....., 23 octobre 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de l'Empereur du 5 septembre, relative aux licences.

Estado, 2146.

1498. Madrid, 26 octobre 1629. — *Philippe IV aux États de Brabant.*

Le Roi les console des malheurs du temps et leur promet que les affaires iront mieux (2).

Secretarias provinciales, 2625.

1499. ....., 28 octobre 1629. — *Décret de Philippe IV.*

Le deuxième secrétaire du Conseil suprême de Flandre recevra un traitement de 3,000 écus de 10 réaux.

Estado, 2043.

1500. Bruxelles, 30 octobre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Henri de Berghes n'a pas secouru Bois-le-Duc. Isabelle n'a pas voulu le recevoir. Le comte Henri a fait savoir à Pedro de San Juan que le prince d'Orange chercherait à faire en sorte que lui, de Berghes, méritât les remerciements du Roi. Tout cela montre bien l'amitié qui règne entre ces deux hommes.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 568.

(1) Juan de Letoma.

(2) Des lettres semblables furent envoyées aux autres provinces, aux chevaliers de la Toison d'or, aux évêques, aux corps constitués, etc.

1501. Bruxelles, 30 octobre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

De Berghes a demandé à l'Infante la permission de se présenter à la Cour. Désireuse d'éviter des excuses frivoles, considérant que l'armée est en campagne, exposée aux coups de l'ennemi et sans autre officier que de Berghes, Isabelle a refusé la permission demandée. De Berghes, qui s'était déjà mis en route, est aussitôt retourné à son poste. Francisco Zapata a fait savoir que sans cesse des gens en relations avec la comtesse de Berlaimont excitaient de Berghes à se rendre à Bruxelles et qu'ils ont fini par le convaincre. Il s'est donc présenté à la Cour malgré la défense formelle d'Isabelle. Il a fallu que La Cueva lui-même et Coloma intervinssent pour le faire partir. On a dû le charger d'entrer en négociations avec les Hollandais, comme il en avait exprimé le désir maintes fois. On s'est décidé à agir de la sorte pour éviter un plus grand mal et parce qu'on est persuadé que c'est lui qui a entravé les efforts de Kesselaer. De Berghes ne cache nullement ses relations avec le prince d'Orange. Il se croit assuré du succès et est convaincu qu'en obtenant une trêve il se conciliera les sympathies de la population qui désire la fin des hostilités. Il ne se soucie pas du reste. La population des Pays-Bas est encore très voisine de la barbarie! On n'a aucun respect de l'autorité; on complote contre tous ceux qui occupent des emplois élevés (1). La situation a été ces jours derniers pire que tout ce qu'on avait vu depuis des années. L'impression produite par la perte de Bois-le-Duc a été sensationnelle. La culpabilité de de Berghes, qui n'a pas secouru la ville, est indiscutable. Le cardinal promet de donner d'autres détails à ce sujet.

Estado, 2322.

1502. Bruxelles, 30 octobre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

La retraite des armées royale et impériale de la région de l'Yssel a été causée par le fait qu'on n'a pas occupé Duisbourg ou au moins fortifié les

(1) L'appréciation peu flatteuse de La Cueva sur nos compatriotes mérite d'être reproduite textuellement : « *Estos pueblos tienen todavia muchas cosas de barbaros y particularmente la fiereza y aborrecimiento de los superiores y que ocupan puestos eminentes qualesquieros que sean, de que nace no contentarse de juzgar y ablar sin miramiento ni respecto de los que goviernan, sino arrojarse i maquinar bestialmente contra ellos, y mas despues de comer entre la gente boxa, y aun los mas atentados se ponen de manera que siempre se corre riesgo con ellos . . .* »

positions de façon à pouvoir les conserver suffisamment pour embarrasser l'ennemi et le disposer à conclure une trêve avantageuse. Il faut craindre que dans la situation présente les Hollandais vont au contraire augmenter encore leurs prétentions. D'autre part, il ne saurait être question de rompre les pourparlers, eu égard à la faiblesse de l'armée royale, à l'insolence des rebelles et aussi à celle dont ont fait preuve ces derniers jours les habitants mêmes des Pays-Bas.

Estado, 2322.

1503. Anvers, 31 octobre 1629. — *Le Père Michel Ophoven, évêque de Bois-le-Duc, à Philippe IV.*

État de Bois-le-Duc que les Hollandais viennent de prendre. L'Infante avait offert à Michel Ophoven l'évêché de Bruges devenu vacant, mais tant qu'il vivra, il n'abandonnera pas ses fidèles, d'autant plus que les rebelles lui permettent de rester. Il recommande Frère Jean de Bouquecius pour le siège de Bruges (1).

Estado, 2322.

1504. ....., 4 novembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Sur l'arrivée du comte Henri de Berghes et la trêve à conclure avec la Hollande.

Estado, 2322.

1505. Madrid, 6 novembre 1629. — *Philippe IV au marquis de Mirabel.*

Affaire du duc d'Orléans. Le Roi déclare qu'il faut s'informer d'abord si le duc a réellement le projet de rompre avec son frère. Dans ce cas, il est tout disposé à lui fournir 100,000 et même 200,000 ducats. Il ne faut pas conclure avec lui d'alliance ouverte. Par contre, l'infante Isabelle a tous les pouvoirs

(1) Le 18 janvier 1630, le Roi communique à Isabelle le contenu de cette lettre avec ordre de désigner ce Jean de Bouquecius pour le siège épiscopal de Bruges. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 202, fol. 18.)

requis pour faciliter au duc d'Orléans sa rupture avec Louis XIII. Elle peut même, si elle le juge bon, conclure une alliance avec le duc d'Orléans et celui de Lorraine, pourvu que le Roi ne soit obligé à autre chose qu'à des prestations en argent. Le Roi entre dans des détails sur la façon dont son ambassadeur doit procéder avec Monsieur.

Au sujet des affaires des Pays-Bas, le Roi a pris des dispositions importantes. Il fera envoyer des provisions payables à partir du mois de février prochain. Le montant dépassera 3 millions de ducats Il y aura désormais aux Pays-Bas un ministre flamand chargé d'examiner les provisions. Les Belges verront ainsi de leurs yeux que jamais un pays n'a fourni à un autre pays tant d'argent pour sa défense et que les rebelles n'ont jamais reçu de tous leurs alliés réunis le quart de ce que le Roi a dépensé pour la Flandre [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 247.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 85.

1506. Madrid, 10 novembre 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la nécessité de faire partir Spinola aux Pays-Bas et de le remplacer à Milan par le comte de Monterey. Il faudrait envoyer au marquis une personne de confiance, qui lui en fît la proposition. Le Roi se rallie à cet avis.

Estado, 2043. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 572.

1507. Bruxelles, 13 novembre 1629. — *Aytona à Olivarès.*

Le marquis fait l'éloge des Belges. Le pays aime le Roi, déteste le gouvernement des jointes et celui du cardinal de La Cueva. Fureur contre le comte Henri de Berghes; personne ne le défend. Bonnes dispositions du peuple, si on sait le traiter avec amour et si les armes du Roi obtiennent quelque succès. Haine du cardinal de La Cueva. Il faudrait que des nationaux entrent dans les jointes; à ce prix seul, on pourra conserver les Pays-Bas. Il faut traiter les Belges comme des frères, parce qu'ils sont à même de se séparer du Roi et de s'unir aux rebelles, en se *cantonnant* et en faisant une république à l'instar des

(1) Le même jour, Philippe communique cette lettre à Isabelle (fol. 248).

Suisses, avec le libre exercice du catholicisme ; ils trouvent des encouragements à agir ainsi dans les pays de la Marck, de Juliers et ailleurs (1). Aytona discute ensuite la question de savoir si on a un avantage à ce que Tilly ou Jean de Nassau vienne prendre le commandement des armes (2).

Estado, 2322. — *Bibliothèque royale de Belgique*, Manuscrit 16147-48, fol. 44.

1508. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Charles Baudequin est arrivé aux Pays-Bas et a rendu compte à l'Infante de la mission dont le Roi l'a chargé auprès du duc de Bouillon qui se trouve en Hollande. Elle sera bien difficile à remplir, même dans le cas où le duc voudrait se rendre en France, puisque Baudequin n'a pas apporté d'argent. En tout cas, il n'y a rien à faire tant que la trêve n'est pas conclue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 250.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 32.

1509. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

On manque totalement d'argent pour payer la soldatesque espagnole. Une mutinerie est à craindre. On n'a rien non plus à donner à l'armée venue d'Allemagne. L'ennemi a occupé deux ou trois places sur le Rhin, en pays neutre. On s'efforcera de les faire reprendre par l'armée de l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 253.

(1) *Por que esta en su mano el apartarse de Sa Majestad y unirse con los rebeldes y hazer cantones y una republica como la de los Esquizaros quedandoles libre el exercicio de la religion catolica y á esto ay quien les persuade en los paises de la Marca, Juliers y otros.*

(2) On conserve à la Bibliothèque royale, section des manuscrits, deux recueils cotés respectivement 16147-48 et 16149 dans lesquels se trouve transcrite une partie importante de la correspondance diplomatique du marquis d'Aytona. Le premier recueil comprend les lettres adressées à Olivarès, pendant les missions d'Aytona à Vienne et à Bruxelles. Ces lettres, au nombre d'une bonne centaine, s'étendent du 18 juillet 1624 au 29 décembre 1633. Le deuxième contient les lettres tout aussi nombreuses adressées au Roi lui-même, mais celles-ci seulement durant l'ambassade d'Aytona à Bruxelles, du 24 décembre 1629 au 14 décembre 1633. Quelle que soit l'importance de ces lettres, il ne pouvait être question de les insérer dans le présent recueil.

1510. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante conseille de mettre fin à la guerre d'Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 254.

1511. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les négociations de Kessleer continuent. Le comte Henri de Berghes est en rapports avec le prince d'Orange au même sujet. Il y a peu d'apparences que l'affaire marche bien. Les Hollandais sont divisés sur cette question. La Compagnie des Indes s'oppose à la trêve, à cause des espérances qu'elle a de faire des progrès considérables. Certaines provinces y sont opposées aussi et déclarent que la situation est bonne et qu'il faut en profiter. Les États se sont réunis à La Haye, le prince d'Orange travaille pour la trêve, mais les Français promettent une subvention de 2 millions d'écus, si on continue la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 256.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 33.

1512. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet du maniement des finances de l'armée. On a jugé bon à Bruxelles d'établir une jointe des conseillers d'État et des contadors. Ceux-ci discuteront tout ce qui est relatif à ce domaine et consulteront la Gouvernante. Les dépêches à en résulter seront expédiées par le secrétaire de Guerre. De la sorte cesseront tous les soupçons qu'on pouvait avoir à ce sujet. Le Roi doit faire savoir s'il approuve cet établissement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 257.

1513. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Spinola n'arrive toujours pas. Il déclare ne pouvoir envoyer de renforts aux Pays-Bas tant que les affaires d'Italie ne sont pas arrangées. Pourtant il manque ici beaucoup d'Espagnols et d'Italiens.

Quant au départ de Coloma pour l'Angleterre, l'Infante estime qu'il est regrettable en ce moment. D'ailleurs, on n'a ni argent ni instructions à lui

remettre. D'autre part, il est le seul qu'on puisse envoyer en Angleterre. Que le Roi envoie donc ce qu'il faut à Coloma pour lui permettre de partir (1).

Aytona et Mirabel sont arrivés. Isabelle a recours à leur assistance comme le Roi l'a prescrit; les jointes se tiennent au Palais et non plus dans la maison de La Cueva. Le Roi devrait aussi envoyer de l'argent pour eux. Il faudrait leur donner au moins ce que leur rapportaient leurs fonctions d'ambassadeurs en France et en Allemagne.

La Cueva se trouve toujours à Bruxelles. Il remet son départ pour Rome jusqu'à ce qu'il ait pu payer ses dettes.

L'Infante approuve les nouveaux efforts faits pour amener la rupture de l'Empereur et de la Ligue avec les Hollandais. Elle tâchera de mettre en état les places fortes, mais pour cela encore il faut de l'argent. Toutes les places sont dépourvues du nécessaire et cela depuis des années. Le châtelain d'Anvers, Jean Brabo, est trop âgé pour exercer encore ses fonctions. On le remplacera par le sujet le plus capable qu'on trouvera. Il paraît peu pratique de placer des Espagnols dans les places fortes, d'autant plus que, comme on n'a pas d'argent pour payer la troupe, il y aurait à craindre des désordres.

Il a paru inopportun de remettre à de Berghes la lettre que le Roi a écrite au sujet de la perte de Wesel. Le surintendant de la justice militaire a reçu ordre de procéder contre ceux qui sont responsables de la perte de cette place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 258.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 33 v°.

1514. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV* (2).

Sur le peu de santé de l'Infante et les précautions à prendre pour prévenir un accident lors du décès de la princesse.

(1) Le 17 novembre, avant la réception de cette lettre, Philippe prescrit à Isabelle de donner à Coloma les instructions convenables et de le faire partir. Il indique en même temps ce qu'il faudra lui payer. (*Ibid.*, fol. 267.)

(2) Dans la même liasse il y a un billet, non daté, du cardinal dans lequel celui-ci déclare qu'il veut bien se rendre à Rome, mais qu'il ne peut pas partir avant d'avoir payé ses dettes.

Il faut changer l'ordre de substitution d'après lequel le président Englebert Maes devait, le cas échéant, remplacer le prince de Ligne dans le Conseil du gouvernement. Maes est décrépit et inutile, comme il le fut toujours. On abuserait de la bonté de l'Infante. Les nobles prendraient de mauvaise part qu'on nommât au Conseil un lettré (*letrado*), surtout si c'est un homme d'aussi peu de valeur. On s'étonnera de même de la subrogation du veedor et du châtelain. Celui-ci n'est pas regardé comme un homme de qualité. Si c'était un homme de valeur, comme le furent ses prédécesseurs, on ne dirait rien. On ne voudra pas du veedor, quel qu'il soit, ce poste n'ayant pas l'éclat que comporte celui de gouverneur (1).

Quant aux notables du pays, il y en a peu. J'ai déjà dit, ajoute le cardinal, ce que j'en pense. Ligne et Hoogstracten sont des enfants (2), Egmont est jeune d'âge et plus encore de jugement (3), Barbanson est dans le même cas, ainsi que d'Epinoy, bien que celui-ci en sache plus que les autres. Il est né en France, où mourut son père, un des plus fameux rebelles qu'il y ait eu ici. On lui rendit ses biens au temps d'Albert, sur les instances et les menaces du roi de France. Néanmoins, il y aurait des troubles si on écartait ces grands seigneurs ou qu'on les forçât de partager le gouvernement avec des gens de condition inférieure. L'essentiel est que le commandement des armes soit dans des mains sûres. On serait ainsi en état de réprimer les troubles.

Le cardinal demande à qui, au moment de son départ, il doit remettre les dépêches.

Estado, 2043.

1515. Bruxelles, 14 novembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV*.

De Berghes a fait savoir à l'Infante qu'il avait reçu une réponse des Hollandais par rapport à la trêve et qu'il désirait en rendre compte à la Gouvernante. Il a reçu, à cet effet, un congé de deux jours. Il est donc venu et a apporté une déclaration du prince d'Orange, portant que depuis l'évacuation du pays de la Veluwe par les armées royale et impériale, les rebelles montrent peu d'inclination à conclure une trêve. On prétend en Hollande que le Roi n'a plus le moyen

(1) *En predicamento proporcionado al lugar de governador.*

(2) *Muchachos.*

(3) *Mozo en la edad y mas en el juizio.*

de continuer les hostilités, que tout danger d'invasion de son côté est écarté. On a même proposé de punir celui qui avait négocié avec Kesseleer, sous prétexte qu'il avait dépassé ses instructions. En conclusion, le prince d'Orange a annoncé que lui-même ne pouvait plus rien faire et s'en remettait à la décision des États. Peut-être, dit La Cueva, tout cela n'est-il que de la comédie! Il serait nécessaire de faire les approvisionnements requis pour l'artillerie. De Berghes qui est général de l'artillerie ne s'en soucie pas; il ne s'occupe que de son gouvernement en Gueldre, province qu'il considère comme sa propriété personnelle. La puissance de l'ennemi et la faiblesse de l'armée royale sont extrêmes, les sujets fidèles sont peu nombreux et découragés, comme aussi les officiers. Tout cela provient de la même cause, la détresse financière. Si l'armée était payée convenablement et dirigée par d'autres chefs, tout irait mieux. Si on ne prend des mesures, tout se perdra infailliblement. Les espérances qu'on avait ici de conclure une trêve étaient sans fondement, puisque ces négociations se faisaient sans consentement et même à l'insu des États rebelles.

Estado, 2322.

1516. ....., 16 novembre 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet de la lettre de l'Empereur à Isabelle du 5 septembre 1629 demandant l'*ouverture* des licences. Le Conseil trouve qu'il faut renvoyer l'affaire à l'Infante pour éclaircissement (1).

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1517. Madrid, 17 novembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante copie de deux lettres de La Cueva, dont l'une accuse Henri de Berghes et l'autre incrimine l'attitude de la noblesse du pays (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 261.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 172 v° et suiv.

(1) La même question fut traitée le 28 novembre au Conseil d'État. Là aussi on proposa de s'en remettre à l'avis de l'Infante. (*Estado*, 2043.)

(2) Ces deux lettres, adressées au Roi et non datées, se trouvent en annexe. La première (fol. 265) fait mention des soupçons que plusieurs personnes espagnoles et autres ont sur de Berghes. On déclare que tandis que l'armée était en Veluwe, il n'a fait faire aucun travail de fortification et a laissé

1518. ....., 20 novembre 1629. — *Aytona à Philippe IV.*

Tableau de la situation lamentable des Pays-Bas. Tous ces inconvénients se sont développés et se sont montrés depuis le départ de Spinola. Nul n'avait autant d'autorité que lui; seul il remplissait toutes les charges essentielles du gouvernement; son départ a donc provoqué une confusion générale.

Estado, 2522. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 573.

1519, Bruxelles, 20 novembre 1629. — *Ordre de service de l'Infante.*

La princesse rappelle l'ordre donné par le Roi à Gaspar Ruiz de Pereda, veedor général, de rentrer en Espagne. En même temps, elle a été chargée de

l'armée dans l'inaction. Quand il s'est rendu à Duisbourg, il n'avait pas plus de 50 soldats. Il a laissé Wesel sans garnison suffisante, sous prétexte que c'était un endroit fortifié, qui pouvait se défendre tout seul. Après avoir pris Amersfoort, on aurait pu prendre Utrecht, où, d'après les dires du baron de Grobbendonck, il n'y avait pas un seul soldat. Sachant que l'ennemi était occupé par le siège de Bois-le-Duc, de Berghes aurait dû pousser de l'avant. Sa lenteur était très dangereuse; si l'ennemi avait marché sur Bruxelles, il n'y aurait pas eu moyen de défendre cette ville. L'attitude dilatoire prise par l'ennemi dans les négociations pour la trêve est le fait de de Berghes, qui voulait que cette affaire passât par ses mains. La lenteur du général est très suspecte, à tout le moins elle est dangereuse, car il y a bien des difficultés à entretenir en Veluwe l'armée venue d'Allemagne. Certains croient que c'est à l'intervention de la France ou de l'Angleterre, ou bien aux affaires d'Italie et d'Allemagne, qu'il faut attribuer l'attitude des Hollandais dans la question de la trêve, mais l'insolence qu'ils montrent en ce moment rend cette interprétation peu vraisemblable. La deuxième lettre est consacrée à l'attitude de la noblesse des Pays-Bas. On a réuni autour de Malines 7,000 fantassins, on a logé à Bruxelles 18 compagnies de cavalerie, de Berghes a passé la Meuse. Ainsi la frontière est couverte et on a mis un frein à l'insolence des mal intentionnés. Une des conceptions répandues entre les notables des Pays-Bas est que ceux-ci ne forment pas une province, mais un État indépendant qui peut prendre des décisions même en matière de trêve ou de paix. Ces mêmes notables réclament le droit d'intervenir dans les affaires qui sont du ressort du Conseil d'État. Les affaires des Pays-Bas se traitent généralement après avoir entendu l'avis des Conseils d'État et privé et parfois aussi des Finances et encore, quand on parle de Conseil d'État, cela s'entend de la partie du Conseil composée de légistes. Du temps de l'archiduc, les nobles réclamaient déjà à ce sujet, se plaignant de ce qu'on ne les appelât plus au Conseil d'État comme cela se faisait jadis. Maintenant ils vont plus loin. Ils voudraient se mêler des affaires de finances, des nominations ecclésiastiques, du recrutement de la magistrature, de celui des autorités locales, toutes choses dans lesquelles les légistes seuls ont à intervenir. Déjà maintenant ces derniers agissent avec timidité; si les nobles s'en mêlaient, ils prendraient bientôt une influence prépondérante, de là, ils iraient plus loin encore et ne seraient contents qu'après avoir atteint leur objectif qui est l'indépendance. (*Ibid.*, fol. 265.)

désigner pour le remplacer *ad interim* le secrétaire Juan de Necolalde. Ce dernier est installé dans cette fonction, en attendant qu'un titulaire soit nommé. Necolalde suivra les instructions données par le Roi à son prédécesseur, qui a reçu ordre de lui remettre immédiatement tous ses registres de comptes, les listes matricules des troupes de toutes les nationalités, les relevés des soldes, traitements et tous les papiers de la veedorie. Necolalde devra être reconnu comme tel par tout le personnel militaire; sa désignation sera enregistrée dans les registres de la contadorie et de la secrétairerie d'État et de guerre. L'ordre est signé de l'Infante et contresigné par le secrétaire d'État et de guerre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 51, fol. 14 v°.

1520. ....., 22 novembre 1629. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'un mémoire traitant d'une proposition qu'on pourrait faire aux États des provinces des Pays-Bas (2).

Estado, 2043.

1521. Bruxelles, 23 novembre 1629. — *Coloma à Villela.*

L'armée espagnole est dans un état de prostration inconnu jusqu'ici.

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 564.

1522. Bruxelles, 23 novembre 1629. — *Coloma à Olivarès.*

Nouvelles instances pour obtenir le retour de Spinola. Coloma déclare qu'il a appris qu'on pourrait arriver à un accommodement en Italie. Ce serait, dit-il, le seul remède à la triste situation du moment. Voyant le roi d'Espagne

(1) Nous avons inséré cet ordre de service pour donner un spécimen des actes de ce genre, qui sont conservés dans l'importante série des *Registres des patentes, titres, ordres et dépêches concernant les troupes.* (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 22 et suiv.) et qui complètent d'une manière remarquable les données que fournit la correspondance qui fait l'objet de la présente publication.

(2) M. Lonchay fait observer qu'il n'a pas retrouvé ce mémoire. Bien que, dans ces conditions, l'analyse soit restée très vague, nous l'avons maintenue dans l'espoir que d'autres chercheurs seront peut-être plus heureux que M. Lonchay.

débarrassé des affaires d'Italie, constatant l'arrivée d'argent et de renforts aux Pays-Bas, les ennemis redouteraient un changement dans la situation. La nouvelle du retour de Spinola ou de la désignation de généraux destinés à le remplacer leur enlèverait l'espoir de faire de nouveaux progrès (1).

Estado, 2322. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 572.

1523. ....., 23 novembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Le cardinal doute que les Hollandais fassent la trêve.

Estado, 2322.

1524. Bruxelles, 24 novembre 1629. — *Aytona à Philippe IV.*

Aytona fait savoir que, conformément aux ordres qui lui ont été envoyés par le Roi lui-même, il a quitté Vienne pour se rendre à Bruxelles, où il est arrivé le 11 de ce mois. Bien que l'Infante et ses ministres aient fait au Roi d'amples rapports sur la situation, le marquis ne peut se dispenser de faire connaître son opinion personnelle. L'ennemi est décidé à continuer sa marche en avant. L'armée royale n'a pas de chefs capables; Henri de Berghes est considéré comme traître par ses subordonnés, notamment par le comte Jean de Nassau. Les dispositions de la population sont bonnes, il faut intéresser les principaux personnages du pays à la direction des affaires. De concert avec Mirabel, Aytona insistera auprès de l'Infante pour demander de nouvelles aides au pays. L'armée est très réduite, il y a à peine 1,000 Espagnols et moins de 2,000 Italiens. Les Allemands ont pour ainsi dire disparu. Les Wallons préfèrent s'engager ailleurs que dans l'armée royale. Les Hollandais ont de multiples intelligences aux Pays-Bas; les négociations en vue de la paix ont été mal conduites; la flotte est à peu près anéantie, la soldatesque est mécontente, les Espagnols sont particulièrement malheureux. L'absence de Spinola a été un très grand mal, nul n'a autant de crédit que lui auprès de l'Infante. Le gouvernement du pays est aujourd'hui tout entier entre les mains de Henri de Berghes. Il faut un nouveau généralissime, de nouveaux chefs pour la cavalerie et l'artillerie; la nécessité

(1) A cette lettre est joint un rapport du même Coloma à Isabelle. Il s'y plaint de ce qu'on n'ait pas envoyé d'Espagne l'argent nécessaire.

d'envoyer des provisions est incontestable. C'est le sentiment de son devoir qui a poussé Aytona à parler de la sorte.

Estado, 2322. — *Bibliothèque nationale de Madrid*, manuscrit H. 63, fol. 32. *Bibliothèque royale de Bruxelles*, manuscrit 16149, fol. 1.
Publié par Gachard, *Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 48.

1525. Bruxelles, 25 novembre 1629. — *Le marquis de Mirabel à Philippe IV.*

Il vient d'arriver à Bruxelles (1). Partout il a trouvé un grand désir de servir le Roi, il a vu de nombreuses démonstrations de loyalisme. Comme les populations ne peuvent suffire aux frais de la guerre, elles espèrent qu'on les pourvoira du nécessaire. Éloge de l'Infante.

Estado, 2322.

1526. Bruxelles, 27 novembre 1629. — *Mirabel à Olivarès.*

Le marquis déclare qu'il n'a constaté, ni dans la noblesse, ni dans le peuple, amour ou dévouement au service royal. Les plus grands ennemis de la Couronne ne sont pas les Hollandais, mais nous-mêmes, dit-il, les vassaux et les ministres du Roi, qui sont en fonctions ici. Seule la présence du Roi pourrait remédier à tout le désordre qui règne dans l'armée et dans l'administration. Dans une autre lettre, du même jour, Mirabel déclare que la paix en Italie serait de la plus grande utilité, car elle pourrait amener aux Pays-Bas les troupes employées de ce côté et Spinola, dont la présence ferait cesser tous les ennuis que cause Henri de Berghes.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 574.

1527. Madrid, 27 novembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi sait qu'Isabelle paie beaucoup de sa personne. C'est une des raisons qui le poussent à se rendre lui-même aux Pays-Bas. En attendant, l'Infante doit se ménager.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 268.

(1) Il y était arrivé le 12 novembre. (Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 574, note.) Il est curieux de comparer le contenu de cette lettre à celui du numéro suivant.

1528. Madrid, 27 novembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit tâcher de procurer au Roi des renseignements sur un certain marquis de Hont, de nation écossaise, qui travaille au maintien du catholicisme dans son pays. Elle devrait aussi envoyer un religieux en Écosse pour s'enquérir de l'état du catholicisme dans ce pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 270.

1529. Madrid, 27 novembre 1629. — *Philippe IV à Spinola.*

Le Roi déclare que les affaires de Flandre lui causent les plus grands soucis, surtout parce qu'il a eu connaissance du mécontentement général qu'a provoqué en Belgique la perte de Bois-le-Duc et de Wesel. Tous ces accidents sont survenus à cause du manque de chefs expérimentés. Il faut un prompt remède. Les décisions prises sont contenues dans une lettre écrite à Isabelle, dont le Roi communique la copie à Spinola.

Bien que la paix ne soit pas faite en Italie, il faut que Spinola se rende en Flandre. On laisserait, dans ce cas, la direction politique du Milanais à Monterey et on confierait l'armée à deux maîtres de camp, Leganès et Henri de Berghes. Si celui-ci refusait, on tâcherait de le remplacer par Tilly. Le Roi a écrit à Isabelle à cet effet, tout en insistant pour qu'on s'efforce d'abord d'obtenir l'acceptation de cette charge par de Berghes. En tout cas, il s'agit d'arranger au plus vite à la fois les affaires des Pays-Bas et celles d'Italie. On publiera la nouvelle d'un voyage prochain du Roi en Flandre, on annoncera les décisions rapportées ci-dessus et tout cela inclinera les Hollandais à accepter la paix qu'on leur offre, et qui serait si honorable pour eux.

Le Roi espère que Spinola se conformera à cet ordre. S'il ne le faisait pas, le Roi voudrait bien croire que seul l'intérêt du service en serait la cause et pour ce cas il décide d'envoyer comme généralissime *ad interim* celui qu'il désigne dans une lettre autographe adressée au marquis. Si Spinola se rend lui-même à Bruxelles, il aura à s'occuper avant tout de la ligue à conclure avec l'Allemagne et des négociations de paix. Il se conformera, à cet effet, aux instructions que le Roi envoie à Aytona. Si on peut réussir à conclure la ligue avec l'Empire, on examinera l'opportunité de négocier avec la France et l'Angleterre, à qui on offrirait une partie des provinces rebelles. Simultanément, Spinola préparera

tout ce qu'il faut pour la guerre, comme si jamais il n'avait été question de paix. C'est d'ailleurs là le meilleur moyen d'y arriver. Le Roi attend une prompte réponse (1).

Estado, 2236. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 574.

1530. Madrid, 28 novembre 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi, par un décret du 8 novembre, a signifié au Conseil sa décision de faire entrer dans la jointe d'État, siégeant à Bruxelles, un nombre plus considérable de sujets belges, et chargé le Conseil de le consulter sur les candidats qu'on pourrait appeler à cette jointe. Le Conseil rappelle que cette jointe traite les affaires les plus importantes de l'administration, qu'on n'y voit siéger que trois Belges, tous trois légistes, le président Maes, le chancelier de Boisschot et le conseiller Steenhuys, qu'aucun des conseillers d'État de cape et d'épée n'y est appelé sinon par exception. Il propose d'adjoindre aux trois personnages cités le comte de Coupigny, premier chef des finances, et le conseiller privé Roose. Le Roi se conforme.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 3-4.

1531. Bruxelles, novembre 1629. — *Coloma à Olivarès.*

Ce qui manque à Bruxelles ce sont des généraux et un prince de sang royal. A Lucifer il faut opposer saint Michel. Il n'y a pas de trêve à espérer si les affaires d'Italie ne s'arrangent pas et si on ne met pas sur pied aux Pays-Bas trois tercios italiens et deux espagnols, soit en tout 10,000 hommes. La soldatesque espagnole est réduite à une misère extrême, les effectifs ont fort diminué et il ne faut pas attribuer cette réduction au fait des blessures, puisque durant tout le printemps dernier l'armée espagnole n'a pas tiré un coup d'arquebuse. Dans le seul hôpital de Rheinberg sont morts 254 Espagnols. Dans les trois tercios castillans, il n'y a pas en tout mille hommes aptes à porter les armes.

Estado. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 567.

(1) Le même jour, Philippe IV écrit à Isabelle qu'il vient de donner l'ordre à Spinola de passer en Flandre; sinon il pourvoira à son remplacement. (*Estado*, 2236.)

1532. Madrid, 5 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris par Rubens que Cotinton allait partir pour Madrid. Dans ces conditions, il serait utile d'envoyer Carlos Coloma en Angleterre, où il doit faire connaître au Roi les bonnes intentions de Philippe IV. On croit qu'un des principaux points des propositions de Cotinton concerne la restitution du Palatinat au Palatin. Il importe que Coloma ne promette rien à ce sujet, mais qu'il fasse au contraire ressortir l'opposition qu'on rencontrera sous ce rapport de la part de l'Empereur et du duc de Bavière.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 76.

1533. ....., 6 décembre 1629. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Ayant appris que beaucoup de gens usurpent la noblesse et que l'on demandait que le Roi ordonnât au procureur général près le Grand Conseil de Malines de poursuivre les délinquants et que lui-même fît un édit sur la matière, le Conseil est d'avis de s'en rapporter à l'Infante et de charger le comte de Solre de traiter cette affaire avec la princesse.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1534. ....., 6 décembre 1629. — *Mirabel à Philippe IV.*

Le marquis insiste pour obtenir des secours.

Estado, 2322.

1535. Bruxelles, 6 décembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle a appris de Rubens qu'on se plaint en Angleterre de ce que Coloma ne soit pas encore arrivé. En conséquence, l'Infante a fait savoir au peintre que Coloma se trouvera à Dunkerque le 20 de ce mois, prêt à s'embarquer sur le navire que Charles I^er^ doit envoyer pour le chercher. Elle prie le Roi de presser l'arrivée des instructions et de l'argent destinés à Coloma.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 273.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 90.

1536. Bruxelles, 6 décembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi s'apprête en fait de soldats et de munitions. Du côté espagnol, on manque de tout, parce qu'on n'a pas d'argent. Il y a peu d'espérance d'arriver à une trêve. Que le Roi termine les affaires d'Italie et envoie de ce côté de l'argent et des troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 274.

1537. Bruxelles, 6 décembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport du Conseil de Brabant sur les plaintes de l'Électeur de Cologne, par rapport aux juridictions d'Othée et de Fléron. L'Infante se rallie à l'opinion du Conseil et ajoute que la seigneurie de Fléron a été, par sentence, déclarée brabançonne. Malgré cela, les Liégeois s'en sont emparés. Ils ont demandé après qu'on tînt une conférence à ce sujet. Isabelle a refusé tant que le Roi ne fût pas remis en possession de ses droits. Cette condition a été remplie. Alors elle a accepté d'entrer en pourparlers tant au sujet de Fléron que d'Othée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 275.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 94 v°.

1538. Madrid, 11 décembre 1629. — *Instructions données par Philippe IV au comte de Solre, capitaine des archers de sa garde, chevalier de la Toison d'or, envoyé à Bruxelles.*

Le Roi a été mis au courant de l'impression pénible causée à Bruxelles par la perte de Bois-le-Duc et de Wesel. Il sait que les Hollandais ont profité de ces circonstances pour faire croire aux habitants des provinces fidèles que l'Espagne se souciait peu de leur défense. Ce sont des accusations calomnieuses. Le Roi a décidé d'envoyer Solre notifier à ses sujets combien la perte de ces deux villes l'a affecté et combien il est préoccupé d'assurer la défense des provinces. Il remet à son ambassadeur une missive pour les divers États. Il ajoute qu'il voudrait se rendre en personne en Belgique. Solre fera connaître aux États que le Roi a pris les mesures requises pour assurer le service régulier des provisions pour l'année 1630. En retour, les États des diverses provinces devront concourir à la défense de leur pays. Solre invitera les États, au nom du Roi, à formuler eux-mêmes des propositions à ce sujet. Le Roi a écrit, à cet

effet, une lettre à l'Infante et il en remet une copie à Solre (1). Il charge aussi ce dernier d'obtenir d'Isabelle que l'armée royale entre en campagne avant celle de l'ennemi.

Estado, 2236. — *Manuscrits divers*, reg. 213, fol. 52.

1539. Madrid, 11 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a accepté d'être parrain du fils du duc de Havré. Il veut qu'on suive en cette occasion le cérémonial dont on a fait usage précédemment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 282.

1540. Madrid, 11 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

La Cueva doit s'abstenir de prendre part encore aux affaires. Il doit remettre tous les papiers relatifs aux Pays-Bas à Aytona. Il y a lieu de diviser la secrétairerie de Pedro de San Juan en deux départements : le premier, relatif aux affaires de la guerre, le second, à celles d'État et de marine. Tous les conseils et jointes permanentes doivent se réunir au Palais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 284.

1541. Madrid, 11 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a traité dans une autre lettre datée de ce jour la question des modalités à suivre pour mettre en train la demande que l'on veut faire aux États d'une subvention considérable pour l'entretien de l'armée de campagne et des troupes de garnison. Il est dit dans cette lettre qu'il faut consulter le Conseil d'État au complet (2). Dans sa deuxième lettre, il ajoute en secret qu'il a pris

(1) A cette lettre est joint un écrit intitulé : *Touchant les propositions que l'on doit faire à la Cour de Flandre.* Le Roi insiste sur la nécessité de ménager le pays pour l'empêcher de se ruiner par le fait des armées, sur celle de restaurer le commerce avec l'Espagne et les autres pays. Il demande qu'on s'attire les bonnes dispositions des personnages les plus en vue, comme les membres du Conseil d'État, le duc d'Aerschot et autres, dont l'influence est grande sur le peuple. Il déclare qu'avant de faire aucune déclaration aux États provinciaux, il faut faire examiner la question par le Conseil d'État. (*Ibid.*, fol. 56 v°.)

(2) Il faut entendre par là les conseillers d'épée aussi bien que les conseillers de robe.

cette décision pour donner satisfaction à ce Conseil. D'autre part, il est peut-être inopportun de réunir le Conseil d'État au complet; ce serait un précédent dont on pourrait faire état dans la suite. Isabelle examinera la chose avec Aytona et Mirabel et si elle se décide à convoquer le Conseil au complet, elle demandera aussi, au préalable, pour la forme, l'avis de l'un ou l'autre ministre belge, à qui cette attention fera plaisir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 286.

1542. Madrid, 13 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires de Liége. Remplacement de Gaston de Robles par le Cardinal-Infant qui pourrait ainsi arriver à briguer le siège de saint Lambert. De Robles s'est déclaré prêt à obéir aux ordres du Roi. Pourtant, avant de pousser plus loin, l'Infante attire l'attention de son neveu sur certaines difficultés. On se heurterait certainement à une opposition considérable de la part des électeurs et princes allemands, de la part de la Lorraine et de la France. Le duc de Bavière convoite l'évêché de Liége pour son fils. Il vaudrait mieux mettre en avant la candidature d'un fils de l'Empereur, ce qui provoquerait moins d'opposition. En attendant la décision royale, l'Infante cherche à se ménager les bonnes dispositions de de Robles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 288.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 95.

1543. Bruxelles, 13 décembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

La conduite de de Berghes au cours de la campagne passée a provoqué beaucoup de commentaires dans l'armée, surtout de la part des Belges. Isabelle envoie à Madrid le texte d'une consulte du 26 novembre qui lui a été adressée à ce sujet par le Conseil de Brabant (1). C'est une affaire de toute gravité qui

(1) Le Conseil de Brabant estime qu'il y a lieu d'envoyer sans retard des provisions pour l'amélioration de l'armée, d'enlever le commandement au comte Henri de Berghes, sous lequel personne ne voudra plus servir, de le remplacer par une sommité militaire qui se rendra en Gueldre. On pourrait aussi faire venir le comte à Bruxelles, instruire immédiatement son procès et le punir. Mais ce moyen est dangereux eu égard à la popularité qu'il a conservée dans les basses classes. L'Infante penche pour la dernière solution. Si le peuple apprend que Wesel a été perdu par la faute du comte Henri, il se tournera contre lui.

doit être traitée en secret. Martin Idiaquez, porteur de cette lettre, pourra en parler au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 289.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 90 v°.

1544. Bruxelles, 13 décembre 1629. — *Isabelle à Philippe IV.*

Rubens a fait savoir qu'on a été froissé en Angleterre de ce qu'on ait demandé ici si François Cotinton était muni de lettres de créances pour le roi d'Espagne, alors que Coloma n'en avait pas. On était sur le point de rappeler Cotinton et de faire partir Rubens. Depuis, on s'est ravisé et on a décidé d'admettre Coloma, s'il apporte une lettre de créance de l'Infante en attendant celle du Roi. Isabelle a prescrit à Rubens de faire déclarer à la Cour de Londres que l'admission de Coloma a été très bien accueillie ici et qu'il sera prêt à partir à Dunkerque le 20 de ce mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 290.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 95 v°.

1545. Madrid, 13 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi de lettres de provisions de 3,400,000 écus de 10 réaux. Approbation de la décision prise de confier à l'armée impériale les places occupées sur le Rhin.

Affaire de la trêve. Après tout ce qu'on a fait, eu égard à l'orgueil des rebelles et à l'assistance qu'ils reçoivent de Louis XIII, il semble que le fait d'insister davantage serait interprété comme un signe de faiblesse. Pour arriver à la trêve, il faut user de dissimulation, faire semblant de ne pas y tenir et montrer ostensiblement qu'on s'occupe de la réorganisation de l'armée. Le fait que plusieurs personnes ont été mêlées à cette affaire a fait voir en public combien l'Infante désirait la fin des hostilités. En tout cas, il faut exclure de ces négociations de Berghes, dont la conduite est à tout le moins suspecte et indigne des faveurs qu'il a reçues. Isabelle décidera elle-même ce qu'il y a lieu de faire, de concert avec Mirabel et Aytona. Spinola a reçu ordre d'envoyer aux Pays-Bas des renforts italiens et de faire à cet effet les levées requises (1). On a

(1) Les ordres à Spinola sont consignés dans une lettre du 13 décembre qui se trouve en annexe (fol. 296; *Manuscrits divers*, reg. 215, fol. 75 v°).

préparé les instructions de Coloma. Isabelle doit lui prescrire de partir sans retard. Une fois que Cotinton sera arrivé en Espagne, le Roi nommera un ambassadeur en Angleterre, de façon à ce que Coloma puisse retourner aux Pays-Bas. Il approuve la décision prise de faire une enquête sur les personnes responsables de la perte de Wesel. Il termine en fixant les indemnités à accorder aux marquis d'Aytona et Mirabel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 294.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 73.

1546. Madrid, 13 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

La Cueva a fait savoir à Madrid que la mairie de Bois-le-Duc comprend plus de 100 villages, avec 3 églises collégiales, quelques abbayes et plus de 80 paroisses; que les Hollandais prétendent garder le tout, dépouillent les églises et y installent des prédicants. On sait aussi que les habitants de Bois-le-Duc sont fort maltraités par les rebelles. Isabelle doit aviser aux mesures à prendre pour assurer le maintien de la religion catholique dans la mairie en question et, d'une façon générale, en Hollande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 291.

1547. Londres, 14 décembre 1629. — *Rubens à Olivarès.*

Le peintre se dispose à rentrer aux Pays-Bas. Il regrette que ses efforts auprès de la Cour de Londres n'aient pas eu tout le succès désiré. Il se flatte pourtant de ce que l'arrivée de Cotinton en Espagne et celle de Coloma en Angleterre, pour lesquelles lui, Rubens, a dû aplanir tant de difficultés, amèneront de bons résultats. Il proteste de son dévouement.

Estado, 2148. — Publié par Gachard, *Histoire diplomatique de P.-P. Rubens*, p. 311.

1548. Madrid, 14 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Vu la lettre de l'Empereur à Isabelle, en date du 5 septembre, le Roi autorise l'ouverture des licences, d'autant que les Hollandais n'attendent que son consentement pour en faire autant et que la fermeture de ces licences lui a plus

nui qu'à eux-mêmes. Il faut ramener les impôts au pied ancien et supprimer les nouveaux, pourvu que l'Empereur s'engage à obtenir la réciprocité des Hollandais et des autres États voisins. Le trafic des provisions de guerre demeure prohibé. Le Roi défend également la sortie des arbres, car les Hollandais ont, pour leurs constructions navales, consommé beaucoup d'arbres provenant du Luxembourg. Pour le tout, le Roi s'en remet à l'Infante.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1549. Madrid, 14 décembre 1629. — *Philippe IV à Isabelle.*

Voulant avoir auprès de lui un homme de finances, il a créé au Conseil suprême une place de chef des dites finances, qui sera en même temps membre du Conseil. Il a nommé en cette qualité le comte de Solre, du Conseil susdit, avec les prérogatives des chefs des finances de Belgique.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1550. ....., 14 décembre 1629. — *Philippe IV au Conseil d'État de Belgique, à l'archevêque de Malines, etc.*

Le Roi promet de secourir les Pays-Bas, comme le montrera le comte de Solre, qui va en Belgique pour le service de Sa Majesté.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1551. ...., 16 décembre 1629. — *La Cueva à Philippe IV.*

Sur l'état des esprits en Belgique. Le cardinal dit encore du mal du duc d'Aerschot.

Estado, 2322.

1552. ..... [avant octobre] 1629. — *Philippe IV au marquis de Montenegro.*

Ordre de se rendre incontinent aux Pays-Bas. Les motifs allégués sont la pénurie de chefs à Bruxelles, la prise de Wesel par l'ennemi, le siège de Bois-le-Duc. Le Roi a prescrit à Spinola de donner à Montenegro des instructions et une *ayuda de costa*.

Estado, 2236. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 571.

1553. ....., 1629. — *Carlos Coloma à .....*

L'ennemi est à l'heure actuelle plein d'orgueil. On peut s'en convaincre en parcourant la traduction, que Coloma envoie à son correspondant, d'un volume paru récemment en Hollande. Depuis le 15 mars, une armée ennemie de 40,000 fantassins et 6,000 cavaliers est prête à prendre la campagne. Jamais les Pays-Bas n'ont couru autant de dangers qu'à l'heure actuelle. Il n'y a ici aucun chef. Coloma lui-même est sans autorité. Si Spinola ne vient pas ou n'est pas remplacé par un généralissime, muni de pleins pouvoirs, le Roi perdra sans doute les meilleures et les plus fidèles provinces qu'il possède.

Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 537.

1554. Sans date (1629). — *Adresse à Philippe IV.*

Prière d'envoyer des prêtres catholiques en Hollande, le tiers de la population de ce pays étant catholique. Que dans les négociations en vue de la trêve, on tâche d'obtenir au moins pour les catholiques de Hollande le droit de pratiquer leur culte dans leur maison. Que le Roi vienne visiter les Pays-Bas ou qu'il y envoie son frère.

Estado, 2043.

1555. Sans date (fin 1629). — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Au sujet du Conseil qui devait exercer le gouvernement des Pays-Bas à la mort d'Isabelle. La consulte rappelle les dépêches du 31 octobre 1621 et celle du 20 novembre 1627 (1) réglant l'administration intérimaire de nos provinces. Appréciation des futurs gouverneurs et de leurs suppléants. Le prince de Ligne est mort; le président Maes est décrépit. Le marquis de los Balbases (Spinola), le marquis de Leganès, Juan de Villela sont absents (de la Belgique). Le veedor n'est pas encore désigné (2) et le cardinal de La Cueva doit se rendre à Rome. Il ne reste plus que Carlos Coloma, Juan Brabo de Laguna, l'archevêque de

(1) Voir plus haut les analyses de ces dépêches et la note qui s'y rapporte.

(2) Philippe de Guevara n'avait pas été nommé et Gaspar de Pereda n'était pas encore arrivé à Madrid.

Cambrai et l'abbé de Saint-Vaast. Il est nécessaire de reconstituer le Conseil de gouvernement le plus tôt possible (1).

Estado, 2041.

1556. Sans date (1629). — *Remèdes et voies nécessaires pour secourir les Pays-Bas.* (12 pages en 13 articles.)

L'auteur de ce mémoire insiste sur la venue du Roi ou celle de l'infant Carlos, venue qui sera plus efficace que 10,000 hommes ou un million d'écus d'or. Il entre dans des détails sur les opérations militaires et les logements des troupes.

A l'article 13, on lit que les catholiques de Hollande se plaignent beaucoup de ce qu'ils ne peuvent, sinon avec grande peine, obtenir des passeports, passeports que l'on donne aux hérétiques ; ils se plaignent aussi de ce qu'à Bruxelles ils n'obtiennent audience que difficilement.

Estado, 2043.

1557. Saragosse, 8 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un religieux a fait une représentation au Roi sur l'opportunité de désigner des évêques pour la Hollande et d'envoyer dans ce pays des moines chargés de la prédication et de l'administration des sacrements. C'est le manque de prêtres qui est la cause du petit nombre de catholiques qu'il y a là-bas. Isabelle doit écouter ce religieux et aviser avec lui sur les mesures à prendre. On peut dépenser à cet effet 3,000 à 4,000 ducats. Grâce aux catholiques, on trouvera moyen de se procurer des informations sur les projets des ennemis. Si elle le juge convenable, la Gouvernante peut désigner le religieux en question pour un des évêchés hollandais (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 1.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 33 v°.

(1) Cette consulte concorde en beaucoup de points avec la lettre de La Cueva du 14 novembre 1629 et il est permis de croire qu'elle a été provoquée par cette lettre même. Elle ne peut donc être antérieure à la première quinzaine de décembre.

(2) Le rapport du religieux est joint en annexe avec les résolutions du Roi, en marge. Il y est dit que le tiers des Hollandais est catholique. Le Pape a envoyé un vicaire apostolique, mais il ne peut suffire à sa tâche, le clergé hollandais ne reconnaît d'ailleurs que fort peu l'autorité de ce prélat étranger. Il faudrait nommer des titulaires aux sièges d'Utrecht, Harlem, Deventer, Leeuwarden et Middelbourg. Dans l'éventualité d'une trêve, il serait de toute nécessité d'assurer la liberté du culte catholique, au moins dans les maisons particulières. (*Ibid.*, fol. 4.) Le 6 février, Isabelle déclare qu'elle examinera l'affaire des évêchés hollandais avec Mirabel et Aytona. (*Ibid.*, fol. 76.)

1558. Saragosse, 8 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le même religieux (1), dont il est question dans la lettre précédente, a fait rapport au Roi sur la conduite de Henri de Berghes. Il l'accuse d'être en correspondance avec le prince d'Orange. Les sœurs de de Berghes écrivent aussi au même prince ; elles reçoivent des pensions des Hollandais. Il est de notoriété que l'armée espagnole, jointe à celle de l'Empereur, aurait pu secourir Bois-le-Duc et reprendre Wesel sans peine. Tout cela fait l'objet d'un mémoire que le Roi envoie à la Gouvernante. Philippe désire que la lumière soit faite sur toutes ces accusations. Il déclare avoir prescrit la conduite à tenir pour chaque point particulier de l'acte d'accusation porté contre de Berghes. Isabelle doit agir en secret et de concert avec Aytona et Mirabel (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 8.

1559. Saragosse, 8 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Jacques Bruneau a fait part au Roi de ses instances auprès de l'Empereur et des Électeurs afin qu'ils envoient à la Cour de Madrid un personnage autorisé à assister aux pourparlers de paix avec l'ambassadeur d'Angleterre et des réponses dilatoires qu'il a reçues. Bruneau a écrit aussi que les Hollandais voulaient attaquer le Bas-Palatinat et que Wallenstein avait demandé à mettre les places de ce pays en état de défense. Il y a lieu pour l'Infante de veiller à ce que cela se fasse (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 20.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 51.

(1) Le texte porte ici : *una persona ecclesiastica que ha venido de essos paisses.*

(2) Le mémoire d'accusation intitulé : *Lo que ha representado a S. M. un religioso sobre materias de Olanda y Flandes*, avec les annotations marginales du Roi indiquant le processus à suivre pour l'enquête, se trouve en annexe, folio 10. C'est un très long document.

(3) La copie des lettres adressées à ce propos par le Roi à Jacques Bruneau se trouve à la suite de la présente. Il s'y plaint amèrement de l'attitude de l'Empereur et des Électeurs qui sont cause, par leur attitude dans la question du Palatinat, de ce que Philippe IV ne parvient pas à s'entendre avec l'Angleterre. Bruneau devra se rendre auprès des Électeurs et les persuader de leur intérêt à rompre avec les Hollandais. Le duc de Bavière doit conquérir la Frise. Il y a lieu aussi d'accommoder le plus vite possible les affaires d'Italie pour que l'Empereur puisse tourner toutes ses forces contre les hérétiques du Nord et de l'Ouest.

1560. Saragosse, 12 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Quoiqu'il y ait lieu de croire que le cardinal de La Cueva a remis au marquis d'Aytona tous les papiers de l'ambassade sans exception, comme il en avait reçu l'ordre, le Roi croit devoir renouveler ses recommandations pour le cas où son ordre n'aurait pas été exécuté. De même, il ordonne que marquis d'Aytona, tant qu'il sera à l'ambassade de Bruxelles, touche le traitement qu'il avait comme ambassadeur en Allemagne et qui était plus élevé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 40. — *Estado*, 2257.

1561. Saragosse, 12 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve la résolution de l'Infante d'envoyer le baron de Schomburg au congrès des princes catholiques d'Allemagne. Les troupes du Roi doivent épargner les États de ces princes. Le Roi approuve aussi la décision de l'Empereur de mettre des troupes dans les villes de Spire et de Worms. Il faut que les affaires d'Italie s'arrangent et que l'Empereur et la Ligue catholique se déclarent contre les Hollandais. Des instructions en ce sens ont été données à Jacques Bruneau et au duc de Tursi. Le Roi est étonné de ce que l'Infante ne lui ait pas écrit qu'elle a offert à Wallenstein la ville et le pays de Lingen et demande des explications précises à ce sujet (1). On peut offrir 2 écus par mois à chaque soldat d'Italie, à condition qu'on y comprenne les munitions de guerre et tout le reste. Autrement, ce serait une mauvaise affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 38.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 49 v°.

1562. Saragosse, 12 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il convient de retirer son commandement à Henri de Berghes. Ce ne sera pas chose facile à cause de la grande influence dont il jouit dans sa province de Gueldre. Isabelle devra faire connaître au Roi la meilleure façon de s'y prendre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 33.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 59.

(1) L'Infante répond à la fin du mois de janvier qu'on a fait cette remise pour que Lingen ne tombe pas aux mains des Hollandais. Wallenstein n'a d'ailleurs pas accepté le cadeau, alléguant qu'il lui faudrait trop de troupes pour le défendre. (*Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 61 v°).

1563. ....., 13 janvier 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Leganès, président du Conseil suprême de Flandre, doit avoir le pas sur tous les conseillers du pays.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1564. ....., 15 janvier 1630. — *Instructions données au veedor général Louis-Philippe de Guevara.*

Estado, 2238.

1565. Bruxelles, 24 janvier 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Faisant part de sa décision de retenir Spinola en Espagne, Philippe IV avait désigné le marquis d'Aytona pour remplir *ad interim* les fonctions de grand majordome du palais de l'Infante. Celle-ci déclare que la qualité du marquis et sa charge d'ambassadeur d'Espagne à la Cour de Bruxelles sont incompatibles avec les fonctions de majordome. D'ailleurs l'aîné des majordomes remplace le grand majordome en son absence. Il vaut mieux ne rien changer à cette situation. Isabelle se défend d'avoir la moindre antipathie contre Aytona, elle reconnaît qu'elle ne pourrait trouver un sujet plus agréable pour diriger sa maison. C'est le service du Roi et la dignité d'Aytona lui-même qui s'opposent à l'application de l'ordre royal en question (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 56.
Manuscrits divers, reg 215, fol. 77.

1566. Bruxelles, 24 janvier 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à l'Infante de défendre à La Cueva de se mêler encore des affaires des Pays-Bas, de remettre les papiers de l'ambassade à Aytona et de partir pour Rome. De fait, depuis l'arrivée d'Aytona, La Cueva ne se mêle plus de rien. Quant à son voyage en Italie, il lui est impossible de l'entreprendre en ce moment. Il doit beaucoup d'argent à différents bourgeois de Bruxelles; il a employé cet argent à l'entretien de sa maison et il ne dispose pas de quoi le

(1) Le 28 février, Philippe répond qu'il n'a eu en l'occurrence d'autre but que de faire plaisir à l'Infante en désignant Aytona et qu'il se rallie volontiers à sa façon de voir. (*Ibid.*, fol. 85.)

rembourser. Il n'a pas davantage de ressources pour entreprendre son voyage. Par égard pour sa dignité cardinalice et pour ses services antérieurs, l'Infante l'a prié de prendre part aux réunions du Conseil qui se tiennent au Palais, tant qu'il restera à Bruxelles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 57.

1567. Bruxelles, 24 janvier 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres de provision. L'Infante est toute heureuse de la décision que Philippe IV a prise de venir aux Pays-Bas avec les infants, ses frères. Ce sera pour elle-même et pour les provinces belges une grande joie.

Elle a continué ses démarches auprès de l'Empereur pour que celui-ci fasse la paix en Italie et conclue, de commun accord avec le duc de Bavière, une alliance avec le roi d'Espagne, dans le but de forcer les Hollandais à se montrer plus raisonnables. Il semble bien, en effet, que les rebelles ne veulent plus entendre d'une trêve similaire à celle de 1609, mais sont tout décidés à entrer de nouveau en campagne. Il n'y a pas moyen de faire connaître à de Berghes sa désignation de capitaine général de la cavalerie, tant que les soupçons élevés contre lui ne sont pas dissipés. D'autres nominations importantes doivent être également différées, tant que la première n'est pas publiée.

Pour le moment on s'en tient à la défensive. De Berghes défend la Gueldre et la région du Rhin. Il faut encore désigner le titulaire du commandement général pour le Brabant; c'est de quoi on s'occupe présentement. Le tout restera ainsi jusqu'au retour de Spinola ou l'arrivée de son remplaçant. Le commandement en chef *ad interim* pourrait être confié soit à Tilly, soit au duc de Feria, soit à Gonzalès de Cordoba. On a commencé des négociations avec le premier pour voir s'il en accepterait la charge.

Sur l'ordre du Roi, on a fait faire un coffre à cinq clefs pour garder la caisse de l'armée. Dès qu'il sera achevé, on remettra une clef aux différents personnages que Philippe a désignés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 52.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 178 v°.

(1) Le 28 février, le Roi fait savoir que La Cueva doit partir le plus vite possible et qu'on lui remboursera ses frais de voyage. (*Ibid.*, fol. 87.)

1568. Bruxelles, 24 janvier 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante se déclare très affectée des dernières défaites. Elle ajoute qu'elle n'en porte en rien la responsabilité, pas plus que les ministres du Roi qui ont tous fait leur devoir. Tout ce qu'elle fait est pour le service de Dieu.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 47.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 176.

1569. Bruxelles, 24 janvier 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte de Solre fera rapport au Roi sur les négociations entamées pour obtenir des autorités des Pays-Bas une assistance pécuniaire destinée aux nécessités militaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 44.

1570. Madrid, 1er février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'infante Marie, devenue reine de Hongrie, a reçu une dot de 500,000 écus d'or. L'obligation de fournir cette somme doit être répartie sur les différents États de la monarchie. L'Infante doit faire payer soit par les Pays-Bas, soit par le Palatinat, une rente de 10,000 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 59.

1571. Madrid, 3 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

C'est Aytona qui gouvernera la flotte pendant l'absence de Spinola.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 61.

1572. Madrid, 3 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Nouvelles recommandations de continuer les négociations destinées à obtenir l'envoi de l'armée de Wallenstein contre les Hollandais (1).

En attendant qu'Isabelle puisse fournir les renseignements demandés sur le

(1) Isabelle, dans sa réponse datée du 3 mars, promet de le faire. (*Ibid.*, fol. 97 ; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 61.)

sujet à qui on confierait le commandement en chef et qu'on puisse alors prendre une décision à ce propos, Aytona doit assister aux opérations et aucune décision ne peut être prise sans l'avis de Benavidès, du comte de la Motterie et de Ballon. Le Roi promet d'assurer le service des provisions et annonce l'arrivée de renforts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 65.

1573. Milan, 3 février 1630. — *Spinola à Isabelle.*

Spinola ne peut croire à la trahison du comte Henri de Berghes, mais il convient que le comte ferait un meilleur chevau-léger qu'un commandant d'armée (1). Les moyens proposés pour l'éloigner du service lui paraissent rigoureux; si on y a recours, que ce soit en secret, parce que ceux qui sont contre lui se déclareraient en sa faveur si l'accusation qui pèse sur lui n'était pas justifiée.

Estado, 2044.

1574. Madrid, 3 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc d'Aerschot a lu au palais de Bruxelles un libelle injurieux contre le chancelier de Brabant. Scandale qu'a produit cet événement. Il ne faut pas discréditer les ministres du Roi. Le Conseil d'État voulait qu'on intentât au duc un procès en calomnie. Le Roi remet l'affaire à l'Infante qui consultera à ce sujet le marquis d'Aytona.

Estado, 2237.

1575. Madrid, 3 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Tilly et l'évêque d'Osnabruck ont voulu charger Wallenstein de faire des instances pour que le Roi remette à l'Empereur les places qu'il occupe dans le Palatinat et les duchés. Cette proposition est étrange. Quand l'heure viendra d'évacuer ces États, il faudra rembourser à l'Espagne tous les frais que leur occupation et leur défense lui ont causés. Il est bien connu que c'est grâce aux secours du roi d'Espagne que la religion catholique s'est maintenue en Allemagne et que les principautés ecclésiastiques ont été protégées.

(1) *Pero bien sera mejor para cavallero ligero que para governar y disponer una maquina de un exercito.*

Si le Roi avait voulu s'en désintéresser, il aurait pu facilement réduire les rebelles. Il faut que les princes allemands se souviennent de l'obligation qu'ils ont de l'aider en retour [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 67.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 58.

1576. Madrid, 5 février 1630. — *Spinola à Olivarès* [2].

Spinola revient sur sa lettre du 3 à l'Infante. Il ne peut croire à l'infidélité de Henri de Berghes, bien que le comte soit parent du prince d'Orange. Il l'a fréquenté longtemps, mais n'a jamais remarqué chez lui rien de suspect. Il reconnaît cependant que ce n'est pas un officier extraordinaire, qu'il est toujours prêt à rejeter la faute sur ses chefs et ne possède pas toutes les qualités requises pour diriger une armée [3]. Toutefois Olivarès conviendra qu'il a bien servi jusque-là. Le Roi devrait nommer un nouveau général en chef, qui ait l'expérience de la guerre; qu'il choisisse Tilly, comme jadis Philippe II confia le commandement à Mansfeld. Éloge de Tilly. Ses victoires. Sa renommée.

Spinola parle ensuite des affaires d'Italie, puis de questions d'argent, notamment des sommes qu'on lui devait et remercie pour les 500,000 ducats qu'on lui a remboursés.

Estado, 2044.

1577. Madrid, 8 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a été étonné d'apprendre par une lettre de l'Infante du 2 janvier que l'Électeur de Cologne faisait des instances pour faire démolir le fort de Papenmutz, à un moment où les Hollandais se montraient si agressifs. L'Infante devra prévenir l'Électeur que ces forts existent pour la défense de l'Empire et du catholicisme et qu'il n'y a pas lieu d'innover en cette matière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 71.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 88 v°.

(1) Au mois de mars, l'Infante écrit au Roi qu'elle se conformera, le cas échéant, à sa volonté. (*Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 62.)

(2) Au comte, mon seigneur, comme dit l'en-tête.

(3) *Si Vuestra Excelencia me preguntare si tiene todas las partes que son menester para tan maquina, dire que le faltan algunas.*

1578. Madrid, 11 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu la lettre de l'Infante du 13 janvier précédent (1) avec la consulte qui a été rendue (2) au sujet de la situation militaire. Il y est exposé qu'il est indispensable de retirer son commandement à de Berghes. Le comte de Solre, qui à l'heure présente doit être revenu d'Espagne aux Pays-Bas, aura exposé à la Gouvernante toute l'activité qu'on met à Madrid pour faire face aux besoins présents. Le Roi a réduit le train de sa maison pour disposer de plus de ressources. Il attend toujours les renseignements demandés à Isabelle pour savoir par qui on devra remplacer de Berghes. Il faut s'assurer de la personne de ce dernier. Isabelle doit arranger cette affaire de concert avec Aytona et Mirabel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 36.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 59 v°.

1579. Madrid, 11 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce qu'il envoie le marquis de Léganès aux Pays-Bas pour commander une partie de l'armée. Mais il faut tenir la chose secrète jusqu'à l'arrivée du marquis à Bruxelles, afin de ne pas exciter la jalousie de Henri de Berghes. En tout cas, s'il n'a plus le commandement en chef, de Berghes entrera dans la jointe qui doit exercer la surintendance des finances.

Estado, 2237.

1580. . . . . . , 14 février 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Rappelle la lettre de l'Infante du 24 janvier, dans laquelle la Princesse accusait réception de l'ordre donné à La Cueva de remettre au marqnis d'Aytona les papiers de l'ambassade, y compris les papiers *réservés*. Or, La Cueva a besoin de ces papiers pour se rendre à Rome. Le Conseil traite aussi des dettes du cardinal.

Estado, 2044.

(1) Cette lettre manque.
(2) Il n'est pas indiqué qui a rendu cette consulte.

1581. Bruxelles, 16 février 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi est prêt à partir en campagne avec des forces considérables. L'armée royale est en ordre pour assurer la défense du pays. On a prescrit de faire les recrutements nécessaires pour combler les vides. Ce qui manque surtout, ce sont des officiers supérieurs. L'Infante ne sait toujours rien au sujet du retour de Spinola ou de son remplacement. Que le Roi fasse connaître sa décision !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 75.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 78.

1582. Madrid, 23 février 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

La Ligue catholique avait demandé à pouvoir faire prendre à certaines de ses troupes leurs quartiers en Vétéravie, près du Bas-Palatinat. Bruneau n'y voyait aucun inconvénient, d'autant que si les Hollandais attaquaient le Palatinat, ils seraient ainsi en guerre ouverte avec la Ligue. Le duc de Mecklembourg s'est plaint à l'Empereur de ce que les troupes commandées au pays de Juliers par le comte Jean de Nassau étaient mal traitées. L'Infante voudra bien y remédier (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 79.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 105.

1583. ....., 4 mars 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les lettres du comte de Solre relatives à ses diligences pour obtenir de nos provinces les subsides nécessaires et celles où Henri de Berghes justifie sa conduite.

Le Roi apostille longuement la consulte : « Ce qui est très grave, quoique le Conseil n'en dise rien, est de voir que les lettres de ma tante, du marquis d'Aytona, du marquis de Mirabel et du cardinal de La Cueva sur le comte Henri sont terribles, surtout qu'elles l'accusent d'infidélité. J'ai écrit à ma tante

(1) L'Infante répond, le 6 avril, qu'il n'y a aucune apparence que les Hollandais veuillent attaquer les troupes de l'Empereur cantonnées aux confins du Palatinat et que la Ligue refuse énergiquement de rompre avec les Hollandais. Son but est uniquement de conserver et même d'augmenter ce que le duc de Bavière occupe au Palatinat. L'Infante a remédié à la situation des troupes de Jean de Nassau. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 202, fol. 168; *Manuscrits divers*, reg, 216, fol. 103 v°.)

en termes clairs et précis à ce sujet, pour qu'on applique le remède nécessaire, et ma lettre est partie avec le courrier qui porte les provisions (1). »

Le Roi s'étend ensuite sur les affaires militaires.

Estado, 2044.

1584. Bruxelles, 5 mars 1630. — *Consulte du Conseil d'État des Pays-Bas.*

Affaire de Henri de Berghes. Trois chefs d'accusation : 1° de Berghes est lui-même hérétique et a favorisé le développement de l'hérésie en Gueldre ; 2° il vit en inceste avec sa sœur et sa fille ; 3° il entretient des rapports avec l'ennemi. De l'avis de beaucoup de gens sensés, il mérite au moins la prison. Il y a lieu pourtant de prendre diverses choses en considération : sa personne, ses services antérieurs, l'autorité qu'il possède en Gueldre. L'accusé est natif de ce pays, où on a plus d'horreur pour les châtiments que pour les délits, surtout quand les coupables sont indigènes et les justiciers étrangers. Dans la situation présente, il faudrait réunir, pour les trois délits ou au moins pour l'un d'eux, des preuves suffisantes pour démontrer la culpabilité du général et donner satisfaction à l'opinion publique. Se procurer de pareilles preuves serait difficile. On pourrait se trouver dans la nécessité de recourir à l'armée pour contenir la population. On a envisagé d'autres solutions. La première consisterait à retirer à de Berghes les fonctions qu'il occupe et à affaiblir ainsi son autorité ; la seconde à l'appeler à Madrid et à le châtier là-bas. Toutes les deux sont également difficiles à exécuter. Il y aurait à redouter particulièrement que le comte refusât d'aller en Espagne et mît le gouvernement dans l'obligation de dissimuler ou de s'emparer de sa personne. Pour le moment, il n'y a qu'une chose à faire. Renforcer l'armée venue d'Allemagne, qui se trouve sous les ordres du comte Jean de Nassau, ennemi de de Berghes, de façon à pouvoir s'en servir de contrepoids contre les entreprises de de Berghes, tant que les circonstances ne permettent pas d'agir d'une façon plus décidée.

Le Conseil examine ensuite les promotions à faire dans l'armée dans le cas

(1) *Lo que pareze de grandissima consideracion, aunque el consejo dice nada sobre ello, es ver que las cartas que mi tia, el marques de Aytona, el de Mirabel, y el cardenal escriven sobre el conde Enrique son terribles, y expresamente condenandole en la parte de la fidelidad. Yo he escrito à mi tia con grande claridad y distincion en este punto paraque executassen el remedio, y esto lo hize con el correo que fue con las provisiones.*

où on retirerait ses fonctions à de Berghes. Il propose de répartir les troupes entre Coloma et Jean de Nassau, tout en déclarant encore une fois qu'il vaut mieux provisoirement laisser les choses telles qu'elles sont.

L'Infante se rallie à l'avis du Conseil (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 90.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 64 v°.

1585. ....., 6 mars 1630. — *Philippe IV à Aytona.*

Il y a des années, dit le Roi en substance, qu'il a remis des dépêches secrètes réglant le gouvernement des Pays-Bas après la mort d'Isabelle. Comme dans l'entretemps certaines personnes sont décédées, il envoie secrètement à Aytona une nouvelle liste de noms. Le marquis n'en fera connaître aucun avant le moment où il exécutera les ordres reçus. Comme le Roi a désigné parmi les Espagnols le marquis de Mirabel, quoiqu'il soit ambassadeur à Paris, Aytona l'avertira aussitôt (2).

Estado, 2237.

1586. Madrid, 6 mars 1630. — *Lettres patentes de Philippe IV*.

Le Roi désigne le chef président du Conseil privé, qui sera en fonctions lors du décès de l'Infante, pour faire partie de la jointe qui doit veiller à l'administration des Pays-Bas, en attendant l'arrivée de l'infant Ferdinand.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 5.

1587. ....., 6 mars 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur Henri de Berghes.

Estado, 2648.

(1) Le 9 mars, Isabelle transmet cette consulte à Madrid. (*Ibid.*, fol. 89; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 64.)

(2) Cette lettre est suivie d'une pièce non datée où le Roi, après avoir exposé les motifs qui l'obligent à pourvoir au gouvernement des Pays-Bas pour le cas où Isabelle viendrait à mourir, désigne les fonctionnaires qui prendront en main la direction des affaires. Les noms sont en blanc. Un second document reproduit les noms des ministres désignés en 1621 et en 1627 pour remplir ces fonctions avec leurs suppléants. Nous les avons fait connaître ailleurs.

1588. ....., 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Spinola ne voit pas d'apparence de pouvoir venir aux Pays-Bas, tant que les affaires d'Italie ne seront pas arrangées. Avant cela, il ne pourra pas non plus envoyer de renforts.

Estado, 2044. — Publié par Rodriguez Villa, *op. cit.*, p. 578.

1589. Bruxelles, 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les Hollandais refusent d'entrer en négociations pour la trêve (1). Ils espèrent remporter cette année encore de nouveaux succès et sont tout prêts à partir en campagne. L'Infante a fait prendre les dispositions requises pour être en état de leur résister. L'armée a été dirigée vers la frontière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 92.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 62 v°.

1590. Bruxelles, 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait, par l'intermédiaire du capucin Philippe de Bruxelles, toutes les démarches requises auprès de Tilly pour qu'il veuille venir aux Pays-Bas. Il est prêt à le faire, si le duc de Bavière y consent. Il semble bien, d'après les lettres de Spinola, que celui-ci ne reviendra pas à Bruxelles avant que les affaires d'Italie ne soient arrangées. Jusqu'ici, les renforts promis par le Roi ne sont pas arrivés. Coloma ne veut pas du commandement général de l'artillerie; il préfère exercer à nouveau le gouvernement de Cambrai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 93.

1591. Bruxelles, 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire de Besançon. Le gouverneur de la Bourgogne, comte de Champlitte, a écrit à diverses reprises au sujet des inconvénients qu'il y aurait de retirer la

(1) Le préambule de cette lettre, ainsi libellé : *Como he avissado a V. M. los Olandesses no han querido entrar en assiento,* indique que le refus des Hollandais a dû faire l'objet d'une lettre antérieure que nous ne possédons pas. — Le 31 mars, le Roi remercie l'Infante des dispositions qu'elle a prises pour résister aux Hollandais. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 202, fol. 159; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 80.)

garnison espagnole de Besançon pour permettre à l'Empereur d'y installer une garnison allemande. Isabelle tâchera d'amener Ferdinand à renoncer à son projet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 100.

1592. Bruxelles, 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

La désignation d'un nouvel évêque de Bruges était faite avant l'arrivée de la lettre royale recommandant Jean Bovequecio. On se souviendra de ce sujet à une prochaine occasion. La Cueva est tout disposé à se conformer aux ordres qu'il a reçus de remettre les archives de l'ambassade à Aytona. Les prescriptions royales quant au traitement de ce dernier et au commandement de la flotte seront observées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 101.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 63.

1593. Bruxelles, 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante accuse réception de deux lettres royales relatives aux négociations du président Bruneau en Allemagne. Elle déclare qu'elle aurait voulu confier la ville et le pays de Lingen à Wallenstein, parce qu'il n'y avait pas moyen de les défendre, dans le cas où les Hollandais les auraient attaqués. Wallenstein a décliné l'offre qui lui a été faite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 96.

1594. Bruxelles, 9 mars 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu une lettre du Roi relative au rapport fait à Madrid par La Cueva, au sujet d'un libelle séditieux écrit contre le chancelier de Brabant et que le duc d'Aerschot lisait en public. Isabelle confirme les affirmations de La Cueva. Elle ajoute qu'elle s'efforce d'arranger toutes les affaires de ce genre, que ce n'est pas le moindre de ses soucis, qu'on ne peut pas toujours sévir,

(1) Le 31 mars, Philippe IV promet d'agir dans le même sens. (*Ibid.*, fol. 186). — Voir encore une lettre de l'Infante du 29 avril promettant de ne pas perdre la chose de vue (fol. 210).

surtout quand il s'agit de personnes de qualité. Elle termine en déclarant que ces derniers jours ont paru des libelles contre d'Aerschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 103.

1595. Madrid, 14 mars 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a fait remettre à Jacques Bruneau 400,000 écus à distribuer en Allemagne, en vue d'obtenir la mise des Hollandais au ban de l'Empire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 105.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 105 v°.

1596. Madrid, 14 mars 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante copie d'une lettre qu'il a écrite au marquis d'Aytona. Il est question des difficultés pendantes entre le Conseil de Brabant et l'Électeur de Cologne, au sujet des seigneuries d'Othée et de Fléron. Philippe promet de faire tout ce qui sera possible pour donner satisfaction à ce dernier dont il convient de conserver la sympathie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 108.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 106 v°.

1597. Madrid, 14 mars 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu un rapport sur la situation de la flotte des Pays-Bas. Il prescrit à l'Infante de veiller avec ponctualité à assurer tout ce qui est nécessaire à l'armée navale. Tout le monde convient que 50,000 ducats dépensés pour la flotte rapportent plus que 500,000 ducats consacrés à l'armée. Le produit des prises pourrait peut-être arriver à compenser la dépense (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 112.

(1) La lettre adressée à Bruneau est jointe en copie à la présente. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 202, fol. 107; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 106.)

(2) La lettre à Aytona est jointe folio 110. Isabelle répond, le 6 avril, que le Conseil de Brabant défend les droits du Roi, mais qu'on tâchera de procurer un accommodement (fol. 173; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 107).

(3) Le 6 avril, Isabelle répond que c'est le manque d'argent qui est cause du mauvais état de la flotte, qu'il faut d'abord soigner pour l'armée, qu'elle exécutera les ordres du Roi dans la mesure de ses moyens (fol. 172).

1598. Madrid, 14 mars 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante, pour son information, copie d'une série de documents relatifs aux négociations qui vont avoir lieu à la réunion prochaine du collège électoral en Allemagne, notamment les instructions de son ambassadeur extraordinaire, le duc de Tursis, capitaine général des galères de l'escadre de Gênes. Il y est question de l'ensemble des affaires alors pendantes entre l'Allemagne et l'Espagne et notamment de la participation de la première à la guerre contre les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 114-147
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 59-71, 87-93 et 118-126.

1599. ....., 27 mars 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la situation de la Flandre. Le comte d'Oñate estime qu'il faut régler l'affaire du comte de Berghes d'une manière ou de l'autre. Si la paix se fait en Italie et si Spinola retourne en Flandre, les choses ne s'arrangeront pas pour cela; la noblesse belge a perdu le respect; les populations demandent des choses exhorbitantes, comme le dit le comte de Solre, même les gouverneurs les soutiennent ainsi qu'on l'a vu, d'après le même comte de Solre, avec le comte d'Epinoy et d'autres (2). Il faut donc un pouvoir plus grand que celui du marquis d'Aytona pour réfréner des seigneurs de ce rang et des populations jouissant de pareilles libertés et être en état de récompenser les uns et punir les autres. Il rappelle ce qu'on a déjà écrit et *consulté* depuis des mois, sur la nécessité de prendre une décision et d'envoyer en Belgique un personnage de sang royal ou du moins de la maison d'Autriche, pour assister l'Infante et lui succéder. D'Oñate ajoute que sur l'ordre du Roi d'autres personnes pourraient accompagner ce prince pour l'assister.

Le marquis de Gelves fait remarquer à propos de la nomination de cinq conseillers d'État (l'évêque de Gand, l'archevêque de Malines, l'archevêque de

(1) L'Infante répond à cette lettre au mois d'avril et estime qu'on pourrait démolir diverses forteresses que l'armée occupe au delà du Rhin. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 202, fol. 170; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 104 v°.)

(2) *Y que los mismos gobernadores los apoyan como el mismo conde dize, lo haze el conde de Pinoy y otros.*

Cambrai, les comtes de La Motterie et de Balançon) que pour le moment ce Conseil comprend trop de membres. Quant aux prétentions de quatre ou six grands seigneurs au sujet du gouvernement des provinces, il est de l'avis du marquis d'Aytona qu'il ne faut pas le leur céder. Comme le comte de la Puebla, il demande qu'on encourage le commerce d'Anvers pour ramener la confiance, mais, ajoute-t-il, avec le souci continuel d'assurer le château et la ville sans en abandonner la défense aux habitants (1).

Estado, 2044.

1600. Madrid, 31 mars 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi espère qu'on pourra défendre avec succès la place de Lingen et tenir pied ainsi en Frise (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 155.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 79.

1601. Madrid, 31 mars 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu d'Aytona un rapport sur la situation de nos provinces. Le marquis propose de donner le titre de conseiller d'État à l'évêque de Gand et aux archevêques de Cambrai et de Malines, au comte de la Motterie et à Balançon. C'est à Isabelle à décider ce qu'il faut faire.

Nécessité de continuer à agir sur Tilly pour l'amener aux Pays-Bas.

Le marquis d'Aytona a déclaré aussi qu'il ne pouvait se rendre compte de la situation de l'armée qui se trouve entre le Rhin et la Meuse. De Berghes prétend que son armée de campagne ne compte pas plus de 1,000 hommes, tout le reste de ses effectifs étant cantonné dans les garnisons des duchés de Clèves et de Juliers et dans celles de Gueldre. Aytona voudrait confier toutes ces garnisons aux troupes impériales. Isabelle doit consulter le Roi à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 162.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 80 v°.

(1) *Pero siempre con cuydado de assegurar aquel castillo y villa, sin fiarlo de los abitantes della.*

(2) Le 29 avril, Isabelle déclare que c'est une place isolée, très exposée aux attaques de l'ennemi. Antérieurement on a voulu, pour ce motif, la céder au duc de Mecklembourg, qui l'a refusée. On examinera ce qu'il y a lieu de faire (fol. 208; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 85).

1602. Bruxelles, 6 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle transmet au Roi un rapport sur la situation militaire (1). Elle a communiqué ce document aussi à Spinola, pour qu'il veuille donner son avis. Elle attend toujours la décision de Tilly.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 175.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 105 v°.

1603. Bruxelles, 6 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire du commerce du sel. La question a été sérieusement examinée et il a paru convenable de commencer en accordant cinquante passeports à des navigateurs hollandais pour venir chercher du sel dans un des ports d'Espagne ou de Portugal. C'est une expérience à faire. On en verra le résultat.

D'autre part, on a appris qu'à Amsterdam un négociant a reçu ordre d'envoyer à Lisbonne vingt-cinq navires hollandais, pour y charger du sel, avec la permission du gouverneur de la ville. L'Infante insiste sur le dommage causé aux finances royales par l'octroi de semblables permissions, alors qu'aux Pays-Bas on vend les passeports à des prix considérables. Le Roi devrait défendre toute exportation de sel à ceux qui n'ont pas un passeport délivré par l'Infante. Ainsi le commerce du sel pourrait rapporter au trésor royal des sommes considérables (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 164.

1604. Bruxelles, 6 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

La Cueva se dispose à partir. Il a vendu ses meubles, mais n'en a pas retiré assez pour payer ses dettes. Isabelle l'aidera au besoin, pour qu'il puisse s'en aller.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 174.

(1) Ce rapport manque dans les archives de Bruxelles.

(2) En annexe se trouve la traduction espagnole d'un passeport accordé à un armateur hollandais, Jean Janssens, pour aller avec son navire *La Fortune* charger du sel en Espagne (fol. 166).

1605. Madrid, 7 avril 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Dans le cas où Tilly n'obtiendrait pas le consentement du duc de Bavière, il faut continuer les instances auprès du général lui-même, et lui rappeler qu'il est né sujet du Roi et que c'est son premier devoir de lui obéir (1).

Coloma doit se soumettre aux ordres du Roi et accepter la charge de général de l'artillerie. Le gouvernement de Cambrai doit être remis à Jean de Guzman.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 178. — *Estado*, 2237.

1606. Madrid, 7 avril 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Wallenstein a promis, après la signature de la paix en Italie, de venir aux Pays-Bas avec une armée de 25.000 fantassins et de 5,000 cavaliers. Mais ses exigences pécuniaires sont trop fortes et il faudrait tâcher de concilier sa proposition avec celle du comte de Colalto. Il est entendu que les troupes se trouveront sous le haut commandement de l'Infante. Si l'on s'accorde, il faut donc accepter le secours de l'Empereur, ce qui sera le bon moyen de le brouiller avec les Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 180.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 79 v°.

1607. Madrid, 10 avril 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante copie de deux mémoires qui lui ont été remis par le Père Jean Norton, procureur général des Jésuites pour la province d'Angleterre. Le premier de ces écrits insiste sur la nécessité de confier à l'avenir la charge de recteur du séminaire anglais de Douai à un sujet britannique et non plus à un Belge. Dans le second, on explique qu'il convient d'écarter du couvent des Bénédictines de Bruxelles, un certain Antoine de Champney, docteur en Sorbonne, qui y a été placé par un évêque résidant en Angleterre, mais partisan de la France. L'Infante reçoit l'ordre d'envoyer au sujet du séminaire des renseignements détaillés par rapport à sa fondation, sa situation présente, les réformes à y faire éventuellement. Elle s'informera de

(1) Le 25 avril suivant, Philippe revient sur la nécessité de faire venir à tout prix Tilly (fol. 194).

la personnalité de ce Champney, elle cherchera à savoir comment un évêque d'Angleterre a pu prendre autorité sur des religieuses habitant Bruxelles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 182.

1608. Madrid, 10 avril 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Importance de la flotte. Le Roi prescrit de prélever 8 °/₀ sur les provisions ordinaires, pour être affectées au service de l'armée navale (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 188.

1609. Madrid, 25 avril 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu une consulte du Conseil privé sur les difficultés de l'Électeur de Trèves avec le magistrat de cette ville. Il demande que l'Infante envoie aussi les documents qui ont servi à l'examen que le Conseil a fait de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 196.

1610. Paris, 26 avril 1630. — *Mirabel à Philippe IV.*

Le Roi lui a ordonné de retourner à Paris; il s'excuse à cause de ses embarras d'argent. Il n'y a pas un marchand à Paris ou à Bruxelles qui voulût lui avancer un réal, tant il s'est discrédité en manquant aux nombreux engagements qu'il avait contractés. Il voudrait faire revenir sa femme sans aucun désagrément pour elle, en laissant en garantie à ses créanciers les joyaux de la marquise et les autres bijoux de sa maison et ses domestiques comme ôtages. Non seulement on ne lui a pas donné de quoi payer ses dettes, mais on lui doit même ses gages ordinaires. Il n'a pas de quoi s'entretenir et ne peut rien entreprendre. Si les 20,000 écus que l'Infante lui a fait remettre en déduction

(1) On trouve à la date du 26 septembre 1630 une consulte du Conseil d'État relative à ces mêmes questions. Le Conseil déclare que la demande des Jésuites est parfaitement justifiée et qu'il y a lieu d'y consentir. Pour la seconde question, il faut attendre le résultat de l'enquête commencée à ce sujet. De l'apostille couchée par l'Infante sur la consulte, il résulte qu'elle se rallie aux conclusions du Conseil sur le premier point, mais refuse absolument de tolérer plus longtemps dans le couvent des Bénédictines un confesseur qui ne dépend pas de la juridiction de l'archevêque de Malines. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 203, fol. 242.)

(2) Le 29 avril, Isabelle déclare qu'elle fera donner les ordres requis, tout en ajoutant qu'elle disposera d'autant moins pour l'armée, ce qui n'ira pas sans inconvénients (fol. 211).

d'une *ayuda de costa* arriérée ne lui avaient pas permis de dégager une partie de son argenterie, il n'aurait pas un plat pour manger.

Estado, 2044 [1].

1611. Bruxelles, 26 avril 1630. — *Aytona à Philippe IV.*

Le marquis insiste sur la nécessité de payer régulièrement les soldats.

Estado, 2044. — *Bibliothèque royale de Belgique*, Section des manuscrits, reg. 16149, fol. 16.

1612. Bruxelles, 26 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les dernières décisions royales au sujet de la trêve avec les Hollandais. Toutes les négociations relatives à cette affaire ont été confiées au commis Kesseleer, à qui revient d'ailleurs l'initiative des tractations avec le député de Hollande, de résidence à Roosendael. Ce dernier a écrit récemment à Kesseleer que le prince d'Orange était tout disposé à conclure la trêve et que les États généraux n'y faisaient pas opposition, mais s'étonnaient de ce qu'on eût mêlé à ces négociations plusieurs personnes, notamment le seigneur de Wieskerke. A quoi l'Infante répond que sauf Henri de Berghes, personne d'autre que Kesseler n'a reçu d'elle commission pour s'occuper de ces négociations. Le seigneur de Wieskerke est d'ailleurs incapable de conduire une affaire aussi importante [2].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 202. *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 83 v°.

[1] On trouve (*Ibid.*) les comptes du marquis clôturés à la date du 26 avril 1630 et servant de justification à ses réclamations. Voir encore *Estado*, 2148, une consulte du Conseil d'État espagnol, datée du 30 mai suivant, relative à l'impossibilité qu'il y a pour Mirabel de retourner à Paris, faute d'argent.

[2] En annexe se trouve une lettre du député hollandais à Kesseleer, datée du 16 avril 1630. On y lit que le prince d'Orange s'efforce de rallier à l'idée de la trêve tous ceux dont le consentement est indispensable, qu'il faut agir avec circonspection et ne pas faire intervenir des gens dont l'activité inopportune ne peut que contrecarrer la réussite de l'affaire. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 202, fol. 203; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 84.) Le 14 juin, Philippe déclare, à son tour, que lui n'a jamais donné commission à personne pour traiter cette affaire. D'un autre côté, Isabelle doit examiner s'il convient de continuer à se servir de Kesseleer. Il semble, en effet, dit le Roi, que les Hollandais ont réussi, grâce à lui, à nous tromper et d'ailleurs, depuis la perte de Wesel, Bois-le-Duc et Pernambouc, la situation a tout à fait changé. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 203, fol. 23; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 95.)

1613. Bruxelles, 29 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nécessité d'envoyer de l'argent à Coloma et à Bruneau, qui en ont besoin pour mener à bien leurs négociations en Angleterre et en Allemagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 205.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 84 v°.

1614. Bruxelles, 29 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il ne faut pas créer de nouveaux conseillers d'État, car on ne saurait contenter tout le monde. Quant au comte de la Motterie et au baron de Balançon, qui sont des soldats de mérite, Isabelle voudrait que le Roi les nommât conseillers de son Conseil de guerre suprême en Espagne (2).

Au sujet des places fortes occupées en Allemagne par l'armée royale on tâchera d'y faire mettre des garnisons de l'armée de l'Empereur et de la Ligue. Ce seront autant d'hommes dont on pourra disposer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 206.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 82.

1615. Bruxelles, 29 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante continue ses instances auprès de Wallenstein pour amener celui-ci à une rupture avec les Hollandais. De fait, le duc n'y consentira que si on exécute toutes les conditions qu'il a posées et si on fait la paix en Italie. Il ne voudra pas revenir sur cette prétention (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 207.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 82 v°.

(1) Le 14 juin, Philippe fait droit à cette demande (reg. 203, fol. 15).

(2) Le 31 mai, Philippe se rallie à cet avis et nomme ces deux nouveaux conseillers de guerre (fol. 261). Le 27 juillet, l'Infante remercie le Roi de ces deux nominations, ainsi que de celle d'un troisième conseiller de guerre, Francisco Zapata (reg. 203, fol. 170).

(3) Le 2 juin suivant, Philippe met l'Infante au courant des négociations faites de son côté pour amener l'intervention de l'armée impériale contre les Hollandais (reg. 203, fol. 3). Cette lettre comprend plusieurs annexes (fol. 5 et suiv.), entre autres une missive de Jean-Georges Bayardi (*Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 46.)

1616. Bruxelles, 29 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Éloge du pagador général de l'armée, Thomas Lopez de Ulloa (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 212.

1617. Bruxelles, 29 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaire de Tilly. Isabelle rappelle qu'elle a proposé jadis de dépêcher vers lui le Père Philippe de Bruxelles, capucin, et qu'en même temps elle a écrit à l'Empereur pour lui demander conseil sur la façon de mettre cette affaire en train. Le moine a fait son voyage en vitesse. Tilly s'est laissé convaincre, sous la réserve qu'il aurait le consentement du duc de Bavière. Par contre, il n'a fait aucune difficulté sur la question du titre à lui donner, déclarant qu'il obéirait aux ordres qu'on lui donnerait. Entretemps Jacques Bruneau écrivit que spontanément l'Empereur et le prince d'Equemberg avaient reconnu la nécessité de la présence de Tilly aux Pays-Bas. Tout paraissait ainsi devoir s'arranger. Vers le duc de Bavière, Isabelle dépêcha un noble luxembourgeois, M. de Custine, avec ordre de se mettre d'accord avec Jean-Henri de Samre, envoyé par l'Empereur au duc de Bavière, également dans l'intention d'obtenir son consentement au départ de Tilly. Le Roi pourra prendre connaissance de la réponse du duc par les rapports de de Custine et de de Samre que l'Infante lui transmet (2). Tilly lui-même avait écrit au duc de Bavière et à l'Électeur de Cologne. Ni l'un ni l'autre ne s'est laissé convaincre. Ils ont déclaré au général que les ministres espagnols lui causeraient tant d'ennuis qu'il y perdrait sa réputation. Persuader Tilly de venir sans la permission des Bavarois serait s'exposer à une rupture avec la Ligue, et d'ailleurs il n'est pas certain que Tilly se laisserait convaincre. On tâchera d'agir en douceur. L'Infante s'est adressée au Père carme Dominique, qui se trouve actuellement à Vienne, pour que lui aussi prête son concours.

Coloma refuse toujours d'accepter le commandement de l'artillerie, qui d'ailleurs n'est pas vacant, puisqu'on n'a pas encore pris de décision au sujet de de Berghes.

(1) Voir une autre lettre de l'Infante à son sujet (fol. 230).

(2) Ces documents manquent.

L'Infante attend l'arrivée des renforts espagnols et italiens que Spinola doit envoyer (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 215.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 86.

1618. Bruxelles, 29 avril 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Recommandation pour le comte de Henin (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 218.

1619. Bruxelles, 13 mai 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres de provision s'élevant à 163,479 ducats. On continue les efforts pour faire venir Tilly. Mirabel va retourner en France, comme le Roi l'a ordonné, dès qu'il aura reçu des fonds.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 220.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 93.

1620. Bruxelles, 13 mai 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Charles de Baudequin ne peut remplir la mission que le Roi lui a confiée, tant que la trêve n'est pas conclue avec la Hollande. Comme il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle se conclue de si tôt, il retourne en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 222.

(1) Le 14 juin, Philippe répond que malgré le peu de succès qu'on a eu jusqu'ici, et à cause de la nécessité qu'il y a d'avoir un généralissime de valeur, l'Infante doit continuer jusqu'à l'extrême limite ses efforts pour venir à bout de toutes les résistances. Il ajoute que de son côté il a écrit à ce sujet au duc de Tursi une lettre, datée du 11 juin, et jointe en copie à la présente. Quant à Coloma, Isabelle doit le persuader d'accepter le commandement qu'on lui destine. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 203, fol. 26; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 1.)

(2) Le 22 juin 1630, Philippe accorde le titre de chevalier à François Helman et à Cyprien de Lizaracu. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 203, fol. 70.)

1621. Bruxelles, 14 mai 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi est depuis longtemps prêt à partir en campagne, mais il ne l'a pas encore fait. L'armée royale est prête à toute éventualité. Le comte Jean de Nassau se trouve sur le Rhin avec l'armée envoyée par l'Empereur.

L'Infante a décidé de confier la lieutenance générale de la cavalerie au comte de Salazar, la place de Dunkerque à Louis de Bénavidès, le gouvernement du Palatinat à Philippe de Silva, la lieutenance générale de la cavalerie à Vincent Pimentel. Toutes ces nominations se sont faites de l'avis d'Aytona, Leganès, Mirabel et La Cueva.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 224.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 77.

1622. Bruxelles, 14 mai 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

La mauvaise situation des affaires aux Pays-Bas, les forces ennemies prêtes à entrer en campagne, le manque de soldats sont autant de raisons qui auraient pu nécessiter l'évacuation de certaines places du duc de Neubourg que l'armée royale occupe au delà du Rhin, comme Unna, Hamm, Lipstat, le château de Squaremberg et Papenmutz. L'Infante s'est décidée à écrire au duc de Bavière, qu'il veuille les faire occuper par ses troupes. Il vient de donner une réponse très favorable. Il déclare avoir prescrit à Tilly d'occuper ces places avec l'armée de la Ligue. L'Infante se félicite de ce succès (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 227.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 92.

(1) Isabelle revient encore sur cette question dans une lettre du 18 mai (fol. 238; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 89). On trouve joint à cette dernière un mémoire justificatif (fol. 240 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 90). Le 17 juin, elle fait savoir que la remise de ces places fortes à l'armée impériale se fera le 24 de ce mois. Elle ajoute qu'il serait utile de remettre aussi aux Allemands la ville de Lingen, dont la défense est très difficile, dont la conservation importe beaucoup et qui sera sans doute le point de mire des Hollandais, lors de la campagne prochaine. Sur ce dernier point, elle attend les ordres du Roi (reg. 203, fol. 28; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 67). Cette dernière lettre contient en annexe une consulte du Conseil d'État du 14 juin (fol. 30; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 68 v°). Le 22 juin, Philippe approuve la décision prise de confier Unna, Hamm, Lipstat, Squaremberg et Papenmutz aux Impériaux (fol. 72). La question de Lingen fait l'objet d'une autre lettre du Roi, du 5 juillet. Il s'en remet à la décision de l'Infante (fol. 81; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 70). La lettre comprend plusieurs annexes, notamment une consulte du Conseil d'État. (*Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 70 v° et suiv.)

1623. Bruxelles, 15 mai 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet l'avis rendu par les deux contadors majors Juan Muñoz de Escobar et Philippe de Porres sur le projet du Roi de diviser en deux la pagadorie générale de l'armée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 230.

1624. ....., 25 mai 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de questions de préséance. Le marquis d'Aytona, dans une de ses lettres, apprend qu'il a cédé le pas et la première place à la chapelle au marquis de Mirabel, ambassadeur extraordinaire à Bruxelles, alors que lui-même n'est qu'ambassadeur ordinaire.

Estado, 2044.

1625. ....., 26 mai 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre d'Isabelle du 29 avril (2). Dans celle-ci, l'Infante annonçait qu'après avoir reçu la lettre du Roi du 7, elle avait reconnu la nécessité de la présence en Belgique du duc de Tilly et qu'elle avait envoyé en Allemagne le Père Philippe de Bruxelles, capucin de beaucoup d'adresse et d'entregent (3), pour persuader le général de demander un congé au duc de Bavière.

Estado, 2044.

1626. Madrid, 27 mai 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi met l'Infante au courant de la tournure que prennent les négociations de paix entamées avec l'Angleterre. Il lui fait part de ce qu'il a convenu avec Charles I^er^ que, la paix une fois faite, le roi d'Angleterre pourra, de commun accord avec l'Infante, arranger la conclusion d'une trêve entre l'Espagne et la Hollande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 249.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 2.

(1) Cet avis se trouve au folio 232.
(2) Voir plus haut, n° 1617.
(3) *De mucha maña y platica.*

1627. Madrid, 28 mai 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire du sel. Le Roi se plaint de n'avoir plus reçu de nouvelles à ce sujet. De son côté, il a donné ordre à deux fonctionnaires supérieurs de résidence à Lisbonne et à Xérès de faire bon accueil aux vaisseaux qui viennent charger du sel et de soigner pour les passeports. Le comte de Solre a annoncé que l'Infante avait décidé d'accorder cinquante passeports. Il ne faut pas en rester là, mais chercher à développer ce trafic. La Gouvernante peut faire donner des passeports en Pologne et dans les villes hanséatiques, à condition qu'on observe strictement l'obligation pour les navires qui font ce trafic de ne faire aucune escale, ni à l'aller ni au retour (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 255.

1628. Bruxelles, 31 mai 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte de Solre a parlé à l'Infante au nom du Roi de la question de la vente du sel. On a discuté la chose avec divers ministres, entre autres Aytona et Leganès. Deux points de vue ont été examinés : le profit que la vente du sel d'Espagne peut procurer au Roi, et d'autre part l'avantage qui en résulte pour les habitants des Pays-Bas et les neutres au détriment des Hollandais. Il est sûr que la qualité supérieure du sel d'Espagne lui assurera toujours un débit abondant, si on le vend à un prix raisonnable et si on ne le charge pas de droits trop considérables. Il serait à souhaiter que les droits à payer puissent être acquittés aux Pays-Bas, ce qui serait une facilité considérable pour les marchands. On a envisagé, pour mettre ce commerce en train, la constitution d'une compagnie de marchands belges, associés avec quelques marchands de Calais, ou bien d'une compagnie composée de Belges, de Hollandais et de neutres, placée sous la protection du duc de Holstein, ou enfin d'une compagnie de Belges et de neutres, d'où les Hollandais seraient exclus. L'Infante expose les inconvénients de chacune de ces solutions. Elle propose de ne rien décider immédiatement et de favoriser en attendant l'exportation du sel par l'établissement de droits de douane modérés et par l'octroi à tous, sauf aux Hollandais, de la permission de venir le charger en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 267.

(1) A cette lettre sont jointes les copies de celles que le Roi écrit à ce sujet à d'Auchy, de Roye et de Solre (fol. 257-259).

1629. Madrid, 2 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire du sel. On doit tenir aux Pays-Bas un registre spécial relatif à cette affaire ; de même les revenus qu'on en tirera formeront l'objet d'une comptabilité séparée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 1.

1630. Madrid, 14 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi accorde une mercède au comte de Champlitte, gouverneur de la Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 11.

1631. Madrid, 14 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi demande l'avis de l'Infante sur l'opportunité d'engager à son service le prince de Falsebourg, comte de Boullay, cousin du duc de Lorraine. Il déclare que dans la situation présente des affaires de Flandre, le concours de ce prince, qui pourrait lever sans retard 20,000 fantassins et 2,000 à 3,000 cavaliers, serait peut-être précieux (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 18.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 95 v°.

1632. Madrid, 14 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur les observations faites par l'Infante par rapport à la décision de prélever à l'avenir 8 °/₀ du montant des provisions pour les affecter au service de la flotte. Le Roi insiste à nouveau sur la nécessité de maintenir l'escadre en bon état. Il permet de disposer à cet effet du produit des prises et demande à l'Infante de lui faire savoir quel est le crédit qu'elle prélève sur les provisions pour le service de la flotte (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 20.

(1) Le 27 juillet, Isabelle répond qu'elle a voulu au préalable entendre l'avis de Spinola. Celui-ci conseille de ne pas accepter (fol. 157 ; *Manuscrits divers,* reg. 216, fol. 98 v°).

(2) On voit qu'implicitement Philippe retire l'ordre qu'il a donné en premier lieu. Le 27 juillet, Isabelle répond qu'elle a toujours reconnu l'importance de la flotte, le tort qu'elle doit causer aux Hollandais et le profit qu'on peut tirer des prises. Mais, ajoute-t-elle, pour arriver au but qu'on

1633. Bruxelles, 19 juin 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Wallenstein a offert à Jean de Nassau un emploi permanent dans l'armée impériale. Ce dernier a déclaré à l'Infante qu'il préférait rester au service du roi d'Espagne, si on lui confiait la charge de général de l'artillerie ou si on lui promettait un autre poste équivalent à la proposition de Wallenstein. Isabelle a répondu qu'elle ne pouvait prendre de décision sans le consentement du Roi. Elle prie son neveu de considérer les mérites du postulant et l'opportunité qu'il y a de conserver son concours. Elle propose de lui accorder le commandement de l'artillerie, bien que celui-ci ait été antérieurement destiné à La Motterie, qui d'ailleurs n'a jamais été mis au courant de cette décision et peut rester dans son gouvernement de Maestricht (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 32.

1634. Bruxelles, 19 juin 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi a pris toutes les mesures requises pour entrer en campagne, mais il ne l'a pas encore fait. On raconte qu'il se propose d'assiéger Lingen. L'Infante ne voit pas comment on pourrait défendre cette place. L'armée royale est prête ; en considération de l'étendue des forces ennemies, on n'a pas osé prendre l'initiative des opérations. Les soldats sont d'ailleurs mécontents, parce qu'on les paie si tardivement. On n'a pu obtenir le paiement des lettres que le Roi a envoyées récemment. Que Philippe considère les inconvénients de cette situation et fasse envoyer des effets qu'on puisse négocier (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 34.

poursuit, il faut qu'on s'abstienne de prélever sur la part des prises revenant au Roi, les sommes nécessaires pour le paiement de toutes espèces de pensions et la réserver exclusivement aux nécessités de la flotte elle-même. En outre, il est requis qu'on envoie d'Espagne, tant que durera la guerre, une bonne provision chaque année pour le service de l'escadre. Tant qu'on n'agira pas ainsi il n'y a pas d'amélioration à espérer. (*Ibid.*, fol. 168.)

(1) Le 23 juillet (*Ibid.*, fol. 34; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 6 v°), Philippe approuve la réponse qu'a donnée Isabelle. Il propose d'accorder à Jean de Nassau le commandement de l'artillerie au Palatinat et au surplus quelques belles paroles.

(2) Le 15 juillet, accusant réception de cette lettre, Philippe déclare qu'il est nécessaire de continuer les négociations pour obtenir l'arrivée de Tilly aux Pays-Bas. (*Ibid.*, fol. 121; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 4.)

1635. Bruxelles, 19 juin 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante communique un avis rapporté de Hollande par Gaspar Dorta, au sujet des projets hollandais sur le port de Sétubal, en Portugal (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 36-37.

1636. ....., 21 juin 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la nomination d'un général en chef aux Pays-Bas, puisque Tilly devant rester en Allemagne ne peut exercer cette charge.

Estado, 2044.

1637. Madrid, 21 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de l'alliance que Philippe et Ferdinand II veulent conclure avec le duc de Lorraine (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 39 et suiv.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 29, 105 v°, 111 ; reg. 217, fol. 14 et suiv.

1638. Madrid, 24 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit accorder une *ayuda de costa* de 6.000 ducats à Aytona qui participera à la campagne de cette année.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 76.

1639. Madrid, 24 juin 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé d'établir aux Pays-Bas un conseil de guerre pour suppléer à l'absence de Spinola et de Tilly. Il comprendra Aytona, Leganès, Benavidès,

(1) Le 27 juillet, elle ajoute des détails complémentaires. En Zélande, il se forme une compagnie d'armements maritimes plus considérable que celle des Indes, dans le but de faire des conquêtes en Portugal. C'est Sétubal qui est visé. (*Ibid.*, fol. 160.)

(2) A cette lettre, qui existe en deux exemplaires, se trouvent jointes plusieurs annexes relatives aux conditions que met le duc de Lorraine pour entrer dans cette alliance et aux raisons qui doivent pousser le même prince à le faire. Le 20 août, Isabelle promet de mettre l'affaire en train et renvoie Philippe au rapport que le marquis de Mirabel rédigera à ce sujet (fol, 201).

La Motterie et Ballon. Jean Brabo y siégera aussi, si c'est possible. Aytona aura la préséance. Il appartient à Isabelle d'augmenter ou de réduire le nombre des conseillers, d'accord avec Aytona et Leganès (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 78.

1640. Sans date (fin juin 1630). — *Mémoire remis à Olivarès par le comte d'Estaires.*

Ce mémoire contient un exposé confidentiel sur la situation des Pays-Bas. Le clergé est digne de tous les éloges. La justice est bien administrée. Mais on ne rencontre pas la même exactitude dans le gouvernement des finances royales (*real hazienda*), aussi bien des sommes qu'on envoie d'Espagne que de celles fournies par les provinces. Il se commet de nombreux abus et les dépenses croissent à proportion des besoins, tant il y a de soldes, de mercèdes, de pensions différentes et d'offices cumulés par quelques personnes dont l'avidité est telle qu'elles ne sont jamais satisfaites. Ce désordre est provoqué par ceux qui devraient y remédier et donner l'exemple aux autres. Ils ne tiennent pas compte des obligations qu'ils ont envers le Roi, non plus que de ses ordres et de ceux de l'Infante. Ils trouvent mille prétextes pour ne pas les exécuter et ne se laissent guider que par leur intérêt et celui de leurs parents et de leurs amis.

Au civil, il n'y a pas moins de désordres. La faute en est au Conseil privé qui désorganise les autres Conseils et connaît des affaires qui ne sont pas de sa compétence en imposant de grands frais aux parties.

On n'a rien fait pour relever le commerce qui est tant déchu.

Quant au respect dû au Roi, il y a lieu d'être satisfait du clergé et de la noblesse. Les nobles sont tout puissants aux États provinciaux et dans les bourgs qui dépendent de leur juridiction, mais il y a des villes qui élisent leurs magistrats et où les gouverneurs nommés par le Roi n'ont qu'une autorité limitée. Ces villes sont propriétaires des forteresses. Les gouverneurs, même s'ils le voulaient, ne pourraient y introduire des gens de guerre. Elles nomment les

(1) Le 27 juillet, Isabelle promet de se conformer à cet ordre. Elle ajoute qu'il y a peu d'apparence de voir arriver cette année Spinola ou Tilly. En tout cas, on continuera les démarches pour amener ce dernier (fol. 155; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 97 v°).

capitaines des quartiers (1) et aux États il est difficile de les obliger à accorder ce qui leur est demandé de la part du Roi. C'est le cas, notamment, pour les provinces wallones où, pour ce motif, les négociations sont plus malaisées qu'en Flandre et en Brabant.

Il conviendrait donc de donner aux gouverneurs l'autorité suffisante pour faire rentrer insensiblement et avec adresse les villes dans la hiérarchie (2).

Quatre des conseillers d'État, *letrados,* font les propositions touchant les collations des dignités et des offices ecclésiastiques et séculiers. Les personnes dont on a parlé étant de leurs parents ou de leurs amis et jouissant d'une grande popularité ont beaucoup de chances de réussir et de ces nominations dépendent dans la suite les décisions des États. Pour maintenir l'autorité du Roi aux Pays-Bas, il faudrait à la tête du gouvernement un homme de valeur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 115. — *Estado,* 2044.

1641. Sans date (fin juin 1630). — ***Deuxième mémoire remis à Olivarès par le comte d'Estaires.***

L'auteur traite du commerce et des manufactures, du logement des troupes, des patards ou *placas* accordés comme indemnités aux soldats, des chariots, du crédit public, de la nécessité que chaque soldat serve dans sa nation. Les provinces ont fait remarquer, dit-il à ce sujet, que du temps de Charles-Quint et du duc de Parme, chaque soldat servait dans sa *nation* commandée par des officiers de son pays ; maintenant les soldats s'enrôlent dans des compagnies de militaires étrangers pour toucher une meilleure solde, de sorte qu'ils ne servent que par intérêt; ainsi l'armée a perdu de son antique réputation et de là proviennent les nombreuses fautes commises dans les derniers temps.

L'auteur réclame aussi la création d'un fonds permanent, de manière que les provisions d'argent arrivent à temps et soient suffisantes pour faire face à une guerre aussi sérieuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 106. — *Estado,* 2044.

(1) *De las vezindades.*

(2) *Convendria autorizar los governadores paraque reduzcen en poco á poco y con maña las ciudades á la hierarquia.*

1642. Sans date (fin juin 1630). — *Le comte d'Estaires à Olivarès* (1).

Cette lettre, comme les deux mémoires, contient des conseils. L'auteur envisage la mort d'Isabelle. L'Infante elle-même l'a chargé de faire part de son désir de voir le Roi ou un des infants, ses frères, venir en Belgique. Le cardinal-infant pourrait tenir son rang avec ses revenus ecclésiastiques et par conséquent sans charge pour le Trésor.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 108. — *Estado*, 2044.

1643. Sans date (fin juin 1630). — *Mémoires du comte d'Estaires.*

Dans ces mémoires, au nombre de trois, le comte rappelle son origine, l'éclat de la maison de Montmorency dont il descend; il demande le titre de prince et une place au Conseil d'État en Belgique (2).

Estado, 2044.

1644. ....., 27 juin 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les mémoires remis par le comte d'Estaires à Olivarès.

Le Conseil trouve que quelques points contenus dans ces mémoires sont d'une application impossible, que d'autres sont plus dangereux qu'utiles. Comme il n'y a pas à Madrid de conseillers du Conseil de Flandre, il faut renvoyer ces mémoires à l'infante Isabelle qui consultera les ministres compétents (3).

Estado, 2044.

1645. Bruxelles, 6 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

On n'a de nouveau pas d'argent pour payer l'armée. L'ennemi est prêt à entrer en campagne. Du côté espagnol, on reste dans l'expectative. L'Infante

(1) Cette lettre est jointe au deuxième mémoire.

(2) Une lettre autographe non datée d'Isabelle à Philippe IV recommande le comte d'Estaires à la bienveillance du Roi. (*Estado*, 2044.)

(3) Le 8 juillet, Philippe écrit à Isabelle dans le sens indiqué par le Conseil. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 203, fol. 103; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 44 v°.)

est très inquiète à cause de la pénurie de fantassins espagnols et italiens. Que le Roi prenne les dispositions nécessaires, en faisant envoyer de l'argent et des renforts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 93.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 107 v°.

1646. Bruxelles, 6 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'une série de correspondances venues d'Allemagne et relatives aux affaires de ce pays. L'Infante annonce l'arrivée prochaine de Francisco de Guzman y Toledo, envoyé à Madrid par Fadrique de Toledo, pour faire rapport au Roi sur la situation de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 94.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 109.

1647. Bruxelles, 6 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Coloma a fait rapport à Isabelle de ses négociations en Angleterre. L'Infante déclare, à ce propos, qu'il est de toute impossibilité d'exiger de Charles I^er^ le retrait des troupes qu'il a envoyées en Hollande. Inadmissible aussi est la prétention d'exiger des Hollandais, en cas de conclusion d'une trêve, la restitution de Bois-le-Duc et de Wesel. Par contre, on peut leur réclamer l'évacuation des postes occupés aux Indes Occidentales. En tout cas, Philippe doit faire connaître sa décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 96.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 108.

1648. Madrid, 7 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la liste des navires qui sont venus, munis de passeports délivrés par elle, charger du sel dans la Péninsule (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 97.

(1) La liste est jointe en annexe. Elle comprend la mention de douze vaisseaux venus entre le 13 et le 28 mai 1630 (fol. 99).

1649. Madrid, 8 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

La jointe établie aux Pays-Bas, pour les affaires du commerce du sel, doit correspondre avec celle établie au même effet en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 101.

1650. ....., 13 juillet 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les prétentions du comte d'Estaires. A l'occasion de la naissance du prince, Isabelle l'avait nommé grand d'Espagne. Le comte demande, en outre, le titre de prince et une place au Conseil d'État en Belgique. Le Conseil rappelle que le marquis d'Aytona représentait le comte comme l'homme le plus dangereux qu'il y eût en Flandre et le plus grossier qu'il eût jamais vu. Néanmoins il estimait qu'il fallait le satisfaire. Le comte de Solre, dans une de ses lettres, le dépeint comme un ambitieux. Estaires aurait voulu être l'organe des provinces à la Cour, l'Infante lui ayant défendu de jouer ce rôle, il vint à Madrid avec une commission des chevaliers de la Toison d'Or. Par contre, Olivarès consulté par le Conseil, fit répondre par le secrétaire Rozas qu'il ne voyait aucune mauvaise intention chez d'Estaires et qu'on pouvait lui passer certains écarts. Il faut lui donner une mercède, d'autant qu'il est venu à Madrid avec la mission de porter les félicitations de la noblesse à l'occasion de la naissance du prince. Qu'on le nomme donc prince sans en faire un conseiller d'État.

Le comte d'Oñate, le marquis de Gelves, le Père confesseur, le marquis de Flores d'Avila, le comte de Castillo, le comte de la Puebla se rallient à l'avis du comte-duc et leur consulte est approuvée par le Roi.

Estado, 2044.

1651. Madrid, 15 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur les négociations à entreprendre avec Wallenstein pour amener celui-ci à faire une diversion contre la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 119.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 5 v°.

1652. Madrid, 20 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le président Jacques Bruneau a envoyé d'Allemagne un papier du baron de Papenheim, indiquant les trois raisons qui expliquent la force des Hollandais. Ce sont : leur frontière maritime, leurs fortifications et leur armée. Papenheim se déclarait à même de venir à bout de ces obstacles. Philippe communique cette nouvelle à Isabelle, afin que, de commun accord avec Aytona, elle examine les propositions de l'intéressé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 123.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 4 v°.

1653. Madrid, 20 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le secrétaire Antonio de Navaz a fait savoir à Olivarès qu'un prêtre écossais détient le testament que Marie Stuart a fait la nuit précédant sa décapitation, mais qu'il ne veut s'en défaire qu'à condition qu'on lui promette un canonicat ou une prébende aux Pays-Bas, et une récompense de 1,000 ducats. Isabelle devrait tâcher de se procurer des indications sur l'authenticité de ce testament (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 130.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 45.

1654. Madrid, 23 juillet 1640. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet du conflit entre les ducs de Neubourg et de Saxe, par rapport à la terre de Wynendael et certaines maisons à Bruxelles et à Gand. Il faut tâcher de donner satisfaction à Neubourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 137.

(1) La copie du papier de Papenheim se trouve en annexe (fol. 126; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 5). Le 20 août, Isabelle déclare qu'elle a connaissance déjà de ce mémoire et que, si Papenheim vient à Bruxelles, on l'écoutera. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, fol. 199; *Manuscrits divers*, reg, 217, fol. 10 v°).

(2) La lettre du secrétaire de Navaz, adressée de Paris le 26 mai 1630 à Olivarès, se trouve jointe en annexe (fol. 132; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 45 v°).

1655. Madrid, 23 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Un Jésuite du nom de Théodore Rosmer est venu à Madrid de la part du duc de Neubourg. Il a remis un mémoire demandant la permission de pouvoir négocier avec les Hollandais, pour qu'ils déclarent neutres les duchés de Clèves, de Juliers et de Bergh, les pays de la Marck et de Ravensburg. Le Roi ne veut pas prendre de décision sans avoir entendu Isabelle. Entretemps on fera voir à Neubourg combien on l'estime, en lui donnant toutes les satisfactions possibles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 139.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 30.

1656. Bruxelles, 27 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les instructions du Roi au sujet de la paie des soldats (2). On a reconnu bien vite qu'il était impossible de les exécuter et on a dû revenir à l'ancien système consistant à donner la demi-paie et le pain de munition. Le Roi recevra un rapport détaillé à ce sujet. On est à nouveau sans aucune ressource. Que le Roi envoie des provisions (3) !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 158.

1657. Bruxelles, 27 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les succès de l'ennemi à Bois-le-Duc, Wesel et Pernambouc, la retraite des Espagnols en Veluwe, l'assistance française, la continuation de la guerre en Italie, tout cela a fait échouer les négociations de Kesseleer. Les Hollandais sont persuadés qu'ils vont étendre leurs affaires dans les Indes Occidentales. Au sujet de la trêve, ils sont divisés. Il semble bien que c'est à l'amélioration de leur

(1) Le mémoire du Jésuite se trouve au folio 141.
(2) Elle y fait allusion à une lettre du 28 mai que nous ne possédons pas.
(3) A la lettre est joint un rapport sur le montant de la paie pendant un mois. Ce rapport est signé de Diego Hernani (fol. 159). Le 28 août, Philippe envoie en retour... des promesses de provisions pour l'armée et la flotte (fol. 210). La réponse aux diverses lettres de l'Infante, en date du 27 juillet, est aussi reproduite dans les *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 32.

situation, plutôt qu'à une erreur de Kesseleer, qu'est dû l'échec de ce dernier. A la dernière conférence que le conseiller a tenue avec son correspondant, il a été déclaré que les principales autorités hollandaises y compris le prince d'Orange sont disposés à traiter et qu'ils s'efforcent de convaincre les autres (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 161.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 99.

1658. Bruxelles, 27 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis de Fuentès, désigné par le Roi pour le gouvernement de Cambrai et du Cambrésis, est arrivé. Les ordres que le Roi a donnés à ce sujet sont bien difficiles à exécuter. D'abord on prive de son poste Coloma, qui a rendu tant de services et qui a charge de famille, alors qu'il est en Angleterre pour les intérêts du Roi. La patente donnée à Fuentès mentionne que Coloma est promu au poste de général de l'artillerie. Si de Berghes apprend cela, il se sentira atteint. On lui enlève ainsi le généralat de l'artillerie après lui avoir retiré celui de la cavalerie; il sera désespéré, le pays en général prendra parti pour lui. On dira qu'il a servi tant d'années, occupé tant de postes, qu'on n'a aucune preuve contre lui, qu'on lui enlève sa réputation! Tout cela est bien dangereux. Jusqu'ici le Roi n'a pas pris de décision au sujet de de Berghes, c'est la cause des embarras où l'on se trouve. On s'est décidé à Bruxelles à confier le commandement de la cavalerie à Coloma et à charger Leganès des fonctions de maître de camp général, fonctions qu'il occupait déjà en Espagne. De la sorte, de Berghes gardera l'artillerie, en attendant qu'on prenne une décision définitive à son sujet. On a décidé de reculer la date de la mise de Fuentès en possession de son gouvernement de Cambrai, en attendant que le Roi donne de nouveaux ordres (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 166.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 85.

(1) Le 28 août, Philippe déclare qu'on discutera à nouveau la question quand la situation militaire sera meilleure. On attendra aussi le résultat de l'intervention anglaise (fol. 210).

(2) Le 28 août, Philippe approuve la conduite de l'Infante (fol. 210).

1659. Bruxelles, 27 juillet 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le comte Jean de Nassau a été blessé au cours d'une rencontre avec l'ennemi près de Rheinberg et a été emmené comme prisonnier à Wesel. Isabelle a envoyé le marquis de Leganès pour reprendre son commandement, avec ordre de se mettre en rapport avec Henri de Berghes. On raconte qu'on va enlever à ce dernier son poste de général de l'artillerie et qu'il en est désespéré. Isabelle a donné ordre à Leganès de le consoler. Le Roi doit prendre au sujet du même de Berghes la résolution qu'il trouvera convenable (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 163.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 96 v°.

1660. Madrid, 30 juillet 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la saisie faite en Espagne d'un navire appartenant à Emmanuel de Portugal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 173.

1661. Sans date (avant le 12 août 1630). — *Rapports du comte de Tyrone.*

Ces rapports sont au nombre de deux. Dans l'un le comte de Tyrone propose à l'Espagne d'entreprendre la conquête de l'Irlande.

Estado, 2044.

1662. ....., 12 août 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Les deux conseillers présents (2) à la séance trouvèrent que le projet du comte de Tyrone était une affaire importante, réalisable et n'offrant pas de grandes difficultés. Cependant l'exécution devrait en être remise à une époque plus favorable quand les armées de Sa Majesté seraient moins occupées (3).

Estado, 2044.

(1) Le 28 août, Philippe approuve la conduite d'Isabelle. (*Ibid.*, fol. 219.)

(2) Les comtes d'Oñate et de Castrillo.

(3) Trois mois plus tard, le 15 novembre 1630, la paix fut signée entre l'Espagne et l'Angleterre. Pour le texte du traité voir *Placards de Brabant*, tome I, livre V, titre I, et pour les négociations qui le préparèrent : Gachard, *Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens*, pp. 156 et suiv.

1663. Madrid, 12 août 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

On tâchera d'envoyer ce qui manque pour compléter les provisions de cette année et on s'occupe déjà d'arranger celles de 1631. Spinola a reçu les ordres requis pour envoyer en Belgique les renforts demandés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 175.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 31 v°.

1664. Madrid, 12 août 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte d'Estaires a remis au Roi une lettre de l'Infante énumérant les desiderata des chevaliers belges de la Toison d'Or. Ils demandent 1° la confirmation des privilèges que leur ont assurés Philippe II et Albert; 2° la permission de porter les insignes de leur ordre à la fête de saint André et à d'autres cérémonies; 3° la permission de pouvoir se couvrir quand ils siègent sur les bancs de l'Ordre. Le Roi a entendu à ce sujet le chancelier de l'Ordre (1) et le Conseil d'État siégeant à Madrid. Philippe accorde la première demande; il réclame l'avis d'Isabelle sur les deux autres (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 177-183.

1665. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle a pris connaissance d'une lettre que le Roi a écrite au duc de Tursi relativement à la venue de Tilly aux Pays-Bas. Elle continuera à faire tous les efforts requis pour arriver au résultat désiré. Tant qu'une décision n'aura pas été prise au sujet de Henri de Berghes, on ne peut mettre Coloma en possession du commandement général de l'artillerie que le Roi lui a octroyé. La décision d'envoyer auprès de Wallenstein le capitaine de cavalerie Thomas Bianco était prise depuis longtemps. Mais quand on a appris que celui-ci, au lieu de

(1) Le mémoire de ce dernier se trouve en annexe en deux exemplaires (fol. 179 et suiv. et fol. 185 et suiv.).

(2) Cette lettre se trouve également en deux exemplaires, tous deux originaux signés et contresignés par le secrétaire André de Rojas.

venir faire une diversion en France, se disposait plutôt à défendre ses propres États, il a paru inopportun de lui envoyer cet officier espagnol.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 194.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 8 v°.

1666. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle que, lors de la capture du comte Jean de Nassau, elle a envoyé le marquis de Leganès pour le remplacer. Celui-ci, à son arrivée, a demandé par écrit l'avis des principaux officiers sur la tactique à suivre cette année. Isabelle communique au Roi le texte de ces consultations (1). Il pourra prendre connaissance ainsi de toutes les difficultés de la situation, il verra combien l'armée est réduite et mécontente, il constatera que si on la poussait en campagne, on aurait à craindre une mutinerie. Cela étant, et considérant la force de l'ennemi, il faut se limiter à la défensive, se contenter de maintenir ce qu'on a, sans risquer de perdre le reste. On continue toujours les efforts pour obtenir la venue de Tilly. L'Électeur de Cologne s'est décidé à renoncer à la pension qu'il recevait de Philippe IV. On ne pourra donc guère compter sur lui pour arriver à un résultat favorable dans les affaires qui vont être soumises à la Diète prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 189.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 9 v°.

1667. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

On cherche à obtenir la liberté du comte Jean de Nassau. On a proposé aux Hollandais de leur payer sa rançon comme colonel. Les rebelles exigent une rançon de maître de camp général. Le baron d'Auchy a été envoyé à La Haye pour négocier l'affaire avec le prince d'Orange. Si on obtient la liberté du comte, Isabelle lui fera connaître sa promotion au commandement de l'artillerie du Palatinat. Elle doute qu'il l'accepte (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 191.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 11.

(1) Il manque dans le registre.
(2) Le 6 septembre, Philippe répond qu'on doit tâcher de le persuader, en lui promettant un poste dans l'armée des Pays-Bas (fol, 219).

1668. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Pour satisfaire aux ordres du Roi, exprimés dans sa lettre du 15 juillet, Isabelle a dépêché vers Wallenstein, Louis de Custine, noble luxembourgeois, gouverneur de Vianden. On a peu de chances de réussir, eu égard à la situation de l'Allemagne. L'armée impériale, placée sous les ordres du comte Jean de Nassau, a reçu ordre de retourner en Allemagne. C'est pour l'Infante un grand souci. Le départ de ces troupes provoquerait de nouveaux progrès de l'ennemi. Il ne faut pas compter sur l'armée espagnole pour lui résister. Les soldats sont mécontents d'être si mal payés; chaque jour bon nombre désertent. Le duc de Tursi a reçu ordre d'Isabelle de faire des instances auprès de l'Empereur pour qu'il laisse la troupe de Nassau sur le Rhin, au moins durant le reste de la saison.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 192.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 7 v°.

1669. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg a écrit de La Haye à l'Infante au sujet des négociations avec les Hollandais. Ceux-ci demandent l'évacuation des duchés par les armées impériales et espagnoles, tandis qu'eux-mêmes garderaient les places qu'ils y occupent. Une proposition aussi inégale est évidemment inacceptable. Ferdinand II s'offusquera de ce que Neubourg soit allé en Hollande et ait fait des propositions pareilles. Isabelle a donné au duc une réponse dilatoire, déclarant qu'elle devait en référer à Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 197.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 11 v°.

1670. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Linghen a été remis aux troupes impériales. Il n'y avait pas moyen de faire autrement. Les Hollandais ont d'ailleurs été très affectés de voir les Impériaux si près de leurs frontières.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 200.

(1) Le 6 septembre, Philippe approuve la déclaration faite à Neubourg par Isabelle (fol. 219).

1671. Bruxelles, 20 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet avec avis favorable les requêtes des comtes de Henin et de Fontaine et du baron de Grobbendonck, désireux d'être promus eux aussi à la dignité de conseillers de guerre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 202.

1672. Madrid, 24 août 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit tâcher d'obtenir du Pape la promotion du Père Richard Goldes à un évêché d'Irlande (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 203 et suiv.

1673. Bruxelles, 26 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'ennemi n'a toujours rien entrepris. De ce côté, on demeure sur la défensive. Tant que le Roi n'envoie ni argent ni renforts, il ne peut être question de prendre l'offensive. Doléances coutumières sur le manque d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 207.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 13 v°.

1674. Bruxelles, 26 août 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires d'Allemagne. Les Électeurs prennent le parti de la France. Ils ne veulent pas rompre avec les Hollandais et préfèrent se confiner dans la neutralité. On voit combien peu ils sont dévoués à la cause du Roi. Celui de Cologne ne l'est pas plus que les autres. On s'est plaint du passage des troupes espagnoles par les pays allemands. Ce passage est inévitable en temps de guerre. D'ailleurs les Hollandais passent et repassent et lèvent de fortes contributions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 208.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 12.

(1) Le 22 septembre, Philippe prescrit à Isabelle de les éconduire. Au sujet de Grobbendonck et de son cousin M. de Obermont, il déclare avoir reçu des rapports peu favorables et demande des explications, pour pouvoir prendre, à ce sujet, une décision convenable (fol. 235). Le 23 octobre, Isabelle répond que les accusations portées contre ces deux officiers, par rapport à leur responsabilité dans la perte de Bois-le-Duc ne sont pas fondées. Ils ont bien servi, encore qu'ils eussent peut-être pu faire plus d'efforts pour la conservation de la place (fol. 265).

(2) Le 10 octobre, l'Infante promet de faire les instances requises. (*Ibid.*, fol. 260.)

1675. Madrid, 28 août 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi met l'Infante au courant de certaines difficultés survenues dans les négociations de paix avec l'Angleterre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 212.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 100.

1676. Madrid, 6 septembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des doléances de l'Infante par rapport à la situation militaire. Le Roi espère que l'avance d'argent qu'il a envoyée avec le dernier courrier aura contribué à améliorer l'état de choses. Il promet de soigner pour l'envoi des provisions.

Le Roi regrette qu'on ait remis certaines places fortes à l'armée impériale sans avoir exigé au préalable des garanties. Il déplore aussi le départ de la troupe allemande placée sous les ordres du comte Jean de Nassau. Il a écrit à l'Empereur pour obtenir le retrait de cette décision (2).

L'Infante doit faire procéder à des levées en Bourgogne. Il est évident que d'Espagne on ne peut envoyer de renfort qui arrive à temps, et il n'y a pas moyen de dégarnir la Lombardie tant que la paix n'est pas faite en Italie.

Philippe a prescrit au marquis d'Aytona de contresigner avec Leganès et les autres membres de la *Junta de Hazienda* les ordres de paiement transmis par le veedor général au contador. Il veut aussi que toutes les lettres que l'Infante lui écrit — sauf les autographes — soient contresignées par son ambassadeur à Bruxelles. Isabelle doit donner ordre à Pierre Roose de se rendre en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 219
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 75.

1677. Bruxelles, 7 septembre 1630. — *Isabelle au comte de Solre.*

Envoi d'une série de rapports sur la situation financière. Les lettres de provisions qu'on a reçues sont incertaines. Si l'on n'en obtient pas le paiement,

(1) Ces difficultés sont exposées au long dans une lettre du Roi à Carlos Coloma que le Roi envoie en copie à l'Infante. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 203, fol. 219; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 100.)

(2) Le texte de cette lettre et celui d'une autre adressée pour le même motif au prince d'Esquemberg se trouvent en annexe (fol. 221 et suiv.).

on courra le risque de voir surgir un désordre irréparable. Solre doit faire à ce sujet des représentations au Roi et à Olivarès (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 226.

1678. ....., 9 septembre 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol* (28 pages).

Sur les opérations militaires en Allemagne et la politique générale.

La Consulte débute par une analyse de lettres du marquis d'Aytona, du marquis de Leganès, de Necolalde et de l'Infante.

Le marquis d'Aytona, dans une lettre à Olivarès, se plaignait de la lenteur avec laquelle arrivaient les provisions, parce que les marchands jusqu'alors devaient plus de 700,000 écus. Lui-même tâchait de trouver un peu d'argent, mais, assurait-il, personne ne l'aidait dans sa tâche, parce que les fonctionnaires sont intéressés et cupides, les Espagnols ignorants et présomptueux. Les marchands ont laissé protester les traites tirées sur eux et l'ennemi s'attend à ce que des troubles graves arrivent.

La Consulte comprend dix-neuf articles.

Le comte-duc qui avait envoyé son avis au Conseil rallie à sa manière de voir la plupart des conseillers, tels le comte d'Oñate, le Père confesseur, le marquis Florès Davila, le comte de Castrillo, le comte de la Puebla et le Roi lui-même.

Estado, 2044.

1679. Madrid, 20 septembre 1630. — *Pragmatique de Philippe IV* (copie).

Pour distinguer les marchandises d'origine française ou belge de celles qui viennent de Hollande, le Roi, sur l'avis conforme de la jointe de l'*almirantazgo*, maintient sa cédule de l'année 1628. En conséquence, les produits français ou originaires d'autres pays, qui seraient semblables à ceux fabriqués dans les Provinces-Unies, doivent être accompagnés d'un certificat constatant leur origine, le poids, etc., et les fabricants doivent prêter serment. Quant aux

(1) A cette lettre est joint un papier autographe de l'Infante prescrivant à son destinataire — sans doute le secrétaire d'État et de Guerre Pedro de San Juan — de minuter et d'expédier cette lettre (fol. 225).

marchandises belges, allemandes ou autres, dont le commerce est autorisé en Espagne, qui viendraient par la France, elles doivent être munies d'un passeport de leur lieu d'origine. A défaut de cette formalité, elles seront confisquées.

Estado, 2149.

1680. Madrid, 20 septembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Empereur accorde des mercèdes dans la partie du Palatinat inférieur qui est occupée par l'armée espagnole. Il peut en résulter des difficultés avec l'Angleterre. Le Roi a prescrit au duc de Tursi de faire des représentations à ce sujet à la Cour de Vienne et il enjoint à Isabelle de ne pas accomplir les libéralités ordonnées par l'Empereur, sans son assentiment (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 230.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 15.

1681. Madrid, 20 septembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Électeur de Cologne, mécontent des avanies subies par ses sujets liégeois, a déclaré renoncer à la pension qu'il reçoit de Philippe IV. Depuis cependant, certains de ses ministres ont donné à entendre qu'il recevrait encore sa pension si on l'affectait sur des églises ou des abbayes. Philippe a prescrit à ses ministres en Allemagne de payer à l'Électeur une bonne somme en acompte sur l'arriéré qu'on lui doit et de lui déclarer qu'à l'avenir sa pension sera affectée sur les finances des Pays-Bas et sera défalquée de la part que ces finances doivent payer dans la dot de la reine de Hongrie. L'Électeur étant un si proche voisin, il faut tâcher de le contenter et entretenir avec lui de meilleurs rapports. L'Infante doit soigner que la contribution des Pays-Bas à la dot de la Reine soit réservée au paiement des pensions accordées en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 232.

(1) Le 23 octobre, Isabelle promet de se conformer à cet ordre. Elle ajoute pourtant que l'abbé de Kremsmunster, qui paraît devoir devenir le principal ministre de Ferdinand II à la mort d'Esquemberg, fait des instances pour obtenir la réalisation d'une faveur de ce genre. Isabelle lui a fait répondre d'une façon dilatoire (fol. 269; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 27).

1682. Madrid, 22 septembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

On est redevable à Rubens du prix de certains tableaux qu'il a apportés en Espagne et du montant de ses débours en Angleterre. Il faut le payer, car on est content de lui (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 237.

1683. Madrid, 22 septembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet une requête de Philippe de Croy, tendant à obtenir le paiement d'une rente qui lui a été promise (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 239.

1684. Madrid, 29 septembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte d'Estaires apportera à l'Infante une lettre de recommandation du Roi. Celui-ci ajoute dans une seconde lettre — transmise celle-ci par la voie ordinaire — qu'en toutes choses, il faut faire passer l'intérêt général de ces provinces avant tout intérêt particulier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 250.

1685. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet une relation de Louis de Custine, envoyé précédemment en mission auprès du duc de Mecklembourg (3),

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 252.

1686. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi de rapports du duc de Tursi au sujet des affaires d'Allemagne (4). Doléances coutumières sur le manque d'argent et sur la nécessité de renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 253.

(1) Voir *Estado*, 2024, une lettre du Roi à Andrès de Rojas, au même sujet. Elle est datée du 9 septembre.

(2) Le requête de Solre se trouve folio 241.

(3) Cette relation manque.

(4) Ces rapports manquent.

1687. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle approuve les dispositions prises pour mettre Sétubal en état de défense. Il semble que le projet des Hollandais n'est pas d'y prendre pied, mais de s'y procurer du sel et puis de s'en aller.

Il faut des provisions spéciales pour la flotte. Celles de l'armée sont déjà insuffisantes ; il n'y a donc pas moyen de faire des prélèvements sur ce crédit. Leganès est revenu du Rhin. La campagne paraît terminée. L'Infante proclamera la vacature du poste de capitaine général de la cavalerie, comme le Roi l'a prescrit. Cela n'ira pas sans inconvénient. De Berghes se trouve dépouillé de son poste de général de l'artillerie. Le retour de Coloma se fera encore attendre. Que le Roi y réfléchisse et donne ensuite des ordres parfaitement clairs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 254.

1688. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante ne voit aucun inconvénient à payer à Antoine Wedel, contador à la Chambre des Comptes, la solde qui lui revient pour les treize mois qu'il a été pagador de la flotte de Dunkerque (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 256.

1689. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Rapport sur une expédition faite au mois de septembre dernier contre Ruhrort. La place fut enlevée par surprise par les Espagnols et puis évacuée comme étant indéfendable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 257.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 103.

1690. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante réitère ses instances pour obtenir la mise en liberté de deux prisonniers hollandais, Renier Simons et Pierre Meynaerts, compris tous deux dans le traité d'échange conclu à Roosendael en 1629.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 259.

(1) Voir la lettre du Roi à ce sujet en date du 26 juillet et le mémoire de l'intéressé. (*Ibid.*, fol. 145-147.)

1691. Bruxelles, 10 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi de rapports de Coloma sur les négociations d'Angleterre. L'Infante ajoute que Philippe aurait tort d'insister sur l'obligation d'insérer dans le texte les mots *ante bellum*. Si l'on veut obtenir par là que les Anglais renoncent à leur trafic aux Indes, ce sera peine perdue. Jamais ils n'y consentiront, puisque les Hollandais fréquentent ces parages. Si l'on pouvait enlever le commerce des Indes aux uns et aux autres, ce serait parfait, mais en priver les seuls Anglais serait donner libre cours aux Hollandais qui s'empareraient des ports évacués par les Anglais. Par le passé, il y a eu à ce sujet diverses rivalités entre eux ; on en est venu souvent aux mains. Que le Roi réfléchisse avant de se décider ! Quant à la date après laquelle les prises faites de part et d'autre devront être restituées, il semble qu'il faut fixer quinze jours pour la Manche, trois mois pour les mers des *Iles* [1] y compris la côte d'Espagne et un an pour le reste, le tout à partir du jour de la publication de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol 262.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 102.

1692. Bruxelles, 23 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse à la lettre du Roi du 6 septembre. La saison est terminée, ce n'est pas le moment de songer à de nouvelles opérations. Il n'y a pas d'argent. Que le Roi envoie le nécessaire pour payer la troupe et faire face aux besoins urgents. Il faudra bien donner satisfaction au duc de Neubourg, qui réclame le respect de la neutralité de ses États et l'exemption de tout logement militaire. Si on ne le fait pas, on le dégoûtera complètement.

Quant aux assurances qu'il aurait fallu réclamer de la Ligue allemande, pour les places qui lui ont été remises, en particulier pour Linghen, il faut considérer combien heureuse a été la décision de les lui confier. L'ennemi les aurait certainement assiégées ; on ne pouvait les secourir. Maintenant on a évité les dépenses qu'il aurait fallu faire de ce côté et on a augmenté l'armée des effectifs que cette opération rendait disponibles. C'était tout profit, à un moment où l'armée de campagne était insuffisante et où on n'avait pas d'argent pour faire des levées. Si maintenant l'ennemi attaquait une de ces places, il violerait la

(1) *Para las Yslas.*

neutralité allemande, chose que de ce côté on a tant fait pour provoquer. D'après ce que l'on entend, la Ligue est toujours disposée à les restituer, mais si on le lui demande, on s'expose à voir l'ennemi s'en emparer. L'Infante se félicite des instances que le Roi a faites pour obtenir le maintien aux Pays-Bas de l'armée de Jean de Nassau. Les ordres du Roi concernant les mandats de paiement de la veedorie et le départ de Roose seront exécutés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 266.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 27 v°.

1693. Bruxelles, 23 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'affectation sur les finances des Pays-Bas de la pension de l'Électeur de Cologne et de la destination à donner à la part à fournir par ces mêmes finances dans la dot de la reine de Hongrie (1).

Depuis le siège de Bréda, on a engagé et vendu des parties considérables du domaine royal; celui-ci est si réduit qu'il ne suffit plus pour payer les traitements des membres des conseils et des tribunaux. Impossible donc de fournir ce qu'il faut pour la pension ou pour la dot. Dans le cas où il resterait un excédent de ressources ordinaires, il vaudrait évidemment beaucoup mieux l'affecter aux nécessités de la guerre.

Le duc de Tursi a fait part à l'Infante d'une proposition des Princes-Électeurs tendant à obtenir l'évacuation des places que le Roi occupe en Allemagne, pourvu que de leur côté les Hollandais fassent de même. S'il faut entendre par là que ces derniers quitteraient Wesel, Emmerich et Rhees, l'avantage serait considérable. Elle a fait demander des explications sur ce point et aussi des précisions pour savoir quelles sont les places que le Roi devrait évacuer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 270.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 22 v°.

1694. Bruxelles, 23 octobre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante insiste sur la nécessité de cultiver l'amitié du duc de Lorraine dont le Roi a besoin pour les affaires des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie, et surtout contre la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 272.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 26.

(1) Cfr. n° 1681.

1695. Saint-Laurent, 24 octobre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le gouverneur de Santvliet a fait savoir que la garnison hollandaise de Berghes s'est mutinée et a chassé le gouverneur et ses officiaux. Le Roi espère que l'Infante aura pris les dispositions requises pour profiter de cet événement et lui recommande d'une façon générale de veiller à ne pas laisser passer de semblables occasions de faire un bon coup à peu de frais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 274.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 16 v°.

1696. Bruxelles, 1er novembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Ferdinand II et les Électeurs ecclésiastiques font des instances pour que l'on rende les biens des églises situées dans le Bas-Palatinat et occupées par les armées du Roi. Isabelle propose d'y consentir et demande les ordres requis à cet effet (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 278.

1697. Bruxelles, 9 novembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Jean de Nassau est sorti de prison et se trouve à Bruxelles; l'Infante fait son éloge. Elle estime qu'on a besoin de lui pour occuper une des plus grandes charges de l'armée. Il n'est guère amateur du généralat de l'artillerie dans le

(1) Le 18 décembre, Isabelle répond que, d'après ce qu'elle a appris, l'incident n'a pas eu de telles proportions, mais s'est borné à un pillage du pain de réserve. Elle insiste à nouveau pour obtenir de l'argent (fol. 306; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 24).

(2) Le 8 décembre, Philippe répond que la chose ne peut se faire à la légère. Albert a occupé jadis le Palatinat, ensuite des ordres de l'Empereur. Il ne peut être question de l'évacuer sans indemnités pour les frais de conquête et de l'occupation. Ces propriétés ecclésiastiques sont des gages. Le duc de Bavière retient les propriétés ecclésiastiques du Haut-Palatinat, sur lesquelles il a bien moins de droit que le Roi; il a obtenu un bref du Pape pour les garder encore de longues années. L'Empereur retient les biens ecclésiastiques en Bohême. Il n'y a donc pas moyen de donner satisfaction à ce qu'on demande. Le Roi a prescrit à ses ministres d'Allemagne de représenter la situation à l'Empereur et au duc de Bavière et de réunir toute la documentation nécessaire pour justifier sa conduite.

A l'Electeur de Mayence Isabelle peut répondre que s'il est démontré que le Roi est obligé en justice de faire la restitution, il la fera, que la conduite de Philippe IV dans le Palatinat est tout à fait désintéressée, comme l'Électeur lui-même en a fait l'expérience, mais qu'en la matière il faut user de patience. (*Ibid.*, fol. 297.)

Palatinat, d'autant que depuis la mort de Spinola, l'armée du Palatinat a été réunie à celle des Pays-Bas, et la fonction en question a, de ce chef, perdu de son importance. La captivité de l'intéressé, sa belle conduite, ses blessures le recommandent pour le généralat de l'artillerie de l'armée des Pays-Bas, d'autant plus que l'Empereur voudrait le faire revenir auprès de lui et lui confier un emploi de marque. Il convient de tenir Nassau à la tête de l'armée que l'Empereur a mise à la disposition du roi d'Espagne et dont le concours a été si précieux. On a bien vu pendant la captivité de Nassau que nul autre ne convenait autant que lui à commander ces troupes. Eu égard à tout cela, il faudrait lui confier un commandement en chef de toutes les troupes allemandes au service de l'Espagne, avec la solde qu'on lui destinait en tant que général d'artillerie du Palatinat et en le plaçant sous les ordres du généralissime de l'armée opérant aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 276.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 25.

1698. Bruxelles, 24 novembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les Électeurs allemands ont offert par l'entremise du duc de Bavière leurs bons services pour négocier une trêve avec les Hollandais. Isabelle déclare que, dans le cas où la médiation du roi d'Angleterre échouerait, ce qui semble probable, celle des Électeurs serait bien utile. Ceux-ci inspireraient plus de confiance aux rebelles, en outre, un échec de leur tentative offenserait les Électeurs et pourrait amener leur rupture avec les Hollandais. De ce côté, on a tout à gagner et rien à perdre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 281.

1699. Bruxelles, 24 novembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'avis du duc de Tursi sur les travaux de la Diète de Ratisbonne. La situation aux Pays-Bas est très périlleuse, on court le risque de tout perdre. Que le Roi envoie donc en grâce l'argent et les renforts tant de fois demandés!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 282.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 18.

1700. Bruxelles, 24 novembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Empereur a fait savoir que, puisque la paix est conclue en Italie, il a décidé de retirer l'armée qu'il avait envoyée de ce côté et d'en réformer une partie. Il a offert de la mettre à la disposition du Roi. Isabelle attire l'attention de Philippe IV sur cette proposition. Si on décide de continuer la guerre contre les Hollandais, il faudra évidemment renforcer l'armée dont on dispose et qui est très affaiblie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 285.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 24 v°.

1701. Madrid, 28 novembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

La paix conclue par l'Empereur avec la France au sujet de la question italienne est toute à la défaveur du Roi. Ce dernier a décidé de retirer ses troupes du Milanais. Nécessité de conserver l'amitié du duc de Lorraine, à qui Philippe a prescrit de donner 100,000 écus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 287.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 29 v°.

1702. Madrid, 28 novembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

On tâchera d'envoyer des provisions séparées pour la flotte. Coloma doit être nommé général de cavalerie et Fuentès rejoindra son gouvernement de Cambrai. Au sujet de Henri de Berghes, il n'y a rien à changer aux dispositions prises antérieurement. Promesse d'envoyer les renforts demandés. Envoi d'un peu plus de 140,000 écus. L'Infante verra ainsi qu'on fait ce qu'on peut !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 291.

1703. Madrid, 28 novembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Électeur de Trèves s'est plaint vivement auprès du président Bruneau des vexations que ses sujets ont à subir des Luxembourgeois. Isabelle devrait écrire à l'Empereur et remettre à sa prudence la décision à prendre sur le retrait de

(1) En annexe se trouve la copie d'une lettre du Roi au marquis de Santa Cruz, relative à la paix d'Italie. (*Ibid.*, fol. 289.)

la garnison de Trèves, sans préjudice cependant des prétentions du Roi et du procès pendant à ce sujet devant les Électeurs et les commissaires impériaux. Philippe précise certaines conditions à exiger pour cette condescendance. Il insiste sur la nécessité de gagner les sympathies des Électeurs de Mayence et de Trèves.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 295.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 16 v°.

1704. Madrid, 28 novembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi approuve les ordres donnés au sujet de la compression des dépenses (1). Il faut les observer rigoureusement sans faire exception pour personne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 293.

1705. Bruxelles, 14 décembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Mort du comte de Champlitte. L'Infante a envoyé un rapport particulier sur les candidats à sa succession au gouvernement du comté de Bourgogne. Elle est très affligée de la situation des affaires. Voilà deux mois qu'elle n'a plus reçu ni lettre ni courrier d'Espagne! La misère est sans égale, les finances sont épuisées, le pays est dégoûté, le crédit auprès des financiers tout à fait perdu, l'armée en décomposition et sans provisions, la soldatesque misérable et mécontente, les Espagnols et Italiens — d'ailleurs en petit nombre — découragés, l'ennemi plein d'arrogance. Si l'on ne reçoit de l'argent et des renforts, ce sera une ruine irréparable. L'Infante tient à décharger sa responsabilité. Les provinces n'en peuvent plus. Isabelle a fait envoyer à Madrid un mémoire que lui ont remis les États de Brabant sur la misère du pays et les dangers qu'il court (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 299.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 19 v°.

(1) *En matiera de reformacion de gastos,*

(2) Ce mémoire se trouve en annexe (fol. 301). En voici le texte intégral :

Mémoire des Etats de Brabant sur la situation générale, décembre 1630.

Madame,

Les grands préparatiffs de guerre et extraordinaires fortiffications que l'ennemy a faict et faict encores pour asseurer ses frontières prez le Rhin, Meuse, Yssel et aultres lieux circonvoisins donnent

1706. Bruxelles, 18 décembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Tursi a fait savoir qu'il a de nouveau reçu ordre de demander au duc de Bavière des garanties pour les places fortes qui ont été remises à l'armée de la Ligue. L'Électeur a refusé de les donner, déclarant que la chose n'avait pas été prévue lors de la remise de ces places fortes et qu'il n'y avait pas à introduire des nouveautés. A ce sujet, Isabelle répète ce qu'elle a dit antérieurement. La remise de ces places a été très opportune; quand le Roi voudra les reprendre, l'Infante espère qu'on les lui remettra, mais dans les circonstances présentes, il ne faut pas y songer. Nouvelles instances pour obtenir des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 307.

avec raison aux estats de Brabant de l'appréhension bien grande, qu'à l'année prochaine, il emploiera par deça toutes ses forces à une guerre offensive, qu'il taischera à cest effect par tous moyens de prévenir les armes de Sa Majesté et se servir de l'avantaige du temps, ce qu'est de telle importance, que s'il n'y soit pourveu en temps, le moindre inconvénient qui en pourroit arriver seroit le pillage et ruine des principales villes en Brabant, qui ne sont aulcunement disposées à soubtenir les forces d'une armée, combien qu'il est beaucoup plus à craindre que l'ennemy tacheroit à se servir de cest avantage contre la ville d'Anvers, tant pour l'importance de la place (dont en effet dépend la conservation de la religion et du pays) que pour plusieurs commodités qui à ce le pourroient pousser et partant ils ont jugé estre de leur obligation de le remonstrer à V. A., la supplians en toute humilité de donner ordre que les frontières et places plus voisines à l'ennemy et particulièrement le pays de Waes soient tellement pourveues de garnisons et gens de guerre bien payez, qu'au premier remuement de l'ennemy puist estre tiré en campagne tel nombre de gens qui pourroit estre nécessaire pour résister aux dessaings de l'ennemy, et d'aultant que ce remède dépend entièrement de la provision d'argent, lesdits estatz n'ont peu manquer de suplier V. A. de considérer le présent estat du pays, entièrement mangé et soulé des soldatz et tellement surchargé des aydes et subsides qu'il est impossible d'en pouvoir tirer quelque ultérieure ayde ou subside, sans prendre esgard à tant des assistences, qui sont esté volontairement accordées les années passées, d'aultant qu'icelles n'estant furnies que par anticipation et levée des deniers à interest et par ainsy encores à payer, ostent présentement tout espoir d'en trouver des nouvelles et craint on que ne pourra trouver le payement desdits deniers levez. En considéracion de tout ce, lesdits estats se trouvent obligez de prier V. A. d'en donner l'advertence à Sa Majesté affin qu'au plus tost, elle soit servie de renforcer tellement les provisions, pour la défense de cest estat qu'elles puissent suffire à ce que dessus. Et comme lesdits estatz ont desja par plusieurs fois avec permission préalable de V. A. informé Sa Majesté du dangereux estat de ce pays et du remède nécessaire à sa conservation, sans avoir jusques ores receu aulcune responce ou recognu aucun redrès, ils s'offrent en cas que V. A. le trouveroit estre du service de S. M. d'en faire tels ultérieurs devoirs par escrit, comme par sa royale prudence elle trouvera.

1707. Bruxelles, 18 décembre 1630. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu de Coloma des nouvelles de la publication de la paix. Charles Ier a donné les ordres requis pour la cessation des actes d'hostilité. L'Infante a fait de même. Elle voudrait que le Roi fasse revenir Coloma aux Pays-Bas, puisque Cotinton va retourner en Angleterre. Coloma a déclaré qu'il se trouve sans ressources. Isabelle s'étonne de ce que Philippe ne lui ait pas envoyé de l'argent pour une pareille cérémonie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 309.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 23.

1708. Madrid, 20 décembre 1630. — *Philippe IV à Jean Oswald Brito.*

Le Roi nomme Pierre Roose, déjà conseiller d'État et privé, membre du Conseil suprême de Flandre et ordonne d'expédier la patente de sa nomination.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1709. Madrid, 23 décembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Tirone a demandé que le tercio irlandais qui sert dans l'armée des Pays-Bas soit placé sur le même pied que les régiments espagnols. Le Roi demande à ce sujet l'avis d'Isabelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 203, fol. 311.

1710. ....., 24 décembre 1630. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Cette jointe se réunit chez Olivarès. Outre le comte-duc, elle comprend Gonzalès de Cordoba, le comte de Solre, Pierre Roose, Jean Munoz d'Escobar et Philippe de Porrès. Elle discute le rapport de Jean Munoz au sujet de l'entretien aux Pays-Bas d'une armée de 50,000 fantassins et de 4,000 cavaliers.

Estado, 2044.

(1) Le 19 février 1631, Isabelle répond qu'il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit à la situation existante (reg. 204, fol. 27).

1711. ....., 31 décembre 1630. — *Consulte du Conseil d'État espagnol* (16 pages).

Sur la consulte précédente et le rapport précité de Jean Munoz d'Escobar. Longue apostille de Philippe IV. Le monarque rappelle d'abord que les trois rapports d'Escobar ont été examinés dans la jointe précédente (du 24). Il se rallie à l'avis de celle-ci et règle le paiement de l'armée. Si le pays, écrit-il, peut payer trois paies et demie supplémentaires à l'infanterie et une ou deux à la cavalerie, dans ce cas, mais non autrement, on supprimera les maltotes levées au profit des gens de guerre et des autres privilégiés, car il ne sied pas que quelqu'un soit plus avantagé que le soldat en semblable matière. On écrira à ma tante que par cette mesure, comme par le sacrifice des revenus de tous mes royaumes et du produit du sel, j'ai fait tout mon possible, et plus qu'il ne faut, pour atteindre de grands succès. On réussira complètement si le paiement de la solde se fait conformément à mes prévisions. Son Altesse a le moyen de relever le niveau de l'armée et de lui rendre la valeur qu'elle avait autrefois.

Estado, 2044.

1712. Madrid, 31 décembre 1630. — *Philippe IV à Isabelle.*

Considérant que Spinola ne peut se rendre en Flandre (1) pendant l'année qui s'ouvre, que Tilly ne peut davantage s'y rendre et qu'il est nécessaire de régler définitivement l'administration militaire de nos provinces, pour toutes les affaires où il ne faut pas prendre les ordres de l'Infante, le Roi établit un Conseil dont feront partie le marquis d'Aytona, le marquis de Leganès, Louis de Benavidès, le comte de La Motterie, le duc de Bouillon et, si c'est possible, Jean Brabo. Aytona votera le premier. L'Infante peut réduire ou augmenter ce Conseil, sans qu'elle puisse en exclure Aytona et Leganès.

Estado, 2044.

(1) Dans une autre lettre de la même liasse, le Roi dit que Spinola ne peut quitter le commandement qu'il a en Lombardie.

1713. Madrid, 7 janvier 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il faut constituer aux Pays-Bas une jointe pour exercer le commandement général, en attendant que vienne le nouveau généralissime. Coloma a reçu ordre de quitter l'Angleterre dès que les cérémonies relatives à la conclusion de la paix seront terminées. Necolalde désigné comme résident d'Espagne à Londres doit rejoindre son poste (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 1.

1714. Madrid, 7 janvier 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire du comte Jean de Nassau. Le Roi permet à l'Infante de le nommer général des troupes allemandes qui sont à son service, si l'on peut ainsi réduire à deux ou trois le nombre des régiments de cette nation (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 7.

1715. Madrid, 7 janvier 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le général Thomas de la Rasparu vient d'arriver d'Amérique avec des galions, après avoir suivi une route différente de celle qui était en usage précédemment et avoir de la sorte échappé aux Hollandais (3). Envoi du traité de paix conclu avec l'Angleterre (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 11.

(1) A cette lettre est joint un papier, non signé ni daté, dans lequel il est dit qu'on accorde aux Pays-Bas beaucoup de pensions sans avoir reçu à ce sujet d'ordre du Roi. Beaucoup d'argent passe à cela. Le Roi prescrit au porteur de ce billet de représenter à l'Infante les mesures à prendre pour comprimer ces dépenses. (*Ibid.*, fol. 3.) Une seconde lettre, adressée à Isabelle par le Roi le même jour, donne les mêmes renseignements que la première. On y voit en plus que Necolalde ne doit être qu'un résident intérimaire et que l'ambassadeur désigné pour la Cour de Londres est le marquis de Castañeda (fol. 5).

(2) Le 19 février, Isabelle déclare qu'on examinera à nouveau le moyen de donner satisfaction au comte (fol. 32).

(3) Le 19 février, Isabelle transmet ses félicitations. (*Ibid.*, fol. 33.)

(4) A ce sujet, elle répond par une autre lettre datée aussi du 19 février. Elle a fait traduire et imprimer le traité en différentes langues. (*Ibid.*, fol. 38; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 164 v°.)

1716. ....., 7 janvier 1631. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la prétention de Michel Van Langren d'avoir trouvé le moyen de calculer les longitudes en mer (1), invention pour laquelle le Roi avait promis 6,000 ducats de rente.

Secretarias provinciales, reg. 2436.

1717. Madrid, 8 janvier 1631. — *Philippe IV au comte d'Oñate.*

Le Roi a fait venir Pierre Roose à Madrid. Le comte d'Oñate l'écoutera dans une jointe composée de lui-même, du comte de Castrillo, du comte de la Puebla del Maestre et d'Andrès de Rozas. Cette jointe s'enquerra de la situation politique, économique et militaire des Pays-Bas et fera rapport au Roi.

Estado, 2149.

1718. Bruxelles, 8 janvier 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Du temps où le comte de Gondomar était ambassadeur à Londres, on a acheté aux Pays-Bas, sur son ordre et pour le compte du Roi, une grande quantité d'artillerie. Le résident Van Male s'était porté caution dans cette affaire. De fait les fournisseurs se sont attaqués à ce dernier pour être payés : ils ont saisi son patrimoine. L'Infante intervient pour que le Roi paie promptement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 13.

1719. Madrid, 15 janvier 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

A propos de l'intention manifestée par les princes électeurs allemands de traiter avec les Hollandais au sujet d'une trêve. Isabelle fera savoir au duc de Tursi qu'il doit déclarer à l'Électeur de Bavière que le roi d'Angleterre est chargé, de commun accord avec l'Infante, de procurer la paix avec les Hollandais

(1) C'est du moins ainsi que nous comprenons l'expression : *la navegacion en la longitud del mar.*

et que dès lors on ne peut recourir à d'autres intermédiaires. Il ajoutera que le Roi aimerait beaucoup que le duc de Bavière se préparât à faire la guerre contre les rebelles, qui alors sans doute se déclareraient d'eux-mêmes prêts à conclure la paix (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 17.

1720. Madrid, 15 janvier 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que l'Empereur a proposé à l'Infante de mettre à son service une partie de l'armée impériale qui a servi en Italie. Le Roi a ordonné à ses ministres d'Italie d'examiner l'utilité de cette proposition. Isabelle doit en faire autant aux Pays-Bas. Dans le cas où Papenheim voudrait entreprendre une expédition en Frise, son concours pourrait être très utile (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 14.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 163 v°.

1721. Madrid, 15 janvier 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

D'accord avec les ministres espagnols, avec les ministres belges résidant en Espagne et avec les *réformateurs* (3) qui dans ces derniers temps sont venus des Pays-Bas, vu l'impossibilité de continuer les envois considérables d'argent qu'on a fait d'Espagne, le Roi a décidé une série de réformes dont il confie l'exécution à la Gouvernante. On a en vue le maintien d'une armée de 50,000 fantassins et 4,000 cavaliers et le développement de la flotte de Dunkerque. On enverra à l'avenir, pour le service de l'armée, 600,000 écus divisés en mensualités. Au moyen de cet envoi et de l'argent des finances

(1) Le 19 février, Isabelle fait savoir qu'elle portera cette lettre à la connaissance de l'Électeur de Bavière, lorsque celui-ci renouvellera ses propositions d'intervenir entre le Roi et les Hollandais (fol. 39 ; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 165).

(2) Le 19 février, Isabelle répond que la situation actuelle de l'Empire est telle qu'on ne peut pas attendre de secours de ce côté. L'armée envoyée jadis par Ferdinand II, sous le commandement de Jean de Nassau, a reçu ordre de retourner en Allemagne. Isabelle a écrit à Vienne pour obtenir le retrait de cette dernière décision. (*Ibid.*, fol. 31 ; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 164.)

(3) *Los reformadores*. Il s'agit sans doute de Jean Munoz et Philippe de Porrès.

royales aux Pays-Bas, on doit pourvoir aux nécessités de l'armée. Le Roi explique longuement le mécanisme pour y arriver.

Pour la flotte, il promet d'envoyer une somme de 350,000 ducats, dont on ne peut rien distraire pour payer des créances arriérées.

Il termine en exposant qu'il a pris les mesures les plus sévères pour assurer l'exécution de ces réformes, menaçant les contrevenants de la perte de leur emploi. Les ordres dont le comte de Solre est porteur devront eux aussi être scrupuleusement observés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 19.

1722. Bruxelles, 29 janvier 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les tercios d'infanterie espagnole et italienne n'ont que des effectifs très réduits. Isabelle a demandé au marquis de Santa Cruz d'envoyer des renforts d'Italie lorsque la paix sera faite de ce côté. Il a promis de faire venir 3,000 hommes. L'Infante prie le Roi de donner ordre au même marquis d'envoyer le plus de renforts possible. Elle demande aussi qu'une décision soit prise au sujet des commandements supérieurs de l'armée des Pays-Bas. Elle rappelle ce qu'elle a dit antérieurement au sujet du comte Jean de Nassau.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 25.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 17.

1723. Bruxelles, 29 janvier 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des menées de la France pour empêcher la conclusion de la paix en Italie. L'ambassadeur français à La Haye, M. de Hauterive fait toutes sortes d'instances pour que les rebelles entrent en campagne au plus vite et fassent le siège d'une place importante. Il leur promet une assistance considérable. Il faut craindre que tous les ennemis de l'Espagne ne se coalisent. L'Empereur a fort

(1) Le 19 février, Isabelle répond qu'elle se conformera aux ordres du Roi. Elle a fait examiner l'affaire par les conseillers d'État présents à Bruxelles, qui ont rédigé à ce sujet une consulte. Quant aux ordres transmis par de Solre, ils feront l'objet d'une lettre séparée. (*Ibid.*, fol. 28.) Ni la consulte, ni la seconde lettre ne se trouvent dans le registre.

à faire en Poméranie, en Suède et ailleurs. Que le Roi prenne donc ses dispositions à temps ! Les Hollandais entreront en campagne dès qu'ils le pourront, l'armée royale manque de tout. On va s'efforcer d'obtenir des États le paiement d'une partie de l'armée, mais alors encore il y a les munitions, les vivres, les charrois, etc. Le Roi doit envoyer des provisions, tant pour l'arriéré que pour l'avenir; il faut qu'on puisse disposer d'une somme considérable. La misère des provinces obéissantes est connue de tous, des Hollandais en particulier. La population diminue; plusieurs bourgeois d'Anvers ont quitté la ville, avec leurs familles, dans la crainte d'un siège. Les Anversois qui sont restés sont tous dans les transes, comme si réellement leur ville était assiégée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 24.

1724. Madrid, 30 janvier 1631. — *Texte du serment prêté par Pierre Roose à son entrée au Conseil suprême de Flandre.*

Le serment fut prêté entre les mains du comte de Solre et en présence de Charles Baudequin, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté et lieutenant introducteur des ambassadeurs, Nicolas Baston, secrétaire des deux secrétaireries du Conseil, Diego Lhermitte, receveur. La copie même du serment fut donnée par J.-O. Brito, secrétaire du dit Conseil.

Secretarias provinciales, 2574.

1725. Sans date (avant le 31 janvier 1631). — *Mémoire envoyé par Pierre Roose à Olivarès.*

Sur l'autorisation de laisser passer les arbres en Hollande par le Rhin inférieur.

Estado, 2047.

1726. ....., 31 janvier 1631. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le mémoire précité de Pierre Roose.

Estado, 2047.

1727. Madrid, 5 février 1631. — *Philippe IV à Roose.*

L'Infante vient de désigner Guillaume de Trimucieli pour la présidence de la Chambre des Comptes de Brabant. Roose reçoit mission de faire une enquête dans les bureaux de la secrétairerie d'État de Flandre, pour savoir comment a été expédiée la dépêche du Roi qui a provoqué cette nomination. Dans le cas où il découvrirait qu'il y a eu en l'occurrence une faute quelconque du secrétaire ou d'un employé de la secrétairerie, il en ferait rapport au Roi.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 6-7.

1728. ....., 12 février 1631. — *Consulte d'une Jointe d'État* (1).

Sur la situation des Pays-Bas et les mémoires remis par Roose. La jointe examine les désordres qui se sont glissés dans l'administration de la justice, la discipline militaire, etc., d'après les indications de Roose.

Estado, 2045.

1729. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a fait connaître à Coloma la décision que le Roi avait prise de lui confier la capitainerie générale de la cavalerie légère et lui a prescrit de revenir à Bruxelles. Necolalde, qui a eu la charge des papiers de la veedorerie générale et des papiers des finances, n'a pu partir de suite. Isabelle a envoyé à sa place son agent Henri Taylor, en attendant l'arrivée de Necolalde. Les ordres donnés par le Roi au sujet de Henri de Berghes seront observés avec ponctualité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 35.

1730. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les mesures prescrites par le Roi, pour comprimer les dépenses militaires, ont été mises à exécution.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 34.

(1) Conformément à l'ordre donné le 8 janvier au comte d'Oñate, la Jointe comprenait le comte lui-même, le comte de Castrillo et le conseiller Roose. Le comte de la Puebla s'était fait excuser.

1731. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre donné par le Roi d'engager pour 200,000 ducats des possessions domaniales, pour suppléer aux provisions durant les mois prochains. Il ne sera pas facile à exécuter. Le domaine est très réduit, il n'y a pas moyen de se procurer rapidement une si grande somme.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 29.

1732. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

D'après ce qu'on a appris du duc de Tursi, l'opinion est générale en Allemagne que les Hollandais sont décidés à faire au printemps prochain un effort considérable. Le même duc demande à Olivarès et au marquis de Santa Cruz d'envoyer des renforts aux Pays-Bas. Isabelle y joint ses instances personnelles. Pour le moment, la présence des troupes espagnoles et italiennes n'est pas indispensable en Italie, tandis que de ce côté on en a grand besoin. Il s'agit de prévenir les desseins de l'ennemi. Il faut aussi une bonne somme d'argent. Sans l'envoi de renforts et d'argent, il n'y aura pas moyen de faire face à la situation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 36.

1733. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les négociants d'Anvers ont eu connaissance de certains bruits relatifs à une séparation projetée de la pagadorie de la flotte d'avec la pagadorie générale de l'armée. Isabelle plaide pour le maintien du *statu quo* et rappelle les attestations multiples qu'elle a déjà données en faveur du pagador général en fonctions Thomas Lopez de Ulloa.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 44.

1734. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la conclusion de la paix en Italie. D'après ce qu'on apprend de France et d'Allemagne, les Français ne veulent pas évacuer le Piémont, au contraire ils auraient l'intention de recommencer les hostilités, afin d'aider ainsi les Hollandais. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des renforts espagnols et italiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 42.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 166.

1735. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante promet d'exécuter l'ordre du Roi relatif à la création d'une jointe militaire où siégeront Aytona, Leganès, Coloma et d'autres officiers supérieurs désignés par elle, et dont Aytona exécutera les décisions en attendant l'arrivée du nouveau généralissime. De même, elle a fait savoir à Aytona qu'il était chargé de la capitainerie générale de la flotte, et elle prie le Roi d'envoyer les patentes expédiées à cet effet. Il semble convenable de reconnaître de ce chef au marquis le même traitement que celui que recevait Spinola. Il convient aussi de conserver son traitement au comte de Waquen, officier supérieur de la flotte également. Antérieurement Spinola abandonnait une partie de ce qui lui revenait du produit des prises au profit de l'église de Montaigu, dont la Vierge est l'objet d'une grande dévotion, et il donnait chaque année 600 ducats aux maîtres de camp Luis de Bénavidès et Alphonse Ladron. Isabelle insiste pour que le Roi décide qu'il en sera encore ainsi à l'avenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 40.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 165.

1736. Bruxelles, 19 février 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante répond à une lettre du Roi du 7 janvier relative aux affaires générales des Pays-Bas. L'argent des finances royales est employé au paiement des fonctionnaires et aux dépenses publiques ordinaires. Le surplus est consacré à l'entretien de l'armée. Il n'y aurait pas moyen de changer cela sans s'exposer à une révolution. D'après la constitution du pays, les fonctionnaires ne peuvent être relevés de leur charge. Tout ce qu'on peut faire, c'est destituer ceux qui remplissent mal leurs fonctions. On peut sans doute diminuer les gages de tous les conseillers et autres fonctionnaires, mais aller plus loin serait courir des dangers que dans les circonstances présentes il convient d'éviter.

On appliquera à la lettre la défense faite par le Roi d'accorder des gratifications; seulement le temps fera voir l'inconvénient de ne plus pouvoir disposer de récompenses pour les militaires dont la conduite est exemplaire. La préférence qui doit être accordée aux officiers pensionnés et réformés pour l'attribution des emplois vacants a toujours été observée, encore faut-il parfois s'en écarter pour des raisons diverses. Si on peut payer la soldatesque régulièrement,

on s'efforcera d'éviter toute fraude en la matière, encore que ce soit très difficile et que dans toutes les armées — même en Hollande — il y ait ainsi des irrégularités.

Sur la demande du Roi, l'Infante enverra à Madrid une copie des ordonnances relatives à la justice et à la police militaire, ainsi que les instructions des Conseils collatéraux. Elle attire sur ce dernier point l'attention du Roi. L'heure n'est pas propice pour faire des réformes importantes Y a-t-il l'un ou l'autre abus, surtout en matière de finances, c'est le fait de nécessités inéluctables.

Quant à comprimer les dépenses ordinaires et éviter les extraordinaires, comme le Roi le désire, l'Infante déclare l'avoir fait. Elle a consacré au service du Roi une partie de ce qui lui était affecté pour sa maison; elle a plus de 400,000 florins de dettes. Elle modérera toujours ses dépenses jusqu'à l'extrême limite.

La place d'Anvers est dépourvue de ce qu'il lui faut pour sa défense. C'est pour Isabelle un grand souci : la perte de cette ville entraînerait tout le reste. Sans argent, il n'y a rien à faire. L'ennemi ne manquera pas de profiter de cette occasion.

On enverra bientôt au Roi un exposé complet du produit des douanes. On tâchera de faire des économies sur le pain de munition et sur d'autres dépenses. Quant au projet de construire un coffre à cinq clefs pour y mettre le trésor, il n'a guère les sympathies de l'Infante. Le produit des aides et subsides est distribué par les États eux-mêmes; l'argent nécessaire au paiement de la troupe arrive toujours en retard, donc il n'y a pas lieu de le conserver dans un coffre.

Au sujet des mutations dans les charges militaires : On ne peut déplacer sans compensation le gouverneur du Palatinat, Philippe de Silva, sans compter qu'on ne sait si Balthasar Marradas acceptera cette charge. L'octroi du gouvernement de Cambrai à Jean Claros de Guzman peut se faire sans difficulté, mais non celui d'Anvers à Emmanuel Pimentel. On ne peut retirer ce dernier poste à Jean Brabo de Laguna, sans lui donner une compensation. Isabelle annonce l'envoi d'une lettre autographe sur les changements à apporter dans le personnel de sa maison.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 45.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 166 v°.

1737. Madrid, 14 mars 1631. — *Nomination de Gabriel de Roye, en qualité de secrétaire d'État aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne.*

Les gages du secrétaire sont de 6,250 livres de 40 gros, plus 1,375 livres pour frais de location et doivent être payés par le receveur général des Finances de six en six mois.

Secretarias provinciales, reg. 2615.

1738. Sans date (avant le 19 mars 1631). — *Lettre de commerçants d'Anvers à l'infante Isabelle.*

Ces commerçants ont appris que les marchandises à destination de l'Espagne doivent être accompagnées d'un passeport du veedor du commerce établi à Dunkerque (1). L'amirauté de Séville avait demandé, au nom des marchands, qu'on suspendît ce décret pour les marchandises en cours de route, mais le Conseil suprême (2) refusa. Les négociants d'Anvers réclament à leur tour un sursis. Le veedor du commerce veut que tout passe par Dunkerque. Il est impossible, disent les signataires, de contraindre les négociants de villes différentes à prendre une seule route et une route terrestre. Des marchandises prennent la voie d'Arras, de Cambrai, de Rouen et d'autres ports de France, et avec moins de frais. D'autre part, les Hollandais savent faire passer leurs produits en Espagne par des chemins détournés.

Estado, 2149.

1739. Bruxelles, 19 mars 1631. — *Le secrétaire Pedro de San Juan au secrétaire André de Rozas.*

Annonce l'envoi d'un mémoire des États de Brabant (3).

Estado, 2149.

1740. Bruxelles, 19 mars 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la démarche des marchands d'Anvers et de Lille demandant qu'on suspende pendant quatre ou six mois le décret publié le mois précédent en

(1) Hurtuno de Urizar.

(2) C'est-à-dire le Conseil royal de Castille.

(3) Il ne se trouve pas dans le dossier.

matière de passeports, afin que les marchandises déjà embarquées ne subissent aucun préjudice.

Estado, 2149.

1741. Madrid, 21 mars 1631. — *Philippe IV au secrétaire André de Rozas.*

Décret par lequel Philippe IV nomme le marquis de Santa Cruz pour assister le cardinal-infant aux Pays-Bas en qualité de gouverneur des armes. Santa Cruz sera le majordome du prince, comme il était celui de son frère, don Carlos.

Estado, 2045.

1742. Madrid, 25 mars 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les négociations avec les Hollandais en vue d'une trêve devront être menées à l'avenir d'une autre façon. Ainsi on n'aura plus à souffrir les affronts qu'on a rencontrés dans le passé. Tout récemment, le Roi a jugé que le moyen le plus sûr d'arriver à un bon résultat était de charger le roi d'Angleterre de procurer un accommodement et Philippe lui a envoyé une procuration à cet effet. Aux termes de cette procuration, Charles I^er^ devait agir de concert avec Isabelle. Or, le Roi vient d'apprendre qu'un religieux du nom de P. Philippe se mêle de cette affaire et a été offrir aux Hollandais une compensation pour Pernambouc. Pareille attitude est inadmissible, au moment où le Roi a pris toutes les mesures pour assurer l'envoi régulier des provisions. Les dispositions prises de commun accord avec de Solre, avec Roose et avec tous les conseillers d'État assurent pendant six ans l'envoi de sommes importantes affectées sur les diverses recettes de la monarchie. Avec cela, et sous la réserve que les Pays-Bas contribueront eux-mêmes à leur défense, on peut s'attendre à des succès qui feront changer le ton des rebelles. L'intervention de ce religieux servira de prétexte aux Hollandais pour s'excuser auprès du roi d'Angleterre et refuser de négocier avec lui. Philippe a dépêché un courrier à Charles I^er^ pour lui expliquer ce qui est arrivé et Isabelle doit en faire autant. Elle doit donner des instructions précises sur ce point à Necolalde et lui recommander de s'entendre à ce sujet avec Scaglia. Quant à la compensation offerte pour Pernambouc, le Roi eût voulu qu'on n'en parlât jamais; ce n'est pas le moyen d'arriver à une trêve que d'aller

la demander à l'ennemi, d'une façon indigne. Pourtant puisque les choses en sont là, Isabelle peut charger le religieux en question de déclarer à son correspondant que, moyennant la restitution de Pernambouc, le Roi voudra bien renouveler la trêve de 1609 et que les négociations se feront par l'intermédiaire du roi d'Angleterre et de l'Infante, sans que personne d'autre ne doive s'en mêler. Au reste, faire bon usage des provisions envoyées et rétablir la discipline militaire sont les meilleurs moyens d'arriver à la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 49.

1743. ....., 26 mars 1631. — *Acte du magistrat d'Anvers.*

Le magistrat déclare que jamais on n'a exigé un passeport du veedor de Dunkerque pour expédier des marchandises en Espagne.

Estado, 2149.

1744. ....., 27 mars 1631. — *Acte des échevins de Lille.*

Même sujet.

Les échevins attestent « que jusques ores n'a été publié ni mesmes envoyé que soit venu à nostre connaissance à l'effect de publier en ceste ville aulcun placard de Sa Majesté ou de Son Altesse Sérénissime, enchargeant les négociants sur Espagne de prendre par dessus les attestations passées par devant les magistrats ou notaires, les passeports d'Hurtuño de Urizar demeurant à Dunkerque ou d'aucun autre pour accompagner leurs manufactures et autres marchandises en Espagne ».

Estado, 2149.

1745. ....., 29 mars 1631. — *Acte du magistrat de Bruges* (1).

Même sujet.

Estado, 2149 (2).

(1) L'acte est signé par J. de Wree et sa signature est légalisée par Antonio Gallo de Salamanca et Pedro de Melgar, consuls de la nation espagnole à Bruges.

(2) Il y a dans la même liasse des actes semblables : en date du 29 mars, du magistrat de Valenciennes; du 31 mars, de celui de Courtrai; du 2 avril, de celui de Gand; du 3 avril, de celui de Tournai. Ce dernier acte est muni d'un sceau.

1746. Madrid, 6 avril 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit presser le départ de Necolalde pour l'Angleterre et y envoyer aussi Rubens (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 50.
Publié par Gachard, *Histoire diplomatique de P.-P. Rubens*, p. 315.

1747. ....., 8 avril 1631. — *Isabelle à Philippe IV* (autographe).

L'Infante signale les inconvénients de l'obligation pour les négociants belges de prendre un passeport à Dunkerque. Le pire c'est que les hommes d'affaires ne rempliront pas leurs engagements et ne paieront pas les provisions. Ils demandent auparavant qu'on modifie l'arrêté et qu'on lève le séquestre mis sur leurs marchandises.

Estado, 2149.

1748. ....., 9 avril 1631. — *Déclaration de négociants de Dunkerque.*

Ces négociants attestent que jamais on n'a publié de placard les obligeant à demander un certificat au commissaire du commerce espagnol de leur ville.

Estado, 2149.

1749. ....., 30 avril 1631. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la question du passeport et le sequestre de marchandises belges. Le Conseil renvoie l'examen de l'affaire à Pierre Roose.

Estado, 2149.

1750. Sans date (entre le 30 avril et le 20 mai 1631). — *Rapport de Pierre Roose.*

Sur la même question. Roose constate que deux fautes ont été commises, l'une en promulguant la pragmatique sans avoir pris l'avis des gens compétents, l'autre

(1) Le 8 juin (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 204, fol. 56) Isabelle annonce le départ prochain de Necolalde, mais ajoute que Rubens est peu désireux de se rendre en Angleterre. (Cf. Gachard, *op. cit.*, p. 199.)

en discutant avec les États des provinces et les magistrats des villes, comme si leur concours était absolument nécessaire. Il conseille de lever l'embargo mis sur les marchandises et de donner aux négociants en défaut un sursis de six mois.

Estado, 2149.

1751. ....., 20 mai 1631. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil examine la question des passeports; il est de l'avis de Roose et demande au Roi de revoir l'affaire.

Estado, 2149.

1752. Madrid, 22 mai 1631. — *Philippe IV à Alexandre Scaglia, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie en Angleterre.*

Le Roi rappelle les services rendus au duc de Savoie au traité de Ratisbonne et l'opposition rencontrée en France lors de la réalisation de la paix d'Italie. A propos de la détention de la Reine-mère en France, il voudrait beaucoup connaître les sentiments intimes du roi d'Angleterre, ainsi que ses projets en ce qui concerne une intervention en France, à laquelle Philippe IV désire ardemment participer. Il demande aussi l'intercession du roi d'Angleterre pour la suspension d'armes avec les Hollandais, qui au préalable devraient rendre Pernambouc à l'Espagne. L'ambassadeur du Roi en Angleterre, Jean de Necolalde, est complètement documenté au sujet de la trêve avec les Hollandais. L'Angleterre devra chercher à abaisser ces derniers, sous peine d'en pâtir à bref délai. Si on parvient à s'entendre, Philippe IV est prêt à évacuer les places qu'il occupe au Bas-Palatinat, en faveur du Palatin.

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 109.

1753. Madrid, 26 mai 1631. — *Philippe IV au président du Conseil suprême de Flandre.*

Le marquis d'Aytona a fait remarquer que les restrictions mises à l'autorisation donnée à l'Infante pour engager le domaine jusqu'à concurrence d'une somme de 150,000 à 200,000 ducats étaient trop sévères. Le Roi annonce au président du dit Conseil qu'il atténue ces restrictions et lui ordonne d'écrire en ce sens à l'Infante.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1754. Madrid, 29 mai 1631. — *Instructions données par Philippe IV au marquis d'Aytona, par rapport au commerce du sel d'Espagne.*

1. Le marquis doit faire au Roi rapport sur la question.

2. Il doit être sans cesse informé de l'abondance ou de la pénurie de sel aux Pays-Bas, dans les Provinces-Unies et dans les pays neutres et du prix auquel cette marchandise s'y vend. On pourra ainsi régler le prix de vente.

3. Si quelqu'un propose de conclure un accord (*assiento*) à ce sujet, Aytona doit écouter les propositions et en faire connaître la teneur au gouvernement espagnol.

4. On pourra accorder des passeports sans restriction pour personne, même aux Hollandais. Ces documents confèrent le droit de venir chercher du sel au Portugal et en Andalousie. Il faut payer, outre le prix d'achat, les droits ordinaires et 24 réaux pour chaque mesure.

5. Il ne faut employer à cet effet que des vaisseaux marchands. On ne peut aborder qu'à Lisbonne, Setubal, Aveiro, San Lucar et Santa Maria. L'équipage et l'armement des navires doivent être réduits à un minimum déterminé. On ne peut faire aucune escale ni à l'aller ni au retour.

6. Le passeport ne sert que pour un voyage.

7. Il faut tâcher de développer le commerce du sel surtout aux Pays-Bas. On pourra peut-être arriver à provoquer des associations entre commerçants belges et anglais pour ce trafic.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 333.

1755. Bruxelles, 8 juin 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires militaires. On a toujours interprété les mouvements de l'ennemi dans la région du Rhin comme une manœuvre feinte, qui devait servir de prélude à une attaque contre la Flandre. Cette hypothèse s'est vérifiée. Le 31 mai, l'armée hollandaise, composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, a débarqué à Ysendyck non loin du fort de la Philippine et s'est dirigée de là sur Bruges, après avoir passé le canal et occupé quelques postes. Le marquis de Santa Cruz s'est porté au devant de lui. L'ennemi a aussitôt évacué les postes qu'il occupait et s'est retiré. Santa Cruz est resté en Flandre pour surveiller les mouvements de l'adversaire. L'armée royale est bien petite en comparaison de celle des Hollandais; elle est mal payée et misérable. Que le Roi envoie donc les ressources indispensables !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 57.

1756. Bruxelles, 8 juin 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Feria a annoncé l'arrivée de renforts en infanterie et cavalerie, dès que la paix sera conclue en Italie Il a promis aussi de leur payer une partie du voyage. Isabelle lui a écrit pour qu'il tâche de payer tout le voyage. Elle insiste auprès du Roi sur le besoin qu'il y a aux Pays-Bas de ces renforts espagnols et italiens, afin qu'il envoie à Feria de quoi payer le voyage en entier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 59.

1757. ....., 6 juillet 1631. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Isabelle avait recommandé Rubens pour un titre nobiliaire en raison des services qu'il avait rendus. Le Conseil appuie la lettre de l'Infante, en invoquant le grand talent de l'artiste et en faisant remarquer que Charles-Quint donna au Titien un titre de chevalier (*un habito*) de Saint-Jacques. On pourrait de même faire un chevalier de Rubens.

Secretarias provinciales, liasse 2435.
Publié par Gachard, *Histoire diplomatique de P.-P. Rubens*, p. 346.

1758. Madrid, 11 juillet 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle que dans une lettre du 28 mai (1) il a expliqué à Isabelle qu'il avait chargé le marquis de Santa Cruz de se rendre aux Pays-Bas, et d'y prendre le commandement général de l'armée. Il a déterminé, par la même occasion, les pouvoirs et la solde du nouveau généralissime. Il ajoute que l'exercice du commandement exige que Santa Cruz soit mis au courant du budget de l'armée. Philippe a donc décidé qu'à l'avenir tout ordre de paiement devrait être signé par Santa Cruz, après avoir été visé par la jointe des finances, rédigé par le contador de l'armée, examiné par le secrétaire de la jointe et par le veedor. Ce n'est qu'après toutes ces formalités qu'on pourra expédier les quittances finales, signées de la Gouvernante et servant de décharge au pagador (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 60.

(1) Que nous ne possédons pas.
(2) Le 30 septembre, Isabelle promet de se conformer à ces instructions (fol. 125).

1759. Sans date (avant le 28 juillet 1631).

Conditions mises par les États de Flandre et de Brabant pour la continuation pendant dix mois d'une aide mensuelle extraordinaire de 90,000 florins et pour l'octroi par la Flandre d'un subside de 360,000 florins.

Estado, 2045.

1760. ....., 28 juillet 1631. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur les conditions mises par les provinces des Pays-Bas pour payer les aides. Le texte des conditions imposées par la Flandre et le Brabant est annexé à la consulte (1).

Estado, 2045.

1761. ....., 28 juillet 1631. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Cette jointe composée du comte d'Oñate, de Gonzalès de Cordoba et de Pierre Roose délibère sur les conditions précitées.

Estado, 2045.

1762. Madrid, 31 juillet 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le roi d'Angleterre a écrit à Madrid pour obtenir de Philippe IV qu'il permette aux sujets du comte d'Emden de trafiquer librement dans tous les États de la monarchie espagnole. Le résident anglais à la Cour a communiqué à ce sujet un mémoire et le Roi demande à Isabelle de lui faire savoir ce qu'elle en pense (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 66. — *Estado*, 2238.

(1) Voir le numéro précédent.

(2) Ce mémoire se trouve en annexe. Il rappelle les circonstances à la suite desquelles le commerce a été interrompu lors de l'occupation de la ville d'Emden par les Hollandais. Il ajoute ensuite que le comte d'Emden est compris parmi les princes qui doivent participer à la paix conclue entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre. Les Hollandais se sont installés à Emden, non de l'assentiment du comte, mais en profitant d'une dissension entre ce dernier et ses sujets. Depuis, le comte règnant est mort et son successeur s'est réconcilié avec ses sujets. C'est en faveur de celui-ci que le roi d'Angleterre intercède. Il expose qu'en continuant à user de rigueur on poussera les habitants du comté définitivement dans les bras des Hollandais, tandis qu'en se réconciliant avec eux et en contribuant à les enrichir on les détachera de l'ennemi. De cette façon aussi on favorisera le développement du commerce anglais et indirectement celui des sujets du roi d'Espagne. (*Ibid.*, fol. 68.) En septembre, Isabelle répond que permettre aux habitants de la ville d'Emden le trafic avec les États de la monarchie espagnole, c'est le permettre aux Hollandais qui occupent cette ville, ce qu'il faut éviter. (*Ibid.*, fol. 134.)

1763. Madrid, 31 juillet 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Défense de réformer les capitaines espagnols qui amèneront aux Pays-Bas les 400 fantassins qu'on vient de lever dans la province de Guipuzcoa. Le Roi veut ainsi récompenser le zèle montré par cette province (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 64.

1764. Madrid, 31 juillet 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désigne Philippe de Silva pour occuper un des trois postes principaux dépendant de l'armée envoyée en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 62.

1765. Mons, 1er août 1631. — *Rubens à Olivarès* (en italien).

Sur les affaires de France.

Estado, 2045.

Publié par GACHARD, *Histoire diplomatique de P.-P. Rubens*, p. 316.

1766. Madrid, 13 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu une lettre de l'Infante, datée du 26 juillet, exposant la situation militaire et annonçant qu'on ne pourrait rien entreprendre cette année. Depuis est survenue l'arrivée de Marie de Médicis. La situation n'a guère changé. Si l'on peut entreprendre une expédition sans risque et avec la certitude de réussir, il faut le faire. Il faut écouter aussi toute proposition de paix ou de trêve qui pourrait être faite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 73.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 134.

1767. Madrid, 13 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire de Marie de Médicis. Il est évident que si elle veut venir aux Pays-

(1) Le 30 septembre, Isabelle promet de se conformer à cet ordre. (*Ibid.*, fol. 123.)

Bas, on doit l'y recevoir et la traiter avec égards. Le Roi attend des nouvelles à ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 70.

1768. Madrid, 13 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de l'assistance demandée par le duc d'Orléans. Le Roi voudrait qu'une conférence eût lieu en Angleterre ou dans un autre pays, entre des commissaires espagnols et anglais, les envoyés de Monsieur et ceux des ducs de Lorraine et de Savoie. L'abbé Scaglia paraît être l'homme qu'il faut pour mettre cette négociation en train. En tout cas, Philippe est prêt à donner au duc 100,000 écus, quand il se sera accordé avec le roi d'Angleterre et le duc de Savoie. Il s'étend ensuite sur les inconvénients qui résulteraient d'un mariage du duc d'Orléans avec la sœur du duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 82.

1769. Madrid, 13 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi ordonne à Jean Brabo de Laguna de quitter le château d'Anvers pour occuper sa place de conseiller d'État. Il y a lieu de payer ponctuellement ce fidèle agent pour qu'il ne souffre pas du dénuement dans lequel il se trouve (2).

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 132 v°.

1770. Madrid, 14 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des difficultés qui ont surgi entre le Conseil de Brabant et le nonce à propos d'une commission donnée par le Pape au doyen de Sainte-Gudule dans un procès en matière de prébende. Le Roi n'a pas voulu prendre une décision avant d'être suffisamment informé.

Secretarias provinciales, liasse 2625.

(1) Dans une deuxième lettre du même jour — celle-ci beaucoup plus étendue — Philippe explique à Isabelle les soucis que lui causent cette arrivée, la crainte qu'elle ne serve de prétexte à une invasion du pays par la France. Il exprime le souhait de voir Marie de Médicis passer en Allemagne. L'Empereur, dit-il, est tout indiqué pour s'occuper de sa réconciliation avec Louis XIII. (*Ibid.,* fol. 78 *Manuscrits divers,* reg. 217, fol. 135.)

(2) Cette lettre fut suivie d'une consulte du Conseil d'État espagnol, en date du 27 septembre 1631 et d'un avis favorable de l'Infante. (*Ibid.,* fol. 131.)

1771. ....., 20 août 1631. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Dans sa lettre du 5 juillet (1), l'Infante déclarait que l'invention de Van Langren en matière de longitudes avait été approuvée par Puteanus et Wendelinus. Elle a trouvé bon d'envoyer Van Langren à Madrid pour que le Roi le prenne sous sa protection, l'indemnise pour l'achat de ses instruments et lui donne une pension (*entretenimiento*) à titre d'encouragement. Le Conseil estime qu'avant de prendre une décision le Roi devrait consulter des gens compétents. Philippe se rallie à son avis.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1772. Madrid, 22 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona a transmis au Roi un rapport sur la situation et le nombre des navires qu'on arme à Dunkerque. Le Roi lui a répondu en ordonnant d'augmenter le nombre autant qu'on peut et d'y ajouter des navires appartenant à des particuliers, à qui on peut assurer des conditions favorables. On a fait connaître aussi à Aytona les opinions qui avaient cours à Madrid sur les opérations à entreprendre par la flotte des Pays-Bas, dans le but d'attaquer l'ennemi et de protéger la flotte espagnole des Indes. Isabelle doit examiner le tout. Le Roi voudrait recevoir une réponse de Bruxelles, avant le départ de Ribera qui est fixé au 15 septembre. Il ordonne à Aytona de se rendre à Dunkerque (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 85.

1773. Madrid, 22 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi remet à Isabelle une lettre écrite par le duc de Feria (3), au sujet de l'emploi à faire de l'armée espagnole envoyée d'Italie aux Pays-Bas. Le duc

(1) Cette lettre d'Isabelle a été publiée dans la *Verdadera Longitud por mar y tierra demonstrada y dedicada á Su Majestad Catholica Philippo IV por Miguel Florencio van Langeren, cosmographo y mathematica de Su Majestad en Flandes*, MDCXLIV. Voir, à ce sujet, *La carte lunaire de Van Langren conservée à l'Université de Leyde*, par H. Bosmans, S. J., dans la *Revue des questions scientifiques*, janvier 1910.

(2) Le 30 septembre, Isabelle répond qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour la flotte et qu'Aytona s'est rendu à Dunkerque comme le Roi l'a prescrit (fol. 126).

(3) Le rapport de Feria se trouve en annexe (fol. 92).

propose de la mettre au service de l'Empereur. Philippe fait voir les inconvénients de cette proposition et il remet la chose à la décision de l'Infante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 90.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 135.

1774. Madrid, 23 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Inconvénients qui résulteraient d'un séjour prolongé de Marie de Médicis à Mons. Isabelle devrait tâcher de la faire passer à Malines; le mieux serait qu'elle se rendît à Aix-la-Chapelle, ville où le Roi tient une garnison et qui fait dans un certain sens partie de ses États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 94.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 134 v°.

1775. Madrid, 23 août 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait connaître à l'Infante les décisions qu'il a prises au sujet de la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de Marie de Médicis et de Louis XIII.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 97. — *Estado*, 2238.
Publié par Gachard, *Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens* pp. 334 et suiv.

1776. Madrid, 15 septembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi met Isabelle au courant de ce qu'il a appris au sujet de l'alliance du duc de Bavière avec la France. Il lui fait connaître aussi les dispositions qu'il a prises pour neutraliser les effets de ce fâcheux événement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 106.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 155.

1777. Madrid, 15 septembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu une lettre de l'Infante, en date du 19 août, relative aux affaires du duc d'Orléans et exprime sa satisfaction sur l'attitude qu'on a prise à la Cour de Bruxelles. Il est content aussi du bon accueil fait à Marie de Médicis.

On raconte que celle-ci a l'intention de quitter Bruxelles. Dans ce cas, il faudrait lui offrir un subside de 6,000 écus par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 109.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 154 v°.

1778. ....., 15 septembre 1631. — *Philippe IV à Aytona.*

Sur un mémoire remis par Rubens de la part de la Reine-mère et dans lequel celle-ci expose ce qu'elle veut qu'on traite avec le Roi, son fils (1).

Estado, 2238.

1779. Madrid, 15 septembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Rubens a fait connaître au Roi, par l'intermédiaire du comte-duc, la proposition faite par Marie de Médicis au prince d'Orange de travailler à la conclusion d'une trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies.

Philippe envoie à Isabelle une lettre de remerciements qu'elle pourra montrer à la reine de France (2). Il ajoute qu'il serait heureux de voir ces négociations réussir. Il est tout disposé à conclure une trêve raisonnable. Il attire l'attention de l'Infante sur deux points : en premier lieu, il faut continuer les opérations militaires comme par le passé; en second lieu, on ne doit pas entrer en négociations avant qu'on ait la certitude de pouvoir conclure en deux heures avec des représentants des États Généraux munis de pleins pouvoirs. Le Roi est convaincu que par leurs pourparlers précédents les rebelles n'ont eu d'autre intention que de le tromper. Sous cette réserve, l'Infante peut user des pouvoirs qui lui ont été donnés précédemment à cet effet. Le Roi préférerait qu'elle fît usage non de ceux qui lui ont été donnés l'année précédente, lors de la conclusion de la paix anglaise, mais de ceux donnés antérieurement. Il désire une longue trêve semblable à celle de 1609 et impliquant la restitution de Pernambouc. Il pourrait aussi en arriver à concéder la restitution de Breda

(1) Cf. le numéro suivant.

(2) Cette lettre se trouve au folio 114. Dans une troisième lettre datée du même jour, Philippe demande à Isabelle de lui faire connaître son avis sur la question (fol. 112; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 154).

aux Hollandais et le démantèlement de Lingen, pourvu que de leur côté les rebelles rendent Bois-le-Duc. Dans le cas où Marie de Médicis pourrait persuader les Français qui se trouvent en Hollande d'y causer quelques troubles ou de procurer aux Espagnols l'entrée dans l'une ou l'autre place d'importance, il ne serait pas impossible de tirer parti des propositions de Marie de Médicis. En tout cas, il faut cacher à cette dernière les véritables intentions du Roi, lui faire montre de beaucoup de réserve, en employant comme prétexte le fait que déjà si souvent on a été trompé dans de semblables négociations. Dans le cas où on en arriverait à la conclusion d'une trêve, il faudra en donner avis au roi d'Angleterre.

Rubens a ajouté que les Hollandais voudraient avoir des garanties contre l'éventualité d'une attaque des armées allemandes. Comme l'Empereur ne se mêle pas des affaires des Pays-Bas, cette demande paraît difficile à satisfaire. En tout cas, si on pouvait arriver à une paix favorable et si les rebelles se déclaraient disposés à rompre toutes les alliances qu'ils ont conclues avec les ennemis de l'Empereur et du roi d'Espagne, on verrait ce qu'il y a lieu de faire pour leur donner satisfaction sur ce point.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 117.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 151 v°.

1780. ....., 25 septembre 1631. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Rubens, secrétaire du Conseil privé, ayant reçu le titre de chevalier, demande, pour que la faveur soit complète, l'expédition gratuite de la dépêche. Le Conseil l'appuie et le Roi lui accorde la grâce demandée.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1781. Bruxelles, 30 septembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi se plaint de ce qu'on a nommé de nouveaux lieutenants de maître de camp et levé des compagnies de cavalerie de diverses nations, en faveur de personnes n'ayant à leur actif que peu ou point de services.

Isabelle déclare que les nominations ont été faites du consentement du Conseil

d'État. En procédant à la levée de nouvelles compagnies, on a suivi l'exemple appliqué dans les possessions espagnoles en Italie. Cette levée n'a d'ailleurs rien coûté au Roi. On s'est servi à cet effet de ceux qu'on a pu trouver disposés à s'en charger. Pour les nominations nouvelles, on emploiera autant qu'on pourra les capitaines réformés; de la sorte les ordres du Roi seront exécutés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 120.

1782. Bruxelles, 30 septembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'armée envoyée d'Italie aux Pays-Bas par le duc de Feria. Isabelle se déclare d'accord avec le Roi sur l'impossibilité d'offrir cette armée à l'Empereur quand celui-ci ne l'a pas demandée. Elle ajoute qu'en tout état de cause, c'est le Roi qui devrait la payer.

A l'heure actuelle, l'armée en question est arrivée toute entière aux Pays-Bas. Lorsque la campagne sera terminée, on pourra, si on le juge bon, en envoyer une partie dans le Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 124.

1783. Bruxelles, 30 septembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres royales relatives à Marie de Médicis et au duc d'Orléans.

La venue aux Pays-Bas de Marie de Médicis est toute spontanée. Les Français le savent bien, pourtant ils diront toujours le contraire, quand bien même Philippe s'efforcerait de donner satisfaction à Louis XIII et à Richelieu en leur livrant la Reine-mère. Le roi de France a fait alliance avec tous les ennemis du roi d'Espagne. On est d'avis à Bruxelles que les circonstances présentes fournissent une occasion excellente de semer la discorde en France et d'immobiliser de la sorte Louis XIII. A entendre Marie de Médicis et le duc, ils ont beaucoup de partisans en France; de fait, cela n'est pas prouvé. L'ordre donné par le Roi de leur fournir ce dont ils avaient besoin a paru à Bruxelles très opportun; après cela, il convient d'attendre pour voir ce que feront les autres puissances. Dans le cas où on pourrait conclure une ligue avec l'Empereur, le roi d'Angleterre, les ducs de Savoie, de Lorraine et de Florence pour faire cause commune avec Marie de Médicis, il est évident qu'il y aurait à

discuter des choses autrement importantes que le retour de Marie de Médicis en France, ce à quoi la question se borne maintenant. Il semble qu'il n'y aura pas moyen d'empêcher le mariage du duc d'Orléans avec la sœur du duc de Lorraine. Isabelle a fait envoyer le doyen de Cambrai, François Carondelet, pour déclarer à Louis XIII qu'elle s'offrait de servir de médiatrice entre lui et sa mère. En tout cas, pour le moment il semble inopportun de pousser la Reine-mère à aller se fixer à Aix; on risquerait de s'attirer ainsi son antipathie.

Au sujet de la trêve à conclure éventuellement avec les Hollandais, il faut que le Roi sache que ceux-ci ont déclaré ouvertement qu'ils ne veulent d'autre trêve que celle de 1609, que chacune des deux parties doit rester en possession de ce qu'elle a. Ils veulent donc garder Pernambouc. A leurs yeux, les événements militaires survenus depuis la fin de la trêve leur ont été favorables; ils ne doivent donc pas consentir à une trêve qui serait en leur défaveur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 131.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 139.

1784. ....., 15 octobre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur les conditions mises par les provinces de Brabant et de Flandre à l'octroi de l'aide mensuelle de 90,000 florins et du subside indiqué plus haut.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 147. — *Estado*, 2238.

1785. Londres, 17 octobre 1631. — *Scaglia à Olivarès.*

Scaglia fait part des efforts tentés pour faire considérer les Hollandais comme ennemis déclarés. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que cette déclaration soit insérée dans un chapitre secret du traité. On insiste beaucoup sur le règlement de la question du Palatinat. Il y aurait lieu de favoriser les factions en France et d'intervenir de tous les côtés à la fois dans la guerre à faire à ce pays. Scaglia a écrit à Bruxelles pour qu'on persuade le duc de Bouillon d'entrer en campagne du côté de Sedan.

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 183 v° (1).

(1) Le registre contient de nombreuses lettres (nos 40 et suiv.), adressées de Londres par Scaglia à Olivarès et au Roi, touchant l'affaire du traité avec l'Angleterre. Incidemment, comme dans la présente, il y est question des Hollandais.

1786. Bruxelles, 21 octobre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres du Roi, relatives au séjour de Marie de Médicis. L'Infante promet de se conformer aux instructions royales. Elle renouvelle ses déclarations antérieures au sujet de la trêve. Jamais les Hollandais n'accepteront un traité moins favorable que celui de 1609.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 158.

1787. Bruxelles, 21 octobre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a appris du Roi les explications que le duc de Bavière a données à l'Empereur pour justifier son alliance avec la France et les dispositions que le Roi a prises pour faire face à l'armée française. La défaite que le roi de Suède vient d'infliger à Tilly a changé la situation du tout au tout. Le duc de Bavière sera maintenant directement intéressé à unir ses forces à celles de l'Empereur. On raconte que déjà l'avant-garde suédoise se trouve près de la Bavière. Le roi de France a envoyé des troupes au secours des Suédois. Les protestants sont également avec eux et tenteront peut-être de reprendre le Palatinat. L'Infante espère qu'ils se heurteront de ce côté à une résistance considérable, à laquelle contribueront entre autres les troupes qu'elle-même a envoyées de ce côté et celles qu'a levées à cet effet le duc de Lorraine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 160.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 156.

1788. Saint-Laurent, 2 novembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris la défaite infligée à Tilly par les Suédois et a résolu de secourir l'Empereur.

Estado, 2238 (2).

(1) Voir à ce sujet une lettre (en français) par un agent du duc de Lorraine à ..... (Monsieur?) et que l'Infante transmet à Madrid. (*Ibid.*, fol. 162; *Manuscrits divers*, reg. 217, fol. 157.)

(2) Dans les lettres de cette liasse et de la précédente, il est fait allusion aux missions de Rubens.

1789. Saint-Laurent, 2 novembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire de la trêve. Eu égard aux considérations exposées par l'Infante, le Roi consentirait à admettre une trêve semblable à celle de 1609, à condition d'échanger Lingen contre Pernambouc. Il voudrait débarrasser ses sujets d'une guerre aussi longue et aussi coûteuse.

Il faut songer au maintien des infanteries espagnole, italienne, irlandaise et bourguignonne, reformer les régiments allemands en ne gardant que les anciens sans y admettre aucun wallon. Les tercios wallons doivent être réduits à quatre de 3,000 hommes chacun. Il faut envoyer en Espagne un tercio wallon de vétérans.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 167.

1790. Saint-Laurent, 2 novembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait part à l'Infante de diverses faveurs qu'il vient d'accorder aux chevaliers de la Toison d'or, qu'il assimile notamment aux grands d'Espagne qui ont le droit de se couvrir dans sa chambre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 169.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 163.

1791. ....., 8 novembre 1631. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la nécessité pour l'Infante d'appliquer ponctuellement les ordres reçus, sans quoi les Pays-Bas seront perdus.

Estado, 2045.

1792. ....., 10 novembre 1631. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la situation militaire des Pays-Bas. En apostillant, le Roi ordonne d'écrire à sa tante que les ordres donnés pour le paiement des troupes ne sont pas exécutés, alors que rien n'est plus pressant puisque sans les soldats on ne peut garder les places fortes. Il ordonne également d'avertir le marquis de Santa Cruz qu'il a outrepassé ses instructions et que dorénavant il ne pourra, en matière de paiement de soldes et d'autres dépenses militaires, procéder autrement qu'on le lui enjoint.

Estado, 2045.

1793. Madrid, 25 novembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi est disposé, comme le demande l'Infante dans sa lettre du 19 mars, à augmenter les privilèges des chevaliers de la Toison d'or. Mais quand ceux-ci réclament l'exemption de toutes charges et en tous lieux indifféremment, il doit tenir compte des plaintes des États. Il demande l'avis des Conseils collatéraux et des États. En attendant, les chevaliers pourront porter leurs robes aux assemblées capitulaires de l'Ordre en Flandre et se couvrir les jours de grand collier et, provisoirement aussi, le Roi leur accorde l'entrée de sa chambre et de tous ses palais, droit dont jouissent les grands qui se *couvrent* dans ses royaumes.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1794. ....., 1er décembre 1631. — *Consulte de la Jointe d'État.*

La Jointe se réunit chez le comte d'Oñate. Elle comprend les personnages déjà indiqués, sauf le comte de la Puebla qui s'était fait excuser. Elle examine, en le discutant point par point, un mémoire du conseiller Roose dans lequel il était question de l'administration civile religieuse et économique de notre pays, des économies à réaliser, surtout en matière militaire, du nombre de soldats, du pied de la solde et de la manière de la payer, de la police et de la discipline militaire (1).

Estado, 2149.

1795. Bruxelles, 3 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante rappelle les instances qu'elle a faites pour obtenir qu'on permette à nouveau le transit du bois par la Meuse et le Rhin à destination de la Hollande. Elle réitère sa demande. La multitude des vaisseaux hollandais fait bien voir que les rebelles ne manquent pas de bois. La prohibition du transit par les deux fleuves n'a d'autre effet que de diminuer le produit des licences.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 171.

(1) Il y a deux exemplaires de cette consulte de 44 pages chacun.

1796. ....., 8 décembre 1631. — *Consulte du Conseil d'État.*

Sur la situation militaire des Pays-Bas. Le Roi ordonne de faire connaître aux marquis d'Aytona et de Santa Cruz, à Carlos Coloma et à Lelio Branciaco ce que vient de dire si clairement le comte-duc Olivarès « qu'on les rende responsables de la disparition de tout Espagnol ou Italien et qu'on n'admette aucune excuse, sinon de mort sur le champ de bataille ou de maladie; qu'ils sachent qu'ils doivent partager la nourriture des soldats espagnols, parce que quand ceux-ci furent traités de cette façon, on les garda et ils prospérèrent, tandis qu'autrement ils se démembrèrent... » Il prescrit également à Aytona et à Santa Cruz de châtier sans restriction tous les abus commis.

Estado, 2045.

1797. Madrid, 14 décembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a reçu à Madrid le texte des instructions des Conseils collatéraux. Le Roi avait demandé une déclaration des articles de ces instructions qui ne sont pas observés et de ceux qui, de l'avis des Conseils, ne peuvent rester en vigueur. Il doit être donné immédiatement satisfaction à ces desiderata. On désire aussi avoir le texte des ordonnances relatives à la justice militaire et autres affaires de milice et cela encore une fois avec la déclaration des articles non observés et non observables. Sur tout cela, il faut aussi l'avis des Conseils ou ministres compétents. Si, par rapport au Conseil d'État, ces ordres ne peuvent être observés, à cause des difficultés qu'on a avec certains conseillers, on peut attendre jusqu'à la première occasion favorable. Le Roi demande encore un budget des finances royales, y compris le domaine, avec spécification de ce qui est dû pour la mise en gage des bijoux de l'Infante et un autre budget de l'*exercito*, de l'artillerie et de la flotte. Isabelle doit envoyer aussi l'avis des conseillers des finances sur la compression des dépenses. Il ne peut être question de toucher au budget de l'Infante et de sa maison. Tous ces documents doivent être envoyés sous forme d'un dossier distinct Si le courrier qui le porte rencontre Roose, il doit le lui communiquer afin que Roose aussi puisse donner son avis[1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 172.

(1) Le 16 février, Isabelle annonce l'envoi des observations demandées au sujet des instructions des Conseils collatéraux. Elle déclare avoir remis les ordonnances militaires au surintendant de la justice militaire. On s'efforce de rédiger les autres documents demandés par le Roi, en employant à cet effet tout le temps disponible. (*Ibid.*, fol. 279.)

1798. Madrid, 14 décembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des instances faites par le duc de Bouillon pour que le Roi fasse occuper la place de Sedan. Si on le fait, Louis XIII attaquera immédiatement la ville et en plus de la guerre avec les Hollandais, on en aura une autre avec la France. Cette question de Sedan a fait l'objet d'une lettre de Pedro de San Juan à Rozas. Le Roi s'étonne de ce que l'Infante n'ait pas touché ce point dans sa correspondance et cela d'autant plus que Rubens a écrit aussi à la princesse à ce sujet. Le Roi attend les explications d'Isabelle sur cette question (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 175.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 57 v°.

1799. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle fait savoir qu'elle a désigné des capitaines pour les compagnies levées en Galice et récemment arrivées aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 179.

1800. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante déclare que la cavalerie allemande coûte cher et rend peu de services aux Pays-Bas. Elle est indisciplinée et ne convient guère pour le service de ce pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 180.

1801. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a demandé, par une lettre du 2 novembre, un rapport sur les diverses fonctions militaires et administratives de l'armée dont les désignations se font aux Pays-Bas, avec l'indication des émoluments y attachés.

Par une autre lettre du même jour, Philippe réclamait un tableau détaillé de

(1) Le 27 janvier, l'Infante fait savoir que ce projet a échoué à cause de la rapidité avec laquelle Louis XIII a prévenu les événements (fol. 249).

la distribution de l'argent venu d'Espagne cette année pour le service de l'armée et de la flotte, avec l'indication des sommes fournies au même effet par les provinces. L'Infante promet de donner satisfaction aux désirs du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 181-182.

1802. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi, dans une lettre du 2 novembre (1), a demandé qu'on envoie pour le service de la flotte destinée au Brésil, quelques ingénieurs, capables de reconnaître les ports de ce pays, quelques mineurs liégeois et des mortiers (2). Isabelle promet d'envoyer un ingénieur — les autres sont nécessaires ici — quelques mineurs et des mortiers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 183.

1803. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a annoncé, dans une lettre du 2 novembre (3), l'envoi en Angleterre d'un capucin du nom d'Alexandre de Alès, chargé d'aller y arranger les affaires du Palatinat. L'Infante ajoute que ce capucin a passé par Bruxelles, n'a rien dit à personne de ses affaires et s'en est allé en Angleterre. Ainsi donc il n'y a pas eu moyen de traiter avec lui.

Il y a peu d'apparences d'arriver dans les circonstances présentes à la conclusion d'une trêve.

Les ordres du Roi au sujet de l'infanterie des différentes nations seront observés. Il est de toute impossibilité d'envoyer en ce moment un tercio wallon en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 184.

1804. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les négociations avec Marie de Médicis et le duc d'Orléans en sont toujours à leurs débuts. Ils n'ont guère de partisans en France. La troupe qui était au service du duc a été prise à la solde de Philippe IV et envoyée au Palatinat. L'Angleterre et la Savoie se désintéressent de la question; l'Empereur est occupé ailleurs.

(1) Qui manque.
(2) *Morteros para tirar bombas.*
(3) Elle manque également.

Isabelle proteste de son obéissance au Roi. Si on n'a pas envoyé tous les papiers demandés, c'est qu'ils sont si longs à transcrire et que leur préparation absorbe le temps des ministres. Quant au rapport sur les fonctions militaires, il n'y a guère moyen de le faire, puisque ce n'est pas l'Infante mais le Roi qui en désigne les titulaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 186.

1805. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi d'avis sur les récents progrès réalisés par l'armée suédoise et rapport sur les derniers événements survenus en Allemagne. L'Infante a envoyé de ce côté la troupe du duc d'Orléans composée de Liégeois et de Luxembourgeois, en vue de défendre le Palatinat. L'armée des Pays-Bas est très diminuée, par l'envoi décidé de troupes considérables au secours des princes ecclésiastiques allemands. Le pays est dès lors ouvert aux invasions françaises et hollandaises. Celles-ci sont fort à craindre. On a donc décidé de procéder à de nouvelles levées, employant à cet effet l'argent dont dispose le marquis d'Aytona, en surplus des provisions ordinaires, qui d'ailleurs sont insuffisantes. Tout est deux ou trois fois plus cher que par le passé. Que le Roi envoie donc pour toutes ces nécessités extraordinaires une bonne somme d'argent et augmente les provisions ordinaires. Qu'il permette de faire des anticipations. Sans cela on ne pourra ni rétablir les affaires de l'Empire, qui sont en si mauvais état, ni défendre le Palatinat, ni les principautés ecclésiastiques du Rhin. L'Infante dépêche à cet effet un courrier exprès (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 188.

1806. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a appris qu'on frappe aux Pays-Bas de la monnaie de moins bon aloi que par le passé. L'Infante déclare qu'elle s'expliquera à ce sujet dans une lettre suivante. Elle donnera exécution à l'ordre royal prescrivant l'admission au Conseil d'État de Jean Brabo de Laguna.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 194.

(1) A cette lettre est joint un avis daté de Mayence le 14 décembre 1631 (fol. 190).

1807. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis de Villafranca a porté à la connaissance du Roi qu'il existe quatre livres de navigation écrits en hollandais et donnant la description du monde. Isabelle fait savoir qu'elle les fera rechercher et puis traduire en espagnol comme le Roi l'a demandé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 195.

1808. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

On a reçu à Bruxelles un avis (1) aux termes duquel l'armée française du marquis de la Valette chercherait à pénétrer dans le Palatinat pour opérer sa jonction avec les Suédois. Cela a causé ici un grand émoi. L'Infante a envoyé du renfort de ce côté et tâchera d'y ajouter de l'artillerie et des munitions. Les ressources du Palatinat étant insuffisantes pour pourvoir au service des garnisons ordinaires, il a bien fallu y ajouter une partie des provisions de l'armée des Pays-Bas. Le Roi devra donc augmenter ces dernières.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 196.

1809. Bruxelles, 18 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Électeur de Cologne a demandé du secours à l'Infante. On lui a offert un corps d'armée; dans la suite l'Électeur a décliné cette offre avec des remerciements. Tout récemment il est revenu sur cette décision et a demandé à nouveau du secours, donnant comme raison que le roi de Suède était sur le point d'entrer dans son pays et menaçait Cologne, dont le trésor pourrait servir à faire face pendant deux ans aux besoins de la guerre. Isabelle indique comment elle lui a donné satisfaction. Nouvelles demandes d'argent pour faire face à toutes ces nécessités urgentes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 199.

(1) Il se trouve en annexe (fol. 198).

1810. Bruxelles, 19 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc de Bouillon, mécontent de Louis XIII, a offert diverses fois de se mettre au service de Philippe IV et même de lui livrer Sedan. Isabelle a refusé d'accepter sans ordre de Madrid. Elle demande au Roi de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 201.

1811. ....., 20 décembre 1631. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur l'ordre du Roi, le Conseil a vu la déclaration des Pères Jésuites Claude Richardot et Jean de la Faille au sujet de la question de Michel Van Langren. Celui-ci, appelé au Conseil, déclare que sa proposition n'avait d'autre but que de trouver les distances en longitude des lieux terrestres et non de rectifier la navigation. Le Conseil ne trouve pas que le Roi doive donner les 4,000 florins de pension demandés, mais répondre qu'il appréciera à sa valeur le travail de Van Langren et à l'occasion recommander à Isabelle de le gratifier mais sans charge pour le Trésor. Comme le suppliant ne manie pas facilement le latin, alors qu'il devrait posséder cette langue pour professer l'astronomie à l'Université de Louvain, le Conseil propose de lui allouer un subside pour qu'il se remette à l'étude du latin dans la même Université. L'Infante pourra l'encourager et le secourir de temps en temps.

Le Roi accorde 200 ducats.

Secretarias provinciales, liasse 2435 (1).

1812. Madrid, 20 décembre 1631. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'intégrité des ministres est une chose essentielle pour le bon exercice de leurs fonctions. Il parait que l'usage des pourboires s'est introduit aux Pays-Bas, il semble que grands et petits en abusent. On raconte que les provinces paient des gratifications pour être dispensées de loger des militaires. Inconvénients qui en résultent. Le Roi ne peut croire à ces bruits. Peut-être est-ce la dispense de logements militaires accordée cette année au pays de Waes, qui a donné lieu à ces racontars. Cette dernière mesure aura sans doute été inévitable.

(1) La décision royale fut communiquée à l'Infante, par une lettre du 9 janvier suivant. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 204, fol. 214.)

Pourtant le Roi prescrit de mettre fin totalement à l'abus du pourboire. Isabelle doit y veiller avec attention et faire en sorte qu'on sache que tout abus de ce genre sera puni. Les chefs militaires, chatelains et gouverneurs espagnols, doivent être les premiers à donner le bon exemple (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 202-204.

1813. Sans date (avant le 22 décembre 1631). — *Mémoire de Pierre Roose sur le gouvernement général des Pays-Bas* (en français avec traduction espagnole en regard, 46 pages).

Ce mémoire a pour titre : *De la forme de subordonner les États. Considérations des causes et effets de l'usurpation pour en trouver les remèdes.* Il comprend cent nonante et un articles, groupés en trois chapitres qui traitent successivement du prince, des États, des ministres (2).

Estado, 2045.

1814. ....., 22 décembre 1631. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Cette jointe était formée du comte de Castrillo, du conseiller Roose et du comte d'Oñate, dans la maison duquel elle se réunit. Elle estima que le mémoire précité était un vrai traité de politique applicable aux Pays-Bas et qui devait être remis au gouverneur général de ces provinces pour que celui-ci le joigne à ses instructions secrètes et s'en inspire à l'occasion. Elle fut d'avis aussi que le Roi devrait diminuer le nombre des fonctionnaires en Belgique, les empêcher de recevoir des présents, renoncer à l'altération des monnaies, mettre fin aux compromis en matière de religion, ne plus créer de nouveaux conseils. Elle recommande le mémoire à l'attention du Roi et celui-ci se rallie à l'avis du Conseil.

Estado, 2045, 2149.

1815. ....., 23 décembre 1631. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur un mémoire de Van den Wouwer, conseiller des finances, concernant la question des passeports.

Estado, 2149.

(1) Nous possédons cette lettre en original et en copie.

(2) Incipit : Tous princes bien advisez ont cela de propre que de viser à la facilité du gouvernement. Explicit : Et pour ce l'archiduc Albert, prince très prudent (5 lignes).

1816. Bruxelles, 26 décembre 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

Envoi de nouveaux rapports et de détails complémentaires sur les événements d'Allemagne. Il est possible que l'armée du Roi envoyée de ce côté en soit venue aux mains avec les Suédois. Dans ce cas, Philippe pourrait ordonner de mettre l'embargo sur toutes les propriétés suédoises qui se trouvent dans ses États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 206.

1817. Bruxelles, 8 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle rappelle ses derniers rapports adressés au Roi sur la situation générale et les craintes y exprimées. Le seul moyen de rétablir les affaires, c'est l'argent; tout le reste en dépend. Voici qu'on apprend qu'on éprouve des difficultés à obtenir le payement des lettres de provisions extraordinaires envoyées à Aytona. Un rapport du veedor général fera connaître au Roi le montant du déficit. L'Infante espérait pouvoir utiliser cet argent en attendant l'arrivée de provisions nouvelles plus importantes. Celles-ci sont bien nécessaires pour résister à tous les ennemis. Particulièrement redoutables sont les armées française et suédoise, commandées par leur Roi en personne. Sans argent tout ne pourra qu'empirer, non seulement en Allemagne — où la situation est quasi-désespérée — mais même aux Pays-Bas. La puissance des ennemis s'accroîtra de jour en jour. Jamais le sort de la religion catholique, celui de la maison d'Autriche et du Roi en particulier, n'a été aussi compromis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 207.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 93 v°.

1818. Bruxelles, 8 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les circonstances présentes occasionnent des dépenses supérieures au montant des provisions, joint à celui des aides et des revenus domaniaux. Le moyen le moins onéreux qu'on a trouvé de se mettre en possession d'une somme considérable, est la mise en vente des espiers de Flandre, dont le revenu est d'ailleurs difficile à percevoir. Ce revenu n'a jamais dépassé 27,520 florins par an. Isabelle demande au Roi d'examiner l'opportunité de cette opération et d'envoyer, s'il l'approuve, les pouvoirs requis pour l'exécuter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 209.

1819. Madrid, 17 janvier 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce l'envoi d'un pli fermé contenant la désignation du successeur éventuel de Gonzalès de Cordoba, au commandement de l'armée envoyée en Allemagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 216.

1820. Madrid, 17 janvier 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Eu égard à la situation en Allemagne, il faut faire savoir à Marie de Médicis qu'il y a lieu de surseoir aux opérations en France, notamment contre Sedan. Isabelle le lui déclarera. Si Marie de Médicis ne veut pas se rendre à ces raisons, il faut occuper Sedan, mais au nom de la Reine-mère et non de Philippe IV. Il est indispensable d'effectuer cette opération avec des forces suffisantes pour pouvoir garder la ville une fois prise. On le fera aussi de manière à protéger le Luxembourg. Les Français, voyant la présence à leurs frontières de forces considérables, ne se risqueront peut-être pas à tenter la récupération de Sedan (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 218.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 16 v°.

1821. Madrid, 17 janvier 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle qu'il a décidé l'envoi en Allemagne d'une armée de 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers, sous les ordres de Cordoba. Il a reçu depuis lors les derniers rapports d'Isabelle sur le caractère inquiétant de la situation. Il presse la levée de cette armée et envoie des provisions pour l'artillerie et les munitions qui doivent y servir. Il annonce aussi que les provisions pour les autres besoins de cette armée sont faites. Isabelle se rendra compte ainsi de ce que toutes les dispositions nécessaires sont prises. On a insisté auprès de Cordoba pour qu'il parte le plus vite possible. En attendant son arrivée, Isabelle doit préparer, de concert avec Aytona, tout ce qui est nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 226.

(1) Le 16 février, Isabelle accuse réception de cette lettre (fol. 272).

(2) Le 16 février, Isabelle répond que le duc d'Orléans, arrivé récemment aux Pays-Bas, désire profiter de l'absence de Louis XIII, pour pénétrer en France avec son armée et que dès lors Marie de Médicis ne veut pas entendre d'un accommodement. On tentera de s'emparer de Sedan par surprise. (*Ibid.*, fol. 278.)

1822. Madrid, 17 janvier 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'attitude prise par la France, qui tend à la perturbation générale de la chrétienté, a décidé le Roi de mobiliser une armée en Espagne, avec laquelle il pourra lui-même, s'il le faut, partir en campagne. Il a besoin pour cela d'officiers de personnel technique et de matériel, qui se trouvent aux Pays-Bas. Il prie Isabelle de les lui envoyer. Il désire en particulier que Henri de Berghes se rende en Espagne; il lui a écrit une lettre à ce sujet, il la communique à Isabelle et la charge de persuader le comte d'obéir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 228.

1823. Madrid, 17 janvier 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le secrétaire de l'ambassade française à Madrid a remis, en grand secret, un mémoire relatif aux moyens de procurer une réconciliation entre Louis XIII et sa mère. Le Roi se défie, mais est décidé cependant à user du moyen indiqué, surtout qu'il a de la sorte un prétexte tout trouvé pour justifier l'envoi de Gonzalès de Cordoba à Paris, comme ambassadeur. Il indique les mesures à prendre pour éviter que Marie de Médicis elle-même ne s'offusque de cette façon d'agir (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 232.
Manuscrits divers, reg. 216, fol. 17.

1824. Madrid, 17 janvier 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il serait bien opportun de conclure en ce moment une trêve avec les Hollandais. Le Roi indique trois moyens d'y arriver : offrir de l'argent pour obtenir la restitution de Pernambouc ou bien échanger cette ville contre Bréda en laissant à celle-ci ses fortifications, ou enfin donner en plus de Bréda démantelée et déclarée neutre avec tout son district, une somme de 200,000 ou 300,000 ducats à la Compagnie [des Indes?]. Qu'Isabelle tâche d'arriver en secret et rapidement à la fin indiquée. Ce serait un soulagement pour les Pays-Bas. Les forces rendues ainsi disponibles pourront être employées ailleurs (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 236.

(1) Voir le texte du mémoire. (*Ibid.*, fol. 220-224; *Manuscrits divers*, reg. 216, fol. 18.)
(2) Le même jour, Philippe écrit dans le même sens à Aytona. (*Ibid.*, fol. 234.)

1825. Madrid, 25 janvier 1632. — *Philippe IV à Scaglia.*

Le Roi exprime sa satisfaction sur l'envoi des cinq dépêches du mois d'octobre. Touchant la ligue à créer entre l'Espagne, l'Angleterre, l'Empereur et le Palatin, Philippe IV a quelques scrupules parce que c'est une alliance entre catholiques et hérétiques contre le duc de Bavière et la Ligue catholique. Mais il ne refuse pas d'y entrer si elle doit agir contre ses ennemis à lui (les Hollandais). En tous cas, Philippe IV ne cédera le Bas-Palatinat que si le roi d'Angleterre l'assiste contre les rebelles.

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 114 v°.

1826. Madrid, 25 janvier 1632. — *Philippe IV à Scaglia.*

Le marquis de Castaneda, ambassadeur du roi d'Espagne en Allemagne, a fait savoir au Roi qu'à Vienne aussi on s'occupait de faire un arrangement avec le roi d'Angleterre, touchant le Palatinat. Mais les propositions ont été faites sans l'assentiment de Philippe IV, qui ne se considère donc nullement comme lié. Il désire surtout savoir ce que le roi d'Angleterre compte lui offrir (1).

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 119.

1827. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, Isabelle a décidé de demander aux différents officiers supérieurs et ministres aux Pays-Bas, un avis par écrit sur les opérations à entreprendre cette année. Il semble pourtant, que dans les circonstances présentes, tant que l'on ne verra pas clair dans l'attitude des Français, Suédois et Hollandais, il est difficile de se faire une opinion motivée à ce sujet. On attendra donc pour exécuter l'ordre du Roi que le moment soit venu. Isabelle insiste sur la nécessité de laisser toute l'initiative des opérations au généralissime; cela s'est toujours fait et est nécessaire eu égard à la mobilité des événements de la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 238.

(1) Cette lettre est accompagnée de la copie de celle que Philippe IV a adressée sur le même sujet au duc de Guastalla.

1828. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des offres de secours faites par Philippe aux électeurs ecclésiastiques allemands et des ordres qu'il a fait donner à ce sujet à l'Infante. A celui de Cologne, on a offert de faire occuper sa capitale par une armée espagnole. L'évêque a remercié en déclarant qu'il attendrait de demander l'exécution de cette promesse jusqu'à ce qu'il en eût véritablement besoin. Les Hollandais ont aussi offert du secours à la ville de Cologne.

L'électorat de Mayence est occupé par les Suédois. Il conviendrait que Philippe lui-même écrivît à nouveau au prince évêque de Mayence pour lui annoncer sa décision d'envoyer à son secours Gonzalès de Cordoba avec une armée. Il ne faut d'ailleurs pas attendre beaucoup d'une alliance de ces électeurs avec le Roi; la ligue catholique allemande a perdu toute consistance par suite des derniers événements. L'évêque de Trêves s'est déclaré pour la France. On n'a donc fait aucune démarche auprès de lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 239.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 70.

1829. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Réponse aux lettres du Roi du 14 décembre précédent (1), dans lesquelles il communiquait à l'Infante les instructions qu'il venait de donner aux chefs de l'armée, par rapport à la discipline et à l'administration militaires et à la nécessité de mieux traiter les Espagnols et Italiens.

Isabelle reconnaît que les lettres de provisions envoyées l'année précédente furent abondantes, mais elles ne sont pas toujours négociables à leur échéance. Les Pays-Bas eux-mêmes ne sont pas aussi réguliers qu'il le faudrait dans le payement des aides. C'est là la raison des retards apportés à la paie de la troupe. Les nécessités du moment sont telles, qu'il n'y a pas moyen de donner satisfaction entière à tout le monde. On tâchera pourtant d'y veiller le mieux possible. On refusera aux Espagnols et Italiens toute permission de retourner chez eux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 242.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 72 v°.

(1) Ces lettres manquent.

1830. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a vu par la lettre royale du 14 décembre précédent (1), les décisions prises par le Roi, au sujet des affaires d'Allemagne. Elle approuve la désignation de Cordoba pour le commandement de l'armée à envoyer de ce côté. L'Infante indique les unités qui pourraient être affectées à cette armée et les recrutements à faire pour compléter ses effectifs. Elle ajoute qu'on est occupé à lever 32 nouvelles compagnies de cavalerie et qu'on en lèverait bien plus si on avait de l'argent. Des dernières lettres de provision envoyées au marquis d'Aytona, une grande partie n'a pas été payée. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi de sommes considérables, nécessaires dans les circonstances présentes.

En *post scriptum,* l'Infante remarque qu'il sera difficile de lever des Allemands et des Bourguignons, à cause de la présence de Gustave-Adolphe en Allemagne et de Louis XIII sur les confins de la Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 244.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 73.

1831. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit d'aider Marie de Médicis et le duc d'Orléans à s'emparer d'une place forte en France et de procurer l'entrée de Wallenstein dans ce dernier pays. La situation a tellement changé depuis, que ces ordres sont devenus inexécutables.

Isabelle a donné ordre de payer à la Reine-mère tout l'argent qu'elle demanderait. Ce n'est qu'ici que Marie de Médicis a trouvé quelque consolation ; ses beaux-fils d'Angleterre et de Lorraine se sont désintéressés d'elle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 246.

1832. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Instances de l'Infante pour que le Roi maintienne dans ses fonctions le pagador général Thomas Lopez de Ulloa (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 248.

(1) Elle manque également.

(2) Voir la réponse favorable du Roi, le 16 mars 1632. (*Ibid.*, fol. 317.) A la date du 31 décembre précédent, Isabelle avait encore recommandé au Roi et au marquis de Leganès ce même Ulloa. (*Ibid.*, fol. 177-178.)

1833. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi s'est plaint dans une lettre du 14 décembre [1], de l'inobservation de ses ordres. Il a prescrit à l'Infante de châtier les coupables. Isabelle répond que toujours les ordres du Roi ont été observés, et qu'on fera encore de même à l'avenir. Si parfois on s'en écarte, c'est exclusivement dans l'intérêt du service royal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 250.

1834. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la conduite du duc de Lorraine qui, sous la pression des événements, s'est réconcilié avec Louis XIII [2].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 251.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 72.

1835. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle promet de se conformer aux ordres envoyés par le Roi le 14 décembre [3], prescrivant l'établissement de la *Junta de Hazienda* et le contrôle à exercer par le veedor général sur toutes les dépenses de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 252.

1836. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des pourboires. On n'a connaissance à Bruxelles d'aucune plainte à ce sujet. D'ailleurs, lorsqu'une réclamation de ce genre est faite, on sévit toujours comme il convient. La dispense de loger les militaires a été accordée au pays de Waes, en retour d'un subside de 6,000 florins par mois et d'une aide unique de 40,000 florins. Tout cela a été employé aux besoins de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 253.

(1) Cette lettre manque.

(2) Voir la réponse du Roi en date du 20 février, chargeant l'Infante de consoler le duc. (*Ibid.*, fol. 280; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 28 v°.)

(3) Cette lettre manque.

1837. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des moyens à employer pour garder au service du Roi, le sergent-major Eugène O'Neill, qui est mécontent de ce qu'on ait confié le commandement d'un tercio au comte de Tirconnel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 254.

1838. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi s'est plaint de ce que les ordres qu'il a donnés l'année précédente au sujet de la bonne distribution des finances ne sont pas observés. Il a insisté à nouveau sur la nécessité de bien traiter les soldats et de faire passer leur paie avant toute autre dépense. Il s'est fait l'écho de certaines plaintes du veedor général, contre Philippe de Silva. Isabelle proteste qu'on a toujours agi dans l'intérêt du service, et qu'on veillé avec soin à donner satisfaction aux militaires. Elle déclare aussi que la conduite de Silva est irréprochable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 255.

1839. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le duc d'Orléans ne se sentant plus en sécurité en Lorraine, a demandé de venir aux Pays-Bas. Isabelle n'a pas cru devoir le lui refuser. On ne sait pas bien quelles sont les intentions du prince. Ses partisans déclarent que si on lui fournit du renfort et de l'argent, il ira faire la guerre en France. L'Infante observe qu'elle n'a pas d'argent à lui donner, qu'elle a trop besoin de ce qu'elle a pour défendre les États du Roi. Elle attendra la réponse de Philippe et réclame encore une fois l'envoi de sommes considérables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 257.

1840. Bruxelles, 27 janvier 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi, dans une lettre du 14 décembre [1], a fait connaître les inquiétudes, que lui a causées l'entrée des Français à Luxembourg. Il a demandé de sévir contre les gouverneurs des places fortes qui ont laissé entrer l'ennemi. Jusqu'ici

[1] Elle manque aussi.

on n'a pris aucune mesure pour arrêter les Français; il faudrait pour le faire, disposer de forces plus considérables. Depuis, l'agent de Louis XIII à Bruxelles a donné quelques explications. On lui a donné une réponse brève et sèche. Il n'y a pas de sanction à prendre contre les gouverneurs des places du Luxembourg; ils ne disposaient pas de garnisons suffisantes pour résister à l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 259.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 71 v°.

1841. Madrid, janvier 1632. — *Philippe IV à Henri de Berghes.*

Le Roi prie le général de venir au plus vite en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 230.

1842. Madrid, 3 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Isabelle aura vu par les dernières lettres du Roi les mesures qui ont été prises, pour arrêter les progrès des Suédois. Elle aura pris connaissance aussi du montant des provisions qui ont été préparées tant pour l'armée du Palatinat que pour celle des Pays-Bas.

Cordoba est parti pour les Pays-Bas. Zapata y retourne aussi. Isabelle aurait pu se dispenser d'envoyer ce dernier; on est attentif à Madrid à pourvoir à toutes les nécessités. Le Roi comprend l'inquiétude dans laquelle Isabelle s'est trouvée, mais il la prie d'éviter, à l'avenir, l'envoi de semblables commissaires, qui causent plus d'embarras qu'ils ne rendent de services (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 260.

1843. Madrid, 9 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ayant appris que la monnaie récemment forgée est à un moindre aloi, le Roi demande des explications et ordonne de suspendre la frappe jusqu'à ce qu'il ait été éclairé et ait donné des ordres définitifs.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

(1) Le 30 avril, Isabelle répond à ce sujet que certaines circonstances rendent nécessaires l'envoi à la Cour d'agents spéciaux pour en faire représentation. Au reste, elle promet de se conformer aux ordres reçus. (*Ibid.*, fol. 361.)

1844. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'évêque d'Osnabruck a déclaré qu'aucun des princes-électeurs d'Allemagne, ne veut accepter les conditions proposées par le roi de Suède et dont Isabelle envoie copie à Madrid. Les ambassadeurs français envoyés à cet effet à Cologne ont été très mortifiés de ce refus. Les nonces à Paris et à Metz voudraient s'entremettre et profiter de cette occasion pour arriver à un accord entre la France et l'Espagne. Richelieu a garanti aux catholiques allemands que le roi de Suède ne les attaquerait pas. Isabelle juge opportun de porter le tout à la connaissance du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 262.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 15.

1845. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

On s'occupe aux Pays-Bas d'équiper l'armée destinée à l'expédition d'Allemagne. Lorsque le tout sera terminé, on s'efforcera de donner satisfaction aux ordres du Roi relatifs aux envois de munitions d'artillerie et autres destinées à l'armée d'Espagne.

Le duc d'Orléans a fait savoir à Isabelle qu'il avait connaissance du projet de Philippe IV d'envahir la France et que si ce projet se réalisait, il serait forcé malgré lui de prendre parti contre l'Espagne. Agir autrement, disait-il, serait soulever toute la France contre lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 264.

1846. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la démarche faite à Madrid par le secrétaire d'ambassade français en vue d'une réconciliation éventuelle de Louis XIII avec sa mère. Isabelle en a entretenu elle-même Marie de Médicis, qui a jugé ridicule la proposition de Louis XIII. Depuis, le duc d'Orléans est venu à Bruxelles et les nonces de Paris et de Madrid ont commencé de nouvelles tentatives en vue d'arriver à une réconciliation. Isabelle ajoute qu'il serait à souhaiter que Cordoba passe par Bruxelles avant de se rendre auprès de Louis XIII.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 266.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 14.

1847. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les derniers progrès des Suédois, leur entrée à Francfort, leur passage du Rhin ont fait sensation. Isabelle a provoqué diverses réunions des ministres espagnols et belges et des officiers supérieurs, pour aviser aux moyens de résister à l'ennemi dans le Palatinat et de mettre les Pays-Bas en état de défense. Louis XIII est entré en Alsace, il a pris Mayence. Il y a tout lieu de soupçonner qu'il a des projets hostiles au roi d'Espagne. Le Roi pourra prendre connaissance des opinions émises dans les assemblées. Il y a chez tous les Belges une répugnance très vive à éloigner l'armée des Pays-Bas; on a peur des Hollandais. Plusieurs ministres belges en ont parlé en particulier à l'Infante. Celle-ci a jugé nécessaire de leur donner satisfaction pour leur enlever tout prétexte de rébellion (1). Malheureusement on n'a pas d'argent suffisant pour entretenir l'armée en campagne. Voyant les dangers que courent tant les Pays-Bas que les principautés ecclésiastiques allemandes, Isabelle a envoyé Santa Cruz avec une armée considérable dans la direction de Maestricht. La concentration se fera le 20 février à Haelen, sur les confins du Brabant et du pays de Liége.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 268.

1848. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Arrivée de l'évêque d'Osnabrück envoyé en ambassade par les électeurs de Cologne et de Mayence. Les désirs de ces derniers se réduisent à deux points : 1° obtention de secours suffisants pour reconquérir le pays de Mayence et protéger Cologne; 2° déclaration à faire à Paris au nom de l'Infante, pour demander à Louis XIII d'intervenir en Allemagne en faveur de la cause catholique, de commun accord avec l'Empereur.

Isabelle a fait savoir à l'évêque qu'on lève une armée pour l'envoyer à son secours et, qu'en attendant, Santa Cruz se dirigera du côté de Maestricht, pour arrêter les armées suédoises. Quant à intervenir auprès de Louis XIII, il faut éviter de le faire avec précipitation et attendre le retour de Cordoba, envoyé à Paris par Philippe IV.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 270.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 13.

(1) C'est ainsi que nous comprenons : *cosas que se puedan temer en tales partes y occasiones.*

1849. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis de Mirabel a communiqué à l'Infante une lettre du Roi lui prescrivant de se rendre auprès de Louis XIII. Depuis, l'arrivée à Bruxelles du duc d'Orléans et l'intervention du roi de France en Allemagne ont tout changé. Il serait indécent d'aller proposer à ce dernier des moyens de réconciliation et de lui demander de surseoir à ses projets jusqu'à l'arrivée de Cordoba. Mirabel retardera donc son voyage, en attendant l'arrivée de nouveaux ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 272.

1850. Bruxelles, 16 février 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de l'armée à envoyer en Allemagne. Puisque le Roi en a confié la charge à Aytona et lui a envoyé les lettres de provision qui doivent servir à cela, Isabelle s'en remet aux rapports que l'ambassadeur fera à ce sujet à Madrid. On a fait des levées ultérieures pour compléter les effectifs de cette armée et on a envoyé un contingent d'artillerie dans la direction de la Moselle, sous les ordres du comte d'Emden. On tâchera de la sorte d'arrêter l'ennemi dans la mesure du possible jusqu'à l'arrivée de Cordoba. Santa Cruz est envoyé dans la même intention du côté de Maestricht. On a veillé à conserver ici les troupes nécessaires à la défense des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 277.

1851. Madrid, 20 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Par des dépêches qui lui ont été envoyées et par des rapports particuliers de personnes zélées à son service et bien informées, le Roi sait que les ministres en fonctions à Bruxelles ne remplissent pas leur devoir, comme il le faudrait. Il faut un remède à cela. Isabelle doit prendre les dispositions requises. Elle doit exiger une obéissance complète sans admettre de réplique de personne [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 283.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 17 v°.

[1] Le 30 avril (*Ibid.*, fol. 168), Isabelle proteste contre ces accusations. Elle déclare avoir toujours constaté entre ses ministres un parfait accord. Aucun ne se mêle de ce qui ne le concerne pas. Au reste, elle promet de se conformer aux ordres reçus.

1852. Madrid, 20 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi n'a aucune confiance dans les opérations militaires entreprises par le duc d'Orléans. Il regrette qu'on ait laissé ce dernier avec son armée aux Pays-Bas et donné ainsi à Louis XIII un prétexte pour les envahir. En attendant qu'on puisse occuper Sedan, il faudrait envoyer le duc avec son armée en Allemagne et au besoin lui dire clairement les raisons qu'on a d'agir de la sorte. En tout cas, Isabelle fera ce qu'elle juge bon d'accord avec Aytona et Cordoba.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 285.

1853. Madrid, 20 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi remercie l'Infante des dispositions prises pour l'équipement de l'armée destinée à passer en Allemagne. De son côté, il a pris les mesures pour assurer le payement des lettres de provisions qui ont été protestées et promet d'envoyer des provisions nouvelles, dont le payement se fera sans difficulté. Philippe a écrit pour la troisième fois à l'électeur de Mayence, pour l'assurer de son appui. Il est possible que dans la situation présente les princes allemands consentiraient volontiers à faire alliance avec le Roi. Isabelle doit tâcher d'arranger la chose quand l'occasion se présentera (1).

Philippe approuve la conduite d'Isabelle vis-à-vis de Marie de Médicis et les ordres donnés à son sujet au pagador.

Il recommande à nouveau à l'Infante de veiller à la stricte exécution des prescriptions venues de Madrid. Il ajoute que c'est d'après ces ordres qu'on détermine le montant des provisions à envoyer et que c'est pour y avoir contrevenu qu'on s'est trouvé aux Pays-Bas sans ressources suffisantes.

Isabelle pourra donner à O'Neill l'assurance qu'on lui confiera le premier tercio irlandais qui sera vacant, ou bien lui offrir un tercio wallon ou allemand. En tout état de cause, il faut éviter de multiplier les dépenses. Les pourboires doivent être absolument défendus tant pour les ministres belges qu'espagnols. Le Roi accepte les explications de l'Infante au sujet de la conduite des gouverneurs du Luxembourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 289.

(1) Dans une seconde lettre du même jour, le Roi parle encore de l'Électeur de Mayence, dont il dit qu'il a toujours été dévoué à la maison d'Autriche (fol. 291).

1854. Madrid, 20 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la teneur de différentes recommandations faites à Santa Cruz au sujet de l'administration de son armée, des nominations, des effectifs, des recrutements (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 293.

1855. Madrid, 26 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que les troupes espagnoles et italiennes, envoyées à tant de frais, l'année dernière, se décomposent (2). Il a recommandé plusieurs fois aux chefs de bien traiter les hommes. La grosse difficulté, lui semble-t-il, est la question du logement. Il est d'ailleurs difficile de loger une si grande armée aux Pays-Bas, tant à cause des misères qu'a entraînées une si longue guerre que pour d'autres motifs encore. C'est pour le Roi un grand souci. Il veut que, lorsque Cordoba arrivera aux Pays-Bas, l'Infante fasse réunir tous les ministres et examine la question, de façon à trouver une solution favorable à la fois au pays et à la troupe. On pourrait aussi s'arranger avec l'Empereur pour le logement des unités cantonnées sur le Rhin. Il y aurait peut être lieu de renoncer à certaines impositions levées dans le Palatinat, au mécontentement des princes allemands. Il envoie deux mémoires sur cette question et les soumet à l'examen de la jointe dont il est question ci-dessus (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 295.

1856. Madrid, 26 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona a envoyé un rapport au Roi sur l'opinion émise par la jointe relativement à l'expédition confiée à Santa Cruz. Si l'on avait, au moment voulu, décidé une manœuvre semblable sur le Rhin, au lieu de la diriger maintenant vers la Moselle, c'eût été beaucoup mieux. On a perdu l'occasion favorable. Le Roi se rallie à l'avis d'Aytona — avis exprimé dans cette

(1) Le 30 avril, Isabelle promet de se conformer à ces ordres (fol. 353).

(2) *Se ha deshecho.*

(3) Un seul de ces mémoires se trouve en annexe (fol. 297). Il indique les causes qui ont amené la débandade des troupes espagnoles et italiennes et les remèdes à y apporter.

jointe — sur la nécessité de chasser les Français de Trèves. On a un prétexte tout trouvé dans le fait que cette ville se trouve sous la protection du Roi et dans la nécessité de secourir l'Empire. Cordoba est muni des ordres nécessaires. Quand il arrivera, on devra exécuter ce qui paraîtra le plus opportun.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 299.

1857. Madrid, 26 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Santa Cruz a avisé le Roi de ce que, depuis qu'on a appris à Bruxelles l'arrivée prochaine de Cordoba, on a arrêté l'entrée en campagne de son armée à lui destinée à opérer dans le Palatinat. Philippe lui a fait répondre que le Palatinat dépend des Pays-Bas et qu'il n'y a pas lieu de surseoir à l'expédition décidée de ce côté. Il faut que le marquis s'efforce de conserver la partie du Palatinat qu'on tient encore et de repousser les Suédois. Isabelle est chargée de l'exécution de cet ordre. Elle doit s'entendre à ce sujet avec les ministres de résidence à Bruxelles et avec Cordoba, s'il est déjà arrivé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 302.

1858. Madrid, 26 février 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona a fait rapport au Roi sur l'attitude des princes électeurs allemands. Celui de Trèves s'est déclaré contre l'Empereur et le roi d'Espagne; ceux de Bavière et de Cologne sont suspects; seul celui de Mayence fait preuve de courage. En fin de compte, ils ont décidé de demander du secours à la fois à l'Infante et à Louis XIII. Sans doute cette dernière demande procède plus de la nécessité que de l'affection; Louis XIII se trouve aux portes de l'Allemagne. Tout cela est bien inquiétant. Si les autres Électeurs suivaient l'exemple de celui de Trèves, ce ne serait pas seulement l'Allemagne, mais aussi les Pays-Bas, qui courraient le plus grand danger. Même sans cela, la déclaration des Électeurs rend beaucoup plus difficile l'expédition confiée à Cordoba. La concentration de son armée devient à peu près impossible. Il est déplorable qu'on n'ait pas envoyé à temps une armée considérable dans le Palatinat, pour arrêter là les Suédois et les empêcher de passer le Rhin. Les Pays-Bas eussent été soulagés du logement de cette armée — poids que les ministres du Roi déclarent intolérable pour ces provinces.

Le Roi ordonne d'envoyer au Palatinat immédiatement toutes les forces qui ne sont pas indispensables à la défense des Pays-Bas. Santa Cruz doit les commander, si c'est possible. Il s'agit d'arrêter et de repousser les Suédois, en attendant l'arrivée de Cordoba.

Philippe écrit aux Électeurs pour leur faire part des efforts qu'il fait pour les secourir. Isabelle doit aussi leur dépêcher des envoyés à l'effet de les en avertir et de leur faire savoir aussi que lui, Philippe, tâchera d'enlever à Louis XIII tout souci au sujet des affaires de l'Allemagne.

L'armée destinée à cette expédition doit recevoir ordre de vivre, autant qu'elle le peut, aux dépens de l'électorat de Trèves.

Toutes ces décisions doivent être communiquées à Cordoba (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 304.

1859. Madrid, 30 mars 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de l'attitude des princes ecclésiastiques allemands. Ils commencent à se rendre compte de l'insolence des propositions de Gustave-Adolphe et chaque jour ils apprécieront mieux la décision que le Roi a prise d'aider d'une façon efficace à la défense de la cause catholique. Philippe espère que la force de ses armes jointes à celles de l'Empereur assurera à l'Allemagne une paix favorable. Il ne faut guère s'attendre à ce que Louis XIII porte secours aux princes allemands contre son allié le roi de Suède. Il vaudrait d'ailleurs beaucoup mieux qu'il n'intervienne pas. Isabelle tâchera d'en convaincre les Électeurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 321.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 25 v°.

1860. Madrid, 6 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Wallenstein a exprimé à Jacques Bruneau le désir d'avoir auprès de lui un représentant du Roi, à qui il puisse confier ses projets. Le Roi désigne le baron d'Auchy, mais seulement pour le cas où Cordoba ne verrait pas de nécessité

(1) A cette lettre est jointe la copie de deux lettres non datées du Roi, adressées à l'Électeur de Mayence (*Ibid.*, fol. 306-308) et d'une autre adressée à celui de Cologne (fol. 310).

absolue à ce que d'Auchy se rendît en Pologne; dans cette dernière hypothèse Isabelle désignera un autre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 323.

1861. Madrid, 7 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi des documents nécessaires pour faire payer les lettres de provision dont il n'avait pas été possible d'obtenir le payement. Isabelle pourra donc donner une pension à Monsieur et même lui payer 20,000 écus par mois, s'il pénétrait en France. Il faut faire lever en Alsace le plus d'hommes qu'on peut, pour s'en servir contre la France. Gonzalès de Cordoba a reçu des instructions au sujet de la tactique à suivre. Le Roi annonce le départ prochain de son ambassadeur en Allemagne le marquis de Castaneda. Au sujet de l'assistance à donner à Monsieur pour l'expédition qu'il projette contre la France. Isabelle peut s'enquérir des forces dont il dispose et lui faire connaître l'intention du Roi de l'aider. Seulement il ne faut rien risquer, en ce moment où on a besoin de tout. Gonzalès de Cordoba fera connaître à Isabelle sa façon de penser relativement aux ordres qu'il a reçus à Madrid (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 329.

1862. Madrid, 11 avril 1632. — *Nomination de Pierre Roose comme président du Conseil privé, en remplacement d'Englebert Maes* (3).

Estado, 2239.

1863. La Pesquera, 16 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Recommandation pour Antoine de Rubempré, qui désire un poste de gouverneur (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 330.

(1) Le 30 avril, Isabelle promet de se conformer à cet ordre. (*Ibid.*, fol. 354.)

(2) Le 30 avril, Isabelle renvoie le Roi, à ce sujet, aux rapports d'Aytona (fol. 355).

(3) Le même jour, Philippe donne ordre de payer à P. Roose, 11,000 florins pour couvrir les frais de son retour en Flandre. (*Secretarias provinciales*, liasse 2426.)

(4) Le 12 mars précédent, Philippe avait recommandé à l'Infante deux Irlandais du nom de Patrice et Maurice Géraldino (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 204, fol. 318), tandis qu'Isabelle elle-même avait recommandé au Roi, le 6 mars, un Français nommé Antoine de Yballe. (*Ibid.*, fol. 312.)

1864. La Pesquera, 16 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que le duc d'Orléans avait offert à l'Infante 4,000 hommes de troupes françaises. Il sait aussi combien il est difficile de faire les recrutements nécessaires pour réunir les effectifs destinés à l'armée de Cordoba, depuis que l'ennemi occupe les régions où les levées devaient se faire. D'autre part, il faut tenir compte du fait que pour disposer de 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers effectifs, il faut lever 30,000 fantassins et 6,000 cavaliers. Le Roi prescrit à l'Infante de décliner l'offre de Monsieur et la renvoie pour le reste à la lettre qu'il écrit le jour même à Aytona (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 333.

1865. La Pesquera, 16 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris du secrétaire d'ambassade espagnol (?) Andrès Irlès, qui réside à Venise, que le soi-disant ambassadeur des Provinces-Unies dans la même ville, avait déclaré officiellement à la République que les États-Généraux ne concluraient aucune trève, mais réclamaient le secours de leurs alliés pour la continuation de la guerre. Venise en particulier devrait leur payer les 50,000 florins convenus. La République a promis de le faire. Isabelle doit chercher à savoir quelles sont en réalité les dispositions de la Hollande au sujet de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 339.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 60.

1866. La Pesquera, 16 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi du texte des instructions remises par Louis XIII à son ambassadeur

(1) De fait, le même jour, Philippe écrit à Aytona. Cette lettre se trouve *Ibid.*, fol. 337. Le Roi déclare à nouveau que tous ces inconvénients ne se seraient pas produits, si on eût défendu le Palatinat au moment opportun. Il espère que grâce à la présence de l'armée de Cordoba et des troupes impériales commandées par Papenheim, les levées pourront se faire en Alsace. Il ajoute qu'il a ordonné des provisions pour 70,000 fantassins et 8,000 cavaliers. Ce sont des effectifs suffisants pour prendre l'offensive tant contre la Hollande qu'en Allemagne. Déjà les provisions de l'année 1631 ont dépassé celles des années précédentes. Celles-ci sont encore plus considérables. « Je ne demande pas qu'on opère des miracles — dit-il — mais je ne puis pas ne pas m'étonner qu'à de tels efforts ne correspondent pas des effets proportionnés. »

envoyé en Allemagne pour conclure une alliance avec les princes de la Ligue catholique (1). Philippe s'efforce de faire comprendre à Isabelle combien illusoire est l'offre de secours faite par le Roi Très-Chrétien aux princes allemands.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 342.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 53.

1867. ....., 24 avril 1632. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

La jointe est composée du comte d'Oñate, du comte de Castrillo et de Pierre Roose. Elle déclare qu'elle a utilisé les mémoires de Roose pour rédiger l'instruction secrète que l'on remettra au Cardinal-Infant pour la bonne direction des affaires les plus importantes du gouvernement des Pays-Bas.

Estado, 2150.

1868. ....., 27 avril 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi lui ordonne d'attendre l'arrivée de Roose avant d'entreprendre aucune réforme.

Estado, 2239.

1869. Bruxelles, 28 avril 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvelles instances pour obtenir le rétablissement des licences et la permission pour les navires de commerce de descendre le Rhin et la Meuse. Le motif invoqué est toujours le même. Les mesures de rigueur n'ont qu'un résultat : faire perdre une source de revenus importants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 349.

1870. Bruxelles, 30 avril 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi a de nouveau écrit à l'Infante pour prescrire à Henri de Berghes de se rendre en Espagne et demander l'envoi de tout un personnel inférieur destiné à prendre service dans l'armée qu'on mobilise dans la Péninsule. Il y

(1) Les instructions datées du 11 novembre 1631, se trouvent en annexe (fol. 345; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 84).

a peu d'apparences, déclare l'Infante, que de Berghes accepte la charge qu'on lui offre et il n'y a pas moyen de l'y contraindre. Quant au personnel inférieur, il ne pourra partir avant que le Roi n'ait envoyé l'argent nécessaire à son voyage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 350.

1871. Bruxelles, 30 avril 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires d'Allemagne. L'Infante espère que les Électeurs verront les efforts faits par le Roi pour les aider et considéreront le caractère illusoire des offres du roi de France qui lui-même a déjà assez d'embarras avec Monsieur et sa mère et qui se trouve menacé par l'armée qu'on équipe en Catalogne. Elle espère aussi que l'accord de l'Empereur avec le Roi ramènera la paix en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg 204, fol. 351.

1872. Bruxelles, 30 avril 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les ordres donnés par le Roi dans sa lettre du 26 février au sujet du départ de Santa Cruz vers le Palatinat, ont été exécutés depuis longtemps. Le marquis s'est rendu dans la direction de Maestricht ; on a prévenu l'occupation de Trèves par les Français et actuellement une garnison espagnole s'y trouve. Depuis que Cordoba est arrivé, Santa Cruz est revenu aux Pays-Bas et s'est entendu avec lui au sujet de la composition de leurs armées respectives. Cordoba se rendra incessamment au Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 352.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 26.

1873. Bruxelles, 30 avril 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'arrivée de Cordoba a fait avancer considérablement les préparatifs pour l'armée destinée à l'expédition d'Allemagne.

La Ligue des princes allemands se maintient ferme ; la retraite de Gustave-Adolphe du Palatinat est la conséquence d'une victoire de Tilly. On continuera à fournir à Marie de Médicis les subsides que le Roi a prescrits.

On ne peut encore se faire une idée au sujet des opérations à entreprendre

cette année. Cordoba enlèvera une bonne partie de l'armée des Pays-Bas. Ce qui reste est insuffisant, non seulement pour prendre l'offensive, mais même pour se défendre.

O'Neill n'est pas satisfait des promesses qu'on lui a faites. Il faudrait lui donner le titre de lieutenant maître de camp général comme il le désire.

Exécution des ordres du Roi, quant aux pourboires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 356.
En partie dans *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 26 v°.

1874. Bruxelles, 30 avril 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle a prescrit à Cordoba de tâcher de remonter le courage du duc de Lorraine, de façon à ce qu'il maintienne ses affaires en état, nonobstant les extorsions qu'il a à subir de la part du roi de France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 204, fol. 358.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 24.

1875. Bruxelles, 1er mai 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet du dernier ordre du Roi, prescrivant de tenir complètement La Cueva à l'écart des affaires. L'Infante déclare que cet ordre a été rigoureusement appliqué. Quant au départ du Cardinal pour Rome, il ne s'est pas encore effectué, faute d'argent. Il aura lieu bientôt.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 1.

1876. Bruxelles, 1er mai 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les ordres du Roi, relatifs à la défense de vendre encore des parties domaniales (1). En ce moment de nécessité extrême, il faudrait cependant pouvoir engager et même vendre, pour faire face aux exigences du service royal et de la défense du pays. Vouloir garder le domaine, c'est le conserver pour l'ennemi. Isabelle demande avec instance que le Roi lui envoie de nouveaux pouvoirs, pour être à même de suppléer à l'insuffisance des provisions.

(1) Ces ordres formaient l'objet d'une lettre adressée à l'Infante le 9 février 1632. (*Secretarias provinciales*, reg. 2625.)

Il lui faudrait pouvoir disposer toujours d'une réserve importante en surplus des provisions ordinaires et, en outre, avoir l'autorisation de vendre et d'engager des parties domaniales, quand il le faut. Sans la réserve et sans le pouvoir indiqués, on court risque de tout perdre. La situation est plus mauvaise que jamais, particulièrement par rapport aux affaires d'Allemagne. Le commerce en a été profondément bouleversé, la prise de Francfort par le roi de Suède a eu les plus fâcheux effets. On a appris également l'occupation d'Augsbourg, ce qui amènera de nouvelles complications financières. Le change des effets formant les provisions de l'armée se faisait par cette place. Gonzalès de Cordoba assurera au Roi que le produit des ventes domaniales a été affecté au service royal, et que sans cette ressource on aurait eu à déplorer des événements de la plus haute gravité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 2.

1877. Barcelone, 3 mai 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu le rapport de l'Infante accompagné des votes des ministres et relatif aux mesures à prendre pour arrêter les progrès du roi de Suède. Il a pris connaissance aussi de la décision d'envoyer Santa Cruz à Maestricht. On regrette à Madrid que Santa Cruz ne se soit dirigé de ce côté plus tôt, car il semble qu'il aurait pu empêcher Gustave-Adolphe de passer le Rhin, défendre le Palatinat et conserver l'honneur des armes espagnoles. Dans ce cas aussi, on eût gardé les Électeurs ecclésiastiques allemands à sa dévotion. Il aurait été bien plus facile et moins coûteux de loger l'armée; on aurait pu procéder sans peine aux recrutements. Les provinces obéissantes se trouveraient plus en sécurité, ayant moins à craindre de l'ennemi puisqu'il serait plus éloigné. Elles auraient été débarrassées de l'obligation de loger la soldatesque. Grâce aux recrues, on aurait disposé des forces nécessaires pour opérer contre les Hollandais et Gonzalès de Cordoba aurait pu secourir l'Empereur avec efficacité. On a vraisemblablement laissé passer l'occasion propice et maintenant tout cela est perdu. Il faudra qu'à l'avenir les chefs militaires fassent attention. A cette heure il n'y a plus qu'à garder les places qu'on possède encore.

Dans une seconde lettre du même jour, le Roi insiste sur la nécessité de veiller à la défense de la Flandre et du pays de Waes, de repousser Gustave-

Adolphe du Palatinat dès qu'on le pourra et de profiter du dernier succès de Tilly. Il faudra faire une enquête pour déterminer les responsabilités éventuelles de la perte des places du Palatinat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 4-7 *bis*.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 28 v° et 52.

1878. Barcelone, 12 mai 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaire de Marie de Médicis. Le Roi communique à l'Infante les propositions qui lui ont été faites par le commandeur de Valenzet au nom de la Reine et la réponse qu'il y a donnée (1). Isabelle doit parler à Marie, dans le même sens. L'essentiel, aux yeux du Roi, est que la Reine puisse prendre pied en France, en s'emparant d'une place ou de l'autre. Alors ses partisans prendront courage. Isabelle doit mettre Santa Cruz, Aytona et Cordoba au courant de cette affaire et examiner si on ne pourrait réunir une escadre pour assister Marie de Médicis dans les opérations qu'elle entreprendrait en France.

Dans une autre lettre du même jour, il est question de l'éventualité de la la mort de Louis XIII et de l'accession au trône du duc d'Orléans. Dans ce cas, l'ambassadeur à Paris devrait tâcher d'empêcher le mariage du nouveau roi avec la princesse de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 9-15.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 29-29 v°.

1879. Barcelone, 12 mai 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Cadareita a envoyé à Madrid le texte d'un accord qui vient d'être conclu entre Ferdinand II, Philippe IV et différents princes, pour le maintien du Saint Empire d'Allemagne. Cet accord est tout à la défaveur du Roi, il a été signé sans que celui-ci eût donné à cet effet les pouvoirs requis. Le Roi communique à Isabelle le texte de la lettre qu'il a envoyée à cette occasion au président Bruneau. Il la charge de lui écrire également, en indiquant les

(1) Ces documents se trouvent *Ibid.*, fol. 12 et 14; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 31.

améliorations qui pourraient être apportées au texte du traité. Elle enverra ensuite à Madrid son opinion avec celle de Santa Cruz et d'Aytona (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 19.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 34.

1880. ....., 13 mai 1632. — *Rapport du comte d'Oñate.*

Au sujet du quinzième chapitre des instructions secrètes du Cardinal-Infant. Oñate rappelle que le souci de la jointe fut de ne pas donner au Cardinal-Infant l'autorité que possédait et que possède encore l'Infante Isabelle et que le gouvernement de nos provinces dépende autant que possible de la Cour de Madrid. Mais, ajoute-il, il ne conviendrait pas que l'Infant eût des pouvoirs moins étendus que le duc de Parme et les autres gouverneurs. Il faut veiller à son prestige et éviter qu'il ne passe aux yeux des Belges pour être un prince sans autorité.

Estado, 2150.

1881. ....., 13 mai 1632. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet du désordre qui règne dans l'administration. Le Conseil se prononce contre toute altération du titre de la monnaie d'argent. On ne doit tolérer aucun avilissement d'une matière aussi précieuse. Pour le peuple et les étrangers l'augmentation du seigneuriage n'est rien en comparaison de la valeur de la monnaie, et le change, comme le prix des marchandises, ne cessera de hausser (2).

Secretarias provinciales, liasse 2436.

1882. ....., 15 mai 1632. — *Santa Cruz à Philippe IV.*

Le marquis se plaint de l'indiscipline qui règne dans l'armée, surtout parmi les officiers supérieurs.

Estado, 2239.

(1) Cette lettre est accompagnée de plusieurs annexes, parmi lesquelles se trouve le texte du traité (fol. 31 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 34 v°).

(2) *Todo parece que no se avia de permitir ninguna deterioracion en materia tan delicada y de consequencia, y menos por que el aumento del dicho derecho señorial no cae en consideracion respecto del valor intrinseco de la moneda para con el pueblo y los estranjeros, que no dexaran por esso de subir el cambio y precio de las mercadorias.*

1883. Bruxelles, 18 mai 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la trêve que le Roi voudrait conclure avec les Hollandais et pour laquelle il avait indiqué trois processus; la restitution de Pernambouc, contre une somme d'argent, contre la ville de Bréda non démantelée, ou bien contre une somme d'argent avec la stipulation que Bréda serait démantelée et resterait neutre. Isabelle a essayé d'entamer des négociations sur cette base, mais sans aucun succès. Elle croit que les Hollandais seraient pourtant disposés à conclure une trêve identique à celle de 1609. La situation générale est telle, ajoute l'Infante, qu'il est utile et même nécessaire de s'accorder avec les rebelles, comme on peut. Tous les Etats de la maison d'Autriche se perdront, si la situation présente en Allemagne et ailleurs perdure. Que le Roi envoie donc les pouvoirs requis pour arranger une trêve identique à celle de 1609.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 33.

1884. ....., 29 mai 1632. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Recommande Michel Van Langren qui a rectifié les distances des astres et fait connaître certains corps célestes sous le nom de *luminaria austriaca*. Le Conseil propose de lui accorder un subside de 200 ducats. Accordé.

Secretarias provinciales, liasse 2436.

1885. Madrid, 1er juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Depuis plus d'un an, l'hôpital de Malines est sans administrateur. Il en résulte de multiples inconvénients. Qu'Isabelle désigne un nouveau titulaire, disposant d'une fortune suffisante, pour pouvoir se passer des émoluments attachés à cette charge (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 35.

(1) Le 1er août, Isabelle répond qu'on a promis à Juan de Benavides, qui exerce les fonctions d'administrateur *ad interim*, de ne pas nommer de titulaire nouveau, avant de lui avoir donné, à lui, une compensation. Elle demande au Roi de déterminer au préalable la situation de ce dernier. (*Ibid.*, fol. 133.)

1886. Madrid, 1er juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet d'un rapport du veedor général, Louis-Philippe de Guevarra, relatif au désordre qu'il y a dans les caisses de la cavalerie de l'armée (1). Ce désordre provient de la non observance de diverses dispositions prises par l'Infante. Philippe prescrit à celle-ci d'y veiller, de réunir dans une caisse générale placée à Bruxelles, le contenu de toutes les caisses particulières et de la mettre sous la surveillance du veedor, de façon à ce que le contenu en soit appliqué réellement à la remonte de la cavalerie. Il faut éviter, autant qu'on peut, les recrutements qui sont toujours onéreux et à cet effet renforcer les effectifs des anciennes compagnies.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 37.

1887. Madrid, 1er juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de renvoyer au plus vite en Espagne les navires de la flotte espagnole d'Amérique que Francisco de Rivera a amenés aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 39.

1888. ....., 14 juin 1632. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

L'Infante a trouvé nécessaire d'engager et de vendre tout ce qui reste disponible du domaine.

Le marquis de Gelves appuie sa demande. Le marquis de Léganès est d'avis qu'on permette à l'Infante d'engager le domaine dans les cas urgents et quand il n'y a pas d'autre remède, en laissant au Conseil suprême de Flandre le soin de fixer la quantité aliénable. Le Père confesseur est du même avis.

Le Roi autorise l'aliénation du domaine, quand il est impossible de faire autrement et seulement pour autant que de besoin (2).

Estado, 2046.

(1) Ces caisses, comme il résulte de la lettre elle-même, étaient alimentées par la demi-paie retenue aux cavaliers sans monture et par le florin qu'on retenait aux autres.

(2) Le 25 du même mois, Philippe notifie à l'Infante qu'il a prescrit au Conseil de Flandre d'envoyer à Bruxelles le pouvoir en question. Il est recommandé de n'en faire usage que dans le cas de nécessité absolue. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 205, fol. 75.)

1889. Madrid, 14 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a communiquée à l'Infante par sa lettre du 7 avril précédent, de réunir une armée considérable en Alsace et de faire une diversion contre la France. Il ajoute qu'il a affecté un crédit de 600,000 ducats à cet effet et a chargé Isabelle de désigner d'accord avec Cordoba, Santa Cruz et Aytona, l'officier chargé de cette expédition et la tactique à suivre. Eu égard à ce qu'on n'a pas encore pris de décision sur la question de savoir si on confierait cette expédition en tout ou en partie, soit à Monsieur, soit au duc de Lorraine, soit à Papenheim et que dès lors on ne sait où envoyer l'argent, Philippe a décidé de faire remettre aux Pays-Bas, dans le Milanais et en Allemagne 200,000 ducats; de cette façon on aura toujours de l'argent à sa disposition. Isabelle peut disposer de ces crédits comme elle l'entend, suivant la nécessité des circonstances, contre les Français, les Hollandais, les Suédois, ou un autre des multiples ennemis qui surgissent à toute heure (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 41.

1890. ....., 14 juin 1632. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le 28 avril, l'Infante a signalé les inconvénients de la fermeture des licences sur le Rhin et la Meuse. Les Hollandais font venir par terre tout ce dont ils ont besoin; le Roi perd ainsi les droits qui lui reviennent. C'est pourquoi l'Infante demande qu'on autorise les licences, notamment pour le commerce du bois, des grains et du bétail.

Le Conseil ne prit aucune décision au sujet des licences, mais signala les inconvénients que présentait la nomination du comte de Siruela en qualité d'attaché à la personne du roi de Hongrie et le Roi fut du même avis.

Estado, 2046.

(1) Le 1er août, Isabelle explique qu'elle n'a pu exécuter cet ordre; que les 200,000 ducats déposés à cet effet en Italie n'ont pas été payés; qu'elle espère que le Roi donnera les ordres requis pour assurer le payement de cette somme dont elle voudrait disposer ici. Elle ajoute qu'elle a entrepris des négociations avec Papenheim, pour que celui-ci se rende au secours de Maestricht. (*Ibid.*, fol. 136.)

1891. Madrid, 18 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante un ordre qu'il vient de donner au duc de Feria. Celui-ci remettra à Gonzalès de Cordoba (1) les recrues que Fadrique Henriquez a levées récemment en Allemagne, suivant les prescriptions de Feria (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 44.

1892. Madrid, 24 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona a fait part à Madrid du désir d'Isabelle de garder aux Pays-Bas l'amiral Francisco de Ribera et la flotte. Le Roi n'y consent que si la chose est tout à fait indispensable. Sans cela, la flotte doit retourner en Espagne. Il veut qu'on emploie si possible une partie des provisions qu'il envoie pour mettre en état les navires de cette même flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 49.

1893. Madrid, 24 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la trêve. A Madrid aussi on est d'avis que les Hollandais ne voudront accepter aucune des trois propositions indiquées précédemment. Dès lors il n'y a qu'à continuer la lutte cette année. Les rebelles veulent garder Pernambouc et préfèrent cette place à tout ce qu'on leur a offert en compensation. D'un autre côté pour l'Espagne, toute trêve impliquant l'abandon de la même place est mauvaise. En possession de Pernambouc, les Hollandais pourraient développer leur commerce avec les Indes occidentales et affaiblir de la sorte la possession exclusive de ces contrées par l'Espagne. Ils garderaient ainsi un poste difficile à reprendre. Il en résulterait une guerre maritime aussi coûteuse que la guerre actuelle et pour laquelle l'ennemi aurait tous les avantages. De là il étendrait son trafic aux Indes et en Afrique. Il est bien vraisemblable aussi qu'il profiterait de la paix de ce côté, pour mettre en branle l'Empire, les

(1) On sait que celui-ci était chargé du commandement de l'armée engagée dans le Palatinat.

(2) Le 26 juillet, Philippe fait savoir à Bruxelles qu'il a retiré cet ordre. (*Ibid.*, fol. 128.) Le 1er août, Isabelle écrit qu'elle n'a encore reçu aucune nouvelle de Feria à ce sujet. (*Ibid.*, fol. 140.)

principautés allemandes, les États héréditaires d'Autriche, etc. Il vaut donc mieux supporter la tempête cette année et remettre les négociations de paix à un moment plus favorable. Le Roi a écrit dans le même sens à Cordoba et à Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 52.

1894. Madrid, 24 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

La Cueva a reçu de nouveau l'ordre de partir. On a besoin de lui à Rome. Le Roi prescrit encore une fois de le tenir complètement à l'écart des affaires, de façon à ce qu'il puisse s'arranger pour partir au plus vite (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 56.

1895. Madrid, 24 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi partage les inquiétudes de l'Infante par rapport aux desseins des Hollandais. L'importance de leur armée et l'assistance de la France donnent lieu à de vives appréhensions.

Le Roi a écrit à Santa Cruz et à Aytona par rapport aux provisions. Isabelle aura vu que celles de cette année ont été portées à un montant beaucoup plus élevé. On tâchera d'en assurer le payement, encore que l'éventualité de la protestation de l'un ou de l'autre effet soit inévitable.

Philippe désire que l'Infante s'efforce de conserver les sympathies du duc de Lorraine. Dans le cas probable d'une rupture avec la France, lui et le duc d'Orléans pourraient rendre des services. Il renouvelle ses déclarations antérieures au sujet du crédit de 600,000 ducats qui est à la disposition de l'Infante, pour faire une diversion et ainsi venir en aide à l'Empereur. Isabelle pourrait le remettre en entier ou en partie au duc de Lorraine.

Le Roi a écrit à ce sujet à Jacques Bruneau lui recommandant d'expliquer la chose à l'Empereur et à Wallenstein (2). Isabelle fera connaître à Madrid la décision qu'elle a prise à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 58.

(1) Le 24 septembre, Isabelle fait savoir qu'il est parti. (*Ibid.*, fol. 182.)

(2) La lettre de Philippe à Bruneau se trouve en annexe (fol. 60).

1896. Madrid, 24 juin 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Santa Cruz a fait rapport à Madrid sur le désordre qu'il y a dans l'armée, les prétentions des officiers, le manque de discipline. Le Roi communique à l'Infante le texte de la réponse qu'il y a faite. Il espère qu'elle contribuera à l'exécution de ses ordres (1). Il ajoute qu'il a vu récemment des papiers dans lesquels il est question du « Conseil d'État ». En réalité il s'agit de l'assemblée des conseillers d'État de résidence à Bruxelles (2). Cette assemblée ne peut pas prendre le titre de Conseil, mais celui de jointe. Les ministres qui n'ont pas le titre de conseiller d'État, en particulier le veedor général, doivent avoir accès à cette jointe (3).

La situation est bien inquiétante!

On s'est efforcé à Madrid de réunir des provisions extraordinaires. Le courrier apportera 600,000 ducats. Il ne faut les employer qu'à des dépenses inévitables et reconnues telles par les Ministres compétents, en particulier le veedor. Il faudra s'en servir aussi pour payer la mensualité de janvier et la première demi-mensualité de février de l'exercice 1633.

Isabelle doit faire savoir si la présence de la flotte de Rivera est indispensable aux Pays-Bas.

Le Roi termine en déclarant que si Monsieur vient au Languedoc, on tâchera de le secourir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 62.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 48.

1897. ....., 2 juillet 1632. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la trahison de Henri de Berghes avec les avis du marquis de Leganès, du Père confesseur, du marquis de Gelves.

Estado, 2046.

(1) La lettre du Roi à Santa Cruz se trouve en annexe (fol. 64 et suiv.). — On la trouve aussi *Estado,* 2339 et *Manuscrits divers,* reg. 218, fol. 46.

(2) Il faut entendre par là, évidemment, les conseillers d'État espagnols : le Roi dit en effet : *consejeros mios aca.*

(3) Le lendemain, Philippe renouvelle ses ordres relatifs au nom de « Jointe » à donner à ces réunions et à l'obligation d'y admettre le veedor. (*Ibid.,* fol. 73.)

1898. Madrid, 3 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le veedor général Louis-Philippe de Guevarra a rapporté à Madrid que l'Infante a accordé un *entretemiento* à Pedro Davila, contrairement aux ordres du Roi. Philippe recommande à la Gouvernante l'observance de ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 78.

1899. Grenade, 13 juillet 1632. — *L'archevêque de Grenade au marquis de Leganès, président du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi lui a ordonné de réunir une jointe chez lui pour arriver à la remise immédiate de 100,000 ducats au moyen de dons des Conseils. Le marquis est prié de recueillir la somme qui incombe au Conseil de Flandre (1).

Secretarias provinciales, liasse 2436.

1900. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'abbé Scaglia a fait savoir qu'il désirerait recevoir une commission du Roi pour le représenter auprès de Marie de Médicis. Isabelle doit lui demander des explications. La Reine-Mère n'est pas souveraine d'un État; ce serait donc une chose extravagante et sans précédent de donner un titre d'ambassadeur ordinaire à quelqu'un accrédité auprès d'Elle. Tout ce qu'on pourrait faire, c'est de lui donner une lettre de créance. L'Infante traitera la question avec Scaglia lui-même. Elle évitera tout ce qui pourrait faire penser à l'intéressé que le Roi refuse de lui donner le titre d'ambassadeur; bien au contraire, le Roi a en lui toute confiance (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 83.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 76 v°.

(1) Le marquis de Léganès et le comte de Solre avaient été taxés chacun à 1,000 ducats en argent de 11 réaux; le conseiller Roose, les secrétaires Brito et Gabriel de Roye, chacun à 150; Nicolas Baston, commis-chef, et Diégo Lhermitte, receveur, chacun à 50, Juste Stroperio, huissier, à 10; chacun des trois portiers à 500 réaux, soit en tout 2,587 ducats. (*Secretarias provinciales*, liasse 2436.)

(2) Le 24 septembre, Isabelle fait savoir que Scaglia a accepté la lettre de créance que le Roi lui a proposée et n'a rien réclamé de plus. (*Ibid.*, fol. 184.)

1901. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris avec plaisir la dissolution décidée par l'Infante du soi-disant Conseil d'État à Bruxelles et son remplacement par une jointe. Il convient que cette jointe soit tenue au courant d'une façon précise de ce qui concerne les finances et de leur distribution.

Le Roi espère que La Cueva est parti. S'il n'en est pas ainsi, il faut le tenir à l'écart de toute jointe et de tout Conseil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 85.

1902. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Après une série de belles paroles, Philippe fait savoir qu'on prépare le voyage de son frère à destination des Pays-Bas. Il annonce l'envoi des duplicata des lettres de provisions extraordinaires dont il a été question précédemment.

Il attend d'heure en heure de bonnes nouvelles au sujet de Maestricht.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 87.

1903. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi soupçonne que dans la nécessité présente on aura dû, peut-être, employer les équipages de la flotte de Ribera, pour aller au secours de Maestricht. Si cela n'était pas, il désirerait que la flotte revînt en Espagne. Le départ du comte d'Emden et de l'armée de Cordoba a laissé le Palatinat sans défense. Il faut veiller à la préservation de cette contrée et sévir contre ceux qui sont responsables des défaites précédentes. Nécessité de faire un exemple.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 90.

1904. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance de la lettre de l'Infante datée du 28 juin (1). Il a appris la résolution infâme et déloyale prise par Henri de Berghes, la

(1) Elle manque dans nos registres.

tentative faite par lui pour s'assurer le concours des États des Pays-Bas et le refus public de ceux-ci d'y coopérer. Il voit là, de la part des États, un témoignage de loyalisme, dont il veut les récompenser en venant à leur secours d'une façon efficace. Il désire qu'Isabelle les remercie en son nom, les exhorte à persévérer dans la voie du devoir et à résister aux desseins pernicieux de de Berghes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 92. — *Estado*, 2239. *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 77.

1905. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

La trahison de de Berghes n'a causé au Roi aucun étonnement. Il aurait mieux valu prendre plus de précautions contre lui, mais, puisqu'on ne l'a pas fait, le Roi conclut que la chose aura été impossible. Le moment est venu de sévir contre lui. Philippe approuve la constitution d'une jointe chargée de l'examen de cette affaire et ajoute qu'on n'a qu'à le proclamer traitre, et dès lors l'exécuter de n'importe quelle manière. La révolte générale qu'il a machinée constitue bien une trahison. Il faut que le crime soit connu dans toute sa malice et que la disgrâce encourue par son auteur apparaisse clairement. Il faut faire voir aussi la confiance que le Roi garde au pays tout entier et en particulier aux nobles. On ne peut rien entreprendre, contre n'importe lequel de ces derniers, tant qu'il n'aura pas pris l'attitude de de Berghes.

La sévérité, d'un côté, la confiance, de l'autre, sont commandées à la fois par la justice et la raison d'État. Le Roi a décidé de remercier les provinces d'avoir remis à Isabelle les lettres de de Berghes. La jointe doit délibérer sur les moyens de manifester cette gratitude et Isabelle fera connaître à Madrid la résolution qui sera prise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 103. — *Estado*, 2239. *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 77 v°.

(1) Par une deuxième lettre du même jour, Philippe transmet à l'Infante le texte des remerciements qu'il adresse aux États (fol. 94). — Dans le fonds du Conseil de Flandre (*Secretarias provinciales*), se trouve le texte des lettres adressées à chaque province en particulier (reg. 2625).

1906. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a fait publier à la date du 28 juin de nouvelles ordonnances militaires applicables dans tous ses États. Il les transmet à l'Infante. Dans un article de ces ordonnances il est stipulé qu'en cas d'égalité de grade, la nation espagnole doit avoir le pas sur toutes les autres.

Il y a lieu pourtant d'éviter de froisser ces dernières; aussi Philippe demande-t-il l'avis de la Gouvernante, sur la façon de concilier les droits de la nation espagnole avec la dignité des autres. Les Conseils du Roi ont reçu ordre de se conformer à ces ordonnances et à accorder toujours, pour les nominations, la préférence au mérite. Le Roi termine en remettant à l'Infante un papier envoyé aux chefs militaires et traitant de la question de savoir s'il faut oui ou non mettre toujours les Espagnols à l'avant-garde (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 96.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 78 v°.

1907. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante devrait députer un envoyé auprès du duc de Lorraine et de l'Électeur de Bavière, pour les consoler de leurs malheurs respectifs. Le Roi envoie la lettre de créance à remettre à chacun. La France a un résident à la Cour de Bavière, il serait à souhaiter que le diplomate que l'Infante y enverra, y demeurât et pût se mettre ainsi au courant des négociations qui se font. Il ne peut le faire pourtant que du consentement de l'Électeur (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 116.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 75 v°.

(1) Ce papier se trouve en annexe (fol. 98). Le 24 septembre, Isabelle répond que l'exécution de ces ordres aux Pays-Bas est impossible, à cause de l'aversion qu'on y a contre les Espagnols. Aussi s'efforce-t-on de maintenir l'égalité entre les différentes nations, en donnant la préséance à l'ancienneté. De même, au sujet des avant-gardes, on s'efforce de ménager les susceptibilités. (*Ibid.*, fol. 181; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 92 v°.)

(2) La copie des lettres de créance se trouve en annexe (fol. 118 et 120). Le 24 septembre, Isabelle explique que l'envoi de ces agents serait déplacé dans les circonstances présentes. (*Ibid.*, fol. 169; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 90.)

1908. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a vu les lettres que Monsieur a envoyées à Madrid, tant pour lui-même que pour la Reine et pour Olivarès. Elles sont pleines de courtoisie. On lui répondra sur le même ton. Le Roi est heureux qu'il ait quitté les Pays-Bas, si content.

Santa Cruz a demandé son rappel en Espagne. Philippe a cru ne pas devoir refuser. Il a proposé le commandement général à Cordoba et cela en des termes tels qu'il lui sera difficile de refuser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 122.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 75.

1909. Madrid, 16 juillet 1632. — *Philippe IV à Diego de Quiroga, confesseur de la reine de Hongrie.*

Le Roi lui demande d'intervenir pour que des troupes allemandes considérables viennent attaquer les Hollandais, secourir le duc de Lorraine et aider Monsieur. De la sorte les affaires de l'Empereur et du Roi se rétabliront. Le Confesseur doit se mettre en rapport avec l'Infante et les ministres en service aux Pays-Bas pour tout ce qui concerne les opérations à entreprendre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 107.

1910. Madrid, 20 juillet 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris par les maîtres généraux des monnaies qu'on voulait forger un nouveau florin à concurrence de 40,000 marcs de patards et qu'on voulait

(1) Le même jour, Philippe transmet copie de cette lettre à Bruxelles (fol. 103; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 80 v° et suiv.). Dans une seconde lettre datée du 16 juillet également et adressée comme la première à Isabelle, Philippe ajoute qu'il a écrit lui-même à ce sujet à l'Empereur et à Wallenstein. A ce dernier il fait offrir par Quiroga la possession de la Frise, si on peut la conquérir. (*Ibid.*, fol. 109.) La copie de la lettre adressée à Wallenstein se trouve en annexe (fol. 111), ainsi que celle adressée à l'Empereur (fol. 113). Ce n'est que le 24 décembre qu'Isabelle répond à cette lettre. Elle déclare qu'au moment où elle lui est arrivée, elle avait elle-même engagé des négociations avec Papenheim, pour obtenir que celui-ci occupât la Frise, pensant que Wallenstein avait déjà tant à faire ailleurs. Elle a prescrit à Quiroga de surseoir aux négociations que le Roi lui avait confiées. Depuis lors, Papenheim s'est retiré avec son armée et l'Infante attend, pour prendre une résolution nouvelle, que la situation en Allemagne soit éclaircie. (*Ibid.*, fol. 556; *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 90.)

hausser le taux des monnaies d'or. Il ne prendra aucune décision avant d'avoir ses apaisements au sujet d'une mesure aussi importante.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1911. Bruxelles, 31 juillet 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la dernière décision que le Roi a prise par rapport à la trêve. On est ici tout à fait du même avis. Pourtant, dans le cas où la situation changerait, on ne manquerait pas d'en profiter, car il est incontestable que la cessation des hostilités serait des plus opportune.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 130.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 49.

1912. Bruxelles, 1er août 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la tenue des Jointes d'État, dans lesquelles il faut admettre le veedor général. Isabelle répond qu'en ce moment on ne tient pas de jointes, que les affaires les plus importantes sont confiées aux ministres belges (1). Si la situation s'améliore, on en reviendra au système des jointes et on exécutera les ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 132.

1913. Bruxelles, 1er août 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Les ministres chargés du maniement des provisions feront rapport au Roi sur l'état où elles se trouvent. Il serait sans doute bien utile d'aller au secours des ducs d'Orléans et de Lorraine, dans le but de faire échouer les desseins de Louis XIII, mais ce n'est guère possible en ce moment. En Allemagne les armées de l'Empereur et de la Ligue ont fort à faire et l'armée des Pays-Bas est toute occupée à porter secours à Maestricht. D'ailleurs Gaston d'Orléans est parti pour le Languedoc et le duc de Lorraine a dû déposer les armes.

Il serait opportun qu'il y eût un représentant du Roi auprès de Wallenstein, On tâchera d'y envoyer d'Auchy.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 133.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 49.

(1) *Los ministros del pais.*

1914. Bruxelles, 1er août 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Si le pouvoir d'aliéner des parties domaniales, que le Roi a fait envoyer, fût venu à temps, on aurait pu s'en servir. A l'heure actuelle, nul ne songe à acheter des propriétés, on cherche plutôt à vendre, eu égard à l'insécurité où on se trouve de toucher les revenus. Il faudra donc fournir d'autres ressources. L'Infante demande au Roi de faire un effort extraordinaire.

En *post-scriptum*, Isabelle ajoute que le pouvoir qu'elle a reçu contient tant de restrictions qu'il est plutôt nuisible qu'utile.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 137.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 51.

1915. Bruxelles, 1er août 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il n'y a pas moyen de renvoyer Ribera avec sa flotte en Espagne. Les équipages ont été envoyés au secours de Maestricht; on n'a pas d'argent pour restaurer les navires et il n'y a pas moyen d'affecter à ce travail une partie des provisions servant aux armées (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 138.

1916. Bruxelles, 1er août 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des plaintes du Roi sur l'indiscipline de l'armée. Là où il y a une armée, répond l'Infante, il y a toujours du désordre. On tâchera pourtant d'assurer l'observance exacte des ordonnances militaires que le Roi va envoyer.

Les ministres qui manient les fonds des provisions feront à ce sujet leur rapport. Isabelle s'y réfère. Elle espère que les dernières lettres de provisions auront été payées et que Philippe fera les efforts nécessaires pour assister ces provinces. Leur conservation est indispensable au maintien de la monarchie espagnole et de l'Empire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 139.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 50 v°.

(1) Le 24 septembre, Isabelle renouvelle ces déclarations (fol. 175).

1917. Madrid, 19 août 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc d'Orléans a envoyé un émissaire à Madrid, demander au Roi une assistance militaire. Philippe envoie à l'Infante copie des documents remis par cet agent et des réponses qui lui ont été faites. Aytona et Scaglia devront prendre connaissance de ces documents et en parler à Marie de Médicis. L'Infante fera connaître ensuite au Roi la réponse de la Reine-Mère et son avis personnel.

Philippe envoie encore le texte d'une déclaration qu'il a faite au sujet des affaires du duc d'Orléans à l'ambassadeur de France, accrédité auprès de lui (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 141.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 82 v°.

1918. ....., 26 août 1632. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Il lui a paru convenir au service du Roi de représenter, d'après le mémoire remis par le conseiller Roose à Olivarès, combien il importait d'empêcher une réunion des États généraux des Pays-Bas, surtout dans les circonstances présentes. Il faut ordonner à l'Infante de ne pas y consentir (2) en se servant des meilleurs prétextes ou des atermoiements que le temps permettra.

Le cardinal Zapata, le marquis de Gelves, le confesseur du Roi, le marquis de Leganès, le comte de Castrillo furent d'accord sur ce point.

Estado, 2046.

1919. Sans date (vers le 26 août 1632). — *Mémoire du conseiller Roose adressé à Isabelle.*

Roose déconseille la réunion des États généraux.

Estado, 2047.

(1) Tous les documents indiqués dans la lettre se trouvent en annexe (fol. 144 et suiv.)

(2) Néanmoins, le 30 juillet (1632), l'Infante avait convoqué pour la fin d'août les États provinciaux à l'effet de nommer leurs délégués aux États généraux. Ceux-ci se réunirent le 9 septembre. (Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I.) Quant à Roose, il n'arriva à Bruxelles pour prendre possession de la présidence du Conseil privé que le 24 décembre.

1920. Madrid, 26 août 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre d'observer les dispositions prescrites antérieurement pour l'envoi des budgets mensuels de l'armée, nonobstant les remarques que Louis Philippe de Guevarra a faites à ce sujet à Madrid.

Voilà six ans que Thomas Lopez de Ulloa est pagador. Il faut absolument lui réclamer son compte. Il est nécessaire d'établir à l'avenir deux pagadors (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 156.

1921. Madrid, 27 août 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de surseoir à la convocation des États généraux.

Dans le cas où le secrétaire du Conseil d'État de la Faille, viendrait à mourir, on ne peut lui donner un successeur avant l'arrivée de Roose. Lorsque ce dernier aura été entendu, Isabelle pourra prendre une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 158.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 74.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 641.

1922. Madrid, 8 septembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le roi de Danemark s'est plaint de certains actes d'hostilité commis par les vaisseaux de la flotte de Dunkerque dans ses parages. Isabelle doit réclamer des explications aux intéressés et les faire connaître au Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 161.

(1) Le 24 septembre, Isabelle répond que Philippe doit envoyer quelqu'un pour recevoir les comptes du pagador. Au reste, c'est au Roi à nommer un second pagador. Aux Pays-Bas, il n'y a aucun candidat compétent pour cette fonction. (*Ibid.*, fol. 173.)

(2) Le mémoire de Christian IV, daté du 7 avril, se trouve en annexe (fol. 163.) Il atteste que les vaisseaux dunkerquois, sont arrivés dans des parages où on ne les avait jamais vus jusque là, qu'ils y ont pris et coulé des navires danois et autres. Aucun navire de guerre étranger n'a le droit de se trouver dans ces parages. Le souverain danois demande que cela ne se représente plus, sans quoi, i prendra les mesures nécessaires. Le 8 novembre, Isabelle promet de faire une enquête à ce sujetl (*Ibid.*, fol. 253.)

1923. ....., 23 septembre 1632. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les mesures à prendre pour réparer les pertes de Maestricht. Opinion de chaque conseiller.

Estado, 2048, 2150.

1924. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des instructions transmises par le Roi, dans sa lettre du 16 juillet, par rapport à l'affaire de Henri de Berghes.

La situation est telle aujourd'hui, qu'il faut faire preuve de la plus grande modération pour ne pas troubler les esprits.

La mémoire des incidents passés est encore bien vive aux Pays-Bas (1). Les provinces se sont d'ailleurs montrées loyales, elles ont fait grand cas des lettres du Roi. Les moyens de douceur seront toujours ici les plus utiles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 166.

1925. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce qu'elle a convoqué les États généraux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 167.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 90 v°.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 643.

1926. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle rappelle qu'elle a déjà fait part au Roi de la perte de Maestricht. Celle de Limbourg et du pays de Limbourg a suivi de près. Il n'y a pas eu moyen de l'empêcher. Ainsi le passage de la Meuse est barré. Il semble que l'ennemi va s'attaquer maintenant au Luxembourg; on a déjà noté la présence de certaines troupes dans le Namurois, où elles ont réclamé des contributions aux habitants. Gonzalès de Cordoba se trouve près de Namur, avec son armée. Le duc de Lerme se trouve avec une autre armée près de Jodoigne, pour couvrir le Brabant.

(1) Allusion évidente aux rigueurs du duc d'Albe.

Isabelle a chargé le baron de Balançon de protéger le Luxembourg avec une petite troupe; une autre, confiée à Coloma se trouve à la frontière française. Louis XIII se prépare à assiéger Cambrai. Il semble que ce sera de Berghes qui dirigera cette expédition. D'Egmont, qui s'est déclaré pour lui, doit y coopérer. Ils espèrent que la connivence du doyen Carondelet leur facilitera la tâche. Après cela, ils entreprendront d'autres expéditions plus grandes. Le châtelain d'Anvers veille sur le pays de Waes. On attend les décisions du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 170.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 89.

1927. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'évêque d'Osnabruck a demandé au nom des princes de la Ligue qu'on neutralisât Lingen et qu'on détruisît ses fortifications. Il a ajouté que si on ne leur accordait pas ce qu'ils demandaient, la place serait évacuée. Si cela se fait, les Hollandais l'occuperont immédiatement et s'empareront du domaine et des revenus du pays qui montent à 40,000 florins par an. Ce sera la perte du catholicisme dans ce pays. C'est au Roi à décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 171.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 95.

1928. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Affaires du duc d'Orléans. Répétition des détails déjà donnés antérieurement au sujet de l'opération projetée par les Français contre Cambrai. Rien ne peut entraver plus l'exécution de ces projets qu'une intervention comme celle de Monsieur. Aussi le Roi devrait-il donner à celui-ci la plus sérieuse assistance. Santa Cruz se prépare à partir; on lui a donné une douzaine de mille ducats. Cordoba n'a pas voulu se charger du commandement des armées; ainsi le commandement en chef est resté au duc de Lerme, tandis que Coloma commande les troupes qui se trouvent près de Cambrai. Cette dualité est très funeste. Il faudrait que Philippe prit des dispositions pour y mettre fin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 176.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 87 v°.

1929. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

La situation est devenue bien difficile depuis les grands succès remportés par les Hollandais. Il s'agit, à l'heure actuelle, de conserver ce qu'on tient encore et de tâcher de réparer le mal causé par les défaites passées.

Le remède essentiel, consiste dans l'arrivée de l'Infant Ferdinand. Il ne faut pas attendre pour cela la fin de l'hiver. Ce ne serait pas la première fois qu'un Habsbourg passât les Alpes à la mauvaise saison. L'Infante et Albert l'ont fait eux-mêmes. Il n'est pas impossible non plus à une armée d'exécuter ce passage en hiver. La route à suivre paraît être celle de la Savoie. Une fois arrivé en Bourgogne, l'Infant pourrait concentrer là une armée composée en partie des troupes qu'il aurait amenées et, pour le reste, d'effectifs levés sur place et d'autres envoyés par le duc de Lorraine. Il faudrait aussi qu'il eût avec lui 1 $^1/_2$ million d'écus en espèces. Les provisions ordinaires à envoyer d'Espagne, pour l'armée des Pays-Bas, devraient être de 250,000 ducats. Si dans la suite on pouvait reconquérir Maestricht, Ruremonde et Venlo, et amener alors les Provinces-Unies à accepter une trêve, il faudrait le faire sans perdre une heure.

Il y aura lieu de réformer cet hiver l'armée des Pays-Bas et celle de Cordoba, en payant la troupe et en lui donnant ce qu'il lui faut. Il faudra aussi la munir de chaloupes et de pontons, de façon à forcer l'ennemi à laisser l'année suivante des garnisons en Hollande et en Zélande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 178.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 86 v°.

1930. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la jointe d'État dont il a été question dans les lettres précédentes. Actuellement elle est dissoute et remplacée par une autre où ne siègent que des Belges avec le marquis d'Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 182.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 91 v°.

1931. Bruxelles, 24 septembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Lors du siège de Bois-le-Duc, Isabelle a consenti à mettre au mont de piété une partie des bijoux d'Albert. On n'a pas encore trouvé moyen de les dégager ni de payer complètement les intérêts du capital emprunté. Isabelle

demande qu'avec la procuration, que le Roi doit lui envoyer pour vendre des parties domaniales, on lui expédie une procuration séparée, contenant la stipulation que le produit des ventes, qui sont autorisées par ce document, servira au dégagement des bijoux en question, ou sinon qu'on puisse en prélever le montant sur les provisions de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 183.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 91 v°.

1932. Luxembourg, 26 septembre 1632. — *Les États de Luxembourg à Philippe IV.*

La dernière lettre du Roi leur a fait grand plaisir. Le Luxembourg proteste de son attachement à la religion catholique et à la dynastie. Il prétend que c'est lui qui a ouvert la route aux armées de Philippe II chargées de reconquérir les Pays-Bas. Le prince d'Orange a demandé récemment des contributions au Luxembourg et a fort menacé de le mettre à feu et à sang parce qu'il n'a pas voulu écouter les suggestions de de Berghes. Les Luxembourgeois implorent le secours du Roi contre leurs ennemis qui les menacent de Maestricht, de Limbourg et de Trèves. Ils rappellent que leur territoire a toujours servi de voie d'accès aux secours venant d'Italie, de Bourgogne et d'Alsace. Les soldats du duc d'Orléans en quatre mois ont exigé plus de contributions que le Roi en cinq ans. On peut y ajouter les dégâts causés par l'armée envoyée dans le Palatinat. En l'espace de six mois, près de 5,000 familles ont quitté la province.

La soldatesque au service du Roi a pillé des églises, profané les saintes espèces et commis des cruautés dignes des ennemis les plus barbares et tout cela sous prétexte qu'on ne la payait pas. Si cela continue, le Luxembourg deviendra bientôt un désert. Expressions de confiance dans la clémence du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 211.

1933. Madrid, 30 septembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi porte à la connaissance de l'Infante le texte des décisions qu'il a prises au sujet du duc d'Orléans et la charge d'en informer Marie de Médicis (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 188.

(1) Les annexes de cette lettre manquent.

1934. ....., 30 septembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Après la perte d'une place comme celle de Maestricht et pour assurer les autres, il conviendrait d'occuper Liége en construisant sur les hauteurs de la ville un fort ou une citadelle. On pourrait confier l'exécution de ce projet à Papenheim qui agirait au nom de l'Empereur et on devrait procéder de même à Maeseyck et dans les autres postes d'amont et d'aval.

Nécessité de reprendre Ruremonde et Venlo, tout au moins, Ruremonde pour protéger Gueldre et Limbourg. Nécessité également de fortifier Tirlemont, Diest, Hérenthals et toute la région qui pourra couvrir Bruxelles.

Pour secourir Juliers et le pays conquis entre la Meuse et le Rhin, il est nécessaire de renforcer la garnison d'Aix-la-Chapelle. Si des plaintes se font entendre à ce sujet, on pourra invoquer comme excuse la perte de Maestricht et faire appel, au besoin, à l'armée impériale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 191. — *Estado*, 2239. *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 67 v°.

1935. Madrid, 30 septembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi est très satisfait de la conduite présente du duc de Bavière. Il communique à l'Infante le texte d'une lettre qu'il a écrite à ce sujet à Diego de Quiroga et prie Isabelle de l'aviser des questions qu'on pourrait négocier avec l'Électeur et de lui faire savoir s'il serait opportun d'envoyer auprès de lui un ministre résident (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 193. *Manuscrits divers*, reg. 218, fol. 60 v°.

1936. Madrid, 30 septembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi fait savoir à Isabelle qu'il a chargé Bruneau et Quiroga de demander à Ferdinand II et à Wallenstein de renforcer l'armée de Papenheim jusqu'à

(1) Le texte de la lettre adressée à Quiroga se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 195.) Le Roi déclare qu'il songe à députer un envoyé auprès de l'Électeur pour le consoler, l'aider et traiter avec lui. Il fait ensuite au confesseur les mêmes demandes que celles qu'il a faites à Isabelle. Le 8 novembre, Isabelle déconseille toute démarche auprès du duc (fol. 255; *Manuscrits divers* reg. 218, fol. 68 v°).

concurrence de 35,000 hommes de façon à pouvoir se maintenir en Frise et garder toute la région jusqu'au Rhin. Il demandera aussi que Wallenstein lui-même, avec une autre armée, se porte en Frise, en proposant à ce dernier de lui céder à perpétuité le pays qu'on pourra conquérir. Philippe s'est engagé à envoyer à cet effet un million de ducats. Il a lui-même écrit à ce sujet à l'Empereur et à Wallenstein. Il recommande à Isabelle de se mettre en rapport avec Quiroga et de veiller au payement régulier des armées, dont il est question ci-dessus. Celles-ci devront se trouver sous les ordres de l'Infante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 198.

1937. Bruxelles, 3 octobre 1632. — *L'abbé Scaglia à Olivarès.*

Le prince d'Orange est toujours dans Maestricht, qu'il fortifie. Il s'est rencontré avec le comte Henri de Berghes, mais n'a rien entrepris de ce côté de la Meuse. Les Hollandais écrasés d'impôts désireraient la paix ou une trêve. Les troupes françaises sont toujours à la frontière, ce qui oblige l'Espagne à y immobiliser des forces au grand profit des Hollandais. Quant aux États généraux qu'on réunit ici, il n'y a pas lieu de douter de la fidélité du peuple. Leurs députés se rencontreront le 10 octobre avec les députés de Hollande au pays de Liége, près de Maestricht, pour traiter de la paix. On n'a pas grand espoir d'aboutir, bien que les Hollandais soient mécontents des Français. Le traité commencé par Rubens n'avance pas autant qu'il le faudrait, ce qui est regrettable, car il sera du plus grand profit pour le Roi.

Manuscrits divers, reg. 217, fol. 236 v° (2).

1938 ....., 4 octobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il a reçu sa lettre du 26 août annonçant la perte de Maestricht. Il est désolé, car il y avait dans les environs trois armées abondamment fournies en cavalerie

(1) En annexes (*Ibid.*, fol. 200 et suiv.), se trouvent les lettres du Roi à Ferdinand II et à Wallenstein. Voir aussi une lettre du Roi à Quiroga datée du 4 octobre et relative au même sujet. (*Ibid.*, fol. 231.)

(2) Il figure dans ce manuscrit de nombreuses autres lettres de l'abbé Scaglia à Olivarès, du mois d'octobre 1632, et relatives aux affaires de Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre et de France, du séjour de la Reine mère en Belgique, etc. Ainsi, en dehors de la correspondance de l'Infante avec le Roi, la Cour d'Espagne était informée de ce qui se passait aux Pays-Bas, par divers agents à son service.

et en infanterie, l'une sous Santa Cruz, la deuxième sous Gonzalès de Cordoba, la troisième en Allemagne sous Papenheim. Par contre, les forces de l'ennemi étaient d'une faiblesse extrême. On peut croire que cet échec est un châtiment. Il demande qu'on adresse des prières au Ciel. Il y a eu des fautes, ses armées n'ont pas montré la même énergie que celle de Papenheim. Il faut punir les coupables. Du reste Gonzalès de Cordoba demande qu'on réforme son armée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 204. — *Estado*, 2239.

1939. Bruxelles, 8 octobre 1632. — *Wolfgang-Guillaume, duc de Neubourg, à Philippe IV.*

La ville de Juliers, dépourvue de vivres et de munitions, pourra difficilement tenir tête aux Hollandais, depuis qu'ils occupent Maestricht. Il faudrait retirer les troupes du Roi et permettre au comte palatin de les remplacer par une garnison convenable, pour que les Hollandais, s'ils s'en emparent, n'aient pas l'occasion d'y introduire des prêches des calvinistes et que le comte ne soit pas privé plus longtemps de ses revenus (2).

Manuscrits divers, reg. 219, fol. 3.

1940. Sans date (avant le 10 octobre 1632). — *Philippe IV à l'infant Ferdinand.*

Doléances sur la perte de Maestricht et sur les progrès des ennemis de la religion.

(1) On trouve, en effet, en annexe à la lettre du Roi, un extrait d'un rapport de Cordoba, déclarant que l'administration de l'armée est dans un désordre tel qu'il n'y a pas dans le monde entier assez d'argent pour la payer dans l'état où elle se trouve. Cordoba indique les mesures à prendre, il préconise particulièrement la réduction du nombre des unités. D'après lui, il ne faudrait que 2 tercios espagnols, 2 italiens, 1 bourguignon, 1 irlandais, 1 anglais, 5 ou 6 wallons ou bas-allemands, 4 ou 5 hauts-allemands. (*Ibid*, fol. 210.)

(2) Le 15 avril 1633, le Roi communique copie de cette lettre à l'Infante et lui dit qu'il n'est pas d'avis de retirer ses troupes de Juliers, qu'il y a lieu au contraire de les renforcer et de les ravitailler davantage. Il serait cependant heureux de connaître son opinion et celle des chefs militaires de l'endroit. Il y a lieu, par la résistance éventuelle de Juliers à un siége important, d'encourager Geldern et Rheinberg. (*Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 4.)

Parmi les mesures de défense à prendre, la principale consiste à mettre Louis XIII dans l'impossibilité de continuer son assistance aux Hollandais. La rupture du Roi très-chrétien avec Gaston d'Orléans fournit pour cela une occasion favorable. Philippe a donc résolu de fournir à Monsieur tout le secours qu'il demandera. Il fait à l'Infante l'exposé des dispositions prises ou à prendre à cet effet en Espagne.

Il déclare en terminant que dans le cas où l'assistance donnée à Monsieur entraînerait des réclamations de la part de certains Français, on pourrait leur répondre, que Louis XIII a combattu contre l'armée espagnole à Trèves, ville placée sous la protection de l'Espagne; que ses armées sont entrées à Luxembourg et à Bouchain (dans cette dernière place à l'appel de certains traîtres); que des régiments français, payés par Louis XIII, ont conquis Maestricht et que d'après les dernières nouvelles de nouveaux renforts ont été envoyés au prince d'Orange; que d'autres troupes françaises ont favorisé en Artois et en Hainaut la trahison de Henri de Berghes et encouragé les mécontents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 69 (copie).
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 61 v°.

1941. Madrid, 10 octobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe transmet à l'Infante la copie d'une lettre adressée par lui à Quiroga, au sujet des instances à faire auprès de Ferdinand II et du prince d'Eggemberg. Il exprime son intention de tenir l'année prochaine sur pied une armée allemande de 40,000 fantassins et 6,000 cavaliers et cela en surplus de l'armée qui se trouve à l'heure actuelle aux Pays-Bas. Il a décidé d'envoyer pendant six mois des provisions spéciales à raison de 120,000 ducats pour la paie des gens de guerre allemands.

Le Roi communique à l'Infante le texte des instructions d'Octave Vilain, envoyé vers Wallenstein. Vilain a reçu ordre de ne faire à Wallenstein aucune demande précise avant d'avoir reçu des instructions spéciales de l'Infante et d'Aytona. Isabelle est priée de le mettre au courant de tous les détails. Aytona doit en faire autant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 217.

1942. Madrid, 10 octobre 1632. — *Philippe IV à Diego de Quiroga.*

Le Confesseur du Roi reçoit comme seule mission de représenter à l'Empereur la mauvaise situation de la monarchie espagnole et la nécessité de reconquérir ce qu'on a perdu en sauvant l'honneur des armes, enfin de constituer une force puissante capable d'accabler les Hollandais. A cet effet, il faut que l'Empereur et le Roi se liguent contre eux, que Ferdinand les mette au ban de l'Empire. C'est pour cela que le Roi a envoyé en Allemagne, le marquis de Castaneda. Comme c'est Wallenstein qui commande les armées impériales, le Roi a député vers lui Octave Vilain. Celui-ci a reçu ordre de se rendre aussi à la Cour d'Allemagne. Si la chose est nécessaire, Quiroga doit commencer immédiatement ses instances auprès de Ferdinand, obtenir que celui-ci écrive à Wallenstein et faire voir que lui-même incline à ce que le Roi demande. Quiroga insistera sur le fait qu'il s'agit de la restauration de la maison de Habsbourg, opprimée par les Français. Par contre, il ne doit pas intervenir dans la question des effectifs à engager dans cette entreprise ; Isabelle traitera cette question. Quiroga insistera aussi auprès de Ferdinand sur la nécessité qu'il y a pour lui d'aider Marie de Médicis et le duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 214.

1943. Madrid, 10 octobre 1632. — *Instructions d'Octave Vilain, régent du Conseil suprême d'Italie, envoyé en mission en Allemagne* (27 articles).

La perte de Maestricht a mis les Pays-Bas en danger; les machinations de Louis XIII et l'aide qu'il a donnée aux Hollandais, le refus de ces derniers de s'accommoder avec le Roi sont les causes de l'envoi de Vilain.

Il s'agit essentiellement de s'arranger avec Wallenstein et Papenheim, de façon à ce qu'il y eût du 1er avril au 1er novembre prochain, en Frise et ailleurs, sous les ordres d'Isabelle et de l'Infant Ferdinand, une armée ou un groupe d'armées, de 46,000 hommes. Vilain se rendra donc auprès de Wallenstein, lui fera les compliments d'usage et lui exposera la nécessité de réunir une armée considérable contre les Hollandais et de mettre ceux-ci au ban de l'Empire. Il lui fera connaître la décision du Roi d'envoyer pour le service de cette armée 120,000 écus par mois et cela pendant six mois. Au reste, il n'entrera dans des détails précis qu'après avoir reçu des instructions

particulières d'Isabelle. Il doit d'ailleurs en tous points se laisser diriger par les avis qui lui sont envoyés par Isabelle et le marquis d'Aytona. Il tâchera de convaincre Wallenstein que les 120,000 ducats seront suffisants. Il plaidera auprès de lui en faveur du duc de Lorraine. Il lui promettra au nom du Roi la possession de toutes les conquêtes faites en Frise. Il lui fera connaître aussi les sacrifices ultérieurs en argent et en hommes, que Philippe se décidera à faire, si Wallenstein était impuissant à conquérir à lui seul la Frise orientale. Les autres points des instructions concernent les affaires d'Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 219.

1944. Madrid, 10 octobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'infant Ferdinand a fait savoir au Roi que Gaston d'Orléans voulait se réconcilier avec Louis XIII. Philippe a donné à son frère les instructions les plus précises, au sujet de l'assistance à donner au duc, dans le cas où cette nouvelle serait fausse, de façon à assurer l'exécution intégrale des promesses qui lui ont été faites. Isabelle doit mettre Marie de Médicis au courant de la nouvelle qu'on a colportée au sujet de Monsieur et des efforts qu'on fait pour assister ce prince.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 232.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 61.

1945. ....., 10 octobre 1632. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Outre les nominations qu'il s'est réservées par les instructions secrètes données à l'Infant, le Roi retient encore la collation des évêchés, des présidences des Conseils (excepté celles des Chambres des Comptes), des abbayes d'hommes dont le revenu dépasse en Flandre 3,000 florins, et en Bourgogne 2,000, les chapitres de chanoines séculiers et l'abbaye du bois de la Cambre qui se trouve aux environs de Bruxelles, celle de Flines, le gouvernement de Dunkerque, de Mardyck, de Gravelines, d'Ostende, les grâces et pardons, les concessions de privilèges perpétuels à accorder aux villes, aux communes et aux chevaliers. Mais, pour la collation de ces places et privilèges, il recevra les propositions de l'Infant et entendra ses avis.

Estado, 2239.

1946. ....., 11 octobre 1632. — *Philippe IV à Aytona.*

Recommande Roose avec obligation de lui donner dans les jointes le pas sur les autres ministres du pays.

Estado, 2259.

1947. ....., 11 octobre 1632. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Il est indispensable de faire siéger au Conseil suprême de Flandre un jurisconsulte. Roose doit désigner au Roi un candidat qui pourra le remplacer quand lui-même retournera aux Pays-Bas.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 26.

1948. ....., 11 octobre 1632. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

L'Infant va se rendre en Belgique. Comme le Roi a appris les nombreux désordres qui se sont glissés dans l'administration civile et militaire et qu'il désire prévenir les inconvénients qui peuvent en résulter, il a ordonné de rédiger en Espagne deux instructions, dont il sera remis une copie à son frère. On y indique la façon dont le Prince doit se comporter en tout. Puisque Roose va retourner en Belgique, qu'il est un des principaux ministres chargés de diriger l'Infant dans son gouvernement, qu'il est au courant des intentions du Roi, et qu'il a été présent à la rédaction des dites instructions (1), il lui est recommandé de veiller personnellement à l'exécution des ordres royaux. Pour cela, dit Philippe IV, j'ai confiance dans le zèle et l'amour avec lesquels le Président traite les affaires relevant de son service et qui passent par ses mains.

Estado, 2259. — *Manuscrits divers*, reg. 456, fol. 27.

1949. ....., 11 octobre 1632. — *Philippe IV au vice-roi de la Navarre.*

Le Roi recommande le président Roose qui passera par sa province en retournant en Flandre.

Estado, 2239.

(1) *Por haveros hallado presente á la disposicion de las dichas instruciones.*

1950. Madrid, 11 octobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante les instructions générales et secrètes destinées au Cardinal-Infant qui devra succéder à Isabelle aux Pays-Bas. L'Infante voudra bien les examiner attentivement et favoriser de tout son pouvoir le président Roose.

Manuscrits divers, reg. 213, fol. 32.

1951. ....., 16 octobre 1632. — *Isabelle au comte d'Egmont.*

Le comte étant parti sans congé au lieu de se rendre à une réunion des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or à laquelle elle l'avait invité, la princesse lui ordonne de rentrer en Belgique.

Secretarias provinciales, liasse 2436.

1952. Madrid, 20 octobre 1632. — *Philippe IV aux États des provinces.*

Le Roi leur annonce l'arrivée prochaine de son frère qu'il envoie pour assister l'Infante.

Secretarias provinciales, reg. 2625 (1).

1953. Madrid, 20 octobre 1632. — *Philippe IV aux États des provinces belges.*

Il fera ce qu'il pourra pour leur venir en aide.

Secretarias provinciales, reg. 2625 (p. 13 du supplément).

1954. Madrid, 20 octobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la nouvelle qu'il a apprise de la réconciliation de Gaston d'Orléans avec Louis XIII et lui fait part des précautions qu'il a fait prendre en Catalogne, pour prévenir une attaque française de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 235.
Manuscrits divers, reg. 213, fol. 75 v°.

(1) Cf. *Manuscrits divers*, reg, 456, fol. 28, où se trouve la lettre adressée aux États de Limbourg; fol. 29, celle adressée au Conseil d'État, et fol. 30, celle adressée au Conseil de Gueldre.

1955. Madrid, 20 octobre 1632. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi s'occupe du passage de son frère aux Pays-Bas. Étant donnée l'indiscipline qui règne parmi les officiers supérieurs, il a écrit à l'Infante qu'en attendant l'arrivée de son frère et de la personne qui doit exercer le commandement en chef, il confie ce commandement à Aytona lui-même. Cela préviendra les inconvénients qui pourraient se produire autrement. L'Infant aura peu de serviteurs. Aytona sera son grand majordome et exercera la surintendance de sa maison. Il négocie avec le duc de Parme pour qu'il passe à son service et accepte les fonctions de capitaine général de la mer aux Pays-Bas. Aytona est forcé d'agréer cette nomination, qui ne sera donnée que pour peu de temps. Aytona conservera la solde qu'il touchait sur la flotte. Le Roi l'a nommé, en outre, son grand majordome. Ainsi le marquis est avantagé et le Roi espère qu'il le servira avec le même zèle que par le passé.

Estado, 2239.

1956. Vervins, 20 octobre 1632. — *Le comte d'Egmont à Isabelle.*

L'Infante n'ignore point le respect que le comte lui porte. Elle sait aussi que ses ministres et ceux du Roi n'ont cessé de le persécuter et qu'enfin il a dû pourvoir lui-même à la sécurité de sa personne. Il proteste encore de son zèle pour le service du Roi et de l'Infante, pour la conservation de ces provinces et le maintien de la religion.

Secretarias provinciales, liasse 2436.

1957. Saint-Laurent, 26 octobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

La jointe du commerce a porté à la connaissance du Roi le formulaire des certificats dont devront se munir à l'avenir les navires belges venant trafiquer en Espagne. Ce formulaire a été prescrit par l'Infante. Eu égard aux circonstances et pour faciliter l'accord par les provinces d'aides importantes en favorisant le développement du commerce, Isabelle peut accorder toutes les facilités désirables pour un an ou deux. Il lui appartient de déterminer la façon dont la chose sera portée à la connaissance des intéressés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 237.

(1) On trouve en annexe le texte imprimé d'un ordre donné le même jour par le Roi, prescrivant d'admettre en Espagne toutes les marchandises pourvues d'une attestation délivrée aux Pays-Bas. Il est défendu de faire aucune vexation aux marchands. (*Ibid.*, fol. 239.)

1958. Bruxelles, 31 octobre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Nouvel éloge du pagador Thomas Lopez, pour lequel l'Infante sollicite une place de conseiller au Conseil des finances en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 241.

1959. Bruxelles, 31 octobre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Deux députés du comté de la Frise Orientale ont demandé à nouveau qu'on reconnût la neutralité d'Emden. L'Infante transmet le texte d'une consulte de l'amirauté, proposant de refuser ce qu'ils demandent et se rallie à cette manière de voir (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 243.

1960. Bruxelles, 31 octobre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Électeur de Cologne a demandé qu'on lui cédât les seigneuries de Kerpen et Lommersom situées dans sa principauté. Isabelle a fait répondre que le Roi seul pouvait faire cette cession. Elle demande à Philippe de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 245.

1961. Madrid, 2 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi annonce l'arrivée d'une dépêche expliquant à l'Infante les mesures prises pour parer aux menaces de l'ennemi après la perte de Maestricht. On est convaincu en Espagne que la situation est grave; on tient note des machinations continuelles de Louis XIII, des Hollandais et des autres ennemis, qui veulent soulever les Pays-Bas et y entretiennent à cet effet des intelligences avec bon nombre d'individus puissants et avec certaines villes. Le Roi a donc décidé d'envoyer immédiatement l'Infant Ferdinand. Il aura comme mission d'aider l'Infante et il sera fait droit ainsi aux multiples instances faites par celle-ci, à cet effet. Son activité s'étendra aussi bien sur les affaires politiques que militaires.

(1) Cette consulte manque.

L'Infant amènera avec lui une armée considérable, au moins 16,000 Espagnols et Italiens. Gonzalès de Cordoba ayant décliné le commandement en chef, le Roi l'a confié au duc de Féria. L'intérim du commandement doit être exercé par Aytona.

On s'efforce aussi de persuader le duc de Parme de se rendre pour un an ou deux aux Pays-Bas avec deux régiments de 3,000 Italiens et Allemands. On lui accordera le titre de général de la mer et la vice-royauté de la Catalogne. Il sera chargé de la défense côtière et de la flotte des Pays-Bas. Il aura pour mission principale de rouvrir le port de Gravelines malgré les stipulations de la paix de Vervins.

On cherche aussi à obtenir du duc de Modène qu'il envoie 4,000 fantassins italiens, sous les ordres d'un de ses frères, et du duc de Florence qu'il envoie 6,000 Hauts-Allemands, sous les ordres du prince Jean-Charles. On enverra pour le service de l'armée des provisions de 225,000 ducats plus 25,000 pour la flotte. Celle-ci doit être renforcée de trente-six unités. Il semble qu'on disposera ainsi d'assez d'argent pour l'armée navale.

Le Roi rappelle les demandes de secours qu'il a faites en Allemagne.

Lorsque l'Infant sera arrivé, il faudra demander aux provinces qu'elles se chargent de payer le pain de munition aux troupes allemandes, de veiller aux nécessités de 10,000 fantassins pendant sept ou huit mois et à celles des places fortes.

En attendant l'arrivée de Don Ferdinand, Isabelle doit tâcher d'obtenir elle-même quelques renforts d'Allemagne, de façon à assurer la conservation des places de la Gueldre : Rheinberg, Juliers et Orsoy.

Necolalde a reçu ordre d'attirer l'attention de Charles Ier sur le développement de la puissance hollandaise et de la menace qu'il y a là pour l'Angleterre. Il s'agit d'arriver à ce que le roi d'Angleterre fasse cause commune avec Philippe IV contre la Hollande. Il semble en Espagne qu'on ferait bien de remettre Frankenthal sous certaines conditions à Charles Ier. Ce serait un dépôt, fait au nom de l'Empereur. Isabelle écrira à ce sujet à Necolalde.

Aytona sera majordome de l'Infant. On lui conservera son traitement de chef de la flotte. Le Roi voudrait qu'Isabelle en fît aussi son grand majordome. C'est lui aussi qui devra se porter à la rencontre de Don Ferdinand, avec les effectifs que le duc de Feria lui indiquera.

Le Roi a décidé une réforme générale de l'armée des Pays-Bas. Il désire

recevoir un exposé détaillé de ce que les provinces payent pour l'armée et de ce qui est à la charge des finances espagnoles. On ne peut rien employer des provisions au paiement des soldes arriérées. Il faut veiller au paiement régulier de la solde, en commençant par les simples soldats, de façon à ce que, s'il n'y a pas assez, ce soient les chefs qui doivent attendre. La peine de mort avec confiscation des biens est comminée contre celui qui contrevient à cet ordre. Tout cela doit être porté à la connaissance d'Aytona (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 247. — *Estado*, 2239. *Manuscrits divers*, reg. 213, fol. 92 v°; reg. 217, fol, 44.

1962. Madrid, 4 novembre 1632. — *Décret de Philippe IV.*

Le Roi rappelle que, le 26 juillet 1629, il a donné à Isabelle les pouvoirs requis pour conclure une trêve avec les Hollandais. La situation a changé depuis que ceux-ci ont refusé d'admettre la médiation du roi d'Angleterre. Il annule dans ces circonstances le pouvoir en question (2).

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 51.

1963. ....., 4 novembre 1632.

Révocation des pouvoirs donnés à Isabelle pour convoquer les États généraux.

Estado, 2239.

1964. ....., 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV* (traduit du français en espagnol).

L'Infante explique comment le comte d'Egmont a quitté le pays sans avoir reçu de congé; elle l'a rappelé en vain et a mis ses biens sous séquestre (3).

Secretarias provinciales, liasse 2536.

(1) Le 13 février suivant, Isabelle accuse réception de cette lettre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 206, fol. 50.)

(2) Un second décret du 14 novembre annulle une seconde fois la procuration donnée en 1629 (fol. 32).

(3) Le Conseil suprême de Flandre approuva la décision prise par l'Infante dans sa séance du 1er décembre 1632. (Voir plus loin n° 1977.)

1965. Bruxelles, 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Nonce à Bruxelles, Fabio de Lagonissa, a entretenu l'Infante de certaine affaire, ajoutant que son collègue à Madrid en parlerait au Roi. Isabelle a répondu au prélat, qu'en ce qui la concernait, elle n'avait aucune décision à prendre. Elle prie le Roi de faire connaître ses volontés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 254.

1966. Bruxelles, 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Il n'y a pas de doute que la constitution aux Pays-Bas d'une armée aussi puissante que celle dont il est question dans la lettre royale du 10 octobre assurerait la reprise de tout ce qu'on a perdu les années précédentes. Seulement, tant que les armées suédoises donneront tant à faire à l'Empereur, il est bien invraisemblable qu'il y ait moyen de faire venir d'Allemagne des effectifs aussi considérables, ni que Papenheim puisse arriver de ce côté. On ne perd rien quand même à entamer des négociations sur ce point.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 256.

1967. Bruxelles, 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante ne peut pas davantage se consoler de la perte de Maestricht.

Les forces de l'ennemi étaient telles qu'il n'y avait pas moyen de lui opposer de la résistance. C'est ce qui explique qu'on n'ait pas tenté de le faire avec l'armée des Pays-Bas. Papenheim spontanément l'a essayé mais en vain.

On a commencé et on continue à exécuter aux Pays-Bas la réforme de l'armée proposée par Cordoba.

Les ordres du Roi relatifs au logement de l'armée seront exécutés.

Il faudrait pouvoir renforcer l'armée navale. Le Roi recevra à ce sujet des indications d'Aytona. On fera tout son possible pour obtenir du pays qu'il contribue plus largement aux nécessités militaires.

Il faut surseoir aux mesures de rigueur décidées contre de Berghes. Il paraît qu'il se repent de sa conduite passée et sollicite le prince d'Orange de faciliter un accommodement avec le Roi, dans l'espoir que lui-même y sera compris.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 256.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 68 v°.

1968. Bruxelles, 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

La réconciliation de Gaston d'Orléans avec Louis XIII était déjà connue ici, au moment où sont arrivées les dépêches du Roi, relatives à cet événement. Cette réconciliation est de la dernière indécence! Marie de Médicis en est très affligée et se console d'avoir trouvé asile aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 260.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 70.

1969. Bruxelles, 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Certains dissentiments, qui ont surgi aux États-Généraux des Provinces-Unies, ont retardé la prise de contact de leurs députés avec ceux des États-Généraux des Pays-Bas. Actuellement les deux parties se sont rencontrées à Maestricht; on dit qu'elles vont se rendre à Bois-le-Duc, où une décision définitive sera prise. Qu'en sortira-t-il? Les rebelles essaient de tromper leurs partenaires, pour continuer entretemps leurs progrès. Le 25 octobre, ils ont pris Orsoy, mais ont dû l'évacuer après quelques heures, à l'arrivée de renforts venant de Rheinberg. L'armée royale s'est fort bien conduite. L'ennemi a renouvelé ses attaques contre Orsoy et médite même de s'emparer de Juliers et de Geldern. L'Infante espère qu'il échouera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 261.

1970. Bruxelles, 8 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

La perte de Maestricht a été suivie immédiatement de celle de Venlo, Ruremonde et Limbourg. Les places du Rhin sont très menacées. Il sera bien difficile de secourir Juliers et Geldern.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 263.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 68 v°.

1971. Madrid, 20 novembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc d'Orléans a envoyé un émissaire pour porter à la connaissance du Roi sa réconciliation avec Louis XIII. On lui a fait répondre d'une façon courtoise. Il

faut mettre Marie de Médicis au courant de cette démarche. Au reste, Philippe s'en remet à Isabelle pour connaître l'opinion de la Reine-mère (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 264 et 266.

1972. Madrid, 20 novembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a désigné Christoval de Benavente y Benavidès pour remplacer l'ambassadeur d'Espagne à Paris, le marquis de Mirabel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 273.

1973. Madrid, 20 novembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Marie de Médicis a envoyé un émissaire auprès du Roi, pour lui demander l'argent nécessaire aux frais de sa Cour et de ses agents. Elle s'est engagée à ne conclure aucun accommodement, sinon en sauvegardant les droits du Roi.

Philippe recommande à Isabelle de veiller à maintenir la Reine-mère dans de bonnes dispositions. Il lui fait part de sa décision de payer à la fugitive une pension de 8,000 écus par mois. Il faut se garder de toute mesure qui empêcherait qu'elle aussi se réconcilie avec Louis XIII. On n'a rien attendu d'elle, sinon de la gratitude; celle-ci serait plus efficace une fois que la Reine serait rentrée en grâce auprès de son fils (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 279 et 281.
Manuscrits divers, reg. 217, fol. 51.

1974. Madrid, 24 novembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle qu'il a nommé Roose président du Conseil privé. Ferdinand Boisschot, qui est plus âgé, pourrait se plaindre. L'Infante devra l'apaiser et lui dire que le Roi, loin de vouloir diminuer ses prérogatives, l'aura toujours en particulière estime, mais que pour le bien de son service il a dû nommer Roose.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

(1) Cette lettre se trouve en deux exemplaires. Elle est complétée par un rapport du secrétaire d'État, Antonio Carnero, qui se trouve en annexe (fol. 268).

(2) Cette lettre se trouve aussi en deux exemplaires. Elle comprend comme annexes : la copie en double exemplaire du mémoire remis au Roi au nom de Marie de Médicis (fol. 283 et 288) et celle de la réponse de Philippe IV datée du 20 novembre (fol. 292).

1975. Madrid, 24 novembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Pour obtenir un meilleur service des garnisons de ses royaumes d'Espagne, le Roi a pris « un nouveau pied » et réparti le paiement de la solde de ces garnisons entre les communautés, les villes et les Conseils, pour un terme de six ans. Le Conseil de Flandre, pour sa part, doit entretenir trente soldats, ce qui revient à 2,000 ducats. Le Conseil a allégué que ce sacrifice lui était impossible, vu qu'il ne pouvait suffire aux frais ordinaires. Le Roi, de son côté, ne peut revenir sur sa décision, puisqu'il envoie tant d'argent aux Pays-Bas. Il ordonne à l'Infante de prélever ces 2,000 ducats, par la voie du Conseil des Finances, sur ses droits seigneuriaux tout de suite pour la première fois et pour les autres, d'année en année. Roose en parlera à l'Infante. Comme il a un procès au sujet des immondices de la ville de Bruxelles, il désire savoir s'il y a apparence que ce procès tourne à son profit.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1976. ....., 28 novembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante se réjouit de la décision prise par le Roi d'envoyer au plus vite Don Ferdinand aux Pays-Bas. Elle y voit le seul remède à la situation présente. Elle conseille de lui faire quitter ses habits ecclésiastiques, car les cardinaux ne sont pas bien vus aux Pays-Bas.

Estado, 2047. — Publié par Rodriguez Villa, *Correspondencia, etc.*, p. 249.

1977. ....., 1er décembre 1632. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil approuve l'Infante d'avoir mis sous séquestre les biens du comte d'Egmont.

Secretarias provinciales, liasse 2436.

1978. Bruxelles, 4 décembre 1632. — *Les députés des États généraux des Pays-Bas à Philippe IV.*

Après avoir fait leurs doléances sur le mauvais gouvernement et les maux qui en sont résultés, les députés supplient le Roi de condescendre à des conditions raisonnables de paix avec les Provinces-Unies.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 49.

Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, p. 346.

1979. Madrid, 8 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi de lettres de provision pour l'année 1633 à raison de 250,000 ducats par mois, y compris 25,000 ducats pour la flotte.

Le soldat a été mal payé et les armées se sont débandées. C'est là la cause des défaites antérieures. Les provisions actuelles sont beaucoup plus élevées que les précédentes; cela n'empêche pas que si la troupe est encore mal payée, les mêmes inconvénients se reproduiront. Le Roi rappelle ses recommandations faites à ce sujet le 20 octobre. Il insiste de nouveau à ce sujet en déclarant que nul n'a le droit de contrevenir à cet ordre, fût-ce son propre fils.

Il y aura donc à l'avenir deux pagadors. On désignera le second qui entrera en fonctions en 1633.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 294.

1980. Madrid, 8 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a fait en Espagne tout ce qu'on a pu pour assurer le bien des Pays-Bas et pour tâcher d'arriver à une bonne paix. Le Roi espère que de leur côté les provinces se décideront bientôt à accorder les aides ordinaires et extraordinaires de cette année. Il confie à Isabelle le soin d'arranger ces affaires sans perdre une heure et lui fait part de diverses lettres écrites à ce sujet à Aytona, au président Roose et à d'autres.

Les provisions destinées à l'armée allemande se monteront à 120,000 écus par mois pour la période d'avril à novembre. Les six premières mensualités seront envoyées dès maintenant. Les provinces doivent déclarer sans tarder quelle sera leur contribution aux frais de la guerre. Cela forcera l'ennemi à réfléchir. L'armée d'Allemagne recevra ordre de s'emparer de tous les fleuves supérieurs (*todos los rios altos*), l'armée des Pays-Bas jointe à celle venue d'Espagne sous les ordres de Don Ferdinand occupera tous les postes de la Meuse. De la sorte on vivra aux dépens de l'ennemi dans la même mesure où lui-même vit aux dépens des États du Roi. Les deux armées opéreront leur jonction et l'ennemi sera bloqué. Si les choses marchent bien et si on peut espérer arriver à la conclusion d'une paix favorable, le Roi enverra d'Espagne une flotte considérable qui renforcera celle des Pays-Bas. Cette dernière doit

comprendre au moins 40 navires. Le Roi est prêt à faire un effort suprême, les provinces ne pourront pas ne pas y contribuer (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 296.

1981. Madrid, 8 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il y a lieu de constituer aux Pays-Bas un fonds de réserve important. On disposera ainsi d'un crédit plus considérable et moins onéreux. Le Roi veut qu'on prélève, à cet effet, une somme de 400,000 ducats sur les provisions déjà envoyées. Cette réserve ne devra être employée qu'aux nécessités indispensables et ce qu'on en déduit devra toujours être remplacé, à la toute première occasion, par des prélèvements sur les provisions ordinaires. La peine de mort est à nouveau comminée contre celui qui contreviendrait à cet ordre et se rendrait de ce chef coupable de haute trahison. On a jugé bon de faire déposer cette réserve au château d'Anvers, dans une caisse à quatre clefs. Pourtant le Roi s'en remet sur ce point à la décision de l'Infante.

Il serait très utile aussi de joindre à cette réserve les aides fournies par les Pays-Bas. Cette dernière partie devrait pour bien faire être placée dans la même caisse; s'il faut la déposer dans une caisse séparée, on aura soin qu'Aytona ou du moins Roose en détienne une clef.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 306.

1982. Madrid, 8 décembre 1632. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Philippe entretient le président de la nécessité de constituer un fonds de réserve et explique les mesures qu'il a prescrites à cet effet à Isabelle. C'est à l'effet d'assurer le respect de ce fonds de réserve qu'il a décidé de remettre à l'Infante un plein pouvoir pour vendre des parties domaniales. Il remet ces pouvoirs à Roose qui en donnera connaissance à l'Infante, d'accord avec Aytona, quand se présenteront des circonstances extraordinaires, auxquelles autrement on ne pourrait faire face, sans réduire le fonds de réserve.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 35-37.

(1) En annexe, on trouve une lettre du Roi à Roose, une autre au chancelier de Brabant, une troisième au duc d'Aerschot, une quatrième au comte de Coppignies, leur demandant à tous d'user de leur influence pour décider les provinces à accorder des aides considérables. (*Ibid.*, fol. 298 et suiv.)

1983. ....., 8 décembre 1632.

Pouvoir illimité accordé par Philippe IV à l'Infante Isabelle de vendre et engager des parties du domaine.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 33.

1984. Madrid, 9 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Pour être agréable aux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or (1), le Roi consent à ce qu'ils procèdent contre d'Egmont suivant les statuts. Il demande s'il ne conviendrait pas de menacer de la même peine ceux qui voudraient imiter le comte.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1985. ....., 11 décembre 1632. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le Roi charge Roose de faire secrètement une enquête au sujet des circonstances qui ont amené la perte de Maestricht.

Estado, 2239. — *Manuscrits divers*, reg. 456, fol. 36.

1986. ....., 11 décembre 1632. — *Philippe IV à Aytona.*

Dans une de ses lettres du 22 octobre, le marquis montrait que le vrai moyen de nuire à la France était de l'attaquer du côté de l'Espagne et il jugeait opportun de prendre ses dispositions en ce sens. Le Roi lui répond que la rupture avait été décidée pour la saint Jean de cette année sur la proposition de Gonzalès de Cordoba et que toutes les dispositions avaient été prises. Mais l'Infante, Monsieur, le marquis lui-même s'y opposaient absolument et les ordres donnés furent retirés. Gonzalès avait d'ailleurs écrit que tout en assistant Monsieur, on pouvait éviter une rupture, ce qui se pratiquait sans que le Roi y trouvât à redire.

Estado, 2239.

(1) Les chevaliers avaient représenté au Roi qu'on ne pouvait procéder contre eux que conformément aux privilèges de l'ordre.

1987. Madrid, 11 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il y aura donc à l'avenir deux pagadors généraux. Le deuxième, destiné à entrer en fonctions en janvier prochain, ne pourra arriver à temps. Isabelle désignera un intérimaire, soit le contador Hernani, soit son collègue Antoine Wedel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 312.

1988. Madrid, 11 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi ne veut pas remettre Rheinberg aux mains de l'Électeur de Cologne, déclarant que cette place ne serait pas mieux entre ses mains qu'entre celles des Hollandais. Il faut tâcher d'en assurer la conservation. Philippe est mécontent de la prise de contact qui a eu lieu entre les députés belges et hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 316.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 615.

1989. Madrid, 11 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

On ne peut prendre de décision sur la requête faite par l'Électeur de Cologne pour obtenir la cession des places de Kerpen et Lommersom, avant de connaître les motifs invoqués à cet effet et l'opinion de l'Infante.

Le Roi espère que les dispositions qu'Isabelle prendra pour la réforme de l'armée seront suffisantes. Elle fera ensuite un rapport au Roi de façon à ce que celui-ci puisse répondre aux relations que lui feront au même sujet les officiers supérieurs.

Les 25,000 ducats par mois affectés au service de la flotte paraissent suffisants pour l'entretien de quarante unités.

L'Infante pourra alléguer auprès des provinces des raisons sérieuses pour les décider à un effort considérable. Les provisions envoyées par le Roi atteignent à peu près cinq millions. Les armées prévues comprendront 88,000 fantassins et 10,000 cavaliers.

Regrets de la prise d'Orsoy. Pourtant le témoignage donné par l'Infante de la valeur des troupes qui ont été mêlées à cet incident est une consolation. Isabelle peut récompenser les plus méritants.

Il faut veiller soigneusement à la conservation de Juliers, de Geldern et des places voisines sur lesquelles devra s'appuyer l'armée d'Allemagne.

Le Roi a appris du marquis d'Aytona que le prince d'Orange chercherait à faire sa jonction avec l'armée suédoise qui se trouve au delà du Rhin et qu'ils s'attaqueraient en commun à Cologne. Isabelle doit mettre tous ses soins à protéger cette ville dont la perte impliquerait celle de toute la région rhénane.

Philippe espère un heureux résultat des négociations de Vilain. Ce serait la première fois, dit-il, qu'on ne pût, avec de l'argent, se procurer des hommes en Allemagne, pour aller dans une région voisine.

Il estime aussi que la présence d'un résident auprès de l'Électeur de Bavière est opportune. Le Nonce à Madrid n'a encore fait aucune démarche.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 319.

1990. Bruxelles, 16 décembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait part de la bataille de Lutzen engagée par Wallenstein contre les Suédois et de la mort de Gustave-Adolphe. Papenheim, lui aussi, a perdu la vie dans cette rencontre. Un *Te Deum* a été chanté à Sainte-Gudule à Bruxelles. L'Infante se félicite aussi de la récente élection du roi Wladislas de Pologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 321.
Manuscrits divers, reg. 218, fol. 86.

1991. Madrid, 18 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle que le 29 mai 1631 il a envoyé à Aytona une instruction au sujet de la forme des passeports à accorder aux Hollandais qui voulaient venir en Espagne chercher du sel. Il déclare qu'il ne faut accorder de semblables passeports qu'à ceux qui réunissent les conditions définies par le mémoire joint à la présente lettre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 322.

(1) Ce mémoire se trouve folio 324. Il renouvelle les conditions prescrites dans l'instruction d'Aytona, analysée ci-dessus.

1992. Madrid, 18 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les provisions mensuelles de 25,000 ducats destinées à la flotte doivent être remises au pagador que le Roi va désigner pour l'armée navale Dans le cas où le titulaire n'arriverait pas à temps, Isabelle désignera, pour assurer l'intérim, l'un des deux contadors Diego Hernani ou Antoine Wedel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 326.

1993. Madrid, 18 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la nomination d'un pagador intérimaire, dont il est question dans la lettre du 10 décembre précédent. Le Roi envoie à cet effet un brevet de nomination en blanc de façon à ce que le titulaire désigné puisse exercer ses fonctions pour le service des provisions de décembre courant et de janvier prochain. On devra lui remettre les clefs de la caisse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 328.

1994. Madrid, 18 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les provisions destinées à l'armée d'Allemagne doivent être remises au pagador que le Roi désignera pour cette armée. Isabelle doit indiquer des candidats aptes à ce nouveau poste (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 330.

1995. Madrid, 23 décembre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il est arrivé en Espagne plusieurs navires hollandais pour chercher du sel. Ils étaient porteurs de passeports de forme et de teneur différentes de celles prescrites par les instructions royales. Le Roi remet à l'Infante le texte des instructions remises jadis à ce sujet au marquis d'Aytona. On lui envoie aussi la copie d'un passeport que portait un des navires en question, avec l'indication

(1) Le 12 février 1633, Isabelle déclare qu'elle fera connaître au moment voulu les candidats lui paraissant aptes à cette fonction (reg. 206, fol. 54).

des passages fautifs et celle d'un passeport en règle. Isabelle veillera à la stricte exécution des ordres royaux (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 332.

1996. Bruxelles, 24 décembre 1632. — *Isabelle à Philippe IV.*

Cordoba voudrait retourner en Espagne. La situation est telle qu'il ne faut plus s'attendre à ce qu'on puisse envoyer d'ici une armée en Allemagne. La commission donnée antérieurement à Cordoba ne saurait donc plus être exécutée. D'autre part, il n'est pas en état d'exercer le commandement de l'armée des Pays-Bas. Le Roi devrait faire connaître sa décision au sujet de cet officier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 205, fol. 337.

1997. Sans date (fin 1632). — *Instructions données par l'Infante à Philippe de Guevarra.*

Isabelle le charge de représenter au Roi l'état misérable des Pays-Bas et de presser l'arrivée du Cardinal-Infant.

Estado, 2047.

1998. Madrid, 1er janvier 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il est d'usage à la Secrétairerie d'État à Madrid d'expédier diverses lettres de recommandations, que l'on accorde pour se débarrasser des importuns. Elles impliquent des dérogations aux ordres précédents. Il n'y a lieu de les exécuter que quand elles contiennent la mention précise du consentement du Roi à ces dérogations (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 1.

(1) Il n'y a à cette lettre qu'une seule annexe, c'est le texte des instructions analysées ci-dessus, à la date du 29 mai 1631. Le 12 février suivant, Isabelle répond en s'en remettant au rapport d'Aytona (reg. 206, fol. 52).

(2) Le 14 février, Isabelle promet de se conformer à ces ordres. (*Ibid.*, fol. 56.)

1999. Madrid, 1er janvier 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désigne le marquis de Torres, son majordome, pour exercer la surintendance de la maison du Cardinal-Infant durant son voyage. Isabelle doit envoyer dans le Milanais un majordome de sa maison à elle, qui connaît les langues étrangères et les usages du pays, et qui sera affecté à l'avenir à la maison de l'Infant. Torres pourra alors revenir en Espagne.

L'Infant a demandé au Roi des instructions sur les politesses qu'il y aura lieu de faire aux princes d'Italie et aux autres souverains à travers les États desquels il devra passer. On n'a connaissance à la Secrétairerie d'État espagnole d'aucun précédent de cette espèce. Isabelle est chargée de fournir à l'Infant les indications qu'il a demandées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 3.

2000. Madrid, 1er janvier 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Wallenstein a exprimé le désir de connaître l'opinion du Roi sur une paix éventuelle avec Gustave-Adolphe, assurant que cette paix ne se conclura pas sans l'intervention de Philippe et sans un accommodement avec les Hollandais. Il a insinué que les ministres espagnols devraient lui faire connaître ce qu'il y aurait lieu de demander aux Hollandais. Le Roi est persuadé que dans les archives de l'ambassade espagnole à Vienne, il doit y avoir des documents au sujet des conditions précises auxquelles il accepterait de traiter avec les Hollandais. Isabelle reçoit ordre de suppléer à ce qui pourrait y manquer (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 6.

2001. ....., 8 janvier 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des instructions dont il est question au n° 1997.

Estado, 2047.

(1) Le 14 février, Isabelle répond que Gustave-Adolphe vient de mourir, que dès lors les négociations dont il est question ne sauraient plus avoir lieu. Elle promet d'ailleurs d'aviser les ministres espagnols en Allemagne, au sujet des négociations à entamer éventuellement avec d'autres princes. (*Ibid.*, fol. 57.)

2002. ....., 15 janvier 1633. — *Avis sur les projets des princes protestants d'Allemagne.*

La mort de Gustave-Adolphe n'empêche pas les princes protestants de persévérer dans leurs desseins hostiles à l'Empereur et aux Électeurs catholiques. Ils ont fait offrir au roi de Danemark de l'élire roi des Romains et se mettent en mesure de lever une nouvelle armée. Ils ont fait à Louis XIII, *pro forma*, la proposition de lui conférer la couronne de roi des Romains afin d'entretenir ses bonnes dispositions. Il y a lieu d'avertir de tout cela le Pape et le roi de France (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 46-47.

2003. ....., 16 janvier 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la proposition d'Olivarès, au sujet du titre à donner au Cardinal-Infant. Avis du duc d'Alburquerque, du Confesseur, du marquis de Leganès, du marquis de Santa Cruz, du comte de Castrillo, du marquis de Mirabel et d'Olivarès lui-même. Celui-ci propose que l'Infant exerce le gouvernement général avec Isabelle ou qu'il ait, tout au moins, le commandement des armes.

Estado, 2047, 2151.

2004. ....., 19 janvier 1633. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi rappelle au marquis qu'il l'a chargé de traiter avec l'Infante du titre et des pouvoirs à conférer à l'Infant en Belgique, afin de tout disposer d'après les convenances de la Princesse.

Estado, 2240.

2005. Madrid, 19 janvier 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte d'Oñate est désigné comme ambassadeur d'Espagne auprès de Ferdinand II (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 8.

(1) Cet avis — anonyme — et dont le destinataire ne nous est pas connu se trouve en deux exemplaires, l'un en français, l'autre en espagnol.

(2) Le 14 février, Isabelle accuse réception de cette lettre. (*Ibid*, fol. 59.)

2006. Madrid, 24 janvier 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre d'envoyer en Espagne six vaisseaux de l'escadre de Dunkerque, pour venir renforcer une escadre espagnole qui se forme sous le nom de *Escadre du Nord* et qui est destinée à faire la course à l'ennemi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol 10.

2007. Le Pardo, 25 janvier 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des nouveaux projets de constitution d'une ligue entre le Roi, l'Empereur, Marie de Médicis et le duc d'Orléans, et des dernières négociations entamées avec celui-ci (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 13.

2008. ....., 29 janvier 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une lettre d'Isabelle du 28 novembre dans laquelle la Princesse conseillait au Roi de demander au Cardinal-Infant de quitter ses habits ecclésiastiques, parce que les cardinaux étaient impopulaires en Belgique (3). Olivarès n'est pas de l'avis de l'Infante. Il remarque que l'archiduc Albert était aussi un prêtre (4). Selon lui, il faut écouter les personnes compétentes en droit civil et en droit canon pour savoir la décision qu'il convient de prendre dans l'intérêt de l'Infant, non seulement s'il veut changer d'habit, mais pour le cas où il voudrait se marier. Avant tout, il faut mettre en repos la conscience du Roi et celle de Son Altesse.

Estado, 2047, 2151.

(1) Le 15 février, Isabelle fait savoir qu'elle a remis cette lettre à Aytona et s'en réfère à la réponse, que celui-ci donnera au Roi. (*Ibid.*, fol. 60.)

(2) Le 25 mars, Isabelle répond à cette lettre. (*Ibid.*, fol. 117.) Le 12 avril, elle revient encore sur cette question. (*Ibid.*, fol. 147.)

(3) L'extrait le plus intéressant de cette lettre a été publié par Rodriguez Villa : *Correspondencia de la infanta archiduquesa doña Isabel-Clara-Eugenia de Austria con el duque de Lerma y otros personajes*, p. 249.

(4) Il ne faut pas prendre ce mot à la lettre. L'archiduc Albert avait reçu, le 29 juin 1578 les quatre ordres mineurs, le 30 juin le sous-diaconat et le 2 juillet le diaconat.

2009. Madrid, 10 février 1633. — *Philippe IV à Castaneda.*

Il n'y a pas lieu de douter que Louis XIII n'entreprenne cette année des hostilités en Flandre et ne cherche à empêcher l'arrivée du Cardinal-Infant. Cela entraverait gravement l'exécution des projets du Roi contre les Hollandais. Le marquis doit porter immédiatement à la connaissance de l'Empereur les détails que l'on connaît au sujet des projets de Louis XIII. Il lui fera remarquer que la première obligation du Roi est d'assurer la défense de ses propres États. Cela ne peut se faire que de deux façons. Obtenir de l'Empereur que celui-ci prête son concours décisif aux insurgés français et forcer par cette diversion Louis XIII à renoncer à ses projets, ou bien concentrer une nouvelle armée et envahir la France, si les Français eux-mêmes pénètrent en Bourgogne ou en Italie. Le premier de ces deux procédés présenterait autant d'avantages pour l'Empereur que pour le Roi; absorbé par des difficultés à l'intérieur de son pays, Louis XIII ne pourrait assister les protestants d'Allemagne et laisserait ceux-ci beaucoup plus exposés aux coups des armées impériales. Le second aurait, au contraire, l'inconvénient d'empêcher le Roi d'aider encore l'Empereur. Philippe espère que Ferdinand II se décidera, dans l'éventualité déterminée, à envoyer une armée contre le Roi de France, persuadé que si lui, Philippe, s'était désintéressé des affaires d'Allemagne, il aurait pu sans peine mettre une armée en ligne contre la France.

Castaneda doit s'efforcer aussi de convaincre Wallenstein et se servir à cet effet de Quiroga qui est l'ami de ce dernier. Il fera entendre discrètement que si on refusait à Philippe l'assistance qu'il demande, lui de son côté retirerait ses troupes d'Allemagne.

Cette demande de secours ne doit pas être de prime abord appuyée de promesses d'argent. Si cependant les efforts du marquis se heurtaient à un refus de la part de Ferdinand II et de ses ministres, il pourrait offrir 200,000 ducats à prendre sur les crédits affectés au service des armées allemandes, dont le régent Vilain a négocié l'envoi aux Pays-Bas Si tout cela ne suffit pas à convaincre l'Empereur de se rendre au désir du Roi, celui-ci ne veut pas rester exposé au jugement du monde entier, qui le condamnerait sans doute, si pour aider l'Empereur, il avait abandonné ses propres États aux Français et aux Hollandais.

Au surplus, Castaneda doit se mettre en rapport avec Vilain et traiter de commun accord avec lui.

Ce qui serait très à souhaiter, c'est que Ferdinand II envoyât un agent à la Cour de Paris, qui, d'accord avec l'ambassadeur espagnol, y déclarât que toute tentative d'entraver l'assistance réciproque que se prêtent le Roi et l'Empereur ou le passage du Cardinal-Infant serait considéré comme *casus belli*. Castaneda doit essayer d'obtenir de l'Empereur qu'il se décide à faire cette démarche. Benavente a reçu ordre de tâcher de pénétrer les desseins de Louis XIII et puis, au moment voulu, de lui représenter combien regrettable serait une guerre entre la France et l'Espagne. Cette dernière représentation pourrait aussi être faite par le Nonce.

Il faut veiller avec soin à la défense des places d'Outre-Meuse qui assurent la liaison entre l'Allemagne et les Pays-Bas.

Castaneda doit suivre en tout les conseils d'Eggemberg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 29.

2010. Madrid, 10 février 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante la lettre précédente écrite à Castaneda.

Il faut prévoir l'éventualité d'une déclaration de guerre, faite à l'Espagne par Louis XIII, et pour cela s'informer auprès du duc de Lorraine, à quelles conditions dans ce cas il consentirait à faire cause commune avec l'Espagne.

Il est de toute importance de veiller à la conservation des places d'Outre-Meuse, pour assurer le passage aux troupes de renforts venant d'Allemagne. Philippe a écrit à ce sujet à Ferdinand II et à Wallenstein. Isabelle doit leur écrire également. Oñate a reçu ordre de tenir Isabelle au courant des affaires, dès qu'il sera arrivé à son poste (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 25.

2011. Madrid, 10 février 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi s'attend à une rupture avec la France, bien que les négociations avec ce pays continuent leur cours. Il faut le prévenir et renforcer l'armée en prévision des desseins de l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 43. — *Estado*, 2240.

(1) Le 12 avril, Isabelle répond que les raisons que Philippe a fait alléguer auprès de Ferdinand II et Wallenstein sont convaincantes. Elle espère un bon succès. On enverra incessamment un émissaire auprès du duc de Lorraine. Quant à la conservation des places d'Outre-Meuse, Isabelle s'est efforcée de l'assurer au moyen de l'armée espagnole, de l'armée de la Ligue et de l'armée de l'Empereur. (*Ibid.*, fol. 143.)

2012. Bruxelles, 12 février 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a reçu les lettres du Roi destinées au duc d'Arschot et consorts. Il faut attendre peu de chose des provinces, qui sont d'avis que plus grande sera la misère de l'armée, plus aussi on inclinera à la trêve.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 51.

2013. Bruxelles, 14 février 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Après les compliments d'usage, Isabelle insiste sur la nécessité de donner au Cardinal-Infant le plus d'autorité possible et cela dans l'intérêt même de nos provinces.

Estado, 2151.

2014. Madrid, 22 février 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

La situation des Pays-Bas est telle qu'il ne faut pas s'attendre à pouvoir envoyer une armée en Allemagne. On ne s'en étonnera pas là-bas, puisque le Roi négocie en ce moment pour obtenir du secours de l'Empereur. Il y a lieu dès lors de réformer l'armée de Cordoba et de l'incorporer dans l'armée des Pays-Bas. On en aura bien besoin cette année pour défendre le pays.

Cordoba pourra revenir en Espagne quand le duc de Feria sera arrivé aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 61.

2015. Madrid, 22 février 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi rappelle la décision qu'il a prise jadis d'attacher à l'armée des Pays-Bas quelques maîtres de camp généraux, qui soient en état, en cas de besoin, d'exercer le commandement en chef et pour le reste puissent contribuer à l'exécution des ordres supérieurs. Les événements ont montré les inconvénients de ce système ; aussi le Roi a, dit-il, désigné un général en chef unique, le duc de Feria. Il s'agit de déterminer maintenant la situation des maîtres de camp généraux qui se tiennent à l'heure actuelle aux Pays-Bas et qu'il faut nécessairement déplacer pour éviter les inconvénients cités ci-dessus.

Coloma doit revenir en Espagne. Le duc de Lerme pourrait être désigné pour

le commandement général de l'artillerie, si le baron de Balançon acceptait le gouvernement de la Bourgogne. Lelio Brancaccio passera en Italie. Quant au comte de la Motterie, Isabelle lui donnera un gouvernement de province et à cette occasion on le fera chevalier de la Toison d'Or. Si Lerme n'acceptait pas le généralat de l'artillerie on pourrait le donner à de Lannoy (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 64.

2016. Madrid, 22 février 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le veedor général Louis-Philippe de Guevarra, a remis au Roi un volumineux mémoire en vingt-trois chapitres sur les réformes à faire en vue d'une bonne administration de l'armée aux Pays-Bas. Philippe a examiné ce mémoire et fait consigner en marge ses décisions sur chaque chapitre. Il envoie le texte à l'Infante avec ordre d'observer les mesures décidées (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 66.

2017. Madrid, 23 février 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le Roi déclare n'être pas satisfait de certains fonctionnaires, des secrétaires de la veedorie et de la contaderie. Il a prescrit à l'Infante de faire une enquête à leur sujet et d'en charger Roose. Ce dernier reçoit les pouvoirs nécessaires à cet effet y compris l'autorisation de poursuivre publiquement en justice celui qui serait trouvé coupable d'une faute capitale.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 38.

(1) Le 12 avril, Isabelle fait savoir au Roi que connaissance a été donnée aux intéressés des ordres qui les concernent et elle propose de leur conserver l'intégralité de leur solde. (*Ibid.*, fol. 141.) Le 21 mai, Philippe revient encore sur la même question. Il a décidé, depuis, de confier à Coloma le poste de maître de camp général de l'armée d'Alsace. Il accorde à de Lannoy une solde de 500 écus par mois. (*Ibid.*, fol. 227.) Dans une deuxième lettre du même jour, il règle le sort du duc de Lerme. Il lui accorde une solde de 500 écus par mois. Il ajoute qu'il ne doit y avoir dans l'armée des Pays-Bas, qu'un seul maître de camp. A l'heure actuelle, c'est Aytona qui doit en exercer les fonctions. Dans la suite ce sera Feria. (*Ibid.*, fol. 229.)

(2) Le mémoire se trouve en annexe en deux exemplaires. (*Ibid.*, fol. 68 et suiv.)

2018. Madrid, 2 mars 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Les conseillers ont vu les documents envoyés par Roose au sujet de la trêve à conclure avec les Hollandais. Le fait que l'Infante et ses ministres ont permis la réunion des États Généraux et les tractations des délégués de ces mêmes États avec l'ennemi est l'indice de la mauvaise situation dans laquelle on se trouve. Jamais du temps de l'Archiduc, on n'en est venu à de semblables concessions. Le Conseil juge inutile d'insister sur ce point, il veut bien admettre que l'Infante et ses ministres ont agi sous la pression d'une nécessité inéluctable.

Le Conseil a décidé ensuite de confier à une commission spéciale l'examen du mémoire des commissaires des Etats Généraux et des instructions qui leur ont été données par l'Infante. Il déclare que dans les circonstances présentes on doit consentir à ce qu'on n'eût jamais toléré autrement, parce qu'il faut éviter de faire retomber, aux yeux de la population belge, la responsabilité de la rupture sur le Roi. A l'examen des conditions arrangées entre les délégués belges et hollandais, la commission du Conseil d'État reconnaît que l'ensemble de ces conditions est acceptable pour le Roi.

Estado, 2047.

2019. Madrid, 2 mars 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil déclare se rallier aux conclusions de la commission qui a examiné les documents relatifs à la trêve.

Dans l'apostille royale il est déclaré qu'il y a lieu d'approuver les efforts du président Roose pour obtenir la dissolution des États Généraux, qui constitueront toujours un danger.

Estado, 2047.

2020. Madrid, 5 mars 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le Roi a reçu un rapport du veedor Louis-Philippe de Guevara au sujet des malversations de Vincent Lazana, chargé des fournitures de vivres à l'armée. Il prescrit à Roose de faire une enquête sommaire au sujet des charges formulées contre l'accusé [1].

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 39.

[1] Le rapport du veedor se trouve en annexe (fol. 40).

2021. Madrid, 5 mars 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi informe l'Infante qu'il accorde une distinction honorifique au baron de Lede pour la valeur et le dévouement, dont il a fait preuve au siège de Maestricht (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 96.

2022. Madrid, 5 mars 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le veedor général de Guevara a fait rapport au Roi sur la nécessité qu'il y a de mettre en état de défense le pays de Waes. On a été étonné à Madrid à la réception de ce rapport. Il semble qu'on aurait dû prendre à Bruxelles les mesures requises, d'autant plus qu'on y disposait de ressources suffisantes et qu'il n'y avait pas lieu en semblable matière d'attendre l'arrivée d'ordres du Roi. Il paraît que la surintendance du pays de Waes était confiée jadis au châtelain d'Anvers et que cette situation a été modifiée depuis. Le comte de Feria, nouvellement promu châtelain d'Anvers, reprendra cette fonction à son compte. La conservation du pays de Waes est d'importance capitale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 99.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 132 v°.

2023. Madrid, 5 mars 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

La Bourgogne est menacée d'invasion française. Il faut publier immédiatement la nomination du baron de Balançon, comme gouverneur de cette province (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 101.

2024. Madrid, 5 mars 1633. — *Philippe IV à Christoval de Benavente.*

On persiste à assurer que Louis XIII ourdit une attaque contre les Pays-Bas et mobilise des troupes à la frontière du Nord. Le diplomate doit entrer en pourparlers avec le roi de France et ses Ministres. Il fera montre de dispositions

(1) Le 12 avril, Isabelle accuse réception de cette lettre. (*Ibid.*, fol. 37.)

(2) Le 12 avril, Isabelle fait savoir que Balançon n'est pas disposé à accepter ce poste et se retirerait du service, si on voulait lui forcer la main. Elle demande donc de nouveaux ordres. (*Ibid.*, fol. 131 ; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 135.)

conciliantes, si du côté français on est disposé à retirer les troupes qui font naître ces soupçons aux Pays-Bas. Il déclarera que son maître ne fera rien pour augmenter les difficultés de Louis XIII et de Richelieu, qu'il donnera les preuves de ces intentions conciliantes dès que les troupes françaises seront retirées des régions voisines des Pays-Bas, de l'Italie et de la Lorraine. Par contre les secours extraordinaires donnés aux Hollandais, l'assistance prêtée aux comtes d'Egmont et de Berghes mènent tout droit à la guerre. Celle-ci sera aussi ruineuse pour la France que pour l'Espagne.

Cette démarche doit être faite au plus vite. Benavente agira dès qu'il aura reçu avis de Bruxelles, que les préparatifs militaires sont suffisamment avancés pour faire impression sur les Français. Recommandation d'agir avec dextérité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 109.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 131.

2025. Madrid, 5 mars 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis d'Aytona mettra l'Infante au courant de l'envoi des nouvelles provisions et de leur destination. Celles-ci, jointes à d'autres de 50,000 ducats par mois, qui seront transmises pendant neuf mois à Anvers, atteignent le total de 1,500,000 ducats. Toutes ces provisions sont partagées entre les différentes armées pour éviter toute confusion, encore qu'Isabelle ait le droit d'apporter à cette répartition les modifications qu'elle juge convenables.

Tous ces efforts ont comme but de faire revenir Louis XIII sur son projet d'attaquer les Pays-Bas, de façon à pouvoir opérer cette année vigoureusement contre les Hollandais.

Le Roi met Isabelle au courant de la démarche qu'il a fait faire auprès de Louis XIII par son ambassadeur de Benavente. Il lui prescrit de se tenir en rapport avec celui-ci et de l'avertir, lorsque les préparatifs de résistance seront suffisamment avancés, pour pouvoir faire impression sur les Français. Tout cela contribuera au maintien de la paix (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 105.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 130.

(1) Le 12 avril, Isabelle promet de se conformer à ces ordres. (*Ibid.*, fol. 127.)

2026. Madrid, 6 mars 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des négociations de trêve entamées par les députés des provinces belges avec ceux des Provinces-Unies (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 113.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 650.

2027. Madrid, 2 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi désigne le président Roose pour suppléer le marquis d'Aytona dans toutes les affaires relatives au commerce du sel (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 119.
Manuscrits divers, reg. 456, fol. 47.

2028. ....., 10 avril 1633. — *Philippe IV aux États des provinces belges.*

Le Roi assure les États de son dévouement.

Secretarias provinciales, reg. 2626. — *Manuscrits divers*, reg. 456, fol. 48.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. I, p. 404.

2029. Madrid, 10 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a reçu la lettre des États du 4 décembre 1632, mais comme elle n'était pas accompagnée de celle de l'Infante, il ne l'a fait ouvrir que quelques jours plus tard.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

2030. Madrid, 11 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé de former en Alsace une armée de 24,000 hommes. Il a désigné Coloma pour la commander et prie l'Infante de lui en faire connaître

(1) On trouve, à la même date, une longue lettre chiffrée adressée par le Roi à Pierre Roose et traitant du même sujet. (*Manuscrits divers*, reg. 456, fol. 42.)

(2) Le 10 mai, Isabelle répond que l'ordre du Roi sera exécuté. (*Ibid.*, fol. 79.)

la nouvelle et de le décider à se rendre au plus vite, auprès du maître de camp général duc de Feria. Isabelle pourra employer Cordoba, comme elle le juge bon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 123.

2031. Madrid, 11 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Lorraine a fait part de la mort de son père. Le Roi a écrit une lettre de condoléances et charge Isabelle de la faire parvenir à destination.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 125.

2032. ....., 12 avril 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Olivarès déclare que si Roose n'était pas revenu en Flandre, l'Espagne y aurait perdu le peu qui lui restait. Dans cette même séance il est décidé qu'on ordonnera au marquis de Léganès de dire aux membres du Conseil suprême de Flandre, le baron d'Auchy, Gavarelle, le comte de Solre, les secrétaires Bertz et Gabriel de Roye que Sa Majesté tiendra pour manquement à la Couronne le fait de ne pas se montrer plus agréables à Roose.

Estado, 2047.

2033. Bruxelles, 12 avril 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, on a pris les dispositions requises pour mettre le pays de Waes en état de défense. Le comte de Feria a demandé à cet effet l'envoi d'un nombre considérable de fantassins. Il n'y a pas moyen de lui donner complète satisfaction sans diminuer outre mesure les effectifs de l'armée de campagne. Il faudra donc choisir un autre gouverneur pour cette région.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 129.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 134 v°.

2034. Bruxelles, 12 avril 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Dans le cas d'une rupture avec la France, la situation des Pays-Bas serait bien dangereuse. Les provisions, quoique considérables, ne suffiraient pas s'il fallait les employer à la fois à la réorganisation de l'armée et aux mesures de défense contre les Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 133.

2035. Bruxelles, 12 avril 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle fait part au Roi de la destitution du gouverneur de Bouchain qui avait refusé d'accepter les troupes envoyées dans cette place pour y tenir garnison (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 139.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 135 v°.

2036. Bruxelles, 12 avril 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Dans une lettre datée du 23 février (2), le Roi avait recommandé d'établir une inspection sur les fonctionnaires commis aux écritures (3) et d'en charger Roose. Celui-ci a décliné cette fonction nouvelle, en ajoutant que cette inspection ne présentait guère d'utilité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 151.

2037. Madrid, 13 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Neubourg désire qu'on retire la garnison espagnole de Juliers pour pouvoir y mettre une partie de son armée à lui. Il a fait part de ce désir au Roi. Le Roi estime qu'il faut maintenir dans cette ville la garnison qui s'y trouve. Il veut quand même connaître l'opinion d'Isabelle et des chefs militaires en service aux Pays-Bas. Entretemps il faudra — à moins que l'Infante et les chefs militaires n'en jugent autrement — doubler cette garnison, de façon à ce que la ville soit en état de résister à un siège. Cela ne saurait être un obstacle à l'exécution de la décision qu'on prendra sur la demande de Neubourg. Il doit d'ailleurs en résulter une influence heureuse sur les habitants de Geldern et de

(1) Le lendemain, elle revient avec plus de détails sur cette affaire, en transmettant au Roi, un rapport du marquis d'Aytona, qui s'était rendu à Bouchain pour procéder à cette exécution. Elle ajoute que le Gouverneur destitué, Carondelet, a été remplacé par le vicomte d'Alpe. Aytona a laissé à Bouchain une garnison suffisante, il a veillé aussi à mettre en sécurité le Hainaut, l'Artois et le Cambrésis. L'armée royale cantonnée de ce côté a été mise en état de s'opposer à toute tentative de l'ennemi. Isabelle a fait enfermer à Vilvorde le doyen Carondelet et le sergent-major du comte de Fresin. (*Ibid.*, fol. 154; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 134.) Le 21 mai, Philippe accuse réception de cette lettre. (*Ibid.*, fol. 198.)

(2) Elle manque.

(3) *Officiales de la pluma.*

Rheinberg, qui verront qu'il n'est pas question de les abandonner. En attendant l'Infante prodiguera à Neubourg de belles paroles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 156.

2038. Madrid, 14 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il y a lieu de faire des recrutements en Bourgogne pour réunir les effectifs de l'armée dont on décide la mobilisation en Alsace. Isabelle donnera à cet effet les ordres requis. Philippe a cherché à s'assurer à ce sujet le concours de l'archevêque de Besançon (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 162.

2039. Madrid, 15 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Féria est occupé à faire des levées en Alsace. Si l'armée qu'il se propose de mettre sur pied de ce côté peut être équipée à temps, elle jouera un rôle décisif. Le Roi lui a recommandé d'agir en vitesse et de se mettre en rapport avec Isabelle et Aytona, de façon à ce qu'en cas de danger il puisse marcher avec les troupes dont il dispose au secours des Pays-Bas.

Il est possible qu'à l'heure actuelle Don Ferdinand soit passé en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 170.

2040. Madrid, 15 avril 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Philippe a vu le rapport du président Roose sur la question de la trêve. Il veut que Roose reçoive la préséance sur tous les conseillers d'État.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 172.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 654.

(1) En annexe se trouve le mémoire de Neubourg (fol. 159 et suiv.).

(2) Cette lettre est chiffrée toute entière. Elle existe en deux exemplaires, tous deux d'une originalité incontestable. On notera cependant bon nombre de différences dans la suite des signes et chiffres qui tiennent lieu de texte. La formule finale se trouve presque toute entière en signes dans le deuxième exemplaire, tandis que dans le premier elle est en grande partie en lettres. Nous avons cru devoir signaler la présence de ces deux exemplaires chiffrés, parce qu'ils constituent une rareté, dont on ne trouve que quelques exemples dans toute la correspondance de la Gouvernante et qu'ils peuvent fournir des indications pour l'étude des écritures secrètes de l'époque.

2041. Madrid, 15 avril 1633. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Michel-Florent van Langren a fait faire au gouvernement diverses propositions indiquant notamment des procédés nouveaux pour passer en armes les cours d'eau, pour couler les vaisseaux ennemis ou s'en emparer, pour inonder la Hollande, pour améliorer les cartes géographiques et les traités d'astronomie. Le Conseil émet une opinion très favorable sur ces propositions, fait l'éloge de van Langren, propose de donner ordre à l'Infante de lui procurer une charge honorable et de lui payer, en attendant, la solde d'un ingénieur militaire. Il propose aussi de l'indemniser pour son voyage à la Cour.

Secretarias provinciales, reg. 2426.

2042. Madrid, 15 avril 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Accusé de réception des rapports de Roose sur les négociations de la trêve. Charge contre les États généraux. Approbation de la tactique suggérée par Roose de semer la division entre les diverses provinces. Au reste, il faut que Roose lui-même et les autres ministres tâchent de détromper les provinces et leur fassent voir la situation telle qu'elle est en réalité.

Estado, 2240. — *Manuscrits divers*, reg. 456, fol. 53.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 655.

2043. Bruxelles, 20 avril 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a pris communication d'une lettre du Roi, adressée à Aytona et faisant part à ce dernier de sa décision de mettre sur pied une armée importante en Alsace ou en Bourgogne et de la placer sous les ordres de Feria. A cette armée doivent se joindre les Espagnols et Italiens amenés par Don Ferdinand et les troupes de l'Empereur qui se trouvent dans la région. L'Infante reconnaît tous les avantages de cette décision, tant pour le voyage de l'Infant que pour la sécurité des Pays-Bas et des princes allemands alliés de l'Espagne. Elle convient que c'est le seul procédé exécutable, eu égard à la difficulté qu'on aurait de se procurer des recrues aux Pays-Bas. Cette armée pourra servir à la fois à repousser les Suédois des territoires qu'ils occupent et à remporter cette

année des succès considérables sur les Hollandais, si elle peut opérer en même temps que celle des Pays-Bas. De l'Empereur il n'y a pas de secours à attendre, les princes catholiques allemands ont fort à faire, le duc de Lorraine et Monsieur sont hors d'état de rendre service. Il ne reste donc plus que le seul moyen de l'armée de Bourgogne ou d'Alsace pour rétablir la situation. Le Roi devrait permettre au duc de Feria de retirer du Milanais le plus de troupes possible, pour avancer d'autant plus la mise sur pied de l'armée de Bourgogne, quitte à remplacer les unités venues du Milanais par d'autres à prendre en Catalogne ou au royaume de Naples. Il devrait prescrire aux vice-rois de Naples et de Sicile de donner à Feria toute l'assistance possible en hommes et en argent. Isabelle insiste sur la nécessité de procéder le plus vite possible. Chaque heure de retard diminue les chances de succès et augmente celles de l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 175.

2044. Bruxelles, 20 avril 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande, pour le poste de veedor de l'armée à lever en Allemagne, le contador Thomas Lopez de Ulloa.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 152.

2045. ....., 25 avril 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre des États du Luxembourg du 26 septembre 1632 dans laquelle ils se plaignaient des foules et des excès des gens de guerre.

Estado, 2047.

2046. Madrid, 8 mai 1633. — *Le marquis de Leganès au secrétaire André de Rozas.*

Sur l'ordre du Roi qui lui fut remis par un billet de Rozas du 14 avril il a parlé au comte de Solre, au conseiller Gaverelle, à J.-A. Brito, à Gabriel de Roye, ainsi qu'au baron d'Auchy, en leur disant que le Roi aurait pour agréable qu'ils soutiennent le crédit de Roose. Tous ont promis d'obéir au Roi et cette démarche a été faite auprès de tous les intéressés et de Charles

Baudequin (1), en même temps, afin qu'ils soient témoins et liés les uns vis-à-vis des autres. Pour que le secret soit mieux gardé, on ne s'est pas adressé à un plus grand nombre de personnes.

Estado, 2047.

2047. Bruxelles, 10 mai 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante renouvelle ses recommandations d'activer autant que possible l'équipement de l'armée de Feria. Elle ajoute que l'ennemi est entré en campagne, que son armée est plus forte que jamais.

Elle prie le Roi d'envoyer les ordres requis pour assurer le payement des provisions par les négociants d'Anvers. Ceux-ci ont refusé de liquider le montant de certains effets. Le petit nombre d'Espagnols et d'Italiens qui se trouvent dans l'armée a forcé l'Infante à faire de nouvelles levées.

Carlos Coloma a reçu notification de sa désignation comme maître de camp général de l'armée d'Alsace. Il a donné une réponse par écrit, que l'Infante communique au Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 181.

2048. Bruxelles, 10 mai 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet à Madrid le texte de divers avis, qui lui ont été remis par Aytona et Cordoba, sur les négociations de la trêve et réclame une réponse immédiate.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 183 (3).

2049. Madrid, 13 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante une série de nouvelles relatives aux affaires de France, notamment à un projet de Richelieu d'offrir sa médiation à l'Empereur. Ce qui pousse le Cardinal a agir ainsi, c'est le fait que tout le poids des hostilités en Allemagne retombe sur les Français. Il paraît que le duc de Bavière s'est détaché du parti français et refuse de se laisser élire roi des Romains. Il

(1) Le chevalier bourguignon, Charles de Baudequin, fut chargé par Philippe IV de plusieurs missions de confiance.

(2) Les annexes de cette lettre manquent.

(3) Aux folios 185 et suivants se trouvent les annexes. (Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 664.)

semble aussi que le roi de France ne pourra assister le duc de Savoie que dans deux mois, après avoir vu si réellement les Hollandais sont en état de faire de grandes opérations en Flandre. Toutes ces informations sont dues à l'ambassadeur du duc de Savoie en France qui les a communiquées à l'ambassadeur espagnol à Gênes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 189.

2050. Madrid, 13 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris par une lettre de l'Infante du 12 février précédent (1), que celle-ci avait décidé de surseoir à la publication des ordonnances militaires envoyées d'Espagne. Aytona avait déjà fait rapport à ce sujet et il aura sans doute mis l'Infante au courant de la réponse que le Roi lui a donnée. L'Infante a déclaré aussi que la mort de Gustave-Adolphe entraînait la fin des pourparlers de paix entrepris avec lui, mais qu'on tâcherait à l'occasion de s'accommoder avec d'autres princes allemands. Philippe la remercie. Il s'est rendu compte des difficultés que les provinces font pour l'accord d'aides extraordinaires. Il recommande à Isabelle de redoubler ses efforts, en faisant voir aux intéressés que ce sont les préparatifs de défense qui doivent faciliter la paix.

Le Roi se rallie à l'avis d'Isabelle sur l'inopportunité de pousser plus avant les négociations qui avaient fait le sujet d'une conférence secrète entre le baron Guay et le secrétaire Carnero.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 192.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 2.

2051. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande d'assurer à n'importe quel prix la conservation du pays de Waes. Isabelle devra faire en sorte que le comte de Feria se charge du gouvernement de cette région. Il faudra faire aussi une enquête sur la conduite du bailli de Waes, qui a donné lieu à des soupçons. Pour éviter tout ennui, il n'y a qu'à le déplacer, fût-ce même en lui donnant un commandement militaire, ou en l'envoyant en Espagne ou en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 202.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 4 v°.

(1) Elle manque dans nos registres.

2052. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Cordoba doit rester aux Pays-Bas, à la disposition de l'Infante jusqu'à l'arrivée de Feria. Il devra se contenter d'une solde de 12,000 écus par an, ce qui fait une réduction de 50 °/₀ de sa solde antérieure.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 205.

2053. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la réponse donnée par le Roi au comte de Maure, envoyé de Marie de Médicis et aux de Lingendre, émissaires du duc d'Orléans.

Marie de Médicis demandait une augmentation de sa pension, se plaignait d'avoir été forcée d'engager ses bijoux et sollicitait une compagnie de gardes de corps (1).

Le Roi lui a donné satisfaction partiellement. A Monsieur on a donné surtout de belles paroles, on lui a promis une pension de 20,000 florins, égale donc à celle qu'on donnait à sa mère et en outre 1,500 écus par mois pour quatre personnes de sa suite. On ajoute qu'il devait s'entendre avec Isabelle.

Le Roi confie l'exécution de ses décisions à l'Infante, il déclare qu'il est décidé à faire le nécessaire pour tout ce qui concerne la Reine et son fils en personne mais qu'il n'entend pas prendre part dans leurs affaires (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg 206, fol. 213.

2054. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ce qui donne le plus de soucis cette année, c'est la conservation des places du pays d'Outre-Meuse et de la région rhénane. Philippe a recommandé à nouveau à Aytona de veiller à ce que des contingents allemands prennent leurs quartiers entre Geldern et Rheinberg, et qu'on place une garnison à Geldern avec les munitions nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 225.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 5 v°.

(1) *Una compania de guarda.*

(2) Le texte de la réponse donnée aux émissaires de Marie de Médicis et de Gaston se trouve en annexe (fol. 222; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 10 v°). Le 29 juin, Isabelle répond qu'elle se conformera aux ordres du Roi, tout en insistant sur la nécessité d'assurer les provisions destinées à cet effet. (*Ibid.*, fol. 290; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 19.)

2055. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Vilani a fait savoir que Wallenstein était disposé à mettre 7,000 hommes au service du duc d'Orléans. Philippe explique à l'Infante qu'à la suite des dernières dispositions qu'il a prises en matière d'argent, on pourra donner à Monsieur l'assistance nécessaire pour que lui-même ou le duc de Lorraine fasse les levées requises et soit en état de commencer sa campagne en France. Encore ne doit-il rien entreprendre sans s'être assuré au préalable qu'il trouvera des partisans parmi ses concitoyens.

Au reste, Isabelle doit assurer la stricte exécution des ordres donnés par le Roi au sujet des affaires de Monsieur et éviter de froisser inutilement Louis XIII.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 195.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 6 v°.

2056. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV au régent Vilani.*

Le Roi a pris connaissance des rapports adressés par Vilani à Olivarès sur l'état de ses négociations avec Wallenstein. Il approuve la conduite du régent. Il regrette pourtant de n'avoir pas reçu d'indication sur le prix exigé par Wallenstein pour les effectifs qu'il offre et sur le moment où ils seront prêts. Tout cela doit être mis par écrit, de façon à ce qu'on puisse prendre les mesures requises en matière d'argent. Le régent doit fournir à ce sujet les indications nécessaires.

Dans le cas où Ferdinand II et Wallenstein consentent à garantir que les armées de Gronsfeld, de Merode, Benicaus (1) et Aldringen, viendront aux Pays-Bas, chaque fois qu'on les y appellera, qu'elles y serviront à la seule condition de recevoir le pain de munition et que Philippe IV sera compris dans la paix à conclure éventuellement en Allemagne, on pourra donner à Ferdinand II et à Wallenstein les 30,000 florins de subvention ordinaire et en plus 200,000 écus sous déduction de ce qui a déjà été payé.

Si on ne peut obtenir un engagement en règle, Vilani ne peut toucher au crédit en question. Celui-ci devra être affecté alors à l'armée d'Alsace et à d'autres nécessités qui apparaîtront au cours de la campagne du printemps prochain.

(1) Ce nom paraît être une altération de « Bellinckhausen ».

Dans le cas contraire, la subvention de 50,000 florins sera continuée pendant un certain temps et puis on donnera encore pendant six mois 25,000 florins.

Il faut obtenir encore de Ferdinand II et de Wallenstein l'engagement de rompre avec les Hollandais, si ceux-ci ne voulaient pas accéder à la paix éventuellement conclue en Allemagne et avec Louis XIII chaque fois que celui-ci déclarerait la guerre à l'Espagne. Si on ne peut arriver à ce résultat, il y a lieu en tout cas de s'efforcer d'obtenir le plus possible. Le Roi reconnaît la difficulté de ces négociations, et autorise Vilani à accorder, en cas de nécessité, outre le pain de munition aux troupes qui viendront aux Pays-Bas, une paie égale à celle de l'armée espagnole (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 233.

2057. Madrid, 21 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante le texte de la lettre qu'il adresse ce jour aux États de Luxembourg. Il déclare que cette province est l'une de celles qui méritent le plus d'estime, à cause de son loyalisme. Il charge Isabelle de veiller avec soin à tout ce qui peut la favoriser. Il veut que, si la chose est possible, on la soulage d'une partie de ses contributions, de façon à éviter qu'elle ne se dépeuple. Il faut lui épargner aussi les logements et passages de militaires et à tout le moins assurer la discipline des troupes qui doivent s'y trouver et sévir contre les excès de la soldatesque (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 207.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 7 v°.

2058. Bruxelles, 24 mai 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le 20 avril, Isabelle a fait remettre au secrétaire Andrès de Rocas, un rapport sur les dispositions prises en vue de la campagne de cette année. Elle a déclaré

(1) Cette lettre est communiquée le même jour à Isabelle à qui il est prescrit de payer le pain de munition, à charge des provisions déposées à Cologne. (*Ibid.*, fol. 231; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 6.)

(2) La lettre adressée aux États se trouve en annexe (fol. 209). Elle contient des paroles de consolation et fait part des ordres donnés à l'Infante dans la lettre analysée ci-dessus. Elle se trouve aussi *Estado*, 2240 et *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 10. Ce dernier manuscrit contient au folio 8, la copie de la lettre des États de Luxembourg.

alors qu'Aytona s'était posté à Lierre pour observer l'ennemi. On a appris, le 15 de ce mois, que le prince d'Orange avait attaqué Rheinberg, qu'une autre troupe ennemie s'était montrée à Boutbergh et que le gouverneur de Wesel avait reçu ordre d'investir le fort situé au-delà du Rhin. Aytona s'est alors décidé à passer la Meuse, pour secourir Rheinberg et Geldern.

La défense du pays de Waes est confiée à Coloma avec 3,500 fantassins; on lui enverra du renfort. Cordoba et le comte de Feria sont partis pour Hulst; on a reçu avis que le comte Guillaume est venu de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 60 v°.

2059. Bruxelles, 24 mai 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle rappelle qu'elle a déjà insisté auprès du Roi, pour que celui-ci fasse envoyer au plus vite les ordres requis pour obtenir le paiement de certains effets protestés. Sans cela il n'y a pas moyen de payer la troupe. L'armée du Roi est déjà tellement inférieure à celle de l'ennemi, la campagne a commencé si tôt et les secours espérés d'Allemagne et d'Italie ne sont pas arrivés. Si à cela s'ajoute encore le mécontentement d'une soldatesque mal payée, cela ira sans doute très mal. Le Roi devrait envoyer en outre une bonne somme en espèces et des effets à échéance plus rapprochée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 239.

2060. Bruxelles, 25 mai 1633. — *Scaglia à Olivarès.*

Le gouvernement français a tenté de détacher le duc d'Orléans du parti espagnol et d'opérer sa réconciliation avec Louis XIII. Ces efforts jusqu'ici n'ont pas réussi. Les délégués des États-Généraux belges sont arrivés à La Haye. Ils ont été bien reçus. Ils ont développé leurs propositions et on leur a promis réponse dans deux semaines. Une armée espagnole, composée de 17,000 fantassins et de 5,000 cavaliers, se trouve dans le pays de Venlo et de Ruremonde. L'autre armée, commandée par Coloma, demeure en Flandre pour assurer la défense du pays.

Estado, 2151.

2061. Madrid, 27 mai 1633. — *Philippe IV à Isabelle* (1).

Sur deux propositions de Michel-Florent van Langren. La première consiste à prendre, sans recourir à la force des armes, les navires ennemis mouillés devant les ports belges, la seconde à couler ces mêmes bateaux. Le Roi autorise sa tante à donner à van Langren, comme prix de la première invention, une partie des navires qu'il aura pris à l'ennemi et le cinquième de la valeur des autres et comme prix de la deuxième, 1,000 ducats pour chaque quantité de cent *last* de marchandises coulées.

Estado, 2085 (copie).

2062. ....., 29 mai 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la trêve à conclure avec les Provinces-Unies.

Estado, 2047.

2063. ....., 29 mai 1633.

Acte par lequel Philippe IV retire à l'Infante Isabelle les pouvoirs qu'il lui avait donnés pour traiter de la paix ou d'une trêve avec les Provinces-Unies.

Estado, 2240.

2064. Madrid, 2 juin 1633. — *Scaglia à Olivarès.*

L'armée espagnole a passé la Meuse malgré l'opposition de l'ennemi. On a tout espoir d'arriver à un bon succès. L'ennemi se fortifie près de Rheinberg. Le marquis d'Aytona aura sans doute donné à Olivarès des précisions sur les opérations. Le duc d'Orléans s'est rendu à l'armée malgré la répugnance de l'Infante et de la reine Marie de Médicis. Le duc d'Arschot est revenu passer quelques jours aux Pays-Bas, en attendant la réponse des Hollandais. Il a moins de confiance que précédemment dans l'issue des négociations entreprises avec

(1) Le même jour, Philippe IV répondit à van Langren, par l'intermédiaire de sa tante, au sujet de la découverte des constellations qui permettaient de simplifier le calcul des longitudes et que l'astronome belge voulait baptiser du nom de *luminaria austriaca philippica* en donnant à chacune des étoiles le nom d'une personne qualifiée. La lettre du Roi, en français, a été publiée par Gachard, *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, 1re série, t. XII, 1re partie, p. 265 [1845]. L'original se trouve à Simancas, *Secretarias provinciales*, reg. 2626, fol. 7.

les Hollandais. Les préparatifs militaires de l'Espagne vont sans doute modifier la situation dans un sens favorable.

Estado, 2151,

2065. Madrid, 2 juin 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Tous les documents relatifs à la conclusion de la trêve avec les Hollandais ont fait l'objet d'une nouvelle délibération. Les différents conseillers émettent successivement leurs avis, qui se bornent à constater la nécessité qu'il y a pour le Gouvernement espagnol à laisser continuer les négociations en cours. L'Inquisiteur-Général déclare qu'en ce moment il faut se résigner à l'inévitable; si les affaires d'Allemagne finissaient par s'arranger, le Roi pourrait sans peine reprendre ce qu'il abandonne maintenant (1).

Estado, 2047.

2066. Bruxelles, 2 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante envoie à Madrid un rapport sur l'heureuse issue des opérations exécutées par Aytona. Elle renouvelle ses demandes d'argent expliquées dans sa lettre du 24 mai. Insistance habituelle sur le danger résultant du paiement irrégulier de la troupe (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 241.

2067. Madrid, 6 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Recommandation pour la comtesse de Waquen (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 246.

2068. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le président Roose a envoyé le 16 mai un rapport au Roi, proposant de révoquer le pouvoir accordé à l'Infante de conclure la paix avec les Provinces-

(1) *Restaurar lo perdido.*

(2) Le rapport manque.

(3) Le 29 juin, Isabelle recommande, à son tour, au Roi, Erard de Brion, sujet liégeois, qui demande la restitution de biens saisis à la suite d'un duel. (*Ibid.*, fol. 282.)

Unies et suggérant le texte d'une dépêche à écrire à cet effet à l'Infante. Le Roi se rallie à l'avis de Roose et lui envoie deux actes de révocation de dates différentes. Il ajoute qu'il n'écrit rien à ce sujet à l'Infante et que Roose pourra ainsi faire de ces actes l'usage qui paraîtra convenable (1).

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 72.

2069. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le facteur général Barthélemy Spinola s'est chargé d'envoyer en Flandre 120,000 ducats en douze mensualités payables cette année de janvier à décembre. Ces mensualités sont comprises dans les provisions envoyées récemment. D'autre part, Philippe annonce l'envoi d'effets à concurrence de 60,000 ducats, acceptés par le banquier génois Emmanuel de Paz et venant à échéance de juillet à décembre. Il informe l'Infante que ces derniers 60,000 ducats devront être payés en moins par Spinola.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 248.

2070. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Accusé de réception d'un rapport et de dépêches du chef président au sujet de la trêve, envoyés le 17 mai. Roose prendra connaissance de la réponse que le Roi a envoyée à cet effet à l'Infante. Les conditions proposées pour la conclusion de la trêve sont indignes. Il n'y a qu'à chercher à améliorer la situation militaire.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 79.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 675.

2071. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Don Fernand s'est rendu à Milan. Sa présence et l'arrivée des troupes qu'il a amenées d'Espagne faciliteront la mobilisation de l'armée d'Alsace.

(1) On trouve en annexe : 1° un acte de révocation daté du 12 mars ; 2° une copie de trois lettres adressées à l'Infante par le Roi et datées du 12 juin. La première prescrit à Isabelle de ne rien conclure au sujet de la trêve sans avoir, au préalable, consulté le Roi, la deuxième ordonnant d'entendre tous les États et Conseils du pays à ce sujet ; la troisième recommandant Roose. (*Ibid.*, fol. 74 76.)

Le duc de Feria a reçu ordre de faire venir du Milanais 3 à 4,000 vétérans.

Le Roi fait remarquer à l'Infante que depuis deux ans on a envoyé aux Pays-Bas près de 14,000 Espagnols et Italiens, outre les 6,000 qui s'y trouvaient. Or, à l'heure actuelle, il paraît qu'il n'y en a plus que 8,000 en tout. Les uns meurent de maladies provoquées par le dénuement, d'autres s'enfuient. Il faut remédier à cela, payer les hommes avec ponctualité et leur faire un sort tel qu'ils n'aient pas de raison de s'enfuir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 252.

2072. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi de lettres de provisions de 250,000 ducats à payer à Cologne au pagador de l'armée allemande pour la période d'août à novembre prochain. Ces lettres doivent remplacer d'autres lettres d'un import à peu près égal, qui sont annulées parce qu'on a pu conclure le contrat (1) requis avec le banquier qui les avait acceptées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 254.

2073. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi explique les mesures qu'il a prises pour assister Gaston d'Orléans. Dès que Don Ferdinand ou le duc de Feria auront reçu avis que Monsieur entre en campagne, on mettra à son service 6,000 Allemands ou bien 40,000 écus par mois ou les deux à la fois suivant que le service du Roi et les intérêts de Monsieur l'exigeront.

Philippe a prescrit, en outre, de payer à Monsieur 60,000 écus pour faire des levées en France et une pension de 60,000 écus pour les mois de juillet à décembre.

Il annonce aussi l'envoi de 4,000 Napolitains venant de Lombardie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 258.

2074. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'affaire de la trêve est de la plus haute importance, non seulement pour les

(1) *Assiento.*

Pays-Bas, mais pour toute la monarchie. On ne pourra signer aucun traité avant d'avoir fait rapport au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 262.
Publié par GACHARD, *op. cit.*, t. II, p. 672.

2075. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Roose a fait un rapport au Roi au sujet de la trêve. On a reçu aussi les avis d'Aytona et de Cordoba, envoyés par l'Infante le 10 mai dernier. D'une façon générale la situation paraît inextricable. Il n'y a qu'à s'en remettre à Dieu et combattre avec courage.

Le Roi examine en détail les avis qui lui ont été proposés. Il insiste sur la nécessité de mettre en défense les places fortes de la côte flamande, en vue de l'éventualité d'une conspiration générale. Il s'insurge contre les conditions qu'on veut lui imposer en faveur d'Henri de Berghes et du comte de Warfusée. Il assure l'envoi régulier des provisions, permet à l'Infante de se procurer des ressources par tous les moyens possibles Il prescrit de ne pas employer de troupes belges contre l'ennemi. Il a pressé Don Ferdinand et Feria d'achever au plus vite la mobilisation de l'armée d'Alsace. Il a fait de nouvelles instances auprès de Ferdinand II et de Wallenstein.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 266.
Publié par GACHARD, *op. cit.*, t. II, p. 665.

2076. Madrid, 12 juin 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le président Roose s'est signalé d'une façon toute particulière à l'occasion de l'affaire de la trêve. Isabelle doit lui témoigner la plus grande estime et le défendre contre ses ennemis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 272.

2077. ....., 25 juin 1633. — *Rapport d'Olivarès sur les lettres de Pierre Roose et le vote des États généraux des provinces obéissantes, des 24 et 30 mai et du 2 juin.*

Le Roi doit notifier au Conseil du Portugal la rupture des négociations avec

(1) Dans une seconde lettre du même jour, le Roi insiste sur la nécessité d'entendre tous les Conseils et tous les États du pays, avant de prendre une décision quelconque à ce sujet. (*Ibid.*, fol. 264. GACHARD, *op. cit.*, t. II, p. 673.)

les Hollandais parce que ceux-ci refusent de rendre Pernambouc alors qu'on leur offrait en échange Bréda et 500,000 ducats comptant. Il faut envoyer un corps d'armée à Pernambouc. On ne peut être en guerre d'un côté et en paix de l'autre, ni conclure non plus une trêve aussi désavantageuse que celle signée sous le règne précédent.

Estado, 2151.

2078. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante recommande le marquis de Zelada, pour le poste de général de cavalerie de l'armée d'Alsace.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 276.

2079. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le régent Vilani a fait savoir à Aytona qu'il y a peu d'apparence que les troupes impériales cantonnées en Westphalie, puissent venir aux Pays-Bas, occupées qu'elles sont au siège de Hameln. Des mesures prescrites par le Roi, le 21 mai, pour la conservation de Geldern et Rheinberg, une seule est exécutable, l'envoi de troupes et de munitions à Geldern. Le duc de Lerme s'en est chargé et les places de Geldern et de Juliers sont maintenant en sécurité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 278.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 20 v°.

2080. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le marquis d'Aytona a fait savoir à l'Infante qu'il est opportun de s'entendre avec le comte de Peer, qui est lieutenant de la garde des archers du Roi, pour lui acheter sa ville de Peer, qui se trouve en pays liégeois, quitte à lui donner une compensation. La présence d'une garnison dans cette localité, qui se trouve à mi-chemin entre Diest et Stevensweert et qui pourrait assurer une communication certaine, à l'abri de l'ennemi, avec l'île de Stevensweert serait de la plus grande utilité [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 280.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 20.

[1] Le 31 juillet, Philippe déclare avoir remis la chose à l'examen du Conseil de Flandre et laisse à Isabelle le soin de prendre la décision la plus favorable (fol. 371).

2081. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Neubourg est venu recommencer à Bruxelles ses instances pour obtenir l'évacuation de Juliers par les troupes royales et leur remplacement par ses propres soldats. Les occupations de tout genre ont empêché l'envoi des avis demandés par le Roi à ce sujet à tous les officiers supérieurs. Il faut tenir compte de ce fait, que si Juliers doit tomber aux mains de l'ennemi, ce qui est bien probable depuis la perte des places de la Meuse, ce sera un grand mal pour Neubourg. Eu égard à l'espoir qu'on a de reconquérir Maestricht lorsque Don Ferdinand et le duc de Feria arriveront, l'Infante n'a pas voulu communiquer au duc le texte des derniers ordres du Roi (1), mais a préféré l'entretenir avec de belles paroles et a promis d'écrire à nouveau à ce sujet à Madrid. Aytona a renforcé la garnison de Juliers, de façon à la mettre en état de soutenir un siège.

Le duc s'efforce de conclure une sorte d'alliance avec les princes du cercle de Westphalie, de façon à assurer en commun la défense de leurs États situés dans ce cercle et dans la région comprise entre le Wesel, la Meuse et la Moselle. Cette ligue a d'ailleurs peu de chances de se conclure, puisque l'Empereur s'y oppose. En tout cas elle serait funeste aux intérêts du Roi; aussi convient-il de la faire échouer, si on peut.

Le duc de Neubourg est dans une grande misère, il faudrait lui donner une bonne somme.

Dans une seconde lettre, l'Infante annonce que Neubourg s'est rendu au camp d'Aytona. Elle a dû le contenter en lui remettant une lettre pour le Roi. Elle craint que le désespoir ne le pousse dans les bras des Hollandais. Que le Roi se décide (2) !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 274 et 286 (3).

(1) Contenus dans une lettre du 21 mai qui manque.

(2) Le 4 octobre, Philippe répond qu'il a décidé de donner une subvention à Neubourg et qu'Isabelle doit faire connaître son opinion sur le montant de cette subvention. Elle doit donner des indications aussi sur l'emploi de l'argent envoyé pour les affaires de Bavière, de Lorraine et des principautés ecclésiastiques allemandes (reg. 207, fol. 251). La copie d'une lettre du Roi à Neubourg se trouve en annexe (fol. 252).

(3) La première lettre est reproduite aussi dans *Manuscrits divers,* reg. 219, fol. 21, la seconde *Ibid.,* fol. 20.

2082. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'infanterie ennemie s'est embarquée dans la nuit du 24 et a passé le Rhin avec le prince d'Orange. La cavalerie se trouve toujours à Schravelen et Deuden. Henri de Berghes avec son armée s'y trouve également. Le 25, une troupe de fantassins s'est avancée jusque Sonsbeek, pour suivre la cavalerie qui n'avait pas encore quitté ses quartiers. Aytona en a conclu que l'ennemi méditait quelque chose contre la Flandre ou le Brabant. Tous les avis venus de Hollande confirment ce bruit. Il semble que c'est Bréda qu'il vise. On a donc envoyé 7,000 fantassins vers Hérenthals avec la cavalerie.

Le duc de Lerme est resté à Stevensweert avec 7,000 fantassins et quelques cavaliers.

On a pris les dispositions requises pour secourir Bréda, dans le cas où l'ennemi l'assiégerait.

L'occupation de Stevensweert cause le plus grand souci à l'ennemi. Il est forcé ainsi de laisser des garnisons considérables à Ruremonde, Venlo et Maestricht.

Dans le cas où le Roi enverrait cette année l'argent nécessaire pour renforcer l'armée des Pays-Bas et où le payement régulier des provisions pourrait se faire, il y aurait moyen d'assiéger Maestricht.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 284.

2083. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a pris connaissance de la décision royale de fournir le pain aux troupes allemandes qui viendront aux Pays-Bas et d'affecter les dépenses à faire à ce propos sur les provisions déposées à Cologne. Le marquis de Castaneda a fait part à l'Infante des difficultés qu'il y a d'aider Wallenstein au moyen de l'argent destiné à cet effet par le Roi. Il a demandé en même temps des renseignements sur la situation des provisions de Cologne. Depuis, une bonne partie des effets de ces provisions a été protestée. Isabelle a donc recommandé à Castaneda de ne pas prendre d'engagements qu'il ne saurait tenir. Elle espère que rapport aura été fait au Roi de la situation des provisions en question et que celui-ci prendra les mesures opportunes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 288.

2084. Bruxelles, 29 juin 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Revenant sur les considérations développées dans sa lettre du 2 juin précédent, sur les inconvénients du payement irrégulier des provisions, Isabelle notifie au Roi qu'un banquier d'Anvers, Paul Dorqui, a laissé protester des effets pour plus de 200,000 écus, à payer à Bruxelles et à Cologne. C'est toujours le manque d'ordres venant d'Espagne, qui est cause de ces difficultés. Doléances coutumières. Tant que le service de l'armée des Pays-Bas n'est pas assuré, tout ce qu'on dépense ailleurs est en pure perte. On s'efforce d'obtenir des provinces les aides extraordinaires les plus considérables. Il n'y a d'ailleurs pas beaucoup à attendre. Toutes les provinces allèguent leur pauvreté; elles en font remonter la cause aux excès de la soldatesque. La Flandre seule a accordé 90,000 florins d'aide ordinaire et 100,000 d'aide extraordinaire. On s'efforce d'obtenir d'autres aides extraordinaires. La réponse est unanime. Tant que le règlement que les États ont demandé pour prévenir les désordres militaires ne sera pas fait, on ne donnera rien. Que le Roi donne des ordres au sujet de ce règlement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 292.

2085. ....., 10 juillet 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la trêve (1).

Estado, 2047.

2086. Madrid, avant le 13 juillet 1633. — *Philippe IV au comte de Feira.*

D'après un rapport de ce comte, il vaudrait mieux placer à Anvers qu'à Malines le dépôt des munitions de guerre. Il s'est offert aussi à fournir un local — une brasserie appelée la Cervoise — et des approvisionnements pour

(1) Nous n'indiquons ici que les principales consultes relatives à la trêve avec les Provinces-Unies que les États généraux réunis à Bruxelles avaient proposée à Isabelle, mais qui ne fut pas conclue parce que la Cour de Madrid mit en avant des prétentions que la Hollande rejeta. Pour les détails, voir les documents réunis par Gachard, *Actes des Etats généraux de 1632*; Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*; M. G. de Boer, *Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren 1632 und 1633*, Groningue, 1898.

4,000 hommes pendant six mois. Remerciements. Le Roi fera examiner la chose par Isabelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 306.

2087. Madrid, 13 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi d'une patente en blanc de capitaine général de l'armée d'Alsace pour le cas éventuel du décès du duc de Feria avant son arrivée aux Pays-Bas (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 294.

2088. Madrid, 13 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les galions et la flotte des Indes ne sont pas encore arrivés. Il en résulte une disette d'argent pour les banquiers. Philippe a fait venir 300,000 écus de Gênes et ainsi les banquiers ont consenti à donner les ordres requis pour faire face aux échéances de fin juillet et du 1er août, tant pour les provisions des Pays-Bas, que de celles de Cologne et de Vienne. Isabelle doit donner ordre aux fonctionnaires compétents de ne pas réclamer le payement des effets, avant que les ordres requis ne soient arrivés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 298.

2089. Madrid, 13 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Désignation des chefs destinés à l'armée d'Alsace : Aldringen sera maître de camp général; le prince de San Sibier commandera la cavalerie qu'il a amenée de Naples, sous les ordres du général de cavalerie de cette armée (d'Alsace), le général de la cavalerie sera Gambacuna ou le duc de Nochera; le comte Jean Cerbellon commandera l'artillerie.

Feria a reçu ordre de presser autant qu'il peut la mobilisation de cette armée. Il doit se joindre avec l'armée d'Aldringen et gagner au plus vite le pays

(1) Le 13 juillet, Philippe communique cette lettre à l'Infante et lui prescrit de veiller à la conservation d'Anvers (fol. 304).

(2) La patente se trouve en annexe (fol. 296). Le 20 août, Isabelle accuse réception de cette lettre (reg. 207, fol. 16).

du Rhin et de la Meuse. Si Isabelle le juge bon, elle peut lui prescrire de se rendre aux Pays-Bas avec Aldringen. Dans ce cas il amènera son armée toute entière, ou au moins la partie qui est prête.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 300.

2090. Madrid, 13 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de faire examiner par Cordoba, le comte de Feira et Aytona, certains mémoires présentés par le père Ange de Jésus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 302.

2091. Madrid, 13 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires de Marie de Médicis et du duc d'Orléans. Le Roi remet à l'Infante le texte d'un mémoire qui lui a été transmis au nom de la Reine mère et qui se rapporte aux relations qu'elle a gardées en France. Il lui fait connaître les mesures à prendre dans le cas où ces allégations seraient fondées (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 308.

2092. Madrid, 14 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Cordoba et Roose doivent être chargés immédiatement de consigner par écrit les conditions auxquelles on pourrait négocier en Allemagne une trêve avec les Hollandais. Ils auront soin de faire parvenir cet écrit aux ministres du Roi qui résident en Allemagne (3), avec ordre de modifier la teneur au fur et à mesure que la situation militaire changera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 344.

(1) Le 20 août, Isabelle déclare se conformer à cet ordre (reg. 207, fol. 11).

(2) Nous n'avons de cette lettre que le texte chiffré. En annexes se trouvent des réponses faites à Madrid aux émissaires du duc, les seigneurs de Lingendre, et à l'envoyé de la Reine, le comte de Maure (fol. 312 et suiv.). Le même jour, une deuxième lettre est envoyée pour remettre le mémoire donné par les Lingendre et la réponse qui leur a été faite au nom du Roi. (*Ibid.*, fol. 323.) Cette lettre comprend en annexe le mémoire en question (fol. 331).

(3) Le 20 août, Isabelle promet de se conformer à cet ordre (reg. 307, fol. 19).

2093. Madrid, . . juillet 1633. — *Philippe IV à Scaglia.*

Nouvelles protestations de bienveillance à l'égard de Marie de Médicis et de Gaston et du caractère désintéressé de l'assistance qui leur est donnée. Le Roi fait grand état de l'attention que le duc a eue de combattre récemment au milieu de l'armée espagnole (1). Philippe pourtant ne veut pas se mêler de leurs affaires personnelles, ni mettre aucun obstacle à la réconciliation de Monsieur avec son frère (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 320.

2094. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi communique à l'Infante (3) une lettre qu'il a écrite à Christoval de Benavente, au sujet de l'éventualité de la mort de Louis XIII, dont l'état de santé ne permet pas d'espérer une longue vie. Isabelle doit s'informer aussi si réellement le duc d'Orléans a épousé la sœur du duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 347.

2095. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

On a appris que diverses familles hollandaises vont émigrer dans les États du Pape. Ce dernier a affirmé que ce sont des catholiques et qu'ils ont des passeports de l'Infante. Il semble qu'il doit donc y avoir parmi ces émigrants certains sujets des provinces obéissantes, sans cela il n'aurait pas été question de passeports demandés à Isabelle. Celle-ci doit donner à ce sujet tous les renseignements qu'elle possède. Philippe veut connaître leur religion, leur profession, leur origine, la forme des passeports, etc. (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 349.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 22 v°.

(1) *Queriendo hallarse en campaña en mi exercito.*

(2) Le 13 juillet, cette lettre est communiquée à Isabelle et à Aytona. (*Ibid.,* fol. 348.)

(3) Elle manque dans nos registres.

(4) Le 22 août et le 20 septembre, Philippe renouvelle les mêmes questions (reg. 207, fol. 153 et 183; *Manuscrits divers,* reg. 219, fol. 67 et 100). Le 12 novembre, Isabelle répond. Le Pape désireux de faire élever à Civita Vecchia des digues semblables à celles des Pays-Bas, a demandé à cet effet du personnel technique. Un certain capitaine Guis s'est chargé de cette entreprise et est allé à Rome avec l'autorisation de l'Infante. Au reste, on observera les ordres du Roi et celui-ci peut faire demander par ses ministres à Rome, que la chose ne soit pas poussée plus loin. (*Ibid.,* fol. 371; *Manuscrits divers,* reg. 219, fol. 127.)

2096. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Accusé de réception du rapport de Roose relatif à la trêve. Le Roi est tout désireux de s'accommoder avec les Hollandais. Toutefois les conditions exigées par ceux-ci concernant le droit de faire le commerce aux Indes et le refus de rendre Pernambouc sont inadmissibles. Néanmoins le Roi s'est décidé à soumettre la question à l'examen des Conseils d'Espagne et de Portugal, pour tenter ainsi d'arriver à un accommodement acceptable pour les deux parties. Isabelle doit mettre les États généraux réunis à Bruxelles au courant de la situation et leur montrer combien le Roi s'efforce de sauvegarder leurs intérêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 357.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 677.

2097. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Décision royale au sujet de la trêve. Le Roi se déclare absolument décidé à refuser de la conclure, aux conditions exigées par les Hollandais, conservation de Pernambouc et autorisation de faire le commerce aux Indes. Il prescrit à Isabelle de ne confier cette décision qu'à Roose. L'ordre donné aux Conseils de Portugal et des Indes d'examiner la question est de pure forme. Il s'agit de ne pas brusquer les États généraux réunis à Bruxelles. Au reste, il faudra, à la toute première occasion, dissoudre ceux-ci.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 353.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 688.

2098. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Arrivée à Cadix de la flotte et des galions, au nombre de cinquante-deux unités. Le voyage n'a duré que trente-six jours depuis La Havane. Il y a 2,597,245 pesos en métal. Le Roi s'en réjouit et déclare que depuis bon nombre d'années la majeure partie des trésors d'Amérique est dépensée pour la défense des Pays-Bas [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 349.

[1] L'arrivée de la flotte fut aussi notifiée par le Roi le même jour à Roose. (*Manuscrits divers*, reg. 456, fol. 82.)

2099. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV aux États généraux.*

Accusé de réception d'une lettre des États du 30 mai exposant la marche des négociations relatives à la trêve. Compliments d'usage. Le moment de négocier avec l'ennemi est mal choisi. Les dernières conditions exigées par les Hollandais sont bien plus dures que celles de 1609. Le Roi veut bien admettre leur participation au commerce espagnol et portugais, mais non à celui des Indes. Il met les États en garde contre les tentatives qu'on a faites de les persuader que leurs intérêts sont différents de ceux de la monarchie espagnole. Il rappelle les sacrifices faits pour leur défense et déclare que les Hollandais ne visent qu'à les soumettre à leur joug.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 361.

2100. Madrid, 19 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi annonce l'envoi de lettres de provisions de 300,000 écus payables en tranches de 50,000. Cet argent doit servir aux opérations du duc d'Orléans et au payement des pensions octroyées au même prince et à ceux de sa maison (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 364.

2101. Madrid, 31 juillet 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le Roi fait savoir au président qu'il a ordonné le retour en Espagne de Philippe de Silva. Il prescrit à Roose de faire en secret une enquête sur la conduite et particulièrement le désintéressement de celui-ci (2).

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 84 (3).

2102. Madrid, 31 juillet 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Depuis l'arrivée de la flotte et des galions, le Roi a pris les mesures requises

(1) Le 20 août, Isabelle accuse réception de cette lettre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 207, fol. 1.)

(2) *En materia de limpieza de manos.*

(3) Il est question de ce même Silva, dans une lettre de l'Infante du 23 août. Celle-ci annonce au Roi la prompte exécution des ordres qu'il a donnés à ce sujet. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 207, fol. 25.)

pour que l'Infante puisse obtenir le payement immédiat de 200,000 des 300,000 écus dont il est question dans la lettre du 13 juillet et il espère que pour les 100,000 écus restants, les formalités pourront également être accomplies sans retard.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 206, fol. 374.

2103. Bruxelles, 2 août 1633. — *Scaglia à Olivarès.*

Voilà quelques mois que Gerbier, qui réside à Bruxelles pour le compte du roi d'Angleterre, a déclaré qu'il était en état de rendre un service signalé au Roi, en faisant d'importantes révélations. Depuis son retour d'Angleterre, il s'est avancé plus loin. Il a déclaré que, si on voulait lui assurer une récompense suffisante, il dirait beaucoup de choses et travaillerait à l'arrangement des affaires hollandaises, en particulier de la trêve. Il paraît, déclare Scaglia, que Gerbier est mécontent de l'accueil que le grand trésorier lui a réservé et désire faire fortune de n'importe quelle façon. Enfin, il demande à Scaglia d'obtenir d'Olivarès l'envoi à Bruxelles d'une personne de confiance, à qui il pourrait s'ouvrir librement et qui retournerait par après en Espagne. Scaglia a donné communication de tout cela à Isabelle et, d'accord avec lui, a fait dépêcher un courrier en Espagne.

Le confident que Scaglia propose est Charles Baudequin, qui connaît le français, la seule langue que parle Gerbier. Ce dernier compte sur une récompense d'au moins 20,000 ducats (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 188 v°.

2104. Bruxelles, 13 août 1633. — *Attestation donnée par l'audiencier Verreycken d'une convention passée à Madrid entre Philippe IV et Albert de Gavre, comte de Peer, et concernant l'échange de Peer contre Frameries.*

En vertu de cette convention, rédigée en français et dont le texte est en grande partie reproduit, Albert de Gavre, comte de Peer, lieutenant des archers du Roi, avait hérité de Peer. Pour réunir en un tout les domaines

(1) A cette lettre est joint un mémoire en sept articles, indiquant les conditions de l'accord conclu entre Gerbier et Scaglia.

qu'il possédait en Hainaut il échangea Peer contre Frameries. L'acte fut passé devant Legano de los Rios Arguelo, secrétaire du Roi et écrivain de chambre en son Conseil suprême en même temps que son écrivain et notaire public, comme l'attestent Medel de Douria, Miguel Moreno et Benito Papia par acte du 30 juillet 1633.

L'attestation elle-même est légalisée par la souscription de l'audiencier Verreyeken.

Secretarias provinciales, liasse 2605.

2105. Madrid, 20 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande le payement régulier des gages des membres du Conseil suprême de Flandre [1], sinon ceux-ci paraîtraient avoir subi une déchéance.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

2106. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce le départ pour l'Espagne du duc d'Aerschot et de l'évêque d'Ypres, membres des États-Généraux. Il faut leur réserver un bon accueil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 3.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 60.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 683.

2107. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le mauvais caractère, dont le contador Antoine Wedel fait preuve dans ses relations avec les banquiers d'Anvers, est une source de difficultés. Philippe devrait presser l'arrivée du pagador qu'il a nommé ou permettre à l'Infante de remplacer Wedel par un autre intérimaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 5.

[1] L'original de cette lettre se trouve aux Archives du Royaume, *Audience*, registre 642, de même que la consulte du Conseil des Finances des Pays-Bas du 14 octobre et la lettre d'Isabelle au Roi du 25 novembre relatives à la même question. Une copie des deux lettres existe aussi dans les archives du Conseil d'Etat, n° 283.

2108. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des intentions de la reine de France Anne d'Autriche, dans l'éventualité de la mort de Louis XIII, son mari, et du mariage du duc d'Orléans.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 7.

2109. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a envoyé le marquis de Zelada au devant de Don Ferdinand et du duc de Féria. En passant, il assurera le duc de Lorraine des bonnes intentions du Roi à son égard et tâchera de s'informer de l'importance des troupes dont ce prince dispose. La présentation de condoléances au duc de Lorraine, à l'occasion de la mort de son père, servira de prétexte à cette démarche.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 12.

2110. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le landgrave de Hesse et le duc de Lunebourg ont assiégé Hameln. Les Électeurs de Cologne et de Mayence et l'évêque de Bitbourg ont décidé d'envoyer une armée au secours de cette place. Cette tentative a complètement échoué. Des régiments hollandais servaient dans l'armée du Landgrave. Cette défaite provoque ici de grandes inquiétudes. L'armée du Landgrave pourrait se joindre à celle des Hollandais. Doléances coutumières sur le mauvais état de l'armée espagnole et le manque d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 14.

2111. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle fait part de la défaite subie par les armées impériales en Westphalie au moment où elles se rendaient au secours de Hameln. Elle ajoute que les autorités de la ville de Cologne se sont décidées à demander secours au roi d'Espagne. Elle appuie leur requête, déclarant que la perte de Cologne entraînerait celle des Pays-Bas. En attendant les ordres de Madrid, l'Infante a pris l'initiative de donner à la ville un premier secours d'argent, dont elle a confié le maniement au marquis d'Aytona.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 17.

2112. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des affaires de Marie de Médicis et du duc d'Orléans. Sans une assistance sérieuse du Roi, le duc ne peut arriver à aucun résultat et le parti de Marie de Médicis ne saurait subsister sans celui du duc. D'autre part, la situation présente empêche de donner à Gaston le secours dont il aurait besoin. Dans ces conditions tout ce qu'on dépensera de ce côté sera perdu. Le duc aurait voulu avoir auprès de lui un ministre du Roi et avait désigné, entre autres, Cordoba. Ce dernier a refusé ce poste, pour motifs de santé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 21.
Manuscrits divers, reg 219, fol. 58 v°.

2113. Bruxelles, 20 août 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre royale du 19 juillet, notifiant la décision ultime prise au sujet de la trêve. Isabelle ajoute qu'elle n'a pas à discuter les ordres du Roi et qu'elle obéira avec la ponctualité requise. Elle observe pourtant que le début de l'hiver lui paraît être le moment le plus propice pour rompre les négociations et dissoudre les États. La fin de la campagne ou l'arrivée de Feria, qui provoqueront la présence de troupes étrangères plus nombreuses, assureront mieux l'exécution des ordres royaux. Si pourtant une occasion plus rapprochée se présentait, l'Infante promet d'en profiter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 23.

2114. Madrid, 20 août 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Le Conseil suprême de Flandre n'est plus payé depuis quatre ans et ses membres ont dû emprunter sur gage. Il faut leur permettre de se libérer.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

2115. ....., 20 août 1633. — *Philippe IV au chef du Conseil des Finances de Belgique.*

Même recommandation qu'au n° 2114.

Secretarias provinciales, reg 2626.

2116. Madrid, 21 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Jacques Bruneau a fait savoir au Roi qu'on a désigné son successeur comme président de la Chambre des Comptes de Lille. Philippe fait l'éloge de Bruneau et charge Isabelle d'examiner une requête présentée par lui, tendant notamment à obtenir pour son fils une place de maître ordinaire de la Chambre de Lille (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 29.

2117. Madrid, 21 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a appris que les vaisseaux hollandais, qui viennent en Espagne porter du blé et chercher du sel, sont pourvus d'un armement considérable. En partant, ils pourraient causer des dommages sérieux. Il recommande à l'Infante de veiller à la stricte exécution des ordres donnés à ce sujet (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 31.

2118. Madrid, 21 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des deux compagnies de lanciers que le Roi veut mettre à la disposition de Marie de Médicis et de la question de savoir si elles doivent être de nationalité espagnole ou autre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 33.

2119. Madrid, 21 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi transmet à l'Infante un mémoire qui lui a été remis le 25 juillet au nom du duc d'Orléans par les de Lingendres accusant l'abbé Scaglia de trahison, et la réponse que lui-même a fait donner à Gaston. Il charge Isabelle d'examiner la chose en secret avec Aytona (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 38.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 104 v°.

(1) Le 12 novembre, Isabelle déclare que, le 29 octobre, elle a fait remettre un rapport justifiant les mesures prises à Lille. (Ce rapport manque). Elle ajoute que satisfaction complète aura été donnée à Bruneau, que celui-ci doit rejoindre son poste, lorsque sa mission à Vienne sera terminée et que le Roi peut donner une solution favorable à la question de Bruneau fils. (*Ibid.*, fol. 347.)

(2) Le 12 novembre, Isabelle assure qu'elle se conformera à ces instructions (fol. 327).

(3) Le mémoire se trouve en annexe (fol. 39 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 105) ; la réponse, en date du 11 août, se trouve fol. 49 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 109.

2120. Madrid, 21 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Scaglia a fait part au Roi des nouvelles tentatives d'accommodement de Louis XIII avec sa mère et son frère et d'un essai de médiation de Charles Ier. Philippe a remercié l'abbé de ses informations et l'a chargé de se mettre en rapport sur cette question avec Isabelle. Le Roi s'étend ensuite longuement sur l'attitude de ceux qui forment l'entourage de la Reine mère et sur leur hostilité contre Scaglia. Il veut une réponse immédiate d'Isabelle au sujet de ce dernier. Il indique comment on pourrait admettre l'intervention de Charles Ier et termine en faisant savoir qu'il a prescrit à Necolalde de se mettre au courant de ce qui se trame en Angleterre et d'en aviser Isabelle (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 207, fol. 79.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 77.

2121. Madrid, 21 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la réponse à faire à Marie de Médicis, dans le cas où les dernières déclarations faites à Madrid à son envoyé, le comte de Maure, n'auraient pas donné satisfaction à la Reine (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 143.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 100 v°.

2122. Madrid, 24 août 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Maure a remis au Roi un nouveau mémoire. Il s'étonne de ce qu'aucun ministre espagnol ne lui ait fait rapport sur une affaire de cette importance. Ce mémoire concerne la conduite de Monsieur et de son entourage.

(1) A cette lettre est jointe une série d'annexes : 1° une lettre de Scaglia à Philippe IV du 12 juin 1633; 2° une autre du même à Olivarès, du 2 juillet; 3° une deuxième adressée par Scaglia à Philippe IV le 28 juin; 4° une troisième à Olivarès du 24 juin; 5° une quatrième à Philippe IV de la même date; 6° une lettre écrite de Bruxelles à Olivarès le 24 juin par M. de Closel; 7° un mémoire du comte de Maure du 18 juillet; 8° la réponse faite à ce mémoire au nom de Philippe IV; 9° un autre mémoire du comte de Maure du 23 juillet. (*Ibid.*, fol. 68 et suiv.; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 83 v° et suiv.)

(2) La réponse donnée à Madrid à de Maure se trouve en annexe (fol. 150; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 101 v°).

Le Roi déclare que si les allégations y contenues sont exactes, il y a lieu de faire des remontrances au duc et de le détromper (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 155.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 112.

2123. Madrid, 30 août 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

La jointe du sel a fait au Roi un rapport élogieux sur la diligence dont le chef président fait preuve en cette matière. Remerciements. Le Roi a décidé de réduire les droits extraordinaires levés sur le sel. Ceux-ci s'élevaient jusqu'ici à 18 réaux par muid pour les neutres et alliés et à 24 réaux pour les rebelles et ennemis. Ils seront à l'avenir respectivement de 12 à 16 réaux, payables comme précédemment en argent.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 85.

2124. Bruxelles, 2 septembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante remet au Roi divers documents relatifs à la mission du marquis de Zelada auprès du duc de Lorraine. Le Roi sera ainsi au courant des négociations qui ont eu lieu et principalement des instances faites auprès du duc pour qu'il reçoive à Nancy une garnison aux ordres du roi d'Espagne, instances qui pourraient bien aboutir.

L'Infante insiste encore pour que le Roi fasse à cette occasion un effort financier considérable. Elle ajoute qu'elle dispose à nouveau de ressources tout à fait insuffisantes pour le service de l'armée. Les envois arrivent trop tard, une grande partie des mensualités de l'hiver est destinée aux expéditions en France, en Lorraine et dans le pays de Trèves. Il ne faudrait pas pourtant laisser l'armée des Pays-Bas dans le besoin au cours de l'hiver prochain, car elle se débanderait. Il en résulterait les pires inconvénients.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 166.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 40.

(1) Le mémoire se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 157; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 113 v°.)

2125. Madrid, 6 septembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Don Ferdinand est parti pour les Pays-Bas. Cordoba ou Coloma doit venir à sa rencontre jusqu'à Milan. Isabelle est chargée de l'exécution de cet ordre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 170.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 36.

2126. Madrid, 9 septembre 1633. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Michel-Florent van Langren a fait des instances pour obtenir le payement de 500 ducats qui lui restent dus sur les 500 ducats de gratification que le Roi lui a accordés. Le Conseil propose de faire droit à cette requête.

Secretarias provinciales, reg. 2436.

2127. ....., 10 septembre 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le titre et l'autorité à donner au Cardinal-Infant aux Pays-Bas et sur une lettre de l'infante Isabelle relative à cette question.

Estado, 2047, 2151.

2128. Madrid, 14 septembre 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil a pris connaissance de la proposition faite à Scaglia par le peintre Gerbier de lui faire une révélation importante par rapport à des questions relatives au service du Roi. Il y a lieu de prescrire à Scaglia d'arranger la chose avec Isabelle. Il convient de garder scrupuleusement le secret de cette affaire et de recommander à cet effet au secrétaire Galaretta de déchiffrer lui-même la lettre à écrire à l'Infante et de la remettre directement à la princesse.

Estado, 2151.

(1) La copie des lettres du Roi à Gonzalès de Cordoba et à Carlos Coloma est jointe à la présente.

2129. Madrid, 20 septembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Isabelle, dans sa lettre du 14 février, pressait l'arrivée du Cardinal-Infant. Le Roi donne donc à son frère le titre de généralissime des armées de terre et de mer des Pays-Bas et le droit de disposer de tous les emplois militaires, sauf ceux dont il s'est réservé la collation. Quant au gouvernement civil, il restera tout entier à l'Infante, ainsi que la gestion des fonds provenant des aides des provinces. Isabelle sera pour l'Infant comme une mère et lui fera part de tout ce qui arrivera dans son département. L'Infant, de son côté, la tiendra au courant de tout ce qui a trait à l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 173. — *Estado*, 2240. *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 74.

2130. Madrid, 20 septembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Don Ferdinand a reçu ordre de passer aux Pays-Bas le plus vite possible. Il doit secourir chemin faisant Brisach. L'Infante veillera à l'avertir du chemin qu'il doit suivre, de l'endroit où il doit cantonner son armée. Elle enverra aussi au prince l'escorte dont il a besoin pour se rendre lui-même à Bruxelles, après qu'il aura disposé son armée dans les cantonnements.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 176. *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 68.

2131. Bruxelles, 20 septembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Le Roi communique à l'Infante le texte de la lettre de Scaglia à Olivarès (1), ainsi que celui de la réponse qu'il a donnée. Isabelle devra entendre Scaglia, et puis désigner le confident demandé puisque Baudequin ne peut faire le voyage aux Pays-Bas. C'est à elle aussi qu'il appartient de déterminer le montant de la récompense, qui doit être la moins élevée possible. Il résulte de la lettre de Scaglia, que ce dernier voudrait être chargé des négociations éventuelles avec les Hollandais. Il faut répondre sur ce point par des généralités,

(1) Le texte de cette lettre, datée du 2 août 1633, est reproduite dans les *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 31.

qui n'impliquent aucun engagement. Tant que l'affaire des révélations de Gerbier n'est pas tirée au clair, Gaston d'Orléans ne doit pas quitter les Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 188.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 29 v°.

2132. Bruxelles, 20 septembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante expose les raisons pour lesquelles elle a décidé de surseoir à l'envoi de Coloma ou de Cordoba à la rencontre de Don Ferdinand. Elle déclare que leur présence en ce moment est indispensable aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 192.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 36 v°.

2133. Bruxelles, 20 septembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle fait à Philippe le récit de l'évasion, de Nancy, de la duchesse Marguerite d'Orléans et annonce l'arrivée de celle-ci à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 197.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 37 v°.

2134. Sans date (vers le 23 septembre 1633). — *Mémoires du commissaire Jean van de Wouwere.*

Ces mémoires sont au nombre de deux, l'un traduit du latin compte douze pages, le second traduit du français en compte quatre. Ils traitent tous les deux des avantages qui résulteraient d'une trêve avec la Hollande (2).

Secretarias provinciales, liasse 2605.

(1) La réponse à Scaglia se trouve en annexe. Elle n'apprend rien de plus que ce qui est écrit ci-dessus à l'Infante (fol. 190 v°; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 34).

(2) Une note écrite à la fin d'un de ces mémoires (*discursos*) nous apprend que van de Wouwere les envoya au marquis d'Aytona avec sa lettre — non retrouvée par nous — du 23 septembre.

2135. ....., 26 septembre 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur des lettres du président Roose pour le secrétaire Antonio de Carnero et un rapport au sujet de la députation que les États Généraux des Pays-Bas avaient envoyée à Madrid. Il résultait de ces lettres (1) que le duc d'Aerschot avait parlé très librement aux États, en disant que les ministres espagnols empêchaient la conclusion d'une trêve avec les Hollandais.

Estado, 2047.

2136. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande à l'Infante l'application des instructions données à Don Ferdinand et en particulier l'interdiction de traiter aucune affaire de vive voix et l'obligation d'exiger pour chaque question une consulte écrite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 201.

2137. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Accusé de réception de diverses lettres du chef président relatives aux États Généraux. Approbation de l'activité témoignée par Roose en l'occurrence.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 90.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 686.

2138. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Pierre Roose.*

Accusé de réception d'une série de rapports du chef président. Le Roi approuve l'ordre envoyé aux commissaires, qui se trouvent en Hollande, de ne pas faire connaître à la population ennemie le désir de la Cour de Madrid d'arriver à la conclusion d'une trêve. Quant aux autres affaires traitées par Roose et relatives au duc de Neubourg et au comte d'Egmont, le Roi en a remis la décision à l'Infante, qui d'ailleurs entendra Roose à ce sujet.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 87.

(1) Nous n'avons pas retrouvé ces lettres.

2139. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi porte à la connaissance de l'Infante une lettre qu'il a écrite à Diégo de Saavedra Faxardo, pour annoncer sa décision d'accorder à l'Électeur de Bavière une subvention de 100,000 écus. Isabelle fera connaître au même Saavedra tout ce qu'elle jugera nécessaire pour mieux assurer le service du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 203.

2140. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi prescrit à l'Infante de payer sans délai les arriérés de la pension promise au duc d'Orléans.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 208.

2141. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Les ministres espagnols en service à Bruxelles ont l'habitude de se débarrasser des solliciteurs en les renvoyant à Madrid. Le Roi prescrit à l'Infante de faire cesser cet abus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 211.

2142. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Castaneda a fait savoir que les Hollandais ont l'intention d'attaquer Luxembourg pour opérer ainsi leur jonction avec la France. Ils sont arrêtés dans ce projet par la place de Juliers. Le Roi porte cette nouvelle à la connaissance de l'Infante, en lui recommandant de prendre les mesures requises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 214.

2143. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Sur l'ordre de l'Infante, Roose a écrit au Roi pour intercéder en faveur du comte d'Egmont. Faire grâce à celui-ci, répond Philippe, pourrait être un mauvais exemple. Pourtant Isabelle décidera comme elle le juge bon, après avoir entendu à ce sujet Aytona, Cordoba et Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 222.

(1) La lettre adressée à Saavedra se trouve en annexe. (*Ibid.*, fol. 205.)

2144. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet des relations avec les Liégeois. Le Roi a reçu un rapport du président Roose concernant des tractations qui ont eu lieu entre lui et le résident de l'Électeur de Cologne et aussi la copie d'une lettre écrite par Isabelle à Castaneda. De fait, il semble au Roi que le rapport et la lettre sont en contradiction. L'affirmation que les Liégeois seraient complètement dégoûtés des Hollandais ne paraît pas convaincante. Philippe ajoute que les Liégeois n'accepteront pas Don Ferdinand comme évêque aussi longtemps que l'on n'aura pas repris Maestricht, ce qui doit donc rester à l'avant-plan des préoccupations. En tout cas, Isabelle doit continuer les négociations secrètes avec l'agent de Cologne et ce d'accord avec Aytona, Cordoba et Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 228.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 76 v°.

2145. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Neubourg a demandé qu'on publiât la sentence rendue par le Conseil privé dans le procès qu'il soutenait contre le duc de Saxe au sujet de la seigneurie de Wynendael. C'est Philippe lui-même qui a prescrit antérieurement de ne pas publier cette sentence, mais les circonstances ont changé depuis. Le duc de Saxe n'était pas en ce moment ennemi déclaré de l'Empereur et c'est pour ce motif qu'on a agi de la sorte. On peut donc maintenant, semble-t-il, publier la sentence. En tout cas, Isabelle entendra Roose et Aytona et agira ensuite comme elle le juge bon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 234.

2146. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante, dans une lettre du 20 août, avait fait part au Roi du danger que courait la ville de Cologne, depuis la défaite des armées de de Merode et de Gronsfeld. Elle avait proposé d'envoyer pour quelque temps une subvention mensuelle de 20.000 écus à cette ville et avait donné ordre au pagador Escorza, y résidant, d'assister la ville avec une partie des provisions commises à sa charge. Le Roi reconnaît la nécessité de secourir Cologne et il se rallie à la proposition de sa tante. Isabelle devra pourtant prendre les mesures nécessaires

pour établir avec cette ville une alliance ou une correspondance dont on puisse tirer quelque profit (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 237.

2147. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Au sujet de la ligue à conclure entre l'Empereur, Philippe IV, Marie de Médicis, Gaston d'Orléans, le duc de Lorraine, les princes Électeurs et autres princes catholiques allemands (2).

Le Roi communique à l'Infante les conditions de la ligue et la charge d'en avertir la Reine mère, son fils et le duc de Lorraine. On a fait écrire à Vienne pour que de là on envoie des plénipotentiaires à Bruxelles, mais il faut aussi que Marie, Gaston et le duc de Lorraine envoyent des plénipotentiaires à Vienne. Il s'agit avant tout d'agir promptement.

L'attitude de Louis XIII, ses desseins d'empêcher l'assistance réciproque de l'Espagne et de l'Allemagne, justifient amplement la décision prise. Le danger existe de voir l'hérésie envahir toute l'Europe. Il ne faut pas se laisser arrêter par le scrupule de ce qu'on pourrait favoriser le développement du protestantisme en France.

Le Roi s'explique sur les opérations à tenter dans le Midi de la France avec le concours du duc de Guise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 245.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 72 v°.

2148. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a décidé de faire un effort suprême pour protéger l'Allemagne contre les intentions hostiles de Louis XIII. Il veut expérimenter si la conclusion de la ligue projetée ne pourrait amener une réconciliation de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans avec Louis XIII, assurer la défense de Cologne et du pays du Rhin et soulager la Lorraine. Pourtant, eu égard au caractère aléatoire de cette ligue et à la nécessité d'assurer les communications des Pays-Bas avec l'Allemagne et l'Italie, il a pris d'autres dispositions encore. Isabelle

(1) En annexe se trouve une lettre du Roi aux autorités de Cologne. (*Ibid.*, fol. 240.)
(2) Le texte de ces conditions se trouve en annexe (fol. 250; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 69).

en prendra connaissance en lisant la lettre que le Roi écrit à Castaneda (1).

L'essentiel est la question d'argent. Les nouvelles reçues à ce sujet des Pays-Bas sont tout à fait insuffisantes. On a envoyé à Feria 700,000 ducats. Il a toujours été entendu que son armée devrait être entretenue au moyen de l'argent déposé précédemment à Cologne. On ne sait quelle somme a été nécessaire pour entretenir cette armée de Feria. Le Roi a décidé de tenir sur le Rhin et la Moselle une armée de 40,000 hommes, soit à ses frais, soit avec le concours de ses alliés. Pour celle-ci aussi, il faudra employer une bonne partie de l'argent de Cologne, certainement plus de 900,000 écus. Il faudra donc veiller à la plus stricte économie. On suppose à Madrid que les secours donnés aux électeurs de Cologne et de Mayence ainsi qu'à la ville de Cologne et d'autres nécessités auront absorbé une somme en tout cas inférieure à 300,000 écus. Il ne faut pas toucher aux provisions de Cologne, sans ordre formel venu d'Espagne. On ne peut rien prendre non plus sur les 300,000 écus envoyés de Naples pour Monsieur. Tout cela doit être affecté à l'armée du Rhin et de la Moselle, dont il est question ci-dessus. La sauvegarde du duc de Lorraine et le maintien des communications entre les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie sont deux choses que le Roi veut assurer à tout prix. Grâce à l'argent envoyé déjà et à celui qui suivra, le Roi pourra réunir à Cologne et à Vienne deux millions d'écus, qui suffiront pour l'entretien de l'armée pendant toute l'année qui vient. Il faut espérer qu'ainsi la Reine et Monsieur pourront entrer en France et s'y maintenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 260.

2149. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a envoyé Antonio de Crecente Sarmiento auprès du duc de Lorraine pour lui proposer d'entrer dans la ligue, dont il est question dans la lettre précédente. Il doit aussi faire les mêmes instances auprès des princes électeurs catholiques. L'Infante doit préparer le terrain de façon à ce que Sarmiento puisse aboutir d'autant plus rapidement au résultat désiré.

Isabelle avertira aussi Sarmiento s'il y a lieu de faire une démarche à cet effet auprès de la duchesse de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 242.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 75.

(1) Cette annexe manque.

2150. Madrid, 4 obtobre 1632. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le marquis de Castaneda a fait les instances requises auprès du prince d'Eggemberg, pour éviter la neutralisation de Juliers, désirée par le duc de Neubourg. Eggemberg a répondu que l'Empereur ne considère pas le duc comme le souverain de cet État et estime que livrer la place à Neubourg équivaut à la perdre. Castaneda a reçu ordre d'entretenir cette opinion à la Cour de Vienne, puisqu'elle est partagée par l'Infante et la Cour de Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 257.

2151. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le président Roose a fait part à Madrid du refus opposé par l'Infante à une délégation des États généraux de venir en Espagne. Le Roi approuve cette décision et condamne encore une fois la réunion des États.

Nouvelle recommandation en faveur de Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 265.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 23.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p 684

2152. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Affaires militaires. Le Roi remercie Isabelle des renseignements fournis par sa lettre du 29 juin.

Il regrette la perte de Rheinberg, recommande la conservation de Stevensweert et exige le châtiement de ceux qui sont responsables de la perte de Rheinberg. Il promet de faire les efforts voulus pour assurer l'argent nécessaire à la campagne de cette année.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 268.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 59 v°.

2153. Madrid, 4 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Il faut s'efforcer d'obtenir de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans un engagement réciproque de ne pas s'accommoder séparément avec Louis XIII.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 271.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 66.

2154. Saint-Laurent, 6 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le duc de Lerme désire revenir en Espagne après la fin de la campagne. C'est à Isabelle et à Don Ferdinand de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 274.

2155. Saint-Laurent, 14 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Maure est venu faire de nouvelles représentations à Madrid au nom de Marie de Médicis. Le Roi en communique la teneur à Isabelle et lui fait part aussi de la réponse qui y a été donnée. Il désire connaître l'avis de l'Infante sur les moyens à employer pour empêcher le mariage du duc d'Orléans avec une parente de Richelieu (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 276.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 65 v°.

2156. Bruxelles, 24 octobre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante fait part au Roi de la réconciliation du duc de Lorraine avec Louis XIII et de l'entrée de ce dernier à Nancy. Le voisinage de cette ville avec Luxembourg et le fait que les relations entre les Pays-Bas, la Franche-Comté et l'Italie sont ainsi à la merci des Français causent ici les plus grands soucis. A cela s'ajoute le bruit que l'électeur de Cologne aurait accepté la protection de la France.

L'Infante conclut à la nécessité d'envoyer des provisions bien assurées et des renforts par voie de mer. Sans cela, il est à craindre que les provinces prennent parti (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 293.

2157. Madrid, 28 octobre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

C'est Philippe Walter Zapata que le Roi a désigné pour négocier avec Marie

(1) Cette lettre comprend en annexes les copies d'une réponse donnée au comte de Maure (*Ibid.*, fol. 279) et d'une autre donnée par le Roi également aux Lingendres (*Ibid.*, fol. 287; *Manuscrits divers*, reg. 219, fol. 61 et suiv.)

(2) *Tomen partido.*

de Médicis et Gaston d'Orléans leur entrée dans la ligue. Il sera aux ordres de l'Infante. Il faudrait que la Reine et Monsieur se mettent immédiatement à l'œuvre.

Dans une seconde lettre du même jour, Philippe explique, qu'il a décidé d'augmenter dans une certaine mesure les subventions accordées chaque mois au duc. Le 31 octobre, il écrit à ce sujet encore une lettre identique en substance à la première.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 295-299.

2158. Sans date [octobre 1633]. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet au Roi une lettre du marquis de Castaneda exposant les soupçons que l'on nourrit à la Cour impériale sur l'attitude de Wallenstein. L'Empereur veut pouvoir disposer de l'armée de Feria, comme d'une ultime réserve pour les éventualités qui pourraient résulter de la conduite de Wallenstein. L'Infante estime qu'il faut faire droit à cette demande. La sécurité de l'Empereur doit être considerée comme plus importante que toute autre chose. D'ailleurs, d'ici peu de temps on saura ce qu'il en est réellement de la conduite de Wallenstein.

D'après les avis de Hollande, Louis XIII a promis d'empêcher le passage du duc de Feria aux Pays-Bas. Le monarque français se trouve à la tête de son armée en Lorraine. Feria devrait prendre les devants, en installant une garnison espagnole à Nancy. Pareille mesure mettrait les Français dans un grand embarras. Nouvelles demandes d'argent. Il y a lieu de craindre que si le duc de Lorraine remet Nancy au roi de France, celui-ci s'attaquera à Thionville, la seule place appartenant au roi d'Espagne et située sur la Moselle, qui n'est pas encore aux mains des Français.

Manuscrits divers, reg. 219, fol. 38 v°.

2159. Madrid, 7 novembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Don Ferdinand a proposé le comte de la Motterie comme maître de camp général de l'armée d'Alsace. Isabelle doit envoyer le comte à la rencontre de Feria ou, si elle ne le peut, un autre officier qu'elle désignera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 302.

2160. Madrid, 7 novembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le comte de Feira a proposé de déposer les munitions de l'armée à Anvers. Ce serait, d'après lui, à la fois une plus grande facilité et une garantie, puisque l'ennemi ne songerait pas à attaquer une place aussi bien pourvue de munitions.

On estime en Espagne qu'il est indispensable de munir le château d'Anvers de tout ce qui est nécessaire à sa défense. Il faut dès lors accorder au châtelain tout ce dont il a besoin. Au reste, il paraît plus sûr de garder le dépôt de munitions à Malines, mais eu égard aux dangers résultant de l'état des esprits en Belgique, à la facilité avec laquelle certaines places se rendent, à l'absence de garnison espagnole à Malines, le Roi prie Isabelle d'examiner à nouveau la question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 304.

2161. Madrid, 7 novembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le secrétaire Juan de Necolalde a fait savoir qu'il est en excellents rapports avec le secrétaire d'État anglais Winnibac. Ce dernier voudrait recevoir une tapisserie. Le Roi prescrit à Isabelle de faire droit à ce désir et d'envoyer une autre tapisserie au grand trésorier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 307.

2162. Bruxelles, 8 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet des propositions faites par Gerbier à Scaglia. Il n'y a pas eu moyen de réduire les prétentions du peintre. Celui ci ne veut faire aucune révélation, tant qu'il n'a des garanties de recevoir les 20,000 ducats demandés. Il a laissé entendre que ses révélations porteraient sur treize points relatifs à une conjuration qui se trame aux Pays-Bas.

Il s'agit de certaines tractations qui ont eu lieu en secret avec Richelieu, Charles Ier et le prince d'Orange.

L'Infante s'est décidée à passer par les conditions de Gerbier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 317.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 35.

2163. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante annonce l'envoi, en Espagne, du duc d'Aerschot. Les États généraux sont ainsi privés d'un de leurs chefs principaux. Il faut ménager le duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 321.
Publié par Gachard, *op cit.*, t. II, p. 688.

2164. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Accusé de réception des lettres du 4 octobre relatives aux mesures de précaution décidées contre Louis XIII. La question de la ligue à conclure sera traitée par le marquis de Castaneda et les autres ministres compétents. L'Infante n'a à s'occuper que de l'armée que le Roi a décidé de mobiliser sur le Rhin et la Moselle. Cette armée doit comprendre les formations qui se trouvent sous les ordres du duc de Feria et d'autres formations provenant de nouvelles levées. Ces dernières ne pourront que difficilement être faites en quantité suffisante, d'autant plus qu'il faut en faire aussi pour compléter l'armée des Pays-Bas.

Des provisions de Cologne on a dépensé une somme de 400,000 ducats à peu près équivalente à celle indiquée par le Roi. On enverra en tout cas à ce sujet un rapport détaillé. Le Roi suppose que le montant total des provisions de Cologne est de 900,000 ducats; de fait, on ne sait rien aux Pays Bas de l'arrivée des 500,000 ducats, qui dans ce cas devraient encore être disponibles. Il semble que les effets en question ont dû se perdre avec tous les autres documents apportés par le courrier qui a été dévalisé en France. Il faudra donc envoyer de nouvelles lettres. Au jugement de l'Infante, il faudrait en employer une partie à assister les Électeurs de Mayence et de Cologne, l'évêque d Herbipolis et le duc de Neubourg. La ruine de ceux-ci entraînerait celle des Pays-Bas. Les Suédois se joindraient aux Hollandais. Tout cela cause à l'Infante les plus grands soucis.

Dans une deuxième lettre du même jour, l'Infante s'explique sur les difficultés qu'il y a à faire connaître au duc de Lorraine, à Marie de Médicis et à Gaston le projet d'une ligue générale. Tous ces gens et leurs ministres sont tellement divisés, qu'il est du plus grand danger de leur confier un secret.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 323 et 325.
Manuscrits divers, reg. 219, fol 123 v°.

2165. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Isabelle a pris connaissance de la lettre royale du 4 octobre prescrivant — d'ailleurs sur la proposition de l'Infante elle-même — d'accorder une subvention mensuelle à la ville de Cologne. De fait, avant l'arrivée de cette dépêche, l'Infante s'était mise d'accord avec les représentants de la ville, pour leur payer la moitié des frais nécessaires à l'entretien de leur armée, ce qui monte à 7,000 écus. Gabriel de Roye, qui est chargé de l'arrangement de cette affaire, a reçu ordre de ne faire connaître en aucun cas le chiffre de 20,000 écus déterminé par le Roi, mais de faire savoir aux intéressés qu'on augmentera ce crédit au fur et à mesure que leur armée deviendra plus considérable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 328.

2166. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la décision, communiquée par la lettre royale du 4 octobre, de députer un agent auprès du duc de Lorraine. La situation a tellement changé depuis, le duc de Lorraine est tout à fait à la merci des Français. Philippe doit donc examiner à nouveau l'opportunité de cette mission.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 333-351.

2167. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Au sujet de la ligue générale décidée par le Roi et de la constitution d'une armée nouvelle. Les desseins hostiles de la France sont absolument avérés et en partie même réalisés depuis la prise de Nancy. Dans ces circonstances, Cordoba propose de placer la nouvelle armée sur les confins de la Franche-Comté et de la Lorraine et de donner à Don Ferdinand et au duc de Feria les ordres requis à ce sujet. Il faudra à cet effet pouvoir disposer d'argent liquide. Aytona, lui, insiste sur la nécessité de loger l'armée de Feria de telle façon que les communications avec l'Allemagne et l'Italie restent assurées et voudrait pour cela la placer dans le Palatinat ou dans les régions voisines. Au sujet de la paix en Allemagne, il n'y a pas moyen de se faire une opinion véritable; il arrive sans cesse des nouvelles différentes. On fera savoir à l'Empereur, qu'en cas de besoin, il pourrait disposer de l'armée de Feria. La tournure que

prendront les événements de l'Empire influera aussi sur la décision à prendre par rapport à l'armée de Feria Que Philippe tienne compte de toutes ces circonstances et décide!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 330.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 127 v°.

2168. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante transmet à Madrid un papier qui lui a été remis par les ministres de Gaston d'Orléans. Il en résulte que ceux-ci veulent se réconcilier avec Louis XIII, en prenant comme prétexte l'insuffisance des secours qu'on leur accorde. Il n'y a rien à faire qu'à se montrer prévenant pour Monsieur lui-même, de façon à le garder à la dévotion du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 335.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 122 v°.

2169. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Pedro d'Avila est venu à Bruxelles, envoyé par Don Ferdinand, annoncer que celui-ci arrivera aux Pays-Bas dès qu'il le pourra. Isabelle communique au Roi les avis que lui ont donnés Cordoba et Aytona au sujet de l'arrivée du Cardinal. L'Infante a décidé d'ajourner le départ de Cordoba pour l'Italie, jusqu'à ce que les événements d'Allemagne aient pris une tournure décisive (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 337.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 125.

2170. Bruxelles, 12 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante a décidé de tenir en suspens la permission accordée au duc de Lerme de se rendre en Espagne. Éloge de cet officier. Elle propose de lui donner le titre de maître de camp général, de façon à ce qu'à côté du généralissime il y eût un officier supérieur à qui on pût confier le commandement des groupements d'armée, destinés à agir séparément.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 349.

(1) Les deux avis se trouvent en annexe (fol. 339 et 341). Cordoba propose que Ferdinand attende à Milan jusqu'à ce que les événements d'Allemagne aient pris une tournure décisive, Aytona veut au contraire que Ferdinand continue son voyage et que Cordoba aille à sa rencontre.

2171. Bruxelles, 13 novembre 1633. — *Isabelle à Philippe IV.*

Dans une longue lettre Isabelle entretient son neveu des affaires de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans, de leurs dissensions, de celles de leur entourage, de la réconciliation possible de Monsieur avec Richelieu, de son mariage avec la princesse lorraine, de l'attitude du Cardinal vis-à-vis du duc de Lorraine, de l'impossibilité pour Gaston d'effectuer quelque chose de sérieux en France, sans recevoir d'Espagne les secours requis. Philippe doit tenir compte de tout cela et prendre alors les dispositions opportunes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 355.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 117.

2172. Madrid, 19 novembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'entrée des Français à Nancy, la réconciliation de Louis XIII avec le duc de Lorraine, la situation de l'Allemagne, l'attitude douteuse des Pays-Bas, tout cela cause les plus grands soucis! Toutes les décisions antérieures doivent être rapportées pour s'en tenir seulement à la constitution d'une armée de 40,000 hommes et la résolution de faire face à Louis XIII. Le Roi a décidé de faire de nouvelles instances auprès de Ferdinand II et de Wallenstein pour qu'Aldringen et son armée restent à son service. De la sorte, la mobilisation de cette armée de 40,000 hommes pourra se faire sans effectuer de nouvelles levées. On leur demandera aussi d'envoyer contre Louis XIII toutes les troupes disponibles, considérant que c'est de lui que vient tout le mal. Isabelle doit y joindre ses instances personnelles et employer à cet effet l'influence dont elle jouit de tous côtés. Philippe expliquera à Vienne que le danger d'être privé de ses communications avec les Pays-Bas par l'Allemagne et l'Italie est pour lui de la plus haute gravité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 361.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 41.

2173. Madrid, 19 novembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Ordre de dissoudre les États généraux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 366.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 689.

2174. Madrid, 22 novembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

On désirerait connaître la destination d'une flotte de quarante navires qui vient de partir de Hollande. Isabelle doit s'en informer et presser le départ de Philippe de Silva.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 368.

2175. Madrid, 5 décembre 1633. — *Ordre du Roi à Pedro de Lancina et à Juan de Arbelaez.*

Les personnages susdits doivent tâcher de savoir quand le duc d'Aerschot arrivera à Madrid; alors, mais alors seulement, ils ouvriront la dépêche qui leur est remise, exécuteront les ordres qu'elle contient et procéderont avec l'adresse et la discrétion requises.

Estado, 2240.

2176. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Roose.*

Les provisions envoyées cette année ont été très considérables. Celles de 1634 le seront aussi. Le Roi envoie à Roose la liste des effets qui ont été affectés à ces nouvelles provisions. Ce dernier pourra veiller ainsi à l'exécution intégrale des ordres du Roi en la matière, sans avoir pourtant à intervenir en rien dans la distribution des provisions (1).

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 94.

2177. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le baron de Boimer, commissaire de l'Empereur à la Cour de Madrid, a remis à Olivarès la copie d'une lettre qui lui a été envoyée de la part de l'Électeur de Cologne. Philippe déclare n'avoir rien à répondre à cette lettre sinon de bonnes paroles. Olivarès a reçu ordre de faire savoir à l'intéressé

(1) Le compte des provisions se trouve en annexe (fol. 96). Le Roi annonce l'envoi d'effets, à concurence de 3,194,952 écus, fait mention d'autres effets à expédier ultérieurement, qui feront monter l'ensemble des provisions à 4,104,952 écus, et explique la répartition de ces crédits entre les différents mois et pour les diverses nécessités.

que le Roi ne peut admettre que le prince en question se place sous la protection du roi de France et conserve en même temps l'amitié des Habsbourgs. Pour lui, il fera toujours son possible pour aider ses alliés. Quant à l'Électeur, il doit, lui aussi, faire son devoir (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 375.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 28.

2178. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'Infante doit s'efforcer de suborner un des ministres de Gaston d'Orléans de façon à connaître quelles sont au juste les intentions du prince (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 379.

2179. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Aytona a fait rapport au sujet du comte Jean de Nassau. Il paraît qu'il dirige bien la cavalerie, mais sa conduite est bizarre. Le priver de sa charge serait chose dangereuse, ne pas le faire présente également de grands inconvénients. Philippe a fait répondre à Aytona qu'il doit faire connaître les motifs de la défiance qu'il a contre Nassau et éviter que celui-ci ne soupçonne la chose (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 384.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 24.

2180. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi recommande l'exécution des ordres qu'il a donnés par rapport à l'armée de Feria. Il condamne le projet de Marie de Médicis de faire une diversion en Normandie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 389.

(1) La lettre adressée par l'Électeur au Commissaire impérial se trouve en annexe (fol. 377).

(2) Nous trouvons ici un deuxième exemple de la particularité signalée ci-dessus, n° 2038. Deux exemplaires chiffrés et de forme différente avec un seul texte déchiffré. On en trouve un troisième et un quatrième exemples ci-dessous, n°s 2182 et 2184.

(3) Le même jour, le Roi entretient Roose au sujet de Jean de Nassau et lui prescrit de faire savoir à Madrid, en secret, ce qu'il sait au sujet de l'incriminé. (*Manuscrits divers*, reg. 486, fol. 98.)

2181. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le Roi a pris connaissance des dernières propositions de Monsieur tendant à entreprendre d'accord avec lui une expédition militaire contre la France. Il s'étonne de ce que Monsieur soit maintenant d'un avis diamétralement opposé à ses déclarations antérieures. Jadis, en effet, il n'avait pas dissimulé qu'en cas d'une rupture entre la France et l'Espagne, il se verrait forcé de prendre le parti de sa patrie. Le Roi voudrait avoir de Monsieur et d'Isabelle elle-même des indications détaillées sur ce changement d'attitude.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 392.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 29.

2182. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

Le maintien de l'armée des Pays-Bas pendant cet hiver et son renforcement destiné à la mettre en état de reprendre la campagne au printemps prochain sont deux choses de suprême importance. Il faut pour cela conserver le peu d'Espagnols et d'Italiens qui restent encore. Au cours de ces dernières années 26,000 hommes de ces deux nations sont passés aux Pays-Bas. Ce sont les mauvais traitements qui doivent avoir causé un déchet aussi considérable. Espagnols et Italiens forment l'élément principal de l'armée. Il n'est d'aucune utilité d'en envoyer de nouveaux, si on ne peut les y conserver. Le soin d'assurer un bon logement à ces troupes et de fournir tout ce qui leur est nécessaire doit être pour la Gouvernante un objet d'attention toute particulière. Outre cela, il faudra faire passer quand même aux Pays-Bas des renforts des deux nations en question. Aytona devra veiller, à cet effet, que les neuf vaisseaux qui portent en ce moment de l'argent aux Pays-Bas en reviennent le plus vite possible.

La réforme de l'armée est indispensable; si on ne réduit pas celle-ci, aucune provision ne suffira à l'entretenir. Le Roi espère qu'Aytona prendra les mesures requises. Il faut avant tout dissoudre les États généraux. La chose devrait être faite avant le printemps. En même temps on fera connaître publiquement le désir formel du Roi de conclure une nouvelle trêve (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 397.
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 26 v°.

(1) Cette lettre se trouve aussi en deux exemplaires chiffrés. (Cf. n°s 2038 et 2178.)

2183. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Isabelle.*

L'abbé Scaglia a transmis à la Cour d'Espagne un rapport dont l'Infante aura sans doute déjà pris connaissance. Philippe communique à Isabelle la réponse qui a été donnée à l'abbé (1). L'Infante doit tâcher d'obtenir de Scaglia des renseignements plus détaillés sur la conjuration, sur les circonstances qui l'ont accompagnée et les personnes qui y ont été mêlées.

Philippe Walter Zapata a reçu ordre d'aller féliciter Wallenstein à propos de ses derniers succès; il saluera l'Empereur en passant. On tâchera d'obtenir de ces derniers que les troupes d'Aldringen demeurent dans l'armée de Feria. On s'efforcera aussi de donner satisfaction au duc de Bavière. Isabelle veillera à ce que Zapata parte pour l'Allemagne, aussitôt après avoir félicité le duc d'Orléans à l'occasion de son mariage. Elle le dédommagera de son voyage.

Le Roi regrette que ni l'Infante, ni le marquis d'Aytona ne lui donnent aucun avis sur les négociations en cours avec les Électeurs de Mayence et de Cologne, avec l'évêque d'Herbipolis et le duc de Neubourg. Isabelle devra donner à ce sujet les indications requises pour que, si la chose est indispensable, on puisse lui envoyer l'argent nécessaire pour conserver les bonnes dispositions de tous ces princes.

Nouvel éloge de Roose. L'Infante doit le favoriser ostensiblement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 408.
Manuscrits divers, reg. 189, fol. 84 v°.

2184. Madrid, 12 décembre 1633. — *Philippe IV à Scaglia.*

Accusé de réception de divers avis de l'abbé, envoyés depuis le 27 octobre jusqu'au 14 novembre. Le Roi le remercie de son zèle et promet de s'en souvenir. Il le charge de remercier aussi en son nom l'ami qui lui a fait les révélations, que Scaglia lui-même a transmises à la Cour. La conjuration a été dévoilée de divers côtés. Le Roi a reçu des avertissements de sources différentes. Le roi d'Angleterre avait depuis bien longtemps fait connaître la chose au résident espagnol Juan de Necolalde. L'ami de Scaglia devrait encore ajouter des indications précises sur la personnalité des auteurs et des complices. Philippe a fait envoyer à l'intention de cet ami un acte de garantie destiné à

(1) C'est le document analysé ci-après.

lui donner confiance, par rapport aux récompenses qu'il doit recevoir. Il y a lieu de lui déclarer aussi que le Roi accepte volontiers la proposition que ce même ami a faite de négocier avec le prince d'Orange une trêve entre les Provinces-Unies et l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 410 (1).
Manuscrits divers, reg. 219, fol. 25 v°.

2185. Madrid, 12 [décembre] 1633 (2). — *Philippe IV à Isabelle.*

Envoi de 100,000 écus de subside extraordinaire, devant servir au service de Monsieur et à d'autres nécessités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 207, fol. 402.

2186. ....., 13 décembre 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur des lettres du marquis d'Aytona et du président Roose avisant le Roi de la maladie de l'Infante.

Estado, 2047.

2187. Madrid, 18 décembre 1633. — *Philippe IV à Roose.*

Inquiétudes royales au sujet de la santé d'Isabelle. Le Roi a décidé, sur la proposition de Roose, de désigner le marquis d'Aytona pour exercer seul le gouvernement général *ad interim* et d'envoyer à celui-ci les lettres requises à cet effet. Don Ferdinand a reçu ordre de passer aux Pays-Bas au plus vite.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 99.

(1) Le texte chiffré se trouve en deux exemplaires (fol. 410 et 412), le texte déchiffré a été relié par erreur à la suite de la lettre à l'Infante (fol. 409). La lettre à Scaglia est accompagnée d'une série de documents relatifs à la même affaire et destinés aussi à être communiqués à l'Infante. Tous sont chiffrés, et — chose presque unique dans la correspondance de l'Infante avec le Roi — ne sont pas accompagnées du déchiffrement. C'est la nature secrète de la question y traitée qui est probablement la cause de cette anomalie. En effet, en tête du dossier se trouve (fol. 414) un billet du secrétaire d'État à Madrid, Andrès de Rocas, à son collègue de Bruxelles Francisco de Galaretta, ordonnant de déchiffrer de main propre les lettres composant le présent courrier et de le remettre directement à l'Infante. Il n'est pas impossible que celle-ci ait gardé par devers elle le texte déchiffré.

(2) La pièce est datée comme suit : *A 12 de 1633;* il est assez vraisemblable qu'il faut l'interpréter comme le 12 décembre, date où furent expédiées toute une série de lettres du Roi à l'Infante et qui sont, elles aussi, parties de Madrid. C'est cette circonstance qui nous la fait préférer à la date du 12 janvier, qui s'expliquerait, diplomatiquement parlant.

ANNEXES

738bis. Bruxelles, 2 octobre 1625. — *Isabelle à Philippe IV.*

Madame T'Serclaes est revenue à Bruxelles. Elle a déclaré oralement que les Hollandais se décideraient à conclure une trêve impliquant l'ouverture de l'Escaut. La situation serait rétablie, à ce sujet, telle qu'elle était avant la révolution des provinces septentrionales sous la réserve que les bateaux de guerre ne pourraient passer le fleuve et qu'on rétablirait en Zélande l'étape du sel et de la laine. Si les Hollandais faisaient réellement cette concession, tout le trafic se rétablirait à Anvers au détriment d'Amsterdam. Pour ce qui est des Indes, les Hollandais ont promis qu'ils observeraient les stipulations de la trêve de 1609, prises à la lettre. Isabelle attend des instructions du Roi afin de pouvoir répondre à la dame (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 1.

1761bis. ....., 29 juillet 1631. — *Isabelle à Philippe IV.*

L'Infante accuse réception de deux lettres du Roi datées des 19 et 29 juin précédents. Elles traitaient de la mission confiée à Henri Taylor. Celui-ci avait été chargé par Isabelle de proposer au roi d'Angleterre la conclusion d'une ligue entre tous les gendres de Marie de Médicis pour obtenir la mise en liberté de celle-ci. Isabelle prétend qu'aux Pays-Bas on est d'avis qu'il faut favoriser

(1) Cette lettre, de même que la suivante, a été reliée par erreur dans la correspondance du Cardinal-Infant.

la cause de Marie de Médicis et du duc d'Orléans et tâcher de former un parti dans lequel on fera entrer le plus de princes qu'on pourra. C'est ce qui a poussé l'Infante à charger Taylor de faire les premières démarches à Londres pour sonder les dispositions du Gouvernement anglais. Au reste, puisque depuis lors le Roi a envoyé Necolalde en Angleterre, Isabelle se tiendra en rapport avec celui-ci. Marie de Médicis est arrivée à Mons. L'Infante désire que le Roi fasse connaître ses intentions d'une façon précise. Les Hollandais sont dans le voisinage de Bois-le-Duc avec des forces considérables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 57.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Les chiffres renvoient aux pages et aux lignes. Il n'a pas été tenu compte des particules de, de la, du et van. Les noms d'Isabelle et de Philippe IV, d'Espagnols et de Belges reviennent à chaque page; ils n'ont pas été repris dans la table. Bon nombre de documents analysés ont été publiés dans les travaux de Gachard et de Rodriguez Villa. Le nom de ces deux auteurs, ni celui de Rubens et Spinola qui font partie du titre de leurs ouvrages, n'ont été *comme tels* indiqués dans la table. Plusieurs personnages sont désignés tantôt par leur nom de famille, tantôt par le nom d'une possession seigneuriale. On trouvera l'énumération des pages et des lignes à celle de ces désignations qui est la plus fréquente. A l'autre on s'est contenté d'un renvoi. Les noms d'Espagne, Belgique, Pays-Bas, Flandre dans le sens des provinces catholiques, ont été omis comme se rencontrant à chaque page. Les noms de Bruxelles et Madrid sont souvent cités comme lieu de départ des lettres du Roi, de l'Infante ou de leurs ministres. Comme tels on ne les trouvera pas indiqués. Les Institutions sont groupées au nom du pays auquel elles se rapportent. Les Institutions belges ou espagnoles sont placées à leur nom.

A

Aardenburg (La ville d'), en Zélande, 242, 20.

Aerschot (La ville d'), en Brabant, 108, 1; 205, 1.

Aerschot (Le duc d'). *Voir* Charles d'Aremberg et Philippe-Charles d'Aremberg.

Aerssen (Le fort d'), en Prusse rhénane, 301, 1.

Aertsens (François van), greffier des États généraux des Provinces-Unies, 244, 5; 260, 15; 266, 25.

Afrique (L'), 136, 10; 229, 5; 628, 25.

Aguilar (Le comte d'), fonctionnaire espagnol en service au Portugal, 218, 1.

Aguilar Coronado (Luis de), gouverneur espagnol de la place d'Ostende, surintendant de la flotte militaire, sa veuve et ses enfants, 7, 15; 79, 5; 109, 1; 123, 15; 320, 15.

Aguire (Christoval d'), veedor de l'artillerie de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 259, 5.

Aix-la-Chapelle (La ville d'), en Allemagne, 336, 1; 586, 5; 590, 5; 644, 10.

Albanie (Les évêques et les catholiques d'), 80, 15, 20.

Albe (Le duc d'), Fernando Alvarez de Toledo, gouverneur des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, 640, 25.

Albe (Le duc d'), Fernando Alvarez de Toledo, gouverneur du royaume de Naples au temps de Philippe IV, 303, 25.

Alberstadt (Chrétien, duc de Brunswick et de Saxe, dit), commandant d'une armée agissant contre l'Empereur et le roi d'Espagne, 53, 10; 71, 10; 74, 1; 76, 1; 88, 5; 91, 10; 92, 15; 95, 20; 98, 20, 25; 99, 10; 103, 25; 109, 20; 125, 25; 132, 25; 135, 15; 136, 1; 171, 30; 204, 15; 207, 20; 212, 15.

Albert, archiduc d'Autriche, prince souverain des Pays-Bas, 1-21, *passim*; 22, 1, 10, 25; 23, 5, 20; 27, 5; 28, 10; 29, 15; 32, 15; 33, 15, 20; 34, 10; 35, 25; 39, 20; 42, 15; 45, 20; 55, 15; 66, 25; 67, 10; 68, 10; 83, 5, 20; 99, 20, 30; 109, 20; 123, 25; 196, 15; 256, 5; 305, 1; 308, 10; 399, 25; 443, 30; 477, 1, 15; 493, 15; 495, 30; 548, 10; 559, 20; 600, 30; 642, 5, 30; 669, 15, 25; 674, 5.

Alburquerque (Le duc d'), conseiller d'État espagnol, 159, 5; 668, 10.

Alçamora (Pierre de), contador des finances en service dans le Palatinat, 360, 5.

Aldobrandino (Pedro), officier de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 119, 10, 25.

Aldringen (Jean), officier supérieur allemand, 686, 20; 698, 15, 20; 699, 1; 725, 15; 729, 5.

Alès (Alexandre d'), capucin espagnol, 596, 10, 15.

Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, 540, 15; 624, 10.

Alger (La ville d'), en Algérie, 124, 25.

Algériens (Les), 80, 10; 86, 5.

Allemagne (L'Empire d'), les affaires d'Allemagne, 6, 15; 7, 1; 10, 15, 20; 14, 20; 16, 15, 30; 17, 10; 18, 1, 20; 26, 15, 25; 30, 1; 32, 15; 33, 1; 34, 25; 46, 10; 54, 5; 57, 10; 63, 20, 25; 74, 10; 87, 10; 101, 10; 102, 25; 103, 15, 20; 108, 25; 117, 15; 121, 10, 15; 125, 20; 126, 20; 132, 25; 134, 15; 135, 1; 139, 1; 144, 15; 147, 25; 154, 10; 160, 5; 165, 1, 25; 166, 20; 169, 10, 20; 178, 10; 194, 20; 197, 5, 10; 199, 1; 202, 15; 203, 5; 208, 1, 10, 20; 209, 10, 20; 211, 15, 20, 30; 215, 5; 217, 15; 220, 10; 222, 20; 226, 25; 232, 25; 255, 15; 257, 20; 258, 15; 262, 10; 265, 10; 266, 10; 269, 15; 271, 10, 20; 275, 20; 275, 10; 279, 5, 15; 281, 1, 10; 283, 10; 285, 5; 291, 25; 293, 5; 301, 20; 307, 15; 309, 25; 323, 5; 332, 20; 337, 10; 346, 1; 554, 10; 557, 10, 25; 358, 20; 361, 1, 25; 366, 1, 5, 25; 369, 1, 5, 20, 25; 370, 1, 15, 20, 25; 371, 25; 375, 10; 377, 15; 380, 5; 384, 15; 385, 25; 390, 1, 5, 20, 30; 398, 5, 25; 404, 5; 407, 20; 408, 15; 415, 15; 418, 1; 419, 1; 422, 25; 423, 15; 427, 30; 433, 20; 437, 25; 439, 1; 443, 30; 445, 20; 447, 5; 449, 15, 25; 469, 5; 490, 15; 492, 5; 495, 15, 20; 499, 25, 30; 515, 25; 516, 20; 519, 25; 522, 15; 523, 5; 524, 5; 530, 1, 10; 534, 15; 538, 5; 542, 5; 544, 1; 550, 5; 551, 15, 20; 553, 5; 554, 15, 25; 555, 20; 558, 1, 20, 25; 559, 25; 568, 25; 572, 5, 25; 583, 5; 584, 25; 597, 5, 20; 601, 1, 15; 602, 1, 5, 15; 606, 1, 10; 610, 10; 611, 20; 612, 1, 10; 613, 5, 10; 615, 1, 20; 616, 5, 15; 618, 25; 619, 1; 620, 5, 10, 25; 622, 5; 623, 20; 625, 10; 627, 10; 628, 1, 25; 635, 30; 636, 20; 637, 25; 645, 25; 646, 1; 648, 5, 20, 30; 649, 5; 654, 15 20; 656, 10; 664, 5; 666, 5; 667, 25; 670, 15, 20;

671, 10, 15; 672, 10; 682, 15; 683, 25; 686, 25; 687, 5; 688, 15; 690, 10; 699, 15; 716, 10, 20, 25; 717, 15; 723, 25; 724, 1, 15, 30; 725, 10, 20; 729, 10. — L'ambassade d'Allemagne à Bruxelles, 78, 1. *Voir* comte de Schwartzenbourg. — L'ambassade à Madrid, 395, 15; 471, 25; 485, 1. — L'ambassade espagnole à Vienne, 511, 5; 667, 15. *Voir* les ambassadeurs : marquis d'Aytona, comte de Castaneda, comte de Castro et comte d'Oñate. — Le Collège électoral, 273, 25; 524, 1; 667, 15. — Le commissaire impérial à Madrid. *Voir* baron de Boimer. — Le Conseil aulique de l'Empire, 56, 5. — La Cour de Vienne, 370, 1; 438, 15; 554, 10; 718, 5; 720, 10. — Les Empereurs, 457, 1. *Voir* Charles-Quint, Charles VI, Ferdinand II et Ferdinand III. — Les princes de l'Empire, les princes catholiques et leur Ligue, les princes ecclésiastiques, électeurs, protestants, les principautés allemandes, 6, 10; 8, 15; 24, 1; 30, 20; 66, 10; 105, 25; 112, 15, 30; 131, 25; 153, 10; 154, 10; 155, 5; 164, 1; 167, 10; 169, 5, 20, 25; 174, 25; 176, 15; 184, 15, 20, 25; 197, 5; 204, 20; 205, 5; 208, 15; 210, 25; 211, 20; 222, 1, 25; 236, 5; 245, 10; 250, 1, 5; 253, 10; 256, 20; 262, 10; 265, 10, 15; 268, 20; 269, 1; 271, 20; 276, 10, 20, 25; 279, 15, 20; 281, 5; 303, 20; 304, 5; 309, 5; 323, 25; 332, 10; 346, 15; 361, 25; 366, 30; 369, 5, 20; 370, 1, 15, 25; 371, 1, 5, 20; 375, 5; 377, 15, 25; 385, 25; 386, 1; 390, 1, 10, 25; 394, 10; 400, 30; 407, 20, 25; 408, 20; 415, 15; 427, 30; 445, 20; 453, 20; 474, 1; 480, 20; 485, 10; 492, 10; 504, 10; 510, 15, 25, 30; 511, 10, 15; 515, 25; 516, 1; 518, 10, 25; 530, 10; 531, 20; 535, 20; 551, 15; 557, 20; 558, 1, 15; 559. 10; 560, 15, 20; 562, 1; 563, 1; 567, 20; 597, 10, 20; 604, 5; 605, 1, 10; 610, 1; 611, 10; 613, 15; 614, 15; 615, 15, 20, 25; 616, 5, 10, 20; 619, 1; 620, 5, 25; 622, 20; 629, 1; 636, 20; 641, 10; 668, 1; 670, 10; 671, 30; 681, 25; 682, 1; 684, 10; 695, 15, 30; 716, 5; 717, 20. — Les produits allemands, 554, 1.

Allemands (Les) en général, 189, 10; 217, 15; 273, 25; 452, 20. — Les catholiques, 112, 15; 610, 5. — Les marchands, 124, 5. — Les militaires au service de l'Empereur ou du roi d'Espagne, 30, 25; 34, 1; 75, 5; 114, 15; 115, 1; 120, 1; 123, 20; 191, 5; 204, 15; 213, 25; 227, 25; 232, 25; 243, 25; 250, 5; 256, 15; 296, 5; 340, 15; 346, 20; 347, 25; 360, 25; 365, 10; 379, 15; 385, 25; 384, 10; 391, 20; 393, 20; 403, 10; 407, 25; 410, 10; 418, 15; 426, 1; 469, 1, 5, 15; 475, 1, 15, 25; 478, 15; 482, 15; 493, 15; 497, 20; 505, 15; 522, 1; 525, 25; 530, 25; 533, 25, 30; 550, 5, 15, 25; 552, 10; 560, 10; 566, 10; 568, 5; 588, 10; 592, 5; 595, 15; 606, 10; 613, 25; 618, 25; 635, 10; 644, 10; 646, 25; 647, 20, 25; 654, 5, 10, 15; 660, 20, 25; 664, 1; 665, 15; 670, 15, 25; 692, 10, 15; 694, 10; 696, 20; 705, 20. — La nation allemande de Séville, 106, 15. — Les vaisseaux, 140, 1; 156, 25.

Almeloo (La ville de), dans l'Overyssel, 132, 20.

Alost (La ville d'), en Flandre, 463, 25.

Alpe (Le vicomte d'), gouverneur de Bouchain, 679, 25.

Alpes (Les), 642, 5.

Alsace (L'), l'armée espagnole d'Alsace, 56, 10; 58, 20; 62, 1; 69, 15; 92, 15, 20; 95, 15; 96, 5; 126, 10; 186, 1; 343, 25; 446, 25; 611, 5; 617, 5; 618, 25; 627, 1; 643, 15; 673, 20; 677, 20; 680, 5, 10; 681, 20; 682, 5; 683, 10; 686, 25; 691, 25; 693, 15; 694, 5; 698, 5, 15, 20; 720, 25.

Amérique (L'), 227, 20; 465, 1; 566, 10; 701, 20. — La flotte espagnole d'Amérique, 429, 20; 430, 20; 431, 15; 432, 20; 435, 5; 440, 20; 626, 10; 701, 25. — *Voir* Indes.

Amersfoort (La ville d'), dans la province d'Utrecht, 475, 1, 5; 495, 10.

Amilton (Robert), capitaine écossais, 87, 20.

Amirauté (Le Conseil de l'), à Bruxelles, 289, 15, 30; 327, 5.

Amsterdam (La ville d'); en Hollande, 36, 5; 119, 25; 172, 10; 365, 30; 526, 10; 731, 10.

Anapes (Le comte d'). *Voir* Jean de Robes, comte d'Anapes.

Anciondo (Vincent), veedor et contador de la flotte espagnole des Pays-Bas, 101, 25; 123, 20; 320, 25.

Anckle (Hans), ingénieur anglais au service de l'Espagne, 123, 15.

Anckle (Luc), fils du précédent, 123, 15.

Andalousie (L'), dans la Péninsule Ibérique, 580, 10.

André (saint), 548, 5, 10.

Andueza. *Voir* Lodossa y Andueza.

Ange de Jésus (Le Père), 699, 5.

Anglais (Les), en général, les hommes d'État et diplomates anglais, 18, 25; 30, 10; 49, 5; 70, 20; 121, 25; 123, 15, 20; 133, 20; 152, 25; 155, 5; 160, 15; 178, 10; 204, 15, 25; 217, 20; 229, 5, 15; 232, 15; 233, 10; 235, 20; 236, 10; 241, 30; 246, 1; 250, 5; 256, 25; 260, 5; 262, 1; 263, 20; 302, 35; 318, 15; 320, 10; 321, 25; 325, 10; 331, 1, 10, 15; 332, 25; 333, 10; 368, 30; 387, 10; 591, 1; 592, 20; 401, 1; 417, 25; 420, 1; 422, 5, 10; 427, 25; 433, 20; 447, 10; 452, 20; 458, 10; 527, 20; 557, 1, 5; 584, 5; 721, 15. — Les catholiques, 229, 10. — Les commerçants et les affaires commerciales, 45, 10; 46, 5; 50, 15; 113, 30; 144, 25; 158, 10; 257, 20; 266, 10; 367, 25; 580, 20. — La Compagnie drapière de Middelbourg, 134, 15; 143, 25, 30; 144, 1, 25. — La Compagnie des Indes, 147, 5; 157, 1; 161, 5. — Les flottes commerciales et militaires, les armateurs et les navigateurs, 64, 1; 69, 15; 77, 20; 91, 5; 140, 1; 156, 25; 226, 10, 15, 25; 227, 15; 228, 15, 20; 229, 1, 25; 231, 10, 15; 232, 1, 5; 233, 1, 5, 10; 235, 20, 25; 236, 1; 238, 15; 239, 10; 241, 15; 243, 1; 245, 15; 251, 10; 253, 5; 258, 20; 269, 30; 278, 20; 280, 20; 286, 20; 288, 5; 290, 20; 292, 20; 315, 20; 321, 1; 326, 10; 336, 25; 337, 15; 339, 1, 5; 340, 5; 347, 1; 356, 20. — Les Jésuites, 527, 20. — Les religieux, 59, 10; 318, 1. — Les séminaires, 35, 20; 51, 10; 67, 5; 175, 1; 527, 20. — Les soldats, 27, 15; 57, 15; 115, 1; 117, 10; 179, 15; 191, 1; 227, 25; 236, 10; 241, 30; 646, 25.

Angleterre (L'), le gouvernement et les affaires, 27, 25; 49, 10; 103, 15; 135, 1, 20; 139, 20; 147, 5, 25; 148, 1; 152, 15, 20; 155, 5; 156, 20; 158, 5; 160, 15; 162, 1; 163, 1; 164, 20; 168, 10, 15; 173, 25; 174, 1; 178, 25; 185, 5; 186, 30; 201, 20; 202, 15; 204, 15; 210, 20; 211, 1; 212, 15; 221, 20; 224, 20; 226, 20; 227, 25; 228, 1, 15; 229, 15; 232, 5, 10, 20; 235, 20; 236, 5, 10; 241, 20; 246, 5, 10; 250, 5, 15, 20; 251, 1, 25; 253, 15, 20; 254, 10, 25; 256, 15, 20; 257, 20; 258, 5, 20; 260, 1; 261, 1; 263, 10; 267, 1; 271, 1, 25; 277, 1; 278, 20; 288, 1; 293, 1; 295, 25; 302, 5, 20, 25, 30, 35; 303, 1, 5; 304, 1, 20; 309, 1; 315, 30; 321, 20; 323, 10; 324, 25; 330, 1; 332, 25; 334, 1; 336, 20, 30; 339, 1, 5, 10; 346, 15; 347, 15, 20, 25; 348, 1; 349, 15; 357, 1; 359, 15; 360, 20; 366, 25; 376, 15; 383, 15; 401, 1, 30; 405, 20; 408, 5; 409, 10; 410, 5, 25; 413, 15, 30; 414, 10, 25; 415, 1, 10; 416, 10; 417, 20; 418, 10; 420, 1, 10, 15, 20, 25; 422, 5, 10, 25; 426, 25; 427, 10, 25;

437, 25; 441, 10, 15; 445, 5, 25; 446, 5; 447, 10; 452, 5; 453, 25; 454, 1; 458, 15; 459, 1, 15; 460, 10; 463, 1, 5; 466, 20; 467, 10, 25, 30; 470, 15, 20; 473, 5; 476, 5; 479, 10; 485, 10; 491, 25; 492, 1; 495, 15; 499, 30; 501, 1, 20; 505, 5; 506, 20; 510, 30; 527, 25; 528, 1; 530, 1; 534, 20; 542, 10; 546, 10, 25; 547, 25; 552, 1; 554, 5; 555, 1; 557, 1; 564, 5; 566, 1, 15; 576, 1; 578, 1, 25; 579, 20; 582, 25; 584, 5; 590, 25; 596, 15, 25; 604, 1; 645, 25; 654, 25; 705, 5; 708, 10; 732, 5. — L'Amirauté d'Angleterre, 239, 10; 241, 15. — Les agents diplomatiques anglais en Espagne, 148, 1; 510, 15; 582, 15. *Voir* comte de Bristol et Gauthier Haston. — Les agents diplomatiques anglais aux Pays-Bas, 29, 15; 33, 20; 78, 1; 82, 5; 87, 5; 91, 15; 147, 25. *Voir* baron Digby, Guillaume Trumbull et Ricard Weston. — Les agents diplomatiques espagnols en Angleterre, 66, 1; 86, 15; 89, 25; 147, 5; 506, 1. *Voir* marquis de Castaneda, Carlos Coloma, Henri Feller, comte de Gondomar et Juan de Necolalde. — L'ambassadeur de France en Angleterre, 459, 1. — L'agent du prince d'Orange, 444, 10. — Les résidents accrédités par l'Infante : Henri Taylor et Jean-Baptiste Van Male. — La Cour d'Angleterre, 446, 10; 566, 20. — Le Parlement, 167, 20; 229, 10.

Anholt (Le comte d'), maître de camp général de la Ligue catholique allemande, 85, 1; 102, 20; 104, 20, 25; 105, 5; 131, 25; 163, 15; 205, 1; 244, 1.

Anholt (La ville d'), en Allemagne, dans la province du Rhin, 132, 20.

Anne d'Autriche, reine de France, femme de Louis XIII, 367, 1; 705, 1.

Anne, la fête de sainte Anne, 430, 10.

Anover (Le comte d'), Rodrigo Niño y Lasso, homme d'État espagnol, ministre de Philippe III, 21, 10.

Anvers, la ville et le château, dans les Pays-Bas catholiques, 4, 5; 29, 10; 31, 15; 37, 1; 40, 15; 48, 15; 52, 10; 54, 20; 59, 30; 80, 25; 101, 1, 10; 105, 1; 107, 15, 25; 110, 20, 25; 111, 25; 113, 30; 118, 5; 119, 30; 120, 20; 124, 20; 127, 5; 129, 15, 25; 132, 1; 135, 25; 137, 1; 144, 1, 15, 25; 162, 35; 166, 1; 168, 5; 172, 10; 178, 1; 183, 25; 184, 5; 188, 1; 198, 5, 10, 15, 20; 205, 1; 212, 1; 214, 20; 218, 5; 238, 20; 251, 10; 257, 15; 258, 1; 262, 20; 265, 5; 264, 5; 266, 20; 312, 5, 10; 335, 5, 15; 357, 1; 376, 25; 425, 20; 439, 30; 438, 20; 446, 20; 473, 20; 478, 20; 479, 10; 525, 5; 563, 15; 570, 5; 574, 15; 584, 15; 660, 10; 676, 15; 697, 20; 698, 25; 721, 1, 5; 731, 10. — La Bourse, 214, 1. — Le châtelain, 641, 5; 675, 10. *Voir* Inigo de Borja, Jean Brabo de Laguna, Diego de Messin et Manuel Pimentel. — Le Magistrat, 198, 10; 577, 5.

Anversois (Les), en général, 97, 15; 570, 10. — Les banquiers de nationalité italienne chargés du service des provisions, 86, 15; 92, 10; 95, 5; 120, 10; 131, 10; 201, 1; 205, 10; 214, 5, 20; 215, 20, 25; 245, 1; 281, 20; 314, 5; 316, 10; 362, 15; 367, 10; 371, 25; 385, 15; 453, 1; 466, 15; 483, 25; 572, 15; 683, 10; 697, 1; 704, 20. *Voir* Génois — Les marchands, 138, 1; 329, 10; 332, 1; 363, 15, 25; 367, 5; 575, 5, 10, 25.

Aranda (Jean d'), officier de l'armée espagnole, châtelain de Gand, 68, 25.

Aranjuez (La ville d'), en Espagne, 5, 20; 13, 15, 20; 72, 1, 5, 10, 20; 73, 1; 75, 1, 5, 10, 20; 76, 25; 77, 15; 139, 15; 213, 1; 216, 15; 295, 1; 327, 25; 328, 1, 15; 329, 1; 383, 15; 384, 25.

Arbelaez (Juan d'), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 228, 25; 726, 5.

Archiducs (Les), *passim*.

Aremberg (Charles d'), duc d'Aerschot, père des deux suivants, 457, 15.

Aremberg (Eugène d'), comte de Senneghem, 11, 10, 20; 120, 1.

Aremberg (Philippe-Charles d'), duc d'Aerschot, membre du Conseil d'État à Bruxelles, gouverneur du pays de Namur, 11, 5, 10, 15, 20; 15, 5; 119, 20; 120, 1; 228, 5; 355, 25; 477, 15, 20, 25; 478, 1; 503, 25; 507, 20; 515, 15; 522, 20; 523, 1; 661, 30; 672, 1; 689, 20; 704, 10; 713, 5; 722, 1; 726, 5.

Arguelo. *Voir* Los Rios Arguelo.

Arguello. *Voir* Suarez d'Arguello.

Arminiens (Les), parti politique hollandais opposé aux Gomaristes, 118, 20, 30; 331, 5; 376, 30; 438, 15; 450, 1.

Arostegui (Antonio d'), secrétaire d'État à Madrid, 72, 25.

Arras (La ville d'), en Artois, 575, 15. — Le gouverneur. *Voir* comte d'Hoogstraeten.

Arrezola (Martin d'), familier de Philippe IV, 200, 15.

Arteaga (Francisco de), attaché à la Secrétairerie d'État et de Guerre, 70, 20.

Artois (Le comté d'), aujourd'hui en France, 68, 10; 123, 25; 220, 20; 647, 15; 679, 25. — Le Conseil d'Artois, 64, 20; 75, 15; 107, 20. — Le gouverneur d'Artois. *Voir* le prince Lamoral de Ligne et le comte de Marles.

Aston (Gauthier). *Voir* Haston.

Auchy (Le baron d'), Charles de Bonnières, envoyé diplomatique de l'infante Isabelle en Allemagne et en Pologne, 11, 25; 68, 20; 118, 20; 119, 5; 121, 1, 5; 162, 15; 213, 5; 249, 25, 30; 295, 1, 25; 328, 15; 330, 10; 345, 25; 393, 1, 25; 411, 30; 414, 1; 423, 20; 431, 10; 535, 30; 549, 20; 616, 25; 617, 1; 636, 25; 678, 10; 682, 25.

Augsbourg (La ville d'), en Allemagne, 164, 1; 176, 15; 184, 25; 289, 1; 622, 5.

Autriche (L'), 267, 10; 281, 25; 282, 25; 289, 1; 629, 1. — La Maison d'Autriche. *Voir* les Habsbourg, Charles d'Autriche et Juan d'Autriche.

Aveiro (Le port d'), en Portugal, 580, 15.

Avila (d'). *Voir* Davila.

Ayala (Le commissaire espagnol), en service aux Pays-Bas, 239, 1.

Aytona (Le marquis d'), Francisco de Moncada, comte d'Ossona, envoyé extraordinaire de Philippe IV à l'infante Isabelle, membre du Conseil d'État espagnol, ambassadeur d'Espagne à Vienne, puis à Bruxelles, majordome de l'Infante, du Roi et du Cardinal-Infant, gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, 54, 15; 55, 15, 25; 84, 5; 93, 1; 96, 15; 159, 5; 180, 20; 194, 15; 203, 5; 208, 5, 15, 20; 209, 10, 15; 211, 15, 25; 218, 20; 219, 1; 222, 1, 20 25; 229, 15; 246, 25; 250, 1; 253, 10; 259, 1, 25; 266, 10; 267, 10; 268, 20; 271, 15; 279, 20, 30; 281, 10; 284, 15; 289, 1; 291, 10; 292, 10; 302, 30; 303, 15; 323, 5; 348, 15, 25; 354, 5; 368, 1, 5, 25, 30; 369, 1, 20; 370, 5; 372, 1, 5, 30; 382, 15; 383, 10; 384, 15, 25; 388, 25; 389, 5; 390, 5, 25; 398, 25; 404, 10; 419, 15; 422, 20, 30; 423, 20; 429, 1, 5; 445, 20; 446, 25; 453, 15, 20; 465, 20; 467, 15, 25; 470, 25; 472, 15, 25; 475, 30; 481, 5, 10; 485, 10; 489, 20; 490, 1, 25; 492, 1; 495, 1; 497, 5, 10, 15; 498, 1; 499, 30; 503, 10; 504, 1; 505, 25; 506, 5; 509, 35; 510, 10; 511, 1, 5; 512, 10, 15, 20, 25; 514, 15; 515, 1, 20; 517, 10, 20; 518, 25; 519, 30; 520, 5, 10; 522, 5; 523, 10, 25; 524, 15; 525, 1, 15, 20; 529, 1; 533, 5; 534, 5; 535, 10; 538, 15, 20; 539, 1; 543, 5; 544, 5; 552, 15; 553, 5; 565, 20, 25; 573, 1, 5; 579, 25; 580, 1, 5; 585, 10, 15, 30; 587, 5; 594, 1, 10; 597, 15; 601, 10; 602, 25; 603, 30; 606, 5; 612, 10;

613, 5; 614, 20, 25; 615, 15; 617, 25; 618, 5, 20; 623, 10; 624, 1; 627, 5; 628, 5; 629, 1, 15; 638, 1; 642, 25; 647, 30; 649, 1; 650, 1; 652, 1, 5, 10; 654, 1, 30; 655, 5; 656, 25; 660, 15; 661, 15, 25; 662, 15; 664, 1, 20, 25; 665, 20; 666, 25; 668, 15; 669, 20; 673, 25; 676, 15; 677, 5; 679, 20, 25; 680, 10; 681, 20; 683, 15; 684, 10; 685, 20; 688, 1; 689, 20; 690, 15; 693, 5; 694, 10, 20; 695, 10, 20; 696, 5; 699, 5; 700, 25; 705, 25; 707, 25; 712, 25; 714, 25; 715, 10, 15; 725, 25; 724, 15, 30; 727, 10, 15; 728, 20, 25; 729, 10; 730, 10, 15.

B

Backer (Gérard de), commerçant flamand trafiquant en Espagne, 364, 25.

Bade (Guillaume, marquis de), 270, 25.

Baes (Pierre), ingénieur flamand attaché au service de Philippe IV en Espagne, 144, 20; 242, 10; 268, 1.

Bagno (Giovanni-Francesco-Guidi del), nonce à Bruxelles, 29, 15.

Bahia (La ville de), dans la province de ce nom au Brésil, 176, 10, 20; 178, 15; 191, 30; 222, 15; 239, 5. — Le gouverneur, 285, 15.

Baillencourt (Le baron de), noble belge, 68, 10.

Balançon (Le baron de). *Voir* Claude de Rye.

Balbases (Le marquis de). *Voir* Ambroise Spinola.

Ballon (N.), maître de camp de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 280, 10; 454, 15; 456, 1; 515, 1; 539, 1.

Baltique (La mer), les pays avoisinants, 265, 15; 269, 1; 271, 10; 275, 10; 276, 20; 279, 15; 286, 1; 292, 15; 303, 15; 307, 25; 327, 1; 328, 15; 334, 10; 346, 1; 348, 20; 354, 5; 356, 15; 365, 15; 369, 10, 15, 20; 370, 1; 371, 15; 389, 5, 15; 393, 5; 398, 10; 426, 10.

Banas (Isaac), commerçant hollandais, 124, 5.

Barbançon (Le prince de). *Voir* Albert de Ligne.

Barbaresques (Les corsaires), 229, 5.

Barbastro (La ville de), dans l'Espagne septentrionale, 250, 15; 251, 1; 252, 10, 15; 253, 1, 15, 20; 257, 10.

Barberini (Maffeo). *Voir* Urbain VIII.

Barcelone (La ville de), 263, 1; 267, 15; 622, 10; 623, 5, 20.

Barozzi (Pierre-Laurent), secrétaire d'État du duc de Savoie, 427, 10.

Baruch (N.), 101, 25.

Baston (Nicolas), secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 570, 10; 631, 25.

Battice (Le ban de), dans l'ancien duché de Limbourg, aujourd'hui province de Liége, 141, 5.

Baudequin (Charles), gentilhomme de la chambre de Philippe IV, introducteur des ambassadeurs, envoyé auprès du duc de Bouillon, 465, 10, 25; 490, 5, 10; 532, 15; 570, 15; 683, 1, 25; 703, 15; 711, 20.

Baut (David), négociant belge, 341, 15.

Baux (Le baron de), officier anglais au service de l'Espagne, 117, 10, 25.

Bavarois (Les princes), 531, 20. — Les soldats, 243, 25

Bavière (La), 30, 25; 591, 10; 634, 15; 695, 30. — La maison de Bavière, 33, 25; 443, 35. — Les soldats, 243, 25.

Bavière (Ferdinand de), prince-électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, 63, 10; 104, 25; 121, 10; 135, 15; 164, 1; 169, 25; 176, 15; 184, 25; 247, 25; 255, 25; 284, 1; 286, 5; 301, 10; 370, 30; 386, 1; 390, 25;

471, 10; 472, 20, 25; 473, 1; 474, 1, 30; 479, 20, 30; 480, 15; 502, 5; 516, 20; 523, 10; 531, 20; 549, 15; 551, 20; 554, 15, 20; 558, 10; 598, 15; 605, 1; 611, 20; 615, 15; 616, 30; 653, 10; 663, 5, 15; 664, 10; 695, 30; 705, 15; 717, 10; 719, 15; 722, 20; 726, 20; 727, 1, 25; 729, 5, 10.

Bavière (Maximilien, duc de), chef de princes de la Ligue catholique allemande, électeur impérial, 23, 20; 24, 1; 26, 10; 30, 15; 33, 25; 37, 25; 50, 5; 53, 10, 15; 63, 10; 87, 10; 92, 20; 102, 20; 104, 5; 121, 5, 15; 122, 10; 151, 1, 25; 153, 5, 15, 20; 154, 5; 162, 1; 169, 10; 173, 5; 186, 10; 194, 15; 208, 10, 20; 211, 20; 218, 20; 245, 10; 250, 5; 253, 5, 10; 262, 5; 265, 5; 266, 5, 15; 267, 5; 268, 20; 269, 1, 25; 271, 10, 15, 25; 273, 15; 279, 15, 20; 280, 25; 281, 1, 5; 285, 5; 286, 5; 289, 5; 292, 10; 293, 25; 347, 20; 348, 15; 354, 10; 361, 25; 366, 5; 368, 30; 369, 10; 370, 5, 30; 385, 20; 390, 15, 25; 398, 5; 404, 5; 407, 20; 443, 30; 445, 20; 453, 15; 458, 15; 459, 20; 467, 15, 25; 480, 20; 485, 10; 501, 5; 504, 10; 510, 30; 513, 10; 518, 25; 521, 15; 527, 1; 531, 5, 10, 15; 533, 15; 534, 15; 559, 25; 560, 15; 563, 1; 567, 20; 568, 1, 20; 586, 20; 591, 5, 10; 604, 5; 615, 15; 634, 15, 20; 644, 15, 20, 25, 30; 683, 25; 714, 1; 729, 10.

Bayardi (Jean-Georges), officier de l'armée espagnole, 530, 25.

Bayonne (La ville de), en France, sur l'Atlantique, 229, 1, 15; 456, 10.

Beaufort (Anne de), femme de Philippe de Croy, 150, 20.

Beaufort (Antoine de), lieutenant des archers du Roi, 61, 25.

Bedmar (Le marquis de). *Voir* Alonso de la Cueva.

Behagel (Antoine), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Belgiojoso (Le comte Jacques de), officier italien en service aux Pays-Bas, 322, 25.

Bellinckhausen, officier supérieur allemand, 686, 20, 30.

Belveder (Le marquis de). *Voir* Louis de Velasco.

Benavente y Benavidès (Christoval), veedor général de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, membre du Conseil de guerre de l'Infante, puis ambassadeur d'Espagne à Paris, 27, 10, 15; 35, 10; 38, 5; 55, 1; 62, 15; 68, 20; 103, 1; 110, 15; 658, 5; 671, 1, 5; 675, 20; 676, 5, 25; 700, 10.

Benavidès. *Voir* Benavente y Benavidès.

Benavidès y de la Cerva (Juan), officier espagnol, administrateur de l'hôpital militaire de Malines, 297, 10; 313, 15, 30; 322, 1; 446, 1, 15, 30; 451, 1; 454, 10; 625, 25.

Benavidès (Louis de), maître de camp, gouverneur de Dunkerque, 515, 1; 533, 5; 538, 20; 565, 20; 573, 10.

Bénédictines (Les), établies à Bruxelles, 527, 20; 528, 25.

Benicaus. *Voir* Bellinckhausen.

Bentheim (Le comté de), dans le Hanovre, 132, 25.

Bentley (Frédéric), capitaine anglais au service de l'Espagne, 123, 20.

Berg (La ville et le duché de), en Allemagne, 73, 15; 118, 5; 172, 1; 296, 1; 400, 25; 545, 5.

Bergen-op-Zoom (La ville de), en Hollande, 49, 25; 91, 20; 93, 5; 96, 1; 99, 1; 101, 10; 102, 15; 104, 1, 15; 105, 1; 107, 25; 129, 20; 282, 15; 559, 1.

Berghes (Godefroid de), seigneur de Stabroek, 11, 20; 132, 15.

Berghes (Henri de), lieutenant général de cavalerie, gouverneur et capitaine général de

Gueldre, commandant en chef de l'armée espagnole opérant contre les Hollandais, 34, 1, 25; 37, 1; 38, 15; 40, 5; 46, 10, 15; 57, 10; 61, 20; 73, 10, 25; 76, 1, 5; 96, 1; 99, 10; 101, 10; 105, 1, 5; 132, 15; 140, 20; 141, 20; 148, 10; 151, 15; 152, 5; 160, 10; 169, 15; 171, 1; 173, 20; 178, 20; 179, 20; 190, 1; 205, 20; 254, 1; 265, 20; 279, 25; 280, 10; 287, 10; 292, 20; 299, 1, 5, 25; 340, 1; 341, 1, 20; 342, 10, 20; 350, 15; 351, 1; 388, 20; 394, 10, 15; 396, 1, 15; 399, 5; 423, 5; 439, 5, 25; 440, 5, 10; 442, 25; 445, 15; 446, 20; 451, 10; 453, 10, 15; 454, 15, 20; 455, 25; 461, 15; 462, 1; 466, 25; 468, 15; 471, 15; 472, 15; 475, 5; 477, 25, 30; 478, 15; 479, 5; 481, 20; 482, 1; 483, 20; 485, 25; 486, 15, 20; 487, 1, 5, 20; 488, 15; 489, 20; 491, 5; 492, 15; 493, 25; 494, 5, 20, 30; 495, 10, 15, 20; 497, 15, 25; 498, 20; 499, 15; 504, 20, 25, 30; 505, 25; 510, 1, 10; 511, 20; 513, 15; 515, 5; 516, 5, 517, 1, 5, 15; 518, 20, 25; 519, 5, 10, 20, 25, 30; 520, 1, 20; 524, 10; 525, 20; 529, 15; 531, 25; 546, 10, 15, 20; 547, 5; 548, 20; 556, 5; 561, 20; 571, 20; 603, 5; 609, 5; 619, 20; 620, 1; 630. 20; 632, 25; 633, 5, 10, 20; 640, 5; 641, 1; 643, 15; 645, 10; 647, 15; 656, 25; 676, 5; 693, 10; 696, 1.

Berghes (Herman-Frédéric), fils naturel du précédent, 73, 10.

Berghes (N., marquise de), 79, 20.

Berghes (N. et N. de), sœurs de Henri de Berghes précité, 510, 1; 519, 5.

Berghes (N. de), fille du même Henri de Berghes, 519, 5.

Bergues-Saint-Winoc (La ville de), en France, et l'amirauté de cette ville, 164, 10; 289, 15.

Berkel (Gérard van), bourgmestre de Rotterdam, délégué des États généraux, 285, 15; 464, 30.

Berlaymont (La comtesse de), 487, 5.

Berlaymont (Florent, comte de), gouverneur du Namurois, de l'Artois, puis du Luxembourg, 121, 25.

Bertz (N.), secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 678, 10.

Besançon (La ville de), en Bourgogne, la garnison espagnole de cette ville, 206, 10; 485, 1; 521, 20; 522, 1. — L'archevêque, 680, 5. — Le parlement de Besançon, 322, 10.

Beste (Jacques de), ingénieur et géomètre au service de Philippe IV en Espagne, 144, 20; 242, 10; 268, 1; 319, 10; 399, 15.

Béthune (Le gouverneur de). *Voir* Philippe de Robles.

Beveren (Le village de), en Flandre, 29, 10.

Bianco (Thomas), capitaine de cavalerie au service de Philippe IV, 548, 20.

Bie (Guillaume de), greffier du Conseil des finances, chargé de mission diplomatique en Hollande, 2, 1; 9, 10; 13, 25; 205, 25.

Biscaye (La côte et les ports de la), dans l'Espagne septentrionale, 273, 10; 304, 15; 315, 10; 320, 20; 326, 1.

Bitburg (L'évêque de), en Prusse rhénane, 705, 10.

Blanche (La mer), dans l'Europe septentrionale, 249, 25.

Blankenberghe, port de la côte flamande, 129, 15, 20.

Blondel (Louis de), seigneur de Verguigneul, 121, 25.

Bocarro (Diego), commerçant établi en Portugal, 387, 15.

Bocholt (N.), maïeur de Liége, 135, 15.

Bocholt (La ville de), en Westphalie, 132, 20; 337, 10.

Boeckholt. *Voir* Bocholt.

Boer. *Voir* Buer.

Boer (G. de), 697, 25.

Bohème (Le royaume de), dans l'Europe centrale, 30, 15; 37, 20; 78, 10; 126, 10; 559, 25. — Le roi de Bohème. *Voir* Ferdinand III d'Autriche.

Boimer (Le baron de), commissaire impérial à la Cour de Madrid, 726, 20; 727, 25.

Bois-le-Duc (La ville et la mairie de), dans le Brabant septentrional, 218, 5; 431, 20; 442, 10; 444, 15; 445, 15; 446, 15; 448, 1; 450, 5; 451, 10, 20; 453, 5, 15; 454, 20, 25; 455, 1, 5, 25; 457, 10; 460, 1; 461, 10; 462, 10, 25; 465, 15; 466, 1, 10; 468, 20, 25; 469, 5, 10; 472, 10; 475, 5, 25; 478, 5; 481, 20; 482, 5; 483, 15; 486, 15; 487, 20; 488, 10; 495, 10; 499, 10; 502, 20; 506, 10, 15; 507, 25; 510, 5; 529, 30; 542, 15; 545, 20; 551, 25; 588, 1; 642, 30; 657, 10; 732, 5. — L'évêque de Bois-le-Duc. *Voir* Michel Ophoven. — Le gouverneur. *Voir* le baron de Grobbendonck.

Boisschot (Ferdinand de), baron de Saventhem, conseiller d'État, chancelier de Brabant, 8, 1; 14, 1; 16, 10; 78, 1, 20; 87, 5; 125, 20; 198, 1; 230, 15; 249, 35; 322, 25; 359, 15; 362, 5; 363, 1; 400, 20; 405, 15; 429, 10; 433, 10; 477, 15; 500, 10; 515, 15; 522, 20; 658, 20; 661, 25.

Bolagro (Balthasar), commerçant des Pays-Bas faisant du trafic avec l'Espagne, 364, 25.

Bolart (Gilles), commerçant des Pays-Bas faisant du trafic avec l'Espagne, 364, 25.

Bomal (Le seigneur de). *Voir* François de Saint-Victor.

Bonne-Espérance (L'abbaye de), près de Mariemont, dans le Hainaut, 109, 20.

Bonne-Espérance (Le cap de), en Afrique, 155, 25.

Bonnières (Charles de). *Voir* d'Auchy.

Boonen (Jacques), archevêque de Malines, membre du Conseil d'État des Pays-Bas, 327, 10; 507, 15; 524, 25; 525, 15; 528, 25.

Borchloo. *Voir* Borkeloo.

Bordeaux (La ville de), en France, 367, 1.

Borja (Le cardinal de), agent de la Cour d'Espagne auprès du Saint-Siège, 409, 25; 410, 20; 425, 25; 433, 5.

Borja (Iñigo de), châtelain d'Anvers, membre du Conseil de guerre de l'infante Isabelle, capitaine général de l'artillerie, 3, 10; 25, 10; 29, 10; 37, 1; 40, 5; 47, 20, 25; 48, 20, 25; 50, 1; 53, 1; 60, 1; 84, 10; 95, 10; 96, 20; 98, 1; 105, 5; 107, 15; 110, 20; 263, 20; 352, 20; 353, 1; 358, 25.

Borkeloo (La place de), en Gueldre, 132, 20.

Bosmans (Le Père H.), 449, 15; 585, 25.

Bossu (Le comte de), maître de camp d'infanterie wallone au service de Philippe IV, 117, 20; 249, 35; 322, 25.

Bossu (Hélène), veuve d'Iñigo de Borja, 107, 15; 263, 20.

Bouchain, en France, dans le département du Nord, 647, 10; 679, 20, 25. — Les gouverneurs de Bouchain. *Voir* N. Carondelet et le vicomte d'Alpe.

Boucquecius. *Voir* Bovequecius.

Bouillon (Le duc de), 39, 5; 91, 10; 92, 5; 465, 10, 25; 490, 5; 565, 20; 590, 25; 595, 1; 599, 1.

Boullay (Le comte de). *Voir* le prince de Falsebourg.

Bourbourg (La terre de), en France, dans le département du Nord, 65, 10; 70, 15; 84, 15; 105, 20.

Bourgogne (Le cercle, le comté de), 11, 25; 55, 5; 72, 20; 85, 10; 91, 10; 102, 5; 108, 20; 114, 5; 131, 25; 162, 5; 167, 15; 180, 1, 25; 185, 25; 186, 5; 189, 5; 194, 15; 207, 10; 211, 25; 212, 10; 265, 10; 285, 5; 364, 10; 370, 20; 383, 1, 25; 398, 5; 400, 1; 404, 20; 408, 10; 417, 10, 15; 419, 25; 421, 5, 10; 427, 15; 437, 1, 20; 552, 15; 562, 10; 606, 10; 642, 10; 643, 15; 649, 20;

670, 10; 675, 15; 680, 5; 681, 20; 682, 5. — Le collège royal de Bourgogne à Paris, 199, 15, 25, 30. *Voir* le Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. — Le gouvernement de la Bourgogne, 673, 1. — Les gouverneurs de Bourgogne. *Voir* le comte de Champlitte et le baron de Balançon. — La maison des ducs de Bourgogne, 48, 5; 430, 30; 443, 30; 457, 1. — Le Parlement du comté de Bourgogne, 5, 20.

Bourgogne (Charles de), descendant de Philippe le Bon, 322, 20.

Bourgogne (Jeanne de), femme de Philippe le Long, roi de France, 199, 15.

Bourguignons (Les), en général, les soldats bourguignons, 62, 10; 115, 5; 121, 25; 133, 25; 248, 20; 383, 25; 398, 20; 392, 5; 606, 10; 646, 25.

Bournonville (Le duc de), comte de Henin, membre du Conseil d'État, 95, 20; 141, 15; 142, 20; 152, 25; 532, 5; 551, 1.

Boussu (Le comte de). *Voir* le comte de Bossu.

Boutbergh, Bitburg (?), 688, 1.

Bovequecius (Jean), religieux, candidat à l'évêché de Bruges, 488, 10, 25; 522, 5.

Brabant (Le), dans les Pays-Bas catholiques, les villes du Brabant, 76, 5; 82, 15; 108, 1; 142, 1; 171, 1; 219, 25; 220, 20; 230, 20; 280, 5; 337, 25; 351, 5; 361, 10; 362, 5; 373, 20; 400, 20; 406, 10; 440, 5; 502, 10; 513, 20; 540, 1; 563, 15; 582, 5; 590, 15; 611, 15; 640, 25; 696, 5. — Le chancelier de Brabant. *Voir* Ferdinand de Boisschot et Pierre Pecquius. — Le Conseil de Brabant, 11, 25; 29, 20; 78, 20; 318, 5; 405, 15; 410, 25; 464, 1, 15, 20, 25; 471, 10; 502, 5; 504, 25; 523, 10, 25; 584, 10. — — Les États de Brabant, 295, 20; 318, 5; 355, 15; 359, 25; 365, 1; 431, 25; 456, 30; 464, 20; 486, 10; 562, 20, 25; 563, 10; 575, 20; 582, 1. — Le grand fauconnier de Brabant. *Voir* le comte de Vertaing. — Le grand gruyer de Brabant, 322, 20.

Brabo de Laguna (Juan), officier supérieur espagnol en service aux Pays-Bas, châtelain d'Anvers, 133, 5; 440, 5; 454, 15; 492, 10; 493, 5; 508, 25; 539, 1; 565, 20; 574, 30; 584, 15; 597, 25.

Brancacio (Lelio), officier de l'armée espagnole des Pays-Bas, 594, 1; 673, 1.

Brandebourg (Le marquis de), prince-électeur du Saint-Empire, 30, 20; 126, 20; 171, 15; 211, 25; 296, 1, 5; 297, 1; 370, 30; 443, 15, 25, 30.

Brandebourgeois (Les), 400, 25.

Brandt (Jean), dit le Catholique, beau-frère de Rubens, 132, 1; 138, 10; 181, 25.

Brecht, localité de la province d'Anvers, 107, 25.

Bréda, ville du Brabant septentrional, 49, 25; 173, 20; 178, 20; 179, 15, 20; 180, 5; 182, 25; 183, 5, 10, 25; 185, 15, 25; 186, 20; 187, 5, 15; 188, 1; 190, 25; 191, 1, 5; 192, 10, 15; 193, 20; 196, 5, 10; 197, 25; 199, 10, 25; 201, 20, 25; 202, 1, 25; 204, 15; 205, 1, 20; 206, 20; 207, 20; 208, 5, 15; 211, 1; 212, 15, 20; 213, 20; 214, 15; 215, 1; 218, 15; 219, 25, 30; 221, 25; 222, 5, 20; 223, 25; 224, 1; 234, 1; 249, 10; 257, 5; 264, 20; 277, 20; 319, 15; 400, 25; 423, 10; 426, 15; 431, 20; 451, 10; 454, 20; 455, 1; 457, 10; 462, 1; 475, 1; 558, 10; 587, 25; 603, 20; 625, 1, 5; 694, 1; 696, 5, 10.

Bredinus (Pierre), recteur de la ville de Trèves en Allemagne, 189, 10, 25; 220, 10, 30.

Breedene, village de la Flandre, 77, 25.

Brême (La ville de), en Allemagne, 247, 10.

Brésil (Le), dans l'Amérique du Sud, 135, 25; 176, 20; 177, 1, 5, 25; 180, 15; 182, 15, 20; 194, 10; 200, 20; 207, 15; 209, 1; 222, 30;

223, 25; 225, 10; 226, 5; 228, 25; 234, 1; 243, 20; 252, 15; 261, 5; 267, 25; 268, 15; 269, 5; 271, 5; 278, 15; 285, 20; 287, 20; 388, 10; 470, 10; 596, 5. — L'évêque du Brésil. *Voir* N. Texeira. — Le gouverneur du Brésil. *Voir* Diego de Mendoza.

Bresse (La), région de la France, 189, 5.

Bretagne (La), province française, 343, 1.

Brion (Erard de), sujet liégeois, 690, 25.

Brisach (La ville de), en Alsace, 717, 10.

Brisquieta (Jean de), espagnol en service aux Pays-Bas, 323, 10.

Bristol (Le comte de), ambassadeur d'Angleterre à Madrid, 117, 20.

Brito (Jean-Oswald), secrétaire du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne à Madrid, 48, 5, 10; 75, 20; 97, 25; 127, 1; 360, 1; 387, 20; 417, 5; 449, 25, 30; 564, 10; 570, 15; 631, 25; 682, 25.

Brito (J.-A.), parent du précédent, étudiant à Louvain, 461, 1.

Brizuela (Iñigo de), dominicain, confesseur de l'archiduc Albert, président du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne établi à Madrid, évêque de Ségovie, 7, 25; 9, 1; 28, 1; 50, 25; 61, 1, 20; 72, 20; 75, 20; 78, 20; 97, 25; 106, 10, 15; 130, 20, 25; 134, 1; 136, 25; 141, 15; 144, 25; 165, 15; 189, 15; 193, 1; 199, 15, 20; 212, 20; 270, 1; 282, 30; 311, 20; 314, 15, 20; 322, 10; 342, 1; 343, 5; 344, 15, 30; 352, 15; 354, 15, 20; 360, 1; 365, 5; 373, 5, 15, 25; 380, 10, 30; 387, 15, 25; 401, 5, 20; 413, 5; 419, 25; 449, 25, 30.

Bronckhorst, en Allemagne dans la province du Rhin, 132, 20.

Brown (Anne), fille du suivant, 204, 25.

Brown (Charles), gentilhomme anglais, 49, 5; 58, 10; 204, 25.

Bruges (La ville de), en Flandre, 37, 5; 136, 10; 145, 20; 242, 25; 338, 20; 580, 25. — Le bourgmestre de la ville. *Voir* Jacques Pardo. — L'évêché de Bruges, 488, 10. *Voir* Jean Bovequccius. — L'évêque de Bruges, 522, 5. — Le gouverneur. *Voir* le comte de Middelbourg. — Le magistrat, 577, 20. — La nation espagnole établie en cette ville, 577, 25.

Bruneau (Jacques), président de la Chambre des Comptes de Lille, secrétaire de Flandre à Madrid, chargé de missions diplomatiques en Allemagne et en Angleterre par Philippe IV, 51, 1; 54, 5; 61, 1; 95, 20; 126, 10, 25; 127, 20; 192, 10; 193, 15; 202, 1; 207, 5; 210, 20; 212, 15; 236, 10; 246, 1; 260, 1; 262, 10; 292, 1; 354, 15; 368, 30; 369, 1, 5, 20, 25; 370, 1; 385, 20; 387, 20; 389, 15, 20, 25; 390, 5, 10, 25, 30; 404, 10; 408, 15; 419, 1; 439, 1; 445, 20; 449, 20; 510, 10, 15, 25, 30; 511, 15; 518, 10; 522, 15; 523, 5, 20; 530, 1; 531, 10; 544, 1; 561, 25; 616, 25; 623, 25; 629, 25, 30; 644, 25; 707, 1, 25.

Bruneau (N.), fils du précédent, 707, 5, 25.

Brunswick (Christian, duc de). *Voir* Alberstadt.

Brunswick (La ville de), en Allemagne, 243, 30.

Bruxelles (La ville de), dans les Pays-Bas catholiques. — Comme lieu de départ des lettres de l'infante Isabelle ou de ses ministres, *passim*. — En plus : 9, 1, 10; 10, 5; 12, 20; 13, 1; 16, 20, 25; 23, 20; 27, 20; 34, 15; 55, 25; 63, 10; 76, 5; 78, 1; 80, 20; 96, 15; 98, 15; 106, 5; 107, 1; 115, 20; 121, 5; 127, 5; 129, 15; 130, 1, 20; 132, 15; 135, 15, 25; 143, 25; 148, 20; 151, 25; 159, 20; 171, 15; 176, 1; 184, 5; 197, 15; 202, 10; 206, 10; 219, 30; 220, 25; 230, 1; 235, 10; 236, 15; 248, 10; 258, 5; 261, 15; 265, 5; 267, 5; 268, 20; 271, 20; 284, 20; 295, 25; 297, 20; 299, 1;

306, 10; 313, 5; 330, 25; 355, 20; 359, 20; 361, 15; 362, 25; 367, 25; 392, 25; 394, 1; 396, 10; 399, 25; 401, 30; 402, 10; 403, 30; 404, 10; 409, 5; 411, 1, 25, 30; 417, 20; 418, 5, 10; 419, 15; 421, 25; 427, 10, 20; 428, 30; 435, 15; 437, 15; 438, 15; 439, 15; 443, 15; 447, 15; 453, 20; 460, 10, 20; 465, 10; 472, 15; 474, 20; 476, 25; 477, 1, 20; 478, 5; 481, 5, 10; 484, 5; 485, 10; 487, 5; 490, 25; 491, 15; 492, 5; 495, 15, 20; 497, 10; 498, 5; 499, 25; 500, 5, 15; 502, 20; 504, 25; 507, 25; 509, 10; 512, 25; 513, 1; 517, 15; 521, 15; 528, 15; 544, 20, 25; 546, 15; 552, 20; 559, 15; 569, 25; 571, 15; 585, 15; 587, 1; 589, 20, 25; 590, 25; 596, 15; 598, 5; 607, 15; 610, 25; 612, 1, 20; 615, 5, 10; 626, 5, 25; 628, 25; 630, 15; 635, 20; 638, 25; 644, 5; 649, 25; 659, 10; 675, 5; 676, 10; 695, 1; 697, 1, 25; 701, 15; 703, 5, 15; 711, 15; 712, 10; 714, 10; 716, 5; 718, 5; 724, 15; 730, 20; 731, 1. — L'ambassadeur d'Allemagne, 78, 1. *Voir* le comte de Schwartzenbourg. — L'ambassadeur d'Angleterre, 29, 15; 33, 20; 78, 1; 82, 5; 87, 5; 91, 15. *Voir* le baron Digby et Ricard Weston. — L'ambassadeur d'Espagne, 34, 5, 10, 20; 353, 5; 511, 1, 5; 512, 10, 20. *Voir* Aytona, La Cueva et Mirabel. — L'ambassadeur de France, 7, 20; 25, 1; 29, 15; 129, 1; 147, 25; 609, 1. — Le couvent des Bénédictines, 527, 20; 528, 25. — Le couvent des Carmélites, 195, 1. — La Cour et le palais de Bruxelles, *passim*. — L'église Sainte-Gudule, 584, 20; 664, 15. — L'église Notre-Dame de la Chapelle, 300, 25. — Les églises paroissiales, 300, 25, 30. — Le nonce. *Voir* Fabio de Lagonissa.

Bruxelles (Le Père Philippe de), capucin, agent de l'infante Isabelle auprès de Tilly, 521, 15; 531, 5; 534, 15; 576, 15.

Buckingham (Georges Villiers, duc de), ministre et favori des rois Jacques Ier et Charles Ier d'Angleterre, 165, 10; 178, 20; 184, 1; 229, 1, 15, 20; 242, 20; 302, 35; 308, 20; 313, 10, 25; 324, 20; 410, 5, 30; 413, 10, 15; 416, 10.

Bucquoy (Le comte de). *Voir* Charles Bonaventure de Longueval.

Buer (La place de), en Allemagne, dans la Westphalie, 132, 20.

Burg (La place de), en Allemagne, dans la province du Rhin, 132, 20.

Burgh (Adrien van der), négociant belge, frère du suivant, 341, 10.

Burgh (Nicolas van der), négociant belge, résidant à Calais, 341, 10, 15.

Buscanto (Paul) et frères, banquiers italiens établis à Anvers, 120, 20, 25, 30.

C

Cadareita (Le marquis de), diplomate espagnol, 623, 20.

Cadix (La baie, la ville et le port de), en Espagne, 49, 15; 151, 5, 10; 236, 1; 238, 15; 241, 15; 251, 10; 294, 25; 441, 1; 701, 20.

Cadzand (Le village de), en Zélande, 37, 5; 43, 10; 48, 20; 55, 20; 242, 20.

Calais (La ville et le port de), en France, 136, 15; 192, 5; 204, 15; 268, 10; 273, 5; 283, 20; 329, 25; 341, 10; 448, 20; 535, 20.

Calderon (Rodrigo), comte de la Oliva, homme d'État espagnol, ministre de Philippe III, 79, 10, 15.

Cambrai, jadis place forte des Pays-Bas espagnols, aujourd'hui en France, 4, 5; 14, 15; 40, 15; 48, 15; 165, 15; 187, 10; 197, 15;

473, 20; 476, 10; 478, 20; 479, 10; 521, 20; 575, 15; 641, 1, 20, 25. — L'archevêque, l'église et le chapitre, 14, 10; 42, 25; 47, 5, 25; 134, 1; 136, 25; 352, 25; 509, 1; 525, 1, 15. — Le doyen. *Voir* François Carondelet. — Le gouvernement de Cambrai, 89, 25; 128, 15; 527, 5; 546, 20. — Les gouverneurs. *Voir* Carlos Coloma, le marquis de Fuentès et Jean de Guzman.

Cambrésis (Le), aujourd'hui en France, 679, 25. — Le gouvernement. *Voir* le marquis de Fuentès.

Cambre (L'abbaye de la), près de Bruxelles, 649, 20.

Camera-Priola, la commanderie de l'Ordre de Saint-Jean, 230, 10.

Camfier. *Voir* Vere.

Campolataro (Le marquis de), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 350, 20; 362, 20, 25

Canaries (Les îles), en Espagne, 121, 10.

Canis (Juste), commerçant flamand trafiquant en Espagne, 364, 25.

Cantecroy (Le comte de). *Voir* Thomas-François d'Oiselet.

Capucins (Les), 151, 20; 378, 15; 380, 15; 531, 5.

Caracciolo (Thomas), maître de camp général en service aux Pays-Bas, 78, 10.

Carecana (Le comte de), fonctionnaire espagnol en service en Galice, 218, 1.

Carillo (Hernando), surintendant de la justice militaire en service aux Pays-Bas, 18, 20; 44, 5.

Caritus (N.), évêque de Durazzo, en Albanie, 80, 15.

Carius (Adrien), licencié en droit, assesseur de l'amirauté de Dunkerque, 289, 10.

Carlos (L'infant), frère de Philippe IV, 11, 15; 23, 1; 509, 5; 513, 5; 576, 5.

Carlton (N.), secrétaire de Charles Ier d'Angleterre, 460, 15.

Carlyle (Le comte de), diplomate anglais, 366, 15; 392, 20; 427, 20

Carmélites (Le couvent des), à Bruxelles, 195, 1. — Celui de Madrid, 27, 1, 5.

Carmes (Les), 27, 10; 35, 20; 123, 5; 531, 25.

Carnero (Antonio), secrétaire d'État, contador et veedor de l'artillerie dans l'armée espagnole des Pays-Bas, 30, 5; 55, 5; 259, 10; 658, 25; 684, 20; 713, 1.

Caroline, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur Rodolphe, épouse du marquis Cantecroy, 7, 10.

Carondelet (François), doyen de Cambrai, 476, 10; 590, 1; 641, 5; 679, 25.

Carondelet (Georges), gouverneur de Bouchain, 679, 1, 25.

Carondelet (Paul), conseiller au Conseil de Hainaut, 270, 30.

Carpentin (Guillaume), capitaine écossais, 87, 20.

Carti (Denis), Irlandais, 270, 25; 322, 20.

Carti (Hélène), fille du précédent, 270, 25; 322, 20.

Casale (La ville de), en Italie, 383, 1.

Castan, 199, 25.

Castaneda (Le marquis de), Don Sancho de Zuniga y Monroy, ambassadeur d'Espagne auprès de Ferdinand II, 566, 20; 604, 10; 617, 10; 648, 5; 670, 1, 20, 30; 671, 1, 10; 699, 20, 25; 714, 15; 715, 5; 717, 1; 718, 1, 5; 720, 10; 722, 5.

Castille (La), dans la Péninsule Ibérique, 53, 20; 222, 5; 224, 1; 275, 20. — *Voir* le Conseil royal de Castille.

Castillo (Pedro de), auteur d'un projet de reconstruction du port de Gravelines, 252, 20.

Castrillo (Le comte de), membre du Conseil d'État espagnol à Madrid, 543, 20; 547, 25; 553, 15; 567, 10; 571, 25; 600, 15; 619, 5; 638, 15; 668, 10.

Castro (Le comte de), ambassadeur d'Espagne en Allemagne, 419, 1; 438, 15; 439, 1.
Casuso-Maeda (Louis), contador de l'armée espagnole du Palatinat, 335, 20.
Catalogne (La), région de l'Espagne, 620, 10; 651, 20; 654, 5; 682, 5.
Cayro (Lucas), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 151, 20.
Centurione (Le banquier italien), établi à Anvers, 172, 20.
Cerbellon (Le comte Jean), officier supérieur de l'armée espagnole d'Alsace, 698, 20.
Cerva. *Voir* Benavidès y de la Cerva.
Cervoise (La), brasserie à Anvers, 697, 20.
Chaineux (Le ban de), dans le duché de Limbourg, 141, 5.
Chalon (M. de), maître de camp au service de l'Espagne, 37, 20
Chalon (Marguerite de), veuve du colonel Philippe de Robles, 86, 25; 177, 15.
Chamberlain (Georges), évêque d'Ypres, membre des États généraux, 704, 15.
Chambre des Comptes (La), à Bruxelles, 83, 1; 91, 1; 131, 20; 278, 15; 355, 30; 556, 15; 571, 1; 649, 20.
Champlitte (Le comte de), gouverneur de la Bourgogne et de la Franche-Comté, 56, 15; 59, 25; 61, 15; 62, 1; 86, 15; 123, 1; 146, 10; 163, 15; 189, 15; 399, 25; 421, 5; 434, 20; 521, 20; 536, 5; 562, 10.
Champney (Antoine), docteur en Sorbonne, confesseur d'un couvent de Bénédictines à Bruxelles, 527, 25; 528, 1.
Champ-sur-Meuse (La seigneurie de), 244, 20, 25.
Chanteraise (Le seigneur de). *Voir* Gabriel de Roye.
Charles d'Autriche, fils légitimé de Rodolphe II, 109, 15; 114, 15; 193, 1.
Charles-Quint, empereur d'Allemagne, souverain des Pays-Bas, 35, 10; 300, 25; 370, 25; 428, 20; 540, 15; 581, 10.
Charles VI, empereur d'Allemagne, 126, 30.
Charles Ier Stuart, roi d'Angleterre et d'Écosse, 214, 5; 228, 1; 229, 1, 15, 25; 232, 10; 235, 10, 20; 240, 15; 246, 25, 253, 15; 313, 10; 324, 20, 25; 325, 10; 332, 25; 333, 1; 366, 20; 411, 10; 413, 10, 20; 415, 5; 416, 15; 453, 25; 454, 5; 458, 1; 459, 10, 15, 20; 467, 15; 471, 1; 476, 5; 501, 25; 534, 20; 542, 15; 560, 15; 564, 1; 567, 20; 576, 15, 25; 577, 5; 579, 10; 582, 15, 25; 584, 10; 588, 10; 589, 30; 604, 5, 15; 606, 20; 654, 25; 655, 10; 703, 5; 708, 1, 5; 721, 25; 729, 25; 731, 15.
Charles, prince de Pologne, fils du roi Sigismond III, 13, 1.
Chaulx (Le baron de la), gendre du chef-président du Conseil privé Richardot, 133, 25.
Chimay (Le prince de). *Voir* Albert de Ligne.
Chinchon (Le comte de), membre du Conseil d'État espagnol, 352, 10.
Chinois (Les), 401, 20.
Christ (L'Ordre du), 338, 10.
Christian IV, roi de Danemark, 82, 10; 126, 5; 167, 5, 25; 185, 10; 214, 15; 232, 20; 241, 10; 242, 20; 243, 25; 247, 10, 15, 25; 265, 15, 20; 261, 20; 262, 25; 264, 10, 20; 266, 15, 25; 267, 1, 5; 269, 20; 271, 15; 275, 20; 279, 15; 284, 15, 20; 286, 1, 25; 289, 5; 293, 25; 307, 10; 309, 5; 313, 10; 403, 25; 411, 10; 419, 15; 422, 5; 433, 30; 449, 15; 639, 15, 20, 25; 668, 1.
Ciriza (Juan de), secrétaire d'État au service de Philippe III, puis de Philippe IV, 3, 10; 5, 5, 25; 6, 5; 9, 20; 28, 20; 39, 25; 51, 1; 72, 10; 88, 5; 102, 30; 106, 10; 117, 15; 144, 5.
Civita-Vecchia (Le port de), dans les États du Pape, 700, 25.
Clamoris (Le baron de), ecclésiastique irlandais, 94, 25.

Claros de Guzman. *Voir* Guzman.

Clerck (Alexandre de), commerçant anversois faisant du trafic en Espagne, 364, 25.

Clerck (Henri de), collègue du précédent, 364, 25.

Clermont (Le ban de), dans le duché de Limbourg, 141, 5.

Clèves (La ville et le duché de), aujourd'hui en Allemagne, 171, 15; 172, 1; 205, 15, 20; 220, 25; 297, 1; 314, 1; 357, 20; 415, 20; 443, 15, 30; 525, 20; 545, 5.

Closel (M. de), agent français, 708, 25.

Coeberger (Wenceslas), surintendant des monts-de-piété établis en Belgique par les Archiducs, 222, 10; 244, 15; 305, 1, 25.

Colalto (Le comte de), diplomate espagnol, 527, 10.

Colazo (Antoine), procureur général des Jésuites établis au Portugal, 191, 25; 239, 5.

Cologne (La ville et le pays de), en Allemagne, 10, 20; 32, 15; 88, 5; 102, 20; 132, 25; 135, 5; 216, 25; 245, 20; 304, 5; 328, 25; 598, 20; 605, 5; 610, 5; 611, 20; 664, 5; 687, 25; 692, 10; 696, 20, 25; 697, 1; 698, 10; 705, 20, 25; 715, 25, 30; 716, 25, 30; 717, 5, 10, 15; 722, 15; 723, 1, 5. — Le couvent des Carmes déchaussés, 123, 5. — Le grand doyen. *Voir* François de Lorraine. — L'Électeur de Cologne. *Voir* Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége. — Le résident de l'Électeur de Cologne à Bruxelles, 715, 1, 10.

Coloma (Carlos), gouverneur de Cambrai, ambassadeur intérimaire d'Espagne à Londres, membre du Conseil de guerre de l'infante Isabelle, capitaine général de l'artillerie de l'armée des Pays-Bas, 31, 20; 47, 25; 66, 1, 25; 86, 10; 89, 25; 104, 10; 111, 10; 112, 15; 125, 20; 128, 10; 147, 25; 155, 5; 166, 5, 15; 167, 20; 168, 1; 178, 1, 20; 181, 1; 184, 1; 185, 1; 186, 30; 187, 10; 197, 15, 25; 202, 25; 205, 1; 206, 1; 207, 20; 222, 5, 30; 254, 1; 352, 15, 20; 358, 5; 363, 1; 366, 15; 394, 10, 15; 396, 1, 15; 399, 5; 403, 30; 411, 5; 413, 10; 414, 20; 415, 5; 416, 15, 25; 420, 5, 20, 30; 422, 5; 427, 1, 15, 25; 429, 20; 439, 5; 440, 1; 442, 25; 445, 15, 25; 446, 20; 448, 15; 450, 15, 20; 451, 1; 454, 15; 455, 25; 461, 15; 462, 25; 467, 15; 470, 20; 471, 5, 20, 25; 472, 1; 473, 5, 20; 476, 1, 5; 478, 5, 15; 479, 1, 5; 481, 5; 485, 5, 10; 487, 10; 491, 25; 492, 1, 25; 496, 15, 20; 497, 25; 500, 15; 501, 1, 5, 20, 25; 505, 5, 10; 506, 1, 20; 508, 1, 5, 25; 520, 1; 521, 15; 527, 5; 530, 1; 532, 20; 542, 10; 546, 10, 20; 548, 20; 552, 25; 556, 10; 557, 1; 561, 15; 564, 1; 566, 1; 571, 15; 573, 1; 594, 1; 641, 1, 25; 672, 25; 673, 20; 677, 20; 683, 10; 688, 5, 25; 710, 1, 25; 712, 5.

Coloma (N.), marquis d'Espinar, fils du précédent, 479, 10.

Colvil (Jacques), capitaine au service de Philippe IV, 293, 1.

Compostelle. *Voir* Saint-Jacques de Compostelle.

Condé (Henri de), moine dominicain, protonotaire apostolique, chargé de négociations en Hollande, administrateur des fondations pieuses des nations flamande et allemande à Séville, 2, 5, 25; 9, 10; 65, 20; 106, 10; 136, 15; 149, 5.

Conninck (Hans de), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Conninck (Herman de), prêtre, chapelain et confesseur de la garde allemande de Philippe IV, 75, 5.

Conninck (Walter de), prêtre, frère du précédent, remplissant les mêmes fonctions, 75, 5.

Conrrys (Florent), archevêque de Tuam en Irlande, 295, 15.

Consa (L'évêque de). *Voir* Fabio de Lagonissa.

Conseil de Commerce (Le), à établir à Bruxelles, 327, 5, 10; 363, 5, 10, 25 — *Voir* Jointe de Commerce.

Conseil d'État belge (Le), siégeant à Bruxelles, le titre de conseiller d'État, 19, 25; 29, 20; 46, 20; 50, 25; 64, 15, 67, 1; 78, 10; 198, 1; 305, 25; 449, 5; 477, 10, 20; 484, 15; 491, 15; 495, 25, 30; 500, 10; 503, 20, 25; 504, 1; 507, 15; 519, 5, 25; 524, 25; 525, 1, 15; 528, 20; 530, 5; 540, 5; 541, 10; 543, 5; 564, 10; 569, 25; 584, 15; 589, 1; 594, 20; 597, 25; 639, 10; 651, 25; 680, 20; 704, 25.

Conseil d'État espagnol (Le), siégeant à Bruxelles. *Voir* Jointe d'État.

Conseil d'État espagnol (Le), siégeant à Madrid, 3, 25; 6, 20; 13, 10; 18, 10, 20; 25, 10; 29, 1; 34, 5; 38, 1; 50, 20; 88, 25; 100, 1, 5; 104, 20; 114, 1, 10; 115, 1; 118, 5; 126, 5; 127, 20; 135, 10; 137, 5, 25; 144, 25; 151, 15, 20; 158, 10; 159, 5; 166, 25; 180, 5; 188, 25; 189, 25; 202, 5; 213, 10; 216, 5; 222, 5; 228, 10; 229, 1; 240, 15; 272, 20; 302, 1, 10; 307, 25; 310, 25; 313, 30; 318, 20; 341, 20; 342, 1, 15; 343, 20; 345, 15; 347, 5; 350, 10; 352, 5, 20; 364, 30; 365, 1; 373, 5; 375, 15; 380, 5; 391, 15; 392, 10; 396, 20; 401, 5; 421, 15; 427, 5; 433, 20; 436, 5, 30; 451, 5, 25; 457, 5, 10; 464, 25; 465, 5; 469, 15; 479, 15; 480, 1; 486, 5; 489, 15; 494, 25; 496, 10; 515, 15; 517, 20, 25; 518, 15, 20, 25; 520, 20; 524, 10; 529, 20; 533, 30; 534, 5, 10; 538, 5; 541, 10, 15, 25; 543, 5, 15; 547, 20; 548, 10; 553, 1, 15; 565, 1; 570, 25; 578, 15; 579, 5; 584, 30; 592, 15, 20; 594, 1; 600, 25; 626, 15; 627, 15, 20; 630, 20; 638, 10; 640, 1; 667, 20; 668, 10; 669, 10; 674, 1, 5, 15; 678, 5; 682, 15; 689, 10; 690, 1; 697, 15; 704, 25; 710, 10, 15; 713, 1; 730, 10. — *Voir* Jointe d'État.

Conseil des Finances (Le), siégeant à Bruxelles, 1, 10; 2, 1; 57, 15; 65, 15; 67, 1, 5; 79, 15; 93, 20; 99, 25; 105, 25; 133, 1; 141, 10; 143, 5; 144, 15; 145, 5; 205, 25; 216, 25; 217, 10; 224, 10; 238, 20; 248, 5; 285, 10; 300, 20; 322, 25; 338, 15, 25; 373, 1, 30; 374, 25; 419, 30; 456, 10, 15; 495, 20; 507, 10; 659, 5; 704, 25; 706, 25.

Conseil des Finances (Le), siégeant en Espagne, 653, 1.

Conseil de Guerre (Le) siégeant en Espagne, 22, 10; 124, 1; 156, 10; 530, 10; 567, 1.

Conseil privé (Le), siégeant à Bruxelles, 1, 10; 19, 15; 29, 20; 65, 15; 67, 1; 78, 15; 105, 25; 322, 15; 343, 10; 358, 25; 360, 1; 405, 20; 428, 30; 441, 5; 477, 10; 495, 25; 500, 15; 520, 15; 528, 5, 10; 539, 15; 564, 10; 588, 20; 617, 15; 638, 30; 658, 20; 715, 15.

Conseil royal de Castille (Le), 575, 10, 25; 704, 1.

Conseils collatéraux (Les), établis à Bruxelles pour le gouvernement des Pays-Bas, 574, 5; 593, 5; 594, 10, 15, 30; 649, 20.

Conseil suprême (Le) de Flandre et de Bourgogne siégeant à Madrid, 1, 10; 18, 20; 54, 1; 75, 25; 127, 1, 20; 130, 20, 25; 150, 25; 311, 25; 314, 20; 322, 10; 343, 10, 25; 344, 20, 30; 345, 1; 351, 5; 352, 15; 360, 1; 413, 5, 25; 417, 5; 419, 25; 420, 10; 428, 5, 10, 15; 429, 5, 20; 430, 5, 10, 25; 456, 15; 457, 5, 15; 447, 1; 448, 25; 449, 5, 10; 486, 15; 494, 15; 500, 5; 501, 10, 15; 507, 10; 512, 1; 541, 15; 564, 10; 570, 10; 579, 20, 25; 581, 5, 10; 585, 1; 588, 20; 599, 5, 10, 15; 624, 15; 625, 10; 626, 20, 25; 651, 5, 10; 653, 30; 650, 5; 655, 25; 659, 5, 20; 678, 10; 681, 1, 5; 694, 30; 704, 10; 706, 20; 710, 5.

Constantinople (La ville de), en Turquie, 479, 1.

Conti (Torquato), général de cavalerie sous les ordres de Wallenstein, 468, 1.

Copenhague (La ville et les marchands de), au Danemark, 92, 10 ; 273, 20

Coppin (Le comte de), conseiller d'État belge, 477, 20.

Cordoba (Gonzalo-Fernandès de), chef de l'armée espagnole du Palatinat, puis de celle des Pays-Bas et enfin ambassadeur d'Espagne à Paris, 6, 25; 8, 20; 24, 5; 37, 15, 25; 39, 1; 43, 25; 45, 1; 47, 15; 50, 5; 53, 10, 15; 73, 20; 76, 20; 81, 1; 85, 1; 91, 10; 92, 20; 95, 15; 96, 5; 98, 20; 99, 1, 10; 100, 5; 103, 25; 108, 5; 120, 10; 132, 20; 135, 15; 169, 15; 170, 20; 174, 20; 199, 10, 25; 368, 1, 25; 383, 1, 5, 25; 395, 25; 398, 20; 404, 15; 408, 10, 25; 412, 20; 417, 1, 25; 459, 30; 513, 20; 564, 20; 582, 10; 602, 1, 20, 25; 603, 15; 605, 10; 606, 1; 609, 15; 610, 25; 611, 25; 612, 5, 15; 613, 5; 614, 10; 615, 1, 5, 10, 25; 616, 1, 10, 25; 617, 10, 15; 618, 5, 25; 620, 15, 20; 621, 1, 10; 622, 5, 25; 623, 10; 627, 5; 628, 1; 629, 1; 632, 15; 635, 5; 640, 25; 641, 25; 642, 15; 646, 1, 5, 20; 654, 1; 656, 20; 662, 20; 666, 5; 672, 15; 678, 1; 683, 15; 685, 1; 688, 5; 693, 5; 699, 5, 15; 706, 5; 710, 1, 25; 712, 5; 714, 25; 715, 10; 723, 20; 724, 15, 25, 30.

Coremans (Le Dr), 22, 25.

Corogne (La), port de l'Espagne septentrionale, 343, 1; 366, 15.

Coromandel (La côte de), aux Indes orientales, 263, 25.

Coronado. *Voir* Aguilar Coronado.

Corse (L'île de), aujourd'hui en France, 253, 15.

Corselius (Gérard), conseiller privé, prévôt de la collégiale d'Harlebeke, 343, 10; 428, 15, 20, 30.

Cotinton (François), diplomate anglais, envoyé de Charles Ier à la Cour de Madrid, 413, 10; 414, 20; 415, 5; 416, 10, 15, 20, 25; 420, 5, 20; 422, 5; 427, 1, 15, 20; 445, 25; 450, 15; 451, 1; 454, 1; 458, 15; 459, 5, 20; 460, 15; 467, 15; 471, 1; 473, 20, 25; 476, 5; 501, 1, 5; 505, 5; 506, 1, 20; 564, 5.

Coulez (Zègre), président du Conseil de Namur, 64, 20.

Coupigny (Le comte de), président du Conseil des finances des Pays-Bas, membre de la Jointe d'État, 327, 10; 338, 25; 411, 5; 500, 15; 661, 30.

Couque (Jean), technicien en matière de travaux publics, 300, 20; 301, 5, 10, 20.

Courteville (Charles de), gentilhomme belge, 59, 25.

Courtrai (La ville de), en Flandre, 145, 20. — Le grand-bailli. *Voir* Juste Damant. — Le magistrat, 577, 25.

Crecente Sarmiento (Antonio), envoyé de Philippe IV auprès du duc de Lorraine, 717, 25, 30.

Croates (Les militaires), en service dans l'armée des Pays-Bas, 393, 20.

Croix (Allard de la), seigneur de Wismes et Hamescamp, 123, 25.

Cronenberg (Le baron de), neveu du duc Maximilien de Bavière, 173, 10; 186, 15.

Croy (La comtesse douairière de), 131, 25.

Croy (Anne de), duchesse douairière d'Aerschot, comtesse d'Aremberg, 11, 10, 20.

Croy (Dorothée de), veuve du duc d'Aerschot, 457, 15.

Croy (Charles-Alexandre), marquis de Havré, premier chef des finances, 19, 10; 21, 10; 30, 25; 130, 5; 143, 5; 503, 5.

Croy (Jean de), comte de Solre, baron de Molembais, marquis de Renty, capitaine de la garde royale des archers de Madrid, membre du Conseil suprême de Flandre

et de Bourgogne, agent diplomatique de l'Espagne en Pologne, 128, 10; 131, 25; 150, 10, 20, 25; 223, 25; 247, 5, 10, 25; 248, 5, 10; 249, 30; 255, 10; 259, 20; 261, 15; 263, 10; 302, 1; 322, 15; 354, 20; 420, 10; 447, 1, 5; 462, 20; 477, 25; 483, 15, 20; 484, 5, 10, 15; 501, 15; 502, 15, 20, 25, 30; 503, 1; 507, 10, 15; 514, 5; 517, 5; 518, 20; 524, 15; 535, 5, 10, 30; 543, 10; 552, 25; 553, 1; 555, 5, 25; 564, 20; 569, 5, 25; 570, 10; 576, 20; 631, 20; 678, 10; 682, 25.

Croy (Laurent de), docteur en médecine, 295, 20.

Croy (Philippe de), comte de Solre, père de Jean précité, 131, 25; 150, 20.

Croysille (Lambert de), gouverneur de la Gueldre, 263, 25.

Cruyckenrourg (Le seigneur de). *Voir* Philippe-François baron de Fourneau.

Cruzada Villaamil, 463, 15.

Cueva (Alonso de la), cardinal, marquis de Bedmar, ambassadeur du roi d'Espagne, successivement à Venise, à Bruxelles et à Rome, 20, 1, 15, 20, 25; 21, 1, 25; 22, 10; 23, 5; 25, 10, 15; 27, 10; 29, 15; 31, 1; 33, 10; 34, 10, 20; 36, 10; 39, 10, 15, 25; 45, 10; 46, 5; 47, 5, 25; 54, 10; 55, 10; 57, 15; 67, 20; 73, 25; 81, 15, 20; 89, 5; 92, 5; 93, 10, 15, 20; 99, 20, 25; 101, 1; 105, 5; 116, 30; 118, 15, 25; 119, 15, 20; 122, 15; 127, 5; 130, 10; 131, 20; 134, 5; 135, 25; 145, 1; 147, 5, 10; 150, 10; 159, 5; 160, 1; 166, 25; 170, 20; 177, 1; 194, 10; 204, 5; 221, 15; 238, 1; 301, 20; 312, 1; 327, 10; 328, 5; 335, 20; 343, 5; 347, 1; 351, 15, 20; 352, 20; 353, 5, 25; 358, 15, 25; 362, 5; 363, 1; 388, 5; 403, 25; 414, 10; 415, 10; 454, 15; 461, 5, 15; 468, 15; 472, 20; 473, 15; 474, 1, 15; 476, 25; 477, 1, 5, 20, 25; 478, 1, 5, 30; 481, 10; 482, 10; 484, 1, 10; 485, 5, 15; 486, 15; 487, 1, 5, 20, 25; 488, 15; 489, 20, 25; 492, 5, 25, 30; 493, 20; 494, 5, 20; 497, 5; 503, 10; 506, 10; 507, 15, 20; 508, 25; 509, 25; 511, 1; 512, 20; 513, 10; 517, 20, 25; 518, 25; 519, 30; 522, 5, 20, 25; 526, 20; 533, 10; 621, 15; 629, 5; 632, 5.

Curières (M. de), gouverneur de Philippeville, 64, 10.

Curtius (Henri), neveu du suivant, 68, 5.

Curtius (Jean), bourgeois de Liége, 68, 5.

Custine (Louis de la), noble luxembourgeois, gouverneur de Vianden, chargé de missions diplomatiques, 531, 10, 15; 550, 1; 555, 15.

Cuvelier (J.), 27, 25.

D

Damant (Juste), grand bailli de Courtrai, 83, 25; 263, 20.

Damant (Nicolas), président et chancelier du Conseil suprême de Flandre établi à Madrid, 249, 30; 428, 15.

Damme (La ville de), en Flandre, 12, 15.

Damvillers (La ville de), en Lorraine, 240, 5; 242, 20; 243, 5, 10. — Le gouverneur de Damvillers. *Voir* Godefroid d'Este.

Danemark (Le), la question danoise, 49, 10; 185, 25; 202, 10, 20; 203, 10; 250, 5, 10; 259, 1; 295, 25; 302, 25; 304, 25; 324, 20; 346, 20; 357, 15, 30; 361, 25; 469, 25. — L'agent diplomatique danois à Venise, 323, 1. — Les ambassadeurs de Danemark à Bruxelles et à Madrid. *Voir* Guillaume Esmit et Charles-Thomas de Tormerupe,

Danois (Les), en général, les armées danoises, 82, 15; 181, 10; 189, 10; 202, 15; 203, 15; 256, 30; 266, 1; 280, 15; 282, 5; 307, 25;

320, 15; 332, 10; 427, 30; 440, 30; 454, 1. — Les catholiques danois, 167, 5; 185, 10, 25; 203, 10. — Les navires danois, 156, 25; 639, 25.

Darmstadt (La ville de), dans le duché de Hesse, 84, 30

Darmstadt (Le prince de), 84, 20.

Davila. *Voir* Flores Davila.

Davila (Pedro), Espagnol en service aux Pays-Bas, 631, 1; 724, 15.

Demer (Le), rivière du Brabant, 266, 30; 300, 20, 25; 301, 5, 10.

Denis (N.), conseiller, puis président du Conseil d'Artois, 107, 20.

Desmarez (G.), 449, 20.

Deuden (?), 696, 1.

Deuverder (Balthasar de), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Deventer (L'évêché de), dans l'Overyssel, 509, 30.

Dias (Diego-Fernandès), commerçant portugais établi à Hambourg, 113, 30.

Dias. *Voir* Pato.

Diegot (Guibert), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 30.

Diest (La ville de), en Brabant, 102, 20; 336, 1, 5; 664, 5; 694, 25.

Digby (Le baron de), homme d'État anglais, ambassadeur accrédité à la Cour de Bruxelles, 10, 5; 37, 20, 25; 47, 15; 66, 1; 112, 10.

Disdorff (Le colonel), au service de l'Espagne, 285, 20.

Divelt (Gabriel van), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Doetinchem (La ville de), en Gueldre, 132, 20.

Dole (La ville de), en France, le parlement établi en cette ville et le président de ce parlement, 5, 30; 24, 20; 32, 1; 189, 5; 206, 10, 15; 399, 25.

Dominicains (Les), 2, 25; 106, 10; 361, 20.

Dominique (Le Père), Carme, agent de l'Infante, 27, 10; 531, 25.

Dompré (Le seigneur de), gouverneur de la forteresse de Joulx en Bourgogne, 131, 25.

Dordrecht (La ville de), en Hollande méridionale, 108, 1; 280, 10; 300, 25.

Dorqui (Paul), banquier italien établi à Anvers, 697, 1.

Dorsetshire (Le comté de), au sud-ouest de l'Angleterre, 366, 20.

Dorta (Gabriel), émissaire espagnol, 538, 1.

Dorte. *Voir* Dordrecht.

Dorville (Louis de), grand-gruyer du Brabant, 61, 25; 322, 20.

Dotecum. *Voir* Doetinchem.

Douai (Les États de), en France, 367, 15. — Les gouverneurs de Douai. *Voir* le comte d'Isenghien et Jean de Robes. — Les séminaires anglais et irlandais établis en cette ville, 51, 10, 15; 67, 5; 175, 1; 388, 15; 527, 20.

Doubs (Le département du), en France, 199, 25, 30.

Douria (Medel de), témoin espagnol, 704, 1.

Douvres (Le port de), en Angleterre, 201, 20.

Downs. *Voir* Dunes.

Duisbourg (La ville de), aujourd'hui en Prusse rhénane, 487, 25; 495, 10.

Dumont (Le publiciste), 447, 25.

Dunes, Downs (La rade de), en Angleterre, en face de Deal et Ramsgate, 163, 1; 166, 10; 173, 15; 176, 5; 181, 1; 183, 15.

Dunkerque (Le port de), en France, dans le département du Nord, 60, 5; 65, 10; 70, 15; 84, 15; 94, 5; 105, 20; 112, 5; 168, 1; 205, 1; 217, 10; 226, 10; 227, 5; 228, 1; 229, 25; 232, 5; 235, 1, 20; 234, 1, 5, 15, 20; 235, 5, 10, 15, 25; 239, 15; 245, 15; 257, 25; 262, 25; 263, 15; 268, 5; 273, 5; 289, 20, 30; 293, 10; 294, 10, 20; 300, 1; 309, 20; 310, 1; 319, 20; 524, 10; 326, 5, 25; 368, 10;

416, 1; 438, 20; 448, 20; 451, 1; 454, 5; 456; 1, 10; 501, 20; 505, 10; 575, 10; 577, 20; 578, 5, 15; 585, 10, 20, 30. — L'amirauté établie en cette ville, 289; 10, 25. — La flotte militaire espagnole, 258, 5; 388, 15; 389, 5; 423, 25; 426, 10, 429, 25; 556, 15; 568, 20; 659, 15, 25; 649, 1; 669, 1. — Le gouvernement, 649, 25. — Le gouverneur Louis de Benavidès. — La municipalité, 587, 5. — Les négociants et pêcheurs, 235, 1; 387, 5; 575, 10; 578, 10. — Les prisons, 289, 30. — Le veedor du commerce Hurtuño de Urizar.

Durazzo (La ville de), en Albanie, 80, 15.

Durlach (Le marquis de), allié du comte Palatin, 76, 15.

Dussen (Adrien van der), fugitif hollandais, 154, 20; 155, 1.

E

Echabarria (Pedro de), majordome de l'hôpital de l'armée espagnole des Pays-Bas, 70, 20; 206, 20.

Écluse (Le port de l'), en Hollande, 37, 5; 43, 10; 50, 1; 53, 1; 242, 20; 294, 20.

Écossais (Les), 165, 1, 10; 227, 25; 260, 5; 544, 10. — Les navires écossais, 156, 25; 273, 5; 299, 15; 326, 10. — Les séminaires écossais, 35, 20; 51, 15. — Les soldats écossais au service de l'Espagne, 7, 5; 87, 20; 115, 1; 179, 15.

Écosse (Le royaume d'), 113, 30; 165, 5, 10; 293, 1; 303, 5; 330, 1; 499, 1.

Édouard Farnèse, duc de Parme, 652, 5; 654, 5.

Eelen (Bonaventure van), négociant anversois, 97, 15.

Eggemberg (Jean-Ulrich d'), ministre de l'empereur Ferdinand II, 531, 10; 552, 30; 554, 25; 647, 20; 671, 10; 718, 1.

Egmont (Le comte Louis d'), prince de Gavre, membre du Conseil d'État, 17, 20; 21, 10; 107, 5; 119, 15; 142, 20; 477, 5; 495, 10; 641, 1; 651, 5; 652, 15; 655, 20; 659, 20; 662, 5; 676, 5; 713, 20; 714, 20.

Eibergen (La place de), en Westphalie, 132, 20.

Elbe (Le fleuve l'), en Allemagne, 271, 10; 275, 10; 279, 15; 281, 1; 286, 1; 292, 10; 314, 10; 357, 15.

Élisabeth de France, reine d'Espagne, fille d'Henri IV, femme de Philippe IV, 93, 1, 25; 96, 25; 635, 1.

Emden (Le comte d'), prince allemand, commandant d'armée, 582, 15, 20; 612, 15; 632, 15.

Emden (La ville et le comté d'), en Hanovre, 132, 10; 153, 5; 166, 20; 381, 20; 582, 20, 25, 30; 653, 5.

Emmerich (La ville d'), en Prusse rhénane, 49, 20; 161, 10; 171, 15; 275, 1; 284, 1; 291, 15; 460, 1; 558, 20.

Enschede, ville de l'Overyssel, 132, 20.

Entre-Sambre-et-Meuse (La région d'), aux Pays-Bas, 255, 25.

Epernon (Le duc d'), Jean-Louis de Nogaret, seigneur français, 414, 15.

Epinoy (Le prince d'). *Voir* Guillaume de Melun.

Equen (Jean van), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Erps (Le village et la seigneurie d'), en Brabant, 230, 20; 429, 10.

Escaut (L'), la question de l'ouverture de l'Escaut par les Hollandais, 2, 10; 36, 5; 41, 5; 144, 1; 157, 20; 172, 5; 231, 1;

325, 5; 331, 5; 372, 10, 25; 376, 25; 378, 30; 379, 25; 382, 10; 384, 1; 391, 10; 401, 15; 402, 25; 403, 15; 407, 5; 451, 15; 452, 30, 35; 454, 20; 470, 10; 731, 5.

Escorza (N), pagador de l'armée espagnole. 715, 25.

Escovar. *Voir* Munoz d'Escovar.

Esdan. *Voir* Sedan.

Esmit (Guillaume van), envoyé diplomatique du roi Christian IV de Danemark en Espagne, 82, 10.

Espagne, *passim*.

Espagnols, *passim*.

Espallart (Guillaume d'), scribe à la surintendance de la justice militaire des Pays-Bas, 133, 25.

Espinar (Le marquis de). *Voir* N. Coloma.

Espinossa (Melchior de), veedor général intérimaire de l'armée espagnole des Pays-Bas, puis dépositaire général de la flotte, 27, 15; 79, 10, 15; 215, 20.

Esquenberg. *Voir* Eggenberg.

Esquenque (Le fort d'), aujourd'hui Schenk, dans l'île de Betuwe, 274, 20; 345, 10.

Estaires (Le comte). *Voir* Jean de Montmorency.

Estanley (Le colonel), officier au service de Philippe IV, 260, 5.

Este (Godefroid d'), gouverneur de Dampvillers, 123, 20.

Estourville (Pierre d'), gentilhomme français, 176, 1.

Estrées (François-Annibal duc d'), maréchal au service de Louis XIII, 418, 10.

États généraux (Les), des Pays-Bas réunis à Bruxelles en 1632, 638, 15, 25; 639, 5; 640, 15; 645, 15; 651, 10; 655, 15; 657, 10; 659, 25; 663, 10; 674, 1, 10, 20; 677, 1, 10, 15; 681, 10; 688, 20; 693, 25; 697, 25; 701, 5, 15; 702, 1, 5; 704, 15; 706, 15; 713, 1, 5, 15; 718, 10; 722, 1; 725, 25; 728, 25.

États généraux (Les) des Provinces-Unies. *Voir* Provinces-Unies.

Etten (Jacques van), proveedor des vivres l'armée espagnole des Pays-Bas, 316, 10.

Etter (Jacques van), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Europe (L'), 432, 15; 716, 15.

Eyburgh. *Voir* Eibergen.

Eynenberg (Le baron d'), homme d'État allemand, 126, 20.

F

Faille (Jean de la), Jésuite, 599, 5.

Faille (Charles de la), secrétaire du Conseil d'État à Bruxelles, 639, 10.

Faing (Gilles du), baron de Jamoigne, 106, 20.

Falsebourg (Le prince de), comte de Boullay, commissaire du duc de Lorraine, 536, 10.

Farnèse. *Voir* Alexandre Farnèse et Édouard Farnèse.

Fatio (Morel), 100, 25.

Faxardo. *Voir* Saavedra Faxardo.

Feira (Le comte de). *Voir* Emmanuel Pimentel.

Félibien, 199, 25.

Felipez de Guzman. *Voir* le marquis de Léganès.

Feller (Henri), secrétaire du comte de Gondomar, ambassadeur d'Espagne à Londres, 229, 15.

Ferdinand II de Habsbourg, empereur d'Allemagne, 21, 15; 23, 20; 24, 1; 30, 20, 25; 33, 1; 34, 1; 36, 25; 37, 20, 30; 45, 5; 53, 15; 56, 5, 25; 63, 5, 10; 78, 10; 87, 10; 101, 10; 102, 1; 104, 5; 108, 20; 111, 10; 112, 10, 25; 118, 1; 121, 5; 122, 5, 10;

125, 25; 126, 10, 20, 25, 30; 135, 1, 20; 140, 25; 151, 1; 153, 5, 10; 154, 5; 166, 20; 173, 1; 174, 20, 25; 184, 15; 186, 1; 191, 5, 20; 192, 15; 197, 5, 15; 204, 20; 205, 5; 206, 10; 208, 10, 15, 20; 209, 10; 211, 15, 20, 25; 218, 20; 219, 1; 222, 25; 236, 5; 240, 1; 243, 25; 250, 1, 5, 10; 253, 10; 256, 20; 257, 20; 261, 20; 262, 5; 265, 5, 10; 266, 5, 15; 268, 20; 269, 1, 15, 20; 271, 10, 25; 273, 15, 25; 276, 25; 279, 15, 20; 289, 25; 281, 15, 25; 282, 1, 25; 283, 10; 284, 20, 25; 285, 1, 5; 286, 1, 5; 289, 5; 291, 20; 293, 10; 295, 10; 296, 15, 25; 297, 1; 302, 25; 303, 15; 314, 15; 323, 5, 25; 327, 1; 332, 10; 346, 1, 15; 347, 20; 348, 15; 354, 5; 356, 20; 357, 20, 25; 366, 30; 368, 1, 5, 20, 25; 369, 5, 20; 370, 1; 371, 5, 20; 372, 5, 10; 375, 5; 383, 10; 388, 1; 389, 1, 20; 390. 5, 10, 20; 391, 20; 395, 15; 398, 1; 401, 20; 404, 1; 408, 20; 409, 20; 411, 20; 414, 5; 415, 15; 418, 5; 419, 5; 422, 25; 423, 15; 433, 15; 437, 30; 443, 30; 445, 20; 446, 25; 449, 15; 453, 10, 15; 455, 5; 458, 15; 459, 20; 461, 10; 462, 10; 465, 20; 467, 15, 25; 468, 20; 469, 20, 25; 470, 1, 25; 471, 25; 472, 15, 20, 25; 473, 10, 15; 475, 25, 30; 480, 20; 482, 15; 484, 5; 485, 1; 486, 5; 490, 15; 492, 10; 494, 15; 501, 5; 504, 15; 506, 25; 507, 1; 510, 5, 10, 25, 30; 511, 10; 513, 10; 515, 20; 518, 10, 25; 522, 1; 527, 10; 530, 10; 531, 5, 10, 15; 533, 1; 538, 10; 550, 10, 20; 552, 10; 554, 5, 10, 25; 559, 10, 20, 25; 560, 5; 561, 1, 10, 25; 568, 5, 25; 569, 25; 584, 25; 586, 1; 588, 10, 15; 589, 10, 25; 591, 5, 10, 20; 596, 25; 604, 1; 611, 25; 614, 15; 615, 15; 616, 15; 620, 10; 622, 25; 623, 20; 629, 20, 25; 635, 15, 20, 25; 636, 20; 644, 5, 25; 645, 5, 25; 647, 20; 648, 1, 5, 10; 654, 30; 656, 10; 668, 1, 25; 669, 5; 670, 5, 10, 15, 25, 30; 671, 1, 5, 20, 25, 30; 672, 10; 680, 25; 681, 25; 682, 1; 683, 25; 686, 20, 25; 687, 1; 693, 15; 695, 15; 715, 15; 716, 5; 718, 1; 720, 10; 723, 30; 725, 15; 729, 5.

Ferdinand III de Habsbourg, empereur d'Allemagne, précédemment roi de Hongrie et de Bohême, 248, 1; 249, 5, 25; 270, 15; 588, 1; 404, 1; 409, 15; 415, 15; 447, 5, 20; 462, 20; 627, 20.

Ferdinand (L'infant), cardinal, frère du roi Philippe IV, gouverneur général des Pays-Bas, 11, 15; 23, 1; 195, 10; 343, 25; 409, 20; 479, 15; 480, 10, 20, 25; 504, 5; 508, 15; 513, 5; 520, 15; 541, 5; 576, 5; 619, 5; 624, 5; 632, 10; 642, 5; 646, 15; 648, 25; 649, 10, 15, 20; 650, 10, 15; 651, 1, 10; 652, 1; 653, 20; 654, 20, 30; 659, 15; 660, 25; 666, 15; 667, 1, 5; 668, 10, 15, 20; 669, 10; 670, 1; 671, 1; 672, 5; 680, 15; 681, 20; 691, 20; 692, 15; 693, 15; 695, 5; 705, 5; 710, 1, 10; 711, 1, 5, 10; 712, 5; 713, 10; 715, 5; 719, 1; 720, 25; 723, 30; 724, 15, 25, 30; 730, 15; 731, 20.

Feria (Le duc de), Gomez Suarez de Figueroa, officier supérieur de l'armée espagnole, gouverneur général du Milanais, membre du Conseil d'État espagnol, 5, 30; 180, 25; 186, 1; 189, 5; 206, 10; 253, 10; 341, 25; 380, 10; 401, 20; 513, 20; 581, 1, 5; 585, 20, 30; 589, 5; 628, 1, 25; 654, 1, 30; 672, 15, 25; 673, 25; 678, 1; 680, 10; 681, 20; 682, 5, 10; 683, 5; 685, 1; 692, 1, 15; 693, 15; 695, 5; 698, 5, 20; 705, 5; 706, 15; 717, 1, 5; 720, 10, 15, 20. 30; 722, 10; 723, 20, 25, 30; 724, 1; 727, 20; 729, 5.

Fernandes Diaz (Diego), homme d'affaires portugais établi à Hambourg, 113, 30.

Fête-Dieu (La), 430, 10.

Ficquart (L'avocat), 432, 25.

Figueroa (Gomez Suarez de). *Voir* le duc de Feria.

Finale, localité italienne, 126, 10.

Fischer (Pedro), conseiller de l'infante Isabelle, envoyé en mission diplomatique en Allemagne, 153, 5.

Flamands (Les), en général, 81, 15. — Les ingénieurs, 242, 10. — Les laboureurs, 213, 1. — Les pilotes, 189, 1. — Les tapissiers, 225, 1.

Flandre (La), dans le sens de Pays-Bas catholiques, *passim*. — La province de Flandre, 40, 5; 61, 25; 65, 5; 81, 20; 118, 10; 159, 15, 25; 160, 20; 168, 1; 219, 25; 220, 20; 279, 5; 280, 5; 298, 10, 15; 302, 20; 305, 1, 25; 337, 25; 351, 1; 361, 5; 409, 5; 440, 5; 446, 20; 540, 1; 580, 25, 30; 582, 5; 590, 15; 601, 25; 622, 30; 649, 20; 696, 5; 697, 10. — Le Conseil de Flandre, 249, 30; 633, 30. — Les États, 355, 15; 582, 1. — Les moeres, 560, 15. — Les ports de la côte flamande, 228, 20; 230, 1; 233, 5; 286, 25; 288, 1; 304, 15; 693, 10.

Flèron (La seigneurie de), dans la principauté de Liége, 471, 10; 502, 5, 10; 523, 10.

Fleurus (La ville de), en Hainaut, 98, 20; 100, 25; 118, 10.

Flines (L'abbaye de), en France, dans le département du Nord, 649, 25.

Florange (La seigneurie de), 175, 10.

Florence (Le duc de), 589, 30; 654, 10.

Florès d'Avila (Le marquis de), conseiller d'État espagnol, 402, 1; 543, 20; 553, 15.

Fonseca. *Voir* Zuñiga y Fonseca.

Fontaine (Le comte de), officier en service aux Pays-Bas, 551, 1.

Fornari (Pierre), beau-fils de Balthasar van Vlierden, bourgmestre d'Anvers, 80, 25.

Fortune (La), navire hollandais, 526, 25.

Fos (Henri de), noble luxembourgeois, archer du roi Philippe IV, 94, 25.

Fourneau (Philippe-François de), seigneur de Cruyckenbourg, gentilhomme au service de l'Infante, 106, 20; 123, 20.

Frameries (Le village de), dans le Hainaut, 703, 25; 704, 1.

Français (Les), 50, 10; 81, 10; 92, 5; 139, 15; 176, 1; 178, 10; 206, 25; 212, 10; 217, 20; 246, 1, 15; 254, 15; 302, 25; 344, 1; 346, 5; 347, 15, 25; 401, 1; 408, 5; 414, 15; 416, 20; 417, 15, 25; 428, 1; 447, 10; 452, 20; 459, 15; 473, 1; 491, 10; 572, 25; 588, 1; 589, 20; 601, 15; 602, 10; 604, 20; 608, 25; 609, 1; 615, 1; 617, 30; 618, 1; 620, 15; 627, 10; 641, 20; 645, 15; 647, 5; 648, 10; 670, 5, 10, 30; 676, 10, 25; 678, 25; 683, 25; 719, 15; 720, 20, 25; 725, 15; 725, 10. — Les Franciscains, 318, 1. — Les flottes, 140, 1; 339, 10; 342, 25. — Les marchandises, 156, 1; 553, 20. — Les troupes, 192, 5; 207, 20; 266, 15; 440, 15; 591, 10; 598, 5; 645, 10; 647, 10; 676, 1.

France (La), le gouvernement français, 5, 15; 13, 15; 14, 1; 16, 10; 71, 5; 95, 25; 99, 10; 100, 15; 103, 25; 112, 1; 113, 30; 129, 1; 136, 10; 155, 10; 161, 20; 180, 5; 192, 5; 193, 15; 197, 20; 201, 25; 202, 15; 204, 15; 207, 1; 208, 15; 209, 20; 211, 1; 212, 15; 217, 30; 220, 20; 221, 20; 246, 25; 252, 25; 256, 1; 258, 5; 265, 5, 10; 266, 25; 268, 10; 295, 25; 302, 35; 304, 25; 321, 20, 25; 325, 10; 331, 10; 339, 1, 20; 343, 1; 344, 25; 346, 20; 356, 20; 357, 30; 366, 10, 20; 370, 10; 376, 15; 400, 20; 402, 5; 403, 20; 414, 15; 415, 1; 422, 10; 437, 1, 25; 439, 5, 15; 440, 1; 442, 25, 30; 445, 15; 452, 5; 453, 30; 457, 25; 458, 10; 459, 1, 5, 10, 15; 474, 10; 482, 20; 485, 20; 490, 10; 492, 5; 493, 15; 495, 15; 499, 30; 504, 10; 527, 25; 532, 10; 543, 25; 545, 20;

549, 1; 551, 15; 554, 1; 558, 30; 561, 10; 569, 20; 572, 25; 575, 15; 579, 10, 15; 583, 10; 584, 25; 586, 20; 589, 20, 25; 590, 1, 20; 591, 5; 595, 5; 596, 25; 597, 10; 602, 5, 30; 603, 1; 605, 10; 606, 15; 608, 15; 610, 5, 15, 20; 617, 5, 10; 623, 5, 10; 627, 1; 629, 10, 20; 634, 15; 641, 1; 645, 25; 651, 20; 662, 15; 670, 10, 20; 671, 25; 675, 15, 20; 676, 5; 678, 25; 683, 20; 686, 5; 688, 20; 692, 20; 699, 10; 709, 20; 714, 15; 716, 15; 717, 20; 719, 15; 722, 20; 723, 20; 725, 5; 728, 1, 5. — L'ambassadeur de France à Bruxelles, 7, 20; 25, 1; 29, 15; 129, 1; 609, 1. — L'ambassadeur à La Haye, 264, 10. *Voir* le marquis de Hauterive. — L'ambassadeur à Londres, 459, 1. — L'ambassadeur à Madrid, 603, 10; 610, 20; 658, 5. *Voir* le comte de Rochefort. — L'ambassadeur d'Espagne à Paris. *Voir* Benavente et Mirabel. — Le résident de l'infante Isabelle. *Voir* Henri de Vicq. — Le nonce, 610, 5, 25; 671, 5. — L'agent du duc de Lorraine, 404, 1. — L'ambassadeur du duc de Savoie, 253, 15, 20; 261, 1; 684, 1. *Voir* l'abbé Scaglia. — La Cour, 140, 5; 671, 1. — La frontière française, 225, 10; 404, 5; 463, 1. — Le pavillon français, 387, 5; 416, 5.

France (Renon de), président du Conseil d'Artois, 64, 20; 75, 15.

Francfort (La ville de), en Allemagne, 103, 15; 611, 1; 622, 5.

Franche-Comté (La), 719, 15; 723, 20. — Le gouverneur. *Voir* le comte de Champlitte.

Franciscains (Les), 38, 10; 59, 5; 139, 5, 10, 15; 150, 5; 195, 10; 318, 1, 5.

Franco (Emmanuel), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 88, 10; 206, 25.

Frankenthal (La ville de), dans le Palatinat, 37, 15; 45, 1; 47, 15; 104, 10; 106, 1; 111, 10; 117, 20; 125, 15; 184, 15; 207, 5; 654, 25.

Frédéric V, électeur palatin, roi de Bohême, 10, 10; 30, 20; 33, 20; 39, 5; 53, 10; 73, 20; 76, 15; 87, 10; 91, 10; 92, 15; 112, 15; 125, 15; 135, 1, 5; 160, 5, 30; 165, 1; 192, 5; 203, 1; 281, 30; 302, 30; 366, 5; 422, 10; 443, 20; 501, 5; 579, 20; 604, 1.

Frederickx (Jean-Baptiste), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.

Frésin (Le seigneur de). *Voir* François de Thieuloye.

Frésincourt (Le seigneur de). *Voir* Jacques Pardo.

Friedrichstadt, dans le duché de Holstein, 203, 25; 277, 10, 20, 25; 404, 10, 15.

Friquet (N.), 399, 25.

Frise (La), une des Provinces-Unies, 148, 15; 151, 20; 169, 5, 25; 264, 5; 346, 15; 348, 10, 20; 352, 1; 354, 15; 357, 20; 365, 10; 369, 10; 385, 20; 390, 20; 391, 20; 392, 5; 393, 20; 398, 5; 468, 1, 20; 469, 20; 470, 1; 472, 15, 25; 475, 25; 482, 15; 510, 30; 525, 10; 568, 10; 635, 25; 645, 1; 648, 25; 649, 5; 653, 5.

Fuccar. *Voir* Fugger.

Fuentès (Le comte de), Don Pedro Henriquez de Azevedo, gouverneur intérimaire des Pays-Bas, au nom de Philippe II, 47, 10; 560, 10.

Fuentès (Le marquis de), Jean Claros de Guzman, gouverneur de Cambrai et du Cambrésis, 527, 5; 546, 5, 10, 20; 561, 15; 574, 25.

Fugger (Henri), comte de Kirchberg, 274, 1.

Fugger (Jean-Ernest), envoyé par Philippe IV en Allemagne, 259, 25.

Fugger (Othon-Henri), colonel d'infanterie allemande au service de l'Espagne, 125, 20.

G

Gachard (L.), *passim*.

Galaretta (Francisco de), secrétaire d'État et de Guerre, en service à Bruxelles, 710, 20; 730, 20.

Galice (La), région d'Espagne, 113, 10, 20; 119, 25; 169, 1; 218, 1; 326, 1; 329, 25; 338, 20; 595, 10.

Gallo (Louis), baron de Male, 121, 20.

Gallo de Salamanca (Antonio), consul de la nation espagnole à Bruges, 577, 25.

Gambacuna (N.), officier de l'armée espagnole d'Alsace, 698, 20.

Gand (La ville et le château de), dans les Pays-Bas catholiques, 4, 5; 12, 15; 37, 5; 48, 15; 89, 15; 90, 15, 25; 134, 10, 15; 145, 20; 178, 1; 184, 5; 186, 30; 197, 15; 224, 1; 241, 1, 10, 15; 473, 20; 478, 20; 544, 20. — Le châtelain de Gand. *Voir* Jean d'Aranda et Gaspar de Valdès. — L'évêque de Gand, 240, 1; 252, 5; 262, 10; 291, 25; 524, 25; 525, 15. — Le magistrat, 577, 25.

Gand (Gislebert de), gouverneur de Renty, 83, 25.

Gaston d'Orléans (Monsieur), frère de Louis XIII, roi de France, 286, 10; 292, 5; 367, 1; 463, 20; 467, 5; 474, 5, 10; 479, 25; 488, 20; 489, 1, 5; 584, 5, 10; 586, 25; 589, 15, 25; 590, 1; 591, 25; 596, 25; 597, 10; 602, 30; 606, 15; 608, 15; 610, 15, 25; 612, 1; 613, 1; 617, 5, 10; 618, 1, 5; 620, 5; 623, 15; 627, 5; 629, 20; 630, 15; 633, 1, 15; 636, 20; 638, 1, 5; 641, 20; 643, 15, 25; 647, 1, 5; 649, 10, 15; 651, 20; 657, 1, 25; 662, 20; 669, 5; 682, 1; 685, 5, 10, 15, 25; 686, 1, 10; 688, 20; 689, 20; 692, 15, 20; 699, 10, 20; 700, 1, 5, 10; 702, 10; 705, 1; 706, 1, 5; 707, 20; 708, 1, 10, 20; 709, 1; 712, 1; 714, 5; 716, 5, 10, 25; 717, 15, 20; 718, 25; 719, 5; 720, 1; 722, 25; 724, 5, 10; 725, 1, 5; 727, 5; 728, 1, 5; 729, 10; 730, 5; 732, 1.

Gauna (Jean de), veedor espagnol du commerce des Pays-Bas, 456, 10.

Gavarelle (N.), secrétaire du Conseil suprême de Flandre à Madrid, 678, 10; 682, 25.

Gavre (Albert de), comte de Peer, 694, 20; 703, 25.

Gayangos (Pascal de), 144, 30.

Geer (Le), rivière du Limbourg, affluent de la Meuse, 301, 5.

Geertruidenberg (La ville de), dans le Brabant septentrional, 204, 15; 206, 15; 212, 15.

Geilenkirchen, dans la Prusse rhénane, 29, 10.

Geldern, dans la Prusse rhénane, 336, 1; 646, 30; 657, 15, 20; 664, 1; 679, 20; 685, 20; 688, 5; 694, 15.

Gelves (Le marquis de), membre du Conseil d'État espagnol, 401, 25; 410, 15, 20; 524, 25; 543, 20; 626, 15; 630, 25; 638, 15.

Gemerheym (La place de), dans le Palatinat, 230, 10; 241, 1.

Gênes (La ville et le port de), en Italie, 270, 15; 305, 25; 526, 5; 698, 10. — L'escadre espagnole, 524, 5. — L'ambassadeur espagnol, 684, 15.

Genève (La ville de), en Suisse, 162, 5.

Gennep (Le château de), dans le Palatinat, 108, 5; 171, 20.

Génois (Les), les marchands et les banquiers génois, 214, 20; 221, 1; 324, 15; 442, 30; 691, 10. *Voir* Anversois. — Les marins génois, 324, 15.

Gentiles (Jean-Étienne), banquier d'Anvers, 314, 5.
Gentiles (Marc-Antoine), banquier d'Anvers, 314, 5.
Geraldino (Maurice), gentilhomme irlandais, 617, 25.
Geraldino (Patrice), gentilhomme irlandais, 617, 20.
Gerbier (Balthasar), peintre, agent diplomatique, 313, 10; 320, 10; 324, 20; 334, 15; 385, 15, 20; 409, 10; 410, 5; 418, 10; 703, 5, 10, 20, 30; 710, 20; 712, 1; 721; 20, 25; 729, 25.
Germesens (La place de), au Palatinat, 85, 1.
Gilkens (Godefroid), chancelier de Gueldre, 87, 5.
Gindely (A.), 126, 30.
Ginderdeuren (Martin van), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.
Ginote (Jacques), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.
Giron (Ferdinand), officier espagnol en service aux Pays-Bas, puis conseiller d'État à Madrid, 13, 10; 341, 25; 389, 25; 394, 15; 396, 1; 402, 5; 410, 15; 421, 15.
Gleanomallum (Le baron de), Irlandais, 123, 20; 270, 25.
Goch (La place de), en Prusse rhénane, 115, 15; 118, 10; 172, 1.
Goins (Pierre), ingénieur flamand au service de Philippe IV, 242, 10; 268, 1; 319, 10; 399, 15.
Goldes (Le P. Richard), Irlandais, 551, 5.
Gomaristes (Les), parti politique hollandais, 331, 5; 376, 30; 438, 15.
Gondomar (Le comte de), ambassadeur de Philippe IV à la Cour de Londres, membre du Conseil d'État à Madrid, 30, 10; 45, 10; 47, 25; 49, 15, 25; 53, 25; 54, 15; 61, 10; 66, 1; 94, 15; 131, 5; 143, 25; 156, 20; 159, 5; 229, 5, 10; 238, 1; 246, 5; 254, 5; 260, 1; 270, 30; 567, 10.
Gonse (Philippine de), veuve de Maximilien de Husin, 59, 25.
Gonzague (Marguerite de), duchesse de Lorraine, 252, 1.
Göttingen (La ville de), en Hanovre, 280, 15.
Granvelle (Le cardinal de), Nicolas Perrenot, archevêque de Malines, ministre de Philippe II, 131, 30; 322, 25.
Granvelle (Jean-Philibert de), fils naturel du précédent, 131, 25; 322, 25.
Grassi (Jean-Baptiste), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.
Grave (Albert de), baron de Ugier, 131, 25.
Grave (La ville de), dans le Brabant septentrional, 108, 5; 460, 1.
Gravelines (La ville et le port de), en France, 65, 10; 70, 15; 105, 20; 240, 20; 252, 20, 256, 1; 273, 5; 654, 5. — Le gouvernement, 649, 25.
Greenwich, ville d'Angleterre, 458, 1.
Grégoire XV, pape, 33, 25.
Grenade (La ville de), en Espagne, 152, 1; 631, 5. — L'archevêque, 631, 5.
Grimberghe (Le comte de), Jean de Berghes, agent diplomatique de l'infante Isabelle à Paris, 292, 5; 341, 20; 342, 1; 373, 5, 10, 15.
Grisons (Les), un des États de la Confédération suisse, 99, 1; 418, 15.
Grobbendonck (Le baron de), Antoine Schets, gouverneur de Bois-le-Duc, 106, 25; 148, 15; 204, 1; 338, 25; 453, 15; 495, 10; 551, 1, 25.
Groenland (La pêche dans les mers du), 319, 25.
Groenlo, jadis Grolle, en Gueldre, ville forte, 132, 20; 161, 10; 280, 10; 338, 1, 5; 340, 1; 341, 1, 5, 20; 342, 15; 344, 1; 347, 10; 349, 5; 350, 10; 351, 1; 362, 25.

Groningen (La ville de), dans les Provinces-Unies, 75, 5; 133, 20; 389, 25; 697, 30.
Groenfeld, officier supérieur de l'armée allemande, 686, 20; 715, 25.
Grusen (M. de), gouverneur de Hesdin, 94, 20; 116, 1.
Grysperre (N. de), membre du Conseil d'État et du Conseil privé, 78, 15.
Guadaleste (Le marquis de), Philippe Cardona, ambassadeur du roi d'Espagne à Bruxelles, 106, 25.
Guadaleste (La marquise de), femme du précédent, née Anne de Ligne, 107, 1,
Guadalquivir (Le), fleuve de la Péninsule Ibérique, 399, 15, 25.
Guastalla (Le duc de), diplomate espagnol, 604, 25.
Guay (Le baron de), diplomate français, 684, 20.
Gueldre (La), une des provinces des Pays-Bas, 73, 10; 141, 20; 423, 5; 494, 5; 504, 25; 511, 25; 513, 15; 519, 5, 10; 525, 20; 644, 5; 654, 20. — Le chancelier de Gueldre. *Voir* Godefroid Gilkens. — Le Conseil de la province, 651, 25. — Les gouverneurs. *Voir* Henri de Berghes et Lambert de Croysille.
Gueldrois (Les), 301, 1.
Guevara (Louis-Philippe de), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 508, 25; 512, 5; 581, 25; 601, 10; 607, 15; 608, 10; 626, 1; 630, 5; 631, 1; 636, 10; 639, 1; 666, 10; 673, 5; 674, 25; 675, 5.
Guevara y Tassis. *Voir* le comte d'Oñate.
Guillaume (Le comte), 688, 5.
Guiot (Daniel), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 30.
Guipuzcoa (La côte et la province de), en Espagne, 169, 1; 583, 1.
Guis (N.), capitaine, ingénieur belge, 700, 30.
Guisando (La ville de), en Espagne, 416, 10.
Guise (Le duc de), Henri de Lorraine, 716, 15.
Gustave-Adolphe, roi de Suède, 214, 15; 295, 10, 25; 297, 20; 298, 25; 302, 30; 318, 25; 527, 25; 591, 10; 598, 20; 606, 10; 610, 1, 5; 616, 15, 20; 620, 15; 622, 5, 15; 623, 1; 664, 15; 667, 15, 25; 668, 1; 684, 10.
Guzman. *Voir* Diego-Mexia Felipez de Guzman.
Guzman (Fernand de), maître de camp espagnol, 221, 25.
Guzman (Jean-Claros de), gouverneur de Cambrai. *Voir* le marquis de Fuentès.
Guzman y Toledo (Francisco), officier espagnol. 542, 5.

H

Haarlem (L'évêché de), dans la Hollande septentrionale, 509, 30.
Habsbourg (Les princes de la maison de), 12, 25; 33, 25; 52, 15; 554, 20; 601, 20; 613, 30; 625, 10; 642, 5; 648, 10; 727, 1.
Haelen (La ville de), dans le Brabant, 611, 15.
Haguenau (La ville de), en Alsace, 58, 10.
Hainaut (Le), province des Pays-Bas catholiques, 98, 15, 20; 99, 10; 128, 10; 220, 20; 647, 15; 679, 25; 701, 1. — Le Conseil de Hainaut, 270, 30. — Les gouverneurs. *Voir* le prince de Ligne et Guillaume de Melun.
Haisken (Conrard), écoutête de Worst en Veluwe, 263, 25.
Haisken (Henri), fils du précédent, 263, 25.
Hal (La ville de), en Brabant, 476, 25.
Hambourg (La ville d'), en Allemagne, 115, 30; 119, 25; 217, 10, 15; 240, 10; 314, 10.

Hameln (La ville de), en Hanovre, 694, 10; 705, 15, 20.
Hamescamp (Le seigneur de). *Voir* Allard de la Croix.
Hamm (La ville de), située au delà du Rhin en Westphalie, 533, 15, 30.
Hanséates (Les), 36, 20. — Les navires hanséates, 257, 25.
Hanséatiques (Les villes), 52, 15; 247, 5, 25; 250, 10; 256, 25; 257, 20; 281, 15, 20; 302, 25; 303, 1, 25; 308, 15; 330, 10; 363, 5; 365, 15; 393, 1; 535, 5.
Harlebeke (L'église collégiale de), en Flandre, 428, 30.
Haston (Gauthier), ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de la Cour de Madrid, 164, 25; 165, 20; 177, 20; 178, 25; 184, 1; 186, 30; 470, 20.
Haugoubart (N. et C.), gentilhommes belges, 130, 30.
Hauterive (M. de), agent diplomatique français en Hollande, 569, 20.
Haveskercke (Maurice de), capitaine de cavalerie au service du roi d'Espagne, 123, 15.
Havré (Le marquis de). *Voir* Charles-Alexandre de Croy.
Havré (La marquise de). *Voir* Geneviève d'Ursé
Haze (Guillaume de), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 25.
Heidelberg (La ville d'), en Allemagne, 50, 5; 103, 15; 104, 5; 109, 5; 153, 20; 180, 20; 186, 5; 361, 25.
Helman (François), sujet belge créé chevalier par Philippe IV, 532, 25.
Henin (Le comte de). *Voir* le duc de Bournonville.
Henrard, 697, 25.
Henri IV de Bourbon, roi de France, 65, 10; 403, 5; 414, 15; 493, 15.
Henriquez (Fadrique), Espagnol en service aux Pays-Bas, 628, 1.
Herbipolis (L'évêque d'), 722, 20; 729, 15.
Herenthals (La ville de), en Brabant, 644, 5; 696, 5.
Hernani (Diego), contador de la flotte espagnole des Pays-Bas, 545, 25; 663, 1; 665, 5.
Hervart (Jean), premier roi d'armes de l'Ordre de la Toison d'Or, secrétaire du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 80, 5; 360, 1, 5; 449, 25.
Herve (Le ban de), dans le duché de Limbourg, 141, 5.
Hesdin (La ville de), aujourd'hui en France, dans le Pas-de-Calais, 116, 1; 235, 5, 10. — Le gouverneur de Hesdin. *Voir* M. de Grusen.
Hesse (Le landgrave Georges de), 288, 20; 292, 5; 705, 10, 15.
Hesse (Le landgrave Maurice de), 246, 25; 282, 1.
Heyden (Jean van der), professeur, à l'époque de l'Infante, 96, 20.
Heyen (Corneille van der), sujet belge, 49, 1; 58, 5.
Heyn (Pieter), amiral hollandais, 429, 25.
Hinijosa (Le marquis de la), Juan de Mendoza, conseiller d'État espagnol, ambassadeur en Angleterre, 152, 10, 20; 166, 5; 168, 1, 15; 174, 1; 178, 1, 25; 184, 1; 187, 10; 271, 1; 341, 25.
Hollandais (Les), citoyens, ministres et diplomates, les affaires hollandaises, 2, 5, 15; 4, 1; 8, 1, 15, 25; 9, 15; 12, 10; 14, 20; 15, 10; 16, 20, 25; 21, 25; 25, 10; 29, 10; 30, 10; 31, 15; 33, 1, 5; 36, 10, 20; 40, 20; 41, 1, 5, 15, 20 30; 45, 10; 47, 20; 51, 20; 52, 1, 15; 55, 10; 70, 1; 76, 5; 79, 20; 80, 10; 82, 15; 86, 5; 90, 15; 94, 1; 97, 15; 98, 5, 20 25; 99, 1; 101, 1; 102, 25; 105, 1; 112, 1; 113, 1, 10, 20, 25; 115, 10, 15; 117, 1;

123, 10; 124, 5, 15; 125, 1; 128, 10, 25; 129, 20; 132, 1, 5, 10, 25; 135, 10, 25; 136, 15; 137, 1; 138, 10; 139, 20; 142, 15; 145, 10, 30; 146, 20; 149, 20; 153, 1, 10; 155, 5, 15, 25; 156, 20, 30; 157, 15; 160, 15; 165, 5; 168, 5, 20; 169, 10, 25; 170, 5; 171, 15; 172, 10; 175, 15; 176, 1, 5, 20; 177, 1, 20, 25; 180, 15; 181, 10, 25; 182, 15, 20; 187, 1, 20; 189, 10, 15; 190, 15, 20; 191, 5, 30; 192, 1; 194, 10, 25; 202, 20; 203, 15; 204, 15; 207, 15, 20; 211, 5, 10; 212, 25; 213, 10; 214, 15; 216, 20; 217, 1, 20; 220, 10; 221, 5, 15; 222, 15; 223, 1, 5, 10, 15, 20; 225, 15; 226, 25; 229, 5; 231, 25; 232, 15, 20; 234, 1, 15, 25; 235, 1, 20; 236, 15, 25; 237, 1, 5, 10, 25; 239, 5, 15; 240, 20; 241, 20, 25; 242, 20, 25; 246, 15; 249, 15; 250, 5, 10, 30; 251, 15; 252, 15; 256, 5, 30; 257, 10, 25; 258, 5; 260, 20, 25; 261, 5; 262, 1, 30; 263, 5, 15; 265, 10, 15; 266, 1; 267, 25; 268, 15; 269, 1, 10, 15, 30; 271, 10; 272, 1; 273, 25; 275, 10, 15; 276, 15, 20; 277, 25; 278, 15; 279, 10, 15, 25; 281, 5; 283, 5; 285, 5; 291, 15; 294, 5; 296, 25; 302, 20; 309, 5; 312, 1; 314, 15; 315, 30; 317, 10, 15; 319, 25; 324, 1; 325, 1, 5, 10; 328, 5; 331, 5, 10, 15; 339, 20; 344, 1, 25; 345, 20; 346, 5, 15, 20; 347, 25; 348, 1, 15; 350, 10; 354, 15; 357, 25; 358, 20; 368, 15; 369, 5; 370, 20, 25; 371, 25; 372, 5, 15, 25; 374, 1, 15, 25; 375, 5, 15; 379, 1, 10, 15; 380, 1, 25; 381, 5, 10, 20, 25; 382, 10; 383, 10, 20, 25; 384, 10; 385, 5, 20, 25; 388, 5, 20; 389, 20, 25; 390, 1, 20, 25; 391, 5; 393, 5; 397, 20; 398, 1; 399, 5; 400, 25; 401, 5, 20; 402, 1, 5, 15, 25; 403, 15; 406, 5, 25; 407, 1, 5, 25; 410, 15; 411, 5; 415, 15; 419, 5, 10, 20; 421, 1; 423, 15; 427, 30; 428, 25; 430, 1; 431, 15; 432, 1, 10; 433, 20; 434, 1, 5, 10, 25; 435, 20; 437, 25; 439, 10, 15, 20; 440, 5; 442, 5, 10, 20; 443, 15, 20, 30; 444, 5; 445, 15; 446, 5, 10; 447, 15; 448, 1, 5; 450, 1; 451, 5, 20; 452, 1, 5, 20; 454, 1, 10, 20, 30; 456, 10, 20; 457, 20; 461, 15, 20, 25; 464, 5, 10, 15, 30; 465, 1; 466, 1, 5; 467, 1; 469, 1, 20, 25; 470, 10; 472, 10, 15; 473, 1; 475, 1, 10; 477, 5; 478, 20; 483, 1, 10; 484, 10, 25, 30; 485, 10, 25; 487, 10; 488, 1, 10; 491, 5; 492, 10; 493, 25; 495, 20; 497, 5, 20; 498, 15; 499, 20; 502, 20; 505, 20; 506, 10, 25; 507, 1, 5; 509, 30; 510, 5, 15, 30; 511, 15, 30; 513, 10; 514, 20; 516, 20; 518, 10, 25; 521, 5, 25; 522, 15; 523, 5; 524, 5; 527, 15; 529, 10, 25, 30; 530, 15, 25; 533, 25; 535, 15, 20, 25; 536, 30; 542, 15; 544, 1; 545, 1, 20; 546, 1; 549, 20; 550, 15, 25; 551, 15, 20; 556, 1, 25; 557, 5; 558, 20; 560, 15, 20; 561, 5; 566, 15; 567, 20, 25; 568, 20; 569, 20; 570, 1, 5; 572, 5, 25; 575, 15; 576, 10, 20, 25; 579, 15, 20; 580, 10; 582, 20, 25, 30; 587, 20; 588, 1, 10; 590, 5, 20, 30; 591, 1; 593, 25; 595, 1; 603, 20; 604, 5, 20; 605, 5; 611, 10; 622, 25; 625, 1, 5; 627, 10, 15; 628, 15, 20; 629, 10; 635, 10; 641, 10; 642, 1; 645, 10, 15; 646, 10; 647, 1; 648, 5, 20, 30; 653, 20; 655, 10; 657, 10; 663, 10; 664, 15; 667, 15, 20; 670, 1, 30; 674, 1, 15; 676, 5, 20; 682, 1; 684, 1; 687, 1; 689, 20; 690, 1, 5; 694, 1; 695, 20; 699, 15; 700, 15; 701, 1, 10; 702, 1, 5; 703, 10; 705, 15; 711, 25; 713, 5; 714, 15; 715, 5; 722, 25; 731, 5, 10; 732, 5. — Les catholiques et le clergé, 41, 5; 133, 20; 204, 5; 378, 10, 30; 380, 20, 25; 381, 1, 10; 384, 1; 401, 10; 402, 25; 403, 1, 5, 10; 407, 5; 508, 10; 509, 5, 10, 20, 30; 700, 15. — Les marins et pêcheurs, 248, 25; 264, 1; 269, 5; 287, 20; 343, 15; 351, 10; 385, 10; 526, 5. — L'armée, 37, 1; 39, 1; 76, 1; 173, 25; 212, 20; 287, 15; 290, 15; 404, 5; 559, 1; 580, 25, 30; 705, 15.

Hollande (La), souvent dans le sens général de Provinces-Unies, les affaires de Hollande, la puissance hollandaise, 2, 25; 4, 10; 8, 5; 9, 1, 10; 20, 15, 20; 28, 5; 36, 20; 43, 10, 15; 46, 5; 52, 15; 95, 25; 111, 20; 119, 25; 129, 25; 134, 15; 136, 5; 138, 1; 146, 5; 148, 10; 150, 1, 15; 151, 15; 152, 15; 153, 10; 154, 20, 25; 168, 1; 172, 5; 178, 5; 181, 25; 190, 30; 191, 25; 193, 15; 194, 10; 201, 20; 207, 1; 217, 20; 219, 10; 223, 5; 224, 20; 230, 25; 233, 10; 240, 25; 249, 20; 250, 25, 30; 251, 1, 25; 254, 25; 262, 20; 263, 25; 264, 5, 10; 272, 5; 277, 25; 278, 5; 283, 5; 286, 20; 287, 20; 290, 1; 295, 25; 298, 10; 301, 15, 30; 302, 5, 25; 320, 10; 324, 15; 325, 5, 15; 332, 25; 333, 1, 10, 15; 334, 1; 349, 15; 354, 10; 365, 25; 371, 5; 372, 15; 374, 1, 5; 376, 15, 20; 377, 15, 20; 380, 25; 391, 5, 10; 392, 20; 401, 10, 15, 30; 402, 1, 5; 404, 25; 422, 25; 439, 5; 448, 1; 450, 1; 456, 5; 465, 10, 20; 469, 15; 478, 20; 482, 20; 488, 15; 490, 5; 493, 30; 506, 15; 508, 1, 10; 509, 15; 510, 25; 532, 15; 534, 20; 538, 1; 542, 15; 550, 20; 553, 20; 570, 20; 574, 1; 580, 5; 587, 10; 588, 1; 593, 20; 597, 10; 618, 10, 15, 25; 642, 15, 20; 645, 15, 25; 654, 25; 659, 30; 681, 5; 689, 10, 15; 690, 20; 696, 5; 697, 25, 30; 712, 20; 713, 20; 720, 15; 726, 1; 730, 1. — L'ambassade de France, 264, 10. *Voir* M. de Hauterive. — Le commerce, les compagnies commerciales, en particulier celles des Indes, 20, 1; 57, 20; 89, 5; 136, 5; 147, 5; 155, 25; 156, 10, 25, 30; 157, 1; 158, 10; 161, 5; 164, 15; 184, 10; 224, 15, 25; 227, 15; 230, 1, 25; 243, 15; 249, 15; 251, 5; 257, 25; 265, 15; 281, 1; 283, 10; 367, 20, 25; 429, 25; 431, 15; 452, 20; 491, 5; 603, 25. — Le Conseil d'État 42, 10, 20; 51, 20; 60, 20. — Les évêchés, 136, 15; 509, 20, 30, 35. — Les flottes commerciales et militaires des Provinces-Unies, 12, 15; 57, 20; 86, 5; 100, 10; 113, 5; 125, 5; 139, 20; 148, 20; 166, 15; 177, 1; 183, 20; 188, 20; 221, 10; 224, 25; 226, 1; 228, 20; 233, 10; 235, 20; 239, 15; 240, 5; 249, 20, 25; 262, 25; 269, 30; 272, 5, 10; 286, 20; 288, 1, 5; 299, 15; 321, 1; 326, 10; 347, 1; 365, 20, 30; 406, 1; 438, 5; 526, 10; 593, 20; 665, 20; 707, 5. — Les possessions aux Indes, 155, 1. — Les rivières, 251, 30. — Le titre de comte, 466, 10.

Hollande (Le comte de), homme d'État anglais, 459, 10.

Holstein (Le duché de), dans l'Europe septentrionale, 404, 15; 422, 1.

Holstein (Frédéric, duc de), 102, 20; 203, 25; 277, 10, 20; 404, 15; 414, 5; 429, 1; 535, 25.

Hongrie (La), 30, 15; 37, 20; 63, 1; 126, 10; 289, 5. — Le roi de Hongrie *Voir* Ferdinand III. — La reine de Hongrie. *Voir* Marie, infante d'Espagne.

Hont (Le marquis de), gentilhomme écossais, 499, 1.

Hoogstraeten (Le comte de). *Voir* Charles de Lalaing.

Hoogstraeten (La commune d'), dans la province d'Anvers, 101, 5; 102, 15; 105, 10; 107, 25.

Hopperus (Joachim), conseiller au Grand Conseil de Malines et au Conseil privé, puis président du Conseil des Pays-Bas à Madrid, 1, 10.

Hopperus (Tita-Jeanne), fille du précédent, 1, 5, 10.

Hornes (Le comte de), officier de l'armée des Pays-Bas, 294, 20.

Huddelston (Robert), capitaine anglais, 123, 20.

Huguenots français (Les), 452, 10.

Hulst (La ville de), en Zélande, 118, 5; 280, 10; 282, 15; 286, 5; 308, 5; 404, 25; 405, 30; 438, 20; 446, 20; 688, 5.

Hurtado. *Voir* Mendoza Hurtado.

Hurtado (Joseph), capitaine portugais, 366, 20.

Husin (Maximilien de), gentilhomme belge, 59, 25

Hyacinthe (Le Père), capucin, agent du duc de Bavière à Bruxelles, 141, 1; 151, 25; 153, 15.

I

Ibarra (Diego de), membre du Conseil d'État espagnol, 159, 5; 211, 5; 213, 10.

Ibarra (Francisco de), officier espagnol, 4, 15; 18, 10; 100, 25.

Idiaquès (Martin), officier espagnol en service dans l'armée des Pays-Bas, 264, 25; 273, 10; 280, 20; 505, 1.

Iedeghem (Charles d'), seigneur de Wieze, grand-bailli d'Ypres, 270, 30; 322, 30.

Imbrea (Lelio), banquier italien établi à Anvers, 120, 20, 30.

Imbrea (Nino-Maria), collègue du précédent, 120, 20, 30.

Indes (Les), orientales et occidentales, possessions espagnoles, 2, 10; 9, 15; 36, 10; 41, 5, 10, 15, 25, 30; 52, 1, 25; 116, 5; 125, 10; 138, 10; 146, 15, 20; 147, 1; 150, 20; 155, 1, 25; 182, 5; 217, 25; 226, 25, 30; 231, 10; 232, 1; 258, 10; 262, 20, 25; 292, 20; 325, 5; 331, 5; 333, 10; 372, 25; 376, 25; 378, 30; 382, 10; 402, 10; 421, 1; 432, 10; 434, 10; 435, 30; 452, 20; 454, 25, 30; 461, 20, 25; 466, 5; 472, 5; 542, 15; 545, 20; 557, 5; 628, 20, 25; 701, 1, 15; 702, 5; 731, 10. — Le Conseil des Indes, 216, 25; 701, 15. — Les compagnies commerciales et les flottes, 20, 1; 133, 10; 136, 5; 147, 5; 155, 25; 161, 5; 184, 10; 243, 15; 429, 25; 481, 15; 491, 5; 603, 25. — La flotte, 182, 10; 239, 10; 290, 20; 294, 25; 295, 5; 296, 20; 302, 1; 585, 15; 698, 5; 701, 20; 702, 20. — La Maison des Indes, 147, 1. — Les possessions hollandaises, 155, 1. *Voir* Amérique.

Indevelde (Micault d'), châtelain de Lingen, 355, 25.

Infantado (Le duc de l'), conseiller d'État espagnol, 34, 10.

Irlandais (Les) en général, y compris les militaires irlandais au service de l'Espagne, 12, 1; 18, 25; 94, 25; 123, 20; 133, 20; 160, 10; 179, 15; 225, 5; 227, 20; 270, 25; 307, 5; 322, 20, 25; 564, 15; 592, 5; 613, 25; 617, 25; 646, 25. — Les collèges, couvents et séminaires irlandais établis dans les Pays-Bas, 35, 20; 38, 10; 51, 15; 59, 5; 84, 1; 361, 20; 388, 10.

Irlande (L'), en général, les opérations militaires projetées en Irlande, 38, 15; 185, 1; 227, 20, 25; 232, 5, 10; 250, 20; 256, 20; 270, 25; 293, 1; 295, 20; 303, 5; 307, 5; 310, 25; 315, 20, 25; 319, 20; 322, 5; 330, 1; 333, 20; 335, 1; 359, 15; 547, 15; 551, 5.

Irlès (André). *Voir* Yrlès.

Isabelle, infante d'Espagne, princesse souveraine, puis gouvernante générale des Pays-Bas, *passim*.

Isenbourg (Le duc d'), officier de l'armée des Pays-Bas, 286, 5.

Isendyck. *Voir* Ysendyck.

Isenghien (Le comte d'), Philippe Lamoral de Gand et de Vilain, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, 143, 5.

Isidore (La fête de saint), 430, 10, 20.

Isselburch (La ville d'), en Allemagne, dans la province du Rhin, 132, 20.

Italie (L'), les affaires d'Italie, 17, 10; 43, 25; 62, 10; 63, 1; 72, 15; 74, 1; 79, 1; 81, 5; 92, 1, 5; 102, 20; 104, 15; 126, 10; 210, 1; 212, 10; 214, 1; 226, 25; 255, 15; 270, 15; 273, 1; 275, 15; 281, 25; 284, 10; 336, 15; 368, 25; 383, 1; 400, 20; 408, 5, 10, 25; 411, 25; 412, 20, 25; 413, 1; 417, 5, 15; 418, 15; 422, 15; 430, 20; 434, 25; 436, 5; 437, 25; 439, 15; 440, 1, 15; 442, 5, 25; 446, 25; 451, 15; 452, 1; 455, 25; 459, 10, 30; 465, 10; 469, 15; 470, 1; 472, 10; 481, 5; 491, 1, 25; 495, 15; 496, 20; 497, 1; 498, 15; 499, 10, 20; 500, 20; 502, 1; 510, 30; 511, 10, 15; 512, 20; 513, 10; 516, 15; 521, 1, 5; 524, 10; 527, 5; 530, 15; 545, 20; 552, 15; 558, 25; 561, 1, 10, 25; 568, 5; 569, 10, 20; 572, 10, 25; 579, 10; 581, 1; 585, 20; 589, 1, 5; 627, 25; 643, 15; 667, 5; 670, 10; 673, 1; 676, 5; 680, 15; 684, 25; 688, 15; 716, 25; 717, 15; 719, 15; 723, 25; 724, 15; 725, 20. — Le Conseil suprême, 648, 20. — Les possessions espagnoles, 116, 5; 188, 20; 357, 10. — Les princes, 667, 5.

Italiens (Les), militaires au service de l'Espagne dans les Pays-Bas, 30, 25; 60, 20; 62, 25; 63, 1, 5; 108, 5; 115, 5, 10; 128, 1; 135, 10; 261, 1; 266, 15; 272, 15; 276, 10; 278, 25; 284, 10; 321, 10; 331, 20; 480, 5; 481, 5, 20; 491, 25; 497, 20; 500, 20; 505, 25; 532, 1; 542, 1; 555, 20; 562, 15; 563, 10; 569, 10; 572, 10, 25; 581, 5; 592, 5; 594, 5; 605, 20, 25; 614, 5, 30; 646, 25; 654, 1, 5, 10; 681, 20; 683, 10; 692, 1; 728, 15. — Les banquiers italiens établis à Anvers. *Voir* Anvers. — Les prêtres italiens, 17, 15. — Les princes, 667, 5.

J

Jacob (1) (Michel), capitaine en service dans la flotte des Pays-Bas, 319, 25; 351, 10.

Jacques Ier Stuart, roi d'Angleterre et d'Écosse, 10, 5, 10; 30, 25; 33, 1, 20; 39, 5; 53, 25; 66, 1; 98, 15; 104, 5, 10; 105, 25; 106, 1; 109, 10; 112, 15, 25; 117, 20; 118, 1; 125, 20, 25; 135, 5; 140, 25; 148, 1; 152, 10; 160, 5; 162, 1; 165, 1, 10; 168, 15; 176, 10; 178, 1, 25; 181, 1; 184, 15, 20; 191, 1; 192, 5; 193, 15; 202, 1; 207, 5; 214, 5; 240, 15; 253, 15.

Jamoigne (Le baron de). *Voir* Gille du Faing.

Janssen (Jacob), ingénieur belge, 300, 20; 301, 1, 10, 20.

Janssen (Quirin), résident de l'Infante auprès du duc de Holstein, 404, 15.

Janssen-Lisbon (Corneille), commerçant anversois, 111, 25.

Janssens (Jean), armateur hollandais, 526, 25.

Japonais (Les), 401, 20.

Jauregui (Antonio de), veedor général du commerce en Flandre, 86, 10; 93, 20; 217, 25; 456, 20.

Jean (La fête de la saint), 430, 16.

Jean-Charles (Le prince), de la maison de de Savoie (?), 654, 10.

Jeanne de Bourgogne, reine de France, femme de Philippe le Long, 199, 15.

Jésuites (Les), 27, 5; 129, 10; 180, 15; 189, 15; 190, 30; 191, 25, 30; 193, 1; 239, 5; 252, 15; 261, 5; 270, 1; 282, 20; 285, 15, 20; 303, 1; 339, 15; 365, 1, 5, 20; 405, 1; 527, 20;

(1) Aussi appelé Jacobsen.

528, 20; 545, 1; 599, 5. — Le collège de Madrid, 19, 1; 339, 15.

Jésus (Le Père Ange de), agent de Philippe IV, 699, 5.

Jodoigne (La ville de), dans le Brabant, 640, 25.

Jointe de Commerce (La), siégeant à Bruxelles, 123, 10, 25; 133, 10; 143, 20; 144, 25, 30; 145, 1, 10; 146, 10, 20; 155, 15; 156, 10, 15, 20; 216, 15, 20; 327, 5; 543, 1.

Jointe de Commerce (La), siégeant à Madrid, 123, 10, 25; 327, 5, 10; 543, 1; 652, 20.

Jointe d'État (La), siégeant à Bruxelles, prétenduement dénommée Conseil d'État, 500, 5; 630, 1, 5, 25, 30; 632, 5; 636, 10; 642, 20.

Jointe d'État (La), siégeant à Madrid, 47, 25; 282, 20; 314, 20; 346, 10; 353, 1; 358, 25; 370, 10; 394, 1, 5; 395, 10, 20; 410, 15; 436, 1; 474, 5; 508, 15; 571, 5; 582, 5, 10; 593, 10; 600, 10, 15; 619, 5.

Jointe des Finances (La), à Bruxelles, *Junta de Hazienda*, 581, 20; 607, 15.

Jointe de Guerre (La), siégeant à Bruxelles, 122, 1; 128, 15; 140, 15; 157, 10; 164, 5; 197, 15; 220, 1; 238, 1; 322, 1.

Joulx (La forteresse de), en Bourgogne, 131, 25.

Juan d'Autriche, fils de Charles-Quint, gouverneur général des Pays-Bas, 350, 1.

Juifs (Les), 277, 25.

Juliers (La ville et le duché de), 23, 25; 29, 10; 37, 1; 38, 20; 39, 1; 40, 5; 46, 15; 47, 20; 50, 1; 52, 20; 56, 10; 61, 10, 25; 62, 20; 63, 15; 65, 1; 73, 15; 96, 1; 118, 10; 126, 15; 171, 15; 172, 1; 205, 15, 20; 220, 25; 283, 5, 10; 291, 10; 297, 1; 314, 1; 357, 20; 415, 20; 443, 15, 30; 490, 1, 20; 518, 10; 525, 20; 545, 5; 644, 10; 646, 10, 25; 654, 20; 657, 15, 20; 664, 1; 679, 10; 694, 15; 695, 1, 5, 10; 714, 15; 718, 1. — Le gouverneur espagnol de Juliers. *Voir* Diego de Salcedo.

Junta de Hazienda. *Voir* la Jointe des Finances.

Juste-Lipse, humaniste belge, historiographe de Philippe III, 44, 10.

Justiniano (Augustin), banquier italien établi à Anvers, 120, 20.

Justiniano (Paul), collègue du précédent, 120, 20.

K

Kerpen (La seigneurie de), dans la principauté de Cologne, 653, 10; 663, 15.

Kesseleer (Jean), seigneur de la Marquette, conseiller du Conseil des finances de Bruxelles, chargé de missions diplomatiques par l'infante Isabelle, 93, 20; 285, 10; 317, 10; 374, 1, 15, 20, 25; 379, 5, 10; 384, 10; 391, 10; 397, 15; 402, 15; 403, 15; 407, 1; 411, 5; 430, 1; 434, 1, 25; 435, 20; 439, 10; 442, 20, 30; 446, 5; 447, 15; 450, 5; 451, 20; 454, 10; 461, 15; 462, 5; 464, 5; 465, 25; 467, 1; 469, 1, 25; 475, 10; 483, 1; 484, 25, 30; 485, 25; 487, 10; 491, 5; 494, 1; 529, 10, 15, 25, 30; 545, 20; 546, 1.

Kinesman (Duarte), gentilhomme anglais, 18, 25.

Kinschot (Théodore de), trésorier général des finances, 322, 30

Kirchberg. *Voir* Fugger de Kirchberg.

Kremsmunster (L'abbé de), ministre de Ferdinand II, 554, 25.

L

La Bassée (Le curé de), en France, 476, 20.
La Corogne (Le port de), dans l'Espagne septentrionale, 140, 5; 148, 25; 154, 15; 161, 15; 166, 15.
Ladron (Alonso de), maître de camp espagnol en service aux Pays-Bas, 485, 20; 573, 10.
Lagonissa (Fabio de), ou della Lionessa, nonce apostolique à la Cour de l'infante Isabelle, 29, 15; 318, 5; 405, 5, 30; 409, 25; 410, 25; 425, 25; 433, 5, 10; 434, 25; 443, 1; 584, 20; 656, 1.
Laguna. *Voir* Bravo de Laguna.
La Havane (Le port de), capitale de l'île de Cuba, 406, 1; 701, 20.
La Haye, ville hollandaise, 2, 1, 5; 36, 1; 137, 1; 150, 1; 251, 25; 262, 20, 30; 381, 25; 402, 25; 407, 1; 429, 25; 491, 10; 549, 25; 550, 15; 688, 25.
Lalaing (Albert de), fils de Charles, qui suit, 51, 5.
Lalaing (Charles de), comte d'Hoogstraeten, conseiller d'État, gouverneur du Tournaisis, puis de l'Artois, 4, 20, 25; 12, 1; 19, 5; 47, 25; 51, 5; 67, 10; 86, 1; 121, 20; 140, 15; 143, 5; 146, 25; 157, 5; 352, 25; 558, 25; 495, 10.
La Motte, près de Lille, aujourd'hui en France, 105, 15.
La Motterie (Le comte de). *Voir* Claude de Lannoy.
Lancina (Pedro de), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 726, 5.
Langestraet (La), près de Geertruidenberg, dans le Brabant septentrional, 212, 15.
Langren (Arnould-Florent van), cosmographe royal, 448, 25.
Langren (Michel-Florent van), fils du précédent, aussi cosmographe royal, 300, 25, 30; 301, 10; 448, 25; 449, 15, 20; 567, 1; 585, 1, 25; 599, 5, 10; 625, 15; 681, 1, 5; 689, 1, 5, 25; 720, 25.
Languedoc (Le), province du Midi de la France, 629, 15; 636, 25.
Lannoy (Claude de), comte de la Motterie, gouverneur de Maestricht, maître de camp de l'armée espagnole, membre du Conseil de guerre, 433, 1; 449, 10; 454, 15; 456, 1; 515, 1; 525, 1, 15; 530, 5; 537, 5; 539, 1; 565, 20; 673, 1, 5, 20; 720, 25.
La Pesquera, en Espagne, résidence du roi Philippe IV, 617, 20; 618, 1, 10, 20.
Larea (Juan de), pagador général intérimaire de l'armée espagnole des Pays-Bas, 233, 20; 245, 20; 255, 25; 259, 15.
Laredo (Le port de), en Espagne, 387, 5; 416, 1.
La Rochelle (Le port de), en France, 57, 20; 139, 20; 140, 1; 148, 20, 25; 262, 25; 367, 1; 408, 1; 417, 10; 418, 10.
Larson (Erico), agent diplomatique du roi Gustave-Adolphe en mission auprès de Philippe IV, 295, 10; 298, 25, 30.
Lazana (Jean-Baptiste), proveedor des vivres de l'armée espagnole des Pays-Bas, 68, 15; 69, 1.
Lazana (Vincent), frère du précédent, 68, 20; 674, 25.
Lazana (Les), banquiers italiens établis à Anvers, 120, 30.
Lecomte (Jean), secrétaire du Conseil privé, 360, 1.
Lede (Le baron de), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, 675, 1.
Leeuwarden (L'évêché de), en Hollande, 509, 30.
Leeves (Thomas), chevalier anglais, 123, 15.
Lefèvre (J.), 367, 25.

Leganès (Le marquis de), Diego Mexia Felipes de Guzman, conseiller d'État espagnol, général d'artillerie, envoyé spécial de Philippe IV auprès de l'infante Isabelle et des États provinciaux des Pays-Bas, président du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 343, 5, 20, 25; 344, 10, 25; 346, 10, 25; 347, 5, 10; 349, 5, 15; 355, 5, 10, 15; 356, 10, 25; 358, 5; 359, 5; 361, 5, 15; 362, 10, 20, 25; 367, 1; 373, 10; 380, 15; 389, 25; 396, 25; 399, 5; 402, 1; 407, 10; 410, 15; 413, 5, 25; 419, 25; 420, 15; 424, 25; 429, 15; 430, 25; 436, 25; 446, 30; 449, 25; 499, 15; 508, 20; 512, 1; 517, 15; 533, 10; 535, 15; 538, 20; 539, 1; 546, 20; 547, 1, 5; 549, 5; 552, 15; 553, 5; 556, 5; 565, 20, 25; 573, 1; 606, 30; 626, 15; 630, 20; 631, 5, 20; 638, 15; 668, 10; 678, 10; 682, 20.

Lembeke (Le baron de). *Voir* Guillaume Richardot.

Lemos (Le comte de), membre du Conseil d'État espagnol, 341, 25; 380, 10, 30; 394, 20; 396, 5; 402, 5.

Léon (Le grand commandeur de). *Voir* Balthasar de Zuñiga.

Léopold d'Autriche, archiduc, frère de Ferdinand II, évêque de Passau et de Strasbourg, 56, 10, 25; 58, 20; 62, 1; 69, 15; 85, 1; 92, 15; 99, 1; 103, 15; 259, 25.

Lerme (Le duc de), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 640, 25; 641, 25; 672, 25; 673, 1, 25; 696, 10; 719, 1; 724, 20.

Letona (Juan-Diaz de), auditeur de la chancellerie de Valladolid, surintendant de la justice militaire de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 99, 15; 122, 1; 270, 25; 363, 1; 483, 15; 486, 25; 492, 20; 494, 30.

Letter (Thomas van), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 30.

Leyde (L'Université de), en Hollande, 585, 25.

Lhermite (Diego), armateur belge, puis receveur du Conseil suprême de Flandre, à Madrid, 100, 20; 111, 5, 25; 570, 15; 631, 25.

Lhermite (Jacques), officier de marine hollandais, 125, 15.

Lichtenvoorde (La place de), en Gueldre, 133, 20.

Liebaert (Jacques), président du Grand Conseil de Malines, 64, 20.

Liége, la principauté ecclésiastique et la ville du même nom, centre de cette principauté, 16, 25; 42, 25; 52, 5; 68, 5; 139, 15; 468, 15; 472, 20; 474, 1; 480, 30; 482, 20, 25; 504, 5, 10, 15; 611, 15; 644, 1; 645, 15; 694, 20. — L'archidiacre de la principauté. *Voir* Gaspard de Robles. — Le chapitre de la cathédrale, 479, 15; 480, 15. — La prévôté, 479, 15. — Le prince-évêque. *Voir* Ferdinand de Bavière. — Le siège de Saint-Lambert, 504, 5.

Liégeois (Les), en général, 343, 10; 502, 10; 554, 15; 597, 10; 690, 25; 715, 1, 5. — Les mineurs liégeois, 596, 5.

Lierre (La ville de), en Brabant, 108, 1; 188, 1; 688, 1.

Ligne (La Maison de), 249, 30; 322, 30.

Ligne (Albert de), prince de Barbançon, officier supérieur au service de Philippe IV, le régiment portant son nom, 404, 20; 408, 25; 412, 20; 417, 1; 418, 15; 421, 10; 426, 1; 457, 1; 440, 10; 493, 10.

Ligne (Albert-Henri), fils de Florent de Ligne, marquis de Roubaix, petit-fils et héritier du prince Lamoral de Ligne, 143, 15, 25; 352, 25; 353, 1; 358, 25; 493, 1, 10.

Ligne (Alexandre de), prince de Chimay, fils Charles, comte d'Aremberg, 70, 1, 20; 142, 20; 387, 25.

Ligne (Anne de). *Voir* la marquise de Guadaleste.

Ligne (Claude-Lamoral de), fils de Florent de Ligne, marquis de Roubaix et petit-fils du prince Lamoral, 143, 20, 25.

Ligne (Florent de), marquis de Roubaix, fils du prince Lamoral, 143, 15, 25.

Ligne (Lamoral, prince de) et du Saint-Empire, gouverneur de l'Artois, puis du Hainaut, 2, 15, 20; 3, 25; 21, 10; 47, 5, 25; 88, 1; 100, 1; 142, 20; 143, 1, 15, 25; 151, 10; 159, 25; 508, 20.

Ligne (Le prince de), recommandé par l'infante Isabelle, 133, 20.

Lille (La ville de), en France, dans le Nord, 65, 10; 70, 15; 84, 15; 105, 15; 127, 5; 135, 25; 220, 25; 239, 5, 20; 240, 1. — La Chambre des Comptes, 449, 10; 649, 20; 707, 1, 5, 25. — Les États de Lille, 367, 15. — Le gouverneur de la ville. *Voir* Jean de Robes et le comte d'Isenghien. — Le magistrat, 577, 10. — Les marchands, 367, 5; 575, 25.

Limbourg (Le duché de), dans les Pays-Bas catholiques, 141, 5; 159, 15; 301, 20, 25; 640, 20. — Les États du Limbourg, 651, 25.

Limbourg (La ville de), dans le duché de ce nom, 640, 20; 643, 15; 644, 5; 647, 10; 657, 20. — L'église collégiale de cette ville, 203, 20.

Lingen (La place de), dans le Hanovre, 132, 20; 181, 15; 279, 20; 344, 5; 511, 15, 25; 522, 15; 525, 10, 25; 533, 25, 30; 537, 15; 550, 25; 557, 25; 588, 1; 592, 1; 641, 10. — Le châtelain de Lingen. *Voir* Micault d'Indevelde.

Lingendre (Les), émissaires du duc Gaston d'Orléans, 685, 5; 699, 20, 25; 707, 20; 719, 25.

Lionessa (della), *Voir* Lagonissa.

Lippe (La), rivière de Westphalie, 400, 10.

Lipstat (La ville de), en Allemagne, au delà du Rhin, 76, 5; 132, 10; 533, 15, 30.

Lisbon (Corneille-Janssen), armateur établi à Anvers, 111, 25.

Lisbonne (La ville de), capitale du Portugal, 49, 15; 113, 25; 124, 1, 5; 147, 1, 5; 155, 15, 25; 231, 10; 430, 1; 434, 25; 471, 5; 526, 10; 535, 1; 580, 15. — Le gouverneur, 526, 10.

Livonie (La), dans l'Europe septentrionale, 295, 25.

Lizaracu (Cyprien de), créé chevalier par Philippe IV, 532, 25.

Lochem (La ville de), en Gueldre, 132, 20.

Lochtenvoorde. *Voir* Lichtenvoorde.

Lodossa y Andueza (Firmin), amiral de la flotte espagnole en service aux Pays-Bas, puis chargé d'une mission diplomatique en Allemagne, 348, 20; 357, 15; 361, 1; 371, 10.

Lombardie (La), région de l'Italie septentrionale, 552, 15; 565, 25; 692, 25.

Lommerson (La seigneurie de), dans l'électorat de Cologne, 653, 10; 663, 15.

Lonchay (H.), 123, 25; 496, 25.

Londres (La ville de), capitale de l'Angleterre, 61, 5; 131, 10; 147, 5; 176, 10; 283, 20; 347, 20; 413, 10; 414, 20; 415, 1; 422, 10; 448, 15, 20; 450, 10; 458, 1, 20; 459, 1, 10, 20; 460, 5, 10; 467, 15; 470, 20; 471, 5; 473, 5, 20; 476, 1; 506, 15; 590, 20, 25; 732, 1. — La Cour de Londres, 192, 10; 427, 25; 463, 5; 505, 10; 506, 15. — La tour de Londres, 83, 25. — Le traité de Londres, 27, 25.

Longueval (Charles-Bonaventure de), comte de Bucquoy, gouverneur du Hainaut, membre de la jointe de guerre à Bruxelles, 23, 1; 25, 5, 25; 34, 1; 46, 10; 140, 15; 142, 25; 143, 1; 157, 10; 411, 5. — La comtesse de Bucquoy, femme du précédent, 25, 5; 45, 20.

Loo (Alonso de la), secrétaire d'État pour les affaires des Pays-Bas, 86, 20.

Lopez (Sueyro-Diego), Portugais établi à Anvers, 5, 10; 20, 15; 198, 10.

Lopez de Ulloa (Thomas), pagador général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 245, 25; 255, 25; 259, 15, 25; 306, 10; 315, 1; 531, 1; 572, 20; 606, 25, 30; 639, 5; 655, 1; 682, 15.

Lopez de Villanova (Ferdinand), gouverneur espagnol en service en Allemagne, 217, 15.

Lorcher (Pierre), gentilhomme belge de l'entourage de l'Infante, 244, 25.

Lorraine (La), 39, 5; 91, 10; 95, 15; 218, 20; 252, 1; 254, 15, 25; 592, 20; 403, 30; 406, 5; 431, 1; 437, 20, 25; 474, 10; 479, 30; 504, 10; 608, 15; 676, 5; 695, 30; 709, 20; 716, 25; 720, 15; 725, 20. — Un diplomate lorrain, 391, 1. — L'agent de Lorraine à Paris, 404, 1.

Lorraine (Charles de), duc d'Aumale, 59, 10; 69, 25.

Lorraine (Charles, duc de), 212, 5, 10; 238, 20; 251, 20; 254, 15, 25; 431, 5; 437, 25; 442, 5; 447, 10; 450, 25; 455, 25; 489, 1; 536, 10; 538, 10, 25; 558, 25; 561, 10; 584, 5, 10; 589, 25; 591, 15, 25; 606, 20; 607, 5; 621, 10; 627, 5; 629, 20; 634, 15; 635, 10; 636, 20, 25; 642, 10; 638, 15; 649, 5; 671, 15, 30; 678, 5; 682, 1; 686, 5; 700, 10; 705, 5; 709, 15; 716, 5, 10; 717, 15, 25, 30; 719, 10; 720, 20; 722, 25; 723, 15; 725, 5, 10.

Lorraine (François de), grand-doyen de Cologne, chanoine du chapitre de Liége, 42, 25.

Lorraine (Henri, duc de), frère et prédécesseur du duc Charles cité ci-dessus, 18, 10; 39, 5; 56, 15; 62, 1.

Lorraine (Marguerite de), sœur du duc Charles et femme de Gaston d'Orléans, 584, 10; 590, 1; 623, 15; 700, 10; 712, 10; 725, 5.

Lorraine (Nicole de), fille du duc Henri, 18, 10, 30.

Lorraine (La duchesse de). *Voir* Marguerite de Gonzague.

Lorrains (Les soldats), au service de l'Espagne, 62, 10; 398, 20.

Losano (Le capitaine), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 132, 15.

Los Passages, port espagnol situé sur l'Océan Atlantique, 300, 5; 310, 10; 319, 25; 325, 20; 330, 5.

Los Rios Arguelo (Legano de), secrétaire de Philippe IV, écrivain du Conseil de Castille, 704, 1.

Losseda (Alvaro), envoyé par Isabelle à la Cour de Madrid. 112, 15, 25.

Louis XIII, roi de France, 7, 25; 8, 1, 5; 65, 10; 70, 15; 72, 1; 75, 1; 84, 15; 92, 1; 105, 20; 128, 25; 129, 1; 135, 25; 140, 1; 148, 20; 150, 15; 162, 5; 169, 20, 25; 172, 10; 173, 5; 192, 10; 208, 20; 218, 20; 235, 5; 262, 25; 266, 30; 267, 1; 270, 15; 273, 1; 286, 10; 292, 5; 318, 1; 325, 10; 332, 25; 339, 1; 357, 25; 358, 10; 367, 1; 368, 25; 408, 1, 10; 411, 10; 417, 10; 427, 25; 431, 5; 437, 25; 440, 1; 442, 5; 445, 1; 452, 10; 459, 30; 463, 20; 465, 10; 488, 20; 489, 1; 505, 20; 584, 25; 586, 10; 587, 5; 589, 20, 25; 590, 5; 591, 10; 595, 1, 25; 599, 1; 602, 30; 603, 10; 606, 10; 607, 10; 609, 1; 610, 20, 25; 611, 5, 20, 25; 612, 1; 613, 1; 615, 20; 616, 5, 15; 618, 20; 619, 1; 620, 5; 621, 10; 623, 15; 635, 20; 641, 1; 647, 1, 5, 10; 648, 20; 649, 10; 651, 20; 653, 20; 657, 1, 25; 658, 10; 668, 5; 670, 1, 5, 10, 15; 671, 5, 15; 675, 20, 25; 676, 1, 20, 25; 684, 1; 686, 10; 687, 5; 688, 20; 700, 5, 10; 705, 1; 708, 1; 716, 10, 20, 25; 718, 25; 719, 15; 720,

15, 20; 722, 5; 724, 5; 725, 10, 15, 20; 727, 1.

Louvain (La ville et le magistrat de), dans le Brabant, 270, 1; 461, 1. — Les collèges et séminaires anglais, écossais et irlandais, 35, 20; 38, 10; 59, 5; 84, 1; 361, 20; 365, 1. — L'Université, 270, 1; 282, 20; 361, 20; 362, 1; 599. 15.

Lozano (Francisco), officier espagnol de l'armée des Pays-Bas, 466, 15.

Lucerne (La ville de), en Suisse, 5, 15; 24, 20.

Lucifer, 500, 20.

Lunebourg (Le duc de), prince allemand du parti protestant, 705, 10; 719, 15.

Lunen (La ville de), en Westphalie, 76, 1; 400, 10; 404, 1; 406, 15.

Luthériens (Les), 230, 10; 241, 1.

Lutzen (La ville de), en Saxe, 664, 10.

Luxembourg (Le duché de), faisant partie des Pays-Bas catholiques, 91, 10; 95, 15; 219, 10; 220, 10, 20; 507, 5; 602, 10; 609, 1; 615, 25; 640, 20; 641, 1; 643, 10, 20. — Le Conseil, 471, 10, — Les États, 643, 5; 682, 20; 687, 10, 25, 30. — Le gouverneur. *Voir* le comte de Berlaymont.

Luxembourg (La ville de), dans le duché de ce nom, 608, 25; 643, 5; 647, 10; 714, 15; 719, 15.

Luxembourgeois (Les), 94, 25; 531, 10; 550, 1; 561, 25; 597, 10; 643, 15.

Luxeu (Le prélat de l'abbaye de), au comte de Bourgogne, 11, 25.

M

Macdonal (Gelasio), Irlandais au service de Philippe IV, 83, 25.

Madrid (La ville de), capitale de la monarchie espagnole; comme lieu de départ des lettres du Roi et de ses ministres, *passim*; en plus, 5, 25; 10, 10; 19, 25; 27, 5; 32, 5; 47, 25; 61, 1; 66, 1; 77, 10; 79, 15; 80, 20; 103, 10; 108, 15; 113, 25; 115, 20; 124, 1; 126, 15; 127, 5; 131, 20; 145, 5; 146, 10; 150, 25; 159, 15; 166, 1; 181, 10; 184, 10; 205, 15; 206, 10; 207, 10; 210, 1; 217, 15; 221, 15; 226, 1; 230, 5; 240, 15; 267, 5; 271, 10; 283, 5; 287, 10; 293, 1; 294, 5; 296, 1; 303, 5, 15, 20; 304, 1; 343, 25; 346, 10; 349, 5; 353, 5; 355, 20; 358, 10, 30; 359, 20; 360, 20; 364, 5; 366, 25; 367, 20; 376, 15; 391, 20; 394, 15, 20, 25; 396, 15; 399, 1; 400, 10; 407, 15; 409, 20; 410, 25; 412, 20; 415, 5, 20; 416, 1, 20; 419, 20; 422, 20; 427, 10, 20; 430, 20; 443, 25; 447, 25; 449, 25; 451, 5; 456, 30; 462, 25; 467, 15; 470, 20; 471, 1; 472, 10; 480, 10; 501, 1; 504, 20; 506, 10; 508, 30; 517, 5; 519, 20; 520, 20; 522, 20; 541, 15; 542, 5; 543, 10, 15; 545, 1; 550, 20; 562, 20; 567, 5; 574, 1; 582, 15; 585, 1, 10; 594, 10; 599, 1; 609, 15; 610, 1, 20; 612, 10; 615, 20; 617, 15; 619, 15; 623, 20; 624, 1; 628, 5, 15; 629, 25; 630, 1, 10; 631, 1; 635, 25; 635, 1; 638, 1; 639, 1; 674, 5; 683, 15; 690, 15; 695, 10; 699, 20; 705, 25; 708, 15, 30; 713, 5; 714, 10; 717, 10; 718, 10; 719, 5; 724, 5; 726, 5; 727, 30; 730, 20, 25. — L'ambassadeur allemand, 395, 15; 471, 25; 485, 1 *Voir* le baron de Boimer. — L'ambassadeur anglais, 148, 1; 350, 15; 582, 15. *Voir* le comte de Bristol et Gauthier Haston. — L'ambassade française, 603, 10; 610, 20; 638, 5. *Voir* le comte de Rochaport. — L'ambassadeur de Savoie, 411, 20. — L'amirauté, 456, 5. — Les Carmélites, 27, 1. — La Cour, *passim*. — La Cour des Comptes, 99, 20. — Les Jésuites, 19, 1;

339, 15. — Le nonce, 167, 5; 610, 25; 656, 1; 664, 10.

Madrilejos (La ville de), en Espagne, 152, 5, 10.

Maeda. *Voir* Casuso Maeda.

Maes (Englebert), conseiller d'État, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas, 19, 15; 358, 25; 363, 1; 493, 1; 500, 10; 508, 20; 617, 15.

Maes (Jacques), greffier des États de Brabant, 295, 20.

Maeseyck (La ville de), dans le Limbourg, 644, 5.

Maestre. *Voir* Puebla del Maestre.

Maestricht (La ville de), aujourd'hui dans le Limbourg hollandais, 108, 5; 191, 20; 197, 25; 300, 20, 25; 301, 5, 20; 336, 1, 5; 411, 15; 611, 15, 25; 612, 15; 620, 15; 622, 15; 627, 25; 632, 10, 15; 636, 20; 637, 10; 640, 1, 20; 642, 15; 643, 15; 644, 1, 10; 645, 10, 15, 20; 646, 10, 15; 647, 10; 648, 20; 653, 15; 656, 15; 657, 10, 20; 662, 10; 675, 1; 695, 5; 696, 15; 715, 5. — Le gouverneur. *Voir* le comte de Lannoy. — Les Jésuites, 129, 10.

Malaga (La ville de), en Espagne, 131, 20; 412, 5.

Malcote (Maximilien), conseiller de Brabant, 11, 25.

Maldonado (Diego), secrétaire d'État de la Maison de Bourgogne, 48, 5.

Male (Le baron de). *Voir* Louis Gallo.

Male (Jean-Baptiste van), agent diplomatique accrédité auprès de la Cour de Londres par l'infante Isabelle, 46, 5; 48, 1; 50, 15; 57, 10; 64, 1, 20; 69, 10, 25; 77, 15; 91, 5, 30; 131, 10; 167, 20; 192, 10; 202, 1; 207, 5; 212, 15; 235, 15; 567, 15.

Malines (La ville de), dans les Pays-Bas espagnols, 127, 5; 135, 25; 411, 15; 495, 20; 586, 5; 697, 25; 721, 5, 10. — L'archevêque de Malines. *Voir* Jacques Boonen. — Le Grand Conseil de Malines, 1, 10; 64, 20; 75, 10; 322, 10; 501, 10 — L'hôpital militaire 70, 20; 411, 15; 625, 20, 25. — Le majordome de cet hôpital, *Voir* Pedro de Echabarria. — L'officier administrateur général. *Voir* Juan de Benavidès y de la Cerva.

Manche (La mer), dans l'Europe occidentale, 557, 10.

Mancicidor (Juan de), secrétaire d'État et de Guerre de l'archiduc Albert, 11, 25; 110, 15; 121, 1; 133, 25.

Mancicidor (Anne de), fille du précédent, 133, 25.

Mancicidor (Jeanne de), fille du même, 133, 25.

Mannheim (La ville de), dans le grand-duché de Bade, 104, 10; 106, 1; 109, 5; 111, 10; 112, 10; 153, 20; 180, 20; 186, 5.

Mansfeld (Le comte Ernest de), commandant de l'armée espagnole des Pays-Bas, à l'époque de Philippe II, 516, 15.

Mansfeld (Ernest de), commandant en chef d'une armée opérant contre l'Empereur et le roi d'Espagne, 24, 1, 5; 37, 20, 25, 30; 39, 5; 43, 25; 47, 15; 50, 5, 10; 53, 10; 56, 10; 58, 20; 62, 1; 69, 20; 71, 10; 72, 5; 76, 10; 78, 5; 91, 10; 92, 15; 95, 15, 20; 97, 10; 98, 15, 20, 25; 99, 10; 100, 5; 101, 1, 25; 102, 25; 103, 25; 108, 5; 109, 20; 125, 25; 128, 25; 132, 10; 135, 15; 136, 1, 15; 162, 1; 191, 1; 192, 5; 196, 5; 197, 15, 20. 25; 201, 20; 202, 25; 204, 15; 206, 15; 207, 20; 208, 15; 211, 20; 212, 15, 20; 219, 5; 244, 1; 246, 1, 25; 253, 10; 254, 10; 280, 15; 282, 25; 285, 25.

Mansfeld (Le comte N. de), officier supérieur au service de Philippe IV, 313, 1.

Mantoue (Le duc Vincent de Gonzague de), 368, 1.

Mantoue (La ville de), en Italie, 445, 1.
Marchant (François), avocat fiscal du Conseil des Finances, 1, 10.
Marck (Le comté de la), dans la Prusse rhénane, 73, 15; 88, 5; 118, 10; 172, 1; 296, 1; 357, 20; 400, 30; 490, 1, 20; 545, 5.
Mardyck (Le port de), aux Pays-Bas, près d'Ostende; le canal de Mardyck, 133, 1; 153, 1; 160, 15; 163, 1, 5; 166, 15; 168, 10; 181, 5; 183, 20; 205, 1; 217, 10; 224, 20, 30; 225, 5; 226, 15; 227, 10; 229, 30; 231, 15; 234, 10; 258, 20; 262, 10; 263, 15, 20; 273, 5; 294, 20; 296, 15; 310, 1; 356, 20; 368, 10; 438, 20. — Le gouverneur. *Voir* Jean de Montero. — Le gouvernement, 649, 25.
Marie d'Autriche, veuve de Maximilien II, empereur d'Allemagne, 19, 1, 20; 27, 1; 55, 5.
Marie de Médicis, femme de Henri IV et mère de Louis XIII, reine de France, 367, 1; 414, 25; 463, 20; 579, 10; 583, 15, 20; 584, 25; 586, 5, 10, 25; 587, 5, 10; 588, 1, 5; 589, 15, 25, 30; 590, 1, 5; 591, 1; 596, 25; 602, 5, 30; 603, 10, 15; 606, 15, 20; 610, 20, 25; 613, 15; 620, 10, 25; 623, 5, 10; 631, 15; 638, 5; 643, 25; 645, 25; 648, 5; 649, 15; 657, 1; 658, 1, 5, 10, 25; 669, 5; 685, 5, 10, 15, 25; 689, 20; 697, 25; 699, 10, 25; 700, 1; 706, 1; 707, 15; 708, 1, 10, 15; 716, 5, 10, 25; 717, 20; 718, 25; 719, 5; 720, 1; 722, 25; 725, 1; 727, 20; 731, 15; 732, 1, 5.
Marie, infante d'Espagne, sœur de Philippe IV, femme de Ferdinand, roi de Hongrie, 270, 15; 409, 15; 411, 25; 415, 15; 447, 5, 20; 462, 20; 514, 10; 554, 20; 558, 10; 635, 10.
Marie Stuart, reine d'Écosse, 544; 10.
Mariemont (La ville de), en Hainaut, 68, 25; 109, 20.
Markham (Griffin), colonel anglais, conspirateur, 27, 15, 25; 86, 20.
Marles (Le comte de), Florent de Noyelles, gouverneur d'Artois et de Hainaut, 143, 1.
Marnay (Le marquis de), gentilhomme de l'entourage de l'Infante, 83, 15.
Marne (Le marquis de), gentilhomme de l'entourage de l'Infante, et son fils, 93, 10; 130, 5.
Marnix (Jean de), baron de Pottes, 338, 30.
Maroc (Le), dans l'Afrique septentrionale, 479, 1.
Marquette (Le seigneur de). *Voir* Jean Kesseleer.
Marteau (Jean), gentilhomme luxembourgeois, 49, 5; 204, 25.
Martigny (Philippe de), gentilhomme de l'entourage de l'Infante, 295, 20.
Masconschy (Stanislas), secrétaire du roi de Pologne, 301, 25.
Matanzas (Le port de), situé dans l'île de Cuba, 438, 5.
Maure (Le comte de), agent de Marie de Médicis, 685, 5; 699, 20; 708, 15, 20, 25, 30; 719, 5, 25.
Maurice (Le fort appelé), dans l'île de Termus, sans doute Mauritsfort, en Zélande, 111, 15.
Maurricio (Gérard), noble irlandais recommandé par l'Infante, 133, 20.
Maximilien II, empereur d'Allemagne, 19, 20.
Mayence (Le prince-évêque de), électeur du Saint-Empire, 30, 20; 63, 10; 102, 5; 122, 10; 154, 5; 173, 5; 184, 25; 186, 15; 199, 25; 201, 15; 211, 25; 291, 20; 309, 10; 370, 30; 559, 30; 562, 1; 605, 5; 611, 20; 613, 10, 30; 615, 15; 616, 30; 705, 10; 717, 10; 722, 20; 729, 10.
Mayence (La ville de) et la principauté ecclésiastique en Allemagne occidentale, 597, 30; 605, 5; 611, 5, 20.
Maynen. *Voir* Mannheim.

Mayoli (Laurent), banquier italien établi à à Anvers, 120, 20.

Mayoli (Les), banquiers italiens établis à Anvers, 120, 25, 30.

Mays (N. de), ecclésiastique irlandais, baron de Clamoris, 94, 25.

Mecklembourg (Le duc de). *Voir* Wallenstein.

Médicis (Juan de), marquis de San Angelo, entrepreneur de travaux publics, 279, 10; 300, 20; 301, 1, 5, 10, 20; 336, 1.

Médicis. *Voir* Marie de Médicis.

Medina (Francisco de), maître de camp espagnol en service aux Pays-Bas, gouverneur d'Ostende, surintendant de la flotte de guerre, 88, 10; 99, 15; 109, 1; 171, 1; 206, 1; 433, 1; 440, 5.

Medina Sidonia (Le duc de), diplomate espagnol, 218, 1.

Meldeman (Charles de), gentilhomme belge, 322, 20.

Melgar (Pedro de), consul de la nation espagnole à Bruges, 577, 20.

Melin (Abraham), ingénieur belge, envoyé en Espagne par l'infante Isabelle, 144, 5, 10, 15; 242, 10; 268, 1; 460, 5.

Melun (Guillaume de), prince d'Epinoy, gouverneur du Hainaut, membre du Conseil d'État à Bruxelles, 17, 5, 20; 32, 15; 404, 1; 477, 20; 493, 10; 524, 1.

Mendez de Vasconcellos (Juan), portugais prisonnier en Hollande, 272, 5.

Mendieta (Thomas de), pagador général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 70, 25; 88, 15; 233, 20; 246, 20.

Mendoza (Hurtado de), gouverneur du Brésil, 252, 25; 261, 5.

Mendoza (Juan de). *Voir* le marquis de la Hinijosa.

Mendoza (N de), fils du précédent, 252, 25; 261, 5.

Mercao (Francisco), agent espagnol auprès de l'électeur de Cologne, 121, 10; 169, 25.

Mercy (Le seigneur de). *Voir* Adrien Thomassin.

Merode (Jean de), officier supérieur de l'armée allemande au service de Ferdinand II, 286, 20; 715, 25.

Merode (Philippe de). *Voir* le comte de Middelbourg.

Merstraeten (Nicolas van), bourgeois de Saint-Omer, 111, 25.

Messia (Augustin de), officier supérieur en service aux Pays-Bas, puis membre du Conseil d'État espagnol, 22, 10; 229, 15; 343, 20; 380, 10, 20; 381, 5, 20; 389, 25; 391, 20; 394, 5; 395, 1, 25; 396, 1; 402, 15; 410, 15.

Messia (Diego de), châtelain d'Anvers, commandant général de la cavalerie légère, 33, 10; 84, 10; 87, 15; 95, 10; 110, 25; 111, 1; 113, 20; 254, 1; 265, 20; 308, 20; 341, 25.

Messia (Diego Felipes de Guzman). *Voir* le marquis de Leganès.

Metz (La ville de), en Lorraine, 212, 10; 218, 20; 610, 5.

Meulenaere (Alexandre de) et frères, commerçants flamands établis à Bruges, 338, 20.

Meurs (Jean van), commerçant flamand trafiquant en Espagne, 364, 30.

Meuse (La), le fleuve, le canal de la Meuse au Rhin, 144, 1; 179, 20; 231, 1; 255, 25; 272, 5; 282, 1; 284, 1, 5; 291, 1; 300, 20; 301, 1, 5, 15; 312, 1; 335, 25; 495, 20; 525, 20; 562, 30; 593, 20; 619, 15; 627, 15; 640, 20; 644, 10; 645, 10; 660, 25; 688, 5; 689, 15; 695, 5, 15; 699, 1. — L'armée espagnole, 396, 1; 435, 1.

Meynaerts (Pierre), prisonnier hollandais, 556, 25.

Middelbourg (Le comte de), Philippe de Merode, gouverneur de Bruges puis de Tournai, 143, 5.

Middelbourg (La ville de), en Zélande, 285, 15, 20; 379, 5. — L'évêché, 509, 30. — La compagnie drapière anglaise établie à Middelbourg, 143, 25; 144, 1, 25.

Milan (La ville et l'État de), possession espagnole en Italie, 97, 1; 158, 15; 159, 1; 199, 10; 463, 15; 489, 15; 499, 15; 515, 5; 561, 10; 627, 10; 667, 5; 662, 5; 691, 20; 692, 1; 710, 1; 724, 25. — Le gouverneur du Milanais, 5, 30; 62, 5. *Voir* le duc de Feria. — Le vice-roi, 21, 25.

Minden (La ville de), en Westphalie, 244, 1.

Mion (Le sieur de), agent diplomatique français, 189, 5, 20.

Mirabel (Le marquis de), ambassadeur ordinaire de Philippe IV à Paris, ambassadeur extraordinaire à Bruxelles, puis membre du Conseil d'État à Madrid, 65, 5, 15, 25; 70, 15; 72, 1; 81, 10, 25; 92, 1; 105, 15; 128, 25; 136, 15; 192, 10; 228, 1; 231, 10, 15; 346, 5; 403, 30; 447, 10, 25; 463, 20, 25, 30; 467, 20; 479, 25, 30; 481, 5; 485, 10; 488, 20; 492, 1; 497, 15; 498, 5, 10, 15; 501, 15; 504, 1; 505, 25; 506, 5; 509, 35; 510, 10; 517, 10; 518, 25; 519, 30; 520, 10; 528, 10; 529, 20; 532, 10; 533, 10; 534, 5; 538, 25; 612, 1, 5; 623, 15; 658, 5; 668, 10.

Modène (Le duc de), François d'Este, 654, 10.

Moerbeke (Le comte de). *Voir* Jean de Montmorency.

Mol (Marie de), veuve de Jean de Mancicidor, 133, 25.

Molembais (Le baron de). *Voir* Jean de Croy.

Molina (Melchior de), membre d'une Jointe d'État à Madrid, 282, 30.

Moncada (Le marquis de). *Voir* Aytona.

Monroy. Voir Zuniga y Monroy.

Mons (La ville de), aux Pays-Bas, 361, 15; 586, 5; 732, 5. — Le chapitre de Sainte-Waudru, 80, 1.

Montagu (Le comte de), anglais au service de l'Espagne, 49, 5.

Montaigu (Le village de), dans le Brabant, et l'église de Notre-Dame, 335, 25; 573, 10.

Montele (Le baron de), officier supérieur au service de Philippe IV, 418, 15; 421, 10; 440, 15.

Montenegro (Le marquis de), officier supérieur espagnol, 114, 10; 485, 25; 507, 20, 25.

Monterey (Le comte de), ambassadeur de Philippe IV auprès du Saint-Siège, membre du Conseil d'État à Madrid, 341, 25; 373, 10; 394, 25; 405, 25; 409, 25; 410, 25; 433, 15, 25; 434, 25; 443, 1; 489, 15; 499, 15.

Montero (Jean de), gouverneur d'Ostende et de Mardyck, 234, 10

Montesclaros (Le marquis de), membre de la Jointe de Commerce et conseiller d'État à Madrid, 34, 10; 146, 10; 341, 25; 380, 10, 20; 381, 20; 396, 1; 402, 10; 410, 15, 20.

Montferrat (Le), région du Piémont, 368, 1, 25; 417, 15; 445, 1; 485, 10.

Montfort (Le château de), en Gueldre, 73, 10.

Montmorency (La Maison de), 159, 20; 541, 10.

Montmorency (Jean de), comte d'Estaires et de Moerbeke, chef du Conseil des Finances, 134, 10; 140, 25; 146, 25; 159, 20; 164, 5; 170, 10; 188, 15; 238, 20; 539, 5; 540, 15; 541, 1, 5, 10, 20; 543, 5, 10, 15; 518, 5; 555, 10.

Montmorency (N.), provincial des Jésuites aux Pays-Bas, 285, 20.

Monzon (La ville de), dans l'Aragon, 258, 10, 15; 259, 1, 5, 10, 20; 260, 5.

Moreno (Miguel), témoin espagnol, 704, 1.

Morli (Le Père Thomas), chapelain dans l'armée des Pays-Bas, 124, 25; 137, 15.

Morrados (Balthasar de), officier supérieur espagnol, lieutenant général de cavalerie, 485, 25; 574, 25.

Moselle (La), affluent du Rhin; le pays de la Moselle, 612, 10; 614, 25; 619, 15; 717, 5, 15; 720, 20; 722, 10.

Mota (Iñigo de la), recommandé par l'Infante, 61, 25.

Motta (Mendo de), fonctionnaire espagnol, 155, 15.

Motterie (Le comte de la). *Voir* de Lannoy.

Mulart (Jean), lieutenant des archers de la garde de l'infante Isabelle, 42, 25; 70, 20; 233, 30; 270, 30.

Muley-Cidam, Algérien, 80, 10.

Mulhouse (La ville de), en Alsace, 370, 20.

Munich (La ville de), capitale de la Bavière, 385, 20; 390, 20.

Munoz de Escobar (Juan), contador de la Cour des Comptes à Madrid, chargé par Philippe IV d'une mission de surveillance aux Pays-Bas, 306, 1; 349, 20; 357, 5; 410, 10; 411, 10; 425, 20; 534, 1; 564, 20; 565, 1, 5; 568, 20.

Munster (La ville de), en Westphalie, 132, 25; 244, 1; 369, 25.

N

Namur (La ville de), dans les Pays-Bas, 220, 25; 640, 25. — Le Conseil de Namur, 64, 20. — Le gouverneur. *Voir* Philippe d'Aremberg et Marnix de Sainte-Aldegonde.

Namurois (Le), province des Pays-Bas, 99, 10; 640, 25.

Nancy (La ville de), en Lorraine, 709, 15; 712, 10; 719, 15; 720, 20; 723, 20; 725, 10.

Naples (La ville et le royaume de), en Italie, 57, 10; 120, 30; 158, 15; 159, 1; 301, 25; 302, 30; 682, 5; 698, 20; 717, 15. — Le vice-roi de Naples, 21, 25; 301, 25; 682, 10. — Les tapisseries de Naples, 217, 30.

Napolitains (Les soldats) au service de l'Espagne, 252, 10; 303, 25; 692, 25.

Nassau (Ernest comte de), officier supérieur de l'armée hollandaise, 214, 10; 279, 1; 280, 10.

Nassau (Henri de), prince d'Orange, généralissime de l'armée hollandaise, 125, 15; 173, 20; 221, 15; 234, 15; 236, 15; 237, 15; 244, 5; 260, 15, 20; 266, 30; 269, 5, 30; 275, 5; 278, 15; 280, 10; 287, 10, 20; 290, 15; 302, 30; 308, 5; 331, 10; 340, 20; 374, 10; 397, 25; 402, 25; 403, 5; 407, 1; 444, 5; 446, 15; 451, 10; 461, 20; 462, 1; 478, 20; 486, 20; 487, 10; 491, 5, 10; 493, 25; 494, 1; 510, 1; 516, 5; 529, 10, 25; 546, 1; 549, 25; 587, 10; 643, 10; 645, 10; 647, 10; 656, 25; 664, 1; 688, 1; 696, 1; 721, 20; 750, 1.

Nassau (Jean comte de), officier supérieur au service de l'Espagne dans l'armée des Pays-Bas, 83, 15; 120, 1; 153, 25; 422, 15; 475, 5; 482, 1; 490, 1; 497, 15; 518, 15, 30; 519, 25; 520, 1; 533, 1; 537, 1, 25; 547, 1; 549, 5, 20, 25; 550, 5, 10; 552, 10; 558, 5; 559, 15; 560, 5; 566, 5; 568, 25; 569, 15; 727, 10, 15, 25.

Nassau (Maurice de), prince d'Orange, généralissime de l'armée hollandaise, 2, 15, 25; 9, 5; 13, 15; 16, 20, 25; 27, 20; 28, 5; 31, 10; 36, 1; 37, 1; 40, 20; 41, 10, 25; 42, 20; 49, 20; 52, 5, 20; 79, 20; 101, 5; 118, 20; 125, 15; 132, 1; 138, 10; 150, 20; 154, 25; 173, 25; 178, 20; 179, 20; 185, 15; 188, 1; 207, 1, 10; 212, 20; 214, 10; 218, 15; 221, 15; 223, 15; 226, 25; 331, 10; 350, 20.

Navarre (La), région de l'Espagne, 650, 25. — Le vice-roi, 650, 20.

Navaz (Antoine de), secrétaire d'État espagnol, 544, 10, 25.

Neckar (Le), affluent du Rhin, 39, 5; 50, 5.

Necolalde (Juan de), secrétaire de Philippe IV en service à Bruxelles, veedor général *ad interim* de l'armée espagnole des Pays-Bas, puis ministre-résident à la Cour de Londres, 427, 15; 480, 20; 485, 15; 496, 1; 553, 5; 566, 5, 20; 571, 15; 576, 30; 578, 1, 25; 579, 15; 654, 25, 30; 708, 5; 721, 15; 729, 25; 732, 5.

Negro. *Voir* Netin de Negro.

Netin de Negro (Jean), banquier italien établi à Anvers, 314, 5.

Neubourg (Le duc de), Wolfgang-Guillaume, prétendant au Palatinat, 23, 20; 73, 15; 126, 20; 167, 15; 171, 15; 172, 1; 205, 15, 20; 223, 15; 233, 15, 30; 234, 15; 236, 15; 256, 5; 257, 10, 25, 30; 262, 1; 266, 15; 283, 5, 10; 291, 10; 293, 15, 20, 25; 294, 1, 5; 296, 1; 400, 10, 25; 404, 1; 415, 20; 443, 15, 20, 25; 484, 25; 533, 15; 544, 20; 545, 1, 5; 550, 15, 20, 30; 557, 20; 646, 5; 679, 10, 20; 680, 1, 20; 695, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 713, 20; 715, 15; 718, 1; 722, 20; 729, 15.

Neuss (La ville de), dans la Prusse rhénane, 301, 15.

Neustadt (La ville de), dans la Prusse rhénane, 241, 5.

Neuville (La seigneurie de), dans les Pays-Bas catholiques, 244, 25.

Nevers (Le duc de), Charles de Gonzague, allié de Louis XIII, 368, 1, 25; 398, 20; 408, 5, 10; 417, 10.

Nieulant (André de), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 206, 20.

Nieuport (La ville de), en Flandre, 226, 15; 235, 1; 273, 1.

Nimègue (La ville de), en Gueldre, 108, 10. — Le gouverneur, 115, 15.

Nis (Gabriel de), noble anglais, recommandé par l'Infante, 121, 25.

Nivelles (La ville de), en Brabant, 463, 25.

Nochera (Le duc de la), officier supérieur de l'armée espagnole d'Alsace, 698, 20.

Nord (La mer du), 94, 5; 100, 10; 310, 10. — Les pays du Nord, 249, 15. — L'escadre espagnole du Nord, 669, 1.

Norman (Nicolas), Français au service de Philippe IV, 206, 20.

Normandie (Le duché de), en France, 727, 20.

Norton (Le Père Jean), procureur général des Jésuites, 527, 20.

Notre-Dame de la Chapelle (L'église de), à Bruxelles, 300, 25,

Noyelles (Le comte Jacques de), conseiller du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 428, 10; 449, 10; 484, 5.

Noyelles (Florent de). *Voir* le comte de Marle.

Nuñez (Antoine), marchand portugais, 119, 25.

Nuñez (Christoval), marchand portugais, 216, 15.

Nuñez (Sébastien), marchand portugais établi à Hambourg, 119, 25.

Nuremberg (La Diète de), dans la Bavière, 252, 5; 258, 20.

O

Oberalzer (Hans), Allemand au service de Philippe IV, 30, 25.

Obermont (N. d'), officier en service aux Pays-Bas, 551, 25.

Obreman (Thadée), Irlandais, 12, 5.

Ocastro (Le comte de) *Voir* de Castro.

Océan Pacifique (L'), 188, 25.

Océane (La mer), 326, 15.

O'Donnel (Marguerite), veuve du comte Tyrconnel, sans doute mère du suivant, 83, 20, 30.

O'Donnel (Rory), comte de Tyrconnel, officier irlandais au service de Philippe IV dans les Pays-Bas, 18, 25; 83, 20, 25, 30; 114, 1; 315, 25; 316, 1; 353, 20; 359, 20; 608, 1.

O'Driscol (Corneille), abbé irlandais, 18, 25.

O'Driscol (Daniel), frère du précédent, 18, 25.

O'Galachuir (Terentius), gentilhomme irlandais, 18, 25.

Ognies (Jean, comte d'), président du Conseil des finances des Pays-Bas, conseiller d'État, 67, 25; 68, 10.

Oiselet (Thomas-François d'), comte de Cantecroy, 4, 20, 25; 7, 10; 12, 1; 19, 5.

Oldenbarnevelt (Jean d'), homme d'État hollandais, 331, 10.

Oldenbarnevelt (Guillaume), Hollandais résidant aux Pays-Bas, 450, 1.

Oldenzeel, dans la province d'Overyssel, 132, 20; 275, 5; 279, 1; 280, 1; 284, 5; 291, 1; 296, 5.

Olivarès (Le comte duc), Gaspar de Guzman, comte d'Olivarès, duc de San Lucar Barrameda, premier ministre de Philippe IV, membre du Conseil d'État, 23, 5; 209, 15; 222, 25; 247, 5; 250, 20; 251, 10; 257, 15; 266, 20; 267, 20; 288, 15, 25; 293, 10, 15; 299, 15; 302, 10; 303, 1; 307, 20; 311, 25; 313, 30; 314, 25; 317, 5, 20; 321, 15; 343, 20; 351, 5; 353, 5; 370, 10; 371, 20; 375, 1; 376, 30; 377, 1, 5, 10, 20, 25; 380, 10, 20; 381, 10, 25; 382, 1, 5; 384, 15; 386, 5, 30; 389, 15; 393, 10; 394, 5; 395, 10; 396, 5; 400, 15; 408, 1; 409, 1; 410, 15; 416, 10; 424, 5, 10, 15, 20; 425, 1, 10; 427, 5; 435, 15; 458, 1; 459, 1, 20; 460, 5; 469, 15; 470, 15; 474, 30; 476, 10; 480, 1, 10; 483, 20; 489, 20; 490, 25; 496, 15; 498, 10; 500, 15; 506, 15; 516, 5, 10; 539, 5; 540, 10; 541, 1, 10; 543, 15, 20; 544, 10, 25; 553, 1, 5, 15; 564, 20; 570, 20; 572, 10; 583, 10; 587, 10; 590, 20, 25; 594, 1; 635, 1; 638, 15; 645, 10, 25; 668, 10, 15; 669, 15; 678, 5; 686, 10; 688, 20; 689, 15, 20; 693, 20; 703, 5, 15; 708, 20, 25; 711, 20; 726, 20.

Oliveyra (Louis de), amiral de la flotte espagnole en service aux Pays-Bas, puis gouverneur du Brésil, 161, 15; 163, 1, 5; 209, 1.

Olsacia. *Voir* Holstein.

Oltmarsum. *Voir* Ootmarsum.

Omer (Nicaise), marchand de Dunkerque, 387, 5; 416, 1.

Oñate (Le comte d'), Iñigo Velez de Guevara y Tassis, ambassadeur de Philippe III, puis de Philippe IV à Vienne, membre du Conseil d'État espagnol, 6, 15; 7, 1; 10, 20; 11, 1; 16, 15; 18, 1; 19, 5; 30, 1, 15; 33, 1, 5, 25, 30; 37, 25; 53, 20, 25; 63, 5; 66, 25; 69, 15, 20; 75, 15; 78, 10; 102, 1, 5, 10; 103, 25; 108, 15, 25, 30; 111, 10; 121, 5, 10; 122, 5; 126, 20; 147, 25; 151, 1; 154, 10; 166, 20; 169, 20; 173, 1; 199, 1;

210, 25; 270, 5; 364, 20; 474, 30; 524, 10, 20; 543, 20; 547, 25; 553, 15; 567, 5; 571, 25; 582, 10; 593, 10; 600, 15; 619, 5; 624, 5; 668, 20; 671, 20.

O'Neill (Cormacius), gentilhomme irlandais, 83, 25.

O'Neill (Eugène), Irlandais, maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, comte de Tyrone, 83, 25; 114, 1; 121, 25; 295, 20; 307, 5, 15, 25; 315, 25; 333, 20; 359, 20; 547, 15, 20; 564, 15; 608, 1; 613, 20; 621, 1.

O'Neill (Félix), Irlandais, sergent-major de l'armée espagnole des Pays-Bas, 270, 25.

Ootmarsum (La place de), dans l'Overyssel, 132, 20.

Ophoven (Michel), évêque de Bois-le-Duc, 488, 10.

Oppenheim, dans le grand-duché de Hesse, 85, 1.

Orange (La Maison d'). *Voir* de Nassau.

Orchies (Les États d'), dans la Flandre française, 367, 15. — Les gouverneurs. *Voir* le comte d'Isenghien et Jean de Robes.

Ordre teutonique (L'), 456, 30; 464, 1, 25.

Orléans (Le duc d'). *Voir* Gaston d'Orléans.

Orsoy, dans la Prusse rhénane, 172, 1; 654, 20; 657, 15; 663, 25.

Osnabruck (La ville d'), en Westphalie, 244, 1. — L'évêque d'Osnabruck, délégué des princes-électeurs allemands auprès de l'infante Isabelle, 515, 20; 610, 1; 611, 20; 641, 10.

Ossona (Le comte d'). *Voir* Aytona.

Ostende (Le port d'), en Flandre, 60, 10, 15, 30; 65, 5; 66, 15; 77, 25; 80, 15; 82, 5, 20; 93, 5; 94, 5; 133, 1; 231, 20; 264, 1; 273, 5; 294, 20; 324, 10; 326, 5. — La flotte militaire espagnole, 86, 5; 88, 20; 93, 5; 94, 10; 100, 15; 109, 1; 112, 5; 139, 20; 140, 5; 148, 25; 154, 15; 161, 15; 163, 1; 169, 1; 228, 15, 20; 256, 25; 388, 15; 423, 25; 426, 10. — Le gouvernement d'Ostende, 7, 15; 88, 10; 206, 5; 649, 25. — Les gouverneurs. *Voir* Luis de Aguilar Coronado, Francisco de Medina, Jean Montero et Balthasar de Santander.

Otten (Édouard), gentilhomme anglais de la maison d'Isabelle, 70, 20.

Ottignies (Le baron d'). *Voir* Guillaume Richardot.

O'Sullivan (Hélène), fille du suivant, 322, 25.

O'Sullivan (Philippe), noble irlandais, 322, 25.

Othée (La seigneurie d'), au pays de Liége, 471, 10; 502, 5, 10; 523, 10.

Outre-Meuse (Le pays d'), 301, 20; 433, 5; 671, 5, 15, 30; 685, 20.

Oxirondo (André de), attaché à la Secrétairerie d'État et de Guerre, à Bruxelles, 70, 20.

P

Pacifique (L'Océan), 188, 25.

Paderborn (La ville de), en Westphalie, 132, 25.

Paez (Adrien), citoyen flamand domicilié à Malaga, 412, 5.

Palatin (Le comte). *Voir* Frédéric V et Guillaume-Wolfgang, duc de Neubourg.

Palatinat (Le), le Haut-Palatinat, le Bas-Palatinat, l'armée espagnole opérant dans la région, 4, 15; 6, 5, 25; 8, 10, 20; 9, 25; 13, 5, 10; 15, 10; 17, 15; 24, 5; 26, 10; 30, 1, 15; 33, 25; 37, 10, 20, 25, 30; 39, 1, 5; 45, 1, 5; 47, 15; 50, 1, 5; 53, 25; 56, 15; 57, 1, 10; 58, 15; 61, 5; 62, 10; 63, 5, 15;

69, 20; 71, 15, 25; 73, 20; 74, 1, 10; 76, 1, 10; 77, 5; 78, 1, 5, 10; 82, 5; 84, 5, 20; 85, 20; 87, 10; 88, 5; 89, 1; 91, 15, 25; 92, 20; 96, 5; 100, 25; 102, 10; 103, 1, 25; 104, 10; 106, 1; 108, 5; 109, 5; 110, 15; 112, 20, 25; 116, 20; 118, 5; 119, 5; 120, 5; 140, 25; 151, 1; 152, 15; 153, 5, 15, 20; 155, 5; 160, 10; 162, 35; 165, 25; 169, 15; 171, 30; 173, 1; 178, 25; 184, 15; 191, 20; 197, 5; 199, 25; 203, 5, 20; 209, 15; 211, 1; 219, 5; 222, 1, 20, 25; 230, 10; 241, 1; 244, 1; 246, 20; 254, 15; 256, 5, 10; 265, 10; 276, 15; 281, 25; 282, 1; 285, 5; 286, 5; 302, 20; 324, 25; 332, 20; 335, 20; 360, 5; 375, 5; 382, 25; 383, 5, 25; 386, 20; 404, 20; 408, 25; 443, 30; 444, 20; 454, 1; 455, 20, 25; 458, 1, 5; 459, 5; 463, 10; 467, 15; 501, 5; 510, 15, 25; 514, 15; 515, 25; 518, 10, 25; 537, 30; 549, 25; 554, 5; 559, 10, 20, 25, 30; 560, 1, 10; 579, 20; 589, 10; 590, 20; 591, 15; 596, 15, 25; 597, 10, 20; 598, 5, 10; 604, 5, 10; 609, 10; 611, 5; 614, 15; 615, 5, 10, 25; 616, 1; 618, 25; 620, 15, 20, 25; 622, 20; 623, 1; 632, 15; 643, 20; 723, 25. — La dignité électorale palatine, 30, 15; 66, 5; 87, 10. — Les princes protestants, 14, 20. — Les gouverneurs espagnols. *Voir* Philippe de Silva et Guillaume Verdugo.

Palatins (Les comtes), 85, 1.

Papenheim (Godefroid-Henri), général allemand au service de l'Empereur, 209, 15; 544, 1, 20, 25; 568, 10; 618, 25; 627, 5, 25; 635, 25, 30; 644, 5, 25; 646, 1, 5; 648, 25; 656, 10, 20; 664, 15.

Papenmutz (Le fort de), 118, 10; 516, 20; 533, 15, 30.

Papia (Benito), témoin espagnol, 704, 1.

Pardo (Le), en Espagne, 136, 15, 20; 137, 10, 20; 138, 1, 5, 20; 139, 1, 5; 199, 10; 200, 1, 5, 10; 202, 1; 305, 10, 20; 306, 1, 30; 309, 25; 310, 1, 15, 20; 361, 10, 20; 365, 15; 366, 1; 368, 1, 15; 669, 5.

Pardo (Jacques), seigneur de Frésincourt, bourgmestre de Bruges, 130, 30.

Paris, capitale de la France, 8, 1; 16, 10; 105, 15; 124, 20; 199, 25; 260, 10; 356, 25; 361, 20; 367, 1; 452, 10; 528, 10, 15; 529, 20; 544, 25; 603, 15; 611, 20, 30. — Les banquiers, 253, 15. — Le collège royal de Bourgogne, 199, 15, 25, 30.

Parme (Le duc de). *Voir* Alexandre Farnèse.

Parme (Le duc de) *Voir* Édouard Farnèse.

Pas-de-Calais (Le), dans l'Europe occidentale, 258, 5.

Passau (L'évêque de). *Voir* Léopold d'Autriche.

Passini (François), agent diplomatique vénitien aux Pays-Bas, 242, 15; 254, 25; 259, 20; 261, 25.

Pastrana (La ville de), en Espagne, 225, 5.

Pastrana (Le duc de), ambassadeur espagnol à Rome, 139, 10; 150, 10.

Pato (Antonio-Diaz), homme d'affaires portugais, parent du suivant établi en Espagne, 113, 25; 119, 25.

Pato (Gonzalès-Diaz), homme d'affaires portugais établi aussi Espagne, 113, 10, 25; 119, 15, 25.

Pays-Bas (Les), *passim*.

Paz (Emmanuel de), banquier génois établi à Anvers, 691, 10.

Paz (Julian), 127, 20.

Pecquius (Pierre), chancelier de Brabant, ministre de l'archiduc Albert à Paris, conseiller d'État, 2, 1, 25; 4, 1; 8, 1; 9, 1, 10; 10, 15; 46, 1; 50, 20, 25; 51, 20; 54, 1; 61, 1, 5; 78, 1; 87, 5; 102, 1; 108, 15, 30; 132, 1; 150, 1; 194, 25; 198, 1; 374, 15.

Pedroso (Juan de), membre de la Jointe de commerce espagnole, 216, 25.

Peer (Le comte de). *Voir* Albert de Gavre.

Peer (La seigneurie de), dans la province de Limbourg, 694, 20, 25; 703, 25; 704, 1.

Pereda. *Voir* Ruiz de Pereda.

Pereira (Lopez), Portugais (?), 133, 15.

Perez (Géronimo), consul de Portugal à Anvers, 198, 15.

Pernambouc, ville du Brésil, possession espagnole, 406, 1; 529, 30; 545, 15; 576, 15, 30; 577, 1; 579, 15; 587, 25; 590, 10; 592, 1; 603, 20; 625, 1; 628, 15, 20; 694, 1; 701, 5, 10, 15.

Pérou (Le vice-roi du), Diego-Fernandez de Cordoba, 188, 20.

Perse (Le roi de), 262, 30.

Philippe (Le Père), capucin, agent de l'infante Isabelle auprès de Tilly, 521, 15; 551, 5; 534, 15; 576, 15.

Philippe II, roi d'Espagne, 21, 15; 23, 10; 28, 15; 175, 1; 224, 10; 402, 5; 516, 10; 548, 10; 643, 10.

Philippe III, roi d'Espagne, 1, 5; 2, 20; 3, 5; 5, 1; 6, 1, 10, 15; 10, 1; 14, 10; 17, 1, 10; 18, 15; 19, 20; 20. 15; 23, 10; 46, 20; 48, 5, 15; 51, 10; 83, 5; 97, 1; 109, 20; 131, 5; 190, 1; 193, 5; 196, 15; 236, 25; 240, 15; 308, 10; 332, 15; 337, 1; 386, 25.

Philippe IV, roi d'Espagne, *passim*.

Philippe le Bon, souverain des Pays-Bas, 322, 20.

Philippe le Long, roi de France, 199, 15.

Philippeville (Le gouverneur de). *Voir* N. de Currières et M. de Thèbes.

Philippine (Le fort de la), en Flandre, près d'Yscndyck, 580, 25.

Picanoti (Les), banquiers italiens établis à Anvers, 120, 25, 30.

Pie V (Le pape), Michele Ghislieri, 365, 25.

Piémont (Le), dans l'Italie septentrionale, 418, 15; 572, 25.

Piémont (Le prince de), 459, 10.

Pimentel (Emmanuel), comte de Feira, commandant d'un tercio en service aux Pays-Bas, châtelain d'Anvers, 110, 25; 113, 20; 120, 5; 128, 15; 574, 30; 641, 5; 675, 10; 678, 15; 684, 25; 688, 5; 697, 20; 699, 5; 721, 1, 5.

Pimentel (Garcia), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 62, 20; 63, 1.

Pimentel (Vincent), lieutenant général de la cavalerie, 533, 5.

Pinssen (Marguerite), veuve du secrétaire d'État de Laloo, 86, 20.

Piombino, localité italienne, dans la Toscane, 126, 10.

Plantin (La maison d'imprimerie), à Anvers, 145, 25.

Plymouth (Le port de), en Angleterre, 228, 1; 229, 25.

Poitiers (Anne de), femme du comte Jacques de Belgiojoso, 322, 25.

Pologne (La), dans l'Europe orientale, 247, 5; 248, 5, 10; 249, 30; 255, 10; 259, 20; 261, 15; 265, 15; 302, 1, 30; 319, 1; 330, 10; 346, 1; 535, 5; 617, 1. — Le maréchal de Pologne, 250, 5; 259, 1. — Le prince de Pologne, 411, 20, 25, 30; 423, 20. — Les rois de Pologne. *Voir* Sigismond et Wladislas.

Poméranie (La), province de la Prusse orientale, 302, 30; 570, 1.

Poméranie (Le duc de), 303, 15.

Pont de Salut (L'abbaye de), revendiquée par le prince-électeur de Trèves, 203, 20.

Popernol (Le seigneur de). *Voir* Gabriel de Royc.

Porres (Philippe de), contador de la Cour des Comptes à Madrid, chargé par Philippe IV d'une mission de surveillance aux Pays-

Bas, 306, 1; 349, 20; 357, 5; 410, 10; 411, 10; 425, 20; 534, 1; 564, 20; 568, 30.

Port-de-Sainte-Marie (Le), à Lisbonne, 434, 25.

Porter (Antonio), homme d'État anglais, 366, 15; 414, 25; 427, 20.

Porter (Endymion), homme d'État anglais, 416, 10.

Portugais (Les), en général; les commerçants, fonctionnaires, marins et soldats portugais, 113, 10, 25; 129, 10; 156, 10; 198, 10, 15; 261, 25; 267, 20; 366, 20. — Les juifs portugais établis en Hollande, 277, 25.

Portugal (Le), 123, 10; 124, 1; 145, 30; 182, 5; 190, 30; 191, 25; 198, 15; 218, 1; 229, 5; 258, 10; 261, 25; 329, 25; 387, 15; 454, 30; 456, 10; 526, 10; 538, 1, 20; 580, 10; 702, 5. — Le Conseil de Portugal, 124, 10; 145, 20; 156, 10; 693, 25; 701, 5, 15. — Le consul établi à Anvers, 198, 20. — La couronne, 5, 15. — La flotte, 303, 25. — Les ports, 341, 10. — Le vice-roi, 151, 5.

Portugal (Christophe de), prince de la maison d'Avis, 458, 25.

Portugal (Emmanuel de), prince de la maison d'Avis, 4, 15; 13, 10; 125, 15; 150, 1; 190, 20, 30; 223, 15; 267, 10, 15; 272, 20; 458, 20, 25; 547, 10.

Pottes (Le baron de). *Voir* Jean de Marnix.

Prada (Andrès de), secrétaire d'État de Philippe IV, 213, 1; 216, 15.

Prague (La ville de), en Bohême, 126, 25; 150, 25; 357, 15; 368, 30; 390, 1, 15.

Preston (Thomas), capitaine irlandais de l'armée des Pays-Bas, 133, 20.

Provinces-Unies (Les). *Voir* Hollande. — Les États généraux des Provinces-Unies, 16, 20, 25; 42, 10; 51, 20; 52, 25; 214, 10; 230, 20; 231, 1; 243, 15; 258, 1; 260, 20; 262, 20; 263, 5; 264, 10, 15; 266, 25, 30; 285, 15; 313, 10; 374, 10; 378, 5, 15, 20; 379, 5; 402, 20, 25; 403, 5; 407, 1; 431, 15; 438, 15; 439, 15; 443, 25; 461, 20; 462, 5; 529, 15; 587, 15; 618, 10; 657, 5; 677, 1.

Prusse (La), 295, 25.

Puebla del Maestre (Le comte de), membre du Conseil d'État espagnol, 525, 1; 543, 20; 553, 15; 567, 10; 571, 25; 593, 10.

Puteanus (Erycius), humaniste, historiographe de Philippe IV, 44, 10, 25; 59, 1; 585, 1.

Putte (La commune de), près d'Anvers, 105, 1.

Putte (Gilles van de), marchand flamand établi à Saint-Sébastien, 97, 15.

Putz (Le docteur Bernard), conseiller de l'archiduc Albert pour les affaires d'Allemagne, vice-chancelier, agent diplomatique de l'infante Isabelle, 10, 20; 11, 1; 16, 15; 26, 25; 32, 15; 36, 20; 52, 15; 103, 20; 139, 1, 25; 211, 30; 240, 1; 243, 20; 252, 5; 262, 10; 291, 25.

Q

Quarebbe. *Voir* Querbs.

Querbs, enclave de la seigneurie d'Erps, située en Brabant, 429, 10.

Quiroga (Diego de), confesseur de la reine Marie de Hongrie, 635, 10, 15, 25, 30; 644, 15, 25; 645, 5, 25; 647, 20; 648, 1, 10, 15; 670, 20.

R

Raamsdonck, localité du Brabant septentrional, 206, 20.

Rasparu (Thomas de la), général espagnol en service en Amérique, 566, 10.

Ratisbonne (La Diète impériale de), 30, 20; 33, 30; 108, 15; 122, 5; 560, 25; 579, 10. — Le traité de Ratisbonne, 579, 10.

Ravensberg (La ville de), dans le Palatinat, 172, 1.

Ravensburg (Le comté de), en Allemagne, 400, 30; 545, 5.

Ravenstein (La ville de), au Palatinat, 171, 20.

Ré (L'île de), sur la côte française, 339, 1; 356, 20; 358, 10.

Rebello (Duarte), auditeur de la flotte espagnole, assesseur de l'amirauté de Dunkerque, 289, 10.

Reck (Le baron de), agent de l'empereur Ferdinand II, 243, 30.

Rees (La ville de), en Prusse rhénane, 37, 1; 49, 20; 161, 10; 171, 20; 275, 1; 291, 15; 460, 1; 558, 20.

Reiter (Jean), commerçant allemand établi à Lisbonne, 124, 5.

Renesse (René de). *Voir* le comte de Warfusé.

Renty (Le gouverneur de la ville de). *Voir* Gislebert de Gand.

Renty (Le marquis de). *Voir* Jean de Croy.

Requesens (D. Luis), gouverneur général des Pays-Bas, à l'époque de Philippe II, 484, 20.

Retama (François), bourgeois de Xérès, 133, 10, 25; 145, 10, 25; 146, 15.

Reynaldos (Balthasar de), bombardier au service de l'Espagne, 250, 25.

Rheinberg (La ville de), dans la Prusse rhénane, 301, 1; 336, 1; 350, 20; 388, 20; 426, 15; 442, 5; 475, 5; 481, 15; 485, 20; 500, 25; 547, 1; 646, 30; 654, 20; 657, 15; 663, 5; 680, 1; 685, 20; 688, 1, 5; 689, 15; 694, 15; 718, 20.

Rhin (Le), le fleuve, le canal de la Meuse au Rhin, la région du Rhin, 47, 15; 73, 20; 74, 1, 10; 85, 1; 96, 1; 152, 10; 142, 5; 144, 1; 173, 20; 231, 1; 274, 5; 279, 5; 280, 5, 10; 282, 1, 5, 15; 284, 1, 5; 287, 10; 290, 15; 291, 1; 300, 20; 301, 1, 15; 304, 5; 312, 1; 335, 25; 337, 25; 341, 1; 406, 10; 440, 5; 473, 15; 475, 20; 477, 30; 490, 15; 505, 15; 513, 20; 524, 25; 525, 20; 533, 1, 15; 550, 10; 556, 5; 562, 30; 570, 20; 580, 20; 593, 20; 597, 20; 611, 1; 614, 15, 20; 615, 25; 619, 15; 622, 15; 627, 15; 644, 10; 645, 1; 664, 1, 5; 685, 20; 688, 1; 696, 1; 699, 1; 716, 25; 717, 5, 15; 722, 5. — Les villes riveraines du fleuve, 95, 5.

Ribas (Diego de), official de la Secrétairerie d'État et de Guerre aux Pays-Bas, 247, 20; 255, 20; 320, 5; 460, 20.

Ribera (Francisco de), amiral de la flotte espagnole en service aux Pays-Bas, 337, 15; 353, 25; 356, 20; 359, 1; 368, 10; 429, 30; 435, 25; 585, 15; 626, 10; 628, 5; 630, 15; 632, 15; 636, 10.

Ricardo (Jean-Baptiste), fils du suivant, 270, 30.

Ricardo (Pierre), médecin belge, 270, 30.

Richardot (Claude), jésuite, 599, 5.

Richardot (Guillaume), baron de Lembeke et d'Ottignies, fils du suivant, 3, 5, 25.

Richardot (Jean), chef-président du Conseil privé, 3, 5, 25; 33, 25.

Richaut (Pierre), banquier anversois de résidence à Londres, 131, 10.

Richelieu (Armand du Plessis, cardinal de), premier ministre de Louis XIII, 459, 5;

463, 20; 589, 20; 610, 5; 676, 1; 683, 20, 25; 719, 10; 721, 25; 725, 1, 5.

Richier (Jean-Lambert), bombardier au service de l'Espagne, 258, 25.

Rivera. *Voir* Ribera.

Robes (Jean de), comte d'Annapes, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, 137, 20, 25; 143, 5; 158, 1.

Robillart (Médard), conseiller à la Chambre des Comptes des Pays-Bas, 353, 30.

Robles (Gaspard — ou Gaston — de), archidiacre de Liége, 479, 15; 480, 10, 15; 504, 5, 10, 15.

Robles (Philippe de), colonel d'infanterie wallone, gouverneur de Béthune, 86, 25; 177, 15.

Rocas (de). *Voir* Rozas.

Rochaport (Le comte de), ambassadeur de France à Madrid, 267, 20.

Rodolphe II, empereur d'Allemagne, 7, 10; 109, 15; 114, 15.

Rodrigues (Benoît), homme d'affaires portugais établi à Anvers, 113, 25.

Romains, les fantassins au service de l'Espagne, 119, 10. — Le titre de roi des Romains, 668, 5; 683, 25.

Rome (La ville de), capitale de l'Italie, 21, 25; 33, 25; 39, 20; 134, 5; 139, 5, 10; 147, 10; 150, 10; 195, 10, 15; 353, 25; 358, 15; 485, 15; 492, 5, 30; 508, 25; 512, 20; 517, 25; 621, 15; 629, 5; 700, 30. — L'ambassadeur d'Espagne à Rome, 195, 15. *Voir* le duc de Pastrana, le comte d'Oñate et le cardinal de La Cueva. — La Cour de Rome, 364, 20.

Roomey (Louis de), commerçant anversois trafiquant en Espagne, 364, 30

Roose (Pierre), avocat fiscal au Conseil de Brabant, puis conseiller au Conseil privé, membre du Conseil suprême de Flandre à Madrid, enfin chef-président du Conseil privé à Bruxelles, 78, 20; 327, 10; 468, 10; 500, 15; 552, 20; 558, 5; 564, 10, 20; 567, 5; 570, 10, 20, 25; 571, 1, 10, 25; 576, 20; 578, 15, 20; 579, 5; 582, 10; 593, 15; 594, 25; 600, 5, 15; 617, 15, 25; 619, 5, 10; 631, 25; 638, 15, 20, 25; 639, 10; 650, 1, 5, 10, 15, 25; 651, 5; 658, 20; 659, 10; 660, 20; 661, 15, 20, 25; 662, 10; 673, 10, 15; 674, 1, 20, 25; 677, 5, 20; 678, 5, 10; 679, 10; 680, 15, 20; 681, 10, 15; 682, 25; 690, 20; 691, 1, 15, 25; 693, 5, 20, 25; 699, 15; 701, 1, 15, 25; 702, 15, 20; 706, 20; 709, 5; 713, 1, 15, 20, 25; 714, 20, 25; 715, 1, 10; 718, 5; 726, 10, 15; 727, 25; 729, 15; 730, 10, 15.

Roosendael (La ville de), dans le Brabant septentrional, 104, 20; 105, 1; 107, 25; 108, 1; 185, 20; 374, 15; 379, 10; 397, 20, 25; 402, 15; 403, 15; 407, 1; 434, 25; 447, 15; 450, 5; 451, 20; 461, 15; 469, 1; 483, 1; 484, 25, 30; 529, 10; 556, 25. — Le drossard de Roosendael, 434, 5; 438, 15.

Rosano (L'évêque de), suffragant de Tolède, 195, 10.

Rosmer (Théodore), Jésuite, agent du duc de Neubourg, 545, 1, 20.

Rotterdam (La ville de), en Hollande, 124, 1; 397, 20; 464, 30

Roubaix (Le marquis de). *Voir* Albert-Henri de Ligne et Florent de Ligne.

Rouen (La ville de), en France, 575, 15.

Routart (Michel), official de la Secrétairerie d'État et de Guerre à Bruxelles, 131, 1, 20; 387, 20.

Rovelaxa (Antoine), trésorier et maître de la chambre de l'infante Isabelle, 74, 30.

Roy (Charles le), conseiller de la Chambre des Comptes des Pays-Bas, 131, 20.

Roy (Laurent le), Belge établi à Malaga, frère du précédent, 131, 20.

Roye (Gabriel de), chevalier, seigneur de Popernol et de Chantraine, membre du Conseil des finances, agent de Philippe IV à Cologne, chef d'une flotte espagnole opérant dans la Baltique, secrétaire du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 195, 5, 25; 216, 25; 260, 10; 287, 10; 303, 1; 327, 15; 328, 15, 25; 329, 5; 330, 10; 345, 25; 354, 10; 356, 20; 360, 5; 365, 5; 369, 15, 20; 370, 5; 387, 20; 393, 1, 25; 414, 1; 422, 1; 449, 20; 535, 30; 575, 1; 631, 25; 678, 10; 682, 25; 723, 5.

Roysselon (Le baron de), officier français, 81, 10.

Rozas (André de), secrétaire d'État de Philippe IV, 543, 15; 548, 25; 555, 25; 567, 10; 575, 20; 576, 5; 595, 5; 682, 20; 687, 20; 730, 25.

Rubempré (Antoine de), gentilhomme belge, 617, 20.

Rubens (Pierre-Paul), peintre, agent diplomatique du roi d'Espagne et de l'infante Isabelle, en France et en Angleterre, secrétaire du Conseil privé, 132, 1, 15; 250, 25, 30; 268, 15, 25; 271, 5, 25; 308, 20, 25; 313, 10, 25, 30; 320, 20; 324, 20; 331, 1; 334, 15; 336, 20; 357, 1; 360, 20; 383, 15; 390, 15; 391, 1; 392, 20; 398, 15, 30; 401, 25; 409, 10; 413, 30; 441, 5, 10, 30; 445, 10; 446, 5, 10; 448, 20; 450, 10; 451, 1, 10; 454, 1, 20; 458, 1, 5, 10, 15; 459, 1, 5, 10, 20; 460, 5, 10, 15; 462, 1; 463, 5; 466, 25; 467, 10, 20, 25; 470, 15, 20; 471, 1; 473, 20, 25; 476, 1; 501, 1, 20; 505, 5, 10; 506, 15, 20; 555, 1; 578, 1, 25; 581, 5; 583, 10; 587, 5, 10; 588, 10, 20; 591, 25; 595, 5; 645, 20.

Rudolf (Jean), de Groningen, catholique hollandais, 133, 20.

Ruhrort, ville de la Prusse rhénane, 556, 20.

Ruis de Perada (Gaspar), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 103, 1; 122, 1; 136, 10; 190, 10, 25; 193, 10; 196, 1; 200, 1; 209, 5; 210, 5, 10; 215, 1; 225, 20; 227, 15; 233, 15; 327, 10; 358, 25; 411, 5; 454, 15; 481, 10; 485, 15, 30; 493, 5; 495, 5; 508, 25.

Ruremonde (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 336, 1; 642, 15; 644, 5; 657, 20; 688, 25; 696, 15.

Russie (La), 249, 15.

Rye (Claude de), baron de Balançon, officier supérieur en service aux Pays-Bas, puis gouverneur de la Bourgogne, 83, 25; 98, 1; 454, 15; 525, 1, 15; 530, 5; 641, 1; 673, 1; 675, 15, 25.

S

Saavedra-Faxardo (Diego de), ministre résident à la Cour de Bavière, 714, 1, 25.

Saint-Alphonse (Le), navire de la flotte espagnole des Pays-Bas, 56, 1.

Saint-Amour (Le comte de), beau-frère du prélat de Luxeu, 11, 25.

Sainte-Aldegonde (Marnix comte de), gouverneur de Namur, 15, 5, 15, 20; 68, 1; 146, 25.

Sainte-Gudule (L'église), à Bruxelles, 584, 20; 664, 15.

Sainte-Isabelle (La), navire de la flotte espagnole des Pays-Bas, 56, 1.

Sainte-Waudru (Le chapitre de). *Voir* Mons.

Saint-Goar (La place de), sur le Rhin, près du Palatinat, 282, 1.

Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, 113, 10, 25.

Saint-Jacques (L'Ordre militaire de), 283, 15; 581, 10.

Saint-Jean (L'Ordre militaire de), 230, 10; 241, 1, 5; 246, 20; 256, 1. — La fête de saint Jean, 662, 15

Saint-Lambert (L'abbaye de), revendiquée par l'Électeur de Trèves, 203, 20.

Saint-Laurent ou San Lorenzo, ville d'Espagne, 40, 10, 15; 103, 10; 187, 5, 10, 15; 231, 5, 10, 15, 20; 288, 15; 413, 15; 414, 10; 415, 15, 20; 591, 20; 592, 1, 10; 652, 20; 719, 1, 5.

Saint-Louis (Le), navire de la flotte espagnole aux Pays-Bas, 56, 1; 57, 20; 66, 15.

Saint-Maximin. *Voir* Trèves, abbaye de Saint-Maximin.

Saint-Michel, 500, 20.

Saint-Omer (La ville et le port de), en France, 65, 20; 111, 25; 238, 1, 5; 287, 1.

Saint-Pol (Le comté de), en France, 38, 1; 53, 5; 65, 15; 70, 15; 71, 1; 74, 20; 105, 20; 161, 20.

Saint-Sebastien (La ville et le port de), en Espagne, 97, 15; 268, 5; 310, 30; 315, 10.

Saint-Siège (Le), 364, 10

Saint-Vaast (L'abbé de), Philippe de Caverel, 47, 25; 352, 25; 509, 1.

Saint-Vincent (Le cap), dans le Portugal, 94, 5.

Saint-Victor (François de), seigneur de Bomal, 130, 15.

Salamanca. *Voir* Gallo de Salamanca.

Salazar (Le comte de). *Voir* Louis de Velaxo.

Salcedo (Diego de), gouverneur espagnol de Juliers, 67, 20; 77, 25.

Salluste, historien romain, 114, 25.

Salzbourg (L'archevêque de), en Allemagne, Paris von Lodron, 102, 5.

Sambre (La), affluent de la Meuse, 255, 25.

Samre (Jean-Henri de), agent de l'empereur Ferdinand II auprès du duc de Bavière, 531, 15.

San Angelo (Le marquis de), *Voir* Juan de Médicis.

San Juan (Pedro de), membre du Conseil de guerre, secrétaire d'État et de guerre de l'infante Isabelle, 36, 20; 52, 10; 72, 10; 102, 30; 103, 10; 131, 15; 136, 5; 141, 10; 144, 5; 190, 15; 212, 1; 277, 1; 283, 15; 363, 1; 382, 25; 387, 10; 414, 1; 421, 30; 425, 25; 466, 15; 476, 1; 478, 30; 480, 20; 486, 20; 503, 10; 553, 30; 575, 20; 595, 5.

San Lorenzo. *Voir* Saint-Laurent.

San Lucar (La ville de), en Espagne, 218, 1; 341, 10; 580, 15.

San Sibier (Le prince de), officier supérieur de l'armée espagnole d'Alsace, 698, 15.

Santa Cruz (Le marquis de), conseiller d'État espagnol, majordome de l'infant Ferdinand, amiral, généralissime de l'armée des Pays-Bas, 401, 25; 561, 25; 569, 10; 572, 10; 576, 5; 580, 25, 30; 581, 15, 20; 592, 25; 594, 1, 10; 611, 15, 25; 612, 15; 614, 1, 20; 615, 5; 616, 1; 620, 15; 622, 15; 623, 10; 624, 1, 20; 627, 5; 629, 15; 630, 1, 25; 635, 5; 641, 20; 646, 1; 668, 10.

Santa Maria (Le port de), au Portugal, 580, 15.

Santander (Balthasar de), officier espagnol en service dans l'armée des Pays-Bas, puis gouverneur militaire de la place d'Ostende, 88, 10; 206, 25; 320, 15.

Santvliet. *Voir* Zantvliet.

Saragosse (La ville de), en Espagne, 249, 5; 509, 10; 510, 1, 10; 511, 1, 5, 20.

Sarigo-Ribera (Pedro de), secrétaire de l'ambassade espagnole à Bruxelles, 106, 25.

Sarmiento de Sotomayor (Francisco), officier espagnol en service au Brésil, sa femme et son fils, 207, 15.

Sarmiento. *Voir* Crecente Sarmiento.

Saventhem (Le baron de). *Voir* Ferdinand Boisschot.

Saverne (La ville de), en Alsace, 58, 20.

Savoie (La), 383, 25; 398, 20; 408, 10; 409, 10; 418, 10; 427, 30; 428, 1; 437, 1; 442, 20; 596, 25; 642, 10. — Les ambassadeurs de Savoie, 253, 15; 261, 1; 411, 20; 684, 1. *Voir* l'abbé Scaglia, ambassadeur à Londres et à Paris.

Savoie (Le duc de), Charles-Emmanuel, 383, 1; 408, 10; 411, 20; 417, 15; 423, 20; 426, 1; 427, 10, 30; 434, 20; 437, 1, 20; 445, 1; 460, 15; 579, 10; 584, 5, 10; 589, 25; 684, 1.

Savoie (Le cardinal, fils du duc de), 411, 20.

Savoie (Marie, fille du duc de), 411, 20; 423, 20.

Savoie (Les princesses de), 411, 25.

Saxe (Le duc de), électeur du Saint-Empire, 30, 20; 33, 30; 102, 20; 126, 20; 169, 10; 173, 5; 211, 25; 241, 10; 243, 25; 247, 25; 288, 20; 297, 1; 366, 10; 544, 20; 715, 15.

Saxe (Un duc de). *Voir* Alberstat.

Saxe (Le cercle de), faisant partie de l'empire d'Allemagne, 126, 1; 243, 25; 284, 15; 302, 25.

Scaglia (L'abbé Alexandre-César), ambassadeur du duc de Savoie à Londres et à Paris, 330, 25; 331, 1, 25; 409, 10, 25; 410, 5; 414, 10; 415, 10; 416, 15; 427, 20; 576, 30; 579, 5; 584, 5; 590, 20, 25; 631, 10, 15, 25; 638, 1; 645, 10, 25; 688, 20; 689, 15; 700, 1; 703, 5, 10, 15, 30; 707, 20; 708, 1, 5, 20; 710, 15, 711, 20, 25; 712, 20; 721, 20; 729, 1, 20, 25; 730, 20.

Schetz (Antoine). *Voir* le baron de Grobbendonck.

Schilde (Robert de), chanoine du chapitre de la cathédrale de Cambrai, 42, 25.

Schomburg (Jean de), agent diplomatique de l'infante Isabelle en mission en Allemagne, 201, 15; 269, 15, 20, 25; 285, 1; 309, 15; 366, 5, 25; 511, 10.

Schotte (Théodore de), créé chevalier par Philippe IV, 130, 30.

Schravelen (?), 696, 1.

Schwartzenburg (Le comte de), ambassadeur d'Allemagne à Bruxelles, 253, 10; 271, 15; 285, 25; 296, 25; 314, 1.

Scribani (Le Père Jésuite Charles), 405, 1.

Scroterrius (Le cosmographe Sébastien), 301, 10.

Secrétairerie d'État de Flandre (La) à Madrid, 571, 1.

Secrétairerie d'État et de Guerre (La), à Bruxelles, 70, 20; 197, 20; 231, 5; 247, 20; 255, 25; 320, 5; 387, 20; 460, 25; 491, 15; 496, 5; 503, 10.

Secrétairerie d'État (La), à Madrid, 666, 15; 667, 5.

Sedan (La ville de), dans les Ardennes françaises, 91, 10; 95, 15; 590, 25; 595, 1, 5; 599, 1; 602, 5, 15, 30; 613, 5.

Ségovie (L'évêché de), en Espagne, 61, 1. — L'évêque de Ségovie. *Voir* Iñigo de Brizuela.

Senneghem (Le comte de). *Voir* Eugène d'Aremberg.

Serra (Octave), banquier napolitain, 120, 30.

Setubal (La ville de), en Portugal, 124, 10; 538, 1, 20; 556, 1; 580, 15.

Séville (La ville de), en Espagne, 144, 25; 146, 10; 260, 10; 329, 5. — L'amirauté établie en cette ville, 329, 5; 331, 25; 575, 10. — Les nations flamande et allemande de Séville, 106, 15.

Sforza (Le comte Octavio de), agent diplomatique de Philippe IV et d'Isabelle auprès de Wallenstein, 348, 10; 357, 10; 361, 1; 369, 15, 25; 370, 5; 404, 10; 407, 20; 418, 5; 419, 15; 468, 1; 475, 25.

Sicile (Le royaume de), possession de la monarchie espagnole, 97, 1; 158, 15;

159, 1; 682, 10. — Les tapisseries de la Sicile, 217, 30.

Sigismond III Wasa, roi de Pologne, 12, 20, 25; 13, 1; 19, 5; 236, 5; 247, 25; 248, 5, 10; 249, 30; 250, 10; 255, 10; 295, 10, 25; 297, 20; 301, 25; 302, 30; 303, 15; 326, 25; 327, 1; 328, 15; 346, 20; 393, 1.

Silésie (La), dans l'Europe orientale, 280, 15; 285, 25.

Silt (L'île de), dans la mer Baltique, 414, 1; 422, 1; 426, 5, 10; 429, 1; 440, 20, 30.

Silva (Philippe de), pagador de la flotte espagnole des Pays-Bas, gouverneur militaire du Palatinat, 6, 1; 533, 5; 574, 25; 583, 5; 608, 10; 702, 20, 25; 726, 1.

Simancas (Les Archives de), *passim*.

Simons (Renier), prisonnier hollandais, 556, 25.

Siruela (Le comte de), attaché diplomatique espagnol auprès du roi de Hongrie, 627, 20.

Slachmulder (Daniel), délégué des États généraux des Provinces-Unies, 285, 15.

Slachmuylder (Le conseiller fiscal), 374, 30.

Soest (La ville de), en Westphalie, 76, 5; 400, 10; 404, 1; 406, 15.

Solre (Le comte de). *Voir* Jean de Croy et Philippe de Croy, comtes de Solre.

Sonsbeck (La place de), dans la Prusse rhénane, 696, 5.

Sorlingues (L'archipel des), dans l'Atlantique, 100, 10; 111, 20; 113, 1; 233, 1.

Soto (Le Père André de), confesseur d'Isabelle, commissaire de l'Ordre des Franciscains, 150, 5.

Sotomayor. *Voir* Sarmiento de Sotomayor.

Soust. *Voir* Soest.

Spa (La ville de), dans la province de Liége, 421, 20.

Spinola (Ambroise), marquis de los Balbases, grand majordome de l'infante Isabelle, membre du Conseil d'État espagnol, capitaine général de l'armée et de la flotte espagnoles aux Pays-Bas, gouverneur général du Milanais (1), 3, 20; 4, 1, 15; 5, 1, 5, 10; 6, 5, 20, 25; 8, 15, 20; 9, 25; 10, 1, 5; 12, 10; 13, 5; 14, 15, 25; 21, 25; 24, 1; 25, 15; 28, 20; 29, 1, 10; 36, 10; 37, 1; 40, 1; 47, 1, 5, 15, 25; 50, 1; 52, 20; 55, 10; 56, 20; 60, 10, 15, 30; 61, 25; 65, 1; 66, 15, 20; 69, 5; 77, 10; 81, 25; 84, 20; 85, 20; 88, 5, 20; 92, 5; 96, 5, 10; 99, 1; 103, 1, 5; 104, 1; 105, 1; 110, 10, 15; 115, 1, 10, 15; 116, 30; 117, 15; 118, 5, 10; 121, 15; 128, 20; 129, 1, 5; 130, 10; 132, 15; 135, 20; 150, 25; 160, 5; 169, 15; 170, 20; 173, 20; 192, 30; 196, 15; 204, 5, 20; 213, 20; 222, 5; 223, 20; 224, 1, 15, 20, 30; 227, 5; 228, 10, 25; 249, 15; 253, 25; 257, 1; 260, 20; 262, 15; 266, 1, 20; 268, 20; 273, 1; 274, 20; 275, 5; 279, 5; 280, 1, 5; 286, 15; 288, 5; 292, 25; 293, 10, 15; 294, 10, 20; 297, 5; 299, 5, 15, 20, 25; 301, 1, 20; 304, 15; 309, 15, 20; 310, 20; 315, 5, 10, 15, 25; 316, 20; 318, 15, 20; 320, 1, 20; 325, 20, 25; 326, 1, 10, 20; 328, 20; 330, 10; 332, 5; 335, 20; 337, 15, 20; 338, 1; 340, 10, 15, 20; 341, 1; 342, 15; 345, 10; 346, 10, 15; 347, 10; 348, 20; 349, 5; 350, 10, 15, 20, 25; 351, 1, 20; 352, 5, 10, 15, 20; 353, 1, 5, 10, 25; 357, 1, 25; 358, 5, 25; 360, 20; 361, 15; 362, 25; 363, 25; 367, 1; 370, 10; 371, 5, 15, 20; 373, 10; 374, 1, 15; 375, 1, 5, 10, 15; 376, 30; 377, 1, 5, 10, 20; 379, 5; 380, 10, 15, 30; 381, 5, 15, 20; 382, 1, 15, 25; 383, 15, 20, 25; 384, 5, 20; 385, 25;

(1) Le nom de Spinola figurant dans le titre de l'ouvrage si souvent cité de Rodriguez Villa n'a pas été repris à la table.

386, 5, 10, 15, 30; 387, 20; 391, 15, 20, 25; 392, 1, 5, 10; 393, 10, 15, 20, 25; 394, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 395, 1, 5, 10, 25; 396, 1, 5, 10, 15; 399, 1, 5; 404, 5; 406, 10; 409, 1; 410, 15, 20; 411, 1; 414, 10; 421, 15, 20, 25; 424, 5, 10, 20; 425, 5; 429, 15; 432, 10; 435, 1, 10, 15, 20; 436, 1, 5; 439, 5, 10; 440, 1; 444, 5; 446, 30; 453, 10; 455, 25; 457, 5; 459, 10, 25; 463, 15; 465, 5, 30; 469, 15, 20; 477, 1, 20; 479, 5; 480, 5; 481, 5; 485, 5; 489, 15; 491, 20; 495, 1; 496, 20; 497, 1, 25; 498, 20; 499, 5, 10, 20, 25, 30; 500, 25; 505, 25, 30; 507, 25; 508, 5, 20; 512, 5; 513, 20; 514, 15; 515, 5; 516, 5, 10, 15; 518, 5; 521, 1, 15; 524, 10; 526, 1; 532, 1; 536, 25; 538, 20; 539, 30; 548, 1; 560, 1; 565, 15, 25; 575, 5, 10.

Spinola (Barthélemy), banquier espagnol, facteur de Philippe IV, 691, 5, 10.

Spinola (Le marquis Charles), officier de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 197, 25.

Spinola (Étienne), banquier italien établi à Anvers, 120, 25.

Spinola (Jean-Augustin), cousin d'Ambroise, 61, 25.

Spinola (Vincent), banquier italien établi à à Anvers, 120, 25.

Spire (La ville de), en Allemagne, 91, 15; 511, 10. — L'église, 203, 1; 211, 1. — L'évêché, 50, 5. — L'évêque, 37, 15.

Squaraofigo (Vincent), banquier napolitain, 120, 25.

Squaremberg (Le château de), en Allemagne, 533, 15, 30.

Stabroeck (Le seigneur de). *Voir* Guillaume de Berghes.

Staden (La ville de), dans le Hanovre, 392, 5.

Steenhuys (Guillaume), membre des Conseils d'État et privé, 78, 20; 103, 15, 20; 198, 1; 363, 1; 500, 10.

Sterquemberg (Le château de), au Palatinat, 85, 1.

Stevensweert (La place de), dans le Limbourg hollandais, 694, 25; 696, 10; 718, 20.

Strasbourg (L'évêque de). *Voir* Léopold, archiduc d'Autriche.

Strasbourg (Jean de), architecte au service de l'infante Isabelle, 300, 20; 301, 5.

Strata (André), banquier italien établi à Anvers, 120, 15.

Strata (Jean-François), collègue du précédent, 120, 15, 20.

Stroperio (Juste), huissier du Conseil suprême de Flandre, 631, 25.

Strozzi (Albert), gentilhomme de la maison d'Isabelle, 158, 10, 20; 159, 1; 188, 10, 25.

Suarez Arguello (Antonio), secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne, 18, 5, 20; 243, 20.

Sud (La mer du) *Voir* Océan Pacifique.

Suderman (Le duc de). *Voir* Adolphe, roi de Suède.

Suède (Le royaume de), 250, 10; 295, 25; 297, 20; 298, 1, 30; 302, 30; 319, 1; 346, 20; 570, 1.

Suédois (Les) en général, les armées suédoises, 297, 20; 591, 10, 20; 597, 5; 598, 10; 601, 1, 5, 15; 604, 20; 605, 5; 609, 10; 611, 1, 25; 615, 10, 25; 616, 1; 627, 10; 656, 10; 664, 1, 15; 681, 30; 722, 25.

Sueyro (Emmanuel), homme de lettres, chef d'un service d'espionnage établi à Anvers pour le compte du roi d'Espagne, 5, 10; 11, 25; 20, 15, 20, 25; 39, 25; 85, 5, 10; 101, 1; 103, 5, 10; 107, 10; 114, 20, 25; 122, 20; 124, 20; 137, 1, 20; 149, 1; 151, 5; 159, 15, 25; 167, 20; 170, 1; 175, 5; 177, 1; 179, 15; 182, 15, 20; 183, 5, 10; 191, 10; 194, 5, 10; 198, 5, 20, 25; 200, 5, 15, 25; 226, 1, 5; 231, 25; 234, 1, 5; 238, 20;

240, 5, 10, 25; 242, 20, 25; 243, 1, 5, 10; 244, 5; 251, 10, 25; 257, 15, 25; 258, 1; 260, 15; 262, 20, 25; 263, 5; 264, 5, 10; 266, 20; 290, 1; 338, 5; 404, 25; 405, 1, 30.

Sueyro (Lopez), parent du précédent, 11, 25.

Sueyro (Siméon), grand-père d'Emmanuel, 198, 10.

Sueyro (Les), 20, 25.

Suisse (La), 189, 5.

Suisses (Les), 490, 1, 20.

Sully (Le duc de), ministre d'Henri IV, 199, 30.

Sund (Le passage du), dans la mer du Nord, 357, 20; 389, 10.

Surate (La côte de), aux Indes orientales, 258, 25.

Swieten (Bertholde van), veuve de Florent T'Serclaes, dite Madame T'Serclaes, envoyée par le prince d'Orange à la Cour de Bruxelles, 9, 1, 25; 13, 15, 25; 16, 20; 27, 20; 28, 5, 25; 31, 10; 36, 1, 5; 40, 20; 41, 1; 44, 15; 52, 1, 25; 149, 25; 150, 1, 20; 157, 15; 172, 10; 223, 5, 15; 236, 15; 731, 1.

T

Tacite, historien romain, 114, 25.

Tamison (Albert), sujet belge, 355, 25.

Tamison (Nicolas), fils du précédent, 355, 25.

Tassis. *Voir* le comte d'Oñate.

Taterbelle (Guillaume van), commerçant flamand trafiquant en Espagne, 364, 30.

Taxis (Le baron de), comte de Villa Mediana, maître des postes aux Pays-Bas, 83, 1, 20; 91, 5, 25. — Son fils, 101, 15.

Taxis (Pompée de), parent du précédent, 101, 20.

Taylor (Henri), agent diplomatique d'Isabelle en Angleterre, 571, 15; 731, 15; 732, 1.

Tèbes (M. de), gouverneur de la place de Philippeville, 64, 10; 67, 15; 295, 20.

Tembleque, localité espagnole dans la Nouvelle-Castille, 140, 5.

Termonde (La ville de), en Flandre, 463, 25.

Termus (L'île de), avec le fort de Mauritsfort en Zélande, 118, 15.

Teutonique (L'Ordre). *Voir* Ordre.

Texeira (N.), évêque du Brésil, 190, 15.

Texeire (Simon), chanoine, frère du précédent, 190, 15, 25.

Thieuloye (François de), seigneur de Frezin, page de l'archiduc Albert, 35, 5; 123, 25; 131, 25; 679, 25.

Thimister (Le ban de), dans l'ancien duché de Limbourg, 141, 5.

Thionville (La ville de), en Lorraine, 95, 15; 720, 20.

Thomassin (Henri), seigneur de Mercy, président du parlement de Dôle, 5, 30.

Tiberghien, 449, 20.

Tirlemont (La ville de), en Brabant, 50, 1; 644, 5.

Titien (Le), peintre espagnol, 581, 10.

Tolède (La ville de), en Espagne, 195, 10.

Toledo. *Voir* Guzman y Toledo.

Toledo (Fadrique de), capitaine général d'une flotte espagnole en service aux Pays-Bas, 94, 1, 5, 10; 98, 5; 100, 10; 111, 20; 137, 5; 228, 25; 269, 5, 30; 542, 5.

Toledo (Pedro de), conseiller du Conseil d'État espagnol, 213, 10, 15.

Tolinecq (François), commerçant flamand trafiquant en Espagne, 364, 30.

Tongres (La ville de), dans la province de Limbourg, 301, 5.

Tons (François), maître tapissier flamand, 225, 1, 5.

Tormerupe (Christian-Thomas de), ambassadeur danois à la Cour de Madrid, 181, 5, 25; 185, 10; 198, 1; 202, 10.

Tornon (Barbe), veuve de Lambert de Croysille, gouverneur de Gueldre, 263, 25.

Torres (Le marquis de), majordome de Philippe IV, surintendant du Cardinal-Infant, 667, 1, 5.

Tour (Jean-Jacques de la), noble bourguignon, 121, 25; 133, 20.

Tournai (La ville et le magistrat de), aux Pays-Bas, 127, 5; 135, 25; 220, 25; 577, 30. — Les gouverneurs. *Voir* Charles de Lalaing et le comte de Middelbourg.

Tournaisiens (Les), 86, 1.

Trèves (L'évêque de), prince-électeur du Saint-Empire, 56, 5; 63, 10; 139, 1; 140, 10; 201, 15; 203, 1, 20; 210, 25; 211, 20; 222, 20; 239. 20, 25, 30; 242, 1, 5; 244, 1; 261, 25; 370, 30; 528, 10; 561, 25; 562, 5; 605, 10; 615, 15, 20.

Trèves (La ville et le pays de), en Prusse, 140, 25; 219, 10; 220, 10; 239, 25; 562, 1; 615, 1; 616, 10; 620, 15; 643, 15; 647, 5; 709, 20. — L'abbaye de Saint-Maximin lez-Trèves, 56, 5; 239, 20; 242, 1; 244, 1; 261, 30. — L'église, 211, 1, 20. — Le magistrat de Trèves, 528, 10.

Triest (Charles), conseiller du Conseil de Flandres, 61, 25.

Trimucieli (Guillaume), président de la Chambre des Comptes de Brabant, 571, 1.

Trumbull (N.), agent anglais accrédité auprès de la Cour de Bruxelles, 214, 10; 235, 10.

T'Serclaes (La dame). *Voir* Bertholde van Swieten.

T'Serclaes (Antoine), gentilhomme de l'entourage de l'Infante, 338, 25.

T'Serclaes (Florent), époux de Bertholde van Swieten, 9, 25.

T'Serclaes (Jean), comte de Tilly, officier supérieur au service de l'Empereur et du roi d'Espagne, chef des armées de la Ligue catholique allemande, 50, 1, 5; 73, 25; 76, 20; 85, 1; 92, 20; 103, 15; 104, 10; 105, 25; 109, 5; 111, 10; 112, 10, 20; 132, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 135, 15; 153, 10, 20; 166, 20; 169, 25; 171, 30; 240, 10; 245, 25; 250, 10; 262, 30; 266, 20; 269, 25, 30; 280, 15, 30; 282, 5, 10, 25; 285, 25; 286, 1, 30; 289, 5; 293, 5, 25; 296, 15; 323, 25; 332, 20; 348, 20; 354, 10, 15; 357, 20; 371, 1; 373, 1; 382, 20; 385, 20; 386, 1; 390, 20, 25; 392, 5; 393, 25; 394, 5, 10, 15, 30; 398, 5; 400, 15; 404, 5; 406, 15; 433, 30; 490, 1; 499, 15; 513, 20; 515, 20; 516, 10, 15; 521, 15; 525, 15; 526, 1; 527, 1, 25; 531, 5, 10, 15, 20; 532, 10; 533, 15; 534, 15; 537, 30; 538, 5, 20; 539, 30; 548, 15; 549, 15; 565, 15; 591, 10, 20; 620, 25; 623, 1.

Tuam (L'archevêque de), en Irlande, 295, 20.

Turba (Gustave), 126, 30

Turcs (Les), 12, 20; 19, 10; 30, 25; 80, 20; 289, 5; 293, 10.

Turin (La ville de), en Italie, 459, 10; 460, 15, 20.

Turquie (La), 295, 20.

Tursi (Le duc de), capitaine général de l'escadre espagnole de Gênes, ambassadeur extraordinaire en Allemagne, 511, 15; 524, 5; 532, 20; 548, 15; 550, 10; 554, 5; 555, 20; 558, 15; 560, 25; 563, 1; 567, 20; 572, 5.

Tyrconnel (Le comte de). *Voir* O'Driscol.

Tyrone (Le comte de). *Voir* O'Neill.

U

Ugarte (Hurtuño de), pagador général, puis veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 3, 15; 106, 25; 247, 1; 315, 1.

Ugier (Le baron de). *Voir* Albert de Grave.

Ulloa. *Voir* Lopez de Ulloa.

Ulm (La ville de), dans le Wurtemberg, 211, 15; 240, 1.

Unna (La place de), en Allemagne, au delà du Rhin, 533, 15, 30.

Urbain VIII (Maffeo Barberini), pape, 139, 10; 239, 20; 364, 10; 405, 20, 25; 409, 25; 417, 15; 433, 5, 10; 434, 25; 509, 30; 551, 5; 559, 25; 584, 20; 668, 5; 700, 15, 25.

Urizar (Hurtuño de), proveedor général du commerce et de la flotte espagnole, établi à Dunkerque, 216, 25; 304, 20; 353, 10, 15, 20; 456, 1, 15, 20; 464, 10; 575, 10, 15, 25; 577, 10, 15; 578, 15.

Urquina (Matheo de), secrétaire d'État espagnol à Bruxelles, 88, 15.

Ursé (Geneviève d'), marquise donairière de Havré, 263, 1.

Utenhove (Marie de), veuve de Jean d'Aranda, châtelain de Gand, 68, 20.

Utrecht (La ville d'), dans la province de ce nom faisant partie des Provinces-Unies, 148, 10; 151, 15; 495, 10. — L'évêché, 509, 30.

V

Valdès (Gaspar de), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain de Gand, 40, 10, 20; 48, 15; 89, 15; 128, 20; 133, 25; 164, 5; 456, 1.

Valenciennes, les marchands 367, 5. — Le magistrat, 577, 25.

Valenzet (Le commandeur de), agent de Marie de Médicis, 625, 5.

Valette (Le marquis de la), officier supérieur français, 598, 5.

Valladolid (La chancellerie de), en Espagne, 99, 15.

Valsain (La ville de), en Espagne, 42, 1, 5; 43, 25.

Valteline (La), dans l'Italie septentrionale; la question de la Valteline, 4, 5; 5, 15; 7, 25; 14, 1; 25, 1; 32, 1; 92, 1; 95, 25; 126, 15; 199, 5; 254, 15; 267, 20; 270, 15; 273, 1.

Varambon (Le marquis de), gentilhomme de l'entourage de l'Infante, 117, 25; 164, 5.

Varsovie (La ville de), en Pologne, 328, 15.

Vasconcellos. *Voir* Mendez de Vasconcellos.

Vaudemont (Le comte de), parent du duc de Lorraine, 18, 20; 251, 20.

Veken (Anne van der), veuve de Charles Triest, conseiller du Conseil de Flandre, 61, 25.

Velasco (Luis de), marquis de Belveder, comte de Salazar, capitaine général de la cavalerie espagnole en service aux Pays-Bas, 9, 20; 15, 15, 20; 25, 10; 27, 10; 32, 10; 38, 5, 20; 47, 5, 25; 62, 15; 136, 1; 160, 5; 170, 20; 175, 10, 25; 201, 10; 222, 5; 228, 10; 352, 20; 353, 15; 533, 5. — La veuve et les enfants de Luis de Velasco, 223, 30.

Velez de Guevara y Tassis. *Voir* le comte d'Oñate.

Veluwe (La), région de la Gueldre, 132, 30; 148, 10, 15; 151, 15; 152, 5; 161, 10; 171, 1; 263, 25; 389, 25; 393, 20; 394, 30; 462, 10;

466, 15, 25; 468, 20; 470, 10; 472, 5; 475, 1, 20; 482, 1; 484, 25; 493, 25; 494, 30; 495, 15; 545, 20.

Venise (La ville de), en Italie, 131, 15; 323, 1; 618, 10, 15. — Les agents diplomatiques accrédités à Venise, 242, 15; 444, 10.

Vénitiens (Les), 92, 5; 242, 15; 254, 20, 25; 259, 20; 261, 25; 416, 20

Venloo (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 301, 15, 20; 336, 1; 642, 15; 644, 5; 657, 20; 688, 25; 696, 15.

Vercem (Alexandre), fils d'un capitaine de vaisseau, 123, 15.

Verdugo (Guillaume), officier supérieur de l'armée espagnole, gouverneur militaire du Palatinat, 125, 20; 241, 1; 256, 1; 292, 5; 357, 20.

Verdun (La ville de), en Lorraine, 212, 10; 403, 30,

Vere (Le colonel anglais), commandant d'armée dans le Palatinat, 37, 15; 47, 15; 50, 5.

Vere (La place de) [Kamfer], en Zélande, 129, 20.

Verguigneul (Le seigneur de). *Voir* Louis de Blondel.

Verneuil (N. de), dame française, 414, 15.

Verreycken (Louis), lieutenant général de l'artillerie, 295, 20; 355, 25; 393, 10.

Verreycken (Louis-François), audiencier, secrétaire d'État, 19, 15, 20; 28, 1; 559, 15; 407, 10; 428, 20; 703, 20; 704, 5.

Vertaing (Le comte de), grand fauconnier de Brabant, chambellan de l'archiduc Albert, 28, 10; 110, 1; 142, 20; 146, 30; 152, 1.

Vervins (La ville de), en France, 652, 15. — La paix conclue en cette ville, 654, 10.

Vétéravie (La), région située près du Bas-Palatinat, 518, 10.

Vianden (Le gouverneur de). *Voir* Louis de Custine.

Vicq (Henri de), résident d'Isabelle à Paris, 72, 5; 75, 1; 192, 10

Vienne (La ville de), en Autriche, 108, 15; 126, 25, 30; 222, 1, 25; 330, 10; 462, 20; 464, 25; 490, 25; 497, 10; 531, 25; 568, 25; 604, 10; 698, 10; 707, 25; 716, 5, 10; 717, 15; 718, 5; 725, 20. — La Cour impériale, *Voir* Allemagne.

Vigo (Le port de), au Portugal, 229, 15.

Vilain (Octave), régent du Conseil suprême d'Italie, envoyé en mission en Allemagne, 647, 25; 648, 5, 20; 664, 5; 670, 25, 30; 686, 1, 10, 15, 25; 687, 5; 694, 10.

Villa (Rodriguez), *passim*.

Villafranca (Le marquis de), membre du Conseil d'État espagnol, 34, 10; 158, 15; 598, 1.

Villa Mediana (Le comte de). *Voir* le baron de Taxis.

Villanova. *Voir* Lopez de Villanova.

Ville (Le marquis de), agent du duc de Lorraine, 447, 10; 450, 10; 453, 25; 454, 5.

Villela (Juan de), surintendant de la justice militaire aux Pays-Bas, puis secrétaire d'État de Philippe IV, membre du Conseil d'État à Madrid, 18, 1; 26, 25; 44, 5; 46, 5; 47, 25; 58, 1, 25; 60, 15; 61, 20; 93, 15; 277, 1; 282, 30; 288, 5; 341, 25; 351, 15; 352, 20; 353, 1; 375, 10; 380, 10; 392, 10; 399, 15; 402, 1; 410, 20; 427, 5; 429, 20; 435, 1; 472, 1; 474, 30; 478, 5; 496, 15; 508, 20.

Villermont (Le comte de), 101, 25.

Villerval (La seigneurie de), au comté d'Artois, 68, 10.

Villiers (Georges). *Voir* le duc de Buckingham.

Vilvorde (La ville et la prison de), en Brabant, 318, 5; 679, 25.

Virisquieta (Jean de), commissaire des finances espagnol, 468, 10.

Visconti (Gamelerio), gentilhomme de la chambre de l'Archiduc, 475, 25.

Vismes (Le seigneur de), en Artois. *Voir* Allard de la Croix.

Vlierden (Balthasar van), bourgmestre d'Anvers, 80, 25.

Vlierden (Catherine van), fille du précédent, 80, 25.

Volden (Antoine van) et Cie, commerçant de la ville de Bruges, 338, 20.

W

Wacquen (Le comte de), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, 368, 10; 573, 5. — La comtesse de Wacquen, 690, 20.

Waes (Le pays de), en Flandre, 204, 20; 563, 20; 599, 25; 607, 20; 622, 30; 641, 5; 675, 5, 10, 15; 678, 15; 684, 25; 688, 5. — Le bailli, 684, 25. — Le gouvernement, 684, 1.

Wahl (Le), 43, 10.

Walcheren (L'île de), en Zélande, 129, 20.

Wallenstein (Albert-Wenceslas-Eusèbe, comte de), duc de Meklembourg et de Friedland, généralissime de l'armée de l'empereur Ferdinand II, 219, 1; 240, 10; 243, 25; 269, 30; 280, 15, 30; 282, 25; 285, 25; 286, 1; 314, 10; 348, 10, 15, 20; 352, 1; 354, 5, 10, 15; 357, 15, 25; 369, 10, 15, 20; 370, 5; 371, 10; 382, 20; 384, 25; 389, 5, 15, 30; 390, 1; 398, 5; 400, 15; 406, 15; 414, 5; 418, 5; 419, 5, 15; 433, 30; 460, 1; 465, 20; 468, 1, 20, 25; 469, 20; 470, 1, 25; 475, 25; 510, 15; 511, 15, 30; 514, 20; 515, 20; 518, 10; 522, 15; 525, 30; 527, 5; 530, 15; 537, 1, 5; 543, 25; 548, 20; 550, 1; 555, 15; 606, 15; 616, 25; 629, 25; 635, 20, 25; 636, 25; 644, 25; 645, 1, 5, 25; 647, 25; 648, 5, 10, 25; 649, 1, 5; 664, 10; 667, 10; 670, 20; 671, 20, 30; 686, 1, 15, 20, 25; 687, 1; 693, 15; 696, 25; 720, 10, 15; 725, 15; 729, 5.

Wallons (Les), militaires au service de l'Espagne, 30, 25; 63, 5; 86, 25; 115, 5; 117, 20; 182, 10; 218, 10; 227, 25; 255, 10, 15; 259, 20; 265, 1; 307, 10; 328, 15, 20; 394, 10; 350, 5; 410, 10; 440, 25; 442, 10; 444, 1, 25; 475, 15; 497, 20; 592, 5; 596, 20; 615, 25; 646, 25. — Les provinces wallones, 540, 1.

Walter Zapata (Jérôme), majordome de l'archiduc Albert, veedor général de l'armée des Pays-Bas, 68, 10.

Walter Zapata (Marie), fille du précédent, 68, 10

Walter Zapata (Philippe), agent de Philippe IV résident à Cologne, 719, 25; 729, 5, 10.

Wardenburg, en Allemagne occidentale, 132, 30.

Warfusée (Le comte de), René de Renesse, chef des finances, 145, 10; 693, 10.

Watin (Le comte de), membre du Conseil suprême, 449, 10.

Wauters (Jacques), archer de la garde du roi d'Espagne, 354, 20, 25.

Wauters (Renier), collègue du précédent, 354, 20.

Wedel (Antoine), contador à la Chambre des Comptes, pagador de la flotte de Dunkerque, 556, 10; 663, 1; 665, 5; 704, 20.

Weert (La ville de), en Allemagne, dans la province du Rhin, 132, 20.

Wendelinus (G.), astronome et humaniste belge, 585, 1

Wesel, ville forte de la Prusse rhénane, 57, 1; 40, 1, 5; 172, 1; 544, 5; 382, 20; 388, 20; 411, 15; 423, 10; 432, 30; 471, 15, 20; 475, 5, 15; 481, 1; 484, 25; 486, 1; 492, 20; 495, 10; 499, 10; 502, 20; 504, 30; 506, 5; 507, 25; 510, 5; 529, 30; 542, 15, 545, 15; 547, 1; 558, 20; 688, 1; 695, 15.

Weser (Le), fleuve, en Allemagne; le pays du Weser, 154, 10; 172, 1; 231, 25; 233, 15; 257, 15; 262, 1; 266, 15; 271, 10; 275, 10; 279, 15; 281, 1; 286, 1, 5; 292, 10; 296, 15; 357, 20.

Weston (Richard), grand trésorier du roi d'Angleterre Charles Ier, ambassadeur à la Cour de Bruxelles, 98, 15; 366, 15; 413, 10; 415, 5; 416, 20, 25; 420, 5, 15, 20; 422, 5; 427, 1, 20, 25; 445, 25; 450, 15, 20; 458, 15; 459, 5; 703, 10; 721, 15.

Westphalie (La), les princes du cercle de ce nom, 108, 5; 694, 10, 695, 15; 705, 20.

Wieskerke (Le seigneur de), chargé de mission diplomatique par l'Infante, 529, 15.

Wieze (Le seigneur de). *Voir* Charles d'Iedeghem.

Willemsen (Adrien), capitaine de vaisseau, 123, 15.

Willemstat (La ville forte de), dans le Brabant septentrional, 103, 5; 107, 10; 151, 5; 159, 20; 170, 1; 175, 1; 179, 15; 183, 5, 10; 204, 15.

Wingarde (Thomas de), maître de camp au service de Philippe IV, 171, 1; 456, 1; 460, 5.

Winnibac (Le secrétaire d'État anglais), 721, 15.

Wittenbergh (Le duc de), prince allemand, 281, 30.

Wladislas, roi de Pologne, 664, 15.

Wolfarte (Le capitaine) de l'armée des Pays-Bas, 59, 25.

Worms (La ville de), dans le grand-duché de Hesse, 511, 1. — L'évêque, 291, 20.

Worst en Veluwe (Le gouverneur de). *Voir* Conrard Haisken.

Wouwer (Jean van de), conseiller et commis du Conseil des finances aux Pays-Bas, trésorier général, 93, 20; 133, 1; 138, 5; 145, 5, 20; 216, 25; 217, 10; 300, 20, 25; 301, 5, 10; 600, 25; 712, 15, 25.

Wree (J. de), greffier du magistrat de Bruges, 577, 25.

Wynendael (La terre de), en Flandre, 544, 20; 715, 15.

X

Xerès (Le port de), en Portugal, 535, 1.

Y

Yballe (Antoine de), Français, 617, 30.

Ypres (Le grand-bailli d'). *Voir* Charles d'Iedeghem. — L'évêque. *Voir* Georges Chamberlain.

Yrles (André), secrétaire d'ambassade espagnol à Venise, 131, 15; 618, 10.

Ysendyck (La ville de), en Zélande, 580, 25. Le gouverneur, 240, 20; 246, 15; 256, 1.

Yssel (L'), cours d'eau des Provinces-Unies, 43, 10; 132, 10, 30; 136, 5; 148, 10; 171, 1; 382, 20; 467, 1; 475, 5; 487, 25; 562, 30.

Z

Zantvliet ou Santvliet, dans la province d'Anvers, 344, 10; 345, 10; 368, 15; 423, 10; 559, 1.

Zapata (Le cardinal), 373, 10; 409, 1; 638, 15.

Zapata (Francisco), membre du Conseil de guerre à Madrid, maître de camp de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 407, 15; 409, 1; 412, 1; 431, 1, 25; 437, 15, 25; 473, 5, 20; 487, 5; 550, 25; 609, 15.

Zapata. *Voir* Walter Zapata.

Zelada (Le marquis de), maître de camp de l'armée espagnole d'Alsace, 694, 5; 705, 5; 709, 15.

Zélandais (Les), 36, 5; 41, 5; 258, 5; 262, 20.

Zélande (La), une des Provinces-Unies, 129, 5, 15; 403, 1; 413, 10; 538, 20; 642, 20; 731, 5.

Zels (Adrien), ingénieur belge, 144, 15.

Zierikzee [Zurquese] (La ville de), en Zélande, 129, 20.

Zoeins (N.), père du suivant, 300, 30.

Zoeins (Robert), vicaire de l'église Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, 300, 25.

Zuniga y Fonseca (Balthasar de), grand-commandeur de Léon, conseiller d'État espagnol, ministre de Philippe III à Bruxelles et à Paris, président du Conseil des finances à Madrid, 11, 20; 13, 15; 15, 15, 20; 23, 5; 88, 25.

Zuniga y Monroy (Don Sancho). *Voir* le marquis de Castaneda.

Zurquese, *Voir* Zierikzee.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 64, ligne 24, *au lieu de :* Lègre, *lire :* Zègre.

» 68, » 8, » août, » mars.

» 68, » 22, » pagador, » veedor.

» 78, » 20, » Roosen, » Roose.

» 104, » 5, » reg. 11, » reg. 211.

» 114, après la ligne 26, *ajouter : Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 189, fol. 29.

» 203, ligne 27, *au lieu de :* d'Alsace, *lire :* Holstein.

» 242, » 10, » Pictus » Dictus.

» 419, » 3, » d'Ocastro, » de Castro.

» 458, » 1, » 25 juin, » 30 juin.

» 458, » 2, » Rubens a eu une entrevue, *lire :* Rubens a eu, le 25 juin, une entrevue.

» 458, après la ligne 22, *ajouter :* Publiée par Gachard, *Histoire de P.-P. Rubens*, p. 297, d'après une traduction espagnole des Archives de Vienne.

» 459, après la ligne 19, *ajouter :* Publiée par Gachard, *Histoire de P.-P. Rubens*, p. 301, d'après une traduction espagnole des Archives de Vienne.

» 459, après la ligne 28, *ajouter :* Publiée par Gachard, *op. cit.*, p. 305, d'après une traduction espagnole des Archives de Vienne.

Page 460, après la ligne 2, *ajouter :* Publiée par Gachard, *op. cit.*, p. 307, d'après une traduction espagnole des Archives de Vienne.

» 471, ligne 27, *au lieu de :* Ferdinand III, *lire :* Ferdinand II.

» 543, » 22, » Castillo, » Castrillo.

» 675, » 14, » Feria, » Feira.

» 684, » 25, » Feria, » Feira.

» 688, » 7, » Feria, » Feira.

TABLE DES MATIÈRES

Préface. VII

Précis de la correspondance de Philippe IV 1

Annexes 731

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux 733

Additions et corrections 797